This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

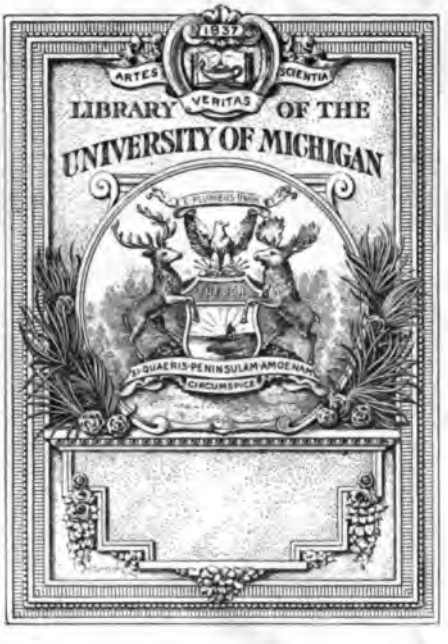
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

ACADEMIE

DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

SÉANCES ET TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES
(INSTITUT DE FRANCE)

COMPTE RENDU

Fondé en 1842

PAR M. CH. VERGÉ

SOUS LA DIRECTION DE M. MIGNET

et continué

PAR MM. HENRY VERGÉ ET P. DE BOUTAREL

SOUS LA DIRECTION

DE M. GEORGES PICOT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

67e ANNÉE — NOUVELLE SÉRIE

TOME SOIXANTE-SEPTIÈME (CLXVIIe DE LA COLLECTION)

1907 — PREMIER SEMESTRE

PARIS
ALPHONSE PICARD & FILS
Libraires des Archives nationales et de la Société de l'École des Chartes
Éditeurs des Comptes Rendus
de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
82, RUE BONAPARTE, 82

1907

SEANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU SAMEDI 8 DÉCEMBRE 1906

Discours de M. Gebhart, président. — Notice sur M. Albert Sorel par M. Picot, secrétaire perpétuel. — Un homme de bien, par M. de Foville. — Annonce des prix décernés en 1906. — Programme des prix à décerner en 1907, 1908, 1909, 1910, 1911.

DISCOURS

DE

M. GEBHART

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE

Messieurs,

Les derniers jours d'une présidence académique inspirent à celui de vos confrères dont la fonction va finir un vague sentiment de tristesse. Durant toute une année il a connu l'honneur de diriger vos assemblées, de veiller sur la bonne marche de vos travaux, de gouverner une république unie, libérale, pacifique, de cinquante personnes animées d'une même pensée, d'une même passion : bien servir le pays par la science. De samedi en samedi, il atteint les dernières semaines de l'automne, la chute des feuilles, le déclin de sa dignité. Un dernier rayon de gloire lui est réservé par la tradition de l'Institut, un battement de tambour, un rapide séjour sur le fauteuil souverain de la Coupole, et puis, c'est fini. Et jamais plus il ne paraîtra à cette place d'où il va descendre en songeant à la vérité profonde de la sentence imaginée, il y

a vingt-cinq siècles, par Héraclite d'Ephèse, qui fut un grand mélancolique :

« Le même homme ne se baigne pas deux fois dans le même fleuve. »

Toutefois, avant de s'évanouir en son crépuscule académique, votre Président a connu la joie d'une révélation inattendue. Jusqu'alors, enfermé, comme nous le sommes tous, dans le travail de sa section, il n'embrassait pas du regard tout l'ensemble de votre labeur scientifique. Mais quand la nécessité du discours que je prononce en ce moment même l'oblige à lire, à résumer les vingt-trois rapports intéressant les vingt-trois concours pour les prix de cette année 1906, alors seulement il comprend toute l'étendue et la valeur de notre tâche annuelle. Les questions proposées par vos sections, qui nous apportent parfois six ou huit manuscrits dont plusieurs ont trois ou quatre cents feuillets (l'un d'eux, cette année, eut 902 pages), dont certains sont d'une écriture irritante ; les monceaux de volumes sollicitant les prix décernés aux ouvrages imprimés : sociologie, science administrative, diplomatie, histoire, politique, agriculture, industrie, commerce, législation, patriotisme, esthétique, vertu, toutes les vertus, enfin les dossiers des fondations de bienfaisance, ou de dévouement, telle est la table du livre que vous êtes tenus d'écrire chaque année, la toile de Pénélope que vous reprendrez demain et sur laquelle vos successeurs, consciencieux comme vous le fûtes vous-mêmes, se pencheront à perpétuité. Et si l'on songe que chacune des classes de l'Institut est obligée à des travaux de même importance, où elles apportent le même scrupule, on se sent disposé à confesser que le Palais Mazarin n'est point tout à fait le Palais de la Belle au Bois Dormant.

Or, Messieurs, de la très volumineuse collection de vos rapports, le temps ne me permet de tirer que quelques

fragments d'inégale étendue et comme un palmarès hâtif. Nous devons, d'ailleurs, épargner l'attention d'un auditoire d'élite. Que ne nous est-il donné, ainsi qu'à l'aimable Académie des Beaux-Arts, de charmer nos invités par les douceurs de la musique ! Mais sans doute une cantate où la Métaphysique, la Statistique et le Droit Romain échangeraient de douloureuses confidences, avec les gestes éperdus et les cris désespérés qui conviennent ici à toute bonne cantate, leur serait une fête un peu austère, et si nous ne pouvons leur offrir que des fleurs de couleur grave et de parfum indécis, au moins convient-il d'en écarter les épines.

Le prix Victor Cousin proposait un thème bien séduisant à débattre : *les Cosmogonies grecques*. Quelle idée à la fois religieuse et philosophique nos lointains ancêtres hellènes se sont-ils formée de l'origine des choses, de l'évolution du monde, quelles émotions, quels raisonnements, quels vagues souvenirs d'une humanité très antique, d'une science primitive et sacrée, peuvent être retrouvés et décrits en ces vieux mythes dont la figure fut recueillie, modifiée, altérée par les créations religieuses, les légendes populaires, les théories des sages et les rêves des poètes? Les recherches précises de l'érudition depuis un demi-siècle, l'archéologie, l'épigraphie, la philologie, l'histoire des religions, la mythologie comparée pouvaient être consultées avec fruit pour l'étude de cette question; les religions de l'Inde, de la Perse, pouvaient être interrogées utilement, à la condition qu'on ne vît point obstinément, et toujours, dans la pensée grecque, le reflet des visions de l'Asie ou de l'Egypte. Le danger de cette étude était l'appel qu'elle faisait soit à l'imagination, soit à l'esprit de système. L'un des deux mémoires présentés à l'Académie, ouvrage distingué, méthodique, très prudent à l'égard des importations orientales dans l'œuvre religieuse de la Grèce, les con-

ceptions d'Homère ou d'Hésiode, d'Epiménide ou de Phérécyde, répond en partie aux exigences du concours. Il n'a pas assez tenu compte de découvertes ou de travaux récents; il affirme plus souvent qu'il ne démontre, il penche avec complaisance, ingéniosité et subtilité vers la solution trop exclusivement métaphysique ou mathématique du problème, l'explication des cosmogonies grecques par l'opposition du déterminé et de l'indéterminé, de l'un et du multiple. Une assertion singulière sur les Idées de Platon « choses étendues », selon l'auteur du mémoire, a surpris les juges du concours qui regrettent en outre que ce travail, s'arrêtant à Platon, ait négligé les stoïciens et les épicuriens qui eurent aussi leurs vues originales sur la naissance du monde.

L'Académie a décerné une récompense de 2.500 francs à M. Marceron, professeur de philosophie au collège de Sézanne.

Nous attribuons pour la première fois le Prix Charles Lévêque, destiné à récompenser chaque trois ans un ouvrage de métaphysique. Le livre couronné est « la *Beauté rationnelle* » de M. Paul Souriau, professeur de philosophie à l'Université de Nancy. L'auteur, dans sa tentative de réaction contre *l'impressionnisme* qui fait de la sensibilité seule l'arbitre du Beau, a peut-être trop accordé à la raison; son esthétique semble, dans ses applications comme dans ses principes, trop rationnelle, « éprise uniquement d'ordre et de solidité, sévère pour la grâce et préférant ouvertement, écrit notre rapporteur, la ligne droite à la ligne courbe et la beauté virile à la beauté féminine ». Mais la valeur de l'écrivain, la loyauté de sa discussion, le sentiment élevé en matière d'art dont il témoigne à chaque page de son livre, rallia tous les suffrages de la section de philosophie. Souhaitons que l'expérience prolongée des œuvres d'art et de la

vie atténue la rigueur légèrement dogmatique de sa pensée et l'incline un peu plus vers « la ligne courbe ».

Notre Section de Morale avait proposé deux grandes questions : pour le Prix Saintour, la *Solidarité sociale*, pour le Prix Bouin, les *Obligations morales respectives des patrons et des ouvriers*.

Qu'elle soit une vertu, un devoir, une méthode de vie collective, une opportunité politique, une antique notion masquée d'un nom nouveau ou une invention toute moderne, on ne peut nier que la solidarité ne soit tout au moins un thème toujours neuf de discours; harangues parlementaires, fêtes municipales, inaugurations de monuments ou d'associations, démonstrations électorales, sur tous les points de notre territoire, où les hommes se réunissent pour écouter la parole, éclate le couplet en l'honneur de la solidarité; quelques poètes, entraînés par la séduction de la rime, rapprochent volontiers, en leur péroraison, la liberté de la solidarité. Le problème étant ainsi ouvertement et sans cesse replacé à l'ordre du jour, l'Académie a cru bon de provoquer à son égard une consultation. Des huit mémoires offerts à notre jugement, un seul a paru mériter une récompense. C'est un travail d'allure philosophique et théorique, où les abstractions tiennent trop souvent la place qu'occuperait avantageusement une connaissance pratique des faits sociaux. La devise en est intéressante : « Pour la liberté par la solidarité ». L'auteur, d'esprit élevé et pondéré, sait se garder des rêveries utopiques. Si vif que soit son enthousiasme pour la solidarité, il s'efforce de maintenir intacts les droits de la liberté, de réserver l'indépendance morale de la personne individuelle, d'en affermir la responsabilité en face de l'égoïsme collectif, de la soustraire à la prise trop étroite, à la pression intolérante et comme mécanique de la communauté, de l'Etat, de la Cité, de la classe sociale, des corps de métiers, du syndicat ouvrier. Ce

mémoire est une œuvre de bon moraliste. La récompense qui lui est décernée sur le Prix Saintour, doit encourager M. Duprat, professeur de philosophie au lycée de Rochefort, à persévérer dans la voie de ces études.

Le concours du Prix Bordin nous réservait une surprise. Tandis que huit mémoires, d'inégale valeur, envisageaient la question des relations morales réciproques entre patrons et ouvriers comme un problème surtout de législation ouvrière et d'économie politique, un concurrent obtenait tous les suffrages de la section par la connaissance profonde qu'il manifestait de l'usine, de tous les organes de l'usine, des conditions morales du travail, de la condition morale du patron, du directeur, de l'ingénieur, du contre-maître, de l'ouvrier, de l'ouvrière, femme ou jeune fille, de l'apprenti.

Dès les premières pages, l'auteur, procédant d'une façon toute philosophique, pénétrait jusqu'aux derniers replis de la mentalité ouvrière, jusqu'à cette notion initiale de l'égalité absolue de tous les êtres humains à l'heure de leur naissance, égalité qu'altère tout aussitôt la vie réelle, telle que l'a faite la société. Et, du même coup, pénètre dans l'esprit de l'ouvrier cette idée que l'état social est fondé sur l'injustice.

Redresser cette idée par la justice, la loyauté, la bonté, la courtoisie, tel est le devoir fondamental du patron. Concourir par la probité du travail, le respect du règlement, le dévouement à l'usine, à la volonté droite du patron, tel est le devoir de l'ouvrier. Sur cette solide doctrine repose le mémoire entier, dont toutes les observations de détail montrent l'expérience à la fois professionnelle et morale de l'auteur. Çà et là, s'ouvre sur la vie intime de l'atelier une vue qui frappe par sa justesse, celle-ci, par exemple, que le patron ou le directeur ne doit s'entretenir avec les contre-maîtres qu'en présence des ouvriers, ou cette autre que, dans les salles de travail

des femmes, il faut de la lumière, infiniment de lumière. Parfois encore une pensée très haute apparaît, par exemple, cette idée que l'outil doit être pour l'ouvrier une chose sacrée.

Or, les premières lignes du mémoire informent le lecteur de la personnalité de son auteur, qui, jeune garçon, était, dans les usines métallurgiques, mouleur en fonte, et qui, parti d'une instruction primaire, « augmentée, dit-il, soir à soir, par l'entêtement d'un travail solitaire », occupe aujourd'hui, à la Compagnie de l'Est, une importante situation, est chevalier de la Légion d'honneur. L'Académie décerne donc à M. Arthur Roguenant le Prix Bordin et souhaite que son livre soit lu et médité par les patrons non moins que par les ouvriers.

A la section de Législation, Droit public et Jurisprudence revenait, cette année, un Prix du Budget. La question proposée était : *La puissance paternelle et la tutelle des enfants naturels, Etude critique de législation comparée.*

La Section a retenu deux mémoires, de valeur égale, de forte érudition, où les législations des divers pays sont analysées avec le plus grand soin, où des systèmes dignes d'être pris en considération sont recommandés à l'attention du législateur. L'Académie a partagé le prix entre M. Maurice Travers, avocat à la Cour d'appel de Paris, et M. Henri Rousseau, avocat, docteur en droit. Je ne puis, dans ce discours dont la matière est multiple, résumer en quelques lignes le substantiel rapport de notre confrère, M. Lyon-Caen. Dans chacun de ces deux mémoires, la question si délicate des intérêts de l'enfant dépourvu de famille légitime, et qu'il convient de confier tantôt au père, tantôt à la mère, l'organisation de la tutelle qui ne peut être un conseil de famille et qui serait utilement surveillée par un conseil de tutelle analogue

au conseil communal des orphelins institué en Allemagne, la mesure juste de puissance paternelle dévolue à tel ou tel des parents naturels, la condition des enfants adultérins ou incestueux, l'intervention du tribunal civil pour la nomination des tuteurs, tous ces points ont été excellemment traités par les deux jurisconsultes dont nous avons couronné les ouvrages.

La Section d'Economie politique, statistique et finances dut juger, cette année, trois concours :

Pour le Prix du Budget, elle proposait : *La grève et le contrat du travail au point de vue économique et social.*

Le Prix n'a point été décerné. Le concours est prorogé au 31 décembre 1908.

Pour le Prix Rossi, la Section offrait aux concurrents une question que l'esprit d'audacieuse entreprise, industrielle ou commerciale, particulièrement aux Etats-Unis, place au premier rang des problèmes économiques du temps présent : *les trusts et les syndicats de production au point de vue économique et social.* Il s'agissait d'étudier les moyens multiples d'entente et de coalition entre les détenteurs de l'industrie ou de la marchandise, les effets bons ou mauvais de cette coalition, les obstacles ou les facilités qu'elle rencontre soit dans les mœurs, soit dans les lois de tel ou tel pays, le développement de la production contemporaine, « si troublante au point de vue social », écrit votre rapporteur, « si effrayante même dans certains de ses procédés d'action ».

L'Académie a jugé digne d'une récompense de 3.000 francs le mémoire de M. Chastin, professeur d'histoire au lycée Voltaire, et d'une mention honorable le mémoire de M. Pierre Fauvet.

Pour le jugement du concours Wolowski, la Section de Législation étant adjointe à la Section d'Economie politique, nos confrères devaient rechercher le meilleur ouvrage d'Economie politique publié dans les huit dernières années. Ils ont arrêté leur choix sur M. Maurice Bourguin, professeur adjoint à la Faculté de Droit de Paris, pour son livre sur *les systèmes socialistes et l'évolution économique* », et sur M. Pierre Leroy-Beaulieu, un grand voyageur et un observateur savant, pour ses enquêtes à la fois économiques, sociales, morales et politiques sur l'Afrique, l'Asie, les Etats-Unis. Ces deux écrivains distingués se partagent également le Prix Wolowski.

La Section d'Histoire a partagé le Prix annuel Drouyn de Lhuys, qui est réservé aux études d'ordre diplomatique, entre M. Jean Darcy pour *Cent ans de rivalité coloniale*, et M. Georges Pagès, professeur de philosophie au collège Rollin, pour le *Grand Electeur et Louis XIV*. Le premier de ces ouvrages retrace les principaux incidents de la concurrence de l'Angleterre sur toutes les voies maritimes où la France, au XIXe siècle, a cherché l'accroissement de sa puissance coloniale. Il est remarquable à la fois par sa richesse d'informations et l'allure dramatique de certains épisodes, tels que la « Querelle d'Alger ». Le livre de M. Darcy permettait d'attendre, pour le jeune écrivain, un avenir brillant. Frappé soudain, en plein bonheur domestique, d'un mal implacable, il fut en quelques heures emporté par la mort, une mort admirablement chrétienne.

Le livre de M. Pagès, qui va de 1660 à 1668, répond à l'époque où l'action de la France s'étendait à l'Europe entière et particulièrement au Saint-Empire. Aux qualités remarquables du bon historien, l'auteur ajoute une finesse méfiante et un sage scepticisme que révèlent ces

paroles de sa préface : « Une histoire diplomatique, c'est un voyage au pays du mensonge ».

Le Prix Perret a été partagé entre M. Diehl et M. Cirot. M. Diehl professe à la Sorbonne l'histoire byzantine. Par son enseignement et ses livres, il poursuit, à l'égard des Grecs de Constantinople, l'œuvre de justice historique inaugurée, il y a trente-six ans, par Alfred Rambaud, et reprise par Gustave Schlumberger. Les *Etudes byzantines* de M. Diehl font justice de quelques-unes des calomnies et des rancunes que leur valut l'inintelligence des Latins du moyen âge.

M. Cirot, de l'Université de Bordeaux, par ses deux thèses doctorales, les *Histoire générale de l'Espagne de 1284 à 1556* et *Mariana historien*, a rendu à la critique historique, en matière d'histoire espagnole, les plus grands services. Son *Mariana* nous a livré la figure définitive d'un des premiers historiens, vraiment modernes, après Machiavel, cet étrange jésuite, si indulgent au régicide, dont l'Inquisition brûla le livre et laissa vieillir en paix la personne.

La Section d'Histoire a décerné, pour la première fois, le Prix Fréville, destiné à récompenser un travail sur « l'organisation, le régime ou le fonctionnement des ministères militaires français ou étrangers ». Elle l'attribue à M. Louis André, professeur au lycée de Montpellier, pour son livre intitulé : *Michel Le Tellier et l'organisation de l'armée monarchique*. C'est encore une œuvre de justice historique que nous récompensons, M. André démontrant que l'armée de Louis XIV fut constituée par Le Tellier autant et plus peut-être que par son fils Louvois.

Le Prix Le Disez de Penanrun devait être accordé, en 1906, par la Section des académiciens libres, à un ouvrage « ne rentrant pas exclusivement dans les attributions d'une des sections de l'Académie ». Il est partagé en récompenses inégales entre MM. Paul Mellotée (1.000 fr.) pour son *Histoire économique de l'imprimerie*, Paul Bureau (600 francs) pour son *Paysan des fjords de Norwège* et M. Georges Benoît-Lévy (400 francs) pour sa *Cité-jardin* et ses *Cités-jardins d'Amérique*.

Le concours d'ouvrages imprimés pour le Prix Audiffred fut, cette année, d'une abondance égale à celle des années précédentes. Mais, cette fois, nous avons eu la satisfaction de décerner, sur le fonds de 10.000 francs, un prix de 5.000 francs à un professeur éminent de la Sorbonne, M. Paul Vidal de la Blache, notre confrère depuis sept jours, pour son *Tableau de la Géographie de la France* publié en tête de l'*Histoire de France* dont M. Lavisse dirige la rédaction. Cette description géographique de notre sol national est un pur chef-d'œuvre. La France, pour l'historien, est une personne, un « être géographique ». C'est par une action mutuelle de la nature sur les hommes et des hommes sur la nature que s'est formée l'individualité si marquée, si originale de la France. « Il faut, dit-il, partir de cette idée, qu'une contrée est un réservoir où dorment des énergies dont la nature a déposé les germes, mais dont l'emploi dépend de l'homme. Celui-ci établit une connexion entre des traits épars. Aux efforts incohérents des circonstances locales, il substitue un concours systématique de forces. C'est alors qu'une contrée se précise et se différencie et qu'elle devient à la longue comme une médaille frappée à l'effigie d'un peuple. »

L'autre moitié du Prix Audiffred a été fractionnée en diverses récompenses : une de mille francs à M. Albert Demangeon, un des meilleurs élèves de M. Vidal de la

Blache, pour sa *Picardie*, une de mille francs encore à M. Ch. Schmidt pour son *Grand-Duché de Berg*. Enfin des récompenses de 500 francs sont accordées au général Derrécagaix pour son *Maréchal Berthier*, à M. Eugène Guénin pour sa *Route des Indes*, à M. Saint-Paul pour ses *Souvenirs de Tunisie et d'Algérie*, à M. du Boscq de Beaumont pour *Une fille de France, la Tunisie*, au capitaine Paul Simon pour son ouvrage sur l'*Instruction des officiers, l'éducation des troupes et la puissance nationale*, à M. Marc Legrand pour sa *Revue du Bien*. Enfin une mention très honorable est décernée au Dr Maurice de Fleury pour *Nos enfants au Collège*, excellent petit livre que feront bien de méditer les pédagogues de tous les degrés.

Le Prix Carlier, qui s'adresse aux ouvrages écrits en vue d'améliorer les conditions de la vie du peuple, est décerné à M. Juillerat pour son étude sur le *Casier sanitaire des maisons*.

Le Prix Halphen vise les progrès apportés à l'instruction primaire. Cette année, il est fractionné en deux récompenses, l'une de 1.000 francs attribuée à M. Julien Boitel, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, pour quinze ouvrages, de nature très diverse, qui embrassent la plupart des branches de l'éducation dans les écoles; l'autre de 500 francs accordée aux docteurs Philippe et Boncour pour leurs recherches sur *Les anomalies mentales chez les écoliers*. La Commission accorde en outre une mention honorable à MM. Mortier et Pavette.

Le Prix Thorel est divisé en deux récompenses, l'une de 1.500 francs à MM. Petit et Lamy pour leur livre de lecture courante destinée aux enfants de nos écoles pri-

maires, intitulé *Jean Lavenir;* l'autre de 500 francs à M. Léon Guillot, pour sa brochure : *Tu seras mutualiste.*

Le Prix Jean-Jacques Berger, qui est de 15.000 francs et doit être décerné tous les cinq ans, *à l'œuvre la plus méritante concernant la Ville de Paris,* a, cette année, attiré vingt-trois ouvrages à notre juridiction. La Commission mixte chargée de cet important concours a divisé le prix en récompenses d'inégale valeur. M. Funck-Brentano, pour ses travaux d'érudition précise et d'intérêt romanesque sur les *Lettres de cachet,* les *Légendes de la Bastille* et le *For-Lévêque,* a obtenu une récompense de 5.000 francs. M. de Lanzac de Laborie, 2.000 francs pour *Paris sous Napoléon.* MM. Chassin et Hennet, 2.000 francs pour les *Volontaires nationaux pendant la Révolution.* M. de Pachtère, 1.500 francs pour son *Etude sur Paris à l'époque gallo-romaine.* M. Robiquet, 1.000 fr. pour son *Histoire de la municipalité de Paris.* Puis viennent les récompenses de 500 francs : M. Franklin, *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le XIIIe siècle.* — M. Mauger : *Simples notes sur l'organisation des secours publics à Paris.* — M. Maury : *Le Port de Paris, hier et demain.* — M. l'abbé Meuret : *Le Chapitre de Notre-Dame de Paris en 1790.* — M. Coyecque : *Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris et de ses environs au XVIe siècle.* — M. Lazard : *Répertoire alphabétique du fonds des domaines.* — M. Tuetey : *Procès-verbaux de la Commission des monuments 1790-1794.*

L'Académie décerne chaque année deux prix de haute valeur morale, le Prix Corbay, rente viagère de 250 francs, que nous attribuons à M. de Valence de la Minardière, dont la plume élégante de l'un de nos confrères vous retracera tout à l'heure le patriotique dévouement lors

de la récente insurrection chinoise, et le prix Audiffred, de 15.000 francs, par lequel nous avons voulu honorer, en la personne de leur supérieur, le frère Jean-Paul, les admirables religieux qui, à l'Asile des jeunes garçons infirmes et pauvres de Paris, recueillent et soulagent la misère humaine en ses aspects les plus douloureux. Infirmiers, gardes-malades, maîtres d'école, ces hommes de cœur très noble bercent les difformités et les souffrances de ces petits avec une tendresse toute maternelle. Ne leur demandez pas s'ils professent une théorie relative à la solidarité. Ils répondraient que le vieil évangile est toute leur science, que la charité, une charité sans borne, est toute leur joie et que cela suffit pour leur mériter le respect des braves gens et l'indulgence des pouvoirs publics.

Messieurs, notre budget de bienfaisance, destiné aux veuves pauvres et chargées d'enfants, la belle fondation de Mme Carnot et la fondation Gasne, s'est encore accru cette année du don généreux de 20.000 francs de Mme Henri Germain et d'une donation anonyme de 600 francs. Depuis 1895, votre Commission a examiné 11.181 dossiers de détresse sociale. Nous avons pu venir en aide, en 1906, à 182 veuves sur 966 qui se tournaient vers nous et nous montraient le dénuement de 4.588 orphelins.

Il me reste à remplir un dernier et triste devoir, à faire la commémoration des confrères que la mort nous a ravis depuis une année.

Déjà, à la séance solennelle des Cinq Académies, le 25 octobre dernier, j'ai déposé sur leurs tombes des couronnes funèbres. Ceux qui nous ont quittés, Boutmy, Guillot, Sorel, Doniol, Himly, avaient rendu au pays, en des situations très diverses, les plus signalés services. Boutmy et Himly ont présidé, le premier dans la grande

Ecole qu'il avait fondée, le second à la Sorbonne, à la haute culture intellectuelle de la jeunesse. Adolphe Guillot, magistrat, s'était voué à l'amélioration morale et matérielle des condamnés. Doniol, administrateur érudit, avait, en sa qualité de préfet de Nancy, en 1873, collaboré avec M. Thiers à la libération rapide du territoire. Albert Sorel fut le grand historien en qui la longue pratique des débats parlementaires avait affiné le sens des réalités politiques. En ces chers compagnons de nos travaux se rencontra cette union étroite de la science et de la conscience qui assure aux lettrés une place éminente dans l'histoire morale de leur siècle.

NOTICE HISTORIQUE
SUR LA VIE ET LES TRAVAUX
DE
M. ALBERT SOREL
PAR
M. GEORGES PICOT
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

MESSIEURS,

Albert Sorel tenait parmi nous trop de place pour que notre douleur puisse rester muette. Ne soyez donc pas surpris, si, très peu de mois après sa mort, nous avons hâte de parler de lui. C'est au milieu de vous tous, ses confrères, ses amis, parmi ceux qui étaient charmés de son esprit et de son cœur, qui avaient apprécié les premiers ses travaux, qu'il convient de dire comment, dans la suite de sa vie, ses œuvres, accueillies tout d'abord avec une vive sympathie, ont grandi dans l'estime publique et soulevé peu à peu une croissante admiration. Poète et romancier dans sa jeunesse, puis diplomate, chercheur érudit et écrivain de race, professeur et historien, il avait des qualités contradictoires d'imagination et de bon sens, qu'il parvenait à maintenir en équilibre à force de raison. D'une grande puissance d'esprit, ambitieux pour ses idées, très indifférent pour sa personne, il avait pris l'habitude de se contenir et ne cherchait ni le bruit, ni les applaudissements. Envers ces silencieux et ces modestes, la

postérité doit acquitter une dette. La foule, pour laquelle il ne faisait pas assez de frais, le respectait sans le connaître. C'est bien le moins qu'après lui, des voix s'élèvent pour rappeler ce qu'il a été et ce que lui doivent les grandes causes auxquelles nous, les témoins de sa vie, nous savons qu'il l'avait vouée sans réserve : sa patrie et l'histoire.

Né à Honfleur, le 13 août 1842, Albert Sorel appartenait à une de ces vieilles familles qui avaient conservé la pureté du sang et du type de la province : très attachées aux côtes normandes, ayant vécu de leur histoire, partageant jadis leurs fils entre la culture du sol et les entreprises de mer, ces natures laborieuses et tenaces étaient préparées à toutes les initiatives : quand l'industrie se développa au commencement du XIXe siècle, le père d'Albert Sorel, entouré de la considération publique, fut des premiers à en comprendre les conditions. L'enfant, en s'éveillant à la vie, reçut ses premières impressions du travail des siens et de la hardiesse des marins dont il ne se lassait pas d'écouter les récits. Après avoir commencé ses études au collège d'Honfleur, il fut envoyé à Paris, au collège Rollin. L'éloignement, loin d'éteindre ses sentiments pour son pays natal, les surexcita. Ni ses professeurs, ni ses camarades, ni ses études fortement suivies ne l'empêchaient de penser sans cesse à la maison de famille où il revenait auprès de sa mère « qui, nous le dit un témoin de sa jeunesse, avait tous les agréments et toutes les grâces, femme d'un mérite insigne, fait de sagesse souriante, de raison sereine, de tendresse éclairée (1) ». De ses vacances d'écolier, datent les joies incomparables de ses échappées vers Honfleur où, pendant

(1) M. Léon Devin, Disc. du 29 mars 1905.

tant d'années, il devait avoir ce bonheur, trop rare dans la vie des hommes, de retrouver pendant 40 années, celle qu'il entourait d'un culte. Presque au terme de sa vie, rendant hommage à Corneille, il montre que l'idéal féminin de son théâtre, est celle qui reproduit le plus de traits de la femme normande : « Pauline, écrit-il, la grave et affable Pauline qui se sait belle, en toute modestie et pudeur, et digne d'être aimée. Aimante aussi, mais la raison, l'équilibre, la droiture, l'intelligence de soi-même ; nul étalage de ses sentiments et de ses troubles intimes, point de « tourbillons », point de « vapeurs », comme on disait, point de nerfs, ni de neurasthénie, comme nous disons ; et ce qu'elle réprouve le plus au monde, ce qui lui serait la pire honte, ce serait de passer pour une femme détraquée et une femme éperdue :

Et si vous me croyez une âme si peu saine...

Elle est la santé même, elle l'est de tout son être. Viennent les épreuves, les heures où il faut prendre parti de sa vie même, elle sera prête jusqu'à l'exaltation, jusqu'au sang de son cœur :

Je te suivrai partout et mourrai si tu meurs (1).

On raconte que peu d'heures avant sa mort, ceux qui essayaient de recueillir ses dernières paroles, entendirent ces mots : « Pauline, c'est ma mère ! » Cet aveu suprême de l'amour filial n'est-il pas toute une révélation du caractère d'Albert Sorel ? Lui aussi était de cette race : il en avait la rectitude et la passion contenue.

(1) Discours prononcé au 3e centenaire de la naissance de Pierre Corneille, le 8 juin 1906.

Il y joignait une imagination ardente. Son père aurait voulu le diriger vers l'Ecole polytechnique; plusieurs des siens en étaient sortis ; à l'expérience de l'industriel, il aurait ajouté la science de l'ingénieur. Pour se préparer, il entra au lycée Condorcet; mais les sciences ne l'attiraient point.

Les études littéraires lui avaient donné, avec une instruction générale étendue, un grand désir de connaître, — et ce qui est le but de l'enseignement secondaire —, une ouverture d'esprit qui prépare à tous les travaux de la pensée. Il avait pris intérêt à tout, mais l'histoire l'avait passionné ; il avait eu le bonheur de rencontrer pour maître un homme supérieur, qui tenait sous le charme ses élèves, et qui unissait à une science très solide autant de finesse que de pénétration ; du cours d'histoire de M. Himly, il devait conserver toute sa vie le souvenir et comme l'empreinte. Lorsqu'il entra à l'Ecole de droit, il chercha à étendre son horizon au delà des Pandectes et du Code civil, il voulut retrouver ces satisfactions intimes que lui avaient données la précision et la variété des recherches historiques ; il alla à la Sorbonne, au Collège de France et s'arrêta à l'Ecole des Chartes où le retint, comme auditeur libre et assidu, la science attrayante et la puissante originalité de M. Quicherat.

En dehors de toute application immédiate, il avait voulu enrichir le domaine de ses connaissances positives, toucher à l'érudition technique.

Sa curiosité était universelle : il lisait tout et conservait de ses lectures les plus fortes émotions, éprouvant en présence d'un chef-d'œuvre toute la joie d'une découverte. Poètes et romanciers, littérateurs et historiens, tout ce qui a fait l'honneur de notre langue dans le passé et de son temps, il s'en pénétrait, non moins avide d'en jouir que jaloux de les imiter. Dès son adolescence, il était tourmenté du désir et du besoin d'écrire. Du collège,

il envoyait aux journaux d'Honfleur des articles sur les sujets les plus variés, se mêlant aux polémiques avec verve.

Son enthousiasme pour la poésie était profond, et ses amis ont eu plus d'une fois la joie d'entendre des vers dont l'inspiration les charmait. Son imagination l'entraînait très loin, sans que jamais il perdît pied ; il cherchait avant tout la réalité et la vie. Balzac avait toutes ses préférences. Il y retrouvait les mœurs d'un temps, se plaisait à y vivre, à en ressusciter les idées et se disait que le roman ainsi compris était, lui aussi, une page d'histoire. C'est à vingt ans que, pendant ses lectures de congé, il découvrit Montesquieu. « Je termine mes vacances, écrit-il à un ami, en lisant avec bonheur l'*Esprit des lois* ; je ne connaissais que par fragments ce magnique ouvrage, et mon admiration augmente à mesure que je vois avec quelle vigueur s'enchaînent ces chapitres qui, pris à part, sont presque tous des chefs-d'œuvre. » Ainsi s'assemblaient peu à peu dans son esprit tous les éléments qui devaient servir à sa pensée de fondement et de méthode.

Sur une intelligence que tout mouvement attirait, la politique devait agir avec force. Dès 1863, quoiqu'il lui manque quelques mois pour être électeur, les élections l'agitent ; tous ses vœux vont à l'opposition libérale : « L'élection de Dufaure, écrit-il, serait la plus importante... Pour le moment, le plus grand ennemi, c'est la tendance despotique du pouvoir. » Et, quelques mois après, il s'explique sur la liberté ; il l'appelle de tous ses vœux et s'étonne qu'on la redoute pour les classes intelligentes, en leur refusant « la liberté de la presse et la suppression du pouvoir discrétionnaire du juge d'instruction » et qu'on la donne aux classes ignorantes, en commençant par la liberté des coalitions ; il y voit le dessein d'abaisser les classes moyennes et de demander l'éducation

de la démocratie, non au progrès des mœurs publiques, mais à des lois de flatterie.

Il aimait la tradition comme un sage et s'éprenait des nouveautés comme un jeune homme. Il était fait pour comprendre Le Play. A l'automne de 1864, la *Réforme Sociale* venait de paraître. « Je viens de terminer le premier volume, écrit-il, et je suis dans l'admiration. Voilà enfin un livre et un homme ! Cela ne s'était guère vu depuis Tocqueville. Le livre est bien écrit, hautement pensé. L'homme est pénétré d'une grave idée et sa sincérité se montre partout. M. Le Play est de l'école expérimentale : « J'ai vu cela et cela a réussi ». Voilà toute sa science. Trente ans d'observation et des voyages dans toute l'Europe, tel est son bagage. Quel de nos politiques peut en dire autant ? Ce livre, cependant, n'est appelé à plaire qu'à des rêveurs comme nous. On n'y attaque personne et aucune des rengaines philosophiques d'aujourd'hui n'y occupe une seule ligne. Je ne connais pas un esprit plus exempt de préjugés (1). »

Quarante-deux ans plus tard, la statue de Le Play était érigée et Albert Sorel avait tenu à ce que sa voix s'élevât pour exprimer sa fidélité aux admirations de sa jeunesse. L'expérience de la vie s'était accumulée ; il avait étudié les hommes, traversé lui aussi des révolutions, comparé les mémoires, les écrits, le témoignage de tous les jugeurs de l'humanité, et il venait rendre un public hommage à la méthode d'observation, la seule simple et sincère, la seule vraie, aussi nécessaire à la science politique qu'à la science de l'histoire.

« Il s'agit, dit-il, dans l'une ou dans l'autre, de documents humains : en sociologie, ce document vit ; en histoire, il est mort, il s'agit de le ressusciter. Toute l'in-

(1) Honfleur, 10 octobre 1864. Lettre à M. Devin.

telligence du monde s'y évertue vainement... Chose d'autant plus difficile que l'on se croit plus intelligent. L'intellectualisme ramène tout au *moi* présent et à son temps ; le voyage — et l'histoire — identiques au fond, nous emmènent partout hors de nous-mêmes et de notre temps à nous (1). »

L'écrivain qui jugeait avec une si précoce maturité avait vingt-deux ans. Ses parents pensèrent qu'un séjour à l'étranger lui serait utile et il passa l'hiver et le printemps de 1865 à Berlin, se perfectionnant dans la langue allemande, étudiant la littérature, observant les mœurs, s'intéressant à tout ; il vit le monde, fut frappé de la place que tenait l'armée. « Les officiers, écrit-il, sont les rois de toutes ces fêtes et s'en vont partout en uniforme. C'est un Etat militaire et qui ne craint pas de le faire voir (2). » Sous toutes les formes, il cherche et poursuit le beau : la musique le ravissait, il avait appris l'harmonie, et s'essayait à composer ; en Allemagne, il vit en compagnie de Mozart et de Beethoven, salue la renommée de Wagner et est fier de voir qu'un public allemand admire et applaudit Gounod. La peinture l'attire presque autant que la musique : les Michel-Ange et les Rembrandt du Musée de Berlin lui causent une émotion que le temps n'effacera pas.

Albert Sorel rentrait en France avec le désir de se consacrer à tout ce que son imagination rêvait : poésie, musique, littérature ; il ne savait quelle était sa vocation. Cette incertitude lui causait « une inquiétude morale qu'il ne pouvait vaincre ». Il s'en ouvrait à un ami. « Le doute sur soi-même, écrit-il, la crainte de ne pas trouver

(1) Discours du 13 juin 1906 à la Société d'économie sociale (centenaire de Le Play).

(2) Berlin, 12 février 1865. Lettre à M. Devin.

sa voie et, cette voie trouvée, de ne la point suivre, sont, pour qui est un peu ambitieux de parvenir, des sujets de préoccupation constante. A mesure que j'avance, je vois augmenter autour de moi les difficultés. Les connaissances que j'acquiers me font mieux sentir celles qui me manquent. Il me paraît toujours que je ne fais pas assez. Tant d'idées me sollicitent que j'ai peur de dépenser sans fruit un temps précieux, et, d'autre part, j'ai trop le sentiment des choses complètes et je me fais une trop haute idée d'une œuvre d'art pour ne pas craindre de n'arriver jamais à en produire une qui me satisfasse (1). »

Il était de plus en plus décidé à écrire ; mais quel serait le but, sous quelle forme ? Serait-ce l'histoire avec son cortège de recherches ? Pour rendre au passé la vie, la ressusciter, le roman ne serait-il pas le meilleur cadre ? Il y songeait depuis longtemps. « Pour qui sait le faire, écrivait-il, décrire la vie humaine et, après avoir montré les événements, en chercher les causes, est une œuvre très philosophique. L'histoire nous montre le côté extérieur de la vie. Ce sont les grands traits de l'humanité et l'individu disparaît au milieu de ces événements considérables. Le roman doit compléter l'œuvre de l'histoire, pénétrer dans la vie privée, aller plus loin même, pénétrer dans l'âme et nous dévoiler quelques-uns des secrets de ce monde qui nous entoure, que nous connaissons à peine et qui est tout plein de luttes et de souffrances dont rien n'égale l'intérêt (2). » Avec ce dessein, il entrait peu à peu en intimité avec les personnages de la Révolution, vivait de leur temps et se familiarisait avec leurs émotions.

(1) Berlin, 5 mars 1865. *Id.*

(2) Berlin, 2 avril 1865. *Id.*

Les vocations contrariées sont le drame banal de toutes les jeunesses célèbres. Rien de tel ne l'attendait à Honfleur. Sa mère, capable de tout comprendre, l'avait deviné de bonne heure et n'était pas disposée à gêner son essor ; son père, prêt à accepter tous les élans, entendait seulement discipliner et encadrer sa vie. Albert Sorel ne repoussa pas ces conseils : il hésitait entre la magistrature et la diplomatie. Il savait que, loin d'être étouffée par la règle, la puissance de l'esprit s'accroît en étant contenue. Sous la robe du magistrat s'est mûri l'esprit de Tocqueville et les ambassades ont vu les premiers essais de diplomates qui devaient illustrer les lettres. Mais comment franchir le seuil des Affaires étrangères ?

Une visite à M. Guizot décida de son avenir. Son grand-père, jadis maire d'Honfleur, propriétaire important du Calvados, était, sous Louis-Philippe, un des électeurs les plus fidèles du député de Lisieux qu'il avait contribué à faire nommer pour la première fois en 1829 ; M. Guizot en avait conservé le souvenir et accueillait en amis, Albert Sorel et son père. Chaque année, pendant l'automne, ils prenaient le chemin du Val-Richer ; ils y trouvèrent des conseils affectueux, des directions précises données de haut et la promesse d'employer à une prochaine nomination les restes d'une autorité que ni les révolutions, ni la retraite la plus sévère n'avaient affaiblie. Albert Sorel était attaché aux Affaires étrangères à la fin de 1865. A l'attrait d'une carrière vers laquelle il se sentait porté, se joignait le prestige de celui qui la lui avait ouverte. L'admiration pour l'historien était profonde; la reconnaissance s'y ajouta. M. Guizot, qui se plaisait à pressentir les hommes, aimait, nous nous en souvenons, à raconter, dans sa vieillesse, comment il avait découvert Sorel; il affirmait que ce nom ne resterait pas longtemps inconnu et n'hésitait pas à prédire qu'il arriverait au premier rang.

Les périodes les plus fécondes de la vie sont souvent les plus cachées. Sans manifestation extérieure, sans bruit, toute sa destinée était en formation. Il voyait de près les grandes affaires et les hommes; les archives si précieusement conservées de notre vieille diplomatie s'entr'ouvraient pour lui et ce trésor, qu'il devait découvrir un jour, lui causait des éblouissements. Il sortait parfois du ministère l'esprit en feu; ce qu'il avait lu, les dépêches au milieu desquelles il vivait, les entretiens de ses chefs, tout le portait vers la politique extérieure. On était alors au commencement de cette année 1866 qui devait offrir au monde un étrange spectacle. L'Autriche et les petits Etats de l'Allemagne, en pleine paix, étaient accusés de fomenter la guerre. En vain, essayaient-ils de protester et de se débattre. Filets et pièges étaient dressés avec une si habile perfidie qu'après quelques semaines de négociations sans scrupules et de stratégie savante, le canon de Sadowa annonçait à l'Europe l'unité de l'Allemagne. Un récit d'une rare précision parut dans la *Revue des Deux Mondes*, sans signature (1). C'était le début d'Albert Sorel. Son nom ne fut prononcé que par quelques amis et en grand secret.

Sans connaître cette part réservée de sa vie, ses chefs concevaient pour lui une profonde estime; ils n'allaient pas tarder à lui en donner la preuve. Les événements de 1870 devaient bouleverser tous les services, mais aucun plus gravement que la diplomatie. Le gouvernement, ne croyant pas que l'investissement fût possible, commit la faute de conserver le ministre des Affaires

(1) Ce morceau destiné à l'*Annuaire des Deux-Mondes*, auquel il collaborait depuis deux ans, parut si remarquable que M. Buloz l'inséra dans la *Revue* du 15 octobre 1868, en le faisant suivre d'éloges dont il n'était pas coutumier.

étrangères dans Paris assiégé. Une délégation fut envoyée à Tours; Sorel fut adjoint comme secrétaire à M. de Chaudordy. En réalité, pendant plus de quatre mois, isolé de Paris, sans communication quelconque avec le quai d'Orsay, le délégué de Tours fut le centre de nos relations extérieures. Pour un observateur avide de tout noter, le spectacle était sans précédents. Le sol national envahi, la guerre s'étendant sur une moitié du territoire, le bruit des armes remplissant la cité, les ambassadeurs dispersés, les courriers arrêtés, et ceux qui représentaient, dans une ville ouverte et sans cese menacée par l'ennemi, la puissance centrale, n'ayant que des pouvoirs limités, se demandant chaque jour s'ils seraient désavoués le lendemain, s'ils avaient le droit de prendre une initiative et de parler au nom de la France; jamais l'inaction des agents n'aurait eu plus d'excuse. M. de Chaudordy sut trouver, dans son patriotisme, le langage qui convenait à nos malheurs; sa dignité ferme, sa ténacité sans forfanterie, font le plus grand honneur au diplomate. Albert Sorel était présent à tout : il se multipliait, recevant les dépêches, les déchiffrant, lisant les journaux, traduisant les articles. Son instruction, la maturité de son esprit, sa facilité de rédaction en faisaient un collaborateur précieux. Suivant l'heureuse expression d'un de nos confrères, en qui la diplomatie reconnaît un maître, « le mode d'existence et de travail de la délégation ressemblait un peu à la vie des camps : il en avait l'impromptu, la familarité, sans que l'autorité du commandement fût jamais ébranlée » (1). On raconte que le ministre, encore plus frappé de la perspicacité de son secrétaire qu'émerveillé de son activité, se plaisait à causer avec lui, à penser tout haut, à développer ses

(1) M. le baron de Courcel.

idées : il dressait ainsi les plans de ses dépêches, l'initiait à ses vues les plus secrètes, et n'hésitait pas à lui confier des tâches supérieures à son grade. A la délégation de Tours se rattachent des souvenirs d'une collaboration qui faisait le plus grand honneur au jeune diplomate ; mais il ne pensait alors ni aux succès, ni aux récompenses. Témoin d'efforts qui le passionnent et d'avortements qui le désolent, il regarde, il apprend, il se souvient. Sur ce théâtre agité où il lui est donné de tout voir, il devine ce que son regard n'atteint pas. Les émotions le mûrissent ; il ne s'agit plus des créations fugitives de son imagination, mais de réalités bien autrement terribles. Auprès d'un gouvernement civil réduit à l'impuissance, en face de la dictature militaire, c'est la guerre avec toutes ses horreurs, c'est la diplomatie avec toutes ses responsabilités. Il saisit le rapport entre les événements, les rapproche, les compare et les note ; son esprit se développe ; au contact et à la secousse des faits s'allume en lui le feu sacré, il sent qu'il devient historien. La mémoire pleine des scènes qu'il a vues, il se promit de raconter tout le drame.

Il tint parole et mit trois ans à écrire l'histoire de la guerre franco-allemande.

Un livre d'histoire contemporaine est une entreprise aussi hardie que décevante. L'auteur le plus sincère et le mieux informé est assuré que son œuvre, peu d'années après, sera hors d'âge. Sorel ne se dissimulait pas ces écueils, mais, à force d'intelligence, il eut l'art d'éviter les plus périlleux. Le tableau des origines de la guerre révèle un écrivain, mais la sagacité des observations fait apparaître la perspicacité du diplomate. Qui ne se souvient de l'éclat que produisit en Europe, il y a dix ans, le cynique aveu des faits accomplis en une soirée dramatique par M. de Bismarck et les deux généraux altérant sciemment le télégramme du 13 juillet pour rendre

la guerre inévitable ? Relisez Sorel et vous verrez qu'à force de réflexion l'esprit de l'historien avait discerné et deviné la réalité : lorsqu'il parle du récit contenu dans la fameuse dépêche d'Ems, il est le premier à le traiter de « légende ». Il devançait son temps : c'est ainsi qu'un tiers de siècle s'est écoulé, sans qu'un écrivain ait osé aborder cette histoire. Il avait non seulement suivi les événements, au jour le jour, mais il en avait compris, avec une intuition supérieure, le sens et la portée. Ce qui fait de la guerre de 1870 une des grandes dates de notre histoire, c'est que l'armée allemande a trouvé en face d'elle une nation unie : toutes les divisions, toutes les haines, toutes les rancunes laissées par sept révolutions en cent ans se sont évanouies à l'heure où la frontière était franchie. Nos pères avaient connu, il y a un siècle, les fiertés de la victoire; mais les champs de bataille de 1870 devaient seuls nous montrer l'union sans réserve de tous les partis, le sang versé en commun pour une même cause. Sorel aimait trop son pays pour ne pas trouver dans cet accord la seule consolation que pouvaient accepter ses douleurs. L'histoire, telle qu'il la conçut, devait, elle aussi, si elle atteignait son but, mettre fin à des divisions. Entre Paris et la province, les lignes d'investissement qui avaient arrêté lettres et courriers, n'avaient pas laissé passer les idées ; elles avaient altéré jusqu'à la notion des faits, les départements et la capitale ne se connaissaient plus. Quoi d'étonnant que le jugement porté par les assiégés et par les combattants du dehors se ressentît de leur mutuelle ignorance ? Le livre de Sorel, il en faut pas l'oublier, apprit à notre génération une partie de notre histoire. Ce n'est pas un médiocre service. Il est aisé de se souvenir des jours heureux et de les raconter; il est dur, pour celui qui aime sa patrie, de faire le récit de ses infortunes. Il serait injuste que

notre reconnaissance envers l'historien ne fût pas proportionnée à ce qu'il lui en a coûté.

Ceux qui n'ont pas vécu, en 1871 et 1872, ne se doutent pas de ce que fut, au lendemain de la guerre, la passion de créer et d'agir. On voyait toutes les forces de la nation s'employer à réparer les ruines, l'individu aussi bien que l'Etat, le commerce et l'industrie aussi bien que l'administration et l'armée; plus on avait senti les menaces de mort et plus on était heureux de reprendre à la vie.

C'était, au milieu d'un deuil national, une universelle volonté de relèvement. Ceux que leurs réflexions ramenaient à la recherche des causes étaient frappés de voir à quels abîmes une nation peut être conduite par l'ignorance; ils se demandaient si la jeunesse française n'avait pas besoin de trouver au terme de ses études un enseignement qui la préparât à la vie publique. Vous savez, Messieurs, avec quelle pénétration et quelle étendue d'esprit, avec quelle connaissance du cœur humain, notre confrère Emile Boutmy conçut la pensée de l'Ecole des Sciences Politiques : il s'agissait de réchauffer les âmes, d'offrir un aliment aux intelligences afin d'empêcher le découragement, et d'élever le niveau des carrières libérales en donnant à l'élite de ceux qui s'y destinaient une direction et une méthode. Jamais l'initiative privée n'avait tenté une création plus féconde. Sur la conception de Boutmy, ses amis n'eurent pas de doute; mais trouverait-il des intelligences à la hauteur de sa pensée ? Serait-il compris ? Les professeurs qui ont assuré le succès de l'Ecole, et dont plusieurs m'entendent, sont unanimes à reconnaître que, pendant trente-quatre ans, Sorel a résumé en son enseignement, non seulement le talent, mais toutes les qualités d'énergie morale qui en ont fait un des maîtres de la jeunesse et un de ses conseillers les plus écoutés.

Rien ne le destinait à devenir professeur. « J'ai fait, dit-il, ma première leçon en 1872, et c'était la première leçon de l'Ecole. Je n'avais jamais parlé dans aucune conférence. J'avais trente ans. Aujourd'hui, je n'oserais plus. J'eus la rare fortune de recevoir les conseils de M. Guizot. Il était un des premiers patrons de l'Ecole. Il aimait la jeunesse, ses entreprises et ses audaces. Je lui confiai mes appréhensions : — J'ignore le cours que je vais faire. — « Eh bien ! me répondit-il, vous ferez « comme nous, vous l'apprendrez en le faisant ». Voilà de ces paroles qui vous donnent le coup d'éperon et donnent l'espérance; sous ces paroles-là, on escalade les montagnes : je partis (1). »

Dans l'introduction, le professeur devait jeter un coup d'œil sur l'Europe avant et depuis 1789. Sa première leçon, professée en 1872, était donc le cadre qui devait être tant de fois remanié et élargi de son grand ouvrage. Le jour où il exposa son plan à ses élèves, il conçut la pensée de l'écrire; il devait l'achever trente-deux ans plus tard.

Ainsi, en quelques mois, s'était décidée sa vie. Tout ce que Sorel accomplira en sera le développement dans la plus parfaite unité. Ses leçons et son livre sortent de la même conception, marchent du même pas et sont tellement confondus, en quelque sorte indivisibles, qu'on ne peut les séparer : la préparation exige les mêmes efforts. Il avait à sa disposition des ressources incomparables : le dépôt des Affaires étrangères, précieusement accumulé par tous les régimes, mis à l'abri de nos révolutions, renfermait toute la suite des correspondances des ambassadeurs ; fermé pour d'autres, il lui était ouvert ; il lui suffirait d'étendre la main ; il y trouverait le secret

(1) Discours du 29 mars 1905, p. 108.

de nos relations extérieures et ce que nul avant lui n'avait pu connaître. Cet émotion du manuscrit que personne n'a manié depuis son auteur, cette joie de la découverte qui transporte nos érudits en présence d'une charte du Moyen Age, il allait l'éprouver pour des documents qui avaient traversé tout un siècle sans qu'une main profane les ait touchés. Il avait entrevu les archives diplomatiques ; il résolut d'y vivre ; dégagé des liens qui le rattachaient au service actif, il se voua sans réserves aux recherches et aux lectures ; pour mieux comprendre la Révolution, il remonta le cours du XVIIIe siècle, puis il revint à 1789, étudiant chaque négociation, chaque homme, chaque fait, avec autant de précision que s'il s'agissait d'un mémoire sur un point de détail ; ce travail de dépouillement achevé, il se reculait, pour ainsi dire, afin de voir de plus loin. Ceux qui se promenaient avec lui au bord de la mer assurent qu'il voulait toujours monter plus haut, pour embrasser d'un coup d'œil un plus large espace ; il ne trouvait jamais la falaise assez élevée, ni l'horizon assez étendu. C'est la loi de toutes les sciences : passer de l'observation minutieuse aux vues générales, ne jamais tenter la synthèse avant d'avoir achevé l'analyse, telle est la règle qui s'impose à l'historien. Sorel en était pénétré : son imagination obéissait à sa conscience. Ses longues séances au dépôt des Archives, ses cahiers couverts de notes, ses lectures en tous sens aboutissaient à des leçons qui représentaient de patients efforts et souvent les résumaient en une heure. Il n'y avait dans son travail rien de hâtif, rien de superficiel : tout était solidement établi, les fondations étaient profondes, les pierres bien taillées, il ne restait qu'à construire.

Il ne se pressa pas. « C'est un cas fort rare, dit justement un témoin de sa vie, qu'un homme ait l'occasion d'éprouver par la parole publique et d'essayer sur un

auditoire les différentes parties d'une œuvre qu'il rédigera ensuite à loisir (1). » Sorel sentit très vite quels services pouvait lui rendre l'Ecole des Sciences Politiques : il y a des professeurs dont la leçon est un monologue; sa parole, au contraire, était pleine de chaleur et de vie; il avait l'art d'éveiller les âmes, d'établir entre ses élèves et lui des vibrations communes; et quand, à force de don de lui-même, il était parvenu à accroître chez ses auditeurs la capacité de sentir, il faisait sur leur esprit l'épreuve de ses idées. Il n'est presque pas un passage de ses grands discours dont M. Thiers n'ait essayé, dans ses conversations, l'effet sur les hôtes de son salon. Sorel aimait à observer l'état des jeunes intelligences, la direction de leur esprit et à augurer ainsi de la tendance de la société de demain; psychologue très attentif et très fin, il observait des différences et des contrastes étranges : il lui était arrivé de voir des générations d'élèves insensibles à certains récits, et sa jouissance était vive quand, après quelques années de sécheresse, il avait retrouvé des auditoires qui comprenaient à demi-mot, et ressentaient comme lui les émotions du passé. Il essayait de deviner ainsi l'opinion courante en voie de formation. Il avait trop d'indépendance pour s'y plier; mais il apprenait peu à peu le chemin de leur esprit, le moyen de les toucher et le secret de les convaincre. L'historien exposait ainsi et professait son œuvre; suivant le mot heureux d'un de nos confrères, « il la parlait avant de l'écrire (2) ».

Il l'avait surtout méditée. Sorel était de la race des penseurs. Il avait vécu dans un commerce intime avec Pascal et Montesquieu. Il ne croyait pas au hasard et

(1) Boutmy. *Albert Sorel et son œuvre.*

(2) Albert Vandal. Disc. du 29 mars 1905.

aimait à rechercher au delà des événements leurs causes profondes et lointaines. Il avait un esprit d'une rare justesse : son regard était assez perçant pour découvrir les secrets, pénétrer les négociations, et son jugement demeurait impartial. Il y avait d'autant plus de mérite qu'il n'était indifférent à rien. Il y a des imaginations qui transforment et exagèrent tout ce qu'elles évoquent. La sienne ranimait ses modèles sans altérer la réalité : il savait ressusciter les hommes avec leurs passions; il les faisait si bien mouvoir, il leur rendait avec la parole le trait si précis qui les distinguait entre tous, qu'en certains chapitres on croit lire une de ces pages de mémoires où le génie d'un contemporain aurait imprimé à jamais un caractère de vie.

Il avait abordé l'histoire de la Révolution sans parti pris, décidé à suivre une méthode toute nouvelle, que facilitaient les études, les publications poursuivies en tous pays pendant un siècle; il ne voulait pas se contenter de suivre les événements de France et d'analyser les dépêches de nos ministres; il entendait pénétrer plus loin, connaître les secrets des archives étrangères, lire les historiens de Russie, d'Allemagne ou d'Angleterre, voir sous leurs deux faces les relations diplomatiques. Le titre qu'il avait choisi disait tout : c'était bien l'Europe qu'il voulait étudier en face de la Révolution, l'Europe surprise, indignée, étonnée de ses défaites, subjuguée, puis apprenant de la France comment on se bat, comment on surexcite le sentiment national, et n'arrivant à recouvrer l'indépendance qu'en adoptant la méthode et les idées françaises. Au lieu de tout voir de Paris, il allait se déplacer sans cesse, pour mieux observer.

De ce point de vue, où nul ne s'était placé avant lui, sortait naturellement et sans effort une histoire très originale. Jusqu'alors, nous n'avions contemplé, dans cette mêlée des peuples, les gouvernements étrangers qu'à tra-

vers une sorte de brume, qu'expliquait la distance. La France prise pour centre, on nous laissait entrevoir, à l'arrière-plan, à travers les dépêches diplomatiques, le mouvement des personnages qui s'agitaient à Berlin, à Londres ou à Vienne, pour nouer les fils des coalitions; mais le détail, et surtout la suite, nous échappait. Avec Sorel, nous entrons dans la pensée des gouvernants, nous écoutons Burke et Fox, nous voyons de près la politique de Pitt; nous découvrons les vues des souverains de Prusse et d'Autriche; nous assistons aux combinaisons de Catherine.

Sorel ne cherche pas seulement à surprendre le secret des cours. Pour nous faire toucher de près ce qui se passe au delà de nos frontières, il suit et note les mouvements de l'opinion publique en tous les pays d'Europe. Dans le duel colossal qui se prolonge durant vingt-deux ans, au-dessous des champions, derrière les armées et les ministres, il met la main sur le cœur des peuples, et compte leurs battements. Ce n'est plus seulement l'Europe qui est vivante, mais chacune de ses parties; tout s'anime, tout respire, tout exprime des pensées, des vœux, des ambitions; c'est un drame dont les personnages se multiplient sans rompre un seul instant l'unité de l'action.

L'histoire écrite de la sorte, et parvenant, à force d'intelligence et de talent, à évoquer ainsi tout un passé, n'est-elle pas un des plus grands efforts de l'esprit, et ne serions-nous pas obligés de marquer notre reconnaissance envers l'historien, alors que son mérite se serait borné à cette prodigieuse résurrection de la vie? Mais nous lui devons plus encore. Ni le temps, ni la place, ne nous permettent de faire passer, même en raccourci, devant vous, ce qu'il nous a appris. Il n'a pas eu la sotte prétention de renouveler l'histoire, mot qui lui semblait le privilège des vaniteux et des pédants, mais sur combien de points ne

l'a-t-il pas développée et complétée ? Que de problèmes n'a-t-il pas éclaircis !

Les historiens français, depuis un siècle, racontaient la coalition de 1792 et l'invasion, les yeux fixés sur les Vosges et le Rhin. Pour eux, la guerre de France était le centre de la politique, la pensée dominante des cabinets. Sorel nous découvre le drame terrible qui se jouait à l'autre extrémité de l'Europe. Ce drame que les gouvernants de Paris, les regards voilés de sang, distinguaient à peine, passionnait à tel point les souverains qu'il absorbait leur pensée. La Pologne partagée, ils s'en arrachaient les débris. Défiances mutuelles, jalousie, avidité de conquêtes, tel était, suivant le mot de Mercy « le labyrinthe où se perdait la coalition ». L'art de Sorel a été d'en retrouver les fils, de les suivre à travers l'écheveau le plus embrouillé, et de démêler enfin le dessein de l'Europe.

Paris n'avait vu que le manifeste de Brunswick et la lutte contre la propagande révolutionnaire. Sorel, admis dans le secret des cabinets, nous montre, derrière les proclamations sonores, tout un échange de combinaisons secrètes. Les souverains se disaient que l'anarchie de Pologne avait seule permis le partage et ils découvraient avec joie qu'à l'occident de l'Europe, une anarchie plus bruyante allait leur offrir une décomposition tout aussi profitable. Trois années de troubles n'avaient-elles pas épuisé la France ? N'était-elle pas prête à tout subir ? En un moment, toutes les ambitions s'allumèrent et on prépara ce que Sorel appelle une des « grandes curées d'Etat » (1). Chacun fait son lot : pour protéger les Pays-Bas, l'Autriche réclame une barrière jusqu'à la Somme ; la Prusse mettra la main sur l'Alsace et la Lor-

(1) Tome III, p. 504.

raine. L'Angleterre se réserve Dunkerque. La Savoie se contente du Dauphiné et l'Espagne du revers des Pyrénées.

Nous touchons ici, Messieurs, au point culminant de l'ouvrage, à celui d'où dérive tout l'ensemble, qu'il faut avoir sans cesse en vue pour entendre l'œuvre, dont il convient de se pénétrer pour comprendre l'auteur et saisir ses jugements. L'Europe se vante de ne faire la guerre qu'aux hommes de sang qui déshonorent la nation, à la Terreur qui la tyrannise; en réalité, elle fait la guerre à la France, ce qu'elle veut détruire, c'est son unité; ce qu'elle ne lui pardonne pas, ce sont les conquêtes d'Henri IV, de Richelieu et de Louis XIV, c'est sa prépondérance, c'est son rang de puissance de premier ordre; pour les alliés, il s'agit de venger les rancunes de deux siècles. L'instinct national ne s'y est pas mépris : ce qui se débattait dans les défilés de l'Argonne, sur la frontière de Belgique, c'était bien une question de vie ou de mort pour la France. Sur ce problème d'histoire, Sorel ne laisse pas subsister un doute : il nous fait lire les documents qu'il a tirés des chancelleries étrangères : le but de la guerre était de réduire la France à un rang subalterne, et, sous prétexte d'assurer la paix du continent, de la morceler.

« Si c'est toujours la même Europe, c'est toujours aussi la même France. » Et Sorel se plaisait à renouer la chaîne du patriotisme à travers les âges, montrant qu'en face des convoitises de l'invasion, notre race s'était toujours soulevée, qu'elle avait opposé à ses voisins, de siècle en siècle, les mêmes conceptions, en pleine union avec ses chefs, fidèle à ses traditions qui associaient l'idée de patrie à l'unité du territoire et à son indépendance.

Cet instinct populaire résumait la politique de nos rois depuis cinq siècles. A l'heure où la Révolution semblait avoir tout bouleversé, ce n'est pas une des moindres surprises que nous réservait l'auteur, de nous montrer le

Comité de Salut Public reprenant la suite de notre vieille politique.

Sorel avait une trop haute conception de l'histoire pour la réduire à n'être que la servante des partis; mais il jouissait, dans son amour de la France, de constater cette continuité de desseins; ce que lui avait montré notre admirable histoire du Tiers-Etat; ce que Tocqueville avait prouvé en rapprochant l'ancien régime et la révolution, il le retrouvait dans les archives des Affaires étrangères; après ce règne du crime qu'on appelle la Terreur, dans ce temps où « toute la pensée active, toutes les vertus efficaces sont aux armées », sous le Directoire balloté entre les factions, il y avait des hommes qui, par la force des choses, et presque sans le savoir, par le besoin de ne pas périr, avaient essayé, dès qu'ils le purent, de continuer l'histoire de la France monarchique.

Ainsi la science historique dans ce qu'elle a de plus précis, les recherches dues aux efforts les plus patients aboutissaient à détruire cette légende des deux Frances, chère à tous les artisans de désordre, mère de toutes nos guerres civiles, armant l'une contre l'autre deux grandes fractions de la nation, se plaisant à faire dater d'hier nos annales et cherchant à mutiler nos gloires, pour mieux atteindre l'idée de patrie.

Sorel avait la passion de la grandeur nationale. Rencontrant le général Hoche, il s'était arrêté pour lui consacrer un volume; il avait souffert des faiblesses du Directoire, repris espérance avec Moreau et Masséna, il raconte avec entraînement la première campagne d'Italie. Ceux qui avaient admiré ses premiers volumes l'attendaient à l'Empire. Pensaient-ils qu'il serait moins sensible à la gloire? Il demeura fidèle à lui-même. En 1792, il n'avait pas émigré. Pourquoi, sous l'Empire, s'éloignerait-il du drapeau victorieux? Pourquoi accueillerait-il d'une âme chagrine ce qui a laissé dans nos annales

modernes, à toute une génération de vaillants soldats, un impérissable patrimoine d'honneur ? Il n'était pas homme de parti et il aurait donné volontiers pour épigraphe à son livre l'inscription qui figure à la grille de Versailles : « A toutes les gloires de la France ! »

Dès le moment où, suivant son heureuse expression, Bonaparte a envahi l'histoire, Sorel le suit et s'applique à démêler le fond de ses pensées; mais il n'abandonne pas un instant sa méthode. Le prestige qui l'attire ne le détourne pas de son but : il continue à interroger les cabinets; il fait le tour de l'Europe et ne revient, chargé de renseignements, vers la France que pour mesurer la force d'une popularité qui croît avec la victoire et d'une ardeur de conquête qui est celle du peuple sorti de la Révolution. « Il n'y a pas un enfant dans toute l'étendue de la France, écrivait Mallet du Pan, qui n'adjuge à la République, à la Révolution et à son régime la souveraineté du continent » (1). Bonaparte le sent; ce qui fait sa force, c'est que sa prodigieuse ambition se confond avec celle du peuple, et, comme à travers ses divisions, l'Europe poursuit constamment le même but, qu'elle veut reprendre à la France la rive gauche du Rhin et la Belgique, lui enlever la suprématie sur l'Italie, le conflit est inévitable.

Napoléon, s'il avait été sage, aurait-il pu traiter avec l'Europe et sauver sa domination ? La plupart des historiens l'ont affirmé. Au risque de paraître trop indulgent, Sorel n'hésite pas à contredire ces défenseurs de la paix impériale : ni Tilsitt, ni Erfurt ne désarment sa conviction. Napoléon ne s'imposait au continent que par la force des armes, mais son succès n'avait d'autre durée que sa victoire : tant que le peuple anglais demeurait irréduc-

(1) Cité par Sorel, t. V, p. 286.

de bastion en bastion, de frontière en frontière, elle recule aux limites de 1809, à celles de 1805, à celles de 1802, à celles de 1799, à celles de 1792. Le cycle se ferme comme il avait commencé, par l'invasion du territoire français, et, toutes les conquêtes étant reprises, par une menace, comme en 1792, de démembrement de la vieille France » (1).

Une image saisissante au service d'une idée très profonde, voilà bien le procédé de Sorel. Il y recourt souvent; il n'en abuse pas. Chez lui, par une rencontre heureuse et peu commune, l'esprit critique accompagnait l'enthousiasme et ne l'éteignait pas. Il était très sévère pour les textes, minutieux dans les recherches, poussant la conscience jusqu'à la poursuite des moindres détails, ne se lassant pas d'étudier les faits et les hommes, les événements et les caractères; il a publié dans la *Revue historique* des études qui font comprendre l'étendue de son labeur. A propos d'un doute, d'un éclaircissement, il remplissait d'énormes cahiers dans lesquels chaque fait était expliqué et discuté. Sous l'œuvre qui seule attire la vue, on découvrait tout d'un coup l'immensité du travail : c'étaient les fondations du monument, des assises enfouies à une profondeur qui étonne, avec des substructions, des piliers et des voûtes, assurant la solidité de l'ensemble, masses de granit que le regard n'atteint pas et sans lesquelles seraient impossibles les jets de pierre, dont la hardiesse donne le vertige.

Quelles que soient la valeur de l'érudit, ce qui domine en Sorel, c'est le penseur. Il excelle à pénétrer les causes, à découvrir les rapports entre les événements et leurs résultats, à discerner le lien qui les rattache.

(1) *L'Europe et la Révolution*, t. VI, pp. 47-48.

Ce fut l'originalité de son livre, de montrer sous les actes du Comité de Salut public, la tradition et de faire apparaître sous l'Empire les mêmes vues et d'en faire sortir les mêmes rapprochements.

Pourquoi le cacher? La surprise fut vive. Déception chez ceux qui, par horreur des crimes et de l'anarchie, avaient peine à le suivre, lorsqu'il retrouvait jusque dans le chaos de la Révolution et du Directoire, des traces de notre génie national; déconvenue non moins profonde chez les adversaires de l'Empire qui s'étaient habitués à condamner en bloc quatorze années de politique, en mettant tous les événements, grands et petits, au compte de la folle ambition et de l'orgueil démesuré d'un seul homme. Au milieu de thèses systématiques, devenues des lieux communs et accommodées aux goûts des courtisans de la Révolution ou des courtisans de l'Empire, Sorel apportait, avec un rare accord d'imagination et de raison, la vérité de l'histoire.

On ne pouvait dire qu'il n'avait pas recouru aux sources : nul n'avait découvert plus de documents inédits.

On ne pouvait prétendre que l'esprit de parti l'avait aveuglé : il avait flétri les crimes de la Révolution comme les crimes de l'Empire; il avait rendu hommage, sous l'un et l'autre régime, à tout ce qui avait grandi la France.

On ne pouvait l'accuser ni de passion, ni de système : tous ses jugements étaient fondés sur des pièces précises, des autorités indiscutées, toute une suite de témoignages irrécusables qu'il avait été chercher dans toutes les archives de l'Europe.

La seule vengeance des adversaires déçus de la Révolution et des ennemis de l'Empire, fut de déclarer que l'œuvre de Sorel était fort inégale; ne pouvant contester la supériorité du talent, ils se plaisaient à soutenir que les deux parties de l'ouvrage étaient de valeur très diffé-

rente, exaltant l'une au détriment de l'autre. Sorel écoutait ces éloges, notait ces critiques, les accueillait en souriant. Ses amis s'en inquiétaient. Il leur répondait qu'il y retrouvait les passions de son temps; il connaissait trop les hommes pour s'en étonner; il savait d'avance, suivant les convictions de chacun, quelle partie du livre serait louée ou blâmée, et, loin de l'alarmer, cette diversité de jugement lui semblait, en faveur de son impartialité, une preuve décisive.

Il y attachait son honneur. La lumière au service de la vérité, voilà ce qu'il cherchait par-dessus tout. Conduisant le lecteur à travers les plus prodigieux spectacles, les yeux ouverts pour ne rien ignorer, l'esprit libre pour tout juger, il entendait que l'ensemble de son œuvre contribuât, aussi bien que les détails, à laisser une impression forte et juste.

Son style l'aidait puissamment à faire pénétrer sa pensée et à la rendre durable. Dans ses premiers écrits, il est évident qu'il se défie de lui-même : il retient sa plume, il a peur qu'elle ne lui échappe; puis les années s'écoulent ; avec elles viennent les succès; il se sent plus assuré; il prend confiance en lui-même; il se laisse aller, non seulement à raconter, mais à peindre; il respecte trop l'histoire pour altérer l'unité de son livre; point de longues digressions qui suspendent le récit, mais quelques lignes qui, au moment voulu, donnent la vie à un personnage; quelques crayons précis et brillants de couleurs. En réunissant tous les fragments où il peint Napoléon, de face ou de profil, en buste ou en pied, en tenue de travail ou en costume d'empire, en présence d'un employé du Directoire, puis d'un diplomate de la vieille école qu'il veut séduire ou brusquer, à l'apogée de sa fortune et aux heures de déclin, on ferait un admirable portrait. Sorel n'avait pas seulement le talent de rendre sa pensée avec une force égale à sa conception, le lecteur est frappé des

« rencontres heureuses de mots et des expressions qu'anime seule la parfaite justesse de la pensée ». Il avait beaucoup d'esprit ; nombreux sont dans son œuvre les traits qui frappent ; plus il avançait dans la vie et plus il se permettait de hardiesses. C'étaient des échappées soudaines et non des combinaisons savantes, ni des cliquetis de mots. Ceux qui l'ont entendu parler, qui ont joui de sa conversation brillante, qui ont eu le bonheur de voir ce qu'il était dans l'intimité, n'en peuvent douter. On aurait voulu saisir au vol et fixer ses jugements. Comme les grands poètes qui savent tout rassembler en un vers, il savait tout concentrer en une ligne. « Sans la science, nous dit-il un jour, il n'y a pas d'histoire. Sans art, il n'y a pas d'historien. » Il se plaisait à exposer un problème historique, à l'examiner sous tous ses aspects, à l'analyser, à en discuter les éléments ; il ne se lassait pas d'étudier surtout les caractères, les pénétrant, allant des actes aux acteurs, cherchant à peser la responsabilité de chacun et marquant tout ce qu'il touchait, hommes et faits, d'expressions si justes qu'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer de l'éclat de la forme ou de la solidarité du fond.

Souffrez que je cite un exemple. Bonaparte revenait de Marengo. Pendant son absence, Paris avait été agité. On avait senti de sourdes intrigues qui devaient accompagner, dit Sorel, même au temps de l'omnipotence, toutes les campagnes de l'Empereur.

Pour mener le branle, il nous montre « les deux hommes qui, jusqu'à la catastrophe, ourdissent et tordent les fils, Talleyrand et Fouché : l'un aux Affaires étrangères, en commerce avec tous les meneurs d'intrigues de l'Europe; l'autre, à la Police, en commerce avec tous les conspirateurs du dedans; l'un et l'autre les plus roués artisans de trames qu'on ait connus, et la main sur le ressort de toutes les machines. D'ailleurs se jalousant, se détestant,

se décriant à l'envi; acoquinés, leur vie durant, malgré l'antipathie qui les rend insupportables l'un à l'autre; attelés au même char, accouplés sous le harnais, tirant en discorde et cherchant à se pousser réciproquement dans l'ornière. Défroqués tous les deux, ils gardent jusque dans leur fortune nouvelle leurs aversions de ci-devant. Aversion, chez Fouché, du séminariste tiers-état, du cuistre d'Oratoire de province pour le grand seigneur, agent général du clergé, prélat de cour; aversion du parvenu pour le déclassé; du tonsuré marié, mais sérieusement, et devenu homme de famille, pour l'évêque renégat et le libertin du grand monde; de l'économe aux doigts crochus qui épargne et qui place, pour le joueur, le prodigue à la dette insolente; du maigriot de petite mine, à face de fouine, au teint blême, aux yeux en vrille d'argousin, qui a dépouillé cet autre froc, plus sinistre, celui de l'athée et du terroriste, et s'est fait un masque bonhomme et jovial, mais toujours mal mis, mal tenu et de mauvaises façons, pour le gentilhomme révolutionnaire, élégant, nonchalant, séduisant, impertinent, conservant, dans le service républicain, les grandes manières de la servitude de cour; aversion de la police, enfin, cette roturière, contre la diplomatie, cette privilégiée, à laquelle il aspirera toujours comme une initiation dans le grand monde et dont jamais il ne connaîtra les faveurs. Pour les amener tous les deux, l'un boitant, l'autre chancelant, appuyés l'un sur l'autre dans le cabinet de Louis XVIII, il faudra plus d'années qu'ils n'en attribuaient alors à la vie de Bonaparte, plus d'aventures et de plus étranges qu'ils n'en avaient encore connu, plus de métamorphoses qu'ils n'en imaginaient et plus de catastrophes que n'en pouvait apporter une seule campagne; ils y arrivèrent, cependant, de couloir en couloir, d'escalier dérobé en porte secrète, parce qu'il se tinrent toujours aux aguets, toujours en posture, chacun des deux compères

finissant toujours par jeter à l'autre la corde dont il l'eût voulu pendre » (1).

Nous voilà loin des parallèles de l'école classique; c'est l'enchevêtrement de deux vies, de deux caractères, décrits en une page, habillés à la Saint-Simon, et drapés de telle sorte que le lecteur ne les oubliera plus. « On comprend mieux toute l'histoire, disait Boutmy, après avoir lu et médité ces morceaux de psychologie savante (2). » Entre les négociations racontées avec précision, les événements qui les expliquent, les personnages du drame qui reprennent vie, l'historien se meut avec une telle aisance que tout se suit, s'enchaîne et se comprend; rien de froid, rien de monotone et le mouvement s'accélère, l'intérêt s'accroît, on se sent conduit vers la péripétie, puis emporté vers le dénouement avec une force qui, ranimant les passions éteintes, et, sans jamais détourner de la vérité de l'histoire, nous fait éprouver les frémissements de patriotisme que ressentaient les soldats de 1792 et les témoins de l'épopée.

L'effet produit, sur tous ceux qui pensent, par l'ouvrage de Sorel fut considérable. Les quatre premiers volumes parurent en sept ans de 1885 à 1892. Dès 1887, l'Académie française lui accordait sa plus haute récompense, en lui décernant le grand prix Gobert. Deux ans après, à la mort de Fustel de Coulanges, vous n'hésitiez pas à le faire entrer dans votre Compagnie. L'Académie française l'appelait, en 1894, à remplacer Taine.

En huit ans, avec les premiers volumes d'une œuvre inachevée, Sorel avait épuisé toutes les récompenses qu'un historien peut obtenir. Il en était fier : très modeste pour lui-même, se sentant au-dessus de toute vanité, il avait

(1) *L'Europe et la Révolution*, t. V, p. 402.

(2) Boutmy, *Sur Sorel*, p. 32.

pour ses idées une très haute ambition. Il aurait pu aisément, avec ses notes, publier quatre ou cinq volumes remplis de textes inédits, chargés de citations et qui auraient ou l'approbation des érudits. Il voulait plus et mieux : s'adresser au grand public, « faire un livre, un livre écrit et pensé », tel était le but que, dès le premier jour, il s'était assigné (1).

Quand il sentit qu'il l'avait atteint, sa joie fut vive ; ce n'était pas la satisfaction d'un vain orgueil ; c'était le plus grand bonheur que puisse concevoir l'intelligence humaine, lorsque, après de longs efforts accompagnés de doutes sur elle-même, elle arrive tout d'un coup à la conscience de sa force. Que de fois il s'était demandé s'il était entré dans sa voie, si les découvertes qui l'enchantaient étaient vraiment des découvertes, si les idées dont il était épris, il saurait les faire comprendre! Plus l'œuvre a coûté de méditations et plus l'incertitude est poignante. Sorel en était délivré. Il allait continuer son labeur, l'esprit plus libre; il se sentirait dégagé. Tout aussi précis dans ses recherches, aussi scrupuleux sur les faits, il aurait plus de confiance en lui-même.

Onze années s'écoulèrent sans qu'il fît paraître la suite. Ses amis savaient que les quatre derniers volumes étaient écrits, qu'au premier jet avaient succédé des remaniements et des revisions et que l'auteur ne se lassait pas de corriger et de revoir; il s'absorbait dans son œuvre il voulait que rien ne l'en détournât. Il résolut de quitter le Sénat, abandonnant les fonctions de secrétaire général qu'il avait occupées pendant vingt-cinq ans, avec la fidélité et l'esprit de discipline qui étaient dans sa nature. En deux années, quatre volumes furent imprimés. Il nous en avait communiqué plus d'un fragment. Vous

(1) Lettre à M. Léon Devin du 29 août 1885.

vous souvenez de la séance du 12 juin 1904. Il venait de déposer sur le bureau de l'Académie son huitième volume; on lui demanda d'en lire quelques pages. De sa voix plus vibrante que de coutume, il lut la conclusion. « Il était ému, a dit un de ses confrères qui l'admirait. Nous l'étions plus que lui, attachés à ses paroles. Quand il eut fini, en rappelant les sentiments qui ont inspiré ce livre, « l'amour pour la France, l'admiration pour son génie, « la tendresse pour ses illusions, la pitié pour ses infor- « tunes, la fierté de ses triomphes et la foi inébranlable « en ses destinées », des applaudissements unanimes et prolongés lui montrèrent combien nous étions heureux de son succès éclatant et comment nous partagions ses sentiments patriotiques (1). »

Cet hommage improvisé et tout intime n'était que le prélude de la manifestation qui devait, quelques mois plus tard, réunir tous les amis de Sorel. L'initiative en était venue de l'Ecole des Sciences politiques; ses élèves en avaient conçu la pensée. Aux plus jeunes disciples du professeur s'étaient unis ses contemporains et ses aînés. A tous n'avait-il pas enseigné une page de notre histoire nationale? A ceux qui aimaient le plus la France n'avait-il pas appris pourquoi elle méritait d'être aimée? En une soirée que nul n'a oubliée, après que ses confrères, ses collègues, ses amis eurent célébré l'achèvement de l'œuvre poursuivie durant un tiers de siècle, Sorel nous parla. Ce n'était ni une harangue académique, ni un remerciement banal, mais une page de confidences intimes dans laquelle un maître en l'art d'écrire exposait la méthode historique, donnait le sens de son livre. Que lui ont servi les imprimés et les manuscrits, les copies et les extraits accumulés? à fixer les dates et les faits. C'est le squelette

(1) M. Arcos, Discours du 29 mars 1905, page 71.

qu'il faut couvrir de chair, « auquel il faut rendre la lumière des yeux et la vibration de la parole ». Les grands événements de l'histoire sont l'œuvre des hommes. « C'est donc l'homme qu'il faut rechercher, retrouver et ressusciter dans l'histoire. Lui seul en garde la clef. » Non l'homme impersonnel, mais « tel homme, portant tel nom, ayant à telle heure prononcé telle parole, ou fait tels gestes : c'est celui-là qu'il importe de découvrir, d'interroger, de confesser jusque dans la foule ; que dis-je ? dans la foule plus qu'ailleurs, car la foule mène les événements, comme dans les espaces les masses mènent les mondes. » Il entrevoit dans cette psychologie des foules devinées par les imaginations, par Shakespeare dans *Jules César*, par Tolstoï dans *Guerre et Paix*, ce qu'à la suite de nos guerres et de nos crises sociales, sera l'histoire de demain, histoire toute de minutie dans la recherche et de largeur dans l'exécution, ou le génie plus qu'en aucune œuvre de l'esprit procédera d'une très longue patience.

Un tel discours à la fin d'une vie contient, comme en un testament, le dernier mot de l'écrivain. Assurément il s'est efforcé, en toute impartialité, de comprendre les Français comme les étrangers, sans exception de patrie. « Mais, dit-il, ce compte réglé, je me suis tenu quitte envers eux. Ni de l'introduction, ni de la fin, ni d'aucune page de mon livre, je ne puis dire que je l'ai écrite sans prédilection, dans l'indifférence de mon pays, le désintéressement de ses affaires, l'insouciance de ses intérêts, le détachement de ses prospérités ou de ses infortunes, dans ce froid et ce vide que l'être de l'homme abhorre et où l'homme cesse de vivre. Je serais un pauvre écrivain, très indigne des encouragements que vous me donnez, si ma plume n'avait pas trahi le frémissement de ma main (1). »

(1) Discours du 29 mars 1905, p. 115.

Le doute n'est donc pas permis : Sorel était avant tout, au-dessus de tout, un patriote. Il l'était à chaque page de son livre ; il l'était dans ses leçons aux élèves de l'Ecole militaire de Saint-Cyr dans le temps où on jugeait utile de leur enseigner l'histoire de la Révolution et de l'Empire ; il l'était dans ses entretiens, dans sa parole où s'unissaient la force et la mesure, dans les manifestations les plus diverses de sa volonté. C'était la flamme de sa pensée, le mobile de sa vie.

Il fallait l'entendre dans son cours, dans les réunions annuelles de l'Ecole, quand il adressait à ses élèves ses harangues simples et courtes, toutes vibrantes d'émotion contenue qui soulevaient l'enthousiasme de la jeunesse. Nous sentions battre nos cœurs ; nous comprenions ce que devait être l'action pénétrante de ce grand esprit sur ses jeunes auditeurs. Il y avait en lui un mélange de force et de douceur qui donnait à sa parole un charme, à son geste une précision, à toute sa personne un attrait auquel nul ne résistait : « Avec sa haute taille, ses traits accentués, sa moustache scandinave longtemps blonde, sa physionomie virile, son regard bleu et clair, il représentait bien le type des Normands, ses ancêtres, qui, par une longue culture pacifique, s'est adouci, sans s'amollir (1) ». En écoutant sa parole vive et parfois saccadée, qui exprimait si bien la conviction personnelle, en voyant l'effet produit sur les visages de ses auditeurs, leurs yeux tendus vers lui, leur émotion répondant à la sienne, notre pensée ne s'arrêtait pas à l'orateur, à ses qualités extérieures, à la forme de son discours ; elle allait plus loin et plus haut, jusqu'à ce don indéfinissable et mystérieux qui donne à certains hommes l'autorité. Albert Sorel était un chef. Dans le passé le plus lointain, il eût tenu

(1) M. Léon Devin. Discours du 29 mars 1905, p. 96.

un rang parmi les hommes de sa race ; il eut été un des compagnons de Guillaume de Normandie, un des conquérants de la Sicile, un des hardis marins d'Ango ou de Duquesne. Dans notre temps, il était un éducateur des âmes, secouant l'inertie des uns, découvrant chez les autres une qualité en sommeil, l'éveillant au contact de sa volonté, améliorant les médiocres, perfectionnant les bons, donnant à l'un un sujet d'études, à l'autre un conseil sur sa carrière, stimulant tout le monde et laissant à ceux qui l'approchaient, jeunes ou vieux, la conviction qu'il était un incomparable créateur de force.

Quel était le secret de son action ? Sorel était une conscience : chez lui, rien d'apprêté, ni de fictif. La jeunesse sentait qu'il l'aimait sincèrement, en elle-même et pour ce qu'elle promettait ; il était attiré vers ses espérances ; il n'avait rien d'un pessimiste. Croire que la sévérité des jugements est la marque de la supériorité est une erreur commune aux âmes vulgaires. C'est l'indulgence qui est le trait des natures d'élite. L'étude sincère de l'homme, ainsi que la philosophie de l'histoire y conduisent naturellement. Elle ne vient pas de l'affaiblissement de la conscience, mais de la vue d'ensemble qui permet de juger les affaires de ce monde de loin et de très haut.

L'historien qui a vécu en quelque sorte dans les âges qui précèdent, qui a été le contemporain des sociétés disparues, accumule en lui l'expérience des siècles ; il conserve la faculté d'admirer ou de s'indigner, mais il ne condamne pas sans merci. Sorel avait puisé dans ce commerce avec les hommes un fond d'optimisme qui faisait sa force et son influence sur la jeunesse. Il avait une conception très raisonnée et très profonde de la vie. « Nous pouvons, écrivait-il à un ami, regarder en arrière, dans notre âge mûr, sans vertige, sans lassitude, sans dégoût de nous-mêmes et du monde, j'entends le grand monde de

Dieu, celui des âmes, celui de la destinée humaine. Je vois tant d'hommes refroidis, rétrécis, durcis, énervés, irrités. Je n'en suis pas. Je me sens plus de sérénité à mesure que j'avance. On monte la vie comme une montagne ; on arrive essouflé au sommet, mais l'air est si pur (1). »

Une âme de cette trempe ne pouvait traverser notre temps sans attirer le respect. Toutes les questions qu'il traitait, tous les problèmes qu'il touchait, il savait les animer, les éclairer de la lumière la plus vive. Parmi ses fragments historiques, il y a des chefs-d'œuvre en vingt pages. Sur Talleyrand, sur Metternich, sur la méthode historique, ses jugements resteront. L'étude sur Madame de Staël est brillante ; la conclusion éclatante. Qui aurait pu penser que, sur Montesquieu, il était encore possible d'écrire un volume vraiment original où à force de talent la profondeur se dissimule et parvient à plaire ? Tels étaient les repos et comme les délassements de cet esprit en pleine activité.

Jamais son intelligence n'avait été plus puissante, mais ses amis sentaient que l'équilibre si longtemps maintenu entre la vigueur physique et l'esprit était prêt à se rompre. Avait-il abusé de ses forces en publiant quatre volumes en deux ans ? N'avait-il pas plutôt obéi, en précipitant sa tâche, à de secrets avertissements ? En comprenant que ses jours étaient comptés, nous avions hâte de multiplier autour de lui les témoignages de notre affectueuse admiration. Le plus grand prix dont nous puissions disposer, le prix Osiris, lui fut attribué au commencement de cette année, sur l'initiative de l'Académie Française et de votre Compagnie, par une solennelle délibération de l'Institut. Ce fut sa joie suprême.

(1) Lettre à M. Devin, Honfleur, 7 septembre 1890.

Nous ne pensions qu'à l'entourer de soins, pour faciliter ce que nos illusions appelaient sa convalescence. Nous nous serions crus coupables de lui rien demander. Il nous ménageait une surprise, en trouvant la force d'écrire une page qui est un chef-d'œuvre.

Il rêvait depuis longtemps d'élever un monument à la gloire de sa province, en montrant ce que la France devait au génie normand. Rouen allait célébrer le troisième centenaire de la naissance de Corneille. Il voulut lui porter un filial hommage, avec tout son cœur, avec tout son esprit, avec tous les éclats d'une imagination qu'il s'était toute sa vie efforcé de contenir et que l'âge n'avait pas glacée. Ce n'était pas dans une salle banale que, le 5 juin, il se levait pour parler : c'est dans le vieux Palais de justice de Rouen, auprès de la Grand' Chambre du Parlement où Pierre Corneille a prêté son serment d'avocat, devant cette table de marbre où il a rempli son office de conseiller du roi ; c'est là qu'il évoquait sa mémoire : « Ce n'est pas assez de dire que nous sommes fiers de lui ; nous sommes fiers d'être nés sur le même sol et nés du même sang. » Passant tour à tour du magistrat au poète, de l'auteur tragique au peintre des caractères, du politique au créateur des plus beaux types de la volonté et de la pensée humaines, Albert Sorel sut évoquer Corneille tout entier. Il fit passer dans les âmes un frisson. En présence de cette image qui reprenait vie, on croyait assister à une résurrection du génie. A travers ce souffle haletant, et cet effort pour surmonter la défaillance d'un corps épuisé, on devinait à la fois la lutte et l'extase ? Ce regard doux et fier ne semblait-il pas entrevoir déjà, dans une région supérieure, celui dont il résumait l'action avec une si rare hardiesse de pensée et de style ? Ses auditeurs étaient transportés. Ses amis tremblaient en pensant que derrière ce discours il y avait tout

un drame... Ses enfants, qui ne le quittaient ni du cœur, ni des yeux, sentaient qu'il exhalait sa vie.

On put le ramener à Paris. Il jouissait d'avoir usé ainsi ses dernières forces. Un hommage à sa province natale, n'était-ce pas encore honorer sa patrie ? Puis le mal s'aggrava : les membres furent atteints ; le cerveau demeura assez libre pour que son fils, sa fille qui étaient sa fierté et sa joie, pussent recueillir, comme en un dernier souvenir, le testament suprême de sa pensée. Sa mort fut admirable : il remit en chrétien son âme à Dieu, n'ayant point de haine au cœur, aimant passionnément tout ce qui élève l'homme au-dessus de lui-même, tout ce qui est généreux, tout ce qui lui rappelait les idées auxquelles il avait dévoué sa vie : la formation des hommes, la vérité de l'histoire et la grandeur de la France.

UN HOMME DE BIEN[1]

Les fondateurs de prix académiques en réglementent quelquefois l'attribution d'une manière un peu étroite. La fondation Léonce Corbay n'est point dans ce cas. Regrettant que sa vie n'ait pas été aussi utile aux autres qu'il l'aurait souhaité, — c'est lui qui parle ainsi, — M. Corbay nous a confié le soin de chercher autour de nous et de saluer en son nom, quand il ne serait plus là, ceux qui « plus habiles et plus heureux » auraient su rendre à leurs semblables des services exceptionnels, et cela dans n'importe quel ordre d'idées que ce soit. Toute latitude est laissée à nos choix, pourvu que les couronnes dont il s'agit soient réservées à de vrais bienfaiteurs de l'humanité.

Le prix Corbay, qui est annuel et indivisible, n'a encore été décerné que trois fois.

En 1904, l'Académie, guidée par une indication du testateur, avait pris connaissance du bel ouvrage en six volumes où se trouve méthodiquement exposée l'œuvre admirable des *Missions françaises au XIXe siècle*, et elle avait donné le prix Corbay à M. l'abbé Piolet, directeur de cette publication.

En 1905, l'Académie avait voulu rendre un hommage de plus, un hommage indirect cette fois, à la mémoire du grand Pasteur et ses suffrages s'étaient portés sur M. Val-

(1) Ce morceau, lu à la séance annuelle du 8 décembre 1906, est extrait du rapport par lequel la Commission mixte, le 25 août précédent, avait demandé à l'Académie d'attribuer le prix Corbay à M. Victor de Valence.

lery-Radot qui, avec une piété quasi filiale, s'est fait l'historien de notre plus pure gloire scientifique.

Cette année, nous avons plaisir à signaler aux sympathies de tous un touchant exemple de ce que la douleur peut faire de bien ici-bas, lorsque, au lieu de se replier sur elle-même, elle cherche dans le soulagement des souffrances d'autrui les seules consolations que certaines âmes puissent accepter.

Les progrès de la science n'ont pas empêché notre temps d'être fertile en tragiques hécatombes. Les plus récentes semblent avoir été les plus meurtrières ; mais elles n'ont pas fait oublier l'affreuse catastrophe qui, il y a près de dix ans, en plein Paris, vint semer la mort, et quelle mort ! dans une de ces brillantes réunions où la bienfaisance ne se montre souriante et presque frivole que pour pouvoir ensuite sécher plus de larmes. Il périt là, dans les flammes, quelques hommes, beaucoup de femmes, beaucoup de jeunes filles, toute une élite... Le pieux monument qui s'est élevé sur les ruines du Bazar de la Charité perpétue la pitié due à ces victimes innocentes... Mais plus à plaindre encore étaient ceux qui, les ayant aimées, leur survivaient, frappés au cœur... J'en sais qui sont morts de chagrin. Il en est, comme on va le voir, pour lesquels ce coup de foudre a été le point de départ d'une vie nouvelle, tout entière tournée vers Dieu ou penchée tout entière sur la misère humaine...

Trois ans après le terrible incendie du 4 mai 1897, d'autres émotions s'imposaient à l'Europe. La Chine, en proie à l'anarchie, s'unissait néanmoins dans un mouvement de haine contre l'étranger, quel qu'il fût. La Légation de France, à Pékin, était assiégée, et ce n'était pas la seule. Nos missionnaires, nos religieuses, enfermés

blic lui-même et c'est à d'autres sources qu'il faut recourir pour savoir quel remarquable et clairvoyant administrateur a su être, à 5.000 lieues de son pays, cet homme qu'aucun apprentissage direct n'avait préparé à de telles fonctions, et de quelle bienveillance, de quelle bonté, de quelle tendresse — le mot n'est pas excessif — il se plaisait à entourer ou la convalescence ou, hélas! l'agonie de ceux dont il avait pris charge.

« Le rôle du Délégué fut multiple, écrivait M. le médecin principal Laffont. A l'administration de l'hôpital se joignit la distribution des dons en nature, des vêtements chauds, des vins, des approvisionnements... Elle fut faite par lui aux postes les plus éloignés de l'intérieur de la Chine, pendant une saison où le froid était très rigoureux, les communications très difficiles. Le traitement moral de nos malades fut aussi de son ressort, comme la correspondance avec les familles et les lettres écrites pour les illettrés ou les impotents... »

Et le Dr Labadens ajoute : « M. de Valence consacre aux malades tous ses moments de loisirs, les console, les réconforte, s'enquiert de leurs désirs, leur parle de leurs familles, de leurs projets et, avec une patience inaltérable, leur prodigue ces marques de sympathie auxquelles nos pauvres troupiers sont d'autant plus sensibles qu'ils y sont moins accoutumés. L'inépuisable bonté de notre Délégué s'exerce sur tous, mais va de préférence aux plus humbles. »

Ainsi, ce grand cœur avait trouvé sa voie ; cette vie brisée avait retrouvé un but, et lorsque, après la prise de Pékin, la délivrance des prisonniers et le reste, l'ordre fut venu de regagner la France, j'imagine que M. de Valence, au lieu de se complaire dans la satisfaction du devoir accompli, se demanda plus d'une fois, non sans quelque angoisse : « Maintenant, qu'est-ce que je vais faire de moi ? » S'il avait peur de redevenir inutile, il

avait tort. Pour les hautes âmes dont la vocation consiste à répondre à l'appel de ceux qui souffrent avec d'autant plus d'empressement que cet appel vient de plus loin, la morte-saison, en ce monde, n'est jamais de longue durée.

A deux reprises, en 1902 et 1903, nous voyons M. de Valence dire encore adieu aux enfants qui lui restent, à l'aïeule vénérée qui leur tient lieu de mère. Où donc allait-il ? Les « croisières » sont aujourd'hui fort à la mode ; et, assurément, c'est là un luxe plus sain que beaucoup d'autres. Or, M. de Valence, en avril 1903 comme en avril 1902, partait « en croisière ». Mais il ne se dirigeait ni vers Christiania, ni vers Madère, ni vers Athènes. C'étaient les frimas du Nord de l'Atlantique qui l'attiraient : Terre-Neuve la première année, l'Islande la seconde. On ne va guère de ce côté pour son plaisir. M. de Valence y était envoyé, avec des pouvoirs spéciaux, par le Conseil d'administration des Œuvres de mer françaises.

Que se passait-il donc là-bas de particulier pour motiver ces missions exceptionnelles ?

J'aimerais mieux ne pas avoir à le dire. Ceux qui savent ce que c'est que la Société des Œuvres de mer, ceux qui savent tout ce qu'elle a déjà fait de bien, depuis douze ans qu'elle existe ; ceux qui savent dans quel esprit à la fois évangélique et patriotique elle se voue à l'admirable tâche qu'elle a assumée, s'étonneront sans doute qu'une telle institution puisse rencontrer sur son chemin autre chose que le respect, la bonne volonté, l'appui de toutes les autorités administratives et autres. C'est pourtant parce qu'elle s'était, de plus d'un côté, heurtée à des oppositions ou même des hostilités que ceux qui la dirigent avaient jugé nécessaire de faire étudier et solutionner sur place les difficultés qui en résultaient. Pour ce rôle délicat, il fallait un homme de cœur, un homme

de tact, un homme de clair jugement et de grande expérience. Le même nom était déjà sur toutes les lèvres. Mais celui à qui tous pensaient n'était plus jeune et il s'agissait de pénibles voyages, de pénibles séjours. Accepterait-il ?

M. de Valence, interrogé, ne se borna pas à répondre : « Oui ». Il dit : « Merci » et se mit en route.

J'ai lu, avec un égal intérêt, avec une égale émotion, le récit de sa mission de Terre-Neuve et le récit de sa mission d'Islande. Comment ne pas plaindre et comment ne pas admirer, dans leur stoïque endurance, ces milliers de pêcheurs paimpolais, dunkerquois, malouins, fécampois et autres, que les exigences d'un métier rude et dangereux entre tous ramènent chaque année, avant la fin de l'hiver, dans ces mers lointaines et sauvages? Pauvres gens! que de périls les attendent sur ces flots tourmentés, où errent parfois les banquises! Avant la création des navires-hôpitaux, ceux qui tombaient malades n'en réchappaient guère. Et que de sinistres! En avril 1901, du même coup de vent, 14 goëlettes périssaient à la fois, dont 8 corps et biens. Dans ce petit monde de la grande pêche, heureuses les familles qui ne sont que décimées. M. de Valence en cite une où, sur neuf hommes, en trois ans, la mer en avait pris sept : il n'en restait que deux. Qui sait ce que sont, depuis, devenus ces deux-là ?

Et, même pour les équipages que le naufrage épargne, quelle âpre existence! Les pêcheurs de morue de l'Islande sont, dit-on, moins à plaindre que les Terreneuvas, et cependant... Voici, les concernant, une page qui, certes, n'exagère rien (1) :

« Installé sur le pont de la goëlette, à une place dési-

(1) Rapport adressé le 10 juillet 1903, de Faskrudsfjord, par M. de Valence à l'amiral de la Jaille, président de la Société des Œuvres de mer.

gnée par le sort, l'Islandais file sa ligne le long du navire qui dérive lentement, sous sa grande voile et son foc. Une fois la ligne immergée, le pêcheur la hale et la file tour à tour, de façon à donner à l'appât, par ce va-et-vient continuel, une apparence de vie qui attire le poisson. L'homme reste ainsi, pendant des heures entières, à la même place. Que la neige tombe par rafales, que les paquets de mer balayent le pont, que les lourds *cirés*, raidis par le sel et le froid, entament la chair des poignets, on pêche quand même et, si la morue donne, on ne quitte plus la ligne. Parfois des hommes tombent de fatigue sur le pont. « C'est trop de peine », disent-ils en vous racontant cela; « oui, c'est trop de peine! »

Pour les pêcheurs qui opèrent dans les eaux de Terre-Neuve, il y a cette circonstance aggravante que, au lieu de travailler à bord, c'est sur son *doris*, frêle coquille de noix, que l'homme va jeter ou relever ses lignes, courant le risque — le fait n'est que trop fréquent — de se perdre dans le brouillard sans espoir de retour.

M. de Valence a passé à Saint-Pierre-Miquelon, en 1902, cinq mois, cinq longs mois, s'astreignant au même régime de vie que ceux qui l'entouraient. « Dès le premier jour il commençait à remplir sa mission, visitant les uns après les autres tous les armateurs de la colonie... Mais ce furent surtout les souffrants, les malades qui attirèrent son attention et devinrent l'objet de ses soins. Chacun le vit s'empresser auprès d'eux, soit pour organiser leur transport à l'hôpital colonial, lorsque le *Saint-François-d'Assise* ramenait ces malheureux récoltés sur les bancs, soit pour les visiter sur leur lit de souffrance, s'informant des besoins de chacun, causant avec eux de la famille absente, faisant leurs lettres et leur portant celles qui pour eux venaient de France. Dans nos salles, il allait devisant avec celui-ci, donnant un bon conseil à celui-là,

écoutant les doléances de cet autre, pourvoyant au dénuement des naufragés ou des malheureux en dérive (1). »

La mission d'Islande, en 1903, répondait à de cruelles déceptions. Oh! quelles répercussions lamentables peut avoir, sans qu'on le sache, une signature donnée ou refusée, de loin, par une main distraite ou malveillante!

A ces héroïques travailleurs de la mer, de la froide mer du pôle, réserve suprême de la défense nationale au cas de guerre maritime, l'Etat ne devrait marchander, ce semble, ni les secours, ni les consolations.

Eh bien! comme secours matériel, outre l'hôpital de la mission catholique à Reykjavik, le pêcheur malade trouvait, à 322 milles de là, aux portes du petit bourg de Faskrudsfjord, sur la côte Est, une infirmerie de 15 lits, tenue par trois sœurs, d'excellentes sœurs de Saint-Joseph de Chambéry.

Or, en 1903, le gouvernement venait de retirer à ces saintes femmes l'infime rétribution qui les faisait vivre, et la fermeture de l'infirmerie s'en était suivie nécessairement.

D'autre part, comme consolation et comme secours aussi, il y avait la visite régulière du navire-hôpital des Œuvres de mer, le *Saint-Pierre* ou le *Saint-François-d'Assise*. La venue en était attendue là-bas avec une fébrile impatience, car ses bienfaits ne se comptaient déjà plus. Pour les malades ou les blessés, c'était le salut possible, c'était le salut probable, et les cris de joie se mêlaient aux cris de douleur au moment du transbordement. Puis la nef bénie allait de bateau en bateau, désinfectant l'un, ravitaillant l'autre, réparant les avaries de celui-ci, prêtant à celui-là un officier pour remplacer le capitaine qui

(1) Rapport de M. l'abbé d'Auvigny, aumônier de la Maison des marins à Saint-Pierre.

venait de mourir, sauvant de la perdition tel bâtiment en détresse, comme l'*Hélène* de Saint-Malo. Mais ce n'était pas tout. Elle apportait de France 20.000 lettres, des journaux, des portraits, des souvenirs... Plus d'un pêcheur ne songeait qu'à cela pendant les lentes heures du travail quotidien. Et lorsque, tout à coup, la stridente sirène du *Saint-Pierre* se faisait entendre dans la brume, bien des yeux se mouillaient et, comme d'eux-mêmes, tous les pavillons s'élançaient à la cime des mâts.

En 1903, l'attente de ce peuple d'exilés fut vaine. Désespérant d'obtenir la subvention qui lui était allouée jusque-là par le ministère de la Marine, et privée pour la première fois du concours des médecins de l'Etat, la Société n'avait pu armer son bateau-hôpital.

Fermeture de l'infirmerie de Faskrudsfjord et interruption forcée des croisières du *Saint-Pierre*, tels étaient les incidents qui avaient précédé l'enquête confiée à M. de Valence. Les Œuvres de mer, au risque de s'endetter, avaient décidé de ne pas abandonner leurs protégés. Elles avaient, tout d'abord, pris à leur charge les traitements des sœurs infirmières : moyennant quoi, le drapeau tricolore allait flotter de nouveau sur l'humble domaine de ces saintes femmes et, comme par le passé, blessés ou malades recevraient les doux soins, les soins maternels des religieuses françaises. Avec elles, ainsi que le disait un de leurs jeunes clients, « il n'est plus si triste de mourir en Islande ».

D'autres fondations, d'ailleurs, accompagnent celle-là. Tout près de l'infirmerie dont il vient d'être parlé, s'offre un abri également cher à nos équipages et dû aux mêmes initiatives, aux mêmes libéralités. On l'appelle — aimable fiction — la *Maison de Famille*; et son but est surtout de disputer à l'alcoolisme les loisirs de ces pauvres gas qui, livrés à eux-mêmes, n'y résisteraient guère. Rien de plus primitif que cet asile : « La construction, toute en bois,

rappelle par sa rustique simplicité le poste d'équipage; et, pour compléter la ressemblance, il a fallu l'amarrer sur le sol, tout comme une goëlette au mouillage : car un jour, par un fort coup de vent, l'ancre ayant dérapé, on a vu l'édifice entier chasser sur ses assises de pierre. »

« Mais, ajoute M. de Valence, car c'est lui que je cite, ils ne sont pas exigeants, nos braves mathurins. Puis, si modeste que soit le logis, cordial est l'accueil qu'on y reçoit et il n'en faut pas d'avantage pour toucher le cœur de ces hommes, rudes comme le chêne de leurs navires, mais sensibles parfois comme des enfants.

« N'ai-je pas vu l'un d'eux, rencontrant un petit Islandais, l'embrasser avec transport; puis, quand il s'aperçut que je l'observais, me dire ingénument : « Ça me rap- « pelle les miens. »

« Et ce pauvre typhique soigné à l'hôpital, auquel on demandait : « Ne vous ennuyez-vous pas ici, toute la « journée » et qui répondait : « Oh! non. Je pense à mes « sœurs et à ma mère : je suis tout le temps chez nous! »

Que de choses seraient à souligner dans le rapport où M. de Valence résume, avec ses vues d'avenir, les observations et les témoignages recueillis au cours d'une patiente et laborieuse inspection. On s'aperçoit vite que cet apôtre est aussi un lettré et l'on se rappelle, en savourant sa prose, où l'humour alterne parfois avec le sentiment, qu'il fut naguère l'un des deux éditeurs des fameux mémoires du général de Marbot, grand-père de Mme de Valence (1).

Le général de Marbot, racontant ses propres exploits,

(1) L'autre signataire du traité passé avec la maison Plon était M. de Boislecomte, cousin de M. de Valence. C'est M. de Boislecomte qui s'est spécialement chargé de la mise au point des *Mémoires*.

brodait un peu, dit-on. M. de Valence est le narrateur modeste et scrupuleux par excellence. Tout ce qu'il écrit on peut le croire. La preuve, au surplus, suit souvent l'affirmation. Il est officiellement constaté qu'à Saint-Pierre, l'ouverture de la Maison du marin a réduit de moitié le nombre des ivrognes dans les rues de la ville et, par suite, le nombre des pauvres diables qui, ne se tenant plus sur leurs jambes, allaient se noyer, le soir, dans le « Barachois » en cherchant leurs bateaux. « Dans une carrière déjà longue, écrit M. de Valence, j'ai assisté à la création et au développement de bien des œuvres; je n'en ai rencontré aucune dont la nécessité s'impose au même degré que celle des Œuvres de mer, parce que là, sur cet océan sans cesse bouleversé par les tempêtes, en face des misères qui n'ont pas d'égales en ce monde, notre œuvre est seule, absolument seule, pour y remédier. » A ce juste éloge, l'éminent rapporteur se fait un devoir d'associer le corps des médecins de la Marine, dont la Société ne se console pas d'avoir perdu le concours : « Elle n'oubliera, dit-il, ni leur dévouement, ni leurs services. Elle aimait à les avoir à ses côtés, formant comme un vivant trait d'union entre elle et cette grande marine française, objet de notre culte et de notre admiration. »

Je viens de montrer M. de Valence à l'œuvre : en Extrême-Orient au milieu de nos soldats, dans l'Extrême-Nord au milieu de nos marins. Les uns et les autres l'ont vu passer faisant le bien : *transiit benefaciendo*.

Je pourrais le montrer aussi, à Toulon, en 1904, organisant en hôpital de guerre, aux frais de la Croix-Rouge française, le navire russe *Orel*. Grâce aux efforts et au savoir faire de M. de Valence, tout fut prêt en temps utile et de Dakar, le 12 novembre, le général Rodjestvensky télégraphiait : « Le splendide hôpital flottant *Orel* a rejoint l'escadre. Douze mille cœurs russes l'admirent

et envoient avec moi à la grande France leurs chaleureux remerciements. »

Je pourrais rappeler ses conférences dans les ports de pêche, en faveur des Œuvres de mer, et les diverses fonctions, toutes militantes, assignées par la Croix-Rouge à celui qui, depuis quelques mois, en est devenu le Secrétaire général.

Mais à quoi bon? Ce serait se répéter que d'en dire plus long. Les chiffonniers de Saint-Ouen, pour lesquels il se prodigua, après l'incendie qui avait changé leur pauvreté en détresse, disaient et disent encore de lui — je répète ce que j'ai entendu — : « Ah! celui-là, c'est un bon bougre! » L'éloge n'est pas assez académique pour que je puisse ici me l'approprier : contentons-nous de dire de M. Valence qu'il est vraiment la charité faite homme.

L'Académie des sciences morales et politiques a décerné à M. Victor de Valence de Minardière le prix Léonce Corbay de 1906. Ce n'est pas un gros prix : 250 francs de rente viagère; mais on fait ce qu'on peut.

Si la récompense est modeste, l'hommage est cordial. Et notre compagnie estime qu'elle s'est honorée elle-même en honorant cet actif, habile et doux serviteur de l'humanité souffrante, dont la vie, faite désormais d'amers souvenirs et d'idéales espérances, a déjà été si féconde en bonnes et belles actions.

A. DE FOVILLE.

ANNONCE DES PRIX DÉCERNÉS

pour l'année 1906

SECTION DE PHILOSOPHIE (PRIX VICTOR COUSIN)

LES COSMOGONIES GRECQUES. (Mis au concours sur la proposition de M. Lachelier, le 28 novembre 1903. Terme : 31 décembre 1905.)

Rapport de M. Brochard, lu par M. Espinas, dans les séances des 11 et 18 août 1906. (*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et politiques*, t. CLXVI, p. 445.) Valeur du prix : 4,000 francs.

Le prix n'est pas décerné.

Récompense de 2,500 francs; M. MARCERON (André), professeur de philosophie au collège de Sézanne (Marne). — [Mém. n° 2.] Ms. in-8° de 309 pages. (Archives de l'Institut).

SECTION DE PHILOSOPHIE (PRIX GEGNER)

Rapport verbal de M. Lachelier, le 23 juin 1906.

Le prix (3,800 fr.) est continué à M. PILLON (François).

Pour sa publication : *L'année philosophique*.

SECTION DE PHILOSOPHIE (PRIX CHARLES LÉVÊQUE)

Rapport de M. Lachelier, lu dans la séance du 27 octobre 1906. Valeur du prix : 3,000 francs.

Prix : M. SOURIAU (Paul), professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Nancy.

Pour son ouvrage : *La beauté rationnelle*. — Paris, 1904, in-8°.

SECTION DE MORALE (PRIX BORDIN)

DÉTERMINER LES OBLIGATIONS MORALES RESPECTIVES DES PATRONS ET DES OUVRIERS. (Mis au concours, sur la proposition de M. Gréard, le 19 janvier 1901, pour le prix du Budget à décerner en 1903;

prorogé, avec une légère modification, sur la proposition de M. Gréard, pour le prix Bordin à décerner en 1906. Terme : 31 décembre 1905.)

Rapport de M. Gebhart, lu dans la séance du 7 juillet 1906. (*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et politiques*, t. CLXVI, p. 269.) Valeur du prix : 2,500 francs.

Prix : M. Roguenant (Arthur). — [Mém. n° 1.] Ms. in-8° de 147 pages. (Archives de l'Institut.)

SECTION DE MORALE (PRIX SAINTOUR)

De la solidarité sociale. (Mis au concours, sur la proposition de M. Gréard, le 31 octobre 1903. Terme : 31 décembre 1905.)

Rapport de M. A. Leroy-Beaulieu, lu dans la séance du 10 novembre 1906. (*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et politiques*, t. CLXVI, p. 493.) Valeur du prix : 3,000 francs.

Le prix n'est pas décerné.

Récompense de 1,500 francs : M. Duprat (Guillaume-Léonce), docteur ès lettres, professeur de philosophie au lycée de Rochefort-sur-Mer. — [Mém. n° 1.] Ms. in-8° de 353 pages. (Archives de l'Institut.)

SECTION DE LÉGISLATION (PRIX DU BUDGET)

De la puissance paternelle et de la tutelle sur les enfants naturels. Etude critique de législation comparée. (Mis au concours sur la proposition de M. Aucoc, le 29 novembre 1902.) Terme : 31 décembre 1905.

Rapport de M. Lyon-Caen, lu dans la séance du 21 juillet 1906. (*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et politiques*, t. CLXVI, p. 295.) Valeur du prix : 2,000 francs.

Prix partagé entre :

M. Travers (Maurice), avocat à la Cour d'appel de Paris. — [Mém. n° 1.] Ms. dactylographié, in-4° de 391 feuillets. (Archives de l'Institut.)

M. Rousseau (Henri), docteur en droit, à Pontarion (Creuse). — [Mém. n° 2.] Ms. in-4° de 165 feuillets. (Archives de l'Institut.)

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE (PRIX DU BUDGET)

LA GRÈVE ET LE CONTRAT DE TRAVAIL AU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL. (Mis au concours sur la proposition de M. Levasseur, le 22 novembre 1902. Terme : 31 décembre 1905.)

Rapport de M. Beauregard, lu dans la séance du 4 août 1906. Valeur du prix : 2,000 francs.

Le prix n'est pas décerné.

Le concours est prorogé au 31 décembre 1908, pour être jugé en 1909.

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE (PRIX ROSSI)

DES TRUSTS ET DES SYNDICATS DE PRODUCTEURS AU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET LÉGISLATIF. (Mis au concours sur la proposition de M. Levasseur, le 22 novembre 1902. Terme : 31 décembre 1905.)

Rapport de M. d'Eichthal, lu dans la séance du 16 juin 1906. (*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et politiques*, t. CLXVI, p. 318.) Valeur du prix : 4,000 francs.

Le prix n'est pas décerné.

Récompense de 3,000 francs : M. CHASTIN (J.), professeur d'histoire au lycée Voltaire. — [Mém. n° 1.] Ms. in-8° de 373 feuillets. (Archives de l'Institut.)

Mention honorable : M. FAUVET (Pierre), à Reims. — [Mém. n° 3.] Ms. in-8° de 207 pages. (Archives de l'Institut.)

SECTION D'HISTOIRE (PRIX DROUYN DE LHUYS)

Rapport de M. Rocquain, lu dans la séance du 2 juin 1906. (*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et politiques*, t. CLXVI, p. 94.) Valeur du prix : 3,000 francs.

Prix partagé entre :

M. DARCY (Jean).

Pour son ouvrage : *Cent années de rivalité coloniale*. — Paris, 1904, in-8°.

M. PAGÈS (Georges), docteur ès lettres, professeur de philosophie au collège Rollin.

Pour son ouvrage : *Le Grand-Electeur et Louis XIV (1660-1688)*. — Paris, 1905, in-8°.

SECTION D'HISTOIRE (PRIX PAUL-MICHEL PERRET)

Rapport de M. Luchaire, lu dans la séance du 6 octobre 1906. (*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et politiques*, t. CLXVI, p. 475.) Valeur du prix : 2,000 francs.

Prix partagé entre :

M. CIROT (Georges), maître de conférences à l'Université de Bordeaux.

Pour ses ouvrages : *Les histoires générales d'Espagne (1284-1556)*. — Bordeaux, 1905, in-8°; et *Mariana historien*. — Bordeaux, 1905, in-8°.

M. DIEHL (Charles), correspondant de l'Institut.

Pour ses ouvrages : *Etudes byzantines*. — Paris, 1905, in-8°; et *Théodora, impératrice de Byzance*. — Paris, in-12, s. d.

SECTIONS DE LÉGISLATION ET D'ÉCONOMIE POLITIQUE (PRIX WOLOWSKI)

Rapport de M. Levasseur, lu dans la séance du 23 juin 1906. (*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et politiques*, t. CLXVI, p. 215.) Valeur du prix : 3.000 francs.

Le prix est porté à 4,000 francs et partagé entre :

M. BOURGUIN (Maurice), professeur adjoint à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

Pour l'ensemble de ses ouvrages.

M. LEROY-BEAULIEU (Pierre), député.

Pour l'ensemble de ses ouvrages.

SECTIONS DE LÉGISLATION ET D'HISTOIRE (PRIX EDMOND FRÉVILLE)

Rapport de M. Guiraud, lu dans la séance du 20 octobre 1906. Valeur du prix : 1,500 francs.

Prix : M. ANDRÉ (Louis), professeur au lycée de Montpellier.

Pour son ouvrage : *Michel Le Tellier et l'organisation de l'armée monarchique*. — Paris, 1906, in-8°.

MM. LES ACADÉMICIENS LIBRES (PRIX LE DISSEZ DE PENANRUN)

Rapport de M. Babeau, lu dans la séance du 12 mai 1906. (*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et politiques*, t. CLXVI, p. 102.) Valeur du prix : 2,000 francs.

Le prix n'est pas décerné.

Récompense de 1,000 francs : M. MELLOTTÉE (Paul), docteur ès sciences politiques et économiques.

Pour son ouvrage : *Histoire économique de l'imprimerie; l'imprimerie sous l'ancien régime (1439-1789).* — Paris, 1905, in-8°.

Récompense de 600 francs : M. BUREAU (Paul), professeur à la Faculté libre de droit de Paris et à l'Ecole des hautes études sociales.

Pour son ouvrage : *Le paysan des fjords de Norvège. — I. La vie privée.* — Paris, 1905, in-8°.

Récompense de 400 francs : M. BENOIT-LÉVY (Georges), avocat à la Cour d'appel de Paris.

Pour ses ouvrages : *La cité-jardin.* — Paris, 1904, in-8°; et *Cités-jardins d'Amérique.* — Paris, 1905, in-8°.

PRIX FRANÇOIS-JOSEPH AUDIFFRED (OUVRAGES)

Rapport de M. Monod, lu dans la séance du 1er septembre 1906. (*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et politiques*, t. CLXVI, p. 334.) Valeur du prix : 10,000 francs.

Prix de 5,000 francs : M. VIDAL DE LA BLACHE (Paul), professeur à la Faculté des lettres de Paris.

Pour son ouvrage : *Tableau de la Géographie de la France.*

Récompense de 1,000 francs : M. DEMANGEON (Albert), professeur de géographie à l'Université de Lille.

Pour son ouvrage : *La Picardie et les régions voisines; Artois-Cambrésis-Beauvaisis.* — Paris, 1905,. in-8°.

Récompense de 1,000 francs : M. SCHMIDT (Charles), archiviste aux Archives nationales.

Pour son ouvrage : *Le Grand-Duché de Berg (1806-1813). Etude de la domination française en Allemagne sous Napoléon Ier.* — Paris, 1905, in-8°.

Récompense de 500 francs : M. le général DERRÉCAGAIX.

Pour ses ouvrages : *Le Maréchal Berthier, prince de Wagram et de Neuchâtel.* Première partie (1753-1804). — Deuxième partie 1804-1815). — Paris, 1904, 2 vol. in-8°. — *Les derniers jours du Maréchal Berthier.* — Paris, 1905, fasc. in-8°.

Récompense de 500 francs : M. GUÉNIN (Eugène).

Pour son ouvrage : *La route de l'Inde.* — Paris, 1903, in-4°.

Récompense de 500 francs : M. SAINT-PAUL (G.), médecin-major de 2e classe.

Pour son ouvrage : *Souvenirs de Tunisie et d'Algérie.* — Paris, 1904, in-8°.

Récompense de 500 francs : M. du Bosco de Beaumont (Gaston).

Pour son ouvrage : *Une fille de France, la Tunisie.* — Paris, in-8°, s. d.

Récompense de 500 francs : M. Simon (Paul), capitaine d'artillerie à l'état-major de la 7e division.

Pour son ouvrage : *L'instruction des officiers, l'éducation des troupes et la puissance nationale.* — Paris, in-8°, s. d.

Récompense de 500 francs : M. Legrand (Marc).

Pour sa publication : *La Revue du Bien.*

Mention très honorable : M. le docteur de Fleury (Maurice).

Pour son ouvrage : *Nos enfants au collège. Le corps et l'âme de l'enfant.* — Paris, 1905, in-12.

PRIX FRANÇOIS-JOSEPH AUDIFFRED (ACTES DE DÉVOUEMENT)

Rapport de M. Rocquain, lu dans la séance du 9 juin 1906. Valeur du prix : 15,000 francs.

Prix : Frère Jean-Paul, supérieur de l'Asile des jeunes garçons infirmes et pauvres, à Paris.

PRIX CARLIER

Rapport de M. Fagniez, lu dans la séance du 24 novembre 1906. Valeur du prix : 1,000 francs.

Prix : M. Juillerat (Paul), chef de bureau à la Préfecture de la Seine.

Pour ses travaux sur l'*Assainissement de l'habitation et le casier sanitaire des maisons de Paris.*

PRIX HALPHEN

Rapport de M. Esmein, lu dans la séance du 2 juin 1906. (*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et politiques*, t. CLXVI, p. 107.) Valeur du prix : 1,500 francs.

Le prix n'est pas décerné.

Récompense de 1,000 francs : M. Boitel (Julien), directeur de

l'Ecole Turgot, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Pour l'ensemble de ses travaux.

Récompense de 500 francs : MM. les docteurs PHILIPPE (Jean) et BONCOUR (G.-Paul).

Pour leur ouvrage : *Les anomalies mentales chez les écoliers.* — Paris, 1905, in-12.

Mention honorable : M. MORTIER (Gustave), instituteur à Saint-Remy-en-Montmorillon (Vienne).

Pour l'ensemble de ses travaux.

Mention honorable : M. PAVETTE (O.), inspecteur primaire à Senlis, directeur de l'*Œuvre scolaire agricole de l'agriculture nouvelle.*

Pour l'ensemble de ses travaux.

PRIX ERNEST THOREL

Rapport de M. Gebhart, lu dans la séance du 24 novembre 1906. Valeur du prix : 2,000 francs.

Le prix n'est pas décerné.

Récompense de 1,500 francs : MM. PETIT (Edouard) et LAMY (Georges).

Pour leur ouvrage : *Jean Lavenir.* — Paris, in-16, s. d.

Récompense de 500 francs : M. GUILLOT (Léon).

Pour sa brochure : *Tu seras mutualiste.* — Meulan, 1904, fasc. in-12.

PRIX JEAN-JACQUES BERGER

Rapport de M. Chuquet, lu dans la séance du 23 juin 1906. (*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et politiques*, t. CLXVI, p. 282.) Valeur du prix : 10,000 francs.

Le prix n'est pas décerné.

Récompense de 5,000 francs : M. FUNCK-BRENTANO (Frantz), sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal.

Pour ses ouvrages : *Les lettres de cachet à Paris; étude suivie d'une liste des prisonniers de la Bastille* (1659-1789). — Paris, 1903, in-4°. — *Légendes et archives de la Bastille.* — Septième édition, Paris, 1904, in-12. — *La Bastille des comédiens : le For-l'Evêque.* — Paris, 1903, in-12.

Récompense de 2,000 francs : M. de Lanzac de Laborie (Léon d'Estresse).

Pour son ouvrage : *Paris sous Napoléon : I. Consulat provisoire et consulat à temps. — II. Administration, grands travaux.* — Paris, 1905, 2 vol. in-12.

Récompense de 2,000 francs : MM. Chassin et Hennet (Léon), sous-chef aux Archives de la Guerre.

Pour leur ouvrage : *Les volontaires nationaux pendant la Révolution.* — Paris, 1899, 1902, 1906, 3 vol. in-8°.

Récompense de 1,500 francs : M. de Pachtère (F.-G.), élève à l'Ecole normale supérieure.

Pour son mémoire : *Etude sur Paris à l'époque gallo-romaine.* — Ms. in-4°, de XVII-257 feuillets, avec des photographies, gravures et plans. (Archives de l'Institut.)

Récompense de 1,000 francs : M. Robiquet (Paul), avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.

Pour son ouvrage : *Histoire de la Municipalité de Paris.* — Paris, 1904, 3 vol. in-8°.

Récompense de 500 francs : M. Franklin (Alfred).

Pour son ouvrage : *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le XIIIe siècle.* — Paris, 1906, in-8°.

Récompense de 500 francs : M. Mauger (Albert), inspecteur du domaine de l'Administration de l'Assistance publique.

Pour son ouvrage : *Simples notes sur l'organisation des secours publics à Paris.* — Paris, 1905, in-8°.

Récompense de 500 francs : M. Maury (François).

Pour son ouvrage : *Le port de Paris, hier et demain.* — Paris, 1904, in-12.

Récompense de 500 francs : M. l'abbé Meuret (J.).

Pour son ouvrage : *Le Chapitre de Notre-Dame de Paris en 1790.* — Paris, in-8°, s. d.

Récompense de 500 francs : M. Coyecque (Ernest), archiviste-paléographe.

Pour son ouvrage : *Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris et de ses environs au XVIe siècle* (1498-1545). — Paris, 1905, in-4°.

Récompense de 500 francs : M. Lazard (Lucien), sous-archiviste de la Seine.

Pour son ouvrage : *Répertoire alphabétique du fonds des domaines;* première partie. — Paris, 1904, in-8°.

Récompense de 500 francs : M. Tuetey (Louis).

Pour son ouvrage : *Procès-verbaux de la Commission des monuments* (1790-1794). — Paris, 1902 et 1903, 2 vol. in-8°.

PRIX CORBAY

Rapport de M. de Foville, lu dans la séance du 25 août 1906.

Valeur du prix : une rente viagère de 250 francs.

Prix : M. Valence de la Minardière (Victor de).

FONDATION CARNOT

(Revenu de la fondation : 15,000 francs.)

Rapport de M. d'Eichtal, lu dans la séance du 9 juin 1906. (*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et politiques*, t. CLXVI, p. 313.)

En souvenir du président Sadi-Carnot l'Académie a fait remettre, le 24 juin 1906, *soixante-quinze secours de deux cents francs* chacun à *soixante-quinze veuves d'ouvriers chargées d'enfants*, jugées les plus méritantes.

FONDATION GASNE

(Revenu de la fondation : 750 francs.)

L'Académie a distribué, cette année, *quatre secours de deux cents francs chacun à quatre veuves sans ressources et chargées d'enfants.*

DONATION VEUVE HENRI GERMAIN

Par une lettre, en date du 20 décembre 1905, Mme veuve Henri Germain mettait à la disposition de l'Académie une somme de vingt mille francs destinée à être répartie, dans le courant de l'année 1906, pour moitié dans les conditions de la fondation Carnot, et pour moitié dans les conditions de la fondation Gasne. Grâce à cette libéralité, *cent secours de deux cents francs* chacun ont été distribués à *cent veuves sans ressources et chargées d'enfants.*

DONATION ANONYME

Une personne anonyme a fait parvenir à l'Académie, le 7 juin 1906, une somme de 600 francs qui a permis de donner cette année *trois secours de deux cents francs chacun à trois veuves sans ressources et chargées d'enfants.*

BOURSES TRIENNALES

Ces bourses sont décernées chaque année à cinq anciens élèves sortis des lycées Louis-le-Grand, Charlemagne, Henri IV, Condorcet et Hoche, après avoir obtenu un prix ou un accessit (autrefois au Concours général; depuis sa suppression, dans leurs lycées respectifs), en philosophie, en mathématiques spéciales, en discours français ou en histoire.

PROGRAMME

DES

PRIX A DÉCERNER

en 1907, 1908, 1909, 1910 et 1911

PRIX DU BUDGET

SECTION DE PHILOSOPHIE

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé, pour l'année 1907, le sujet suivant, qu'elle avait proposé pour l'année 1905 :

« *La philosophie de Schopenhauer.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1906, *terme de rigueur.*

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1907, le sujet suivant :

« *Etudier les principales théories de la logique contemporaine.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1906, *terme de rigueur.*

L'Académie propose, pour l'année 1910, le sujet suivant :

« *De l'état actuel de la psychologie animale.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1909, *terme de rigueur.*

SECTION DE MORALE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1908, le sujet suivant :

« *Des causes et des remèdes de la criminalité croissante de l'adolescence.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur.*

L'Académie propose, pour l'année 1910, le sujet suivant :

« *Rôle de l'assistance publique et de la bienfaisance privée en France et à l'étranger. — Rapports à établir entre ces deux modes d'assistance.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1909, *terme de rigueur.*

SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1908, le sujet suivant :

« *De la contrebande de guerre.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur.*

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES

L'Académie proroge pour l'année 1909 le sujet suivant qu'elle avait proposé pour l'année 1906 :

« *La grève et le contrat de travail au point de vue économique et social.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1908, *terme de rigueur*.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1909, le sujet suivant :

« *La situation et le rôle de la femme dans les institutions de prévoyance.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1908, *terme de rigueur*.

SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1907, le sujet suivant :

« *Le Concordat de 1516. Ses origines; son histoire au* XVI*e siècle.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1906, *terme de rigueur*.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1909, le sujet suivant :

« *Du régime de centralisation dans l'administration de la France depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la fin du* XIX*e siècle.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1908, *terme de rigueur*.

PRIX BORDIN

SECTION DE PHILOSOPHIE

L'Académie propose, pour l'année 1910, le sujet suivant :

« *Nicolas de Cusa.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille cinq cents francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1909, *terme de rigueur.*

SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1907, le sujet suivant :

« *Etude critique sur le casier judiciaire en France et dans les pays étrangers.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille cinq cents francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1906, *terme de rigueur.*

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1908, le sujet suivant :

« *L'assurance contre le chômage.*

« *Statistique du chômage. — Les causes. — Les remèdes proposés. — L'assurance contre le chômage. — Applications en France et à l'étranger. — Résultats.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille cinq cents francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur.*

SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1909, le sujet suivant :

« *La prépondérance française en Occident sous les quatre premiers Valois.* »

« Après avoir indiqué comment elle s'est établie dès le XIIIe siècle, on recherchera par quels faits d'ordre politique et économique elle s'est maintenue et développée au siècle suivant. On étudiera en particulier, pour cette dernière époque, le caractère et le progrès de la diplomatie royale. »

Le prix est de la valeur de *deux mille cinq cents francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, le 31 *décembre* 1908, *terme de rigueur.*

PRIX SAINTOUR

SECTION DE PHILOSOPHIE

L'Académie propose, pour l'année 1910, le sujet suivant :

« *Les principales théories de la philosophie religieuse en Allemagne, depuis Kant.* »

Le prix est de la valeur de *trois mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1909, *terme de rigueur.*

SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1907, le sujet suivant :

« *Des modifications à apporter à la législation française sur les aliénés au double point de vue de la liberté individuelle et de la sécurité des personnes.* »

« Les concurrents devront laisser de côté tout ce qui concerne l'incapacité des aliénés. Ils auront à traiter les questions relatives

aux pouvoirs à attribuer aux autorités administratives et à la juridiction civile ou criminelle, particulièrement à l'égard des aliénés criminels. »

Le prix est de la valeur de *trois mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1906, *terme de rigueur.*

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1908, le sujet suivant :

« *Etudier au point de vue de ses effets financiers et économiques une grande guerre contemporaine.* »

Le prix est de la valeur de *trois mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur.*

SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé pour l'année 1907, le sujet suivant qu'elle avait proposé pour l'année 1904 :

« *Histoire de la liberté d'écrire en France aux* XVIII*e et* XIX*e siècles.* »

« C'est une période de près de deux siècles, à partir de la mort de Louis XIV, que les concurrents embrasseront dans leur travail. Ils envisageront dans cette étude non pas seulement les livres, mais les brochures, les journaux, les pièces de théâtre, en un mot tout ce qui est imprimé. Ils devront d'ailleurs considérer la liberté d'écrire aussi bien dans ses rapports avec l'autorité religieuse que dans ses rapports avec l'autorité civile. Enfin, sans négliger la législation sur la matière, ils s'attacheront surtout à préciser l'influence que le mouvement de l'opinion et les événements successifs ont exercée sur cette législation, et, d'une manière générale, à indiquer les causes qui l'ont modifiée dans un sens ou dans un autre. »

Le prix, de la valeur de *trois mille francs*, sera décerné en 1907.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1906, *terme de rigueur.*

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé pour l'année 1908, après en avoir modifié le libellé, le sujet suivant, qu'elle avait proposé pour l'année 1902 et prorogé déjà au 31 décembre 1904 :

« *La conception de l'Etat et de ses attributions politiques telle qu'elle se dégage des écrits des penseurs du* XVIIIe *siècle, et l'influence qu'elle a exercée sur la conception de l'Etat que se sont faite les hommes de la Révolution, sur leurs mesures législatives, sur leurs mesures de gouvernement, dans leurs assemblées, leurs comités, leurs missions.* »

« *Les concurrents pourront, à leur choix, faire porter leur étude soit sur ce qui concerne la propriété, soit sur ce qui concerne l'émigration, soit sur ce qui concerne la guerre, la conquête et les relations avec les nations et les Etats étrangers.* »

Le prix, de la valeur de *trois mille francs,* sera décerné en 1908.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur.*

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1909, le sujet suivant :

« *Le Parlement de Paris depuis l'avènement de Charles VI jusqu'à la mort de Henri II.* »

Le prix est de la valeur de *trois mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1908, *terme de rigueur.*

PRIX VICTOR COUSIN

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1908, le sujet suivant :

« *Exposer, d'après les textes et les documents, ce que nous pouvons savoir de la vie de Chrysippe, de ses œuvres, et de la part qu'il a prise à la fondation du stoïcisme.* »

Le prix est de la valeur de *quatre mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur.*

PRIX LE DISSEZ DE PENANRUN

SECTION DE PHILOSOPHIE

Ce prix sera décerné *à un auteur dont les travaux rentrent dans le cadre des attributions de l'Académie.*

Suivant un roulement arrêté par l'Académie, le prix sera décerné *en* 1907 *à un ouvrage de philosophie*, en 1908 à un ouvrage de morale, en 1909 à un ouvrage de législation, en 1910 à un ouvrage d'économie politique, en 1911 à un ouvrage d'histoire, et en 1912 à un ouvrage dont le sujet ne rentre pas exclusivement dans les attributions d'une des sections de l'Académie.

Tous les ouvrages devront avoir été publiés dans les *six dernières années* qui auront précédé la clôture du concours.

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les ouvrages de *philosophie* devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1906, *terme de rigueur.*

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX CROUZET

SECTION DE PHILOSOPHIE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1909, le sujet suivant :

« *Les principes philosophiques de la pédagogie.* »

Le prix est de la valeur de *trois mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1908, *terme de rigueur*.

PRIX GEGNER

SECTION DE PHILOSOPHIE

Ce prix, d'une valeur de *trois mille huit cent francs*, « *destiné à un écrivain philosophe, sans fortune, qui se sera signalé par des travaux qui peuvent contribuer au progrès de la science philosophique* », sera décerné en 1907.

PRIX CHARLES LEVEQUE

SECTION DE PHILOSOPHIE

Ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, à décerner tous les quatre ans, sera décerné, en 1910, à l'auteur d'un *ouvrage de métaphysique* publié dans les quatre années qui auront précédé la clôture du concours.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1909, *terme de rigueur*.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX LE DISSEZ DE PENANRUN

SECTION DE MORALE

Ce prix sera décerné en 1908 *à un ouvrage de morale* publié dans les *six dernières années* qui auront précédé la clôture du concours.

Le prix est de la valeur de *deux mille francs*.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur* (voir p. 13).

PRIX STASSART

SECTION DE MORALE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1909, le sujet suivant :

« *Des causes et conséquences morales et sociales de la diminution de la natalité française et des théories et propagandes récentes qui peuvent en aggraver les dangers.* »

Le prix est de la valeur de *trois mille francs*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1908, *terme de rigueur.*

PRIX ODILON BARROT

SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1907, le sujet suivant :

« *Des lettres missives.* »

« *Examiner l'ensemble des questions auxquelles elles peuvent donner lieu au point de vue soit de la propriété et du secret, soit du droit d'auteur, soit enfin de la preuve tant en droit civil qu'en droit criminel, examiner et discuter les règlements de l'Administration des Postes.* »

Le prix est de la valeur de *cinq mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1906, *terme de rigueur.*

L'Académie propose pour l'année 1909, le sujet suivant :

« *Faire l'histoire d'une coutume générale ou d'un groupe de coutumes locales, au choix des concurrents. En rechercher l'origine et les modifications successives. En retrouver autant que possible les sources, en étudier les manuscrits, en montrer l'application, dire en quoi et pourquoi elles se rapprochent des coutumes voisines ou en diffèrent.* »

L'Académie laisse aux concurrents le soin de choisir un territoire qui se prête à un travail original et où ils auront trouvé des documents intéressants et peu ou mal connus.

Le prix est de la valeur de *cinq mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1908, *terme de rigueur*

PRIX KŒNIGSWARTER

SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE

Ce prix, d'une valeur de *quinze cents francs,* à décerner tous les cinq ans, et destiné à récompenser le *meilleur ouvrage sur l'histoire du Droit,* publié dans les cinq années qui auront précédé la clôture du concours, sera décerné en 1909.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1908, *terme de rigueur.*

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX LEON FAUCHER

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1908, le sujet suivant :

« *Décrire dans une région de la France (départements ou pays) l'état de la culture et les changements survenus depuis une cinquantaine d'années dans les procédés, les produits, les débouchés, les prix et dans la condition des cultivateurs, exploitants et salariés.* »

Le prix est de la valeur de *trois mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur.*

PRIX ROSSI

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1907, le sujet suivant :

« *Etude sur les rentes des biens nationaux pendant la Révolution française et sur leurs conséquences économiques et sociales.* »

Le prix est de la valeur de *quatre mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1906, *terme de rigueur.*

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1908, le sujet suivant :

« *De la plus-value et de la moins-value résultant de circonstances étrangères à l'action de celui qui en a le bénéfice ou qui en subit le dommage.* »

Le prix est de la valeur de *quatre mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur.*

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1909, le sujet suivant :

« *Histoire économique de la soie.* »

« Les concurrents devront insister principalement sur la seconde moitié du XIXe siècle et traiter de la production et du marché de la soie, des changements survenus dans la fabrication, le commerce et la consommation des soieries en France et à l'étranger. »

Le prix est de la valeur de *quatre mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1908, *terme de rigueur.*

L'Académie propose, pour l'année 1910, le sujet suivant :

« *Le lin, le chanvre, le jute et leurs succédanés. — Culture, industrie, commerce au XIXe et au XXe siècle.*

Le prix est de la valeur de *quatre mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1909, *terme de rigueur.*

PRIX DROUYN DE LHUYS

SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE

Ce prix, de la valeur de *trois mille francs,* à décerner tous les ans, est destiné à récompenser les œuvres imprimées publiées depuis moins de trois ans et *consacrées à l'histoire des négociations de la France ou à des questions qui se rattachent directement à la diplomatie.*

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1906, *terme de rigueur.*

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX PAUL-MICHEL PERRET
Ancien élève de l'Ecole des Chartes

SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE

Ce prix annuel, de la valeur de *deux mille francs,* sera décerné à l'auteur *d'un ouvrage historique publié dans les trois années qui auront précédé la clôture du concours.*

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1906, *terme de rigueur.*

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX BARON DE COURCEL

SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE

Ce prix, de la valeur de *deux mille quatre cents francs*, à décerner successivement par l'Académie française, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et l'Académie des Sciences morales et politiques, est destiné à récompenser *une œuvre de littérature ou d'histoire qui sera de nature à attirer l'intérêt public sur les premiers siècles de l'Histoire de France (époques mérovingienne ou carlovingienne) ou à populariser quelque épisode de cette histoire, depuis l'origine rudimentaire des tribus franques jusqu'aux environs de l'an* 1000.

Ce prix triennal sera décerné par l'Académie des Sciences morales et politiques en 1913.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1912, *terme de rigueur*. Ils devront, en outre, avoir été publiés dans les *neuf dernières années* qui auront précédé la clôture du concours.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX WOLOWSKI

SECTIONS DE LÉGISLATION ET D'ÉCONOMIE POLITIQUE RÉUNIES

L'Académie a décidé que ce prix serait décerné, tous les quatre ans, sur la proposition des sections d'économie politique et de législation réunies, *à l'ouvrage imprimé ou manuscrit, soit de législation, soit d'économie politique, que les deux sections auront jugé le plus digne d'obtenir.*

L'Académie décernera, en 1911, le prix Wolowski au meilleur ouvrage *de législation, droit public ou jurisprudence* qui aura été publié dans les huit années qui auront précédé la clôture du concours.

Ce prix est de la valeur de *trois mille francs*.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1910, *terme de rigueur*.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX EDMOND FREVILLE

SECTIONS DE LÉGISLATION ET D'HISTOIRE RÉUNIES

Ce prix, de la valeur de *quinze cents francs*, à décerner tous les deux ans « au meilleur travail original, livre, brochure, note ou notice, écrit en français, imprimé ou manuscrit, fait dans les deux *années* qui auront précédé la clôture du concours, travail d'une étendue correspondant au moins à quatre-vingt-seize pages d'impression in-8°, sur *l'organisation, le régime ou le fonctionnement des ministères (Guerre ou Marine), français ou étrangers : administration centrale, commandement, officiers, troupes, services divers* », sera décerné en 1908.

Les manuscrits ou livres présentés à ce concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur*.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX JEAN REYNAUD

« Ce prix sera accordé au travail le plus méritant, relevant de « chaque classe de l'Institut, qui se sera produit pendant une « période de cinq ans.

« Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant un « caractère d'invention et de nouveauté.

« Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

« Le prix sera toujours décerné intégralement.

« Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entièrement, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune « scientifique, littéraire ou artistique.

« Il portera le nom de son fondateur JEAN REYNAUD. »

Ce prix, d'une valeur annuelle de *dix mille francs*, sera décerné par l'Académie des Sciences morales et politiques en 1908

Les ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur*.

PRIX ESTRADE-DELCROS

M. Estrade-Delcros, par son testament en date du 8 février 1876, a légué toute sa fortune à l'Institut. Le revenu de ce legs devra être partagé, par portions égales, entre les cinq classes de l'Institut, pour servir à décerner, par chacune d'elles, un prix tous les cinq ans.

Ce prix, de la valeur de *huit mille francs*, sera décerné par l'Académie des Sciences morales et politiques en 1910 à un ouvrage publié dans les cinq années précédentes, et rentrant dans l'ordre des études dont elle s'occupe.

Le prix ne pourra être partagé.

Les auteurs pourront déposer eux-mêmes leurs ouvrages au Secrétariat de l'Institut avant le 31 *décembre* 1909, *terme de rigueur*.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX JEAN-JACQUES BERGER

Ce prix, de la valeur de *quinze mille francs*, à décerner tous les cinq ans à *l'œuvre la plus méritante concernant la Ville de Paris*, sera décerné en 1911.

Les concurrents devront justifier de leur qualité de Français.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, le 31 *décembre* 1910, *terme de rigueur*.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX FELIX DE BEAUJOUR

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1907, le sujet suivant :

« *De l'Enseignement professionnel et de son efficacité comme moyen de prévenir la misère : son histoire, ses diverses formes, ses résultats.* »

Le prix est de la valeur de *cinq mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1906, *terme de rigueur.*

PRIX BLAISE DES VOSGES

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1907, le sujet suivant :

« *Des écoles ménagères en France et à l'étranger, et des moyens de propager en France cette institution.*

Le prix est de la valeur de *quinze cents francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1906, *terme de rigueur.*

PRIX HALPHEN

Ce prix d'une valeur de *quinze cents francs*, à décerner tous les trois ans, — *soit à l'auteur de l'ouvrage littéraire qui aura le plus contribué au progrès de l'instruction primaire, soit à la personne qui, d'une manière pratique, par ses efforts ou son enseignement personnel, aura le plus contribué à la propagation de l'instruction primaire, — sera décerné en* 1909.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1908, *terme de rigueur.*

Les ouvrages devront avoir été publiés dans les *trois dernières années* qui auront précédé la clôture du concours.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX ERNEST THOREL

Ce prix, d'une valeur de *deux mille francs*, à décerner tous les deux ans à l'auteur du meilleur *ouvrage, soit imprimé, soit manuscrit, destiné à l'éducation du peuple, non un livre pédagogique, mais une brochure de quelques pages ou un livre de lecture courante*, sera décerné en 1908.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur*.

Les ouvrages imprimés devront avoir été publiés dans les *trois dernières années* qui auront précédé la clôture du concours.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX FRANÇOIS-JOSEPH AUDIFFRED
(Ouvrages.)

Ce prix, à décerner tous les ans, est fondé en faveur de l'ouvrage imprimé le plus propre « *à faire aimer la morale et la vertu, et à faire repousser l'égoïsme et l'envie, ou à faire connaître et aimer la patrie* ».

Le prix est de la valeur de *dix mille francs*.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1906, terme de rigueur, pour être inscrits au concours de 1907. Ils devront, en outre, avoir été publiés dans les *trois dernières années* qui auront précédé la clôture du concours.

Les conditions du concours seront les mêmes pour les ouvrages qui seront déposés le 31 *décembre* 1907 pour le concours de l'année 1908.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX BIGOT DE MOROGUES

Ce prix, à décerner tous les dix ans, est destiné à récompenser le meilleur ouvrage *sur l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier*, publié dans les *cinq années* qui auront précédé la clôture du concours, sera décerné en 1908.

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur.*

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX CARLIER

Ce prix annuel, de la valeur de *mille francs*, est destiné à récompenser le *meilleur ouvrage ayant en vue des moyens nouveaux à suggérer pour améliorer la condition morale et matérielle de la classe la plus nombreuse dans la ville de Paris.*

Le prix sera décerné en 1907.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1906, *terme de rigueur.* Ils devront en outre avoir été publiés dans les *trois dernières années* qui auront précédé la clôture du concours.

Les conditions du concours seront les mêmes pour les ouvrages qui seront déposés le 31 *décembre* 1907.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX MAISONDIEU

Ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, à décerner tous les deux ans, *à l'auteur ou fondateur d'une œuvre ayant contribué ou pouvant contribuer à l'amélioration du sort des classes laborieuses*, sera décerné en 1907.

Les ouvrages imprimés devront avoir été publiés dans les *deux années* qui auront précédé la clôture du concours; ils devront être déposés au Secrétariat de l'Institut au plus tard le 31 *décembre* 1906, *terme de rigueur*.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX JULES AUDEOUD

Le prix Jules Audéoud, d'une valeur de *douze mille francs*, sera décerné en 1909 à des ouvrages imprimés et à des institutions, établissements publics ou privés, travaux, œuvres ou services relatifs à l'amélioration du sort des classes ouvrières ou au soulagement des pauvres.

Les ouvrages imprimés devront avoir été publiés dans la période des quatre années qui précéderont l'échéance du concours; ils devront être déposés au Secrétariat de l'Institut au plus tard le 31 *décembre* 1908, *terme de rigueur*.

Les institutions, établissements ou œuvres *ne doivent pas* se proposer au concours : l'Académie se réserve le droit de les désigner.

PRIX BARON DE JOEST

Ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, à décerner successivement par chacune des Académies en un prix annuel, *à celui qui dans l'année aura fait une découverte ou écrit l'ouvrage le plus utile au bien public*, sera décerné, en 1908, par l'Académie des Sciences morales et politiques.

Les ouvrages destinés à ce concours, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur*.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX JEAN-BAPTISTE CHEVALLIER

Ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, à décerner tous les trois ans, est destiné à récompenser l'auteur français du meilleur travail publié, dans chaque période triennale, *pour la défense soit de la propriété individuelle, soit du droit de tester tel qu'il est établi par le code civil, soit du droit de succéder* AB INTESTAT, *d'après les divers ordres de succession établis par le même code;* il sera décerné en 1907.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1906, *terme de rigueur*.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX LE FEVRE-DEUMIER

Ce prix, de *vingt mille francs*, sera décerné tous les dix ans par l'Académie. Suivant le vœu du testateur, il doit être attribué *à l'ouvrage le plus remarquable sur les martyrologies, philosophies et religions comparées.*

Le prix sera décerné en 1913.

Les ouvrages étrangers traduits en français seront admis à prendre part au concours.

L'ouvrage doit être postérieur à l'année 1902.

Les manuscrits ou livres présentés à ce concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1912, *terme de rigueur*.

PRIX CORBAY

Ce prix annuel est destiné à récompenser celui qui aura produit l'œuvre la plus utile dans l'ordre des sciences, des arts, des lois, de l'agriculture, de l'industrie ou du commerce.

Les auteurs de manuscrits ou d'ouvrages imprimés devront les déposer au Secrétariat avant le 31 *décembre*. L'Académie pourra couronner les auteurs qui n'auraient pas posé leur candidature.

Le prix consiste en une rente dont le lauréat jouira pendant sa vie.

(Les rentes décernées en 1904, 1905 et 1906 étaient de deux cent cinquante francs.)

PRIX FRANÇOIS-JOSEPH AUDIFFRED

(Actes de dévouement.)

Ce prix, fondé par Mme veuve Audiffred, est destiné à récompenser les plus beaux, les plus grands dévouements de quelque genre qu'ils soient; il est décerné tous les ans; il est d'une valeur de *quinze mille francs*.

L'Académie n'admet pas de candidatures au prix François-Joseph Audiffred; elle se réserve le droit de chercher et de désigner elle-même les dévouements qu'elle récompense. Toutefois, elle accueillera les informations que des tiers pourraient lui fournir.

Ces informations doivent être remises au Secrétariat de l'Institut au plus tard le 31 *décembre* 1906, *terme de rigueur*.

Les conditions du concours seront les mêmes pour l'année 1908.

FONDATION CARNOT

Mme Carnot a fait donation à l'Académie d'un titre de rente de *onze mille francs*, provenant du produit d'une souscription ouverte par les Dames françaises à la suite de la catastrophe du 24 juin 1894, à la charge, par l'Académie, de remettre, le *vingt-quatre juin* de chaque année, en souvenir du président CARNOT, *cinquante-cinq secours de deux cents francs* chacun *à cinquante-cinq veuves d'ouvriers chargées d'enfants*, que l'Académie aura jugées les plus méritantes.

Mme Carnot ayant, par son testament, en date du 5 août 1898, légué ses diamants pour être vendus au profit de la fondation, le produit de cette vente a permis la création de *dix-huit* nouveaux secours, ce qui portait le total des secours à *soixante-treize*.

M. et Mme Sadi Carnot, à l'occasion de leur mariage, ont fait don à l'Académie, le 24 avril 1904, d'une rente de *quatre cents*

francs qui a permis de porter à *soixante-quinze* les secours de *deux cents francs chacun* à décerner annuellement.

CONDITIONS POUR OBTENIR LES SECOURS

Les demandes doivent être parvenues au Secrétariat de l'Institut au plus tard le 31 *décembre*, la commission d'examen se réunissant au mois de *janvier*.

Elles peuvent être adressées, après légalisation des signatures, soit aux préfets des départements, soit directement au Secrétariat de l'Institut, sans passer par l'intermédiaire des préfets. Elles doivent comprendre les indications suivantes :

1° Nom, prénoms, âge, profession, domicile de la veuve;

2° Profession du mari et date de sa mort;

3° Nom, prénoms, âge et sexe de chacun des enfants;

4° Attestations des autorités locales et personnes autorisées, sur la situation matérielle et morale de la famille et ses mérites particuliers.

NOTA. — Aux termes de la donation de Mme Carnot, les secours de cette fondation sont exclusivement réservés aux veuves d'OUVRIERS CHARGÉES D'ENFANTS.

Toute demande non accueillie peut être renouvelée l'année suivante.

LES VEUVES QUI AURONT OBTENU UN SECOURS NE POURRONT PLUS EN OBTENIR LES ANNÉES SUIVANTES.

On trouvera au Secrétariat de l'Institut les formules des notices à fournir à l'appui des demandes.

FONDATION GASNE

Cette fondation, d'un revenu annuel de *sept cent cinquante francs*, est destinée *à l'attribution de secours de deux cents francs à des veuves sans ressources et chargées d'enfants, afin de permettre de donner plus d'extension à l'œuvre de Mme Carnot qui ne vise que les veuves d'ouvriers.*

BOURSES TRIENNALES

Ces bourses sont décernées chaque année à cinq anciens élèves sortis des lycées Louis-le-Grand, Charlemagne, Henri IV, Condorcet et Hoche, après avoir obtenu un prix ou un accessit, en philosophie, en mathématiques spéciales, en discours français ou en histoire.

CONDITIONS COMMUNES A TOUS LES CONCOURS

L'Académie n'admet à ses concours que des *mémoires écrits en français* ou *en latin*, et adressés, *francs de port*, au Secrétariat de l'Institut.

Les manuscrits *doivent toujours être entièrement inédits.* Ils doivent être paginés, suivis d'une table et brochés. Chaque manuscrit devra porter une épigraphe ou devise *qui sera répétée sur un pli cacheté* joint à l'ouvrage et contenant le nom de l'auteur. L'AUTEUR NE DEVRA PAS SE FAIRE CONNAITRE SOUS PEINE D'ÊTRE EXCLU DU CONCOURS.

Les ouvrages imprimés doivent être directement adressés par l'auteur au Secrétariat de l'Institut, au nombre de CINQ EXEMPLAIRES, avec une lettre constatant l'envoi et indiquant le concours pour lequel ils sont présentés.

Le même ouvrage ne pourra pas être présenté la même année aux concours de deux Académies de l'Institut.

Le montant des sommes annoncées pour les prix n'est donné qu'à titre d'indication subordonnée aux variations du revenu des fondations.

Les manuscrits déposés pour les concours appartiennent aux archives de l'Académie. Ils ne sont point rendus aux auteurs, qui peuvent en prendre ou en faire prendre copie.

L'Académie, afin d'éviter les inconvénients attachés à des publications inexactement faites des mémoires qu'elle a couronnés, invite les auteurs de ces mémoires *à indiquer formellement, dans une préface, les changements ou les additions qu'ils y auront introduits*

Les personnes qui ont reçu un prix sont seules autorisées à prendre le titre de LAURÉAT DE L'INSTITUT.

Les personnes qui ont obtenu des récompenses ont le droit d'inscrire sur les ouvrages qu'elles publient la seule mention qui suit : *Récompensé par l'Académie des Sciences morales et politiques.*

Les personnes qui ont obtenu une mention honorable ont le droit d'inscrire sur les ouvrages qu'elles publient : *Mention honorable au concours de... (Académie des Sciences morales et politiques).*

L'INCONSCIENT DANS L'HISTOIRE

La vie humaine s'écoule dans un remous continuel de conscient et d'inconscient. De ces deux formes de la pensée, la dernière l'emporte en étendue et en importance sur la première. Si nous analysons les faits auxquels l'activité de l'âme donne naissance, nous reconnaîtrons qu'une grande partie procède de l'inconscient et que, même dans les actes où la conscience se manifeste, c'est toujours sur l'inconscient que se brodent ses jeux.

I

La vie de l'enfant est d'abord toute inconsciente, et il faut qu'il arrive à un certain âge, différent d'après les individus, pour que la réflexion et la délibération précèdent l'acte psychique. Quand l'homme a commencé à se rendre compte des choses, que de phénomènes s'accomplissent dans son intérieur, sans que la réflexion prenne une part active à leur réalisation!

Ainsi, dans la sphère des impulsions, l'inconscient se rencontre à chaque pas. La marche s'exécute habituellement sans que l'on ait conscience des mouvements qu'elle comporte. La conscience n'intervient qu'accidentellement, par exemple lorsqu'on s'égare ou que l'on a pris une fausse route, ce dont on s'aperçoit d'abord d'une façon presque aussi inconsciente que les pas que l'on fait; puis l'erreur apparaît, plus manifeste, et bientôt, devenant tout à fait évidente, on s'arrête, on cherche, on demande. Aussitôt

renseigné, l'inconscient de la marche se rétablit. Ou bien on écrit. L'action s'exécute aussi d'une façon inconsciente; mais on tombe sur un mot, dont l'orthographe n'est pas sûre; on s'arrête pour chercher dans le dictionnaire — acte de conscience — puis l'écriture va de nouveau son train. Il en est de même de tous les genres de sports ou de jeux, comme il en est ainsi d'autres actions corporelles aussi, mais accompagnées d'une dose plus ou moins forte d'intellectualité, comme le sont (en dehors de l'écriture à laquelle nous avons emprunté l'exemple) le langage, la peinture, la sculpture, la musique. Quand on parle, bien que les idées que l'on veut exprimer soient le plus souvent conscientes, la forme de la phrase, les mots que l'on emploie pour rendre le contenu de la pensée sont, la plupart du temps, inconscients, comme le sont aussi l'intonation et les gestes qui soulignent et accompagnent les paroles.

Les impulsions purement intellectuelles partagent ce même caractère, telles que l'inspiration poétique, la méditation philosophique, la pensée scientifique. L'élément conscient paraît être plus accentué dans ces deux dernières; mais il n'y est pas non plus constant; il n'agit que par poussées et laisse le travail soutenu toujours à l'inconscient. Aussi il est connu que l'on peut parfaitement additionner, soustraire, multiplier et diviser des chiffres même assez importants, tout en causant ou en pensant à autre chose. Pour les personnes qui pratiquent les mathématiques, le travail inconscient monte jusque dans les sphères plus élevées du calcul. Les formules algébriques, les constructions géométriques sont tracées par la main, assez souvent sans l'intervention constante de l'esprit conscient, et ce n'est que par intervalles que ce dernier agit pour tenir le fil de l'idée fondamentale.

Ce qui est encore plus remarquable, c'est que plus ces activités deviennent inconscientes, d'autant plus l'âme en

prend possession. On a défini l'éducation comme étant l'art de faire passer le conscient dans l'inconscient. La vie entière n'est pas autre chose. Il est vrai qu'elle commence par l'inconscient; mais sa tendance n'est autre que de s'assimiler les activités conscientes et de les faire passer dans l'inconscient pour en perfectionner le mécanisme. Un chirurgien, un artiste, un sténographe seront d'autant plus maîtres de leur art, que l'exécution des plus grandes difficultés qu'il leur offre sera devenue inconsciente.

Si nous passons maintenant aux sentiments, nous verrons qu'ils s'élèvent à la surface de l'âme en vertu d'une loi de gravitation toute particulière, et qu'il n'y sont nullement amenés par la délibération et la volonté. L'amour, la haine, la jalousie, l'envie, le désir, le regret, l'ambition, la honte, la timidité, la peur, le courage, l'audace, tous ces mouvements de l'âme, entre lesquels notre vie flotte comme une barque entre les vagues, ne sont pas le résultat de la pensée consciente. Tous ces sentiments agissent sur l'âme et la poussent à droite ou à gauche, en arrière ou en avant, sans que la volonté puisse leur opposer une résistance considérable, et même quand la délibération semble les déterminer, ou que la raison paraît parler bien haut, l'âme se dirige toujours d'après la poussée sentimentale et l'esprit s'ingénie à trouver des motifs qui justifient la façon de procéder du sentiment. Ainsi on veut voir une personne désirée, pendant que les circonstances exigeraient qu'on s'en abstînt. Tandis que l'esprit pèse le pour et le contre, la marche se dirige, sans qu'on le veuille, vers l'endroit où on croit la trouver et, tout en se demandant s'il ne serait pas sage de renoncer pour cette fois à l'entrevue, on se trouve tout d'un coup devant elle. Ce n'est que lorsqu'un autre sentiment intervient, la peur ou la honte, que l'impulsion qui nous poussait peut être arrêtée, et alors pourquoi? Parce qu'une autre force inconsciente, plus puissante, s'y oppose. Dans la vie du sentiment, qui remplit

pourtant la plus grande partie de notre existence, l'esprit n'est que le champ clos où se livrent les luttes des forces inconscientes.

Mais en dehors de cette sphère si vaste du sentiment, l'inconscient se retrouve encore dans les conditions mêmes de la pensée. Les qualités et les facultés de l'esprit, la lucidité, la force, l'attention, la mémoire, l'imagination, le raisonnement, sont données par la constitution fondamentale et originaire de l'esprit et appartiennent donc au domaine de l'inconscient. N'est pas attentif, ne raisonne pas juste, ne se rappelle pas facilement, comme ne devient pas poète, philosophe, homme de science ou artiste, celui qui se décide à l'être, mais bien celui qui y est destiné par les forces aveugles de la nature.

Mais, quelles que soient ces qualités ou ces facultés, leur travail plus profond s'accomplit toujours d'une façon inconsciente. Ainsi la mémoire se fortifie par la soudure qui s'opère entre les notions, absolument en dehors de notre vouloir, et le travail délibéré qui y préside, la répétition des impressions ou des notions, ne procure que l'occasion qui permet aux forces cachées de l'âme d'exercer leur action. Il en est de même de toutes les autres facultés. Que de fois, une nuit de sommeil apporte à son réveil la solution d'un problème ou d'une difficulté vainement poursuivie pendant longtemps, et que de fois, par une belle matinée, les vers qui ne voulaient pas sortir de la plume le soir précédent, commencent à couler comme d'une source intarissable. Les lignes se suivent les unes les autres avec la rapidité de l'éclair; les pensées coulent comme un torrent, car les bondes de l'inconscient se sont ouvertes et versent à pleins flots leur déluge. Dans tout ce travail, la volonté de le faire accompagne seulement en sourdine la mélodie admirable, que l'inconscient tire de l'instrument de la pensée. Ce que l'on écrit n'est souvent pas beaucoup plus conscient que les mouvements de la main

qui trace sur le papier les caractères qui l'incorporent.

L'exécution d'une œuvre de plus longue haleine est, pour sa plus grande partie, l'œuvre de l'inconscient, et, dans tous les cas, elle découle bien plutôt de la pénombre qui entoure la conscience, et que l'on appelle en psychologie le *sub-conscient*, que du foyer de lumière de la pleine conscience. On esquisse bien d'une façon délibérée le système, on arrange les chapitres ou les strophes; mais les idées qui germent sous la plume n'y sont pas toutes amenées par la réflexion et les meilleures pages sont celles que l'on écrit quand on s'est complètement oublié soi-même; quand la pensée plonge seulement dans l'objet auquel elle vise, sans se dédoubler, s'observer et se contrôler elle-même à tous les moments où elle se produit, ce qui ne signifie rien autre chose si ce n'est qu'on est entré sans réserve sous l'empire de l'inconscient. Le travail de réflexion ne vient qu'à la suite, pour revoir et retoucher ce qui est sorti d'un grand jet des profondeurs de l'esprit; mais les corrections et les retouches elles-mêmes partent bien souvent aussi du fond inconscient.

Même dans une sphère encore plus élevée de la pensée scientifique, dans les découvertes et les inventions, la part de l'inconscient est souvent prépondérante. La plupart des vérités nouvelles que l'esprit a dérobées à la nature n'ont pas été obtenues à la suite du calcul et de la réflexion, mais bien par une puissante intuition des esprits bien doués, ou par le hasard qui vint les frapper. Dans les deux cas, les phénomènes avaient passé des milliers de fois sous les yeux des esprits ordinaires, sans qu'ils y vissent autre chose que ce qui frappait leurs sens. La constitution des forces inconscientes des esprits supérieurs leur permit de pénétrer au delà des phénomènes sensibles, les vérités générales que ces phénomènes contenaient, qu'ils avaient toujours contenues, mais qui n'avaient pu être entrevues, par suite de l'insuffisance de l'inconscient de ceux qui les

avaient rencontrées auparavant. C'est ainsi que les perturbations d'Uranus étaient connues depuis longtemps; mais pas un astronome n'avait conçu l'idée qu'elles étaient causées par la présence d'une planète non encore découverte, comme l'annonça Le Verrier. Si ce dernier indiqua la cause réelle de ces perturbations, c'est que son inconscient la lui avait révélée. Que de gens n'ont vu tomber une pomme d'un arbre! Ce phénomène ordinaire se passant un jour sous les yeux de Newton, pendant que les forces inconscientes de son esprit y avaient amené une complexion de certaines idées, fit germer dans son esprit la grande loi de la gravitation universelle. Hartmann dit à ce sujet : « Si l'intérêt que l'on prend à la généralisation est la condition indispensable à la découverte de l'idée générale, la première apparition en est due à l'action par laquelle l'inconscient répond à ce besoin (1) ». Les découvertes dues au hasard comme celle de l'électricité par Galvani, des rayons X par Röntgen, du radium par les Curie, du verre par des marchands phéniciens, sont toutes le produit du contact d'un phénomène connu avec une complexion inconsciente appropriée.

Serrons de plus près le rapport qui s'établit par la réflexion entre le conscient et l'inconscient.

Il est incontestable que l'expérience entière de la vie et toutes les idées qu'elle suggère à notre esprit, sont conservées dans le vaste récipient de l'inconscient et qu'elles ne passent par le cercle lumineux de la conscience, qu'au fur et à mesure qu'elles y sont appelées par elle. La conscience ne peut vibrer que dans ce point imperceptible que l'on nomme le présent, qui naît de l'avenir et s'écroule aussitôt dans le passé. Toutes les séries d'idées attirées par les mobiles de notre âme sortent continuellement du puits

(1) *Philosophie de l'Inconscient*, t. I, p. 335.

de l'inconscient, pour briller au soleil de la conscience et rentrer aussitôt après dans les ténèbres où l'âme les conserve. La conscience est donc dominée par l'activité inconsciente de l'âme, comme le présent est subjugué par le passé et par l'avenir. C'est un point dominé par un monde.

Mais, d'autre part, il est tout aussi clair que le présent est le point culminant de la vie; que son action sur l'âme est la plus vive et la plus sentie, car elle est actuelle et sollicite cette dernière par les pointes aiguës de la réalité et non seulement par les images intellectuelles, suggérées par l'avenir ou miroitées par le passé. Le trésor entier de l'intelligence est placé à son service, et le présent, la conscience remue tout le monceau d'idées accumulé, pour en tirer ce qui lui convient. C'est à quoi servent en définitive l'expérience et la mémoire. Il s'agit de savoir seulement, comment s'établit ce rapport du conscient à l'inconscient.

Il peut arriver que l'activité consciente tire, du réservoir caché de l'âme, les idées dont elle a besoin, par ses propres efforts. Par exemple, on veut se rappeler le nom d'une personne et on a recours à différents moyens pour y arriver. Le rappel de ce nom dans notre esprit sera un acte provoqué par une activité consciente. Mais, au contraire, on a beaucoup cherché la solution d'un problème et, tout d'un coup, lorsqu'on s'y attend le moins et que l'on est occupé de toute autre chose, une idée subite monte dans notre cerveau des profondeurs de l'inconscient et la solution tant cherchée est heureusement trouvée. Il est incontestable que c'est toujours l'appel de la conscience qui a remué l'océan d'idées de l'inconscient; mais l'apparition inattendue de la vérité cherchée est due, dans ce cas, non à cet appel même, comme dans celui d'un effort de la mémoire, mais bien à un envoi spontané de l'inconscient vers la lumière.

Il faut encore observer que, même dans les actes accomplis de propos délibéré, ces derniers ne servent souvent

qu'à contenter des besoins issus de l'inconscient, car la plupart des nécessités de l'existence partent du sentiment de la conservation de l'existence de l'individu ou de l'espèce et participent de l'inconscience de leur fondement générateur. La conscience peut s'éveiller, quand il s'agit de la réalisation des moyens de les contenter; mais, dans ce cas, quel est le rôle qu'elle joue? Celui d'un instrument des forces inconscientes. Si l'intelligence a été donnée à l'homme, ceci n'a été en premier lieu que comme une compensation à son infériorité d'organisation, par rapport à la lutte pour la vie, comparée à celle des animaux. Sans cette intelligence, l'homme, de la façon dont il est constitué, n'aurait pu se maintenir.

Elle remplit le même office que l'instinct chez les animaux. Comme l'observe très justement *Maeterling* : « Nous n'obéissons qu'aux nécessités, à l'attrait du plaisir ou à l'horreur de la souffrance et ce que nous appelons intelligence a la même origine et la même mission que ce que nous désignons par instinct chez les animaux. Nous accomplissons certains actes dont nous croyons connaître les effets; nous en subissons dont nous nous flattons de pénétrer les causes mieux qu'ils ne le font; mais outre que cette supposition ne repose sur rien d'inébranlable, ces actes sont minimes et rares, comparés à la foule énorme des autres, et tous, les mieux connus et les plus ignorés, les plus petits et les plus grandioses, les plus proches et les plus éloignés, s'accomplissent dans une nuit profonde où il est probable que nous sommes à peu près aussi aveugles que nous supposons que le sont les abeilles ». « C'est du dehors, d'une puissance inconnue, que vient l'ordre suprême, et les abeilles se soumettent, tout comme nous, au maître anonyme de la roue qui tourne sur elle-même, en écrasant les volontés qui la font mouvoir (1). »

(1) *La Vie des abeilles*, 1901, préface et p. 156.

Ces volontés s'agitent et se démènent au sein de ces courants qui entraînent les hommes.

L'intelligence a, avant tout, une destination pratique, celle de faciliter l'acquisition des moyens d'existence, et son côté théorique n'est que secondaire dans la vie. Voilà pourquoi aussi chez l'immense majorité des hommes, elle ne s'élève pas bien au-dessus du flambeau destiné à éclairer ses pas chancelants à travers les obstacles que les circonstances de la vie lui opposent. Ce n'est que très rarement qu'il se rencontre des esprits supérieurs qui, par une excroissance du cerveau, qu'on pourrait qualifier de maladive, dirigent leur pensée aussi vers d'autres régions que celles qui entourent les besoins de la vie. Voilà pourquoi aussi l'homme ne peut et ne pourra jamais pénétrer, par son esprit, les secrets de la nature et de l'existence, qui resteront toujours devant lui comme des sphinx menaçants; car son intelligence n'est pas destinée à lui faire déchirer le voile qui les couvre, mais bien en premier lieu, à lui procurer les moyens de défendre et d'assurer sa vie.

II

Si l'activité individuelle met en lumière la prépondérance de l'inconscient sur le conscient, cette prépondérance ne fait qu'augmenter encore, dans la vie et les relations sociales.

Il y a d'abord l'imitation qui pousse les hommes à répéter les actes qu'ils voient accomplir par d'autres. Certains cas d'imitation peuvent être pleinement conscients. Ainsi, un perfectionnement agricole ou industriel peut être introduit, après délibération et calcul des moyens à mettre en action et du rendement qu'il promet. Mais la plupart des cas d'imitation sont de nature inconsciente, ou tout au

plus sub-consciente. C'est ainsi que l'on imite, sans trop y penser, les modes qui changent si souvent, ou bien la façon de parler et les gestes de quelqu'un, avec lequel on se trouve longtemps en contact, ou qui en impose par certains côtés. C'est de la même façon que les artistes imitent la manière d'exécuter de leur maître, imitation qui donne naissance aux écoles artistiques; que le langage d'une province est imité par le peuple d'un pays entier et constitue l'idiome national; que, dans un théâtre, les applaudissements ou les sifflets partis d'un coin de la salle se communiquent à tout le public, observation qui a eu pour effet l'organisation des claques et des cabales; que l'élan donné dans une lutte, par les premières troupes qui affrontent le feu, entraîne bien des fois la victoire, comme, d'autre part, une panique injustifiée peut déterminer la défaite.

Bien des fois, l'imitation cesse d'être un acte spontané et prend le caractère d'une contrainte. C'est ce qui arrive souvent avec les modes, que surtout la plupart des femmes adoptent, même lorsqu'elles sont ridicules (malakoff, tournure), ou qu'elles ne leur siéent pas. D'un caractère encore plus obligatoire sont les mœurs et les coutumes, la politesse, l'étiquette qui deviennent parfois de véritables tyrans et des fléaux de la société, mais auxquels il est impossible de refuser soumission, à moins que de vouloir passer pour un fou ou un original.

La langue est aussi une activité de contrainte. Bien souvent, on est forcé d'adopter des tournures de phrases ou des locutions qui pêchent contre le bon sens, mais devant lesquelles il faut se plier, pour ne pas devenir ridicule, en voulant être plus sage que tout le monde.

Il est difficile d'établir la limite où cesse l'imitation volontaire et consciente, pour passer à l'imitation involontaire et inconsciente, comme, d'autre part, il est tout aussi difficile de fixer le point à partir duquel l'imitation inconsciente devient obligatoire et imposée. Des gradations et des

teintes insensibles font passer une forme dans l'autre, depuis l'imitation la plus délibérée jusqu'à celle dont nous ne pouvons nous défendre.

Une autre forme de l'imitation imposée aussi, mais non plus par l'extérieur, mais bien par les forces intérieures de notre âme, est celle qui dérive de la suggestion. Cette dernière fait passer la volonté, les sentiments et même les idées d'une personne dans l'âme d'une autre ou de plusieurs, d'une façon absolument inconsciente, et cette imposition de la volonté va jusqu'à provoquer chez les personnes soumises à l'influence de la suggestion des phénomènes physiologiques (sommeil hypnotique, catalepsie). Son action s'exerce surtout lorsque les hommes sont réunis en groupes, et sa force semble croître alors avec le nombre de ceux qui les composent. L'enthousiasme, le courage ou la peur, la cruauté ou la pitié, l'approbation ou la réprobation et tant d'autres manifestations du sentiment, montent à des paroxysmes auxquels ils ne pourraient jamais atteindre dans l'âme d'un seul ou d'un petit nombre. Dans les foules et les agglomérations, ces sentiments s'exaltent d'individu à individu et se renforcent mutuellement et plus leur manifestation devient bruyante et enflammée, plus elle ahurit et échauffe les esprits. C'est ainsi qu'au théâtre, les sifflets ou les applaudissements de quelques-uns font souvent tomber ou réussir une pièce, indépendamment de sa valeur intrinsèque; que les foules irritées peuvent lyncher un criminel; que des actes de cruauté inouïe sont commis par les populaces en furie, ou que la pitié fait faire des miracles de sacrifice aux hommes réunis pour éteindre un incendie ou pour sauver leurs semblables d'une inondation. C'est toujours la suggestion qui explique l'enthousiasme et le courage avec lequel les soldats sacrifient leurs vies dans les batailles, comme aussi les paniques déraisonnables qui saisissent parfois certains corps de troupes. C'est toujours sur cette influence de la

suggestion de l'inconscient que sont calculées les cérémonies, la pompe et le faste dont on entoure les rois et les chefs d'Etat, pour leur donner le prestige nécessaire à leur autorité, et les faire paraître aux yeux des foules comme des êtres supérieurs au commun des mortels. Il en est de même de l'emploi de la musique dans les batailles, aux enterrements, aux cérémonies, à l'église, ainsi qu'aux réjouissances de toute espèce. La musique est l'art le plus inconscient ; elle s'adresse directement au sentiment, sans passer par l'intermédiaire de la pensée, et devient donc un moyen des plus puissants pour développer la force élémentaire de l'inconscient. Les discours dans les réunions populaires agissent plutôt par la suggestion mutuelle que par le raisonnement, et les meilleurs tribuns ne sont pas ceux qui sont les plus logiques dans leurs démonstrations, mais bien ceux qui savent remuer l'inconscient dans les masses.

C'est toujours à la suggestion, mais exerçant son action d'une autre façon, qu'il faut attribuer l'autorité que les grands hommes obtiennent sur les masses profondes de l'humanité. Ce n'est pas seulement par le côté intellectuel que les génies agissent autour d'eux. Il est incontestable que le nimbe qui entoure leur intelligence et qui leur donne l'auréole de la supériorité est puissamment aidé par l'action d'une sorte de fluide qui émane de leur personne physique. Qui a jamais pu supporter le sombre éclat des yeux de Napoléon ? Le contact des milliers d'esprits qui se surchauffent les uns les autres, explique l'explosion des sentiments dans les masses réunies. Dans l'influence des génies cette action multiple est remplacée par celle du génie seul, dont la force est tout aussi puissante que celle de milliers d'hommes agissant en commun. Quand ces deux forces suggestives, celle du génie et celle des masses se réunissent, on comprend à quels effets miraculeux elles peuvent donner naissance. C'est ainsi que l'on s'explique

les triomphes militaires d'Alexandre le Grand, d'Annibal, de Jeanne d'Arc, de Frédéric le Grand et d'autres capitaines célèbres. C'est toujours là qu'il faut chercher l'explication du succès inouï de la prédication de Jésus-Christ, de Mohamed, de Luther, et même pour les génies intellectuels, cette force suggestive donne à leurs œuvres une portée et une influence qu'elles n'auraient point sans la réputation déjà acquise et qui leur ouvre le chemin vers les âmes, par leur prestige tout autant que par leur beauté. Les œuvres des grands artistes sont admirées, quand même elles seraient inférieures à celles des talents qui ne font que commencer, et combien souvent Homère dort et on croit qu'il veille toujours (1) !

III

Maintenant que nous avons étudié l'influence exercée par l'inconscient dans la vie individuelle et dans la vie sociale, examinons le rôle qu'il joue dans le développement et dans l'histoire.

Nécessairement pour qu'il y existe comme élément différent et caractéristique, il faudra qu'il découle d'une autre source que celle qui l'alimente dans les faits de la vie habituelle. Il faudra que l'inconscient dans l'histoire revête une forme qui lui appartienne en propre.

(1) Pour nous, la volonté est toujours consciente. Hartmann, d'après l'exemple de Schopenhauer, admet aussi une volonté inconsciente. « La volonté est, chez lui (*Philosophie de l'Inconscient, I, page 77*), *la cause immanente* de tout mouvement qui, chez l'animal, n'est pas purement réflexe : il n'est donc nullement nécessaire à la volonté qu'elle traverse aussi la conscience cérébrale ». Hartmann reconnaît d'ailleurs que c'est une extension de sens ordinaire qui est attaché au terme de volonté.

L'histoire n'est pas seulement le résultat de l'activité humaine; elle n'est pas exclusivement le produit des forces de l'esprit. Le développement dépend encore d'autres forces, que les impulsions de l'âme et s'accomplit encore à travers d'autres conditions, que celles qui incorporent cette dernière activité. L'esprit n'est qu'un des agents qui interviennent dans la production des faits historiques. En dehors donc du rôle important que l'inconscient joue dans les actes de la vie, les autres forces qui interviennent dans le développement et qui sont superposées et indépendantes de l'activité humaine, augmentent encore dans l'histoire le jeu de l'inconscient.

L'action de ces forces comme agents naturels, est toujours inconsciente et s'accomplit sans l'intervention de la conscience et de la volonté humaines; mais la conscience peut s'éveiller au contact de ces forces et pousser la volonté à agir dans leur sens ou en sens contraire.

Le rôle de la conscience en histoire est donc d'accompagner le développement en lui servant de miroir et de réagir au contact des forces historiques, pour leur obéir ou pour s'y opposer.

Parmi les forces qui déterminent la succession, il y en a qui sont absolument indépendantes de toute participation de la conscience et qui, par conséquent, sont soustraites à toute activité volontaire. Telles sont celles qui dérivent de la *race* et du *climat*. D'autres se réfléchissent dans l'esprit humain et supportent un degré quelconque d'immixtion de la volonté dans leur action. Ce sont les forces représentées par le *caractère national* et la *situation égographique*, deux formes inférieures des éléments de la race et du climat. En dehors de ces forces qui conditionnent tout développement, il y a l'*évolution* avec toutes les forces auxiliaires qui accompagnent son action et qui pousse au changement continuel. La réaction consciente peut agir sur ces forces d'une façon encore plus marquée.

Dans la doctrine de la monogénèse du genre humain, c'est à l'influence du climat, bien autrement puissante pendant les transformations géologiques, qu'il faudrait attribuer la séparation de l'humanité dans les diverses races qui la composent. Dans celle de la plurigénèse, les races auraient été moulées dès le commencement par le climat des diverses régions. Dans les deux hypothèses, les races sont dues à l'influence du climat. Mais en dehors de cette influence anté-historique puissante et décisive sur la formation de l'individu humain, le climat en exerce encore de nos jours une autre, de nature tout aussi inconsciente que celle qui détermine la constitution des races.

Les peuples qui changent d'habitation par l'émigration sont exposés à des transformations intellectuelles et même physiques par suite du changement de climat auquel ils sont exposés. C'est ainsi que les Anglais transplantés aux Etats-Unis ont changé non seulement de caractère, mais aussi de constitution corporelle. Les Hollandais établis dans l'Afrique méridionale ont subi une influence analogue ainsi que les Danois qui se sont transportés en Islande. Si au changement de climat, vient s'ajouter le mélange avec une race indigène, il s'entend de soi-même que la transformation deviendra encore plus profonde. Tels sont de nos jours les Hispano-Américains qui peuplent le Mexique et les diverses contrées de l'Amérique du Sud et qui ont subi, en dehors de l'influence du climat, aussi celle qui est due au mélange des Espagnols avec les Peaux-Rouges, mélange qui n'a pu avoir lieu pour les Anglais des Etats-Unis dont la population aborigène a été extirpée. Dans les temps historiques, le changement du climat uni à l'amalgame des races a donné naissance à toute la bigarrure des nationalités qui s'étendent aujourd'hui sur la terre : tels, les Anglais issus des anciens Bretons mêlés aux Danois et aux Normands qui vinrent s'établir au milieu d'eux; les Français, les Italiens, les Espagnols,

les Portugais, les Roumains produits de l'élément indigène celte ou dace unis à l'élément romain et plus tard à celui des barbares, ces derniers transplantés les uns et les autres dans d'autres régions, l'Italie exceptée, où les barbares vinrent trouver les Romains dans leur propre pays. Mais ici encore, les Romains étaient immigrés lors de l'entrée des Aryas en Europe et donc une influence du climat se greffa sur une autre influence plus ancienne, le mélange des races venant en outre compliquer des formations, dont la genèse devient presque inextricable.

Ce qui est important pour notre thèse, c'est que toutes ces influences du climat et du mélange des races qui se manifestent d'une façon puissante dans tout le courant de l'histoire des différents peuples de la terre, s'opèrent par la voie de l'inconscient et que le résultat historique qui en dérive n'est pas le produit de la volonté humaine.

Il faut encore remarquer que nulle réaction volontaire et consciente n'est possible contre les forces de la race et du climat. On peut bien changer un peu le régime des pluies, par le déboisement ou le reboisement d'une région; on s'oppose aussi à l'action du froid, par des vêtements et des habitations plus chaudes; mais ces réactions n'étendent leurs effets qu'aux conditions économiques et sanitaires de l'existence et non à sa structure fondamentale.

L'influence du climat et de la race constitue donc un facteur absolument inconscient du développement humain. *Le climat, il faut le subir et la race est donnée.* Aucune volonté humaine ne saurait y changer quoi que ce soit.

Passons aux deux éléments contigus à la race et au climat : le *caractère national* et la *situation géographique.*

Le caractère d'un peuple est le produit de sa race en lutte avec les circonstances historiques qu'il traverse. C'est ainsi que les Anglais sont devenus un peuple essentiellement pratique, par le commerce auquel ils ont du s'adonner avec le temps; les Espagnols ont concentré leur âme dans la

vie religieuse par suite de leur lutte séculaire contre les Maures, lutte qui a eu pour effet de greffer le sentiment religieux, déjà si puissant par lui-même, sur une base encore plus profonde, l'amour du pays; les Français devinrent un peuple guerrier, à cause de leurs succès militaires à travers les âges. Le caractère peut changer, il n'est pas immuable comme la race. Si les qualités de cette dernière persistent toujours, le second élément constitutif du caractère, les circonstances à travers lesquelles s'écoule la vie du peuple changent continuellement, et la combinaison de ces deux facteurs, l'un stable et l'autre variable, doit donner, comme résultat, des produits différents. Mais ces changements dans le caractère d'un peuple sont bien faiblement déterminés par la conscience et seulement dans la mesure où l'on est maître de varier les circonstances (instruction et éducation du peuple, législation, obligation du service militaire, imposition d'une religion nouvelle). Le plus souvent, les circonstances sont données par les événements et agissent aussi d'une façon inconsciente. Ainsi quand les Anglais du XIVe siècle commencèrent à s'adonner à l'industrie, ce qui les conduisit au commerce et à la domination des mers, le passage de leur état agricole à l'état industriel se fit d'une façon plutôt inconsciente; car lors même que les faits individuels d'imitation d'une occupation rémunératrice aient pu s'opérer d'une façon consciente, le résultat général qui transforme l'âme du peuple entier et lui donne le caractère pratique qui pénètre aujourd'hui toute sa civilisation, fut amené incontestablement par une voie inconsciente.

La situation géographique est soumise davantage à l'influence de la conscience et de l'activité volontaire. La situation géographique d'un peuple met ce dernier dans certains rapports avec les organismes environnants. Ces rapports peuvent parfois être pleinement inconscients et sous-

traits à toute action volontaire; dans d'autres cas, ils peuvent se résoudre en perceptions conscientes et déterminées par la volonté. Comme exemple de la première catégorie, nous citerions la situation des Carpathes au sein de la nationalité roumaine qui a eu pour effet de la partager en plusieurs tronçons qui vécurent tous d'une vie particulière, et d'en diriger les uns vers l'occident, en les soumettant à la sphère d'action des Maghyars et des Allemands, les autres vers le sud et l'orient, en les jetant en proie aux Turcs et aux Russes.

L'influence de la situation de cette chaîne de montagnes sur la nationalité roumaine a bien agi d'une façon inconsciente dans tout le cours de l'histoire, et ce n'est que de nos temps que la conscience du mal qu'elle lui a fait s'est éveillée dans son esprit, et sa volonté de changer la situation des choses est arrivée à l'améliorer jusqu'à un certain point (chemins de fer, journaux, etc.).

D'une toute autre façon s'est exercée l'influence de la situation géographique sur les destinées de la Russie. Ce pays, immense par son étendue, est fermé de tous les côtés à l'Océan.

Cette situation défavorable pénétra d'assez bonne heure la conscience des éléments supérieurs de la société russe. Elle détermina, d'une part, sa politique matrimoniale vis-à-vis du Danemark, de l'autre lui fit chercher, par la violence, une issue sur la Mer Noire et sur la Baltique, surtout à partir de Pierre le Grand qui fit passer cette conscience du péril géographique dans ses entreprises guerrières. C'est la même nécessité qui a poussé les Russes dans l'Extrême-Orient et les a engagés dans leur lutte contre le Japon. Le développement maritime de la Grande-Bretagne, conditionné aussi par sa situation géographique, demeura inconscient jusqu'à Cromwell qui, par ses *Actes de Navigation*, donna à ce pays la pleine conscience de ses intérêts.

Il va sans dire qu'aussitôt qu'un peuple acquiert la connaissance de ses besoins, il peut appliquer sa volonté à les satisfaire. Le degré de réussite dans de pareils cas dépend de celui de la force qu'il s'agit de maîtriser.

En dehors de ces facteurs constants de l'histoire, il y a encore la force qui détermine le développement, celle de l'*évolution* et qui comprend toutes les autres dans sa vaste envergure, telles que l'influence du milieu intellectuel, celle de l'instinct de conservation avec les impulsions auxquelles ce dernier donne naissance : la lutte pour l'existence et la tendance à l'expansion, puis l'influence des grands hommes, ainsi que les forces qui interviennent aussi dans la vie individuelle et sociale dont le développement dans les temps constitue l'histoire, et qui sont l'imitation et la suggestion.

On a objecté que l'évolution ne serait pas une force, mais un procédé. Nous croyons que cette opinion est erronée; car si l'évolution n'était pas une force, à quoi saurait-on attribuer l'apparition d'éléments nouveaux dans les stratifications successives de la terre, dans les formes des organismes et dans les productions de l'esprit? Pour qu'une forme nouvelle se montre, il faut bien qu'elle soit le produit de quelque chose et ce quelque chose ne peut être qu'une force intérieure qui pousse le phénomène nouveau à la lumière. Il est vrai que l'évolution est aussi un procédé et que son mode de manifestation peut être formulé en lois, par exemple, qu'elle s'accomplit toujours par les éléments supérieurs. Mais toute manifestation de forces est formulable en lois; car le mode d'action étant constant, il peut donner naissance à des propositions générales. Mais cela ne veut pas dire que l'évolution ne serait qu'un faisceau de lois qui formulerait un procédé dû à l'action d'autres forces. L'évolution est par elle-même une force, en tant qu'elle pousse continuellement au jour des faits et des formes nouvelles de l'existence.

Pour accomplir son action, l'évolution emploie les forces secondaires que nous avons énumérées plus haut.

Il s'agit maintenant de voir si l'action des forces évolutionnistes passe à travers la conscience, ainsi que d'examiner le degré de réaction que cette dernière peut fournir à l'accomplissement de son œuvre.

Dans les premiers temps le développement, l'évolution s'accomplit d'une façon tout à fait inconsciente. L'esprit ne réfléchit pas à la façon dont se déroulent les événements, et ce n'est que lorsque les peuples arrivent à leur maturité qu'ils commencent à s'apercevoir de leur marche en avant ou de leur recul, et qu'ils font des efforts pour activer la première ou pour empêcher le dernier. L'évolution devient consciente et provoque en même temps la réaction de l'esprit, éveillée par le fouet de sa poussée. De nos jours, on s'efforce de se rendre compte de toutes les façons et par tous les moyens de la marche des sociétés, et si pour les masses cette marche est toujours inconsciente, pour les esprits supérieurs, elle cesse de l'être et se réfléchit pleinement dans leur âme. Mais il faut observer que l'évolution quoique reflétée par la conscience n'en est nullement dominée. Elle s'accomplit par l'effet des forces bien supérieures à la volonté humaine, va son train et traverse des régions dans lesquelles la pensée en saurait jamais pénétrer d'avance; elle donne naissance à des formations nouvelles et imprévues, brise tout ce qui s'oppose à sa marche triomphante, sème souvent sa route de ruines et de cadavres et, sourde aux pleurs et aux gémissements qui suivent son char, elle s'avance majestueuse et imposante dans la route que le destin lui a tracée. L'histoire tout entière atteste ce fait que l'évolution, c'est-à-dire le progrès ou le recul des sociétés s'accomplit sans la volonté des individus qui les composent et que les faits qui interviennent dans le développement sont presque toujours imprévus et imprévoyables. Ils sortent, on ne sait comment ni pourquoi,

des abîmes de l'inconnu, pour s'enchaîner dans la succession des choses et déterminer des séries d'événements, dont on peut parfois percevoir le commencement, mais dont on est impuissant à deviner la fin. Car même lorsqu'une série assez longue peut provoquer notre esprit à formuler des présages pour sa continuation future, il se peut toujours que le hasard vienne mêler son jeu inattendu et donne un démenti aux prévisions que nous croyions être les plus sûres. Tel aurait été le cas avec la série des victoires du grand Napoléon, inopinément interrompues par le froid de 1812. Il serait tout aussi téméraire d'affirmer avec sûreté le développement futur de la décomposition de l'empire de Habsbourg ou de l'Empire ottoman, ou bien encore de celui de la réunion des pays roumains en un seul corps politique.

L'évolution ne saurait donc devenir consciente que *post factum*, et il faut même observer que le sens et la direction d'un courant historique ne pénètre la conscience que lorsqu'il est devenu assez puissant pour être remarqué, mais en même temps assez puissant aussi pour rejeter tout effort de la volonté. Le génie seul et non la réflexion peut anticiper sur le développement et pénétrer le secret des choses qui sont en instance d'arriver. Voilà pourquoi aussi la diplomatie suit, comme principe directeur de son activité, de ne pas spéculer sur l'avenir plus lointain et de borner son action au temps présent, ou à l'avenir le plus proche qui demain sera le présent. Elle ne se préoccupe que de trancher les difficultés du moment et quand elle a obtenu ce résultat, elle le place toujours à l'actif de ses triomphes.

Dans la conduite des affaires intérieures, l'administration et la législation s'efforcent de réglementer aussi l'avenir. Mais on le voit presque à chaque essai, comment les formations nouvelles dépassent les prévisions des lois et des mesures administratives et combien ces lois

et ces mesures sont impuissantes à calculer d'avance tous les cas possibles, dont la solution doit être suppléée par la jurisprudence ou par des mesures d'occasion. Les meilleures lois sont celles qui peuvent servir un temps plus long, sans éprouver le besoin d'être continuellement modifiées et adaptées aux nouvelles exigences.

D'où provient ce manque de conformité entre les produits de la volonté et de la conscience humaines avec les créations de l'histoire? Il ne saurait dériver que du fait que l'évolution est indépendante de cette conscience et de cette volonté; que l'esprit humain peut bien accompagner de sa conscience le développement, mais qu'il ne saurait lui imposer la manière de se dérouler dans l'avenir; que donc l'évolution, tout en réfléchissant dans l'âme humaine les anneaux de ses flots, reste complètement indépendante dans ses mouvements, des injonctions qu'elle pourrait en recevoir.

Il faut encore observer que cette indépendance du mouvement évolutionniste vis-à-vis de la volonté se rencontre, non seulement aux temps primitifs, où l'évolution ne se réfléchit nullement dans la conscience, mais bien aussi aux époques où la réflexion pénètre le développement et où la marche des choses est perçue par la conscience. Dans ce dernier cas aussi, le développement s'opère d'une façon indépendante de la volonté. L'homme voit où il va, mais il ne peut empêcher le torrent qui l'entraîne. Il a bien conscience de la direction dans laquelle il est emporté, mais ses efforts sont impuissants à le retenir, quand même il descendrait à grands pas vers l'abîme.

Il est incontestable que les transformations sociales qui fournissent les faits à l'histoire sont le produit totalisé d'activités individuelles. Tout fait social a commencé par un individu, puis il s'est étendu à un groupe et est devenu général. L'action individuelle peut être consciente et voulue; le fait général qui se dégagera de l'activité de tous

sera différent de ceux qui sont accomplis par chacun, et le résultat social sera tout autre que celui qui était visé par les individus. Donc, quand même l'activité individuelle serait consciente et volontaire, l'activité totale et la société sera involontaire et inconsciente, et quand même, pour cette dernière activité la conscience se ferait aussi jour dans les esprits d'élite, le résultat n'en a pas moins été amené et continue de l'être par voie inconsciente.

Prenons quelques exemples, car il est toujours utile de retenir la théorie dans le domaine des faits qu'elle doit expliquer, et qui sont la pierre de touche de sa vérité. Il n'y a rien de plus dangereux que de spéculer continuellement sur des abstractions; car les notions ne correspondent jamais complètement aux faits dont elles sont extraites et leur combinaison par le jugement et le raisonnement s'écartant à chaque pas des relations réelles que les objets ont entre eux, ils finissent par ne plus cadrer qu'incomplètement avec la réalité des choses. Le ballon du raisonnement, privé de son lest, s'envole vers l'infini et se perd dans les nuages.

Le XVIIIe siècle en France produisit plusieurs écrivains qui s'inspirèrent des idées anglaises, qui visitèrent l'Angleterre et en rapportèrent des impressions toutes nouvelles sur la manière de gouverner les hommes. Qui aurait pu prévoir que cette littérature deviendrait un des facteurs les plus puissants de la Révolution française? Chacun des auteurs qui propageaient ces nouvelles conceptions était conscient du service qu'il rendait à la France; mais le résultat général, historique, le soulèvement des esprits contre l'omnipotence absurde du régime monarchique et le bouleversement terrible qui renversa ce régime fut un produit absolument inconscient de l'esprit général et ne fut ni voulu ni visé par les écrivains.

Les luttes entre les Turcs et les Roumains constituent une série de faits plus ou moins conscients; mais leur ré-

sultat, la défense de la Renaissance européenne des XVe et XVIe siècles n'a été ni voulu, ni conçu, ni par ceux qui l'accomplirent, ni par ceux qui en profitèrent.

Les croisades entreprises dans un but sacré aboutissent à des résultats économiques auxquels personne n'avait pensé en les entreprenant, et ces résultats furent bien plus durables que la libération du tombeau de Jésus-Christ.

Une ville favorisée par les circonstances voit croître sa population. Le besoin des habitations se fait sentir, et on commence à bâtir. Chaque propriétaire espère faire des affaires. Mais le nombre des maisons dépasse bientôt la demande, les loyers tombent et les propriétaires se ruinent, résultat général directement contraire à celui qu'avaient en vue les individus. Ou bien on s'aperçoit que l'instruction conduit à une vie plus facile que le travail manuel. Chaque père de famille s'efforce de faire suivre à ses enfants les cours nécessaires. Chacun d'eux en espère du bien pour sa progéniture, lorsque le nombre trop grand de lettrés donne naissance au prolétariat intellectuel qui jette dans la misère la plupart de ceux qui en font partie. Ou bien pour revenir encore à un exemple historique proprement dit, les nationalités de l'Autriche-Hongrie tendent à obtenir pour chacune d'elles la liberté et l'autonomie nécessaire au développement national. Cette tendance amène comme résultat général la dislocation de l'Empire des Habsbourg, résultat contraire à leur intérêt commun.

On pourrait multiplier ces exemples à l'infini. Tous prouvent une seule et même vérité : que, lors même que les actions individuelles seraient conscientes et déterminées par la volonté, le résultat général et donc social et historique, est absolument différent du but auquel tendaient ses facteurs composants et donc absolument indépendants de la conscience et de la volonté. Les actions individuelles pouvant être conscientes, le travail général demeure inconscient.

C'est de la même façon que se forment les courants historiques. Ces derniers sont aussi le résultat inconscient d'actions plus ou moins conscientes, car les faits que nous accomplissons avec pleine conscience pour réaliser nos buts individuels, deviennent pour l'histoire des actes inconscients.

C'est ainsi que les peuples passent de l'état de chasseurs à celui de pasteurs, puis d'agriculteurs pour arriver ensuite à la période industrielle et commerciale. Ce furent les individus qui, voyant que le changement d'occupation leur était profitable, s'adonnèrent en nombre toujours plus considérable à la nouvelle profession, jusqu'à ce qu'un courant irrésistible eut entraîné les masses à cette transformation. C'est de la même façon que les Juifs accaparèrent le commerce de la monnaie dans tous les pays européens; que les religions se répandirent à partir d'un centre, pour s'étendre sur des régions de plus en plus vastes; que la langue française s'empara de la diplomatie; que la culture et la civilisation françaises s'implantèrent toujours plus profondément en Roumanie; que les Roumains de la Hongrie perdirent un à un tous les droits, qu'au premier moment la conquête maghyare avait respectés, et qu'ils tombèrent dans la servitude la plus ignominieuse; que les Grecs s'assimilèrent la culture orientale et les Romains celle du peuple grec; que l'esprit de la Renaissance s'étendit sur toute l'Europe occidentale; que la littérature devint, de classique, romantique, pour passer ensuite au réalisme — et mille autres courants, dont la combinaison systématique constitue l'histoire.

Dans tous ces courants, la marche est inconsciente. On se trouve tout d'un coup dans une autre région de la pensée ou des faits réels, sans que l'on sache comment on y est arrivé, et il faut que l'étude, c'est-à-dire la conscience postérieure se les assimile, pour se rendre compte de la transformation opérée. Ce qui caractérise encore ces cou-

rants, c'est que leur marche est irrésistible et que, lors même que la conscience s'éveillant plus tôt, voudrait les maîtriser, la chose se montre impossible, et toute action dirigée contre eux tourne dans leur sens.

Charlemagne essaye en vain d'arrêter, au nom de l'idée de l'Etat romain, le courant de l'émiettement de la société féodale. Son génie lui permit de la retenir sur place tant qu'il vécut, mais aussitôt lui mort, le courant se rétablit avec une violence d'autant plus grande, que les eaux amoncelées étaient devenues plus lourdes.

Une autre source très riche de l'inconscient dans l'histoire (1), c'est le *hasard* et l'intervention de la *personnalité humaine* qui se rapproche beaucoup du hasard, par son apparition inattendue. Les courants se touchent et se rencontrent souvent, sans aucune relation causale, sans aucune nécessité, et ce contact ainsi que les faits qui en dérivent ne sont ni prévus par la conscience, ni saisis par la volonté. Il en est de même de l'apparition des grands hommes ou même, dans des sphères plus restreintes, de l'intervention d'une personnalité dans le courant des événements. Aucun lien causal ne détermine cette apparition

(1) Hartmann (*Philosophie de l'inconscient*, t. I, p. 481) pense que les fins de l'individu sont toujours égoïstes et si le bien général en résulte, le mérite n'en est certainement pas à l'individu : que les actes particuliers qui préparent et servent ces fins ne sont pas dictés par la conscience de ces fins; mais que presque toujours les hommes poursuivent un but et en réalisent un autre. Nos exemples prouvent deux choses : que souvent la conséquence des buts égoïstes peut être, au lieu d'un bien, un mal général; que les buts poursuivis par les hommes sont des buts conscients, pendant que celui qu'ils réalisent est amené par l'inconscient. Hartmann pense que ce but réalisé est le produit de la volonté inconsciente de l'homme (Ibid., p. 450). Nous croyons que l'effet réalisé n'est pas l'œuvre de la volonté inconsciente mais bien celle des forces naturelles sociales et historiques qui réalisent leurs effets en dehors et à l'encontre de la conscience et de la volonté humaine.

ou cette intervention. Elle a donc tous les caractères d'une immixtion fortuite et exclut la possibilité de la conscience et de la volonté. Mais nous avons vu que les courants historiques sont l'œuvre de l'inconscient. Dans le cas du choc fortuit de deux ou plusieurs courants, ou dans celui de l'intervention d'une individualité dans le développement historique, ce qui en dérive est doublement inconscient comme étant le résultat de la rencontre inconsciente d'éléments en eux-mêmes aussi inconscients.

Ainsi, vers le milieu du siècle précédent, la France était entrée sous le régime du second empire, dû à l'usurpation du pouvoir de la part de Napoléon III qui voulut justifier cette usurpation, par des actions militaires d'éclat. Cette tendance individuelle produisit une série de faits qui constitue la politique napoléonienne. Le premier fut la guerre de Crimée qui abaissa l'orgueil de la Russie et donna un grand lustre au fondateur du second empire.

Ce courant de la politique française qui avait sa raison d'être et ses origines dans l'histoire antérieure de la France, vint, d'une façon absolument fortuite, en contact avec un courant qui s'était manifesté chez les Roumains des principautés danubiennes. C'était le courant de la régénération nationale qui réclamait, comme condition absolue, l'émancipation de la tutelle étouffante de la Russie. En 1848, le courant révolutionnaire qui avait parcouru toute l'Europe, avait poussé aussi les Roumains à une entreprise tout aussi généreuse qu'irréfléchie, celle de se soulever contre l'omnipotence des Russes. Cette entreprise avait complètement échoué, et les pays roumains étaient de nouveau tombés sous la férule moscovite.

La rencontre des deux courants, celui de la politique anti-russe de Napoléon III et les tendances de même nature du peuple roumain, donne naissance à une nouvelle série de faits qui conduisent ce dernier, d'étapes en étapes, à l'autonomie et à l'union des principautés pour arriver

plus tard à l'indépendance et à la royauté. Mais cette rencontre des deux courants, absolument fortuite, ne fut déterminée par aucun lien causal. Elle fut donc l'œuvre de l'inconscient et la volonté ne joue aucun rôle dans la production de ce contact.

Il en serait de même de la rencontre de la série des rapports toujours plus tendus entre la France et la Prusse avec celle de l'histoire du peuple espagnol qui le conduisit à offrir le trône de son pays au prince Léopold de Hohenzollern, rencontre qui fit éclater la guerre franco-allemande *à ce moment-là*.

D'autres exemples de même nature seraient donnés par l'intervention de Frédéric le Grand dans la guerre de la succession d'Autriche qui eut pour conséquence, par la guerre de sept ans, l'élévation de la Prusse au rang de grande puissance européenne; le triomphe des aspirations hongroises à l'occasion de la guerre de 1866; le transfert de la capitale de l'Italie à Rome, en 1871, lors de la guerre franco-allemande, et ainsi de suite.

Nous avons observé que l'intervention des personnalités historiques équivalait à la rencontre fortuite de deux courants, par l'effet du hasard. Ces personnalités ne doivent pas absolument être des hommes hors ligne pour agir sur leur époque; il suffit qu'ils occupent une haute position politique ou sociale. Nécessairement que les génies n'ont pas absolument besoin de ce support, pour exercer leur influence, et qu'ils la mettent en action, n'importe quelle situation ils occuperaient dans le monde.

Les courants historiques déterminés par les personnalités sont aussi l'œuvre du hasard, puisque l'apparition de ces dernières ou leur élévation à de hautes situations est aussi absolument fortuite. Le génie ou le caractère particulier d'une individualité a pour cause productrice la ligne de ses ancêtres la genèse individuelle, l'hérédité ou l'ata-

visme et ne se trouve en aucune relation causale avec les événements dans lesquels il intervient et auxquels il communique une nouvelle impulsion. Les courants historiques, déterminés par les individualités, sont ou conformes à la marche des choses, ou bien ils leur sont contraires et opposent une résistance au développement naturel. Dans tous les cas, ces courants sont le résultat des forces inconscientes. Le génie ou la personnalité sont créés par les forces de la nature et nullement par la volonté ou la conscience humaine. Leur intervention dans la marche des événements est aussi fortuite et accidentelle. Telle fut l'élévation d'Alexandre le Grand au trône de la Macédoine au moment où l'empire des Perses touchait à son déclin et où les Grecs voulaient prendre leur revanche contre leur ennemi héréditaire; celle d'Annibal à la tête de l'armée carthaginoise à la déclaration de la deuxième guerre punique; celle de Charlemagne sur le trône du royaume franc à l'époque où la société féodale était en pleine constitution. Telle fut encore l'intervention de Luther dans les affaires de l'Eglise au moment de sa plus grande corruption; celle de Gustave-Adolphe dans la guerre de Trente Ans; celle de Garibaldi dans le courant des faits qui cimentaient l'unité italienne; celle du prince Alexandre Couza dans ceux qui jetaient les bases de l'unité roumaine, etc.

Tous ces courants à rencontre fortuite aussi bien que l'immixtion des génies ou de personnalités dans la marche de l'histoire peuvent pénétrer la conscience des esprits d'élite, surtout dans nos temps où la réflexion joue un rôle bien plus intense; mais cet accompagnement de la conscience n'en laisse pas moins le développement en lui-même, le choc fortuit des courants et l'intervention des personnalités, grandes ou ordinaires, mais haut placées, dans le domaine de l'inconscient.

Examinons maintenant la réaction qui peut se produire dans la conscience, lorsqu'elle reflète les éléments de la succession dans son intérieur.

A ce sujet, on peut formuler la loi suivante : *Les efforts de la conscience pour maîtriser le développement seront toujours proportionnels à la force avec laquelle cette dernière réfléchit les événements;* ce qui ne veut nullement dire que ces efforts doivent être couronnés de succès.

Que de fois ne voit-on pas le bonheur passer à sa portée et l'on étend vainement la main pour le saisir; et que de fois le malheur ou les dangers menacent l'existence sans que l'on puisse trouver le moyen de parer leurs coups? L'histoire et la vie individuelle, qui n'est en somme aussi qu'une histoire en raccourci, sont bien semblables sous ce rapport.

Plus les chances de réussir sont grandes, ou plus le danger est imminent, et plus ils se réfléchissent dans la conscience, d'autant plus sollicitent-ils la volonté à une tension plus forte pour attirer les premières ou repousser le dernier. Ce sont ces efforts qui font en définitive le charme de la vie du peuple comme des individus. Il est vrai que lorsqu'un organisme individuel ou social est parvenu par ses efforts à réaliser un progrès ou à éloigner un péril, il est bien enclin à attribuer le mérite à la force déployée par lui. Nous pensons qu'il se leurre sans raison, car ce ne sont pas ses efforts qui ont amené le résultat heureux, mais bien la force naturelle supérieure de l'inconscient. Ce que l'on appelle fautes, manque d'énergie, manque de prévision, incapacité, ou par contre habileté, souplesse, entente des affaires de ceux qui dirigent les peuples, etc., ne sont en définitive que les moyens que l'inconscient emploie pour réaliser ses fins. Mais que de fois les plus constants efforts de la conscience et de la volonté restent impuissants vis-à-vis de la force des courants qui nous entraînent! C'est ainsi que l'on s'ingénie de toutes les manières à trouver un

remède à l'arrêt de l'accroissement de la population en France; mais malgré tous les efforts de la conscience, on ne peut le trouver. Ceux que l'on propose, comme l'encouragement des mariages et les dégrèvements que l'on accorderait aux familles nombreuses, prouvent leur inefficacité et ont d'ailleurs été appliqués encore une fois dans l'histoire, du temps des Romains, avec tout aussi peu de succès. Il en est de même des efforts absolument vains que les Roumains font pour s'opposer à l'accaparement de toutes les positions économiques supérieures par les étrangers; de l'accroissement du prolétariat intellectuel, du progrès des idées socialistes et de l'augmentation continue de leurs représentants dans les parlements des divers pays, de la décomposition de l'Autriche, de l'acheminement de la Russie vers la liberté, des armements toujours plus redoutables de tous les Etats, malgré les efforts conscients des amis de la paix, etc. Sur n'importe quel terrain de l'évolution des peuples, on rencontrera toujours cette lutte acharnée du conscient et de l'inconscient, dans laquelle ce dernier est toujours vainqueur, soit qu'il pousse le conscient à découvrir les moyens de lui faciliter la marche, soit qu'il triomphe des mesures contraires qu'on veut lui opposer.

Partout l'évolution entraîne les masses vers des destinées inconnues, et la volonté ne peut opposer qu'une résistance éphémère à la poussée des forces naturelles fatales et irrésistibles.

« L'homme s'agite et Dieu le mène. »

Mais est-ce à dire qu'il ne faut plus vouloir, qu'il faut laisser les choses aller leur train, qu'il faut suivre, comme principe de conduite, le fatalisme des Orientaux?

Nous ne le pensons pas et voici pourquoi,

L'évolution est fatale; elle doit s'accomplir dans le sens de l'impulsion des forces naturelles et donc elle for-

cera la route, malgré les obstacles dont l'homme peut la barrer. Mais on ne peut jamais savoir quelle est la direction que la marche des choses suivra dans l'avenir. Chaque série de faits peut s'accomplir ou bien dans le sens de sa direction ou bien elle peut tourner en sens contraire, comme le disposera la destinée.

Ne sachant pas comment iront les choses, l'homme doit toujours travailler dans le sens qu'il croit être le bien et le progrès. S'il agit dans le sens de l'évolution, il activera sa marche et arrivera plus tôt et plus facilement au résultat favorable. Si ses efforts vont à l'encontre de la direction fatale, ils pourront du moins retarder la catastrophe et ce retard est un gain inappréciable, car il prolonge la vie et recule le moment de la mort.

« Fais ce que dois, advienne que pourra » voilà le seul principe directeur de la conduite humaine, soit qu'elle concerne les destinées de l'individu, soit qu'elle conduise celle des collectivités.

A.-D. Xénopol.

Séance du 7 juillet 1906.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX FRÉVILLE

à décerner en 1906

L'Académie est appelée cette année à décerner, pour la première fois, le prix biennal Edmond Fréville, destiné à récompenser un travail qui traite de « l'organisation, du régime ou du fonctionnement des ministères militaires, français ou étrangers ». Votre Section d'histoire vous propose d'attribuer ce prix, d'une valeur de 1,500 francs, à M. Louis André, professeur au lycée de Montpellier, pour un livre intitulé : *Michel Le Tellier et l'organisation de l'armée monarchique*, le seul d'ailleurs dont elle a été saisie. L'ouvrage est une thèse de doctorat ès lettres, soutenue récemment avec succès en Sorbonne. C'est une étude de 700 pages, écrite d'un style que l'on voudrait plus alerte, mais très consciencieuse, très nourrie de faits et de textes le plus souvent inédits, et très neuve à tous égards.

Jusqu'ici, le rôle de Michel Le Tellier, comme secrétaire d'état de la guerre, était presque inconnu. La gloire de Louvois éclipsait celle de son père, et il semblait que le premier eût à peu près tout créé. Il faudra désormais renoncer à cette opinion. M. André prouve de la façon la plus certaine que l'armée de Louis XIV a été constituée par Le Tellier, autant et plus peut-être que par Louvois. Le Tellier ne s'est pas contenté d'indiquer la voie à son successeur; il a accompli lui-même un grand nombre de réformes. Recrutement, solde, équipement, loge-

ment, vivres, hôpitaux, commandement, discipline, il a touché à tout et il a tout amélioré dans une série d'ordonnances où se révèlent un esprit d'ordre, une méthode, une clairvoyance et une sagesse admirables. Il n'apporta pas dans cette tâche la brutalité de son fils. Sa fermeté n'excluait pas la souplesse et il savait tenir compte des difficultés. Or, si l'on réfléchit que son ministère commença en avril 1643 et coïncida avec la fin de la guerre de Trente ans, avec la Fronde et avec la guerre d'Espagne, on devinera les obstacles de tout genre qu'il dut rencontrer. De là les ménagements, les timidités, parfois même les incohérences que l'on constate dans son œuvre; les embarras financiers du gouvernement de Mazarin suffisaient, à eux seuls, pour les expliquer. Malgré tout, cependant, il réussit à faire à peu près ce qu'il voulait, parce qu'il borna son ambition à ne vouloir que des choses possibles. Quand même il serait vrai que ses prescriptions restèrent plus d'une fois lettre morte, il ne subsiste pas moins que son action fut très efficace. L'armée qu'il transmit à Louvois était toute autre que celle qu'il avait reçue de son prédécesseur Sublet des Noyers, et c'est un service notable qu'a rendu M. André à la science historique en montrant avec toute la précision désirable comment s'est opéré ce changement. Sans surfaire son personnage, il a bien marqué la place qui lui revient dans la suite des grands ministres de l'ancienne monarchie, et il a fait voir en lui ce que nous ne soupçonnions pas, le principal organisateur de l'instrument de conquête dont allait disposer Louis XIV.

Le Rapporteur,

Paul Guiraud.

Séance du 20 octobre 1906.

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES

L'Enfance et la jeunesse de Du Pont de Nemours racontée par lui-même

1 vol. in-8°, Paris, 1906.

M. de Foville. — Du Pont de Nemours a été membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, du jour même de sa fondation (1795). Ce lui est un titre de plus à nos curiosités comme à nos sympathies; et voici une publication destinée à les satisfaire. L'arrière petit-fils du célèbre physiocrate, citoyen des Etats-Unis, vient de faire imprimer, à un nombre restreint d'exemplaires, un manuscrit autobiographique de son trisaïeul, resté jusqu'alors inédit.

Il a tenu à nous en faire hommage et nous devons l'en remercier.

Si le livre dont il s'agit ne réalise pas toutes les espérances qu'il autorisait, c'est que le récit qu'il contient s'interrompt à l'endroit où il deviendrait le plus intéressant. Né à Paris le 14 décembre 1739, Du Pont de Nemours est mort en Amérique, le 7 août 1817, à l'âge de 77 ans. Or, de cette longue carrière, le premier tiers figure seul dans le texte que nous avons sous les yeux. Il n'y est question que de l'enfance et de la première jeunesse de l'auteur. Les derniers feuillets pleurent Mme de Pompadour, laquelle mourut le 15 avril 1764. Est-ce à dire que le manuscrit soit de cette époque? Il s'en faut de beaucoup car il date de septembre 1792. Mais c'étaient là des heures peu propices aux entreprises de longue haleine. « Si je ne puis achever ces mémoires, disait Du Pont à ses fils, vous trouverez de quoi les compléter dans ma correspondance avec M. Turgot et avec M. Lavoisier. » Il estimait avoir écrit 1800 lettres à Turgot, 2000 à Lavoisier ou à sa femme : malheureusement, tout cela a disparu.

Mais où était donc Du Pont de Nemours en septembre 1792? Au sortir de la Constituante, il avait repris sa place, comme simple grenadier, dans les rangs de la garde nationale de Paris et, le 10 août, il avait été au nombre des derniers défenseurs de la fa-

mille royale. Peu de jours après, son arrestation était ordonnée. C'est à deux pas d'ici qu'il trouva un asile. Notre « coupole » faisait alors partie du Collège des Quatre-Nations et servait d'observatoire. Le proscrit fut caché par son cousin Harmand, élève de l'astronome Lalande, et par Lalande lui-même, dans ces combles presque inaccessibles. Pas de lit là-haut, naturellement. C'était toute une affaire que d'y faire pénétrer du pain et surtout de l'eau. Le 2 septembre, pendant les massacres, l'ancien député put s'échapper; il gagna Cormeilles, où Harmand possédait une maison de campagne, et il y resta deux mois, se faisant passer pour un médecin retraité, délivrant même au besoin quelques vagues ordonnances. C'est là que fut écrite cette longue lettre, aujourd'hui imprimée, qu'il adressait à ses enfants « incertain, leur disait-il, si j'aurai jamais le bonheur de vous revoir ».

Elle se ressent peu des angoisses que comportait une telle situation.

Après quelques chapitres de pure généalogie, ce sont surtout ses querelles de famille et ses amourettes de jeune homme que l'auteur s'attarde à raconter. Il entre aussi dans beaucoup de détails, d'intérêt inégal, sur sa mère, née de Montchanin, et sur son père; puis sur lui-même, sur son moral, sur son physique aussi, sur les maladies, les accidents, les infirmités temporaires dont son enfance avait été affligée.

Nous aimerions mieux, en le lisant, voir naître et grandir ses aptitudes d'homme d'Etat et sa vocation d'économiste. Mais il eut d'abord toutes les ambitions, sauf celles-là. Il voulut être poète, soldat, navigateur, homme de théâtre, professeur de mathématiques, médecin... C'est seulement après le Traité de Paris, qui mettait fin à la guerre de Sept ans, que le jeune Du Pont se voua à cette science encore innommée dont il a fait (le mot est de lui) la *Physiocratie* et que nous appelons, nous, l'Economie Politique. Il fut de ceux, et il s'en vante, qui, en ces matières, aiment à remplacer l'observation des faits par le pur raisonnement. C'est une méthode dangereuse et il n'y a point à s'étonner qu'il ait souvent fait fausse route.

Il en est, d'ailleurs, de certaines erreurs, comme de ces vérités dont on dit qu'elles étaient dans l'air et dont la découverte s'annonce, en effet, de plusieurs côtés à la fois. Ce que Du Pont découvrit d'abord, ce fut ce fameux sophisme dont a vécu l'Ecole Physiocratique : « Il n'y a de production que celle du sol. »

« Je trouvai, dit-il à ses fils, — et de moi-même — que la terre et les eaux sont les uniques sources de richesses, toutes comprises dans les récoltes, et partagées ensuite entre tous les hommes par les divers travaux de la société, les échanges et les salaires... »

Rien n'est moins vrai que ce soi-disant axiome. Mais avoir trouvé cela tout seul était de quoi réjouir l'esprit et le cœur du vieux docteur Quesnay. Le médecin de Louis XV eut quelque peine à mettre la main sur l'auteur de deux brochures dont la lecture l'avait ravi et qui, pour toute signature, portaient les initiales D. P. Le manuscrit de Du Pont raconte gaiement l'étrange quiproquo qui amena à la cour, mandé par Quesnay, un jeune Du Ponchel, de Soissons, fils d'orfèvre et bon apprenti, mais pas écrivain du tout. Ce fut le marquis de Mirabeau qui mit enfin en contact le philosophe septuagénaire et le jeune publiciste. Dès qu'ils se connurent, ils s'éprirent l'un de l'autre et jurèrent de ne plus se quitter. « Quesnay m'invita, dit le narrateur : alors je me collai à lui comme à mon maître, à mon instructeur, à mon père. Il me reçut et me traita, pendant onze ans, comme le fils et le disciple qu'il aimait. Son âme forte et son génie ne se livraient pas aisément aux sentiments tendres et cependant j'ai eu le bonheur de lui en voir beaucoup pour moi. Je n'étais qu'un enfant quand il me tendit les bras : c'est lui qui m'a fait un homme. »

Ici commencerait, à proprement parler, la carrière scientifique et la vie publique du futur lieutenant de Turgot, du futur *leader* financier de la Constituante; mais ici s'arrête précisément son récit. C'est l'excellent livre de M. Gustave Schelle (1) qu'il faut donner à lire à qui veut suivre jusqu'au bout les travaux, les luttes, les épreuves, les multiples disgrâces de Du Pont de Nemours. A travers mille vicissitudes il sut rester inébranlablement fidèle aux principes de liberté que tant d'autres désertaient. Ce n'était point une devise menteuse que celle qui sert d'épigraphe au manuscrit de Cormeilles : STO RECTITUDINE.

Séance du 20 octobre 1906.

---

(1) *Du Pont de Nemours et l'Ecole physiocratique*, par G. Schelle, Paris, 1888.

Saint-Domingue à la veille de la Révolution et la question de la représentation coloniale aux Etats-Généraux

Par M. Boissonnade, professeur à l'Université de Poitiers.

M. Paul Guiraud. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Boissonnade, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Poitiers, un ouvrage intitulé : *Saint-Domingue à la veille de la Révolution et la question de la représentation coloniale aux Etats-Généraux*. L'auteur y raconte un événement peu connu, qui, en lui-même, a une médiocre importance, mais qui entraîna des conséquences assez graves. Quand les Etats-Généraux eurent été convoqués, les grands propriétaires de l'île, tant ceux qui résidaient en France que ceux qui étaient fixés dans la colonie, réclamèrent le droit d'élire des députés. Ils espéraient que leurs mandataires réussiraient à obtenir la liberté commerciale par l'abolition du pacte colonial et qu'ils empêcheraient la propagande anti-esclavagiste de produire des effets légaux. Mais leurs démarches furent vaines et la cour repoussa leur requête. Ils décidèrent alors de passer outre, et en janvier-mars 1789 une petite minorité d'électeurs nomma 31 députés. L'Assemblée nationale hésita beaucoup à les admettre; mais leur adroite ténacité finit par triompher de sa répugnance et, le 4 juillet, elle les accueillit en réduisant leur nombre à 6. M. Boissonnade estime que ce succès fut fâcheux pour les planteurs; car la présence de leurs députés eut pour résultat d'appeler l'attention de l'Assemblée sur les problèmes coloniaux, et les planteurs n'avaient rien à y gagner. Le pacte colonial, si gênant pour eux, subsista, parce qu'il servait les intérêts de la Métropole. Par contre, la question de l'égalité des races et de l'esclavage se trouva désormais posée, et il était aisé de deviner dans quel sens la Constituante la trancherait. Aussi un contemporain voit-il dans cet épisode « la source des malheurs qui ont perdu les habitants de Saint-Domingue ». M. Boissonnade a montré dans le récit de ces faits les qualités d'exactitude, de justesse et de clarté qui ont déjà frappé l'Académie chaque fois qu'elle a eu à couronner ses travaux. Il a eu surtout le mérite de saisir le motif réel de cette agitation électorale et de comprendre que la raison principale de la campagne menée par les planteurs était d'ordre écono-

mique. Il s'agissait, pour eux, non pas de revendiquer et d'exercer un droit politique, mais de défendre leurs intérêts de propriétaires et de négociants.

Séance du 20 octobre 1906.

Dictionnaire de Philosophie ancienne, moderne et contemporaine

Par M. l'abbé Elie Blanc,
Professeur de philosophie à l'Université catholique de Lyon.

M. H. Joly. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. l'abbé Elie Blanc, professeur de philosophie à l'Université catholique de Lyon, un volume in-4° de 1247 pages, intitulé : *Dictionnaire de Philosophie ancienne, moderne et contemporaine.*

Ce travail n'est pas sans précédents. Sans parler du grand dictionnaire des sciences philosophiques de M. Franck, bien des essais ont été faits à différentes époques. M. Elie Blanc a le soin de les rappeler dans une préface intéressante qui a le mérite de remettre en lumière quelques études un peu oubliées. M. Blanc lui-même s'était préparé à cette œuvre par de nombreux travaux, notamment par une histoire de la philosophie, par des essais d'encyclopédie où il avait accumulé une somme considérable de connaissances et de réflexions. Le présent livre a bénéficié de toutes ces études. Il contient beaucoup en peu de mots. Tout y est résumé avec clarté, les caractères dominants de chacune des écoles, de chacun des philosophes qui comptent y sont marqués avec sûreté. Le cercle ordinaire de ces notions a été heureusement élargi par l'introduction de bien des sujets empruntés à des sciences voisines, comme la Sociologie, l'Economique, la Physiologie.

Ce dictionnaire, enfin, n'est point une simple nomenclature. Comme le dit très bien l'auteur, « un dictionnaire de philosophie doit être l'expression d'un système, d'une école, d'un groupe, tout au moins d'une tendance, sous peine d'enregistrer simplement les opinions de tout le monde et de perdre ainsi tout caractère ou bien

de se borner à des notions générales, imprécises, qui offrent le même défaut en y ajoutant encore l'inutilité et l'ennui ». M. Elie Blanc a su préserver son œuvre de ces deux graves défauts. Les dictionnaires futurs qui la mentionneront pourront dire avec la brièveté dont il a donné le modèle :

M. Blanc est du groupe de ceux qui ont combattu l'éclectisme : il ne s'est cependant point arrêté dans la critique kantienne. Il a emprunté beaucoup à la psychologie expérimentale, mais il la juge insuffisante parce qu'elle fait de l'analyse un usage exclusif et un abus. Il s'efforce d'en encadrer les principaux résultats dans une synthèse thomiste.

Séance du 20 octobre 1906.

Précis de Droit romain

Par M. Nicolas Herzen, Professeur de Droit à l'Université de Lausanne.

M. Ch. Lyon-Caen. — M. Nicolas Herzen, déjà très connu par d'excellentes publications historiques et juridiques, spécialement par une étude sur les origines de l'hypothèque, s'est proposé, dans ce nouvel ouvrage, de faciliter aux commerçants l'intelligence des bases fondamentales du Droit romain. Il a été déterminé dans cette entreprise par une observation qui paraît très exacte pour la France comme pour la Suisse et sans doute pour tous les pays : « Ce que les candidats ont le plus de peine à s'approprier et à retenir, ce sont précisément les notions essentielles et les principes élémentaires ». Grâce à la connaissance profonde qu'il a du sujet, M. Nicolas Herzen a atteint pleinement le but qu'il se proposait; il a fait un exposé très clair et très bien ordonné dans lequel, comme il le dit, tout ce qui n'est pas essentiel est retranché.

Mais il est impossible de parler de ce très estimable ouvrage sans signaler une méthode que suit l'auteur et qui semble devoir être l'objet de quelques critiques. Dans les 460 pages qu'il consacre à l'exposé des principes du Droit romain, M. Herzen ne cite pas un texte, ne renvoie pas à une source. Il affirme sans donner jamais au lecteur le moyen de vérifier la justesse de ses affirmations.

Son silence complet à cet égard a été voulu par lui. Il croit pouvoir le justifier par différentes raisons. Des citations de textes distraient le lecteur et n'offrent aucune ou presque aucune utilité aux débutants. Il s'en remet à des ouvrages plus complets, s'ils veulent y recourir, du soin de guider les étudiants dans un travail plus scientifique.

Il est impossible d'approuver ce procédé. Il est essentiel d'habituer les étudiants à se référer quelque peu aux textes commentés, en ne se bornant pas à lire le commentaire. Autrement, ils s'accoutumeraient à jurer sur la parole du maître, sans en contrôler l'exactitude. Du reste, beaucoup d'étudiants en Droit sont destinés à entrer dans des carrières variées où ils auront à interpréter et à appliquer les lois ou les clauses des contrats. Il est bon qu'ils apprennent comment on analyse un texte et de quelle manière on parvient à en extraire ce qu'il renferme ou semble contenir. Loin qu'on puisse laisser de côté les textes et les sources pour les débutants, c'est surtout pour eux qu'il importe de les citer et d'y recourir souvent. Car c'est au début des études qu'il est essentiel de donner aux étudiants des règles de travail méthodiques. Si on laisse les commençants faire complètement abstraction des textes et des sources, pour ne consulter que les livres qui les commentent, il est à craindre qu'ils n'abandonnent jamais une habitude contraire à toute étude vraiment sérieuse.

Sans doute, beaucoup, qu'il s'agisse du Droit romain ou du Droit actuel, ne consultent guère les textes. Mais ceux qui les laissent de côté ne sont certes pas les meilleurs, et les programmes ou les méthodes, de quelque objet d'enseignement qu'il s'agisse, ne doivent pas, semble-t-il, être réglés d'après les procédés des étudiants ou des élèves qui restreignent leur travail dans les plus étroites limites.

M. Nicolas Herzen est un trop bon esprit pour nier l'utilité des textes, mais il renvoie ses lecteurs aux ouvrages plus développés qui les citent. Comment peut-on croire qu'un étudiant, obligé, d'après les programmes en vigueur, d'étudier des matières très nombreuses : l'histoire du Droit français, le Droit constitutionnel, l'Economie politique, le Droit civil et toutes les autres branches du Droit actuel ne se contentera pas, pour le Droit romain, de lire un livre de 460 pages comme celui de M. Nicolas Herzen, mais étudiera, en outre, un ouvrage plus développé où les sources occupent une certaine place ?

Si l'on peut se permettre ces critiques, c'est que, comme il l'a montré par des publications antérieures, M. Nicolas Herzen possède à un haut degré toutes les connaissances et toutes les qualités nécessaires pour composer un traité de Droit romain qui, bien qu'élémentaire, ferait aux textes et aux sources la place qu'ils doivent occuper dans tout ouvrage fondé sur une méthode rationnelle et vraiment scientifique.

Séance du 20 octobre 1906.

Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges sous Charles VII

Par M. Noël Valois.

M. Rocquain. — Le Comité de publication des archives religieuses de la France, que dirige M. Imbart de la Tour, vient de mettre au jour un nouveau volume intitulé : *Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges sous Charles VII*. Pour en indiquer la valeur, il me suffira de dire que l'auteur est un de nos confrères de l'Académie des Inscriptions, M. Noël Valois, à qui l'on doit, entre autres savants travaux, une remarquable *Histoire du grand schisme d'Occident*. Ce volume contient cent deux pièces inédites, précédées d'un historique d'environ 200 pages. Pour maints historiens, l'année 1438, où fut promulguée la Pragmatique Sanction, marque une rupture brusque et complète entre la France et le Saint-Siège. C'est là une double erreur que M. Valois a démontrée d'une manière irréfutable. Six ans auparavant, en 1432, alors que commençait le conflit entre Eugène IV et le concile réformateur de Bâle, Charles VII, après avoir consulté le clergé de son royaume, avait envoyé une ambassade à Rome, chargée de débattre avec le pape les conditions du régime auquel serait désormais soumise l'Eglise de France. En 1436, à la suite d'une nouvelle assemblée du clergé, — assemblée dont jusqu'ici aucun érudit n'avait fait mention, — une seconde ambassade était, dans le même but, envoyée à la fois vers le pape et vers le concile. Le régime préconisé par le roi tenait le milieu entre l'absolutisme papal et les

réformes radicales décrétées par les Pères de Bâle. Charles VII ne réussit ni à entraîner le pape dans la voie des réformes, ni à ramener le concile à des mesures plus modérées. Au mois de mai 1438, il réunissait de nouveau le clergé à Bourges pour fixer définitivement le régime de l'Eglise de France. Eugène IV venait alors d'être suspendu par le concile. Qu'allait faire le roi? Allait-il accepter en bloc des mains du concile un ensemble de réformes différentes de celles qu'il avait conseillées et suivre les Pères dans leurs sévérités à l'égard du pontife? Allait-il se soumettre au Saint-Siège et s'associer aux censures prononcées par Eugène contre les Pères? Il ne fit ni l'un, ni l'autre. A la vérité, il penchait plus du côté de Bâle que du côté de Rome, l'autorité du concile général étant alors regardée communément comme supérieure à celle du pape. Mais, loin d'adhérer sans restriction à tous les décrets de Bâle, il les soumit à l'examen du clergé, qui les discuta un à un et, sur plus d'un article, en modifia la teneur. C'est de ces décrets ainsi modifiés que se composa la Pragmatique, qui, tout en rendant, sur des points importants, l'Eglise de France indépendante du Saint-Siège, laissait subsister, sur d'autres, de fréquents rapports avec le pape, considéré toujours comme le chef suprême. Charles VII donna une autre preuve de ses vues conciliantes; malgré le décret de suspension dont avait été frappé Eugène IV, il décida, d'accord avec le clergé, de garder son obédience; et cette obédience, il la garda encore, quand, l'année suivante, Eugène fut déposé et qu'à sa place, le concile fit élire un autre pape.

M. Valois étudie ensuite l'application de la Pragmatique. Je n'ai pas à rappeler qu'Eugène IV n'admit jamais l'acte de 1438, qualifié par lui « d'acte inique et impie », et qu'il y fit nombre d'infractions en nommant, par exemple, de sa seule autorité, aux charges ecclésiastiques, alors qu'en vertu de la Pragmatique, elles devaient être conférées par la libre élection des chapitres et des communautés. Comme lui, ses successeurs Nicolas V, Calixte III, Pie II, — lequel avait été d'abord un partisan convaincu du concile de Bâle, — ne cessèrent de réclamer du roi l'abolition de la Pragmatique. Celle-ci n'en demeura pas moins en principe la loi de l'Eglise française durant tout le reste du règne de Charles VII. Je dis en principe, car, en fait, elle fut souvent violée par le roi qui intervenait dans les élections et, à l'occasion, n'hésitait pas à recourir au pape pour imposer des candidats de son choix. Elle le fut également par le clergé lui-même, qui, plus d'une fois, renonçait au droit d'élire, s'en remettait au pape du soin de désigner un pasteur ou encore, contrairement aux ordonnances, renvoyait

à Rome le jugement des procès en matière d'élections. L'application de la Pragmatique n'eut d'ailleurs pour effet ni de diminuer le nombre des conflits, ni de supprimer l'abus de la force, les recours à la violence, trop fréquents dans l'histoire des chapitres et des monastères. Tout cela, joint aux plaintes réitérées et à la résistance du Saint-Siège, amoindrit l'autorité de la Pragmatique. Les Pères de Bâle contribuèrent aussi par leur imprudence à cet amoindrissement. Au sortir des désordres du grand schisme, provoquer un nouveau schisme par l'élection d'un autre pape était une faute grave. Cette faute, ils l'aggravèrent encore par le choix qu'ils firent, sous le nom de Félix V, d'un prince, d'un séculier, le vieux duc Amédée de Savoie, totalement ignorant des choses ecclésiastiques. Ce n'est pas que la nouvelle de cette élection n'eût d'abord alarmé la Cour de Rome. « Ne craignez rien, dit un cardinal à ses collègues. J'appréhendais qu'ils n'eussent porté leur choix sur un homme pauvre, sage et vertueux, dont la conduite agréable à Dieu nous eût préparé une lutte terrible; mais ils ont élu un homme selon la chair et le sang; la victoire est à nous. » Dès lors, en effet, le concile de Bâle tomba dans un total discrédit; et ce discrédit, en s'étendant à son œuvre de réforme, si excellente qu'elle eût été d'abord, s'étendit aussi à la Pragmatique, qui en était à quelques égards la reproduction.

L'ordonnance de 1438 avait, comme on le voit, reçu bien des atteintes quand elle fut abrogée par Louis XI en 1461. On sait en quels termes le successeur de Charles VII annonça à Pie II cette abrogation. « A l'abri de cette constitution séditieuse, lui écrivait-il, les évêques ont bâti dans notre royaume un temple de licence que nous avons résolu de détruire; et, malgré tout ce qu'ont pu nous objecter de doctes personnages, nous entendons que désormais vous exerciez sur les églises de France la pleine autorité qui vous appartient. » Ce n'était pas, au reste, par piété, que le rusé et ambitieux Louis XI s'était décidé à cette mesure, ainsi qu'il l'avoua lui-même dans une lettre à l'un de ses familiers; il se flattait de disposer plus sûrement du clergé et de ses biens en s'entendant avec le pape qu'en conservant à l'Eglise ses libertés. Je n'ai pas à dire la satisfaction que causa au Saint-Siège l'abrogation de la Pragmatique. Pie II, qui comparait Louis XI à Constantin, à Théodose, ordonna des messes d'actions de grâces et des réjouissances pour célébrer cet événement; et, durant trois jours, il y eut à Rome des feux de joie, des danses et des sonneries de trompettes.

C'est là que M. Valois a arrêté son travail, sans entrer toutefois dans quelques-uns des faits que je viens de mentionner. Indiquer la série des tâtonnements par lesquels passa le gouvernement de Charles VII avant d'édicter l'ordonnance de 1438, dire dans quelles circonstances et avec quel concours elle fut élaborée, montrer comment elle fut appliquée et surtout violée, dire enfin à quelles vaines négociations avec le Saint-Siège elle donna lieu jusqu'à son abrogation, tel est, en somme, l'objet que s'est proposé M. Valois dans ce savant et important travail.

Séance du 10 novembre 1906.

BULLETIN

DES SEANCES DU MOIS DE NOVEMBRE 1906

Séance du 7. — (Séance extraordinaire destinée à remplacer celle du samedi 4 novembre supprimée.) — *Présidence de* M. Gebhart, *président.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — République française, Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Travail, direction du Travail. *Statistique annuelle du mouvement de la population; année 1904. Tome XXXIV.* Paris, Imprimerie Nationale, 1906, in-8°.— *Compte général de l'administration de la justice criminelle pendant l'année 1904, présenté au Président de la République,* par le Garde des sceaux, ministre de la Justice, *France, Algérie, Tunisie.* Paris, Imprimerie Nationale, 1906, in-4°. — *Società reale di Napoli. Rendiconto delle tornate e dei lavori dell' Accademia di scienze morali e politiche, anno XLIV. Gennaio a dicembre 1905.* Napoli, tip. della R. universita, 1905, in-8°.

M. Luchaire présente un fascicule intitulé : *La Boétie, Montaigne et le Contr'un,* par le Dr A. Armaingaud. (Extrait de la Revue politique et parlementaire, Mars-Avril 1906), Paris.

M. Monod lit un mémoire sur *une Election au Collège de France en 1830 et 1831.*

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. Paul de Rousiers qui annonce sa candidature à la place laissée vacante par le décès de M. A. Guillot.

Cette lettre, datée du 29 octobre, a été communiquée sans retard à la section de Morale.

Le Secrétaire perpétuel lit également les lettres de candidature au siège de M. Albert Sorel, décédé le 29 juin dernier, lettres adressées par MM. Emile Bourgeois, Frantz Funck-Brentano, Vidal de la Blache, H. Welschinger.

L'ordre du jour appelle l'élection d'une commission mixte chargée de présenter des candidats à la place de membre libre occupée par M. Doniol, décédé le 19 juin dernier.

Sont élus : MM. Espinas; Bérenger; Dareste; Levasseur; Rocquain; X. Charmes.

M. Bérenger, au nom de la section de morale, propose, comme sujet du prix du Budget à décerner en 1910, le sujet suivant :

« *Rôle de l'Assistance publique et de la bienfaisance privée en France et à l'étranger. Rapports à établir entre ces deux modes d'assistance.* »

Le prix est de la valeur de deux mille francs.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1909, terme de rigueur.

Cette proposition est adoptée.

Séance du 10. — *Présidence de* M. Gebhart, *président.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *The charity school movement in colonial Pennsylvania*, thesis presented to the Faculty of Philosophy of the University of Pennsylvania by Samuele Edwin Weber. Philadelphia. G. F. Lasher, 1905, in-8°. — *Koninkrijk der Nederlanden. Statistick van den in uit en doorvoer, over het jaar 1905.* Uitgegeven door het departement van financiën Tweede gedeelte, 1906, in-4°.

M. Rocquain présente un volume ayant pour titre : *Archives de l'histoire religieuse de la France* (Publication dirigée par M. Imbart de la Tour). — *Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges sous Charles VII*, par M. Noël Valois, membre de l'Institut. Paris, A. Picard et fils, 1906, in-8°.

M. Lyon-Caen présente un volume intitulé : *Cours de droit civil français*, par M. Ch. Beudant, professeur à la Faculté de Droit de Paris, doyen honoraire, publié par son fils, M. Robert Beudant, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Grenoble. *Les Contrats et les Obligations.* Paris, A. Rousseau, 1906, in-8°.

M. Esmein offre à l'Académie son ouvrage intitulé : *Gouverneur Morris; un Témoin américain de la Révolution française.* Paris, Hachette et Cie, 1906, in-12.

Le Secrétaire perpétuel annonce à l'Académie que M. Adolphe Lair, un de ses correspondants, a fait des recherches et préparé

une *Etude sur les incidents auxquels a donné lieu en 1855 et 1856, l'attribution du prix triennal de l'Institut;* il comptait lire dans la séance de ce jour, ainsi que l'indication en avait été depuis longtemps fixée, ce travail pour lequel il avait consulté les archives des Académies.

L'ordre du jour très chargé du Comité secret ne lui permettant pas de lire son mémoire, il est décidé que cette étude intéressant l'histoire de l'Institut sera insérée au compte-rendu de l'Académie.

M. Anatole Leroy-Beaulieu, au nom de la section de Morale, lit un rapport sur le concours pour le prix Saintour dont le sujet était : *De la solidarité sociale.*

Il propose de ne pas décerner le prix, mais d'accorder une récompense de 1.500 francs à l'auteur du mémoire N° 1, portant pour épigraphe :

« Pour la liberté, par la solidarité. »

Cette proposition est adoptée.

Séance du 17 — *Présidence de* M. Gebhart, *président.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Some Modern Conditions and Recent Developments in Iron and steel Production in America, by Frank Popplewell,* B. sc. Manchester, at the University Press, 1906, in-8°. — *Engineering in the United Stades,* by Frank Foster, M. sc. Manchester, at the University Press, 1906, in-8°. — *Fontes rerum austriacarum. Osterreichische Geschichts-Quellen; herausgegeben von der historischen Kommission der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften in Wien.* Iweite Abteilung Diplomataria et acta. LIX Band, Wien, 1906, in-8°. — *Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-Historische Klasse* CLI Band. Iahrgang 1905. Wien, 1906, in-8°.

M. Stourm présente un ouvrage intitulé : *Traité élémentaire de science des finances et de législation financière française,* par M. Edgard Allix, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Caen. Paris, A. Rousseau, 1907, in-8°.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de deux lettres :

L'une par laquelle M. André Marceron, professeur de philosophie au collège de Sézanne (Marne), se déclare l'auteur du mémoire N° 2, qui a obtenu une récompense de *deux mille cinq cent francs* au concours pour le prix Victor Cousin, sur les « *Cosmogonies grecques;*

L'autre par laquelle M. Duprat, professeur de philosophie au lycée de Rochefort-sur-Mer, se déclare l'auteur du mémoire N° 1, qui a obtenu une récompense de *quinze cents francs* au concours pour le prix Saintour, dont le sujet était : « *De la solidarité sociale* ».

M. le Président procède à l'ouverture des plis cachetés joints à ces mémoires et y lit les noms de MM. Marceron et Duprat qui seront proclamés en séance publique.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre titulaire pour remplir la place devenue vacante dans la section de Morale, par suite du décès de M. Adolphe Guillot.

Les candidats présentés sont :

Au premier rang, ex-œquo, par ordre alphabétique :

MM. Benoist, Lavollée, Legrand.

Au second rang, ex-œquo, par ordre alphabétique :

MM. Bonet-Maury, Compayré.

M. P. de Rousiers a été adjoint à la liste. — M. Albanel a déclaré se désister.

Votants..... 33. — Majorité absolue..... 17

Au premier tour de scrutin :

MM.	Ch. Benoist obtient	2	suffrages.
	Lavollée obtient	10	—
	Legrand obtient	6	—
	Bonet-Maury obtient	3	—
	Compayré obtient	11	—
	Lallemand obtient	1	—
		33	

Au deuxième tour de scrutin :

MM. Ch. Benoist obtient	5	suffrages
Lavollée obtient	11	—
Legrand obtient	5	—
Compayré obtient	12	—
	33	

Au troisième tour de scrutin :

MM. Ch. Benoist obtient	4	suffrages.
Lavollée obtient	13	—
Legrand obtient	1	—
Compayré obtient	15	—
	33	

Au quatrième tour de scrutin :

MM. Ch. Benoist obtient	3	suffrages.
Lavollée obtient	15	—
Compayré obtient	15	—
	33	

Au cinquième tour de scrutin :

MM. Ch. Benoist obtient	4	suffrages.
Lavollée obtient	14	—
Compayré obtient	15	—
	33	

Cinq tours de scrutin n'ayant donné la majorité absolue à aucun des candidats, l'Académie, aux termes du § 2 de l'article 12 du règlement, renvoie l'élection à une date ultérieure.

L'Académie procède ensuite à l'élection d'un académicien libre, en remplacement de M. Anatole Leroy-Beaulieu, devenu académicien titulaire.

Les candidats présentés sont :

Au premier rang : M. le prince d'Arenberg.

Au deuxième rang, ex-œquo, par ordre alphabétique :

MM. Fernand Dreyfus et Villey-Desmeserets

Au troisième rang : ex-œquo, par ordre alphabétique :

MM. Lambert des Cilleuls et Muteau.

MM. Baguenault de Puchesse, des Cilleuls et Muteau ont déclaré se désister.

Au premier tour de scrutin :

Votants..... 41. — Majorité absolue..... 21

MM. le prince d'Arenberg obtient.....	16	suffrages.
Ferdinand Dreyfus obtient	8	—
Villey obtient	16	—
Benoist (non candidat) obtient	1	—
	41	

Au deuxième tour de scrutin :

Votants..... 40. — Majorité absolue..... 21

MM. le prince d'Arenberg obtient.....	19	suffrages.
Ferdinand Dreyfus obtient	1	—
Villey obtient	20	—
	40	

Au troisième tour de scrutin :

Votants..... 41. — Majorité asbolue..... 21

MM. le prince d'Arenberg obtient	19	suffrages.
Villey obtient	22	—
	41	

M. Villey-Desmeserets ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé élu par M. le président.

Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

Le Secrétaire perpétuel informe l'Académie qu'il a reçu de Me Ader un acte par lequel M. Tanesse fait don à l'Académie d'un titre de rente de mille francs, sous les conditions suivantes :

« L'Académie des Sciences Morales et Politiques disposera de « cette rente en toute propriété, à compter de ce jour, et elle « aura droit aux arrérages qui en sont dûs depuis le premier « octobre mil neuf cent-six, mais le dit titre ne lui sera remis « qu'après l'acceptation régulière et définitive de la présente do- « nation. »

CONDITIONS

« Cette donation est faite dans les conditions suivantes :

« L'Académie des Sciences Morales et Politiques sera tenue « d'employer les arrérages de la rente donnée, à la fondation et à « la distribution d'un prix triennal de trois mille francs, décerné « à la personne ayant, dans les trois dernières années précédant « le concours, le plus contribué à améliorer la condition de la « femme dans une classe de la société ou dans la société tout « entière, soit par des écrits, soit par des dons, soit par l'établisse- « ment de certaines institutions auxiliaires de l'assistance publique, « par exemple pour l'allaitement, l'éducation, l'apprentissage, le « patronage, etc., prix toujours intégralement décerné, s'il est « décerné ; s'il ne l'était pas, les trois mille francs seraient réservés « pour un concours ultérieur (toujours triennal). »

« Dans ce cas, l'Académie serait libre de décerner un prix de « la somme totale, ou plusieurs prix de trois mille francs (sous « forme d'argent ou de médaille) ou bien de proroger encore le « concours de trois ans. — La Fondation prendra le nom du Do- « nateur. »

Conformément aux dispositions de la loi du 4 février 1901, le Secrétaire perpétuel invite l'Académie à se prononcer sur l'acceptation de cette donation.

A l'unanimité des membres présents, l'acceptation de cette donation est adoptée.

En conséquence, l'Académie confère à M. Georges-Marie-René Picot, chevalier de la Légion d'honneur, son secrétaire perpétuel, et, à son défaut, à M. Robert Regnier, chef du secrétariat et agent spécial de l'Institut, tous pouvoirs à l'effet de :

Accepter provisoirement, à titre conservatoire, la donation dont s'agit et notifier cette acceptation à qui il appartiendra.

Poursuivre toutes autorisations nécessaires auprès de l'administration supérieure compétente.

Après autorisation, recevoir le montant de ladite donation, en donner décharge et faire tous actes relatifs à sa réalisation, sa conservation et son emploi, conformément au décret d'autorisation.

De toutes sommes et de tous titres reçus donner bonnes et valables quittances et décharges, consentir tous désistements et mainlevées avec constatation de paiement.

Verser toutes sommes et remettre tous titres entre les mains de M. Regnier (Robert), agent spécial de l'Institut, demeurant à Paris, au Palais de l'Institut.

Aux effets ci-dessus passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et faire le nécessaire.

Séance du 24. — *Présidence de* M. Gebhart, *président.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Une expérience sociale, « La Pouponnière », société maternelle parisienne.* In-8° s. l. n. d. — *Academia d'agricultura, scienze, lettere ed arti di Verona. Fonti della Storia di Verona nel periodo del risogimento 1796-1870.* Verona, 1906, in-8°. — *Ministero de agricoltura, industria e commercio; direzione generale della Statistica. Statistica delle cause di morte nell' anno 1903. Introduzione et Statistica della emigrazione italiana per l'estero negli anni 1904 et 1905.* Roma 1906, 2 fasc. in-8°.— *Statistisches Iahibuch der Haupt und Residenzstadt Budapest VII Iahrgang 1904,* redigirt von Prof. Dr Gustav. Thirring. Budapest, 1906, in-8°.

M. Georges Picot présente un ouvrage ayant pour titre : *L'Inquisition, ses origines, sa procédure,* par Mgr Douais, évêque de Beauvais. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1906, in-8°.

M. Lyon-Caen présente le tome XXIII de la collection de codes étrangers intitulés : *Code pénal russe, ratifié par Sa Majesté Impériale le 22 Mars 1903*, précédé d'un oukase impérial et d'un avis du Conseil d'Etat, traduit, annoté et précédé d'une introduction, par M. E. Eberbin, licencié en droit. Paris, A. Pedone, 1906, in-8°.

M. Bergson présente un ouvrage intitulé : *Le sens de l'art, sa nature, son rôle, sa valeur*, par M. Paul Gaultier. Paris, Hachette et Cie, 1907, in-12.

M. Boutroux présente un ouvrage ayant pour titre : *La vie sociale et l'éducation*, par M. Jules Delvaille, agrégé de philosophie. Paris, F. Alcan, 1907, in-8°.

M. Georges Picot achève la lecture des *Notes de Jean-Alphonse Turettini*, adressées à l'Académie par M. de Budé, et présente quelques observations à propos des souvenirs de Turettini au sujet de la réception de La Bruyère à l'Académie française.

Le Secrétaire perpétuel lit les lettres par lesquelles MM. Combes de Lestrade, Muteau, Robiquet et Voisin annoncent leur intention de se présenter au siège vacant par la mort de M. Deniol.

M. Fagniez, au nom de la commission, propose de décerner le prix Carlier, de la valeur de 1.000 francs, à M. Paul Juillerat, chef du bureau de l'assainissement de l'habitation et du casier sanitaire des maisons de Paris à la Préfecture de la Seine.

Cette proposition est adoptée.

M. Gebhart, au nom de la commission, propose de ne pas décerner le prix Thorel, mais d'accorder deux récompenses :

L'une, de 1.500 francs, à MM. E. Petit et G. Lamy, pour leur livre intitulé : *Jean Lavenir;*

L'autre, de 500 francs, à M. Léon Guillot, pour sa brochure ayant pour titre : *Tu seras mutualiste*.

Ces propositions sont adoptées.

M. Aucoc, au nom de la section de Législation, propose comme sujet du prix Odilon Barrot, à décerner en 1909, la question suivante :

« Faire l'histoire d'une coutume générale ou d'un groupe de « coutumes locales, au choix des concurrents. En rechercher l'ori- « gine et les modifications successives. En retrouver autant que « possible les sources, en étudier les manuscrits, en montrer l'ap- « plication, dire en quoi et pourquoi elles se rapprochent des cou- « tumes voisines ou en diffèrent. »

L'Académie laisse aux concurrents le soin de choisir un terri-

toire qui se prête à un travail original et où ils auront trouvé des documents intéressants et peu ou mal connus.

Le prix est de la valeur de cinq mille francs.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1908, terme de rigueur.

Le Gérant responsable,

HENRY VERGE.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX AUDIFFRED

(ACTES DE DÉVOUEMENT)

à décerner en 1906

MESSIEURS,

S'il est un spectacle affligeant et propre à émouvoir, c'est celui de l'enfance infirme. Il semble que, dans le mal qui s'abat sur un être si jeune, il y ait une sorte d'injustice. Encore, si l'enfant ainsi frappé appartient à une famille pouvant l'entourer de soins et en situation de lui adoucir la vie, son infortune ne nous apparaît pas sans quelque compensation. Mais s'il est né de parents pauvres, nécessiteux, et qu'à l'infirmité qu'il subit doivent s'ajouter les privations causées par la misère, la pitié que nous en éprouvons s'en accroît. C'est cette pitié qui a inspiré les frères de Saint-Jean-de-Dieu, quand ils ont créé à Paris « l'asile des jeunes garçons infirmes et pauvres ».

Les frères de Saint-Jean-de-Dieu, ainsi appelés du nom du fondateur de leur ordre, — un Portugais qui vivait au XVIe siècle et se consacra au soulagement des misérables, — sont, avant tout et d'après leur institut même, des infirmiers, les infirmiers des pauvres. Répandus bientôt en Espagne, en Italie, ils vinrent au siècle suivant à Paris et y bâtirent une maison hospitalière là où s'est élevé de nos jours l'hôpital de la Charité. En 1789, ils

possédaient en France cinq mille lits. Chassés par la Révolution, ils reparurent en France sous la Restauration et fixèrent le centre de leur congrégation à Lyon, où ils installèrent un établissement pour le traitement des aliénés. Dix-huit ans après, ils vinrent de nouveau à Paris, et, en 1842, fondèrent cette maison de santé, bien connue du monde médical, qui n'est pas un établissement de charité, puisque les soins n'y sont pas gratuits, mais dont les ressources les aidèrent à créer l'asile que j'ai à vous faire connaître, et où ils pratiquent les œuvres de pitié et de dévouement conformes à leur institut.

C'est le 19 mars 1858 que les frères de Saint-Jean-de-Dieu acquirent, sur le même emplacement qu'ils occupent aujourd'hui, une sorte de masure avec jardin, ancien rendez-vous de chasse de Louis XV, depuis longtemps abandonné, et qu'ils approprièrent tant bien que mal pour y recueillir l'enfance pauvre et impotente. Cinq frères en prirent d'abord possession, et, le 2 juillet, ils y recevaient le premier enfant infirme. Six mois après, la maison comptait dix enfants, et, en 1860, vingt-sept. C'était alors tout ce qu'elle pouvait contenir. Grâce à quelques dons, grâce aussi à des emprunts qu'on remboursa plus tard, on l'augmenta successivement de plusieurs annexes, et, vers 1870, on recueillait cent cinquante enfants. Après les jours néfastes du siège de Paris et de la Commune, — pendant lesquels les frères, sans distinguer dans leur commisération, se firent infirmiers pour nos soldats, puis pour les blessés de la Commune, — on dut quitter la vieille maison, dont les fondations avaient été ébranlées et les murailles en partie disjointes par le bombardement. On s'assura de nouvelles ressources, et l'on construisit une maison plus grande, que, par la suite, on agrandit encore. L'œuvre, à mesure qu'elle s'étendait, complétait son organisation. A cette heure,

elle est dirigée par vingt-trois frères, sous la double surveillance d'un Conseil d'administration, Conseil exclusivement laïque, et d'un Comité de dames patronnesses; deux médecins et un chirurgien y sont attachés, et elle donne asile à plus de quatre cents enfants. Si le local permettait de recevoir tous ceux dont on demande l'admission, le nombre en serait plus que doublé.

Située non loin des fortifications, la maison spacieuse, aérée, abondamment éclairée, avec de larges cours intérieures plantées d'arbres, donnerait d'abord l'impression du bien-être, n'étaient les nombreuses infirmités qu'elle abrite. Les déformations de toutes sortes provenant de la déviation de la colonne vertébrale et des membres, l'hydrocéphalie, la scrofulose, la carie des os, le cancer, la paralysie, telles sont les infirmités dont sont atteints, à des degrés divers, les enfants recueillis dans cet asile et âgés presque tous de cinq à quatorze ans. Ajoutez à cela des aveugles, des pieds-bots, des amputés, des brûlés; encore cette énumération n'est-elle pas complète. Je n'ai pas besoin de dire l'émotion pénible, douloureuse, dont on est saisi à l'aspect de telles misères. Les frères soignent et pansent eux-mêmes ces malheureux enfants et s'efforcent tout à la fois de distraire et d'alléger leurs souffrances. Ils en guérissent quelques-uns, ceux du moins dont le mal comporte une guérison. En vue de la favoriser, ils ont, depuis 1893, établi au Croisic un sanatorium, où l'on envoie non seulement les enfants qui peuvent être guéris, mais ceux qui ont besoin d'acquérir un peu de force pour supporter leur état ou pour subir, à leur retour, des opérations chirurgicales auxquelles, trop faibles, ils ne sauraient résister.

Les frères ont compris qu'il ne suffisait pas de soigner ces infortunés et qu'il convenait, dans leur intérêt même, de ne pas les laisser oisifs. Ils ont créé des ateliers où les enfants, selon la nature et le degré de leurs infirmités,

sont occupés à des travaux divers, comme la confection ou le raccommodage des vêtements, la cordonnerie, la reliure, la copie. Par copie, on entend l'ouvrage qui consiste à reproduire en caractères d'aveugles les livres de lecture ou de musique à l'usage des clairvoyants. Dans l'atelier de reliure, où les enfants sont plus nombreux, on emploie de préférence ceux qui, amputés d'un membre inférieur, sont valides des membres supérieurs. Mais la plupart n'y font métier que de couseurs ou de plieurs. Comme plieurs, on prend même ceux dont les membres sont raccourcis, atrophiés ou inertes, tels que les manchots ou les hémiplégiques; ils trouvent le moyen de tenir leur feuille de papier par une pression quelconque du corps, et, de la seule main qui puisse servir, ils plient la feuille. Il n'est pas jusqu'aux petits rachitiques, dont le corps est parfois si tourmenté, auxquels on n'ait réussi à donner quelque besogne, en les occupant soit à faire des mailles pour des bourses, soit à raccommoder des bas.

Ainsi distribué et ménagé, le travail est avant tout, dans la pensée des religieux, un moyen de moralisation; c'est aussi pour les plus impotents une distraction dont ils ne prennent que ce que leur permettent leurs forces. La musique, comme on doit le penser, est enseignée aux aveugles. Elle sert aussi à un usage plus général. De temps à autre, sont donnés des concerts qui amusent et détendent l'esprit de tous ces êtres incomplets. Ceux qui ne peuvent se mouvoir y sont amenés dans des sièges roulants, ou les frères les y transportent dans leurs bras. Il y a aussi les cours intérieures où, à certaines heures, se récréent ceux qu'on appelle les valides, c'est-à-dire les moins infirmes parmi les infirmes. Il y a enfin les sorties vers les fortifications. Les frères s'attachent à inspirer à ces enfants des sentiments d'affectueuse camaraderie, et rien n'est touchant comme de voir, en ces

promenades, les paralysés dans leurs petites voitures, les amputés avec leurs béquilles, les aveugles, les manchots, s'avancer lentement, s'aidant, se soutenant les uns les autres, sous l'œil des frères qui les accompagnent pas à pas; spectacle en effet si touchant que, dans les rues suivies par le pauvre cortège, plus d'un passant s'arrête et salue avec respect. Quant aux enfants que leur état tient cloués sur leurs lits, — et j'en ai vu qui, depuis un an, deux ans et plus, restent couchés, — on cherche également à les distraire, en mettant entre leurs mains, selon leur âge, des jouets, des images, ou encore de petits livres qui, contenant des histoires merveilleuses, emportent leur pensée en des pays imaginaires et leur font oublier un moment leur triste immobilité.

Indépendamment des ateliers, des classes ont été organisées. L'instruction qu'y reçoivent les enfants est poussée assez loin pour que quelques-uns aient pu obtenir leur certificat d'études ou même leur brevet de capacité. C'est dire qu'en créant des ateliers, en organisant des classes, les frères ont cherché aussi, dans la mesure du possible, à pourvoir ces enfants de certains moyens d'existence le jour où ils quitteront l'asile. On ne les garde guère dans la maison au-delà de la vingtième année. Quelques-uns sont alors recueillis dans les hôpitaux comme incurables; pour ce qui est des autres, ou ils sont repris par leurs familles, ou ils sont placés au dehors par les frères et mis en situation d'exercer les métiers qu'on leur a enseignés. Il en est aussi qui demeurent attachés à la maison, non à titre de serviteurs, — mot qui n'est pas usité dans l'asile, — mais comme auxiliaires pour seconder les frères. Ils les aident à surveiller les plus petits; ils travaillent à la cuisine, nettoient les cours, s'occupent du jardinage. Certains tiennent même un emploi plus relevé. C'est ainsi que j'ai assisté à une classe où l'instituteur était hémiplégique. Dans une

autre, c'était un cul-de-jatte. Dans une troisième, le maître d'écriture était amputé du bras gauche et avait, au bout de l'autre bras, en place de la main qui avait été coupée, une sorte d'outil dont il se servait pour écrire et tracer des modèles à ses élèves.

On conçoit qu'une œuvre ainsi organisée entraîne de fortes dépenses. Comme il arrive en France pour toutes les œuvres de bienfaisance, c'est par les seules ressources de la charité privée qu'on pourvoit à ces dépenses, c'est-à-dire par des quêtes, par des ventes de charité, par les cotisations des membres du Conseil et celles des dames patronesses, et surtout par des dons. Le Conseil municipal, depuis une trentaine d'années, fournit une subvention de 1.500 francs, laquelle, à la vérité, suivant l'esprit qui domine dans le Conseil, est quelquefois supprimée. Il y a aussi des pensions payées par les familles. Mais quelles pensions ! La plupart n'excèdent pas 15, 10 et même 5 francs par mois. Encore dois-je dire que les enfants payants ne représentent au plus que le tiers de ceux qui sont recueillis. J'ajoute que ces pensions, d'ailleurs toutes volontaires, ne sont guère payées qu'au début et que, le plus souvent, l'enfant payant reste à la charge des religieux, qui jamais ne réclament. Parfois ils diminuent eux-mêmes, selon la situation des familles, la petite somme qui a été promise, et il arrive que le chiffre de la pension descend à cinquante centimes par mois.

On peut se demander pourquoi les religieux acceptent des pensions aussi minimes. C'est en vue de maintenir un lien entre l'enfant et sa famille, c'est afin que la famille, s'imposant pour lui une dépense, si modique qu'elle soit, lui en demeure plus attachée; car, il faut bien le dire, il y a des parents qui, comptant sur le dévouement des religieux, une fois qu'ils ont donné leurs enfants, les délaissent et les oublient. Du moins leur ont-ils assurés un refuge. Mais il en est de plus coupables

qui, lorsqu'ils ne se servent pas de leurs enfants pour exploiter la charité publique, les gardent en les maltraitant et n'ayant que de la colère et de l'aversion pour le petit infirme, fruit trop souvent de la débauche et de l'ivresse. A ces enfants-là, si l'on parvient à les retirer de ce lieu de souffrance et de perdition, la maison est toujours ouverte.

J'ai prononcé le mot de dévouement. C'est assurément la marque d'un grand dévouement que de consentir à vivre, le jour comme la nuit, au milieu de ces pauvres êtres qui présentent l'image de toutes les infirmités humaines. Je dis la nuit; car, indépendamment d'un frère qui, d'heure en heure, parcourt les dortoirs, dans chacun de ces dortoirs couchent un ou deux autres frères, prêts à se lever au premier appel. Mais combien ce dévouement des religieux paraît plus grand, quand on les suit dans les soins dont ils ont assumé le devoir ! Il y a les paralysés, qu'il faut, chaque matin, laver et assainir; et qu'on ne croie pas que ces paralysés soient une exception : j'en ai compté cinquante, et, dans le nombre, j'ai vu un enfant, d'une douzaine d'années à peine, immobilisé dans tous ses membres et capable seulement de tourner la tête. Il y a ceux qu'on appelle plus spécialement les gâteux, affectés d'un relâchement général des organes, et auxquels il faut donner, tous les jours et plusieurs fois par jour, les mêmes soins minutieux. Il y a les scrofuleux, qui sont couverts de tumeurs; il y a les cancéreux dont, chez quelques-uns, le corps entier, troué d'ulcères sanguinolents, n'est qu'une vaste plaie. Et je ne parle pas des laideurs provenant soit de déformations, soit de la maladie, laideurs parfois si horribles que je ne saurais les décrire et qui font de certains de ces malheureux de véritables monstres.

Je n'ai pu, sans admiration, observer la douceur que les frères apportent dans l'accomplissement de leur mis-

sion volontaire, douceur dont, je l'avoue, j'aurais pensé que des femmes fussent seules capables, et c'est toujours avec un sourire empreint de bonté qu'ils approchent leurs malades. Certains doctrinaires, égarés par je ne sais quelle passion de changer toutes choses, voudraient proscrire jusqu'au mot même de charité et le remplacer par celui de solidarité, comme si la solidarité, qui a pour première base l'union des intérêts, pouvait jamais inspirer une pareille abnégation ! On a dit, il est vrai, que la solidarité avait pour base la justice; mais la justice non plus ne conduit pas à se donner soi-même. Ce n'est pas que les frères n'aient à faire quelque effort pour rester fermes devant de tels spectacles. On l'a si bien compris qu'on exige de chacun d'eux une année de noviciat dans la maison que l'ordre a fondée à Lyon pour le traitement des aliénés. Par instants pourtant, après des heures employées à des soins qui rebuteraient quiconque ne serait pas pénétré, comme eux, de l'idée de sacrifice, leur vaillance semble faillir; alors ils se réfugient vers la religion et lui demandent le raffermissement de leur courage.

En visitant ces pauvres petits infirmes dans l'asile que leur a consacré la pitié, asile unique en France, j'ai demandé à plusieurs d'entre eux s'ils aimaient les frères qui les soignent avec tant de sollicitude. « Oh ! oui, m'ont-ils répondu; ils sont si bons ! » Chez tous, en dépit des plaintes que parfois leur arrache leur état, j'ai rencontré ce même sentiment. J'en citerai une preuve qu'il m'a été donné de connaître. Il y a quelque temps, l'asile avait recueilli trois enfants victimes d'un incendie. L'un d'eux avaient été brûlé à ce point, que non seulement il était incapable de se tenir debout, mais que son visage n'avait plus rien d'humain. Dans ce corps lamentable et qui, pour ainsi dire, n'avait plus de forme, il y avait une âme et, dans cette âme, de la reconnaissance. Un

jour qu'un des religieux passait près de lui dans la salle particulière où on l'avait placé et qu'on appelait la salle des brûlés, l'enfant, se traînant à terre, saisit la robe du frère et, l'approchant de ses lèvres mutilées, la baisa. Son martyre, au reste, fut de courte durée, et, peu après son entrée à l'asile, il fut rappelé à Dieu.

Dans le nombre de ces infirmes, il en est, en effet, qui n'ont pas assez de force pour résister à leurs souffrances et dont les jours sont comptés. Est-il nécessaire de dire que, par des paroles de piété et d'espérance à la portée de leur âge, les frères mettent la paix dans ces jeunes âmes et leur préparent une fin douce ? « Ceux-là, disait l'un des frères, nous les aimons plus que les autres; ils sont notre joie, à nous, religieux, joie intime, joie mystique, secret de nos cœurs, car il tient au lien qui se forme entre la souffrance qui reçoit et la pitié qui se donne. » Parmi ces religieux, plus d'un aussi est enlevé prématurément, succombant soit à trop de fatigues qu'il aura supportées, soit à un mal qu'il aura contracté par contagion en soignant les plaies de quelques-uns de ces infortunés.

Je n'ai jusqu'ici nommé aucun des frères, ne parlant que de la mission qu'ils se sont imposée. Selon la règle de leur institut, ils vivent et meurent obscurs. Je croirais toutefois manquer à un devoir, si je ne rendais hommage à la mémoire de François Corriger, en religion frère Gaétan, qui, devenu supérieur de l'asile au lendemain de la guerre franco-allemande, en 1871, l'a dirigé jusqu'à sa mort, le 30 mars 1902. Fils d'un modeste garde forestier de la Lorraine, entré de bonne heure dans l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu, où l'attirait le pieux désir de se vouer au soulagement des douleurs humaines, c'est lui qui a fait de cette maison ce qu'elle est aujourd'hui, qui l'a réédifiée, agrandie, organisée, cherchant sans cesse les moyens de la développer encore, s'adressant aux per-

sonnes généreuses, jamais lassé de sa constance, jamais non plus dans son abnégation, communiquant à tous ce feu pur de la charité dont il était animé et qu'entretenait en lui une commisération faite d'amour pour les petits déshérités recueillis par ses soins. Je m'arrête, Messieurs. Je pourrais sans doute m'étendre davantage sur l'œuvre fondée, il y a près d'un demi-siècle, par les Frères de Saint-Jean-de-Dieu et qui a été et est encore si féconde en bienfaits. Mais je crois en avoir assez dit pour que, dans cette œuvre, vous apparaisse un de ces « beaux », de ces « grands dévouements » que, chaque année, vous avez à cœur d'honorer. C'est du moins ce qu'a pensé votre Commission, et elle vous propose de décerner au digne successeur du frère Gaétan, au frère Jean-Paul, le grand prix Audiffred.

Le Rapporteur,
Félix Bocquain.

Séance du 9 juin 1906.

FUNÉRAILLES

DE

M. AUGUSTE HIMLY

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

LE MERCREDI 10 OCTOBRE 1906

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. GEBHART

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE

MESSIEURS,

L'Institut perd, en M. Auguste Himly, un confrère excellent, l'Université un admirable serviteur, et beaucoup d'entre nous un ami tel qu'on n'en rencontre que rarement au cours de la vie. Il fut un savant et un homme d'honneur. Il portait en sa mémoire l'histoire universelle. Elève d'une grande école d'érudition précise, l'Ecole des Chartes, il appliquait à ses travaux, à son enseignement et jusqu'au détail de son existence intime, le scrupule que ses premiers maîtres lui avaient appris.

Tout jeune homme, il s'était fait étudiant aux Universités d'Allemagne; à Berlin il fut le disciple de Ranke. Il rapporta en France le goût des études médiévales et, par ses thèses pour le doctorat ès lettres, sembla destiné au renouvellement des recherches sur le plus lointain moyen âge. Puis sa carrière de professeur l'orienta définitivement vers la géographie historique qu'il enseigna à la Sorbonne durant environ un demi-siècle. Il aimait à

nous dire que, durant cette longue étape universitaire et jusqu'au jour de sa dernière leçon, à l'âge de soixante-quinze ans, il n'avait pas demandé une semaine de congé.

Le sentiment du devoir, le dévouement au devoir, tel était, en effet, le trait dominant de cette belle conscience. Doyen de la Faculté des lettres, il fut près de dix-huit ans pour nous un exemple qui, au-delà de ses collègues, encourageait au travail la jeunesse des écoles. En toutes ces fonctions, même en celles de minime importance, il apportait le même zèle, la même loyauté. Par là, il aida efficacement à la renaissance de l'Université de Paris.

Quant à l'appel du devoir se mêlait pour lui l'intérêt de l'amité, aucune considération personnelle ne pouvait le retenir. Un jour de l'hiver dernier, par un temps affreux, à peine remis d'une première atteinte du mal dont il devait mourir, il voulut à tout prix se rendre à l'Institut, afin de donner à l'un de ses collègues de la Sorbonne une voix utile. Et, depuis ce jour, jamais il ne reprit sa place parmi ses confrères. M. Himly s'est toujours trouvé debout à son poste. En 1848, n'avait-il pas marché allègrement contre les insurgés? Son capitaine était tombé à ses côtés frappé mortellement.

Il avait la belle humeur coutumière des honnêtes gens, l'indulgence et la bienveillance des âmes généreuses. Par ses rares qualités de cœur, par le respect et l'affection dont il se sentait enveloppé, il eût mérité d'être un homme parfaitement heureux, si des deuils cruels n'avaient attristé sa vieillesse, si ce bon fils de l'Alsace n'avait souffert profondément de sa province natale, de Strasbourg son berceau, perdus pour la France.

Adieu donc, mon très cher et très fidèle ami! Vous emportez en votre tombe beaucoup de nos meilleurs souvenirs!

DISCOURS

DE

M. A. CROISET

MEMBRE DE L'INSTITUT

DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES

MESSIEURS,

L'homme éminent auquel nous rendons les derniers devoirs a enseigné pendant quarante ans à la Faculté des Lettres, et, pendant dix-sept ans, il en a été le doyen. Depuis huit années, il nous restait attaché par l'honorariat. Ce sont des liens d'un demi-siècle que la mort vient de rompre. Et pendant ce demi-siècle, si rempli pour la Faculté d'événements de toute sorte, M. Himly n'a cessé d'être pour ses collègues un ami, puis un guide, entouré d'estime et de vénération. Vous me permettrez de dire surtout aujourd'hui le deuil de la Faculté, et de m'attacher moins aux mérites du savant, auxquels de plus compétents rendront justice, qu'à ceux du professeur, de l'administrateur, de l'homme excellent que nous avons connu et aimé.

M. Himly était né à Strasbourg en 1823. Alsacien de naissance, de famille, d'éducation, il avait gardé la forte empreinte de sa petite patrie, dont il faisait aimer en sa personne, jusqu'à ses derniers jours, les qualités robustes et droites (loyauté, bon sens, esprit d'ordre et de travail), relevées de fine bonhomie. La sévère discipline de l'Ecole des Chartes façonna son intelligence aux recherches érudites. Un séjour en Allemagne acheva son éducation de savant. En 1849, à vingt-six ans, il était docteur ès lettres.

Vers le même temps, il subissait avec succès l'agrégation des Facultés, qui allait l'orienter décidément vers l'enseignement, et surtout vers l'enseignement supérieur. Professeur d'histoire et de géographie au Collège Rollin, il y forma des élèves qui s'appelaient Gaston Paris et Albert Sorel. Nous avons su par eux l'attrait de cet enseignement, précis, lumineux, vivant, qui faisait aimer aux jeunes gens les choses dont le professeur leur parlait et qui leur donnait le goût d'en savoir davantage.

Dès 1858, il ajoutait à sa classe de collège la suppléance de Guigniaut à la Sorbonne. Chargé de cours en 1862, titulaire en 1863, il est désormais à sa vraie place, en possession d'un enseignement où il allait conquérir une autorité sans cesse grandissante. Doyen en 1881, par désignation ministérielle, puis, à partir de 1886, par les suffrages toujours fidèles de ses collègues, il ne cessa d'être pour eux, jusqu'à sa retraite, le doyen nécessaire, celui que tous les vœux appelaient et retenaient à son poste. A la différence de ses prédécesseurs, il ne cessa de joindre au décanat l'enseignement professoral, sans que jamais l'une ou l'autre de ces deux tâches parût ni souffrir du voisinage, ni peser trop lourdement à son alerte vigueur.

Professeur, il réunit jusqu'au bout un nombreux public, charmé de suivre, dans un exposé si simple et si précis, soit le tableau historique et géographique de la formation des Etats modernes, soit le progrès de la connaissance générale du globe par les explorations des voyageurs.

Doyen, il accomplissait avec un soin scrupuleux et une parfaite aisance toutes les parties d'une tâche qui devenait chaque jour plus complexe. C'est sous son décanat que la Faculté des Lettres, grâce aux réformes successives qui ont préparé ou accompagné la création des Universités, s'est transformée de fond en comble. Création d'enseignements nouveaux, accroissement prodigieux du

nombre des étudiants, installation des services dans des bâtiments mieux appropriés à des besoins jusque-là inconnus, tout ce mouvement de vie et de renouvellement, qui devait continuer, a commencé sous le décanat de M. Himly.

Lui, qui avait enseigné pendant vingt ans dans des conditions si différentes, n'en fut ni surpris ni embarrassé. Il s'adapta aux changements avec une souplesse et une bonne humeur qui prouvaient la vigueur toujours jeune de son intelligence. Son esprit d'ordre, sa connaissance impeccable de l'ensemble et des détails de ce vaste organisme, son bon sens lucide et précis, suffisaient à tout. Les assemblées de la Faculté devenaient plus nombreuses et plus chargées d'affaires; président de droit de toutes ces réunions, il y inspirait à ses collègues ce sentiment de sécurité que donne la certitude d'y être dirigés avec discrétion, par un ferme bon sens qui sait conclure.

Malgré le grand nombre des thèses de doctorat, il croyait de son devoir d'assister à toutes. Il ne prétendait pas les discuter toutes, nul homme n'étant compétent pour une pareille tâche; mais il estimait qu'il pouvait se faire une idée personnelle des candidats, et leur rendre au besoin un témoignage utile. Sa bonhomie sans prétention ne reculait pas, d'ailleurs, à l'occasion, devant une intervention toujours bien accueillie du public, et qu'il ne donnait pas pour le jugement autorisé d'un spécialiste.

Quand il se décida un peu avant la date légale de sa retraite, à prendre un repos bien gagné, ses collègues eurent à cœur de lui exprimer, dans une réunion intime et cordiale, quels souvenirs et quels regrets unanimes il laissait parmi eux. Ces souvenirs et ces regrets, après huit ans écoulés, sont aussi vifs qu'au premier jour dans la pensée de ceux d'entre nous qui furent ses collaborateurs.

De son côté, il aimait la Faculté, à laquelle il avait donné une si grande part de lui-même. Il se plaisait à y revenir, heureux, disait-il, de n'être plus chargé de ses destinées, mais sûr d'y trouver toujours des amitiés fidèles et respectueuses.

Sa vieillesse sereine, que des deuils cruels avaient pu assombrir, mais qu'éclairait encore une affection vigilante et tendre, était, en somme, de celles que la misère de la condition humaine doit faire regarder comme heureuses. Il s'est éteint doucement. Puisse le souvenir de cette noble vie, entourée du respect de tous, être pour les siens une consolation!

DISCOURS

DE

M. ANTOINE THOMAS

AU NOM DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

MESSIEURS,

Aux hommages éloquents que des voix autorisées viennent de rendre au maître vénéré qui nous quitte après une longue et brillante carrière, parcourue au milieu de la sympathie universelle, et chargée de tous les honneurs officiels, j'ai le pénible devoir d'ajouter l'expression du deuil particulier dont sa mort frappe la Société de l'Ecole des Chartes. Auguste Himly s'était fait inscrire à notre Ecole en 1846, ayant déjà un pied dans l'Université, mais sentant bien qu'il ne trouverait qu'à l'ombre des Archives nationales l'enseignement substantiel dont il voulait se munir pour se préparer dignement à la tâche qu'il ambitionnait, celle de professeur d'histoire et de géographie. Jamais les Chartistes ne furent plus nombreux — je parle du temps où le service militaire n'intervenait pas comme facteur de la vocation — qu'en cette année 1846.

Classé 7e sur 16 à la fin de la première année, Himly prit bientôt la tête de la phalange et, le 15 janvier 1849, il obtenait le diplôme d'archiviste-paléographe en même temps que notre vénéré président d'honneur, M. Léopold Delisle, et qu'un de ses compatriotes et amis d'enfance, qui promettait d'être un grand philologue si la vie lui avait été plus clémente, Alfred Schweighæuser.

La même année, il conquit le grade de docteur ès lettres et le titre d'agrégé de l'Université de France qui lui valut d'être titulaire au Collège Rollin; là, parmi ses élèves, il compta, entre autres, Gaston Paris, qui en toutes circonstance aimait à rappeler cette dette d'enfance, et un confrère dont le nom plus modeste est assuré de vivre parmi ceux qui ont le culte de l'histoire de Paris et de la Montagne Sainte-Geneviève, Jules Périn.

Puis ce fut la Sorbonne et, après la publication de sa magistrale *Histoire de la formation territoriale des Etats de l'Europe centrale* (1876), ce fut l'Institut, qui vinrent mettre le sceau à sa réputation de professeur et de savant.

Eloigné de l'Ecole des Chartes par son enseignement et par ses fonctions, il n'en restait pas moins en communion d'idées et de sentiments avec elle. Il fut président de notre Société en 1869-1870, à la veille des événements désastreux que la folie d'un régime aux abois attira sur notre pays et dont la rançon mit un deuil éternel dans son cœur d'Alsacien. A la Sorbonne même, quand les élèves de l'Ecole venaient, de plus en plus nombreux, disputer les diplômes de licence et de doctorat, ils trouvaient en lui un patron naturel dont la bienveillance, sans faire de tort à l'équité, était pour eux un précieux encouragement. Et d'ailleurs son exemple n'était-il pas là, sous les yeux de tous, pour exciter dans leurs cœurs une généreuse émulation?

Plus d'un pensait, avec raison sans doute, que le doyen de la Faculté des Lettres avait pris sur les bancs de l'Ecole où il avait eu pour maîtres les Benjamin Guérard et les Jules Quicherat, le germe de quelques-unes des qualités qui firent le succès de son enseignement : la solidité de l'information, la critique pénétrante des sources, la rude sincérité de la pensée, la simplicité et la bonhomie de l'exposition. En tout cas, ce succès même rejaillissait

honorablement sur l'Ecole qui avait été comme son berceau scientifique, et elle pouvait en concevoir un légitime orgueil.

La haute situation à laquelle il était parvenu n'était pas seulement pour elle une décoration; c'était aussi une sauvegarde et un point d'appui, secours précieux au moment où les bases mêmes sur lesquelles elle a été édifiée semblent osciller sous la poussée d'aspirations nouvelles peut-être plus ambitieuses que sages. Aussi, en apportant sur la tombe d'un de ses plus anciens membres l'expression sincère de son admiration et de ses affectueux regrets, la Société de l'Ecole des Chartes y joint-elle le tribut de son impérissable gratitude.

LA BELGIQUE CRIMINELLE[1]

(Suite)

CHAPITRE VIII

ÉTUDE MORALE DES ARRONDISSEMENTS JUDICIAIRES

(Suite)

Autour de la moyenne. — Pays flamand, Hasselt, Malines, Louvain, Turnhout, Termonde, Audenarde, Furnes, Ypres.

Nous arrivons aux arrondissements qui gravitent autour de la moyenne, tantôt un peu au-dessus, tantôt un peu au-dessous. Il ne faut pas se flatter de pouvoir donner ici une classification bien rigoureuse. En descendant d'un degré dans le tableau où se distribuent les résultats de la statistique judiciaire, nous trouvons cependant un premier groupe vraiment bien rapproché du précédent; c'est celui des arrondissements de Hasselt, Malines, Louvain et même de Turnhout: ils forment un ensemble compact dans la partie nord-est du pays flamand. En suivant ensuite du nord-est au sud-ouest la marche de la race flamande (dont l'antique invasion a suivi précisément cette même ligne) nous passons successivement par les arrondissements, la plupart un peu moins bons, de Termonde, Audenarde, Ypres, Furnes. Pour la quantité comme pour la modalité des délits, il peut y avoir entre eux et d'autres que nous n'avons point encore étudiés des différences bonnes à noter;

(1) V. tomes CLXV, p. 701, et CLXVI, pp. 25, 154, 233. 377 et 511.

nous n'aurons garde de les oublier. Elles ne sont point telles que nous ne puissions avec avantage tenir de plus en plus de compte des rapprochements géographiques et ethnographiques.

*
* *

A Hasselt, nous sommes tout près du pays de Liège, mais nous y trouvons une race toute différente. Dire que nous remontons en pays flamand, c'est dire que nous allons tout de suite retrouver un esprit catholique très accentué, des unions légitimes précoces, des familles nombreuses, de bas salaires acceptés avec résignation, des ouvriers travaillant de longues années dans la même maison, des gens pénétrés de reconnaissance pour qui — par sympathie ou charité — élève leur salaire (1,75) de quelques centimes et d'un petit repas, des classes populaires que le témoin le moins suspect de partialité déclare beaucoup plus morales, beaucoup plus dignes de respect que bon nombre de bourgeois, enfin un grand éloignement pour le socialisme. Voilà les beaux côtés. Nous devrions donc, ce semble, nous trouver ici au moins au même niveau que dans l'arrondissement si voisin de Tongres : les crimes et délits contre la propriété, les vols, abus de confiance et escroqueries y sont rares, les vols domestiques y sont exceptionnels. Qu'est-ce donc qui a pesé sur le mauvais plateau de la balance ? Est-ce un alcoolisme entretenu par les fabriques de genièvre ? Pas précisément. De ce qu'un pays fabrique un produit, il ne s'ensuit pas qu'il en consomme beaucoup. Rien de plus archaïque, de plus endormi, on serait tenté de dire rien de plus mort que la ville de Cognac. Et, de fait, l'alcoolisme proprement dit est ici en baisse. En retour, la vente de la bière en bouteilles « se développe énormément », et la violence reparaît, amenant

avec elle des coups et blessures d'autant plus regrettables que « les rancunes sont tenaces ». Ajoutons à cela que la campagne envoie au tribunal un certain nombre d'affaires de délits de chasse et de maraudage et que plusieurs centaines d'ouvriers vont travailler à Liège ; comme ils en sont déjà plus éloignés que les gens de Tongres, beaucoup trop ne reviennent chez eux que le samedi.

Bien que cet ensemble de qualités et de défauts se retrouve dans tout l'arrondissement judiciaire, il y a cependant une petite région qui a certains traits de physionomie à elle, c'est celle de Saint-Trond. Il y a là une culture de fruits très prospère et complétée par une fabrique de confitures et de sirops que facilite elle-même la production du sucre de betterave. Cette production et ce commerce ont enrichi le pays, et la ville de Saint-Trond qui compte 15.000 habitants est comme un second chef-lieu. L'esprit flamand s'y est bien conservé. Le tiers ordre franciscain y compte 400 membres, une association dite de la Sainte Famille, dirigée par les Rédemptoristes, en compte 1.200, mais ici aussi le peuple pourrait bien avoir plus de religion et plus de moralité que la classe enrichie depuis peu. C'est surtout dans celle-ci que diminuent les mariages, et les naissances. De 1901 à 1904 exclusivement, la nuptialité est tombée de 7,20 à 5,37 par 1.000 habitants. Quant à la moyenne des naissances, elle est d'environ 30 (alors que dans l'ensemble du royaume elle ne dépasse pas 27,53) ; mais dans le quartier des petits artisans, on a calculé qu'elle s'élevait jusqu'à 50. Il y a 4 pour 100 de naissances illégitimes, au lieu de 8,99 dans la province de Liège et de 12,10 dans le Hainaut.

L'aisance qui s'est développée dans la ville de Saint-Trond y a amené des améliorations précieuses. Des rues y ont été percées, des règlements de police y ont assuré d'heureuses transformations dans les logements. Mais par un

phénomène inévitable, cette aisance même a attiré du dehors des inoccupés, des déclassés, auxquels on a vanté soit les facilités du travail, soit la richesse du bureau de bienfaisance; et de là quelques éléments parmi lesquels la justice intervient un peu plus souvent.

*
* *

Le nom de Louvain éveille aussitôt l'idée de la célèbre université qui attire l'élite de la jeunesse catholique. Il ne faudrait pas croire cependant que la ville même et la population indigène soit toute à l'unisson des doctrines et des habitudes de cette élite. La municipalité de Louvain appartient au parti libéral, et elle n'est pas, dit-on, aussi favorable qu'on serait tenté de le croire à cette université qui fait à la fois son honneur et sa prospérité. Aussi, à la faveur de ces dissentiments, le socialisme s'y est-il glissé et a-t-il fait, depuis quelques années, des progrès remarqués dans les deux cantons du chef-lieu.

La misère cependant est plus rare encore dans ces deux cantons que dans quelques autres du même arrondissement, et le contraste entre les riches et les pauvres n'y a rien qui soit de nature à révolter. Il y a peu de grosses fortunes, pas de noblesse, les classes moyennes ont une vie décente; et si les bureaux de bienfaisance, par une juste sévérité, exigent que les familles, pour être secourues, aient un certain nombre d'enfants, les sociétés charitables libres sont assez larges. On m'affirme, en effet, — de bonne source — que beaucoup de visités de la société de Saint Vincent de Paul habitent leur petite maison à eux.

Il est donc à croire que le caractère flamand saura résister à cette poussée, malgré l'influence des ouvriers migrateurs qui s'en vont — et, cette fois par de longs parcours — travailler dans les bassins de Liège et de Charleroi.

Mais ce même caractère flamand a développé ici outre mesure ce défaut sur lequel nous avons tant à revenir. A ma question fréquente-t-on beaucoup le cabaret? une haute autorité de la magistrature me répond : « Démesurément, à la ville comme à la campagne ». Et à cette autre : l'homme dépense-t-il beaucoup hors de son ménage? il répond : « Tant qu'il peut! » Ici encore ce n'est pas la consommation de l'alcool proprement dit qui est le plus incriminée : elle est stationnaire (non en baisse, comme en maint autre arrondissement); mais « c'est le cabaret qui est l'ennemi ». — « C'est au cabaret que se commettent ou du moins naissent le plus grand nombre de délits et même de crimes. En dépouillant journellement les procès-verbaux et rapports des agents de police judiciaire, je lis au début cette phrase, toujours la même : la nuit dernière, au cabaret de... Et cependant, au lieu de s'attaquer à lui, on le choie, on l'honore. Le brasseur, le distillateur, le marchand de liqueurs sont décorés comme tels, et on en fait des bourgmestres et des représentants. » — D'une autre source de renseignements il me revient que l'action de la police administrative est d'une mollesse extraordinaire et que, par une sorte de tradition, il est des jours et aussi des nuits de bombance et de beuverie où elle s'abstient systématiquement de pénétrer dans les cabarets ou lieux analogues. Elle aime mieux fermer les yeux sur ce qui s'y passe.

Si l'on suit le développement du premier canton de Louvain sur la grande ligne, du côté de Bruxelles, ces vices et l'immoralité qui s'y joint ne faiblissent guère : est signalée particulièrement la commune de Cortemberg comme subissant d'une manière fâcheuse l'influence de la capitale. Si l'on se dirige du côté de l'est, sur la continuation de la grande ligne de communication entre Louvain et Liège, on rencontre le canton de Tirlemont : c'est celui qui compte le plus d'affaires de police. Mais allons au nord

et avançons du côté de Limbourg ! nous y rencontrerons le canton de Diest que des observateurs d'une compétence exceptionnelle ont bien voulu me faire connaître plus en détail.

La plainte contre le cabaret subsiste ici, on est bien obligé de le dire, mais elle subsiste plus modérée. Le péril est moins grand, vu les habitudes de travail d'une population active et qui a su sortir de la routine. Dans la partie rurale, les familles vivent encore d'une vie patriarcale, l'esprit religeux y est fortement ancré, et il ne prête à la critique que dans certaines parties campinoises où le clergé lutte encore contre certaines pratiques superstitieuses. Le prêtre a conservé une autorité indiscutée et une prédominance marquée dans tous les domaines, conseiller habituel dans toutes les circonstances difficiles, intermédiaire entre le paysan et les hommes publics sur lesquels il a de l'influence, dispensateur de la charité, directeur des multiples institutions de prévoyance et de mutualité qui pullulent dans les campagnes, il y a entre lui et sa paroisse une union intime que les efforts de l'anti-cléricalisme n'ont aucunement ébranlée. C'est grâce à lui que le moindre des hameaux a vu surgir sa caisse d'assurance contre la mortalité du bétail, que toutes ces paroisses ont leur caisse Raffeisen et des syndicats de production ou de consommation. C'est grâce à lui enfin que ces différentes institutions se fondent dans l'union plus large du Bœrenbond. Tous les chefs de famille, à bien peu d'exceptions près, sont englobés là, et ils y trouvent les moyens d'atténuer les inconvénients de l'excessif morcellement du sol, en améliorant considérablement les conditions économiques de la culture (1). Or ces associations

(1) Il est vrai que les affaires de vagabondage et de mendicité y figurent pour une grosse part.

ont un caractère religieux, et généralement c'est le curé de la paroisse qui en est le président et le directeur, sous le vocable de « prévôt ».

Dans la ville même de Diest (1) (comme aussi dans la partie du canton qui contient les communes de Sichen et de Montaigu) le travail agricole n'est plus prépondérant mais les ouvriers sont économes. Ils sont tous affiliés à l'une des deux sociétés de secours mutuels (dont l'une est libérale et l'autre catholique). Depuis la mise en vigueur de la loi sur les pensions de vieillesse, chacune de ces deux sociétés s'est adjoint une section ayant pour objet spécial de provoquer et de recueillir les versements. A la campagnes les distractions de classes n'existent pas. Au chef-lieu même du canton règne un esprit d'égalité, d'estime et de considération réciproque, sans égard pour la fortune des uns ou pour la misère des autres.

Il y a donc de la fortune et il y a donc de la misère? oui, et ici je trouve dans les observations qui me sont transmises deux tableaux singulièrement différents l'un de l'autre. Dans l'un d'eux on me retrace l'étonnante progression du confort, de l'élégance et du luxe, signe de la richesse acquise. Alors qu'il y a quarante ans, la ville de Diest, avec une population du même chiffre qu'aujourd'hui ne connaissait aucun magasin de modes, de conserves, de pâtisseries, etc., et qu'il était impossible de s'y approvisionner de comestibles, de viandes ou de poissons un peu recherchés, alors que les bouchers devaient s'associer pour l'abattage d'une seule tête de bétail de consommation,

(1) « Pays de Brabant » m'avait dit un magistrat de la Campine. — Ce qui, dans la bouche d'un Campinois, voulait dire pays moins simple et moins traditionnel. — On ajoutait que ce qui contribuait à le gâter c'était qu'il avait une garnison... et plus de bourgeois *(sic)*.

alors que le confort soit en toilette, soit en luminaire, soit en chauffage était absolument ignoré, on voit aujourd'hui la classe aisée et, après elle, toutes proportions gardées, les classes moyennes, contracter des habitudes de luxe et de confort dans tous les domaines ce qui a naturellement amené le commerce local au niveau de celui des centres les plus vastes et les plus importants.

Si je tourne cependant la page manuscrite de mon distingué correspondant (1), je lis :

« Abstraction faite de la partie rurale du canton, où la misère est inconnue, il est avéré que le paupérisme est endémique dans la ville de Diest même; l'on peut affirmer sans crainte d'exagération qu'un vingtième des habitants est dans la misère. Parqués dans d'affreux taudis (la ville de Diest ne possède encore aucune maison ouvrière), agglomérée en des impasses sans air et dans une promiscuité démoralisante, les miséreux croupissent dans une nonchalance et une paresse caractéristique : ils semblent satisfaits de leur sort. »

Voilà donc bien deux tableaux qui font, comme je l'ai dit, un contraste assez surprenant. Celui qui le retrace, un avocat de Bruxelles fort renseigné, qui habite Diest une partie de l'année, insiste bien sur cette accoutumance. Il affirme que dans ces mœurs patriarcales et casanières, entrent également et beaucoup de répugnance à aller chercher fortune ailleurs et une certaine défiance à l'égard de l'étranger : il en donne comme conséquence « une criminalité quasi nulle dans ce canton où les rixes villageoises sont rares, où l'on cite telle commune rurale dans laquelle depuis quelques lustres, n'a plus été commis même ni un délit ni même une contravention ». Je ne puis vérifier ce

(1) Et dont les communications m'arrivent par l'intermédiaire de M. Beechmann, directeur honoraire du ministère de la Justice.

qui se passe dans telle ou telle petite commune, et ne sais si c'est le chef-lieu qui est par trop inférieur ; mais la statistique judiciaire ne laisse pas aussi indemne la totalité du canton. En 1902 c'était avec Tirlemont le plus chargé de l'arrondissement en matière de police (1) : je vois qu'en 1903, le chiffre absolu de ces affaires y est encore monté de 441 à 526. Quoi qu'il en soit, cette résignation passive d'un vingtième de la population est évidemment un mal qui demanderait lui-même à être expliqué. J'ai parlé plus d'une fois de ces étapes que toute élite ou toute classe favorisée doit franchir pour faire faire à ceux qui restent en arrière une partie croissante du chemin qu'elle vient de parcourir. L'élite heureuse de Diest n'en est vraisemblablement pas encore à ce degré de vertu. Il en est plus d'une autre à propos de laquelle nous aurons à renouveler cette observation.

*
* *

L'arrondissement de Malines, tout voisin, n'est ni franchement rural ni essentiellement industriel. L'horticulture y occupe un grand nombre de bras; et auprès de la ville de Malines l'industrie du mobilier, la fabrication et l'empaillage des chaises, les ateliers de construction de l'arsenal de l'Etat, enfin, donnent du travail à plusieurs milliers d'ouvriers. Ces divers genres d'industrie ne prêtent sans doute pas beaucoup à la formation de fortunes personnelles. En fait, celles-ci n'augmentent ni ne diminuent. C'est peut-être pour cela qu'on remarque une absence regrettable de direction, de patronage et même

(1) Il en avait 17, alors que les cantons d'Haechterkr et de Kableack n'en avaient que 9. Le canton de Louvain bénéficiant sans doute de cette indulgence dont j'ai parlé n'en avait que 7,50.

le dévouement. Les classes moyennes où se remarque surtout ce que les Belges appellent la petite bourgeoisie (c'est-à-dire le petit commerce, la petite industrie) sont restées individualistes, rebelles pour elles-mêmes au groupement actif et jalouses des groupes ouvriers. Ne fleurissent donc que les institutions établies dans un but lucratif et sans vues bien intéressantes. Le nombre de versements à la caisse des retraites et l'importance des sociétés de secours mutuels se maintiennent; mais les patrons et les ouvriers restent séparés par une « couche d'indifférence » où une animosité réciproque n'est pas trop difficile à discerner.

Pour mieux juger l'arrondissement, consultons ceux qui dans la partie nord, représentent la région de Lierre. La ville même de Lierre, compte 25.000 habitants. Les conditions qu'on y rencontre sont exceptionnellement avantageuses. Aussi beaucoup de familles dont les chefs travaillent à Anvers viennent-elles s'y établir; et l'on regrette d'avoir à constater que ces gens faisant continuellement la navette n'exercent pas une bonne influence. On en dit pis encore — et de beaucoup — des ouvriers qui vont par les trains d'abonnement à Anvers ou à Bruxelles. Ce sont eux qui, gagnant de gros salaires dans la grande ville, mais ne travaillant pas toute la semaine, donnent le plus d'exemples fâcheux. Les sédentaires sont des travailleurs de la terre, surtout des maraîchers, et quelques-uns sont en même temps cordonniers à domicile. Les femmes ont enfin la ressource complémentaire de la dentelle ; mais si, dans la belle saison, les gains ainsi réunis sont encore élevés, la mauvaise saison est pleine d'épreuves. Or, au temps où il eût été possible d'épargner, quelques ouvriers diligents ont été seuls à le faire. Beaucoup d'autres se sont laissé entraîner à « des dépenses considérables de plaisir et de luxe »; et en hiver la misère fait son apparition.

Somme toute, dans ce milieu plutôt terne, la moralité perd plus qu'elle ne gagne, mais sans gros scandales. Les

séparations de fait sont plus nombreuses que les divorces. Si l'on boit moins d'alcool, on boit plus de bière, on en boit énormément le dimanche et encore plus peut-être le lundi : l'habitude de chômer les deux jours est très répandue. Tout cela explique qu'en 1903, l'arrondissement de Malines ait participé, mais très faiblement, à l'amélioration signalée par la statistique judiciaire du royaume.

*
* *

La situation morale de l'arrondissement de Turnhout apparaît comme plus énigmatique encore. A Bruxelles, le service des enfants assistés et des placements à la campagne nous dit : Notre meilleure région, celle où nous trouvons les familles les plus honnêtes et les plus sûres, c'est incontestablement la Campine. Sur place on recueille auprès des autorités religieuses les affirmations les mieux faites pour confirmer ce premier jugement. A Moller, à Turnhout, les deux cantons qui semblent les meilleurs (1), on

(1) D'après un relevé que M. le Président du tribunal a bien voulu faire pour moi, ce sont les deux qui auraient le moins d'affaires correctionnelles. Viennent ensuite, par ordre de criminalité correctionnelle croissante, Herenthals, Westerloo, Arendouck, Hoogstraeten. Westerloo est également plus mauvais que Moll et Turnhout pour les affaires de police. Hoogstraeten ne pouvait manquer d'être le plus chargé de tous en ces mêmes affaires de police, puisque tant de mendiants et vagabonds viennent s'y faire arrêter pour être tout portés à la colonie; mais des recherches de M. le Président, il ressort que les internés ou anciens internés de Merxplas et d'Hoogstraeten ne chargent que très peu la police correctionnelle (quelques ruptures de ban de surveillances, quelques détournements d'objets de la colonie et quelques rixes, en tout une cinquantaine dans le cours d'une année).

recueille d'un certain côté les renseignements les plus flatteurs.

Le juge de paix de Moll qui exerce là ses fonctions depuis vingt-trois ans et qui est du pays, me dit que le canton s'est bien enrichi par son travail, par le progrès des connaissances agricoles et aussi par la création de nombreuses voies de communication qui servent à une double fin. Les canaux apportent à bas prix (1 fr. 50 la tonne) les gadoues et les boues d'Anvers (en 1904, il en est venu 17.000 tonnes), et les chemins de fer remportent au loin les produits. En un seul jour de marché les commissionnaires achètent aux paysans jusqu'à 700 pains de beurre. Aussi beaucoup de terres ont-elles été défrichées avec succès — non par des étrangers à théories — ceux-là s'y sont ruinés, mais par les originaires du pays qui ont peiné sur de petits espaces. Les plus grandes exploitations ne dépassent pas 15 hectares. Aussi depuis deux ans la plus-value agricole est-elle évaluée à 120 pour 100. La prospérité est donc croissante. Les mœurs rurales ont peu perdu. Les vieillards qui, à la vérité, dans la culture, travaillent très longtemps, sont toujours conservés dans les familles de leurs enfants. L'esprit flamand développe ici comme ailleurs les groupements nombreux et brillants. Aux fêtes de l'Indépendance, le rustique chef-lieu a vu défiler 87 sociétés dont 7 musicales ; et trois d'entre elles dataient de plusieurs siècles.

Le curé ne met point d'ombres à ce tableau. Il est là depuis vingt-deux ans, et il trouve que dans sa paroisse tout va de mieux en mieux. Les purs ruraux sont évidemment meilleurs que les ouvriers, mais ceux-ci sont encore très bons. La plupart d'entre eux ont leur petite maison, leur lopin de terre et leur vache. La femme pourrait être une ménagère mieux entendue; mais il n'y a nulle part de misère. Personne ne mendie ni même ne vient demander au presbytère. Les enfants des écoles sont bien tenus (s'il

le faut, les sœurs les habillent). Enfin les rapports sont excellents, et le digne curé ne désespère pas d'absorber en fin de compte un petit noyau de libéraux, — patrons ou fonctionnaires — avec lesquels d'ailleurs il est en excellents termes et qui donnent à leurs gens toutes les facilités voulues pour pratiquer leurs devoirs religieux, suivre les missions, etc. Or tout le canton, m'affirment mes deux autorités, est à l'avenant.

A Herenthals, un capucin de la résidence et le curé ne tarissent pas d'éloges sur les excellentes habitudes de la grande majorité des familles : et il ne faut pas se hasarder à diminuer devant le curé le mérite de ce pays, pas plus qu'il ne faut le considérer devant aucun de ses habitants comme étant plus village que Moll, par exemple (1).

Turnhout est une ville où il y a des industries assez considérables, comme celle des cartes à jouer (qui occupe 800 ouvriers)..., la briqueterie. Sur cinq hommes, quatre sont ouvriers. Les autorités religieuses sont néanmoins pleines non seulement de charité, mais d'estime pour leurs paroissiens de petite situation. Elles trouvent que les classes élevées sont un peu trop ombrageuses à l'égard des œuvres populaires auxquelles le clergé comme en tout pays flamand, met la main. Les patrons et leurs ouvriers n'y sont pas encore habitués, et ils veulent un peu, semble-t-il, aux promoteurs, si prudents et si modestes que soient ces derniers. A la fin de 1904, on ne connaissait pas d'action syndicale à Turnhout. En mai 1905, il y avait 700 syndi-

(1) Le religieux avoue que Turnhout est une ville encore plus catholique. Le curé n'aurait pas admis, je crois, cette assertion. On m'avait dit au tribunal de Turnhout que la population de Herenthals était peut-être la plus amie du cabaret. Je questionne à ce sujet le curé, qui tout de suite se redresse avec vivacité : « C'est un mensonge, s'écria-t-il, à Turnhout on boit deux fois plus qu'ici. » Et il ajoute avec dignité : « Ici, monsieur, c'est la Campine. »

qués, et les tailleurs d'habits avaient déjà obtenu, par leur syndicat, une augmentation de salaire. Est-ce là l'indice d'une lutte ou d'un état troublé? Si j'en crois les autorités dont je parle, non! Le peuple proprement dit accepte le patronage de meilleure grâce qu'on ne lui offre dans le monde laïque et aisé. Mais enfin ni la défiance ni le léger semblant d'hostilité de ce monde ne va bien loin. L'action religieuse ne se borne pas aux œuvres de piété. La population est pauvre, parce que les salaires sont encore bas, parce que les familles sont nombreuses et parce que, jusqu'ici, les jeunes filles s'occupaient beaucoup plus à la fabrication de la dentelle qu'au ménage. Les cabarets, enfin, sont peut-être fréquentés « un petit peu trop ». Mais, ajoute celui qui risque cette critique « les pauvres gens, où iraient-ils? Ils ne peuvent pas être à l'église toute la journée ». Cependant les institutions de prévoyance sont en honneur. Chacun est logé dans sa petite maison. La plupart des ouvriers de fabrique exigent des congés périodiques pour aller planter puis récolter leurs pommes de terre. « Celui qui est socialiste n'ose pas l'avouer. »

Voilà certes une série d'affirmations bien flatteuses. D'où vient donc que si on consulte le président du tribunal, le procureur de la République, le juge d'instruction, ce soit une cloche d'un tout autre son qu'on entend? D'ailleurs, la statistique est là. La criminalité de l'arrondissement avait diminué de 1896 à 1899 inclusivement. Elle a augmenté de 1900 à 1904. Et si on compare l'arrondissement au reste de la Belgique, on voit que le rang qu'il occupe est très médiocre. Par ordre de criminalité croissante, il est, en 1903, le 16e après avoir été, en 1902, le 22e (sur 26). D'où vient une pareille anomalie?

Sont-ce les gens dont nous avons fait l'éloge qui se laissent aller comme beaucoup d'autres Flamands, à donner des coups de couteau quand après les vêpres ils sont al-

lés au cabaret ou à un jeu quelconque (1). Le fait peut se rencontrer mais ce n'est point là qu'est l'explication. En réalité, il y a dans l'arrondissement de Turnhout deux populations superposées, demeurées distinctes l'une de l'autre, dont l'une fréquente heureusement l'église et dont l'autre est plus connue... au tribunal. Voici d'ailleurs l'appréciation du président. (Je laisse de côté ce qu'il me dit de l'augmentation des poursuites par le fait de lois nouvelles et de règlements nouveaux, de l'accroissement considérable du nombre des agents de police judiciaire — cela, tous les ressorts le disent et c'est une cause de surcharge qu'ils subissent tous).

« C'est dans l'extension extraordinaire de l'industrie qu'il faut trouver la cause de l'augmentation de la criminalité dans l'arrondissement.

« Il y a une vingtaine d'années, il n'existait en Campine que peu d'industrie. Sauf à Turnhout, Herenthals et Moll, la population s'occupait presque exclusivement d'agriculture, elle était très fruste dans sa manière de vivre, ignorante, mal éduquée et vivait très pauvrement du produit de maigres cultures. Depuis se sont installées de nombreuses industries, briqueteries tout le long du canal, fabriques de ciment, de zinc, sablières, fabriques de cigares tout le long de la frontière hollandaise (2). Le

(1) L'arrondissement de Turnhout a 139.620 habitants. L'arrondissement de Dinant en a 150.602. En une même année, le premier avait 611 affaires de lésions corporelles volontaires, le deuxième n'en avait que 473.

(2) On apporte par fraude, le tabac brut de Hollande (qui est moins cher). Dans une conversation particulière, le même magistrat me dit : « Ce sont les ouvriers cigariers qui gagnent le plus : ce sont ceux dont la moralité laisse le plus à désirer ». Le lecteur ne manquera pas de remarquer ces témoignages qui se renouvellent si souvent, dans des endroits si divers et de parfaite indépendance.

canton d'Arendonck, par exemple, était très bon. En 1903, il est des deux plus chargés d'affaires correctionnelles, ne laissant au-dessus de lui que le canton d'Hoogstraeten. Là se sont multipliées les fabriques de cigares. Les fraudeurs se sont syndiqués pour payer leurs amendes et l'immoralité grandit avec le bien-être. Des ouvriers étrangers, souvent de mœurs douteuses, sont venus travailler en Campine et dresser quelquefois aux occupations nouvelles les ouvriers du pays. Les moyens de communication surtout par des tramways vicinaux, s'étant en outre considérablement développés, une portion notable de la population adulte s'est employée à des travaux industriels qui ne demandent pas une large formation professionnelle et s'en va travailler au loin. Aussi tous les villages de l'arrondissement livrent-ils leur contingent à l'industrie. Beaucoup d'ouvriers partent le matin et rentrent le soir; d'autres partent le lundi pour entrer le samedi. Aussi les trains partant le matin de Turnhout, Herenthals, Moll et Gheel sont-ils bondés de ses voyageurs.

« Nos populations jouissent ainsi du bien-être inconnu jusqu'ici, mais la hausse des salaires et des gains a eu pour résultat de déchaîner certains jours les passions brutales, sauvages, propres à des mœurs arriérées. L'alcool est alors devenu le facteur le plus important de la recrudescence de la criminalité. De là le nombre considérable de rixes, bris de clôtures, rébellions, outrages qui occupent notre tribunal. Telle est l'explication la plus vraisemblable de la marche ascendante (1) des affaires répressives dans notre arrondissement. »

(1) D'après les chiffres que me donne le très obligeant magistrat (qui ne sont pas encore publiés), l'année 1904 sera encore plus mauvaise. On croit que les résultats de 1905 seront meilleurs. En somme, il y a beaucoup d'irrégularité parce que la population nouvelle est elle-même composée d'éléments divers et changeants.

Bref, l'ancienne et la nouvelle population sont plutôt juxtaposées que fondues. La première ne paraît pas se laisser entamer par la seconde, ce qui est déjà beaucoup; mais elle était trop simple et trop docile pour pouvoir la conquérir et l'absorber en la convertissant à ce que ses mœurs avaient de meilleur? Si les mines de houille qu'on a récemment découvertes sont exploitées dans cette région comme elles promettent de l'être dans celle de Tongres, il est bien à craindre qu'on ne voie s'y former un nouveau bassin de Charleroi; sous ce rapport les craintes sont plus vives ici qu'à Tongres. Prévision pour prévision, cependant, j'en ferais volontiers une autre. En présence du danger de cette recrudescence de l'invasion, ceux qui veillent sur la population fidèle à son foyer, à ses traditions, à son culte, travailleront sans doute pour elle avec un redoublement de zèle et de charité. Ils lui donneront des moyens nouveaux de s'instruire et de se grouper, ils en ouvriront ainsi les rangs à ceux des immigrés qui n'auront pas été trop dressés à l'esprit d'utopie et de révolte : ils les améliioreront ainsi les uns et les autres, j'allais dire les uns pour les autres. Mais il est possible que la séparation s'accuse encore davantage, que les bons deviennent meilleurs et les mauvais plus mauvais, comme il est possible enfin que ce soient les mauvais qui corrompent les bons. Qui oserait tracer d'avance le déterminisme de ces différentes formes d'évolution?

*
* *

Turnhout (1) est à l'est d'Anvers, Termonde est au sud-ouest, mais également limitrophe de ce grand centre com-

(1) Je soumets cette conclusion à un directeur d'œuvres sociales, originaire de l'arrondissement de Turnhout, que je prends, ici, comme tiers-arbitre. Il l'approuve complètement ; car il a constaté

mercial il subit plus encore l'attraction de Bruxelles, surtout dans le canton d'Alost; et cependant il est très régulièrement mieux placé que celui de Turnhout.

Le chef-lieu, Termonde, est une bonne ville très pacifique, semble-t-il, bien que les jours de foire elle soit transformée en un vaste marché en plein air occupant à peu près toutes ses rues et toutes ses places avec ses petites installations démontables, où l'on vend absolument de tout. Par un privilège assez rare son canton est le moins chargé d'affaires de police. On l'estime, à tout point de vue, meilleur que les cantons de Wetterem, de Hamme et, à son tour, la ville elle-même est encore ce qu'il y a de meilleur dans le canton entier.

Il y a de l'industrie, mais elle est divisée. La plus grosse usine n'occupe pas plus de 400 ouvriers, tandis qu'à Wetterem, par exemple, on en trouve une de 1.000 et une de 2.000. De plus l'industrie de Termonde paraît avoir été traditionnellement d'ancienne date, humaine paternelle. Ici, en effet, les catholiques avaient aboli spontanément le truck-system, comme l'avait fait l'évêque de Liège. Ils avaient même établi des usines expressément destinées à payer les ouvriers en argent, avant la loi défendant de les payer en marchandises. Le nombre des habitants de Termonde même allant travailler au dehors est insignifiant — 12 ou 15 — tandis que Lebbeke, autre commune du canton et qui compte sept à huit mille habitants, en envoie tous les jours, dans la seule ville de Bruxelles, environ 50.

Le canton Saint-Nicolas est à la fois très agricole et très industriel. Voilà déjà de quoi faire pressentir deux ordres de tendances. Il faut y ajouter les attraits nombreux soit

lui-même, en revenant tous les ans dans son pays natal, la différence de ces deux populations.

d'Anvers soit de Bruxelles qui offrent aux abonnés de semaine de plus gros salaires et plus d'occasions de dissipation. Les œuvres religieuses s'y développent cependant et luttent avec ensemble. De là des jugements assez contradictoires. En fait, dans les trois dernières statistiques l'arrondissement a régulièrement perdu, chaque année, un rang ou deux, mais en restant toujours un peu meilleur que la moyenne.

Un des cantons que l'on signale comme les plus favorisés est celui de Lockeren où les institutions de prévoyance se développent avec l'aide d'un personnel religieux très zélé, très uni aussi à l'autorité municipale et où les uns et les autres luttent sans trop de désavantage contre l'ivrognerie et contre les progrès de l'obscénité.

Entre Lockeren et Termonde est le milieu de Zèle dont M. Vandervelde a fait un si noir tableau.

« A deux pas, des moissons admirables sont trois ou quatre cents familles de tisserands à la main, gagnant à grand peine 9 francs par semaine; ils s'entassent dans de misérables cahutes, hommes, femmes et enfants, pieds nus dans leurs sabots, vêtus des mêmes haillons été comme hiver, payant ces bouges 1 fr. 50 par semaine, ce qui doit donner du 8 pour 100 au propriétaire; bref un des plus abominables foyers de misère qu'il soit possible de rencontrer. » Et l'auteur de l'*Exode rural* fait de cet état de choses, tel qu'il l'a vu, une charge accablante contre la petite industrie et contre le régime du travail dans les Flandres. — Sur place on proteste avec vivacité contre ce jugement. Il est bien vrai, dit-on, qu'on trouve à Zèle, non pas trois ou quatre cents mais au plus cent cinquante familles vivant en effet grossièrement et salement dans des taudis où elles s'entassent. Mais il ne tiendrait qu'à elles d'améliorer leur sort et de quitter leurs habitudes héréditaires en allant dans des milieux plus convenables. En général ce ne sont pas les moyens pécuniaires qui

leur manquent. Le métier de tisserand à la main n'est plus exercé que par une douzaine de vieillards. La plupart des jeunes gens et des pères de familles du quartier sont marchands ambulants, ils parcourent le pays entier avec leurs sacoches de cordes et de torchons sur le dos. Ils sont absents des semaines et des mois entiers. Personne ne saurait mesurer ni l'importance du profit ni la nature des gains qu'ils rapportent. Quand ils reviennent ils se mêlent de nouveau à la population sédentaire de leur quartier. Dans celle-ci sont des gens absolument respectables, quelques bons bourgeois et des ouvriers irréprochables. Est-ce le cas de tous les houilleurs, terrassiers, éplucheurs de poils qui sont là? On ne saurait le dire. Il est vrai que les nomades récemment revenus et ouvriers plus ou moins sédentaires boivent volontiers, non seulement le dimanche et le lundi mais jusqu'au mardi soir ; qu'on y voit des cabaretiers qui ont fait une véritable fortune! (1) »

A ce jugement j'ajouterai celui d'un député d'une autre opinion politique, il est vrai, que M. Vandervelde, mais également apprécié de tous les partis. « La population fixe de Zèle n'a pas changé, mais un nombre considérable d'ouvriers partent tous les jours ou hebdomadairement pour la ville de Bruxelles. Ils y sont engagés comme manouvriers, terrassiers, etc., dans les travaux d'entreprise. Ils y gagnent 4 francs par jour au lieu des

(1) Les mœurs pourtant paraissent se maintenir, la religion combattant l'immoralité avec plus de succès que l'amour de la boisson. En 1904, il y eut à Zèle 493 naissances légitimes et 27 illégitimes, soit 5,49 %. Cette proportion est au-dessous de celle du pays entier, qui était de 6 % en 1903, et au-dessous de celle de la Flandre orientale (5,59 % dans la même année). Le divorce y est inconnu on n'en cote qu'un seul datant de plusieurs années. Cette situation est bonne si on considère que Zèle est un centre dense et industriel.

2 francs ou 2 fr. 25 qui sont le salaire moyen de Zèle. Ils ne semblent pas les employer économiquement, car ce sont des ouvriers qui, suivant des renseignements qui me sont donnés, s'adressent au bureau de bienfaisance dès qu'ils sont sans ouvrage. Leurs femmes aussi se font trop aisément à ces gros (1) salaires; elles ne cousent plus de sac, elles ne font plus aucun travail, alors qu'elles augmentent leurs frais de toilette. L'avis général est que les ouvriers qui restent sur place et qui se contentent de salaires moyens, tout en comptant sur le salaire complémentaire de leurs femmes, ont une vie plus régulière, plus stable et plus heureuse. C'est pour leur donner plus de bien-être que nous nous efforçons de développer l'œuvre du coin de terre qui, dès son début, a obtenu un si grand succès. L'abandon de la terre, qui cependant était si accessible a Zèle, a été un grand tort de la part de la classe ouvrière. Le mal pourra se réparer. »

Le canton d'Alost est connu pour ses cultures houblonnières, et néanmoins le travail industriel y est encore prédominant, avec ses filatures de lin, de laine, de coton, ses fabriques de couvertures; il occupe aussi un très grand nombre de couseuses de gants car le dernier recensement des métiers en attribue 2.000 de l'arrondissement administratif d'Alost. Les gros patrons cependant sont plutôt rares, le maximum du nombre des ouvriers pour une seule fabrique est de 600. Les conditions de vie paraissent être favorables, car la population augmente par le nombre des naissances, qui, à Alost même, offrent une moyenne de 5 enfants par famille, et par une immigration qu'on calcule être tous les ans d'environ 800. Depuis vingt ans, de très grands progrès ont été faits dans tous les sens,

(1) Gros pour la Belgique eu égard (il faut sans cesse s'en souvenir) au bon marché des subsistances.

jamais l'ouvrier n'a été ni mieux logé ni mieux nourri (1). Sur les enfants qui sortent des écoles, les trois quarts vont tout droit dans les fabriques; un quart, de familles plus aisées, suit les écoles professionnelles, car il y en a pour tous les métiers.

Somme toute pas plus dans cet arrondissement que dans les autres, il n'y a de courant social irrésistible, et, chacun peut, ce me semble, y ouvrir ses voiles à plus d'un vent soufflant dans des directions bien opposées.

En descendant vers le sud et en laissant provisoirement de côté l'arrondissement de Gand (auquel sa grande industrie fait une situation à part) nous rencontrons les trois arrondissements d'Audenarde, Ypres et Furnes, qui forment eux aussi un ensemble bien flamand. Les deux derniers sont sur la frontière; ils sont naturellement plus mal partagés, la différence même est assez grande, aussi bien pour les femmes que pour les hommes et pour les affaires de police autant que pour les affaires correctionnelles.

La plupart des communes de l'arrondissement d'Audenarde sont des communes agricoles où l'esprit religieux se maintient, où, à de très rares exceptions près, les écoles dites laïques ou communales donnent elles-mêmes au clergé toute satisfaction, où les travailleurs sont stables, où le chômage est inconnu et la misère rare. Dans les quelques centres industriels comme Renais, ville de tissage, il faut atténuer chacun de ces jugements, tout en reconnaissant que les classes moyennes y sont actives, qu'elles réussissent à acclimater les institutions de prévoyance, qu'elles s'efforcent enfin d'enrayer un certain mouvement de décadence morale qu'on signale depuis une

(1) Je relève bien dans mes notes à propos de cela dans un arrondissement voisin : « Les gens d'Alost gros buveurs! » mais ceci est tellement général...

dizaine d'années. Malheureusement dans les cantons agricoles comme dans les cantons ouvriers c'est toujours la même note qui résonne : « L'alcoolisme est le grand fléau de la région, l'homme dépense beaucoup trop hors de son ménage. »

La place occupée par l'arrondissement de Furnes dans la statistique criminelle a été, pendant deux ou trois ans, en amélioration notable; c'était un des trois où l'on se plaisait à constater un recul sérieux. du délit. Ce mouvement paraît s'être arrêté. Quand on consulte les autorités locales, on s'en étonne, car on recueille, même de ceux qui devraient voir les choses plus en noir, comme les membres du parquet, des renseignements véritablement bien favorables. Sans doute, on entend ici encore l'éternelle plainte contre le cabaret et ses suites; car c'est à lui qu'on attribue et la misère qui est cependant rare et la violence qui l'est moins (1). Mais on croit à une diminution sérieuse de l'alcoolisme. Les mœurs de la campagne (or, ici tout est campagne et campagne très herbagère, à beaux élevages) semblent encore, à certains égards, patriarcales. Les familles de dix et douze enfants ne sont pas rares. Chaque dimanche, la femme sort de son armoire une pièce de deux francs qu'elle donne à son mari pour sa journée. C'est la règle, me dit-on. Les gens sont d'humeur indépendante, et cependant les rapports sociaux sont bons, il n'y a pour ainsi dire, pas de séparation entre les classes. L'influence des stations balnéaires qui, comme Nieuport (2),

(1) Malgré l'optimisme du parquet, je vois qu'en gros les lésions corporelles volontaires punies de peines correctionnelles y ont atteint 3.78, pour 1.000 habitants contre 290 dans l'arrondissement de Bruges et 2.50 dans l'arrondissement d'Ypres. Il est vrai que les actes punis de simples peines de police sont beaucoup plus nombreux dans ces deux derniers.

(2 En 1902, le canton de Nieuport avait 18.50 affaires de police pour 1.000 habitants tandis que le canton de Dixmude n'en avait

prolongent la série déjà célèbre de la région d'Ostende, l'action du voisinage de la frontière française et le va-et-vient qui s'y produit, l'influence enfin de colporteurs d'un nouveau genre qui se font expédier en Allemagne par wagons entiers les produits qu'ils portaient autrefois sur leur dos, et qui reviennent chargés d'argent à la veille de la Kermesse, voilà des conditions moins heureuses, on me les énumère sans parti pris et on me les résume en une seule : qu'on rapporte plus d'argent des stations balnéaires ou qu'on en rapporte de l'argent on n'a pas encore assez appris l'art d'en faire bon usage. Les hommes en usent surtout pour se soustraire à la vieille habitude de recevoir de sa femme les quarante sous traditionnels des dimanches et de s'y tenir. Ce sont sans doute ces traditions qui ralentissent le plus cette amélioration à laquelle persistent à croire les magistrats même du chef-lieu (1).

que 11.50 et celui de Furnes 8.50. En 1903, les distances sont moindres; mais le canton de Nieuport reste le plus chargé.

(1) Un député-bourgmestre de l'arrondissement me fournit toutefois une explication complémentaire; elle n'affaiblit pas la portée des précédentes (car lui-même est largement associé à ces dernières); mais elle est intéressante. « Il me semble bien, me dit-il, que sur cette frontière qui compte de chaque côté une immense majorité de familles très honnêtes, les aventuriers, les fraudeurs, les hommes en révolte habituelle contre la loi accumulent sur eux de nombreuses condamnations : je les ai vues aller jusqu'à cinquante et une fois même à cent pour un seul homme. Ce sont ces gens-là qui font monter le total des condamnations: ils n'empêchent pas que dans le gros de la population il y ait, je le crois aussi, le progrès dont le parquet de Furnes vous a parlé. » Après avoir reçu cette suggestion je me reporte à la statistique judiciaire, et je vois qu'en effet l'arrondissement de Furnes est un de ceux où la proportion des récidivistes est supérieure à la moyenne. En 1903, leur nombre absolu a même été supérieur à celui primaire (du moins pour les hommes), il a été de 289 contre 249. Si l'on prend non plus le nombre des condamnés, mais le nombre des condamnations l'écart est

Ce sont à peu près les mêmes témoignages qu'on rencontre dans l'arrondissement d'Ypres. Pourquoi néanmoins est-il classé le plus souvent un peu au-dessous de celui de Furnes? Est-ce parce qu'il a encore plus d'ouvriers dans les usines du Nord de la France? Les industriels d'Armentières, nous l'avons vu, se louent de la très grande majorité de ces ouvriers: mais il suffit d'une minorité rapportant avec elle de mauvaises théories et de mauvais exemples. Est-ce parce que la ville d'Ypres « ville de rentiers et de secourus » attire autour de son riche bureau de bienfaisance un plus grand nombre de déclassés? Le cabaret enfin y est-il encore plus funeste aux gens que dans le reste des Flandres? En tout cas, c'est à Ypres que j'entends les chefs de la magistrature émettre avec le plus de conviction l'opinion suivante : sans doute l'alcoolisme proprement dit est en baisse; mais on boit beaucoup plus de bière et on en boit tellement qu'on s'ingère somme toute, autant d'alcool et on dépense davantage parce que les chopes succédant aux chopes, on reste beaucoup plus longtemps au cabaret. — C'est pourquoi les gros brasseurs qui établissent ou soutiennent partout de petits débits sont presque tous à la tête des ligues antialcooliques, proscrivant les eaux-de-vie et leurs composés. Je termine en rapportant ici le jugement du directeur de la prison de Courtrai, qui a été directeur à Furnes et à Ypres et qui me dit : « La population de l'arrondissement d'Ypres est intermédiaire entre celle de Furnes et celle de Courtrai.

encore plus grand : 337 condamnations individuelles de récidivistes contre 269 condamnations individuelles de primaires. Ceci tend visiblement à confirmer l'opinion du distingué représentant. J'ajoute que l'écart est le même et de même nature dans l'arrondissement de Courtrai. Dans presque tout le pays wallon, au contraire, notamment dans les arrondissements de Liège, Verviers, Namur, Dinant, les primaires sont plus nombreux que les récidivistes.

Elle serait généralement au calme plat, sans la garnison et sans l'école d'équitation. Quand d'autre part j'étais directeur à Furnes, je n'y voyais pour ainsi dire jamais de voleurs; mais les délits suite de l'ivresse et les délits de chasse y étaient extrêmement nombreux, et ce qui aggravait ces derniers, c'était la qualité tout à fait insuffisante des gardes-chasse. »

CHAPITRE IX

ÉTUDE MORALE DES ARRONDISSEMENTS JUDICIAIRES

(Suite)

Deux moins bons, Arlon et Namur.

Si nous suivions rigoureusement l'ordre des tableaux où les arrondissements s'échelonnent suivant le taux de leur criminalité nous en aurions plusieurs — de cinq à dix, suivant les années — à mettre entre Neufchâteau et Arlon, géographiquement si rapprochés; mais il y a intérêt à voir comment, dans une région qui, somme toute, est la même de part et d'autre, s'est développée, sous l'action des causes d'ordre social, une criminalité très inégale. Il faut en dire autant pour l'arrondissement de Namur, sensiblement moins bon que ses voisins du nord et du sud. L'arrondissement judiciaire d'Arlon a plusieurs groupes de population.

La population, d'origine allemande ou plutôt luxembourgeoise, proche voisine d'un petit pays tranquille et bien administré est généralement plus calme, plus religieuse et plus soumise. Le Luxembourg indépendant est cependant industriel autant qu'agricole. En cela aussi, le

canton belge de Fauvilliers qui le côtoie lui ressemble : car les hauts fourneaux de Martelange y occupent un assez grand nombre d'ouvriers. Entre les deux pays, il y a des échanges pacifiques et de bon aloi. Sur la frontière, 20 pour 100 des mariages se font entre Belges et Luxembourgeois, les Belges demandent toutefois des femmes à leurs voisins beaucoup plus qu'ils ne leur en donnent. Les hauts fourneaux de Martelange mis à part, cette portion du pays est très pacifique.

Du côté plus essentiellement belge, on retrouve l'esprit des arrondissements de Neufchâteau et de Marche. Les laiteries coopératives ont perfectionné les modes d'exploitation et même de culture (on en cite une, dans les environs d'Arlon, qui centralise le lait de 800 ou 1.000 vaches) et elles ont ramené l'aisance; mais le développement des herbages, en diminuant la somme totale du travail à demander amène, comme partout, un certain dépeuplement des villages; mais les familles qui restent au lieu natal conservent leurs espérances religieuses. Ceux qui me documentent sur la partie rurale du canton d'Arlon me disent que les écoles officielles et laïques dominent, mais que l'esprit y est très bon. Le curé-doyen lui-même s'en porte garant. Les instituteurs « marchent bien d'accord avec le curé », et sauf une ou deux exceptions, ils conduisent leurs élèves à la messe tous les jours. Ceci est propre au pays. Les familles y tiennent.

Vient enfin la partie industrielle des cantons de Virton et surtout de Messancy. Messancy a pour son propre compte les hauts fourneaux d'Athus; et, de plus, une bonne part de ses habitants va travailler dans la région de Longwy où s'est entassée, depuis quelques années, une population cosmopolite, française, allemande, italienne, qui a fait beaucoup — mais peu avantageusement! — parler d'elle en ces derniers temps.

On comprend que des conditions de vie si différentes se traduisent par des inégalités sensibles dans la criminalité. Dans une même année le canton rural d'Etalle a 13 affaires de police pour 1.000 habitants, le canton de Messancy en a 32, suivi de près par Virton (26,50) et Arlon (28,50). Quant aux affaires correctionnelles, le président du tribunal m'a dit que la plupart reviennent d'Athus et de Martelange. C'est dans le canton de Messancy qu'on se plaint le plus, les familles pourtant y vivent bien à l'aise, grâce à un mélange bien entendu des travaux industriels et des travaux agricoles. Il n'y a point d'hostilité entre les classes, l'influence du prêtre est encore considérable. Les syndicats agricoles prospèrent beaucoup plus que les syndicats socialistes, peu nombreux d'ailleurs. Le socialisme est plutôt en baisse. Enfin les gens aiment leur pays et on ne signale guère d'émigration définitive. Ce qui fait le mal, c'est la fréquentation de la population si dense et si mêlée du groupe industriel de Longwy (1); c'est le séjour qu'y font, du lundi au dimanche, bon nombre de jeunes ouvriers, retenus là par les maisons de débauche qui y pullulent, alors que le sol de leur pays en est comme préservé. Sans doute les industriels français de Longwy diraient que les Belges apportent avec eux plus d'un exemple, dont on se passerait avec avantage, de leur amour de la boisson et de leur penchant à la dispute; mais il faut se rappeler que dans de pareils milieux, ce sont les défauts et non les qualités qui s'échangent et qui se cultivent pour le plus mauvais développement des uns et des autres.

Une forte partie de cette influence pernicieuse remonte jusqu'à Virton. Le socialisme a pénétré là un peu plus tard. Aussi les adeptes qu'il y fait semblent-ils en être

(1) Il a fallu que le ministère (radical-socialiste) expulsât un italien, propagateur obstiné d'antimilitarisme et d'anarchie.

encore à la période d'engouement, avec les rêves de spoliation dont les membres les plus anciens du parti sont déjà revenus. Il s'y joint à l'égard de la religion, non seulement de l'indifférence, mais de l'hostilité. On me signale sous ce rapport une partie de Virton et surtout de Virton-Saint-Mard. Si je suis bien renseigné, cette dernière localité, à l'époque où elle était plus petite qu'aujourd'hui, était un lieu de distraction et d'amusement pour les hommes de la ville, elle en a gardé quelque chose. On veut bien me dire que « ceux qui boivent tous les jours sont rares »; mais il n'est pas bien rare de trouver des jeunes gens qui dépensent des centaines de francs à la fête du pays, et d'autres qui, par une bravade grossière, feront une bombance de neuf jours consécutifs et se donneront le plaisir d'appeler cela « faire une neuvaine ».

La ville d'Arton, très remplie, comme tout chef-lieu d'arrondissement, de commerçants, de fonctionnaires, de jeunes filles couturières un peu coquettes, est beaucoup plus dévouée au parti libéral qu'au parti socialiste. Il ne semble pas qu'on y reste très volontiers. La petite industrie n'y est pas heureuse; les petits commerçants s'y plaignent beaucoup des coopératives de fonctionnaires, et quant à ceux-ci, en général, ils désirent à peu près tous s'en aller dans des postes d'avancement. Dans les familles ouvrières elles-mêmes les enfants partent en grand nombre pour chercher, selon leur situation sociale et leur instruction, du travail manuel ou des places. Ce que j'ai signalé tout à l'heure de plus favorable dans les habitudes et dans les mœurs, c'est donc à la campagne qu'on le trouve. Ceux qui y restent profitent bien des institutions nouvelles. Presque tous les villages ont des caisses de retraite, et pour la valeur moyenne du livret de caisse d'épargne, c'est Virton qui tient la tête du diocèse de Namur, comme Philippeville pour le nombre de livrets par mille habitants. Le paysan est très bien logé, son instal-

lation est surtout bonne à l'intérieur, où les membres de la famille sont particulièrement bien couchés. Beaucoup améliorent leur habitation le plus qu'ils peuvent pour pouvoir loger des officiers et des soldats pendant les exercices de tir qui amènent près d'eux pour une saison toute une partie de l'armée belge. A la vérité ce n'est pas là ce qu'apprécient le plus les pasteurs soucieux de la moralité de leurs ouailles, et beaucoup réclament que le gouvernement aménage pour ses miliciens des casernements indépendants.

On est surpris de trouver l'arrondissement de Namur régulièrement placé (dans les six dernières années), parmi les plus médiocres, au-dessous même de l'arrondissement — si mal famé — de Mons, alors que ces voisins immédiats, Huy et Dinant, sont si rapprochés des trois meilleurs.

Pour nous faire promptement une idée de la situation juridique de l'arrondissement, comparons-le, en une même année (1903) à un arrondissement flamand ayant à peu près même population, Audenarde. Audenarde a 213.000 habitants, Namur 201.000. Les délits de violences graves — soit les coups et blessures, soit les actes de destruction et de dommages frappés de peines correction nelles — sont plus nombreux dans l'arrondissement flamand. En retour, nous trouvons dans l'arrondissement wallon beaucoup plus de vols et de maraudages, beaucoup plus de délits contre les mœurs (68 contre 23), beaucoup plus de délits contre l'ordre public (211 contre 71), plus de faux en écritures publiques (8 contre 1). Quel état moral, quel ensemble de traditions ou d'habitudes allons-nous trouver sous ce premier aspect judiciaire!

Le chef-lieu ayant toujours été une ville très connue et relativement importante et se trouvant d'ailleurs située bien au centre de son ressort, on ne peut faire autrement que de prêter tout de suite à l'état social que l'on y trouve

une attention plus marquée. Or, il est acquis que la ville de Namur a toujours aimé la vie facile. Elle l'avait telle quand elle était fournisseuse de tout l'Est belge. Aujourd'hui que la facilité des communications lui a ravi ce monopole, elle n'a plus de grand commerce, plus d'industrie; les gens n'y ont pas d'initiative; ils ne font même rien pour attirer les touristes; c'est l'inertie et l'anémie. Les belles habitations bourgeoises dont les rues sont pleines attestent la richesse de ceux qui les ont bâties autrefois; mais aujourd'hui tout cela est froid. On trouve beaucoup de braves gens dans les classes moyennes, mais dans le peuple la vie est devenue plutôt pénible, parce qu'ils ne trouvent plus à gagner aussi bien leur vie près des classes riches; de là un accroissement de mécontentement et une diminution de religion.

Ces caractères seraient-ils ceux de l'arrondissement tout entier?

En tous cas, les statistiques nous apprennent que dans la province de Namur (qui comprend les arrondissements de Namur et de Dinant), de 1840 à 1902 les naissances légitimes sont tombées de 7,731 à 7,640, tandis que les naissances illégitimes y ont monté de 280 à 357. Elles nous apprennent aussi que ladite province est « la plus en retard du royaume au point de vue des groupements ruraux ». A coup sûr, l'arrondissement de Namur doit porter la responsabilité de ce retard beaucoup plus que celui de Dinant — dans lequel Philippeville, nous l'avons vu, serait, au contraire, en situation de relever sous ce rapport, la réputation de la province.

L'ensemble ne se dépeuple pas. De 1880 à 1895 et à 1903, la population générale y a monté de 147.000 à 193.600 et à 203.400. De 1880 à 1895 (nous n'avons pas encore le recensement ultérieur) c'est surtout la population agricole qui a contribué à l'accroissement. Dans ce même laps de temps le nombre des membres de la famille occupés

habituellement aux travaux agricoles s'était accru de 6.535. Et cependant, l'étendue du domaine proprement agricole s'était restreinte, car les bois et forêts s'étaient étendus. Pour cette raison comme pour quelques autres (au premier rang desquelles est une concentration croissante de la grande propriété) le nombre des ouvriers agricoles permanents avait diminué, quoique leur salaire eût plutôt légèrement baissé.

Les deux cantons plus exclusivement agricoles d'Andennes et d'Eghésée, celui d'Eghésée surtout, sont incontestablement mieux conservés (1). Non parce que les mœurs y sont à l'abri de tout reproche et que l'ouvrier rural, dont la situation s'est beaucoup améliorée, ne commence à se procurer bien des jouissances; mais les deux tendances favorites des campagnes, l'esprit de travail et l'esprit de clocher prémunissent les gens contre les écarts trop graves. Tout travailleur qui quitte le pays a besoin d'y revenir; lorsque, placé en service dans une ville, il se voit quelques économies, il les envoie vite au village pour étendre la terre ou pour accroître le bétail de la famille. Ce n'est pas que les petits propriétaires y abondent, ni que la terre soit facile à acquérir. En général (à part un village où la déconfiture d'une famille riche a amené le morcellement de son domaine) le sol est accaparé par les grosses fermes; mais les ouvriers agricoles, sont sédentaires et comme associés à la culture, car ils ne se bornent pas à faire la moisson, ils accomplissent certains travaux

(1) En 1903, les proportions des affaires correctionnelles sont les suivantes : Par mille habitants Eghésée 2,05 — Andennes 4,45 — Gembloux 5,50 — Fosses 6,85 — 1er canton de Namur 8,60 — 2e canton de Namur, 4. (Renseignements inédits communiqués par M. Genart, d'après les registres du tribunal.) Le classement d'après les affaires de police aurait donné, à bien peu de nuances près, les mêmes résultats.

d'hiver, ils sont payés « à la onzième gerbe, » suivant l'expression du pays. La grande préoccupation est de pouvoir ajouter à ce revenu en nature, l'élevage d'un peu de bétail, la location de quelques parcelles qu'ils cultivent pour leur propre compte. Dans ces conditions la seule association florissante est celle du gros propriétaire et des petits ouvriers qui l'entourent. Les gens se sont montrés très partisans des mutualités de retraites et ils ont parfaitement répondu, sous ce rapport à l'appel de la loi nouvelle : mais l'esprit de coopération est aussi peu développé que possible.

Il y a plus d'intérêt à étudier ici les deux cantons les plus chargés, d'autant plus qu'à côté de cette ressemblance — fâcheuse — dans l'ordre du délit, ils offrent des contrastes sur lesquels M. Vandervelde a cru devoir instituer dans son *Exode rural.*

Le canton de Gembloux est un peu plus chargé d'affaires de police parce que en tant que canton rural et ayant son chef-lieu placé sur la grande ligne de Namur à Bruxelles il a plus d'affaires de vagabondage et de mendicité; mais il est moins chargé d'affaires correctionnelles (5,50 contre 8,5 par 1.000 habitants en 1903). Nous sommes ici dans la Hesbaye. Le travail agricole prédomine, et, dans ce travail, c'est celui de la betterave sucrière qui tient de beaucoup le premier rang. Néanmoins le travail industriel, nous le verrons, n'est pas exclu. La grande culture paraît ici très favorisée. Les gros fermiers qui ont des baux de 18 ans sont généralement remplacés par leurs fils, soit dans la même ferme, soit dans une ferme voisine. On me cite des enfants d'agriculteurs enrichis qui se sont faits d'abord, l'un médecin, l'autre ingénieur des mines, un troisième avocat, et qui sont revenus prendre des fermes parce qu'ils trouvaient le métier d'agriculteur préférable aux professions dites libérales.

La même remarque est à faire dans la moyenne agriculture, avec cette particularité que là on se succède souvent, sans interruption, de père en fils, pendant plusieurs générations.

Quant à la petite agriculture (exploitation de quelques hectares), elle attache encore à elle ceux qui sont propriétaires; mais ceux qui ne le sont pas de longue date ont bien de la peine à le devenir, car toutes les terres vacantes sont immédiatement enlevées, à n'importe quel prix, par les gros propriétaires. « C'est à ce point que sur 17,000 hectares, les 5/6 au moins appartiennent à 400 personnes, et le sixième restant appartient aux 30,100 habitants ». Ici, cependant, se produit le phénomène que nous avons déjà signalé : les petits propriétaires augmentent en nombre, mais la petite propriété diminue en étendue parce qu'elle se morcelle. Là où il y avait une seule portion d'un hectare ou deux, il y en a aujourd'hui cinq ou six.

En dehors des cultivateurs de profession il y a les journaliers. Le nombre en a faibli; car les trains d'abonnement partent bondés tous les matins pour la Basse-Sambre. Aussi, la culture se plaint-elle de la raréfaction de la main-d'œuvre comme la petite industrie se plaint d'être écrasée par la grande. C'est que la grande réserve aux ouvriers de Charleroi de beaux salaires dont quelques-uns ont sagement profité. L'œuvre des habitations à bon marché a trouvé parmi eux une élite sur laquelle elle a exercé une action salutaire. Depuis 1889 les différentes sociétés ont prêté, dans le canton, 1.500.000 francs. Or, ici comme partout l'ouvrier qui achète une maison devient économe et laborieux, car il veut payer ses mensualités. Sur 700 ouvriers qui ont acquis la propriété de leur maison, 10 seulement ont failli à leurs engagements.

Qu'est-ce donc qu'il y a ici de plus regrettable? Ce n'est pas l'alcoolisme; il est plutôt en baisse. Ce n'est pas l'im-

moralité, bien que la surveillance des parents sur les enfants se relâche. Ce n'est pas l'irreligion; on m'affirme que malgré une certaine irrégularité dans la pratique, elle a fait moins de progrès dans le peuple que dans les rangs de la bourgeoisie. Ce n'est pas non plus le socialisme : car l'habitant paraît anti-collectiviste. Ce qui paraît peser le plus sur les mœurs, c'est l'absence d'entente et de solidarité, avec la prédominance d'un amour-propre individualiste et fermé. Il préfère donner secrètement 5 % à son notaire que de demander publiquement 3 % à une caisse mutuelle. L'idée syndicale répugne à tous et la coopération n'a pas de succès.

Le canton de Fosses a été soigneusement comparé par M. Vandervelde avec le canton de Gembloux, au point de vue agricole. L'écrivain socialiste a bien fait ressortir que dans le premier régnait plutôt la petite propriété avec le faire valoir direct et à un prix de location de la terre moins élevé, d'où, ajoute-t-il, une augmentation de population contrastant avec la diminution signalée dans le second canton, de grande propriété. Je ne sais si la valeur de cette comparaison n'est pas un peu altérée par ce fait qu'en réalité le canton de Fosses (malgré l'alliance des deux modes de travail) est surtout un canton industriel (1).

Le canton de Fosses n'a jamais été réputé pour le caractère religieux de ses habitants. Est-ce parce qu'il a connu

(1) M. Genart me communique d'ailleurs une note très étudiée où il me fait remarquer que l'auteur de l'*Exode rural*, pour appuyer sa thèse, que c'est la grande culture qui dépeuple Gembloux et que c'est la petite culture qui fait augmenter la population des Fosses, élimine du canton de Gembloux deux communes où la population s'accroît beaucoup, ne cite du canton de Fosses que les communes vraiment rurales ou bien néglige de noter les industries récemment fondées dans certaines d'entre elles. Ainsi Franière, qui n'était

autrefois un chapitre dont les chanoines n'étaient pas exemplaires et qui surtout avaient avec les bourgeois du pays des démêlés continuels? En tout cas, beaucoup regardent aujourd'hui le prêtre, sinon avec hostilité, du moins avec défiance, et les parents sont très enclins à battre en brèche son autorité auprès de leurs enfants, il est vrai qu'ils traitent de la même façon l'instituteur. Quoique les trains ouvriers aient répandu beaucoup d'idées et surtout de formules socialistes, l'opinion régnante demeure un libéralisme assez anti-clérical peu utopiste, se croyant pratique et positif. Mais ce qui est le plus saillant ici comme à Gembloux et ce qui est décidément le caractère de l'arrondissement, le voici : peu d'esprit d'association sous quelque forme que ce soit, la défiance arrêtant les progrès de la mutualité, les rapports des différentes classes se réduisant à des relations individuelles. Les conditions de la vie ne sont cependant pas onéreuses. Les ouvriers, qui vont en nombre de plus en plus considérable, travailler chaque jour à Charleroi, trouveraient dans cette combinaison bien des avantages matériels si les inconvénients sur lesquels nous n'avons plus à revenir ne faisaient ici beaucoup trop lourd contrepoids.

Dans ce milieu, à la fois agricole et industriel il faut signaler particulièrement la ville très industrielle de Auvelais.

peu industriel, a su se créer une importante fabrique de glaces dépendant de Saint-Gobain. Depuis lors il y a eu dans la commune un afflux considérable d'ouvriers. « De même Falisole, que M. Vandervelde cite en faveur de sa théorie, est une localité où l'industrie prospère : la question du mode de culture entre si peu en ligne de compte dans l'augmentation de sa population qu'on y a grand'peine à y vendre les terrains quand ils ne valent que pour la culture, et non pour la bâtisse. » Je soumets ces observations à M. Vandervelde.

Placé à mi-chemin de Namur et de Charleroi et à la fois sur le chemin de fer et sur la Sambre, Auvelais compte 7.000 habitants. Sur le nombre il y a, en chiffres ronds, 400 houilleurs âgés d'au moins 25 ans, 250 ouvriers de glacerie, une centaine d'employés d'industrie ou d'agents commerciaux, une centaine de négociants ou débitants. Lorsqu'ensuite on a enlevé les artisans, cordonniers, bouchers, il reste à peine 20 cultivateurs. Il est vrai que dans les hameaux 170 ménages possèdent une ou plusieurs bêtes à cornes dont l'entretien est facilité par le droit de vaine pâture dans les prairies de la Sambre, après l'enlèvement des foins.

Dans la population industrielle (qui est vraiment le groupe essentiel et caractéristique) les ouvriers de glacerie valent mieux que les houilleurs. Leur salaire est moindre, mais leur travail est plus facile et plus sain; aussi l'élite des houilleurs y envoie-t-elle volontiers ses enfants. Entre les deux groupes on signale des différences assez curieuses. Les glaciers connaissent mieux et pratiquent mieux leur religion. Parmi les houilleurs il y a toujours une petite catégorie de spirites, qui désertent l'église, mais pour, à époques fixes, consulter le médium, soit à Farciennes, soit à Pont-de-Loups (canton de Chatelet, arrondissement de Charleroi) sur leurs maladies, sur leurs petites affaires et sur leurs projets. C'est là un des caractères de la région. L'introduction du socialisme qui a diminué l'esprit religieux n'a guère profité à l'esprit d'union. Ces ouvriers sont plutôt mécontents et envieux. Les classes élevées font beaucoup pour les œuvres et pour les institutions économiques; mais les classes moyennes — qui sont plus nombreuses — pourraient être plus mêlées à la vie de tous les jours; elles se confinent dans un isolement qui résulte encore plus de la défiance que de l'égoïsme. Dans les classes ouvrières enfin les enfants vi-

vent moins longtemps qu'autrefois avec leurs parents et ils les abandonnent plus facilement dans leur vieillesse.

Bref la vie moderne et ses exigences ont été prises de telle sorte dans l'arrondissement de Namur qu'à l'encontre de ce qui s'est produit dans plus d'un arrondissement voisin, il en est résulté comme un relâchement des liens sociaux. Il est difficile de ne pas en voir une conséquence dans le taux vraiment élevé auquel y monte la criminalité proprement dite.

Henri JOLY.

Séance du 16 juin 1906. *(A suivre)*

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX LÉVÊQUE

à décerner en 1906

Messieurs,

Vous êtes appelés à décerner pour la première fois le prix quatriennal fondé par notre regretté confrère M. Charles Lévêque, et destiné à récompenser chaque fois un travail de métaphysique publié dans les quatre dernières années.

Cinq travaux ont été, en vue de ce premier concours, déposés au Secrétariat de l'Institut, et soumis par vous à l'examen de votre section de philosophie.

Le moins considérable à tous égards est une brochure de 60 pages in-8°, inscrite sous le n° 1 et intitulée : « La morale religieuse et métaphysique et la morale laïque ». Le contenu en est simple et facile à résumer. La morale métaphysique, enseignée aujourd'hui dans les lycées, ne diffère pas en réalité de la morale religieuse, qui est encore celle de la plupart des familles. Cette morale, longuement exposée, non sans persiflage, par l'auteur, est suivant lui la cause de tous les maux dont souffre la société actuelle. Il a donc à cœur de la remplacer par une autre, qu'il appelle indifféremment, laïque, rationnelle, scientifique, ou encore, positiviste. L'essentiel de cette nouvelle morale paraît être, dans sa pensée, une bienveillance universelle : mais, cette bienveillance, il n'ose, ni la prescrire, ni même la recommander : car

il est persuadé que chacun de nous ne peut vouloir que ce qui lui est personnellement utile : il se borne donc à appeler de ses vœux le moment où les hommes s'apercevront, grâce aux progrès de la sociologie, que l'intérêt de chacun est identique à celui de tous. Suit le tableau, assez faiblement esquissé, de la félicité générale qui sera le résultat de cette découverte. L'auteur ne manque, ni de facilité, ni même d'esprit : ses intentions sont d'ailleurs honnêtes : s'il souhaite, par exemple, de voir l'union libre remplacer un jour le mariage, c'est parce qu'il croit qu'une simple parole, donnée de part et d'autre, constituera, dans la société future, une garantie égale ou supérieure à celles qu'offrent aujourd'hui la loi civile et la loi religieuse. Nous n'avons pas cru cependant qu'un opuscule de cette nature pût entrer en ligne pour un prix de métaphysique.

Tout autre, et bien plus élevée, est l'inspiration d'un volume de 162 pages in-8°, qui a été inscrit sous le n° 2 et qui a pour titre « Le Spiritualisme ». Ce n'est pas, à proprement parler, un ouvrage, mais la réunion de trois morceaux d'étendue inégale, intitulés respectivement, « Je suis », « Dieu est », et « La Philosophie ». Dans ce dernier, le plus court des trois, l'auteur se borne à caractériser l'esprit étroitement scientifique qui entraîne un trop grand nombre de nos contemporains vers le matérialisme. Dans les deux autres, et surtout dans le premier, il reprend en sous-œuvre la métaphysique de Descartes, ébranlée, il le reconnaît, par la critique kantienne, imparfaitement restaurée, suivant lui, par Maine de Biran, et il entreprend de l'asseoir sur une base plus solide que celle que lui avait donnée son fondateur. Dans le morceau intitulé « Dieu est », il se contente de faire un choix entre les trois preuves cartésiennes de l'existence de Dieu, rejetant la troisième, passant la

seconde sous silence, et n'ajoutant rien d'essentiel à la première. Dans le premier et le plus long de ses trois morceaux, il se sépare décidément de son maître : au *Cogito* de Descartes, encore trop dépendant, selon lui, du monde extérieur sur lequel il s'appuie en s'y opposant, il substitue l'indifférence absolue d'un *moi* replié sur lui-même et déterminé à ignorer tout ce qui n'est pas lui : oubliant qu'une pensée finie comme la nôtre ne se suffit pas à elle-même, et que, si rien d'extérieur ne nous était plus donné, nous cesserions en même temps d'être donnés à nous-mêmes. Il attache une grande importance à cette substitution, et dans une dédicace latine, adressée à Descartes lui-même, il se vante auprès de lui d'avoir taillé et posé à nouveau la pierre d'angle de son édifice philosophique : « *angularem hunc lapidem refectum pius posui ego* ». Le morceau intitulé « La Philosophie » est bien et simplement écrit : il n'en est malheureusement pas de même des deux autres, dans lesquels l'expression a trop souvent quelque chose de forcé et de bizarre. Quels que soient, à beaucoup d'égards, les mérites de ce travail, il nous a semblé que le résultat obtenu n'y répondait pas entièrement à l'effort déployé, et c'est ce qui nous a détournés de vous le proposer pour le prix Lévêque.

Ce sont aussi deux œuvres de métaphysique spiritualiste, ou plutôt peut-être idéaliste, que deux thèses de doctorat, qui vous ont été adressées, après avoir été soutenues devant la Faculté des Lettres de Paris, et qui ont été inscrites, l'une sous le n° 3, l'autre sous le n° 5. La première et la plus longue des deux, forme un volume in-8° de 452 pages, sous ce titre : « Le caractère empirique et la personne ». Le *caractère empirique*, dans la langue de l'auteur, c'est notre pensée en tant qu'elle reproduit, sans chercher à s'en rendre compte, les phénomè-

du monde extérieur, et notre volonté en tant qu'elle cède à l'attrait des biens sensibles, et qu'elle entre en lutte, pour la possession de ces biens, avec celle des autres hommes. Nous devenons, au contraire, une *personne*, en concevant tout au moins l'idéal d'un système de connaissances entièrement *a priori*, et d'un ordre social où toutes les volontés s'accorderaient dans un égal respect de tous les droits. A l'action spirituelle par laquelle nous créons ce double idéal, l'auteur donne le nom, inconnu avant lui, de *noërgie* : et pour exprimer, qu'en présence de l'idéal de la justice, nous devons, non seulement ne pas vouloir l'injustice, mais vouloir positivement qu'elle ne soit pas, il forge le verbe *nouloir*, le substantif *nolonté* et l'adjectif *nolontaire*. Il se demande ensuite, et c'est ici la partie la plus originale de son travail, si, entre le réel et l'idéal tels qu'ils les a définis, nous sommes libres de choisir. Il ne faut pas, suivant lui, chercher à prouver le libre arbitre : car, si l'on y réussissait, on nous mettrait dans la nécessité de l'affirmer, et l'on nous priverait, au moins sur un point, de cette liberté même que l'on aurait voulu nous assurer. Mais il ne faut pas surtout que l'idéal de la vérité et de la justice se présente à nous avec un caractère d'évidence et d'obligation absolues : car il s'imposerait alors à notre choix, et ne laiserait plus en nous aucune place à la liberté, comme si celle-ci était incompatible avec la raison, et comme si notre choix n'était pas, au contraire, d'autant plus libre, qu'il est plus éclairé et plus raisonnable. L'auteur fait cependant appel, en nous, à la raison : mais il a soin de nous avertir qu'il ne s'agit dans sa pensée que de *notre* raison, qui n'est peut-être celle d'aucun de nos semblables, qui n'est pas surtout cette raison impersonnelle à laquelle on croyait autrefois : il veut que nous nous proposions un idéal, mais sans oublier que cet idéal n'est qu'une création de notre esprit individuel, que nous ne

savons pas exactement ce qu'il vaut en lui-même, que nous savons encore moins si nous avons quelque chance de le réaliser, et si tous nos efforts en ce sens ne sont pas destinés à échouer devant la mauvaise volonté des autres hommes. De là une morale d'abstention plutôt que d'action, dans laquelle le devoir se réduit à peu près, pour chacun de nous, à ne pas commettre l'injustice, en attendant qu'un accord, possible sinon probable, de toutes les volontés humaines établisse sur la terre le règne de la justice. L'auteur s'est peut-être trop étendu, à son début, sur la manière dont se forme en nous le caractère empirique : mais il a fait preuve, dans cette partie de son travail, de remarquables qualités de psychologue et de moraliste. En dehors des termes techniques qu'il s'est cru obligé de créer, il s'exprime simplement, et son style ne manque, ni d'abondance, ni de vigueur, ni même d'une certaine chaleur.

La thèse inscrite sous le n° 5 forme un volume in-8° de 305 pages, qui a pour titre : « La vie personnelle ». Elle porte sur le même objet que la précédente, mais elle n'envisage pas cet objet du même point de vue. Il s'agissait dans celle-ci d'expliquer comment la personnalité se constitue en nous, en s'opposant aux éléments inférieurs de notre nature : la tendance en était surtout morale et pratique ; il s'agit dans celle-là de nous amener à reconnaître, dans cette même personnalité, notre être véritable, dégagé des formes grossières et illusoires sous lesquelles nous le représente encore aujourd'hui la psychologie classique. Voici à peu près, et autant que nous avons pu le comprendre, comme l'auteur procède. Nous ne saisissons en nous par la conscience que des états infiniment complexes, qui se modifient et se renouvellent incessamment, sans qu'aucune loi, aucun déterminisme, les relie les uns aux autres et nous permette de prévoir

les uns dans les autres. Nous ne pouvons pas cependant nous contenter de cette existence multiple et incohérente : nous avons besoin d'unité et d'identité, et nous croyons nous assurer l'une et l'autre en plaçant, en quelque sorte, au-dessous de nos états de conscience, un sujet permanent dans lequel ils se succèdent, que ce sujet, du reste, nous apparaisse comme un simple *substratum*, analogue, sinon même identique, à la matière de notre corps, ou que nous nous le représentions sous la forme, déjà plus spirituelle, d'une tendance ou d'une force productrice. Mais ce sont là des fictions de notre entendement, auxquelles rien ne correspond dans la réalité : ce n'est pas au-dessous de nos états de conscience que nous devons chercher ce qui les unit, c'est au-dessus, dans l'action purement spirituelle, ou plutôt idéale, d'une pensée qui en est naturellement indépendante, mais qui, en réfléchissant sur eux, les pénètre de son unité, et en compose notre existence personnelle. Peut-être l'auteur n'explique-t-il pas assez ce que cette pensée est en elle-même et en dehors de nos états de conscience ; on ne voit pas non plus assez clairement comment elle entre en relation avec eux, et comment elle peut, en s'y appliquant du dehors, établir entre eux une liaison dont il n'existe aucun fondement en eux-mêmes. Nous n'avons pu, du reste, vous donner qu'une idée bien incomplète de cette œuvre ingénieuse, dans laquelle la pensée, d'une finesse et d'une souplesse presque excessives, et de plus constamment enveloppée de métaphores, ne se laisse pas toujours facilement saisir. Nous n'hésitons pas cependant à y reconnaître un mérite peu commun d'habileté métaphysique : et nous aurions pu vous proposer de partager le montant du prix entre les deux thèses que nous venons de résumer, s'il ne nous avait paru juste de le réserver tout entier pour l'ouvrage qui a reçu le n° 4 et dont il nous reste à vous entretenir.

Cet ouvrage, d'une étendue considérable (il n'a pas moins de 510 pages in-8°), est intitulé « La beauté rationnelle ». Il se compose de cinq parties, divisées elles-mêmes en un grand nombre de chapitres. La première est destinée à établir que la beauté d'un objet ne consiste pas dans le plaisir que nous cause sa présence, qu'elle est une qualité, une manière d'être, inhérente à l'objet lui-même, que nous devons, par conséquent, en juger, non par impression et par goût, mais par réflexion et par raison. Dans sa seconde partie, l'auteur entreprend de définir la beauté : elle consiste suivant lui dans une évidente perfection : et pour nous en donner une idée encore plus précise, il fait consister la perfection elle-même dans la finalité, de sorte que l'objet beau se trouve être, en définitive, celui dont toutes les parties sont manifestement adaptées à la fin en vue de laquelle il a été créé. Il admet cependant, et il est difficile de ne pas sentir ici un peu d'embarras dans sa pensée, qu'il faut en outre que cet objet produise sur nous ce qu'il appelle un *effet esthétique*, c'est-à-dire qu'il nous plaise et nous dispose à l'aimer. Les trois dernières parties de l'ouvrage sont consacrées à l'étude spéciale et très détaillée de trois genres de beauté, que l'auteur appelle respectivement, sensible, intellectuelle et morale. La beauté sensible est pour lui celle qui parle aux sens, soit parce qu'elle réside, comme celle d'un son ou d'une couleur, dans les qualités qui sont de leur ressort, soit parce qu'il s'y joint, comme dans la beauté féminine, un attrait physique. La beauté intellectuelle est celle qui s'adresse exclusivement à l'intelligence : telles sont, quoique attachées à des objets sensibles, celle des lignes et celle des mouvements : telle est, à plus forte raison, la beauté immatérielle des pensées et des formes littéraires. Par beauté morale enfin, il entend celle qui parle au cœur plutôt qu'à l'esprit, c'est-à-dire celle des sentiments que les œuvres de l'art ou de la nature

expriment ou semblent exprimer. L'ouvrage se termine par l'affirmation, impliquée dans tout le reste, de l'identité radicale du beau et du bien.

Il faut avant tout féliciter l'auteur d'avoir pris nettement parti contre ce qu'on appelle aujourd'hui *impressionnisme* et revendiqué énergiquement, en matière d'esthétique, les droits de la raison. Est-ce à dire que la beauté doive être définie exclusivement par la perfection, et par une perfection qui ne soit elle-même que l'adaptation de chaque être à sa fin réelle ou présumée ? L'auteur lui-même ne le pense pas, puisqu'il admet que les choses, pour nous paraître belles, doivent posséder, outre leur perfection intrinsèque, un charme qui nous les rende aimables : faisant ainsi comme à regret, dans le jugement que nous portons sur elles, la part de la sensibilité à côté de celle de la raison. Les trois dernières parties de l'ouvrage, d'un caractère moins théorique que les deux premières, sont peut-être encore plus intéressantes : l'auteur y analyse, avec une grande finesse, les différentes formes de la beauté, plus soucieux de nous les faire connaître et apprécier en elles-mêmes, que de vérifier sur chacune d'elles l'exactitude de sa définition générale. Il ne l'oublie pas cependant, et l'on trouvera peut-être que son esthétique est, dans ses applications comme dans ses principes, trop *rationnelle*, uniquement éprise d'ordre et de solidité, sévère pour la grâce, et préférant ouvertement la ligne droite à la ligne courbe, les formes animales aux formes végétales, et la beauté virile à la beauté féminine. Mais ce qu'il faut louer chez lui sans réserve, c'est l'étendue de sa compétence, le sérieux de son étude, et l'ampleur consciencieuse d'une discussion qui n'omet aucun détail et n'élude aucune difficulté; c'est l'élévation constante de sa pensée, et son profond sentiment des obligations morales de l'art; c'est enfin une manière d'écrire vraiment personnelle, libre, familière,

pittoresque, et cependant toujours correcte et distinguée. Que l'esthétique soit, au moins dans ses principes, une dépendance de la métaphysique, que ce travail, par conséquent, rentre dans les conditions du concours, c'est ce que le fondateur du prix aurait été, croyons-nous, le dernier à contester.

Nous avons, en conséquence, l'honneur de vous proposer d'inaugurer la série des prix Lévêque en attribuant celui de cette année à l'ouvrage inscrit sous le n° 4 et intitulé « La beauté rationnelle ». L'auteur de cet ouvrage est M. Paul Souriau, professeur de philosophie à l'Université de Nancy.

Le Rapporteur,

J. LACHELIER.

Séance du 27 octobre 1906.

LE CARDINAL AREZZO

ET SA FUITE DE CORSE

La famille du cardinal Arezzo n'ignorait pas le rôle considérable qu'il a joué sous les pontificats de Pie VI et de Pie VII. Nous savions qu'à peine adolescent il avait été nommé primicier du chapitre de Girgenti (1), bientôt après légat à Bologne.

Son avancement dans la prélature, comme on disait alors, fut rapide : En 1797, il avait à peine quarante ans, le traité de Tolentino le trouve gouverneur général des Marches. Le 22 novembre, un peloton de soldats français envahit sa demeure. On lui arrache par la menace la déclaration qu'il a de son plein gré sollicité l'intervention française pour mettre fin aux brigandages des factions. Il signe et s'enfuit.

Ce fut sa première rencontre avec nos forces. Elle ne paraît pas témoigner de sa bravoure. Pourtant, le reste de sa carrière attestera sa grandeur d'âme.

Quelques semaines après, la république romaine était instaurée. Ses partisans disaient, sans rire, qu'elle était rétablie. Elle demandait à la France une constitution.

(1) C'était probablement en vertu d'un droit de nomination appartenant à sa famille. De nos jours encore, certaines familles de Sicile, dont la famille Arezzo, possèdent la prérogative de nommer un de leurs membres, quoique laïque, mais célibataire, à une dignité canonicale. Elle est cependant restreinte aux chapitres collégiaux et ne s'applique plus, à ma connaissance, aux chapitres diocésains.

On lui accorda plus qu'elle ne demandait et on lui envoya Berthier pour la gouverner. La Cour romaine se dispersa. Mgr Arezzo revint en Sicile où se trouvaient les grands biens de sa famille et ces biens lui échurent par la mort de son frère aîné, qui le fit duc de Diano, marquis Arezzo, « seigneur de lieux dont j'ignore le compte ». Il les résigna à son frère cadet et reçut les ordres majeurs à l'heure où ils lui coûtaient une fortune et ne promettaient guère à son ambition. Il fut aussitôt créé archevêque (1) de Séleucie. L'administration pontificale était alors réduite à bien peu de choses. Il entra dans la carrière diplomatique. En 1803, il était nonce à Saint-Pétersbourg avec un éclat dont voici la preuve : Deux ans plus tard, éclate l'affaire Vernègue. Un émigré de ce nom, qui avait obtenu la nationalité russe, avait publié un libelle contre Napoléon et s'était refugié à Rome. L'Empereur exigea du Pape et obtint de sa faiblesse qu'il lui fut livré. Le Tsar en ressentit une irritation excessive, au moment même où Mgr Arezzo avait l'espoir, ou l'illusion, d'une prompte réunion des églises. Il fut enjoint au nonce de quitter la Russie sans délai, mais dans une lettre où l'on lit : « La conduite du Saint-Père mériterait que son représentant fut envoyé en Sibérie. Les talents et les vertus de Mgr Arezzo nous font regretter de lui ordonner de quitter notre empire. »

Il ne revint pas à Rome. Il ne tenait pas pour définitive la rupture du Saint-Siège et de la Russie et voulait ne pas trop s'éloigner du poste qu'il espérait rejoindre bientôt. Il établit sa résidence à Dresde où il signa le concordat saxon. C'est là que vint le chercher l'ordre de se rendre à Berlin pour y recevoir les ordres de Napoléon.

(1) Et non pas évêque, comme le dit M. le comte d'Haussonville, dont c'est la seule erreur en ce qui touche notre prélat.

M. le comte d'Haussonville l'a raconté dans son « Eglise romaine » (1).

Tout cela, disais-je, était connu et non pas seulement de sa famille. Récemment, son neveu direct, le fils même de ce frère auquel Mgr Arezzo avait résigné titre et fiefs (2), découvrait dans les archives de sa maison un manuscrit intitulé : « Ma fuite de Corse ». L'épisode qu'il raconte est un vrai roman vécu. Il met au jour une phase du régime napoléonien qu'on ignore généralement.

Mgr Arezzo était venu à Rome y porter les ordres de l'Empereur, tout en conseillant au Saint-Père de n'y point obéir. Fait aussitôt gouverneur de la ville, il avait pour résidence ce beau palais Madame, où siège actuellement le Sénat italien. Le 6 septembre 1808, il y est arrêté par trente soldats; le lendemain, transféré à Novare où on l'interne. Il y trouva une foule de prêtres, emprisonnés ou relégués. Il se fait leur chef spirituel et un peu

(1) Vol. II. L'entretien se termina par ces mots de l'Empereur : « Abrégeons. Le Pape ne doit pas avoir de nonce à Saint-Pétersbourg. Les Grecs ont toujours été les ennemis de Rome et je ne sais par quelle aberration Rome place ses adversaires avant ses amis. Vous quitterez Dresde et vous irez à Rome. Croyez-vous que j'ignore que vous êtes mon ennemi? Croyez-vous que j'ignore le contenu de vos dépêches? Je les ai dans les mains. Les chiffres de Rome me sont connus. Où avez-vous caché vos papiers? Les avez-vous brûlés?... J'exige que le Pape ferme ses portes aux Anglais, qu'il ne les admette pas dans ses Etats et que, ne pouvant défendre ses portes et ses forteresses, il m'en confie la défense. Ou il consentira, et ne perdra rien, ou il refusera, et perdra son trône. Les excommunications sont démodées. Mes soldats en riront... »

(2) Le marquis Horace Arezzo, duc et comte de Celano, baron de Pescina, gentilhomme de chambre de S. M. le roi des Deux-Siciles, dont le père, frère cadet du cardinal, fut ministre de la Maison Royale et chevalier de Saint-Janvier.

temporel. Il tâche de leur éviter les mauvais conseils de la misère ou, du moins, d'y succomber. Il est heureux, disent ses lettres. Il a conscience de faire plus de bien qu'aux heures où le devoir était facile. En mars 1811, on le transfère en Corse. Là, on peut le dire, il atteint la vraie grandeur, celle qui s'ignore. Pas un instant, il ne faiblit ni ne désespère. Des hommes, il n'attend que la persécution, mais n'arrive pas à croire qu'ils puissent vaincre Dieu. Il n'aperçoit pas d'où peut venir le salut, mais ne doute pas qu'il vienne. Il ne se juge pas une victime puisque, dans sa prison de Bastia comme dans son palais de Saint-Pétersbourg, il fait ce qu'il est appelé à faire : son devoir.

Au début de sa déportation, sa condition matérielle était assez douce. Il était, en somme, interné dans Bastia, libre dans l'enceinte de la ville. Comme à Novare, il dirigeait les ecclésiastiques italiens captifs comme lui. En mai 1812, la foudre, dit-il, tomba sur lui. Un décret enjoignait à tous les sujets des départements du Tibre et de Trasimène de jurer fidélité et obéissance à la constitution impériale, sous peine de déportation et de confiscation.

D'abord, ni l'archevêque ni ses compagnons ne s'effrayèrent beaucoup. La déportation ne pouvait pas faire peur à des déportés. Pour la plupart, la confiscation n'était pas redoutable, faute d'objet. Ils furent bientôt convoqués chez l'aide de camp général Chorié et sommés de se décider : « Avez-vous, dit Chorié à Mgr Arezzo, quelque difficulté à prêter serment? » — « Une fort grande! Je ne suis pas sujet de l'Empereur. Ma famille est sicilienne. Mes biens sont en Sicile. En jurant, non seulement je promets mon obéissance à qui je ne la dois pas, mais je trahis mes devoirs envers mon souverain, j'encours en réalité les peines dont vous menacez les Romains qui

ne jurent pas. » L'aide de camp, déconcerté par ce problème juridique, en réserva la solution au général Berthier (1) qui commandait à Ajaccio. Les autres prêtres, ne pouvant exciper des mêmes raisons, se décidèrent à fuir et chaque nuit voyait partir des barques de pêcheurs chargées d'ecclésiastiques, de prélats même, qui allaient chercher en Sardaigne la liberté de ne pas jurer. On craignit que Mgr Arezzo ne les imitât et on voulut le reléguer à Corte.

Il est intéressant de remarquer qu'on ne voulut pas employer la force. On l'aurait pu facilement, mais on était retenu par le respect du texte de la loi. On n'était pas sûr que l'archevêque fut sujet de l'Empereur et on ne le soumettait pas aux traitements imposés aux réfractaires. On employa la ruse. On lui montra qu'à Bastia la facilité des évasions obligerait l'autorité à restreindre sa liberté d'allures, alors qu'a Corte, dans l'intérieur de l'île, il éviterait toute surveillance, serait affranchi de toute restriction. Il donna dans le piège. Après avoir remis au supérieur des Trappistes les sommes considérables que la charité italienne (2) lui avait envoyées pour les prêtres déportés, il se mit en route sous l'escorte et la garde d'un officier, M. Baffère, un officier français, digne de ce beau titre, ayant la belle et traditionnelle horreur du soldat pour tout ce qui touche à la police.

On n'était pas entré dans Corte que le commandant de la citadelle venait annoncer au prélat que, loin d'y être libre comme à Bastia, il logerait à la citadelle, interné dans ses limites, ne pouvant recevoir que les visiteurs agréés par l'autorité. La déportation devenait

(1) Un des frères du maréchal prince de Wagram.
(2) 90.000 francs.

détention. M. Baffère manifesta son indignation de ce traquenard, son remords d'y avoir conduit l'archevêque.

Celui-ci supporta l'épreuve avec une telle fermeté qu'on n'espéra plus dès lors atteindre le but poursuivi, le déterminer à conduire ses prêtres à l'apostasie, en échange d'un adoucissement à son sort.

D'ailleurs, à Corte comme à Bastia, comme à Novare, il trouve du bien à faire. Vingt-neuf prêtres romains y étaient internés. Il lui est interdit de communiquer avec eux. Il parvint à remédier à leurs horribles maux. Entassés dans deux pièces étroites de la caserne, ils recevaient fréquemment la visite du commandant, qui les menaçait de les mettre aux fers, de les fusiller, qui renversait à coups de pieds le pauvre autel qu'ils avaient élevé, mais c'était tout ce qu'ils recevaient. La faim les étreignait. Mgr Arezzo organisa des quêtes et, dans cette pauvre ville de Corte, trouva chaque jour pour ses vingt-neuf frères une soupe abondante, un peu de viande, du pain et du vin. Il était fort pour faire le bien. Le commandant était ardent à faire le mal. La lutte s'engagea. Le commandant prohibe l'entrée des victailles. La clameur publique fait révoquer la prohibition, mais on interdit l'entrée dans la caserne des femmes qui portaient les vivres. Les citoyens les plus éminents portent eux-mêmes le pain de charité. Bien après la fuite de Mgr Arezzo, dont nous allons nous occuper, cette sorte de bataille continua. Deux noms des combattants sont à retenir : Le commandant s'appelait Albertini. Une femme du peuple se consacra à préparer les aliments, à les transporter jusqu'au pied de la citadelle, où des hommes de bien les recevaient pour les porter jusqu'aux prisons. Elle se nommait Francesca Pieraggi et son nom mérite d'être prononcé dans cette salle qui a entendu louer souvent des mérites égaux aux siens, mais rarement des vertus supérieures à celle dont elle fit preuve.

La prison de l'archevêque devenait plus étroite. Toute sortie était interdite. On lui avait imposé un confesseur, sous peine d'en demeurer privé. Un ami de Bastia, profitant d'une distraction des sentinelles, parvint jusqu'à lui et lui conseilla la fuite. « Partir ? C'est bon à dire, mais comment ? En cette saison, de la citadelle de Corte, avec ma santé... En outre, voyez cette lettre du général Berthier. Il m'assure que ma situation particulière va amener mon prochain élargissement ». L'ami fut peu rassuré par les paroles de Berthier. L'archevêque ne sut pas se décider à fuir, mais l'on convint de certains moyens de communication dans le cas où la fuite deviendrait nécessaire.

Le 29 novembre, — nous sommes toujours en 1812, — arrive une lettre du quartier général et on peut reprendre la métaphore chère au prélat; ce fut un coup de foudre. Il était Sicilien, certes, et depuis 1130 (1) les descendants d'Aldo Arezzo sont feudataires en Sicile. Son père avait été capitaine général des armées de Sicile, mais c'est pendant une expédition dans les Etats Romains qu'il épousa Marie Fitz-Gerald, la fille du duc de Leinster, et l'expédition durait encore lorsqu'il eut, à Orbetello, son second fils, notre héros. La police impériale avait découvert cette circonstance. Cela mettait fin à toute revendication d'extranéité. Il était sujet français et devait jurer. Sinon, le général en chef se verrait forcé à son grand regret...

(1) A en croire un diplôme donné, le 22 juillet 1442, par Alphonse le Magnanime à Jean Arezzo, baron de San-Giovanni. Au temps des Vêpres, Conrad Arezzo était gouverneur de Syracuse.

Un autre Arezzo donna à cette ville la devise qu'elle a conservée : *Nisi fidelitas*. C'est au xve siècle que se séparèrent les quatre branches existantes, que de fréquentes alliances ont depuis réunies.

« Resté seul, écrit l'archevêque, — et ce sera ma seule citation, — mille pensers confus bouillonnèrent dans ma tête. Comment, parce qu'un hasard m'a fait naître à Orbetello, j'aurai perdu tous les droits que je tiens de mes ascendants? Ne suis-je pas chef d'un Chapitre en Sicile? Parce que le fils d'un ambassadeur français naîtra à Pétersbourg il sera russe, tenu à jurer fidélité au Tzar! Voyons! on veut que je prête serment à Napoléon. Qu'arrivera-t-il? Je suis perdu. On confisque mes biens. Je trahis ma conscience, je perds ma patrie, mon honneur, j'expose ma famille, je reste un ver de terre, un avili, méprisé. Si je refuse? je suis jeté dans un cachot, torturé comme mes compagnons, exposé à mourir dans les angoisses si on ne me fusille pas par décret. A-t-on jamais ouï parler d'une loi qui place un homme dans un carrefour dont toutes les voies le mènent à une ruine certaine? Caligula, Néron, Domitien, Maximin, pouvaient-ils inventer de loi plus atroce? »

Ce n'était pas le ton habituel à Mgr Arezzo, mais, ce jour-là, tout conspirait à l'exalter un peu et beaucoup. Il venait d'apprendre que les prêtres romains seraient envoyés à Alexandrie, en Piémont, employés aux travaux publics sous un grotesque uniforme, moitié blanc, moitié noir. Le seul moyen d'éviter le dilemme qu'il avait posé, c'était de fuir. Il se décida à le faire avec une promptitude qui n'aurait rien de surprenant chez un autre mais absolument remarquable chez un homme de son état.

Les détails de son évasion sont trop classiques pour être relatés. Le grand manteau, la porte fermée sous prétexte de maladie, la monture disposée à quelque distance de la prison. Ce qui est plus rare et ce que je regrette de ne pouvoir montrer, c'est la simplicité du récit qu'en fait le héros. Sa première étape était un hameau nommé Omessa, à deux ou trois heures de Corte. L'archevêque voit que son fidèle valet est las et le fait monter à sa place sur l'unique

mulet. Bientôt, la marche lui donne soif et il note avec soin le plaisir qu'il a eu en buvant à la gourde d'un muletier.

A Omessa, on le loge dans les ruines d'un vieux couvent, avec défense d'allumer quoi que ce soit pour ne pas attirer l'attention. Mais c'est trop près de Corte. Déjà, on a commencé à battre le pays pour reprendre le plus important des ecclésiastiques qui y étaient internés. On repart, la nuit. Au milieu d'un vrai désert, une hutte en pierre sèche sert à enfermer la paille nécessaire aux troupeaux qui transhument. On y cache Mgr Arezzo, sans feu, sans lumière, sans pouvoir même parler à son valet épuisé de fatigue. Toutes les souffrances passées, tous les dangers futurs, se réunissent pour l'affoler un instant, il craint de voir succomber, non pas sa conscience, mais sa raison... Dans la prière il retrouve le courage et, mieux encore, la confiance.

Au bout de cinq jours, ses admirables amis, ces Corses du peuple qui exposaient tout pour lui, sans le connaître, sans rien espérer du grand seigneur qu'il était à leur insu, mus uniquement par leur répulsion contre l'odieux abus de la force, vinrent le retirer de l'amas de paille où il se couchait pour le conduire à Gavignano. Les routes de Corse ne sont pas actuellement parmi les meilleures. On devine ce qu'elles étaient alors. Des torrents les interrompaient qu'on passait à gué. Elles s'arrêtaient brusquement au pied d'une roche à pic, quitte à recommencer à son sommet. Et pour comble, après avoir accompli des prodiges de gymnastique par une nuit sans étoiles, l'ancien nonce se convainquit que lui et ses guides étaient égarés dans la broussaille. Je passe sur les épisodes de cette randonnée par un froid de novembre. Je n'en veux citer qu'une réflexion qu'elle inspira à l'archevêque. Mourant de froid, épuisé par la faim, il se gîte dans un tas de paille pour se réchauffer et il s'y endort pendant trois

bonnes heures. « Quel bienfait du ciel, dit-il, quelle grâce divine pour moi qui la méritais si peu! »

Il fallut trois jours de marche pour arriver à Gavignano où il trouva des aises modestes mais, en somme, suffisantes. Une de ses grandes privations y prit fin. Son hôte, dont il ne nous a donné que le prénom, lui prêta un bréviaire. Même un bréviaire en si bon état que Mgr Arezzo se demanda comment il pouvait appartenir à un agriculteur du centre de la Corse. Son étonnement s'accrut en voyant sur les rayons d'une bibliothèque, fort bien tenue, et dans des reliures élégantes, le Pères de l'Eglise, les casuistes, voisiner avec Voltaire, Helvétius, Bayle. Il interrogea Jean-Philippe qui ne lui cacha pas longtemps qu'il avait été prêtre. Il avait dissimulé son caractère sacré pendant la Terreur, avait été élu président du Tribunal de Bastia et, ayant dû prononcer des sentences capitales, était par ce fait sorti du sacerdoce.

L'archevêque lui montra qu'on le relèverait aisément de cette irrégularité, que le moment était favorable pour acquérir au service de l'Eglise les mérites que doit rechercher un chrétien. Jean-Philippe tenait plus du Sancho Pansa que du vaillant chevalier et répondit en branlant la tête : « Le temps n'est pas bon pour faire le prêtre. » Ce n'était pas un héros. C'était un brave homme. Quoique l'archevêque ne cessât pas de lui donner des conseils qui ressemblaient fort à des reproches, il ne cessa pas d'exposer sa liberté et peut-être sa vie pour protéger l'hôte compromettant qu'il avait accepté.

Il ne pouvait lui éviter les continuelles angoisses et, je puis bien l'avouer, une peur effroyable, car Mgr Arezzo bravait le danger, mais ne le méconnaissait pas. La maison de Jean-Philippe était très fréquentée, proche de la caserne des gendarmes et nul bruit ne pouvait pénétrer dans la cellule où le prélat se renfermait sans qu'il se crût aux mains des sbires. Deux autres protecteurs s'offri-

rent. L'un d'eux portait un nom bien connu de la plupart de nous. C'était M. Gavini de Campile. « Jeune, dit Mgr Arezzo, vif, résolu, de manières charmantes, il était fait pour inspirer la confiance. » De fait, le prélat s'abandonne à lui, part pour Campile. Non pas sans de grandes fatigues, mais comme celles-ci sont oubliées, à l'aube, le 2 décembre, quand il voit scintiller au loin la mer, cette mer qui borde aussi sa chère Sicile! Il en devient poète, il sent les caresses du zéphyr, il écoute les roulades des oiseaux, le lointain murmure des torrents. Bien plus, il en devient bon écuyer et, pour la première fois de sa vie, comprend que selle ait la même étymologie que siège. A Campile, on déroute quelques curieux et il entre chez M. Gavini, croyant, dit-il, entrer au Paradis. Il s'arrête cependant une minute, sur le seuil, pour récompenser celui des guides dont le sang-froid lui avait été le plus utile. « Dispensez-moi, Monseigneur, répond le brave homme, de rien accepter. J'ai fait une bonne œuvre, sans esprit de lucre. Je ne veux pas en perdre le mérite. » Ce trait, dont la beauté n'échappe certes pas à l'archevêque, lui inspire un trait que je regrette de trouver sous sa plume. « Où la vertu va-t-elle se nicher ? », écrit-il en français, comme s'il était surpris de la trouver vêtue d'une peau de chèvre. Mais, à cette époque, tout au moins, on la rencontrait plus souvent sous ce vêtement que sous la soie ou l'habit brodé.

Quarante-huit heures après, et toujours sous l'escorte de M. Gavini, de Campile, il part pour Bastia. Après bien des aventures, il revenait au point de départ, retrouvait la même situation qu'après le décret du 4 mai. Il devait chercher les moyens de fuir, par mer bien entendu. Il en avait hâte, mais le 7 décembre au matin on reprend quatre prêtres qui avaient tenté de s'évader. La surveillance devient plus active. Cependant, le péril de rester augmente ou du moins se montre plus clairement. Les

quatre fugitifs repris se résignent à jurer, pour éviter la prison aux familles qui ont aidé leur tentative. Huit autres paraissent devant le tribunal et, sans interrogatoire, sur le simple refus du serment, sont condamnés à la déportation à Capraja, comme des assassins, avec les assassins. Au milieu de ses frayeurs, une seule bonne nouvelle : Il apprend que Berthier fait rechercher et arrêter les complices de sa fuite. C'est que le général croit celle-ci accomplie. Il ne le fera donc plus rechercher lui-même. Cependant, l'occasion propice se fait attendre et Mgr Arezzo reste à Bastia d'interminables jours. Assez pour y apprendre que quatre ecclésiastiques, leurs noms sont bons à citer — Carboni, Del Sole, Abbatucci et Botesti, — ont été jetés dans les souterrains de la citadelle, où conduit un escalier de quarante marches. Leur crime, c'est le refus de prêter serment. Ils ne viennent pas à récipiscence. L'archevêque cesse de penser à lui-même, employe pour ces martyrs les dévouements qu'il avait conquis, adoucit un peu leur sort, mais insuffisamment. Deux d'entre eux succombent.

Ai-je besoin d'ajouter que Mgr Arezzo ne plaint que les deux qui survivent ?

Ce n'est que le 27, après un séjour de trois semaines, qu'on le conduit à la barque qui doit le sauver. Le 30, il débarquait à la Maddalena, s'agenouillait et rendait grâce au Seigneur.

La narration a deux épilogues. Jean-Philippe, ce prêtre qui avait renoncé à la prêtrise, fut poursuivi. Il se cacha d'abord, puis alla courageusement trouver le général Berthier, sollicitant seulement de pouvoir poser deux questions : « Si lui, général Berthier, se trouvant à la place de l'archevêque, n'eut pas désiré trouver un hôte qui le sauvât? Si, à la place de Jean-Philippe, il eut eu le courage de livrer l'archevêque ? » Et le général Ber-

thier, non seulement fit cesser toute poursuite contre lui, mais arrêta l'enquête commencée contre les autres amis de l'archevêque.

Le second épilogue, c'est la carrière ultérieure de l'archevêque. Il attendit à la cour de Sardaigne la restauration du pouvoir temporel qui le ramena à Rome le 24 mai 1814. En 1816, il reçut la pourpre. En 1820, il devenait et cardinal-évêque et légat de Ferrare. C'est là où un allié plus proche encore qu'il ne l'est pour moi le vit en 1822, dans toute la splendeur d'une cour presque royale, sans qu'il eut rien abandonné de sa simplicité personnelle. Malgré lui, il avait fait encore de la politique. Ferdinand Ier, des Deux-Siciles, lui avait demandé de faire partie du Conseil extraordinaire qui étudiait les projets de réforme et il contribua à les faire repousser. Mais ce ne sont pas ses opinions qui importent, pas plus que sa vie de prélat ne nous intéresse.

Pendant les quatre années où il souffrit, sa conscience ne fut pas un jour ébranlée, son espoir ne vacilla jamais, les souffrances des autres lui furent toujours plus amères que les siennes. C'est un titre d'honneur pour ceux qui lui appartiennent.

Ces temps assez mal connus, où la Corse voyait de pareils faits, ne sont pas ensevelis sous une telle couche d'années qu'ils ne puissent revivre. Il est bon de se rappeler que, dans cette lutte commencée à Berlin, le jour où Napoléon, au faîte d'une puissance que jamais un autre mortel ne posséda, dictait ses volontés au nonce exilé, isolé, poursuivi en Corse, quand l'un avait toute la force et l'autre seulement la pitié de quelques humbles, ce n'est pas l'empereur qui a vaincu.

COMBES DE LESTRADE.

Séance du 27 octobre 1906.

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES

La Révolution française et les poètes anglais

Par M. Charles Cestre, docteur ès lettres.

Paris, Hachette, 1906, 570 p. in-8°.

M. Chuquet. — Je présente à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Cestre, un travail sur la *Révolution française et les poètes anglais*. M. Cestre s'est proposé d'étudier sous quelle forme et dans quelle mesure la poésie anglaise, de 1789 à 1809, a subi l'influence de la Révolution française. Il décrit l'époque du romantisme anglais, dominée par les grandes figures de Wordsworth, de Coleridge et de Southey, et il suit dans leurs variations les motifs littéraires inspirés par la France et par les idées qu'elle représentait, jusqu'au moment où entre en scène une seconde génération de poètes, la génération des Byron et des Shelley.

Le livre de M. Cestre comprend trois parties.

La première correspond à la première période de la Révolution française. Ce grand mouvement apparaît aux jeunes poètes comme l'aurore d'un monde nouveau. Wordsworth, alors en France, partage la passion révolutionnaire du noble et chevaleresque Beaupuy. Coleridge et Southey, encore étudiants à l'Université, nourris de Rousseau et de Godwin, transportés d'un magnanime espoir, veulent fonder, en Amérique, une cité des justes et des égaux. Southey, le plus superficiel des trois poètes, écrit des poèmes dramatiques, épiques ou descriptifs, tels que *Wat Tyler*, *Jeanne d'Arc*, *les Eglogues de Botany Bay*, pleins de déclamations et d'allusions qui n'ont plus aujourd'hui qu'un intérêt documentaire. Wordsworth rassemble les matériaux qui lui serviront à composer, dix ans plus tard, le poème autobiographique du *Prélude*, où des tableaux de la France révolutionnaire alternent avec les souvenirs de l'exaltation juvénile de jadis et les réflexions d'un esprit devenu mûr. Coleridge, révolutionnaire et chrétien, unissant les aspirations sociales à la ferveur mystique, produit le poème des *Méditations religieuses*, où M. Cestre loue avec raison l'accent impétueux

et vibrant, l'imagination étincelante, l'harmonie ample et sonore. Au romantisme anglais qui se forme, les trois poètes apportent, si l'on peut dire, un facteur important, la renaissance de l'enthousiasme, et ils dirigent la poésie vers ce sujet grave et poignant : la conduite de l'homme envers lui-même et envers ses semblables dans la recherche de la justice et du bonheur.

La deuxième partie du livre correspond au déclin de la Révolution, à l'époque où la cause du droit et de la justice semble compromise, perdue, et en France, et dans le monde. Par degrés, la fougue de nos trois poètes s'apaisa; ils retirèrent leur confiance à la France : après la campagne d'Italie et l'invasion de la Suisse, ils n'avaient plus de doute sur le caractère agressif et conquérant qu'avait pris la Révolution. Southey, sentimental et impulsif, abandonna le romantisme philosophique et social pour se livrer au romantisme objectif et pittoresque, et commença la série de ces grandes épopées, qui gardent de sa première flamme et fièvre la « passion de la vertu ». Wordsworth et Coleridge, esprits pénétrants et profonds, jugèrent à la lumière de la désillusion les principes qu'ils avaient empruntés à la France, et ils se firent une nouvelle philosophie, aussi généreuse, aussi idéaliste qu'auparavant. Ils se tournèrent vers la nature, non pas seulement, comme Rousseau, pour oublier le monde ou pour satisfaire des aspirations sentimentales, mais pour interroger l'univers et découvrir dans son rythme de beauté et de paix la loi du bien et du progrès. Tout en restant révolutionnaires par d'âpres protestations contre l'injustice et l'oppression, ils continuèrent à désirer, à célébrer la rénovation de l'homme par l'effet moral et le devoir social. C'est dans cet état d'esprit que Wordsworth composa ses fameuses *Ballades Lyriques* et Coleridge ses *Poèmes*.

La troisième partie de l'ouvrage nous montre les poètes, effrayés de l'ambition de Napoléon, redevenant de zélés patriotes, et, en présence de l'agitation démocratique, inclinant vers la prudence, entrant dans les rangs des conservateurs. Mais Coleridge et Wordsworth, l'un, plus idéal, l'autre, plus timoré, ne renient pas l'idéal. Coleridge, délaissant les vers pour la prose, expose une philosophie qui, par un péristyle de métaphysique kantienne, conduit à un système moral et social; il impose à la classe dirigeante l'obligation de respecter dans ses inférieurs la dignité humaine et de leur donner les moyens de s'élever; il fonde le « torysme social », qui devait, vers le milieu du dix-neuvième siècle, inaugurer l'ère de la législation industrielle. Wordsworth, dans deux livres de son *Excursion*, flétrit le régime inhumain des usines, et, dans le reste

de ce poème, malgré la modération des sentiments et du style, il exprime son mépris des préjugés aristocratiques et des conventions mondaines, son horreur de l'égoïsme contemporain, sa pitié pour les humbles; l'enthousiasme d'autrefois vit encore en lui, et l'élan humanitaire.

Comme conclut M. Cestre, à la fin de ce livre très attachant et très fouillé, l'échec momentané de la Révolution française modifia, sans les détruire, les idées et les sentiments qu'elle avait fait naître chez les poètes anglais. Ils renoncèrent aux rêves utopiques, mais deux sources d'inspiration, qui demeurent parmi les plus fécondes de la littérature moderne, ne tarirent pas dans leur âme : la religion de l'humanité et la religion de l'idéal. De là, chez Coleridge, une philosophie poétique pleine de générosité sociale et de l'amour du progrès; de là, chez Wordsworth, une poésie philosophique, animée du respect de l'homme en tant qu'homme, de sympathie pour la misère et la souffrance, d'admiration pour le mérite individuel, d'indignation contre le mal moral, et d'ardente aspiration vers une plus grande somme de bonheur terrestre.

Séance du 27 octobre 1906.

La Boétie, Montaigne et le Contre-Un

Par M. le Dr Armaingaud

M. Luchaire. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de M. le Dr Armaingaud, correspondant de l'Académie de Médecine, un extrait de la « Revue Politique et Parlementaire », intitulé : *La Boétie, Montaigne et le Contre-Un*. Il s'agit du célèbre *Discours de la Servitude volontaire*, que l'on avait toujours, jusqu'ici, attribué à La Boétie. Une étude approfondie de ce texte a permis à M. le Dr Armaingaud de formuler les conclusions suivantes :

1° Le Discours de la Servitude volontaire n'est pas un traité théorique contre la tyranie en général, mais un pamphlet politique; 2° Il flétrit nombre de faits qui sont de beaucoup posté-

rieurs à la mort de La Boétie, puisqu'ils datent des quatre années qui ont précédé la publication intégrale du *Discours* (1576). La Boétie ne saurait donc être l'auteur des passages où se trouvaient des allusions à ces faits; 3° Le personnage principalement visé dans ce *Discours*, probablement même le seul visé, est Henri, duc d'Anjou, puis roi de Pologne pendant les deux premières années de cette période, roi de France pendant les deux dernières; 4° Non seulement les passages du *Discours* qui ne peuvent avoir La Boétie pour auteur sont importants par leur étendue, mais ils en constituent la partie essentielle. C'est à eux que l'œuvre doit sa signification propre de libelle excitatoire à la révolte et utilisé comme tel par les protestants; 5° Il est infiniment probable que Montaigne est le seul et le véritable auteur des remaniements qui ont transformé en manifeste politique l'inoffensive déclamation de La Boétie. Ce fut sa façon de collaborer au mouvement de révolte contre la Saint-Barthélemy et ses auteurs. On ne peut douter de son entente secrète avec les défenseurs des Réformés : elle amena la publication, dans les recueils protestants et sous le titre de *Discours sur la Servitude volontaire*, d'un pamphlet contre Henri III et sa cour, un fragment de ce pamphlet ayant été d'abord incorporé, en 1574, au *Réveil-Matin des Français*, et le texte intégral en ayant été publié, en 1576, dans les *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*.

Il est certain que l'auteur de cette brochure présente sous un jour tout nouveau un point d'histoire littéraire qui a son importance pour la connaissance du caractère et des procédés de Montaigne. La thèse du Dr Armaingaud ébranle fortement, on doit l'avouer, l'opinion traditionnelle sur le *Discours* de La Boétie, et, par le nombre et la valeur des arguments qui la constituent, elle s'impose sérieusement à l'attention de la critique et du public instruit.

Séance du 7 novembre 1906.

Les responsabilités de la puissance publique

Par M. Georges TEISSIER

M. Aucoc. — Je présente à l'Académie un autre ouvrage de droit administratif, d'un caractère tout différent, une monographie sur un sujet limité bien qu'assez étendu, une étude approfondie sur la responsabilité de la puissance publique. L'auteur est M. Georges Teissier, maître des requêtes au Conseil d'Etat, commissaire du gouvernement au Contentieux, maître de conférences à l'Ecole libre des Sciences Politiques.

L'auteur étudie la responsabilité de la puissance publique à l'occasion des dommages causés par l'exercice de l'autorité législative, de l'autorité judiciaire, de l'autorité gouvernementale et administrative, en distinguant, pour ce dernier point, les relations de la puissance publique avec les particuliers et avec ses fonctionnaires et ses agents.

Le sujet est intéressant par lui-même. Il donne lieu à la discussion de théories un peu subtiles sur la nature des fonctions publiques. Il donne l'exemple de controverses sur le fond de la doctrine et sur la compétence qui ont divisé longtemps le Conseil d'Etat et la Cour de cassation, et d'une évolution de la jurisprudence du Conseil d'Etat qui, après avoir refusé d'admettre la responsabilité de la puissance publique quand elle n'était pas expressément écrite dans la loi, est arrivée, en s'inspirant de l'équité, à donner satisfaction, dans beaucoup de cas, aux droits privés.

M. Teissier était bien placé par ses fonctions pour pénétrer dans les détails de la jurisprudence qui a fait l'application de la loi ou qui l'a complétée pas à pas, à mesure que les questions se posaient.

Son livre est solide et instructif.

Séance du 27 octobre 1906.

Traité élémentaire de science des finances et de législation financière française

Par M. Edgard Allix,
Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Caen.

Paris, in-8°, 1907.

M. Stourm. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de M. Edgard Allix, professeur à la Faculté de Caen, un livre intitulé : *Traité élémentaire de finances et de législation financière française.*

Le livre de M. Edgard Allix n'a pas la prétention d'exposer des théories nouvelles; il constitue seulement, d'après les termes mêmes de sa préface, un manuel à l'usage des candidats à la licence et au doctorat, un résumé de l'ensemble des notions de science et de législation financière nécessaires aux examens, combiné dans ses dimensions de manière à ne pas rebuter les étudiants par leur trop grande ampleur, ni à inquiéter les examinateurs par leur exiguité.

Dans cet ordre d'idées, le livre de M. Allix, d'une ordonnance claire et intelligente, rendra beaucoup de services même en dehors de la classe de travailleurs à laquelle il est spécialement destiné. Nous sommes d'autant mieux disposé à faire son éloge que l'auteur a bien voulu, en maint endroit, se souvenir très exactement des cours suivis par lui, à l'Ecole des sciences politiques, il y a une dizaine d'années.

La première partie de l'ouvrage traite de l'aménagement du budget, la deuxième présente le détail des recettes publiques ordinaires et extraordinaires, la troisième décrit les finances locales, toujours par paragraphes, avec titres en gros caractères, c'est-à-dire sous une forme didactique et classique.

Le chapitre intitulé : *Projets de réforme du système fiscal français* devient plus personel. L'auteur y expose des idées sur l'excès croissant des dépenses, les difficultés d'y pourvoir au moyen de l'impôt et les objections que soulèvent les divers plans de transformation fiscale à l'ordre du jour. Sans doute, M. Edgard Allix reconnaît l'intérêt qu'il y aurait à réaliser dans sa plénitude le programme de solidarité et d'assistance sociale dont beaucoup de parties sont déjà amorcées. Sans doute, il voudrait voir les char-

ges fiscales réparties conformément à ses sentiments par une multiplication de détaxes au profit des classes les moins favorisées de la fortune. Mais les principes financiers qui dominent son travail et inspirent son esprit lui rendent trop évidente la nécessité patriotique de maintenir la solidité et l'équilibre des budgets pour qu'il ne s'empresse pas de rappeler sans cesse, en regard de ses aspirations, les graves dangers auxquels le pays s'exposerait en s'y livrant sans réflexion. Ses dissertations à ce sujet, où alternativement le pour et le contre sont présentés sous une forme brève, comme il convient dans un résumé pédagogique, méritent de fixer particulièrement l'attention de l'Académie.

Séance du 17 novembre 1906.

La vie sociale et l'éducation

Par M. Jules DELVAILLE,
Agrégé de Philosophie.

M. Boutroux. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Jules Delvaille, professeur agrégé de philosophie au lycée de Périgueux, un volume intitulé : *La Vie Sociale et l'Education.* Clairement et agréablement écrit, bien ordonné, net et décidé sans esprit de système, cet ouvrage représente un sérieux effort pour maintenir, au sein de la civilisation actuelle et de nos idées de progrès politique et social, la prédominance du facteur moral. M. Delvaille s'élève contre la réduction de la société à un simple organisme. Une société humaine est l'association de personnes conscientes et libres. La Société ne peut exiger de l'individu l'abdication de sa personnalité morale. Mais cette personnalité elle-même ne peut se développer dans l'isolement et l'égoïsme. Vivre pour autrui est la condition de vivre pour soi. Il y a solidarité, non seulement des individus entre eux, mais de la société et des individus. Poser l'un des deux termes avant l'autre et au-dessus de l'autre, c'est les mutiler et les rabaisser l'un et l'autre.

On constate l'esprit que je viens d'indiquer dans des pages telles que celle-ci : « Certes, nous reconnaissons que l'amélioration morale de l'individu est parfois subordonnée à des conditions sociales d'existence. Quand, par suite de l'élévation du salaire de l'ouvrier, la femme sera rendue à son vrai rôle de ménagère et de mère, on aura réalisé, par cela même, une condition du progrès moral. Mais, en attendant ces réformes économiques, lentes à se produire, sachons qu'il est une réforme urgente, celle des consciences. Avant de donner des droits à un homme, il faut que sa situation intellectuelle et morale lui permette d'en faire un bon usage... L'homme doit envelopper le citoyen; la politique doit se subordonner à la morale. » Et, vers la fin du livre : « Michelet disait que « la France est la fraternité vivante ». Il reconnaissait aussi que, pour réaliser un progrès social, il faut deux choses difficiles à concilier : « Etre soi au plus haut degré, ne pas descendre, comme « font la plupart; au contraire, monter. Mais dans cet élan ascen- « dant, vouloir monter ensemble, harmoniser l'effort passionnel à « l'effort de tous. » Aussi chaque progrès dans la voie de l'association est-il l'équivalent d'une invention, et celui qui l'a réalisé a-t-il le droit d'être considéré comme un créateur. Son œuvre subsistera après lui. Son nom sera peut-être oublié, mais il aura eu la joie intime de collaborer, par sa personnalité, à l'œuvre collective; et la vraie solidarité ne consiste-t-elle pas à se comprendre soi-même, tout en comprenant les autres? »

On le voit, la thèse de la solidarité comporte plus d'une interprétation. Celle de M. Delvaille, inspirée par une raison calme et lucide et une âme droite et généreuse, est de nature à faire rentrer ce principe, préconisé de nos jours, dans le fonds commun et traditionnel de nos idées morales, au lieu d'y voir un principe entièrement nouveau, destructeur de la morale traditionnelle.

Séance du 24 novembre 1906.

Les ascendants savoyards de Mme de Staël J.-J. Rousseau et Mme d'Houdetot

Par M. Eugène Ritter.

M. Luchaire. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Eugène Ritter, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Genève, bien connu de nos confrères, deux brochures qui intéressent l'histoire de la littérature française. L'une est intitulée : *Les Ascendants savoyards de Mme de Staël*, extrait du compte-rendu du XVIIe Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, tenu à Aix-les-Bains en 1905. C'est le résultat de recherches généalogiques qui prouvent que Mme de Staël se rattache à la Savoie par une demi-douzaine de ses ascendants. La conclusion de M. Ritter est qu'en étudiant de tous les côtés la généalogie de Mme de Staël, « partout où on la peut poursuivre, on ne rencontre que des familles de race saine et de caractère solide ».

L'autre brochure, qui est presque un livre, a pour titre : *J.-J. Rousseau et Mme d'Houdetot*. C'est un extrait du t. II des Annales de la Société J.-J. Rousseau, publié à Genève en 1906. Beaucoup de critiques très autorisés, en étudiant cet épisode de la vie de Rousseau, avaient pris parti pour Grimm et contre l'auteur des *Confessions*. M. Ritter a profité de beaucoup de papiers inédits mis au jour depuis que leur verdict avait été rendu; il a revisé ce procès, en serrant de plus près la vérité; et il est arrivé, sur ce point d'histoire littéraire, à une opinion beaucoup plus favorable à J.-J. Rousseau.

Séance du 1er décembre 1906.

Finances publiques et budgets départementaux

Par M. Louis de Goy.

M. René Stourm. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de M. Louis de Goy, une brochure où l'auteur se préoccupe spécialement de l'extension progressive des centimes additionnels aux contributions directes concédés aux départements.

Les centimes additionnels, en effet, constituent l'unique ressource fiscale des budgets départementaux. Or, les contributions directes appartiennent à l'Etat, ce sont des taxes que l'Etat seul aménage et met en recouvrement pour son propre compte, dont, par conséquent, les Conseils départementaux n'ont pas la responsabilité, tout en y puisant largement pour plus de 200 millions par an. Dès lors, dit la brochure, ces assemblées locales pourvoient sans grand effort et sans grand souci de ménager les contribuables aux charges qui leur incombent, et c'est merveille que la plupart d'entre elles n'aient pas abusé davantage des facilités de dépenses qui leur sont offertes. Sans doute, les centimes départementaux ne peuvent être levés que dans la limite de certains maxima fixés par la loi de finances tant pour les dépenses ordinaires que pour les dépenses extraordinaires. Au delà, quand il s'agit de créer des centimes extraordinaires en plus grand nombre que ceux qu'a déterminés la loi de finances, une autorisation exceptionnelle est nécessaire. Jusqu'en 1898, le législateur seul pouvait donner cette autorisation exceptionnelle, mais la loi du 22 juillet 1898 a décidé qu'un simple décret rendu en Conseil d'Etat suffirait désormais. M. de Goy critique vivement ce transfert au gouvernement d'un pouvoir de contrôle que le législateur devait, suivant lui, continuer à se réserver exclusivement. Reste à savoir, en fait, par quelles mains ce pouvoir de contrôle est, ou peut être, le plus scrupuleusement exercé.

En tout cas, la conclusion de l'auteur qui veut que l'Etat défende avec une extrême vigilance ses impôts directs, colonne fondamentale de ses budgets, contre les envahissements, mérite une approbation sans réserve.

M. de Goy n'ignore pas que les communes, elles aussi, tirent des centimes additionnels une partie importante de leurs ressources annuelles. Mais les centimes communaux lui semblent moins redoutables que les centimes départementaux, parce que, dans la com-

mune, le contribuable voyant exécuter sous ses yeux les travaux et en profitant directement est moins rebelle à l'impôt. Les travaux départementaux, au contraire, effectués loin des contribuables, ou, tout au moins, loin de la majorité d'entre eux, ne constituent plus une contre-partie suffisamment ostensible pour empêcher l'impopularité de l'impôt, impopularité qui affecte alors, d'une manière très dommageable, l'ensemble des contributions directes établies et perçues pour le compte de l'Etat.

Cette différenciation psychologique entre le contribuable départemental et le contribuable communal, quelque peu subtile, ne manque pas d'une certaine part de vérité, sans qu'il en résulte cependant que les 250 millions de centimes communaux superposés aux 200 millions passés de centimes départementaux n'aggravent pas lourdement le poids des contributions directes en France et n'entravent la réalisation des perfectionnements nécessaires à leur assiette.

La brochure qui vient d'être analysée soulève, on le voit, dans un petit nombre de pages, d'importantes questions. Elle pourrait très utilement servir de préface à un travail plus complet sur les finances locales, et méritait, à ce titre, d'être signalée à l'Académie.

Séance du 15 décembre 1906.

La jeunesse de Louis XI

Par M. Marcel Thibault.

M. Luchaire. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Marcel Thibault, un volume in-8°, de 551 pages, intitulé : *La Jeunesse de Louis XI (1423-1445)*.

M. Thibault n'est pas un inconnu pour l'Académie, qui a déjà honoré d'une partie du prix Perret son livre sur *Isabeau de Ba-*

rière. Le nouvel ouvrage du jeune historien se recommande par les mêmes qualités de fond et de forme auxquelles est dû le succès du premier : de consciencieuses recherches dans les archives, assez d'inédit pour que le sujet soit en grande partie renouvelé, la note descriptive et pittoresque très en lumière, de la vie, du mouvement et, somme toute, de l'histoire sérieuse fort agréablement mise au point. Un petit nombre de portraits et de représentations de scènes historiques empruntés aux miniatures du temps, mais bien choisis, achèvent de disposer favorablement le lecteur. On voit que M. Thibault n'a rien négligé pour rendre son érudition aimable. Le présent volume comprend quatre parties : d'abord, *les origines, l'enfance* (1423-1435) ; puis, ce que l'auteur appelle les *années d'apprentissage* (1436-1440), c'est-à-dire ses premières armes, ses premiers essais d'administrateur, comme lieutenant-général du roi en Languedoc et en Poitou, son rôle dans la Praguerie. Sur ce dernier point, M. Thibault prouve que la révolte de quelques seigneurs féodaux, même appuyée par l'héritier du trône, ne doit pas être prise bien au sérieux et que les troupes royales en eurent très facilement raison. Dans la troisième partie (1440-1445) nous voyons le futur Louis XI chargé de la campagne contre les Anglais, puis de la direction de l'action diplomatique du gouvernement français en Suisse et en Alsace. Enfin la dernière partie nous montre le Dauphin à la cour et le représente comme homme privé et comme mari. En racontant la destinée et la mort de Marguerite d'Ecosse, victime d'un mariage politique, durement traitée et espionnée par son mari, mais elle-même coupable de réelles imprudences et d'excentricités de conduite inacceptables, M. Marcel Thibault termine son volume sur quelques pages dramatiques et touchantes, qui laissent une heureuse impression. Nous savons qu'il est décidé à poursuivre activement ses travaux sur Louis XI, ce qui est très intéressant. L'absence d'une monographie critique et bien présentée sur ce règne, un des plus importants de l'ancien régime, est, dans notre littérature historique, une lacune des plus fâcheuses, et M. Thibault nous paraît tout désigné pour la combler.

Séance du 15 décembre 1906.

Marseille et la colonisation française

Par M. Paul Masson.

M. Fagniez. — M. Paul Masson, professeur à la Faculté des lettres et à l'Institut Colonial de Marseille, m'a prié d'offrir à l'Académie un ouvrage qu'il vient de publier sous le titre *Marseille et la colonisation française*, in-8°. Auteur d'une *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIe siècle* et d'une *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque* à laquelle vous avez accordé, l'année dernière, une récompense, membre de la commission générale d'organisation et de la commission de publicité de l'Exposition Coloniale de Marseille qui vient à peine de se clore après avoir obtenu un si grand succès, M. Paul Masson a considéré cette Exposition comme une occasion opportune pour retracer la part de Marseille dans notre expansion coloniale passée et présente. Son livre ne s'adresse pas moins aux économistes qu'aux historiens. On pourrait même dire qu'il a été écrit pour ceux-là encore plus que pour ceux-ci, si le premier mérite de l'auteur n'était pas de s'être élevé au-dessus de cette distinction entre deux domaines dont la limite se déplace sans cesse, d'avoir pensé constamment, dans les deux parties de son ouvrage, à ces deux classes de lecteurs et d'avoir réussi, d'un bout à l'autre, à intéresser également l'une et l'autre. C'est qu'il n'y a pas de vérité que M. P. Masson se soit plus appliqué à établir que l'influence exercée sur le mouvement colonial de notre temps par la tradition et les relations fondées au-delà des mers par les Marseillais sous l'ancien régime. Il n'y a pas d'exagération à dire que cette vue domine tout son livre et lui assure une unité bien difficile à maintenir dans un sujet qui commence avec la fondation de Marseille pour finir avec une Exposition Coloniale qui fermait hier ses portes.

A côté de ce sentiment de la continuité historique qui se trouve répandue, pour l'éclairer et le simplifier, dans cet immense sujet, on voudrait trouver plus souvent des vues secondaires mais générales encore qui introduiraient comme des percées de lumière dans un exposé inévitablement un peu touffu. Nous savons gré à l'auteur de nous représenter les Marseillais comme constamment opposés au régime des compagnies à monopole, comme des partisans persé-

vérants de la liberté commerciale, chez qui l'amour de cette liberté va jusqu'à une certaine répugnance pour l'association. Mais nous regrettons que les observations de ce genre ne se rencontrent pas plus souvent dans son ouvrage pour ménager à l'esprit du lecteur certains aperçus d'ensemble et, par suite, certains repos sur la longue route que M. P. Masson lui fait parcourir. Ce regret une fois exprimé, nous sommes d'autant plus à l'aise pour louer la nouveauté et l'intérêt de l'ouvrage. Sa valeur scientifique doit être d'autant plus signalée qu'elle ne s'accuse pas par de nombreux renvois aux sources. C'est que la publication de M. P. Masson est — nous avons dit dans quelle mesure — une œuvre de circonstance en même temps qu'un livre d'histoire très sérieux, c'est qu'en l'écrivant il s'est flatté d'intéresser l'élite des visiteurs de l'Exposition Coloniale aux antécédents d'une activité dont ils avaient admiré les produits et les résultats. Il n'a pas cru dès lors devoir mettre sous les yeux de ce public éclairé mais étranger aux exigences de la critique historique les substructions de son œuvre. Mais, pour n'être pas aussi apparents que dans d'autres ouvrages du même genre, les matériaux du sien n'en sont pas moins de bonne qualité; il suffira, pour s'en convaincre, de savoir que les archives de la Chambre de commerce en ont fourni une bonne partie. Quant à la nouveauté de l'ouvrage, on peut dire que M. P. Masson n'a eu, pour cette synthèse du rôle colonisateur de Marseille, d'autres devanciers que lui-même dans les deux ouvrages que nous avons signalés et qui forment comme deux chapitres particuliers de celui dont il fait aujourd'hui hommage à l'Académie.

Nous ne pouvons malheureusement le suivre dans cette synthèse. Il a déterminé avec mesure, avec critique l'étendue des relations et de la puissance commerciale de l'antique Massalie qui restent considérables même après qu'on lui a ôté quelques-unes des colonies qui lui ont été indûment attribuées. Sur les rapports commerciaux de Marseille avec le Maghreb, avec la Syrie et l'Egypte au moyen-âge, il a recueilli tout ce qu'on sait, c'est-à-dire trop peu de chose, se désignant tout à fait, par l'emploi qu'il a fait des découvertes antérieures, pour en augmenter le nombre, pour tirer des archives municipales ou notariales de Marseille des documents analogues à ceux que le minutier de Manduel a fournis autrefois à M. Blancard. Avec le troisième chapitre de son livre, M. P. Masson arrive au régime des capitulations qui, nées d'un rapprochement politique à peu près stérile, inaugurèrent des relations commerciales fécondes

et nous acquirent dans le Levant une suprématie qui dura jusqu'à la fin de l'ancien régime. C'est dans le chapitre suivant (chap. IV) que M. Masson a le mieux réussi à établir le lien entre les entreprises coloniales du passé et nos établissements actuels d'outre-mer.

La prépondérance commerciale de Marseille dans le bassin occidental et dans le bassin oriental de la Méditerranée était bien connue. Ce qui l'était beaucoup moins, c'est la part qu'elle a prise au commerce des Indes occidentales et des Indes orientales. Aussi M. P. Masson lui consacre-t-il, sans sortir du XVIIIe siècle, quatre chapitres de son exposé historique, c'est-à-dire autant qu'il en a consacré à l'activité méditerranéenne des Marseillais depuis le Ve siècle avant J.-C. jusqu'à la fin de l'ancien régime. Si Marseille ne garda pas longtemps le premier rang dans le commerce avec les Antilles, si elle fut supplantée par Nantes et Bordeaux, ses relations commerciales avec l'Amérique ont eu des conséquences durables. C'est aux Marseillais, par exemple, qu'on doit l'introduction de la culture du café aux Antilles, c'est leur ville qui en a été, un certain temps, le débouché, ainsi que des sucres de même provenance, c'est elle qui a propagé les cafés de la Martinique en Occident et jusque dans le Levant, c'est-à-dire tout près du seul lieu de production précédemment connu. Dans l'Afrique occidentale il faut leur faire honneur, soit directement soit indirectement, de tout ce qui a été fait ou tenté et, plus heureux qu'aux Antilles, leur œuvre a survécu à la Révolution. M. P. Masson a achevé ce tableau rapide mais riche en détails précis en y faisant entrer ce que les Marseillais ont fait aux Indes orientales.

Dans une conclusion trop écourtée eu égard à l'abondance des faits, M. P. Masson s'est attaché surtout à relever la colonisation marseillaise du dédain que pourraient lui faire encourir les préoccupations commerciales qu'elle a eues pour mobile. Ce n'est pas, en tous cas, des économistes auxquels son livre s'adresse en partie, que ces modestes précurseurs de notre empire colonial peuvent redouter un pareil sentiment. Ce serait plutôt un sentiment d'envie et de regret que ce genre de colonisation pourrait leur inspirer, car ils apprécient les colonies en proportion de l'extension qu'elles donnent à la production et aux échanges plutôt que des places qu'elles permettent de créer et ils souhaitent à celles de notre temps plus de commerçants et de colons et moins de fonctionnaires.

Dans les hésitations et les tâtonnements auxquels le sort de l'Algérie a été soumis au lendemain de la conquête, Marseille, après

avoir concouru avec ardeur à l'expédition, est intervenue, par les vues les plus saines et les plus prévoyantes, dans le règlement de l'avenir de la colonie. Sur la côte occidentale d'Afrique et, avec moins d'efficacité mais non moins d'initiative, sur la côte orientale, M. P. Masson a constaté les fruits de l'esprit d'entreprise des Marseillais, la façon dont ils ont devancé la politique coloniale et suppléé à ses défaillances, leur fidélité à défendre la liberté économique contre le monopole. Il a relevé et mis en lumière les services qu'ils ont rendus partout, sauf en Indo-Chine, à l'agrandissement de notre marché, à l'extension de notre influence. Pour conclure, il a écrit un chapitre important de l'histoire de la colonisation française et, en l'écrivant, il nous a fourni des raisons d'avoir, en matière coloniale, meilleure opinion de nous-mêmes.

Séance du 29 décembre 1906.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE DÉCEMBRE 1906

Séance du 1er. — *Présidence de* M. Gebhart, *président.* — M. le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret suivant :

DECRET

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

Vu le procès-verbal de la séance tenue le 17 novembre 1906 par l'Académie des Sciences morales et politiques,

Décrète :

Article premier. — Est approuvée l'élection faite par l'Académie des Sciences morales et politiques de M. Villey-Desmeserets, pour remplir la place de membre libre devenue vacante par suite de la démission de M. Anatole Leroy-Beaulieu.

Art. 2. — Le ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 21 novembre 1906.

Signé : A. Fallières.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction Publique,
des Beaux-Arts et des Cultes,
Signé : Aristide Briand.

Pour ampliation :
Le Chef de Bureau au Cabinet,
Signé : Leroy.

Après la lecture de ce décret, M. le Secrétaire perpétuel introduit M. Villey-Desmeserets dans la salle des séances.

M. le Président lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

M. Luchaire présente deux publications de M. Eugène Ritter, professeur à la Faculté des lettres de Genève.

1° *Les Ascendants savoyards de Mme de Staël*. Chambéry, fasc. in-8°, 1906.

2° *J.-J. Rousseau et Mme d'Houdetot*. (Extrait du tome II des Annales de la Société J.-J. Rousseau.) Genève, 1906.

M. Georges Picot présente un volume intitulé : *La Faculté de droit de l'Université de Louvain à travers cinq siècles (1426-1906); Esquisse historique*, par M. Victor Brants, professeur à l'Université de Louvain, membre de l'Académie royale de Belgique, correspondant de l'Institut de France. Paris, H. Champion, 1906, in-12.

Le Secrétaire perpétuel communique à l'Académie une lettre par laquelle M. Emile Bourgeois déclare retirer sa candidature au siège de M. Albert Sorel.

Conformément à son ordre du jour, l'Académie procède à l'élection d'un membre titulaire à la place devenue vacante dans la section d'histoire par suite du décès de M. Albert Sorel.

Les candidats présentés sont :

En première ligne, ex-æquo par ordre alphabétique :

MM. Vidal de la Blache et Welschinger.

En deuxième ligne, ex-æquo par ordre alphabétique :

MM. Emile Bourgeois (retiré) et Funck-Brentano.

Votants..... 35. — Majorité absolue..... 18.

Au premier tour de scrutin :

MM. Vidal de la Blache obtient	16	suffrages.
Welschinger obtient	17	—
Funck-Brentano obtient	1	—
Bulletin blanc	1	—
	35	

Au deuxième tour de scrutin :

MM. Vidal de la Blache obtient.....	18	suffrages.
Welschinger obtient	17	—
	35	

M. Vidal de la Blache ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par M. le Président.

Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. le comte de Franqueville commence la lecture d'une *Etude sur le conflit anglo-français à Madagascar au XIXe siècle*, étude due à M. Jean Darcy, lauréat de l'Académie, récemment décédé.

M. Lachelier propose, au nom de la section de philosophie, trois sujets de concours pour les prix suivants :

1° Pour le prix du Budget à décerner en 1910. « *De l'état actuel de la psychologie animale.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le *31 décembre 1909*, terme de rigueur.

2° Pour le prix Bordin à décerner en 1910. « *Nicolas de Cusa.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille cinq cents francs.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le *31 décembre 1909*, terme de rigueur.

3° Pour le prix Saintour à décerner en 1910. « *Les principales théories de la philosophie religieuse en Allemagne depuis Kant.* »

Le prix est de la valeur de *trois mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le *31 décembre 1909*, terme de rigueur

Ces propositions sont adoptées.

Séance publique annuelle du 8 décembre. — *Présidence de* M. Gebhart.

1° Discours de M. le Président annonçant les prix décernés en 1906.

2° Notice historique sur la vie et les travaux de M. Albert Sorel, par M. Georges Picot, secrétaire perpétuel.

3° Un homme de bien, par M. de Foville.

Séance du 15. — *Présidence de* M. Gebhart, *président.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Rapport présenté à M. le Ministre des Finances sur le recensement fiscal de*

l'année 1905. Bucarest, imprimerie G.-A. Lazareano, 1906, fasc. in-4°. — *Reale instituto lombardo di scienze e lettere Rendiconti*. Série II. Vol. XXXVIII, fasc. XVII, XVIII et XIX-XX. V. XXXIX, fasc. I à XVI.

M. Luchaire présente un ouvrage intitulé : *La Jeunesse de Louis XI (1423-1445)*, par M. Marcel Thibault. Paris, Perrin et Cie, 1907, in-8°.

M. Dareste offre un ouvrage ayant pour titre : *Nouvelles études d'histoire du droit. Troisième série*. Paris, lib. de la Société du Recueil J.-B. Sirey et du Journal du Palais, 1906, in-8°.

M. Stourm présente un ouvrage intitulé : *Finances publiques et budgets départementaux*, par M. Louis de Goy.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret suivant :

DECRET

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

Vu le procès-verbal de la séance tenue, le 1er décembre 1906, par l'Académie des Sciences morales et politiques de l'Institut de France,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée l'élection faite par l'Académie des Sciences morales et politiques de l'Institut de France, de M. Vidal de la Blache, pour remplir la place de membre titulaire devenue vacante, dans la section d'histoire, par suite du décès de M. Albert Sorel.

ART. 2. — Le ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 3 décembre 1906.

Signé : A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

Signé : Aristide BRIAND.

Pour ampliation :

Le Chef de Bureau au Cabinet,

Signé : LEROY.

Après la lecture de ce décret, M. le Secrétaire perpétuel introduit M. Vidal de la Blache dans la salle des séances.

M. le Président lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

M. Meuriot est admis à lire un *Mémoire sur l'origine et la répartition des groupes ruraux dans la Prusse orientale.*

M. le Comte de Franqueville continue la lecture d'un fragment d'un ouvrage inédit de M. Jean Darcy, sur *le conflit anglo-français à Madagascar au XIXe siècle.*

Sur la proposition de M. Georges Picot, au nom de la section d'histoire, l'Académie déclare la vacance du siège occupé par M. Himly, récemment décédé.

Le bureau de l'Association Internationale des Académies ayant fait savoir que l'Académie Impériale de Tokio a demandé à être admise, l'Académie, consultée sur cette admission, exprime un avis favorable.

Séance du 22. — *Présidence de* M. Luchaire, *vice-président.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *République Française; Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes; Direction du Travail; Service du Recensement : Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 24 mars 1901.* Tome II. Population présente, région du Sud-Est. Tome III. Population présente, région de l'Ouest et du Midi. Tome IV. Population présente, résultats généraux. Paris, Imprimerie Nationale 1906, in-4°. — *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges; LXXXIIe année, 1906.* Epinal, secrétariat de la Société, 1906, in-8°. — *Ministero di agricoltura, industria e commercio; direzione generale della statistica. Statistica industriale. Riassunto delle notizie sulle condizioni industriali del regno.* Parte I. Roma, G. Bertero, 1906, in-8°.

M. Levasseur présente les ouvrages suivants :

La Turquie économique, étude comparative du commerce français et étranger; développement et mise en valeur des ressources naturelles, industrielles et commerciales de l'Empire ottoman, par M. Georges Carles. Paris, Chevalier et Rivière, 1906, in-12.

Traité d'économie politique sociale ou industrielle, exposé didactique des principes et des applications de la science économique, par M. Joseph Garnier, membre de l'Institut, adopté dans plusieurs écoles et universités; dixième édition, revue et augmentée par M. Robert Doucet, docteur ès sciences économiques. Paris, Garnier frères, 1907, in-18.

Le Port de Paris hier et demain, par M. F. Maury. Paris, Guillaumin et Cie, 1904, in-12.

République Française, Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Travail, direction du Travail, statistique générale de la France; statistique annuelle des institutions d'assistance. Année 1904. Statistique annuelle du mouvement de la population. Année 1904. Tome XXXIV. (De la part de M. Lucien March, chef de la statistique générale de la France.) Paris, Imp. Nat., 2 vol. in-8°.

Table de mortalité de la population de la France au début du XIe siècle, par M. Lucien March. Paris et Nancy. Berger-Levrault, 1906, fasc. in-8°.

La population de Bordeaux au XVIIIe siècle (1700-1800); première partie, état de la population, par M. A. Nicolaï, avocat à la Cour d'appel de Bordeaux, professeur du cours d'économie politique de la Bourse. Bordeaux, imp. Gounouilhou, 1907, fasc. in-8°.

Les corporations ouvrières dans les Duchés de Lorraine et de Bar au XIVe et au XVe siècles, par M. Emile Duvernoy, archiviste de Meurthe-et-Moselle, docteur ès lettres. Nancy, A. Crépin-Leblond, 1907, fasc. in-4°.

Les lois d'assurance ouvrière à l'étranger. — III. Assurance contre l'invalidité; deuxième partie, par M. Maurice Bellom, ingénieur au corps des mines. Paris. A. Rousseau, 1906, in-8°.

Histoire de la rubanerie et des industries de la soie à Saint-Etienne et dans la région stéphanoise, suivie d'un historique de la fabrique de lacets de Saint-Chamond, par M. L.-J. Gras, secrétaire général de la Chambre de commerce de Saint-Etienne. St-Etienne. J. Thomas et Cie, 1906, in-8°.

M. F. Passy présente deux ouvrages :

Le duplicisme humain, par M. Camille Sabatier. Paris. F. Alcan, 1907, in-12.

Le rôle de la guerre, étude de sociologie générale par M. Jean Lagorgette, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel. Paris. Giard et Brière, 1906, in-8°.

M. F. Passy fait hommage à l'Académie d'un opuscule qu'il vient

de publier sous ce titre : *Entre mère et fille*. Paris, Fischbacher, 1907, in-12.

M. Cabat est admis à lire un mémoire sur *la Vérité dans l'art*.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre par laquelle M. le ministre de l'Instruction Publique communique les conditions du concours pour le prix Nobel de la Paix à décerner en 1907.

Sur la demande du Conservateur des Archives du Palais de Monaco, l'Académie accorde l'envoi à ces Archives d'une collection de ses publications.

Lecture est donnée d'une invitation adressée à l'Académie par le « Royal Institut de Naples », qui célèbre, le 30 décembre 1906, le centenaire de sa fondation. L'Académie décide que des remerciements seront adressés au Président de l'Institut et que, vu la date à laquelle est parvenue l'invitation, il sera impossible de s'y rendre.

Séance du 29. — *Présidence de* M. Luchaire, *vice-président*.

M. Glasson présente un ouvrage ayant pour titre : *Précis de droit criminel*, par M. R. Garraud, avocat à la Cour d'appel, professeur de droit criminel à l'Université de Lyon. Neuvième édition, revue et corrigée. Paris. Lib. de la Société du Recueil J.-B. Sirey, 1907, in-8°.

M. Fagniez présente un ouvrage intitulé : *Marseille et la colonisation française*, par M. Paul Masson, professeur à la Faculté des lettres et à l'Institut Colonial de Marseille. Marseille, Barlatier, 1906, in-4°.

M. Levasseur présente les trois ouvrages suivants :

1° *Les valeurs mobilières*, par M. Edm. Nicolaï, directeur au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction Publique, chargé de cours à l'Université de Gand. Bruxelles, Hayez, 1906, in-4°.

2° *Les études relatives à l'histoire économique de la Révolution Française (1789-1804)*, par M. P. Boissonnade, professeur à l'Université de Poitiers. Paris, Léop. Cerf, 1906, in-8°.

3° *Contribution à l'histoire de la vie privée et de la Cour de Louis XI (1423-1481)*, par M. Alfred Gaudilhon, ancien élève de

l'Ecole des Chartres, archiviste du Cher. Bourges, H. Sire, 1906, in-8°.

M. Boutroux présente deux ouvrages :

1° *Esquisse d'une histoire générale et comparée des philosophies médiévales*, par M. François Picavet, secrétaire du Collège de France, directeur-adjoint à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, chargé de cours de philosophie du Moyen-Age à la Sorbonne. Paris, F. Alcan, 1907, in-8°.

2° *Philosophie des sciences sociales; III. Conclusions des sciences sociales*, par M. René Worms, docteur en droit, docteur ès-lettres, agrégé des sciences économiques, directeur de la *Revue internationale de sociologie*. Paris, Giard et Brière, 1907, in-8°.

Conformément à son ordre du jour, l'Académie procède à l'élection de son *vice-président* pour l'année 1907.

29 membres titulaires prennent part au vote.

Majorité absolue..... 15

Au premier tour de scrutin :

M. de Foville obtient.....	28	suffrages.
Bulletin blanc	1	—
	29	

M. de Foville, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé vice-président de l'Académie pour l'année 1907.

Par la voie du scrutin, l'Académie nomme :

Membres de la Commission administrative de l'Académie et de la Commission administrative centrale de l'Institut : MM. Levasseur et Aucoc, membres sortants rééligibles.

Membres de la Commission de vérification des comptes de 1906 : MM. de Foville et Stourm, membres sortants rééligibles.

Membres de la Commission Debrousse : MM. Bétoland et Liard, membres sortants rééligibles.

Membres de la Commission pour la publication des Ordonnances

des Rois de France : MM. Aucoc, Dareste, Levasseur, Glasson, Rocquain, Luchaire, Georges Picot.

Membre du Comité du Journal des savants, M. Dareste, membre sortant rééligible.

Membres des Commissions mixtes suivantes pour 1907 :

Prix Beaujour : MM. Lachelier, Joly, de Franqueville, Levasseur, Fagniez, Rostand.

Prix Blaise des Vosges : MM. Boutroux, d'Haussonville, Esmein, Cheysson, Fagniez, Babeau.

Prix Audiffred (ouvrages) : MM. Boutroux, Gebhart, Dareste, Stourm, Chuquet, Monod.

Prix Carlier : MM. Brochard, Anatole Leroy-Beaulieu, Renault, Beauregard, Guiraud, de Courcel.

Prix Maisondieu : MM. Espinas, Bérenger, Aucoc, d'Eichthal, Rocquain, Charmes.

Prix J.-B. Chevallier . MM. Bergson, Al. Ribot, Lyon-Caen, Paul Leroy-Beaulieu, Luchaire, Villey.

Prix Corbay : MM. Th. Ribot, Waddington, Glasson, Fr. Passy, Guiraud, L. Passy.

Prix Audiffred (Dévouement) : MM. Liard, d'Haussonville, Lyon-Caen, Levasseur, Rocquain, Babeau.

Fondations Carnot et Gasne : MM. Lachelier, Th. Ribot, Bérenger, Joly, Bétolaud, Esmein, d'Eichthal, Beauregard, Chuquet, Vidal de la Blache, Lefébure, Villey.

Le Gérant responsable,

HENRY VERGÉ.

DISCOURS

DE

MM. GEBHART ET LUCHAIRE

A L'OCCASION DU RENOUVELLEMENT DU BUREAU

POUR 1907

Après les remerciements adressés à l'Académie par M. Gebhart, président sortant, pour la confiance qu'elle lui a témoignée en l'appelant à diriger ses travaux en 1906, M. Luchaire, vice-président de l'année écoulée, prend de droit le fauteuil de la présidence et prononce le discours suivant :

Mes chers confrères,

J'ai eu la bonne fortune de passer l'année qui vient de s'écouler, aux côtés d'un de mes plus anciens et de mes plus chers collègues de la Sorbonne. Pendant longtemps, notre compagnie avait été seule à posséder cet écrivain original et charmant, fin psychologue et moraliste malicieux, dont la bonne humeur, à défaut d'autres motifs, ferait aimer la morale. L'Académie française, qui nous enviait M. Gebhart, nous l'a pris; mais nous n'y avons rien perdu : ce genre de partage fortifie au lieu d'affaiblir et nous ne demandons qu'à en prendre l'habitude.

La présidence de notre Académie coïncidait, l'an dernier, avec celle de l'Institut tout entier. Elle fut, pour nous, particulièrement flatteuse. Mais les années se sui-

vent et les présidents ne se ressemblent pas. Au lieu d'un lettré de haute marque et d'une réputation universelle, vous n'avez plus devant vous qu'un modeste historien dont le seul titre à votre estime est le culte qu'il professe pour la vérité, la tolérance et la science impartiale. Par le temps qui court (comme par tous les temps), l'impartialité a son prix. C'est, à tout le moins, une vertu présidentielle, la seule que je puisse, sans outrecuidance, m'engager à pratiquer ici. Mais encore me sera-t-elle parfaitement inutile tant il y a de sérénité et de courtoisie dans nos discussions. Nous ne nous disputons jamais qu'en silence, sur le bulletin de vote, les jours d'élection. Certes, il ne faudrait pas que le choc de nos idées fût trop vif, mais peut-être n'est-il pas tout de même assez fréquent.

Le très grand honneur que vous m'avez fait, mes chers confrères, est d'autant plus appréciable qu'on l'obtient sans brigue et sans rien promettre à ses électeurs. Curieuse fonction, en vérité! Aucun concurrent ne vous la dispute : quand on la reçoit, on triomphe modestement, et on la quitte sans regret. Nous savons pourquoi. Le fauteuil où vous m'avez placé impose le devoir sévère de tout écouter sans rien dire. Or, il est notoire que le silence coûte beaucoup à deux catégories de personnes, les femmes et les académiciens.

Pour cette raison, il est heureux que les présidents changent tous les ans : par contre, ce qui est encore meilleur, c'est que notre secrétaire soit perpétuel, surtout quand il ressemble à celui que nous possédons. Le confrère qui siège à ma droite est un de ces hommes rares qui gouvernent une compagnie par la seule autorité de leur tact infaillible et de leur haute valeur morale. Celui-ci remplit chez nous sa fonction, comme il fait le bien en dehors de l'Académie, avec une conscience qui ne se relâche jamais. Il excelle à garder nos traditions et à

nous rappeler d'un ton de fermeté souriante, au respect des coutumes qui nous régissent.

Ces coutumes, mes chers confrères, j'ose avouer que je ne désire pas qu'on les change, car presque toutes sont bonnes et consacrées par l'expérience. Même les plus gênantes ont leur raison d'être. On s'étonne, par exemple, que nous ouvrions nos séances à l'heure où la France entière est à table. Mais les hommes politiques que nous comptons parmi nous ont besoin de nous quitter de bonne heure pour aller dans d'autres enceintes, *templa minus serena*, soutenir ce qu'ils croient être la cause de la raison, de la vérité et de la justice. Des velléités réformatrices, chez nous, à quoi bon ? Il faudrait, au bout de quelques temps, se replier en silence devant la persistance invincible des habitudes.

Restons semblables à nous-mêmes et vivons tranquilles au milieu de nos bustes funéraires. S'ils ne sont pas tous des chefs-d'œuvre, ils nous enseignent la vanité des changements de ce monde.

Toutefois, mes chers confrères, n'oublions pas que nous sommes dans la semaine du jour de l'an, et permettez à celui que vous venez d'élever à la présidence, d'exprimer, pour finir, quelques souhaits. Voici les vœux que je forme, suivant l'usage, pour l'année 1907 :

Que ceux d'entre nous qui n'ont pas encore fait l'éloge de leur prédécesseur s'empressent de remplir ce devoir, ne fût-ce que par reconnaissance. Que les rapports sur les prix soient tous rédigés avant le mois de juillet. Que chacun de nous offre régulièrement à l'Académie, sous forme de lecture, la primeur de sa production scientifique. Que nos moyens financiers nous permettent de donner de nouveau à notre publication des ordonnances des rois de France un essor qui me paraît, depuis quelque temps, singulièrement ralenti. Enfin et surtout (vous me comprendrez, sans que je précise), que votre président n'ait

pas l'occasion de faire un autre discours que celui de la séance solennelle de notre distribution de prix. Ce dernier vœu, j'en réponds, réunira tous les suffrages. Puisse-t-il être réalisé!

Séance du 5 janvier 1907.

LA BELGIQUE CRIMINELLE[1]

(Suite et fin)

CHAPITRE X

ÉTUDE MORALE DES ARRONDISSEMENTS JUDICIAIRES

(Suite)

Autre partie du pays wallon, Tournai, Nivelles, Mons.

Pour achever l'étude du pays wallon, il nous faut nous reporter maintenant à l'ouest de la région si criminelle de Charleroy : nous trouvons là un ensemble compact de trois arrondissements qui, par ordre de criminalité croissante s'échelonne ainsi : Tournai, Nivelles et Mons. Si nous les comparons à ce que nous venons d'examiner nous dirons que Tournai vaut Dinant, que Nivelles est généralement au même degré qu'Arlon, enfin que Mons réussit à se classer un peu moins mal que Namur.

L'arrondissement de Tournai semble se diviser, au point de vue criminel, en trois groupes de cantons (quatre même, si l'on veut mettre le chef-lieu à part).

Le premier groupe comprend les cantons de Lessines, Flobecq et Frasnes-lez-Buissenal. Ce sont ceux qui, au tribunal de police, comptent le moins d'inculpés. Flobecq,

(1) V. tomes CLXV, p. 701; CLXVI, p. 25, 154, 233, 377, 511; CLXVII, p. 180.

est en majorité, canton flamand (tout proche de l'arrondissement d'Audenarde). On ne sera pas surpris qu'il ait, plus que les autres, à rendre compte d'actes de violence. A Frasnes (1) et à Lessines on est tenté de dire que les gens allient aux idées avancées des Wallons les habitudes intempérantes de leurs voisins les Flamands ; mais le travail agricole y domine de beaucoup et la population est très disséminée dans les hameaux nombreux. A ce groupe dont la statistique connue donnait plutôt une idée très favorable on peut joindre au sud-est le canton de Peruwelz où la population, très laborieuse, fait peu parler d'elle.

Un second groupe comprend les trois cantons situés au centre : Celles, Leuze et Quevaucamps. Le nombre des inculpés de police est à peu près doublé. Aux rangs distribués par le tribunal de police ne correspondent pourtant pas bien exactement, il faut le dire, les jugements portés par les hommes les plus compétents sur le caractère et sur les habitudes morales de chaque canton. Les magistrats du tribunal correctionnel sont surpris de ne pas voir mieux placé le canton de Celles « pays paisible et agricole » où l'on se félicite des résultats de l'école, où l'alcoolisme est « grandement en baisse », où l'habitant « tient à son foyer, dont, en général, il est propriétaire » où, enfin, « les crimes et les délits sont rares ». Mais la statistique bien étudiée peut aider elle-même à la solution des problèmes qu'elle pose. En y regardant de près, on s'aperçoit que Celles est surtout encombré, comme les pays les

(1) Le canton de Frasnes est mal réputé ou du moins très soupçonné en raison du nombre des incendies. Il n'y a plus, me dit-on, de vieilles maisons. Les compagnies d'assurances refusent d'y assurer désormais les propriétaires ; et quand on veut instruire une affaire d'incendie qui paraît louche, les témoins cités ne savent jamais rien.

plus agricoles, de mendiants et de vagabonds venus d'ailleurs. On s'aperçoit aussi que la proportion des acquittements en police y est considérable; et alors on rend pleine justice à la perspicacité du membre du tribunal de la bouche duquel on a recueilli ce renseignement : « La gendarmerie de Celles est signalée comme étant fort zélée... » (Je ne continue pas, ceci suffit). Leuze et Quevaucamps passent pour des pays plus remuants et inclinant fort au socialisme ; mais on y observe du moins que les ouvriers ont une certaine dignité et qui s'aperçoit déjà dans leur tenue.

Le troisième groupe, le plus mauvais, comprend les deux voisins de la frontière française Templeuve et Antoing (entre Baindain et Roubaix) où se retrouvent en petit, surtout dans le premier des deux, des conditions analogues à celles de Mouscron. Il faut noter de plus qu'à Antoing les carriers indigènes gagnent de gros salaires, boivent beaucoup d'alcool, font « la noce » trois jours par quinzaine, crient très fort et se bousculent volontiers, mais se contentent généralement de jouer du poing et recourent bien rarement au revolver ou au couteau. Au nord, sur la ligne de Bruxelles, le canton d'Ath où la campagne compte beaucoup de carriers et la ville beaucoup d'ouvriers employés à la fabrication des meubles, a un peu moins d'affaires de police; mais il compte beaucoup plus de condamnés à la prison et notamment beaucoup plus d'inculpés de moins de seize ans.

C'est au milieu de ces régions d'une criminalité, somme toute, assez inférieure à la moyenne du royaume, que s'étend paisiblement la ville de Tournai. Rappelons ici que coupée en deux par l'Escaut, elle n'est pas sans remarquer aujourd'hui encore sur ses deux rives, une certaine diversité de caractères tenant à la proximité de deux races. Dans son ensemble, elle paraît toute placée sous la suprématie des idées religieuses avec ses belles églises, sa

célèbre cathédrale dont les tours se voient de si loin, avec son clergé nombreux, ses communautés qui ont fait récemment si bon accueil aux exilés de la France. La majorité numérique appartient cependant au parti libéral, mais elle s'en tient là : le socialisme n'y trouve pas une hardiesse qui suffise ni qui corresponde à ses visées. Il n'aurait quelques chances d'y faire des adeptes que s'il se présentait sous des dehors beaucoup plus modérés. Vivant dans une ville où les familles riches sont nombreuses, où, sans s'occuper de l'ouvrier aussi personnellement et aussi activement qu'on le souhaiterait, elles soutiennent cependant beaucoup d'œuvres, où enfin le bureau de bienfaisance est très largement doté, les gens du peuple ne se donnent que rarement la peine d'apprendre un métier plus relevé : ils restent journaliers c'est-à-dire bons à tout et à rien, se contentant d'occupations faciles et peu rémunérées, provoquant sous différentes formes une charité qui ne leur fait pas défaut et l'acceptant avec un mélange de nonchalance et d'indépendance.

*
* *

L'arrondissement de Nivelles, plus rapproché de la capitale, est plus actif.

Il compte un certain nombre d'industries d'Etat, et jusqu'à présent la discipline autant que la sélection qui préside au recrutement semblent maintenir les travailleurs des usines dans des habitudes régulières. Quant aux gens qui vont tous les jours à Bruxelles, on peut dire, d'eux aussi, qu'ils ne font pas un long parcours, d'abord, puis qu'ils se disséminent dans des emplois dont beaucoup sont plus préservatifs au point de vue social que ceux des centres purement ouvriers.

Toutes ces causes réunies font que l'arrondissement se tient toujours, surtout dans les colonnes de la criminalité masculine, à un assez bon rang, au milieu de la liste, un peu meilleur que la moyenne et que, dans les trois années 1901, 1902, 1903, cette criminalité a été toujours en diminuant.

L'arrondissement de Mons est généralement connu sous un autre nom qui éveille tout de suite l'idée d'une population à la fois corrompue, misérable et révoltée. On l'appelle le Borinage. Il est inutile de nous demander ici dans quelle mesure cette réputation était méritée. Actuellement il est certain qu'on le croit, avec raison, moins mauvais que le pays de Charleroi. En 1903, alors que ce dernier arrondissement donnait 17 condamnés pour 1.000 habitants masculins et 7,3 condamnés pour 1.000 femmes, l'arrondissement de Mons ne donnait que 11,4 pour 1.000 hommes et 6,5 pour 1.000 femmes. N'était la criminalité féminine qui le fait tomber d'un assez grand nombre de rangs, il serait mieux placé que les arrondissements de Gand, d'Anvers, de Liège, de Furnes même, ce qui est il faut bien l'avouer, contraire à tout ce qu'une comparaison sommaire des deux populations serait de nature à suggérer (1).

C'est d'abord que plus de la moitié de l'arrondissement est agricole. On ne peut mettre ni le canton de Lens, ni le canton d'Enghien, ni celui de Soignies sur le même pied que les cantons houillers et industriels de Boussu, Dour, Pâturages et la Louvière. A Lens, les deux tiers de la population se livrent aux travaux agricoles qui comprennent surtout la culture des céréales; le travail industriel du dernier tiers est ce travail de la céramique dont

(1) Pour Furnes, on pourra se reporter à l'explication que nous avons tirée de la récidive prodigieuse d'une minorité de son contingent criminel.

nous avons constaté la bonne réputation. On n'y connaît aucunement la misère. Dans la partie industrielle, on se plaint de l'influence des trains ouvriers, de l'accroissement du concubinage et du relâchement des liens de famille. Dans la partie agricole, on remarque que si les pèlerinages sont de plus en plus en honneur, c'est peut-être au détriment de la fréquentation ordinaire de l'église. Mais dans les deux classes on se félicite de voir baisser l'alcoolisme, quoique malheureusement l'homme dépense encore beaucoup trop en dehors de son ménage. On espère voir le progrès s'accélérer grâce à l'influence sans cesse grandissante de l'école libre, surtout dans l'éducation des filles.

A Enghien, pays où fleurissent la culture du lin, celle de la betterave et l'élevage du cheval, le cultivateur a une réputation très supérieure d'homme économe. On lui attribue même des tendances à propos desquelles on prononce le mot de vénalité : ceux qui font croire à leur misère sont, dit-on, des gens désireux de ne pas laisser sans emploi les fonds du bureau de bienfaisance. Un prêtre me dit : « Ils sont moins superstitieux qu'ailleurs ». Il ajoute que, dans les campagnes, ils sont si attachés à leur curé qu'on a beaucoup de peine à leur en faire accepter un nouveau. En ville l'esprit religieux est plutôt en diminution, les rapports des différentes classes y deviennent aussi très tendus, et malgré le dévouement de quelques-uns auxquels on laisse le soin de tout faire, les classes moyennes, où règne toujours la jalousie, ne veulent se mêler à aucun essai d'organisation, même pour elles. Ce qui sauve le pays, c'est la fidélité des familles agricoles à la terre, et les crimes qui se commettent n'ont guère pour auteurs que les ouvriers des trains d'abonnement.

La population de Soignies, quoique parcourue, comme toutes ces populations agricoles, par un plus grand nombre de mendiants et de vagabonds, semble être une population meilleure encore. Elle renferme d'assez nombreux

carriers, mais qui ayant à exploiter une matière, paraît-il, plus délicate, sont « plus intelligents, plus délicats » que l'immense majorité de leurs collègues. Pour ne pas trop différer d'eux cependant, ils profitent de leurs beaux salaires (de 8 à 9 francs, en moyenne, quelquefois 12 francs par jour) pour rester oisifs une semaine entière, sans compter, bien entendu, les jours de fête. Les ouvriers agricoles se gâtent aussi quelque peu, mais la classe des fermiers et celle des maraîchers a beaucoup gagné.

Arrivons maintenant à la partie sud de l'arrondissement, à ce Borinage de si mauvaise réputation. Sans s'appuyer sur les statistiques récentes (qu'elles ne lisent généralement pas plus qu'on ne les lit en France), les différentes autorités en contact avec la classe ouvrière s'attachent, en général, à la réhabiliter. L'ouvrier des environs de Mons, surtout celui des usines, n'est point un immigré ou un nomade comme le houilleur de Charleroy. C'est un autochtone, on peut presque dire un immobile. Il habite le plus souvent la maison de ses grands-parents. Sans doute les usines métallurgiques ont demandé un surplus de travailleurs. Mais pour les mines, qui occupent le plus grand nombre de bras, le Borain, encore une fois, se suffit à lui-même. Aussi a-t-on là une population plus primitive et plus close, mais, somme toute, meilleure. Le vieux type de l'alcoolique abruti existe toujours, et sa misère acquise vient encore alourdir en lui une certaine pauvreté physiologique qu'un siècle de travail souterrain, commun, il n'y a pas encore si longtemps, aux deux sexes, a fait peser sur la race. Mais, enfin ici comme ailleurs, les volontés individuelles et les familles luttent bien inégalement contre la même hérédité, contre le même milieu, contre les mêmes nécessités. Un dominicain, qui a laissé un temps la robe blanche pour se mêler, travailleur inconnu, à ceux dont il voulait connaître de près les conditions de vie dans leur noir séjour, le P. Rutten divise ces

ouvriers en trois groupes. (Il y a de cela quatre ans à peine, et les renseignements qu'on peut recueillir aujourd'hui sont parfaitement concordants.)

La majorité des ouvriers du pays de Mons paraissent souvent mal embouchés, peu intelligents, grossiers en paroles, très crédules, suivant docilement les courants où ils se trouvent surpris, hurlant tout de suite avec les loups, faisant grève à tort et à travers sous l'excitation des meneurs; mais il n'y a point en eux de méchanceté : loin de là, ce sont au fond de braves gens, sensibles et bons. Les meurtres et les incendies sont extrêmement rares parmi eux. Ce qui ne l'est pas, c'est l'esprit de famille et l'esprit de charité. En cas de mort du père et de la mère, on n'a pas besoin de recourir à la commune pour faire élever des orphelins : ce sont les voisins qui s'en chargent.

Du milieu de cette population émerge une élite d'ouvriers sobres et réguliers, très généreux, très dévoués à leurs patrons, aimant le travail, arrivant facilement à une aisance relative, à un certain confort, même avec des ressources plutôt au-dessous de la moyenne. « Les enfants, quand ils sont en âge de travailler rendent la situation très tolérable : la famille gagne de 10 à 15 francs par jour, quelquefois plus.

A côté de cette élite pourtant croupit toute une lie honteuse. C'est ici le Borain... on voudrait pouvoir dire de la légende; véritable brute, d'un matérialisme abject, ne songeant qu'à boire et à faire la noce. Comment donc est-il tombé à ce degré, tandis que ses camarades, ses parents peut-être montaient? C'est toujours sous les mêmes influences, la boisson, l'amour des fêtes et du jeu, la promiscuité trop recherchée à certaines heures soit sur les territs, soit dans la maison de logement où s'entassent les célibataires, soit dans la chambre unique et mal tenue du logis quand la femme — ce qui arrive trop fréquemment — est mauvaise ménagère; car, disent les meilleurs observa-

teurs, la femme du mineur, si elle n'a pas de travail, emploie bien mal ses loisirs. Quand son mari n'est pas ivrogne, il vaut mieux qu'elle.

De ces trois groupes, il est clair que celui qui, au point de vue scientifique, nous intéresse le plus, c'est le troisième. Cherchons donc à en suivre la piste dans les divers cantons du centre, du sud et de l'ouest de l'arrondissement que nous n'avons pas encore examinés.

Ils ne se ressemblent pas de tous points. Les ouvriers les plus grossiers sont ceux du canton de Boussu, de Dour et de Pâturages, qui ont par surcroît le désavantage d'être tout près de la frontière. Le canton de Boussu passe pour le plus mauvais des trois (et c'est celui qui, en dernier lieu, avait le plus d'affaires de police).

Dans le canton de Pâturages, où sont les charbonnages de Frameries, on voit croître l'ignorance religieuse et l'immoralité. Les institutions de prévoyance ne s'y acclimatent qu'avec peine. Sauf de très honorables exceptions, les classes moyennes sont indifférentes et les classes plus riches peu soucieuses également de leurs devoirs. Aussi le socialisme y est-il à son maximum. Les conseillers qui le propagent recommandent de tout dépenser, de ne rien épargner et de réclamer une pension de vieillesse toute gratuite, bref de réclamer le paradis sur terre. Je demande si cet esprit d'utopie et ces rêves provoquent des appels à la passion et à la violence. On me répond : à la violence proprement dite, non ; mais à la passion, oui à coup sûr.

Dans le canton de Dour qui a le malheur de compter parmi ses communes la commune tout à fait frontière de Quiévrain, on signale bien une fraction de la population industrielle qui est économe et même parcimonieuse. Au milieu d'elle est une petite communauté protestante qui se fait remarquer par sa tranquillité, son esprit de famille et son opposition aux progrès de l'alcoolisme. On y rencontre surtout, dans la plus mauvaise des communes, un

curé qui fait un bien considérable, qui en ferait plus encore si ses œuvres étaient mieux soutenues par la générosité des familles riches. Mais sous l'action des prédicateurs socialistes, sous l'action d'une école devenue l'écho de la municipalité qui l'a choisie, le prêtre est considéré comme un ennemi devant lequel on ne fait semblant de désarmer que pour essayer de tirer profit de sa bienfaisance. Il est l'âme de ces œuvres de prévoyance où l'élite trouve son salut. Malheureusement, ici moins encore qu'ailleurs, l'élite n'est à même d'arracher à sa vie crapuleuse la tourbe de ceux dont on me dit : « L'immoralité se développe là d'une façon épouvantable et sous toutes ses formes. »

La Louvière, canton tout voisin de l'arrondissement de Charleroy, est un pays à peu près neuf, qui s'est développé à l'américaine. Ici l'aspect est tout autre. On a créé autour des usines des industries variées qui ont appelé des travailleurs plus intelligents et plus habiles : métallurgistes et céramistes, céramistes surtout : ces derniers paraissent constituer, sous la direction d'un véritable patron, un groupe ouvrier de choix. L'ensemble est certainement moins grossier, plus moderne et aussi plus mobile que la masse ouvrière des cantons du sud et du couchant. J'assiste au départ et au retour des trains ouvriers. Il y a là de six à sept cents voyageurs dont les uns vont à des localités assez rapprochées, dont les autres vont jusqu'à Bruxelles. Les jeunes filles y sont nombreuses, la plupart sont bien mises et paraissent très satisfaites de la vie. Les journaux qu'on lit dans les auberges, même de second ordre, attestent une curiosité plus relevée ou plus prétentieuse. L'*Indépendance belge* s'y étale, avec nos journaux illustrés. L'après-midi, je me dirige vers des hameaux où abondent des habitations ouvrières, avec les intérieurs les mieux tenus. Je me heurte à un long cortège au milieu duquel retentit une musique, et à plus d'un ap-

pareil probablement symbolique je devine un enterrement civil. « C'est un disciple de César de Paepe », me dit avec autorité un cabaretier du bord de la route. La douleur humaine en face de la mort est partout à peu près la même : celle des femmes qui suivent immédiatement le corbillard est particulièrement émouvante; mais quand le gros du cortège arrive devant le cabaret du beau parleur qui vient de me renseigner, instantanément une foule énorme s'y précipite, s'y bouscule et s'y entasse, comme si elle venait de traverser le Sahara; puis elle court de nouveau après le convoi qui, par le petit chemin coupant les blés verts, rejoint le vieux cimetière agrandi.

Le groupe central de La Louvière est un village qui, devenu ville, rappelle encore ses origines par l'ampleur de ses rues ressemblant plutôt à des routes et par les espaces libres qu'il renferme. L'étendue de ses gares démontre l'importance croissante de ses industries, et, en même temps, dans la ville nouvelle en voie de transformation, tout donne la sensation d'un confortable qui aspire à quelque chose de mieux. Mais Charleroy, qui a déjà franchi quelques étapes de plus n'offre pas pour cela une population plus recommandable. En est-il de même de la population de La Louvière?

Les fonctionnaires libéraux le jugent avec une très grande sévérité. « Plus ils gagnent, plus ils sont mauvais », tel est le résumé de leur opinion sur les ouvriers qu'ils administrent. Je ne dis pas qu'il n'y ait rien de vrai dans cette sentence. C'est la dureté du ton qui me surprend : on me l'explique plus tard en me disant que les libéraux de La Louvière luttent surtout contre les socialistes et que les deux partis sont là en guerre ouverte. Le clergé catholique, à la soutane duquel le peuple commence à peine à s'habituer, se montre plus indulgent. Le curé-doyen, très optimiste, me dit tout d'abord : « Il n'y a ici — je le répète quelquefois à mes paroissiens — que six péchés

capitaux, la paresse manque. » Il reconnaît que les écoles professionnelles rendent de très grands services, car chaque métier a la sienne, et que les bons ouvriers ne pressent pas trop leurs enfants de se mettre à un travail salarié, ils savent patienter. Les écoles ménagères sont bien nécessaires, mais on en crée. Toutes ces écoles assurément n'ont pas un excellent esprit; mais il y a des écoles catholiques très prospères : elles se développent comme en un pays de mission. Elles finiront par établir un esprit paroissial qui n'a pas encore eu le temps de se former. Le digne pasteur se félicite de voir que les hommes ne fréquentent pas trop les cabarets dans leurs soirées. Il est vrai qu'ils se dédommagent les jours de fête, puis aux abords même de l'usine et enfin — ce qui est plus regrettable encore — dans la cantine de l'établissement. Il déplore qu'il y ait tant de cafés concerts et que les faux ménages soient plutôt en augmentation, mais enfin sous beaucoup d'autres rapports il trouve de quoi se consoler et espérer car : « ceux qui sont chrétiens le sont bien ». Le conseil municipal était tout d'abord tout socialiste, il a été ensuite tout libéral; puis on a réussi à y faire entrer deux catholiques. Il n'est pas jusqu'aux trains ouvriers que l'excellent doyen ne défende ou du moins n'excuse, il les juge moins sévèrement que ses jeunes confrères; car ces derniers n'ont pas connu comme lui le temps bien plus malheureux où les ouvriers restaient une semaine entière séparés de leurs familles.

De tous ces renseignements je conclus que la Louvière, ou ce que les gens du pays appellent le Centre (le centre du Hainaut) est une région où domine l'effort, un effort souvent intelligent, beaucoup moins grossier, beaucoup moins routinier que dans les autres cantons industriels, sans être pour cela plus moral et plus sûr. Aussi, serai-je obligé de terminer par ce jugement de l'éminent gouverneur du Hainaut : « Les grèves du Borinage me donnent dix fois moins de soucis que les grèves du centre. »

Je n'ai point parlé jusqu'ici du chef-lieu. Quelquefois la ville principale résume les qualités et les défauts de l'arrondissement qui lui envoie de quoi se renouveler et de quoi s'étendre quelquefois elle lui donne le ton. Ici rien de pareil, la ville de Mons est un îlot de fonctionnaires, de rentiers, d'employés, de petits bourgeois et de journaliers. L'esprit y est doux. Dans les intervalles des élections tous les partis frayent ensemble. Les institutions charitables y abondent et elles se critiquent elles-mêmes avec impartialité; car elles se trouvent trop riches et elles craignent d'attirer de bien des côtés une population qui compte trop sur leurs concours.

CHAPITRE XI

ÉTUDE MORALE DES ARRONDISSEMENTS JUDICIAIRES

(Fin)

Les arrondissements à gros centres urbains : Gand, Anvers, Bruxelles.

Il ne nous reste plus à étudier que les trois arrondissements ayant pour chefs-lieux les centres urbains les plus importants du royaume, Gand, Anvers, Bruxelles. Avec eux nous remontons, comme il fallait s'y attendre, vers les sphères de plus haute criminalité. Ce sont toujours eux, en effet, qui se rangent immédiatement au-dessous de tous les plus chargés (1).

(1) En 1903, pour l'ensemble des condamnés correctionnels (hommes et femmes) la moyenne du royaume étant 16,1, Gand avait 17,5, Anvers 17,5, Bruxelles 18. (... Charleroy 24,3).

Dans l'arrondissement de Gand le point noir par excellence est situé à peu près au centre, dans l'agglomération principale de l'industrie gantoise que prolongent immédiatement les deux cantons, également ouvriers de Ledeberg, au sud-est, Everghem au nord-ouest. On peut même y comprendre, au nord d'Everghem, le canton de Werschoot dont nous avons déjà parlé comme d'un canton rural au milieu duquel de gros industriels gantois ont récemment installé des fabriques. Les cantons de la ville de Gand sont chargés d'affaires de police (1) les cantons de Ledeberg et Everghem ont notablement plus de condamnés correctionnels (10,49 et 11,20 par 1.000 habitants contre 8,75). Werschoot se rapprocherait plutôt de Gand pour les infractions de simple police, mais reste bien au-dessous des trois autres groupes pour les infractions correctionnelles (3,90) (2). La nécessité d'aller tout d'abord nous renseigner dans le grand centre formé par la ville de Gand et d'y écouter le plus de témoins possible est donc bien indiquée.

Les tisserands des Flandres sont, en forte majorité, originaires de l'endroit même où ils habitent. A Gand, on compte que les huit-dixièmes des ouvriers sont dans ce cas, c'est-à-dire nés dans la commune ou dans une commune limitrophe. La vie de famille ne peut que bénéficier de ces habitudes et aussi des conditions générales de la Flandre orientale qui, au point de vue de la proportion des mariages et des naissances, de la diminution des naissances illégitimes, du petit nombre des divorces est pla-

(1) Je mets à part pour n'en plus reparler le canton de Nevele où les mendiants et vagabonds viennent en masse s'y faire octroyer des arrêts plus doux.

(2) Ce sont du moins les proportions de l'année 1903. C'est à l'obligeance personnelle de M. le Président du tribunal civil de Gand que je dois d'avoir pu faire ces dernières comparaisons.

cée, en somme, au premier rang des provinces belges. Les conditions de l'existence ouvrière et les théories contemporaines ont quelque peu gâté les choses dans l'agglomération gantoise. En 1890 on y comptait encore 30,7 naissance par 1.000 habitants, contre 25 à Liège. De 1891 à 1900, la moyenne n'est plus que de 28,5. Dans les milieux socialistes, qui se sont bien étendus, les mariages sont devenus moins féconds. Depuis dix ans environ des représentants du parti ont répandu des écrits contre le grand nombre des enfants : les leçons, non seulement théoriques, mais pratiques de ces publications, commencent à porter leurs fruits.

Elle ne paraît pas exercer une meilleure influence sur la suite de la vie conjugale. En 1902, les divorces étaient de 2,56 par 10.000 habitants contre 2,25 à Anvers, 4,49 à Liège, 5,22 à Bruxelles. La proportion n'avait rien encore de bien fâcheux. La supériorité qu'elle donnait à la ville de Gand sur les autres grandes cités de la Belgique tient certainement encore à l'heure actuelle. Toutefois il est certain aussi que la tendance est moins bonne. Dans la bourgeoisie les divorces sont rares ; mais dans la classe ouvrière, les demandes sont très nombreuses. Il est vrai que plus de 90 pour 100 n'aboutissent pas, soit parce que les époux se réconcilient, soit, ce qui est plus regrettable, qu'ils préfèrent vivre séparés en fait.

Tel est le premier aspect de la démographie gantoise. On ne peut creuser davantage sans trouver tout de suite la question ouvrière : elle est ancienne, et elle a toujours provoqué dans cette ville prompte aux révoltes, soit des agitations, soit des malaises dont le terme n'est pas encore entrevu. Les industries sont nombreuses et quelques-unes sont nées récemment par suite du perfectionnement des voies de transport. Le commerce de bois a pris une très grande extension, il occupe pour le déchargement des bateaux des escouades de débardeurs, population turbu-

lente, querelleuse, grossière, entendant le socialisme de la façon la moins avouable. L'horticulture, qui a pris, elle aussi, une importance croissante, fait heureusement compensation : car son personnel (1) est très rangé, conservateur, vivant dans l'aisance. Mais enfin la grande masse des ouvriers gantois sont des ouvriers métallurgistes et beaucoup plus encore des ouvriers de l'industrie textile (filature du lin ou du coton).

Cette dernière industrie est presque partout celle qui donne les plus bas salaires. D'après l'office du travail de Bruxelles et les travaux de M. Varlez, voici la courbe qu'ils suivent à Gand : A treize ans l'ouvrier y débute sans apprentissage, et il gagne 4 francs par semaine : à vingt-huit ans, il touche 17 fr. 50. De vingt-huit à quarante ans l'augmentation est plus lente, elle ne parvient à 20 fr. 60 que pour retomber ensuite à 19 fr. 50 vers l'âge de cinquante-quatre ans. Quant à la femme, elle gagne à peu près comme les hommes entre treize et vingt ans. A vingt ans, elle est au maximum, soit de 13 à 14 fr., et elle n'ira pas au delà. Assurément, c'est peu. Ce n'est cependant pas de cette médiocrité des salaires que vient ni la misère physique ni la misère morale. Nous avons vu, par des exemples probants, que l'élite des ouvriers gantois trouve le moyen d'économiser (2). Il nous faut bien rappeler d'autre part, que le cabaret est la grande plaie de la Belgique et en particulier celle de Gand. Un témoin placé au-dessus de tous les partis, et d'une haute impartialité, me dit : « Les socialistes ont l'air de combattre ces habitudes, mais il ne le font pas avec conviction, aussi n'obtiennent-ils pas de résultats appréciables ! quant aux

(1) Sauf, peut-être au Mont-St-Amand où sa situation est moins bonne et son esprit plus suspect.

(2) Voir plus haut.

ligues anti-alcooliques, elles n'ont aucun succès. » — « On ne peut pas dire, ajoute-t-il, que la population ouvrière soit dans la misère; mais les cas de misère que l'on rencontre sont le plus souvent dus au cabaret. »

Ce n'est pas qu'il ferme les yeux sur les abus du système industriel de la ville, bien loin de là! Tout en s'applaudissant des incontestables succès des sociétés pour maisons à bon marché, il estime (et il n'est pas le seul) que ces maisons contiennent beaucoup trop d'habitations pour plusieurs ménages, qu'il y a beaucoup trop de « cités ouvrières » sans cour ni jardin. Il le regrette d'autant plus que ces mélanges multiplient pour les deux sexes des tentations auxquelles l'un et l'autre sont beaucoup trop prêts à céder. Non seulement la moitié des mariages populaires sont des réparations, mais la situation respective des frères et sœurs est « inquiétante », et aux yeux des hommes d'œuvres et même aux yeux de la police. Pour remédier à tous ces scandales, il faudrait que l'ouvrier pût, au besoin, se loger moins près de la fabrique. Pourquoi ne le peut-il pas? Parce que les heures de travail sont excessives. On avoue onze heures, ce qui est déjà peu humain; il paraît qu'en fait le travail dure onze heures et demie. Comment s'étonner qu'à de certains jours la patience du Flamand trouve des limites? Comment s'étonner même que pour plus d'un réformateur, la résistance — pour ne pas dire la révolte — vaille mieux que la résignation et surtout que l'oubli cherché dans l'intempérance et dans le vice? Serait-il facile d'abréger ces trop longues heures? A n'en pas douter; car l'industrie gantoise est prospère, elle fait certainement de gros bénéfices, elle ne paraît exiger de ses chefs ni des efforts d'initiative et de renouvellements pénibles ni de connaissances attestées par de sérieux titres scientifiques.

Il en résulte « que les rapports sociaux ne sont pas ce qu'ils devraient être. Pour bon nombre d'ouvriers le maî-

tre est l'ennemi : pour beaucoup de patrons l'ouvrier est la machine à produire. Cela est vrai surtout dans la grande industrie, car dans la petite industrie ou dans le commerce les rapports sont meilleurs ». Ce jugement, je ne le recueille pas d'une seule bouche. D'autres qui, à des titres différents, ont une égale autorité, me disent : « Les classes moyennes vivent trop isolées, mais elles ont plus d'esprit chrétien et des foyers plus simples que les classes riches; celles-ci sont trop souvent dédaigneuses et jouisseuses et elles ne donnent pas une très brillante idée de la moralité mondaine. » La classe populaire n'a donc pas à mésuser de leur patronage et encore moins à le refuser. Et cependant « elle serait heureuse, me dit l'un, qu'on fît les premiers pas, qu'on se mêlât à sa vie ». — « Pour lui faire accepter ce patronage, me dit l'autre, il suffirait de ménager les apparences. »

On est venu cependant, et de deux côtés, au secours du travailleur gantois. Le parti socialiste a commencé avec sa célèbre création du Vooruit. Il a heureusement compris tout ce que l'on pouvait obtenir de la coopération, et il a contribué pour une part considérable à l'amélioration du sort matériel de ses adeptes. Par ses succès comme par ses écrits il a provoqué l'émulation de religieux impatients de montrer ce qu'ils sont capables, eux aussi, de faire pour le peuple : de là une nouvelle série d'œuvres économiques qui ont certainement fait reculer le socialisme, car le Flamand ne demande pas mieux que de rester fidèle à sa religion. Mais si cette émulation a de bons effets, il est incontestable que l'antagonisme qu'elle met en jeu n'est pas sans surexciter certaines passions. Au début, ceux qui se rangeaient sous cette bannière socialiste n'y apportaient qu'un esprit « essentiellement utilitaire ! Ils formaient une immense coopérative avec préjugés antireligieux ». Depuis lors le préjugé s'est accentué, et il ferait volontiers appel à la violence. Entre les socialistes

qui ne lui pardonnent pas de lui enlever ou de lui reprendre des âmes (1) et les gros capitalistes qui ne lui pardonnent guère de lui enlever un peu de leur absolutisme ou de leurs bénéfices, la propagande catholique se poursuit avec méthode et sérénité, non sans peine, mais non sans résultats utiles.

En dehors des cantons tout à fait rapprochés du chef-lieu (et que j'ai cités plus haut, Ledéberg, Everghem, Werschott) l'ensemble de l'arrondissement n'a avec Gand que des relations très peu étroites : les trains ouvriers sont très peu fréquentés. La grande ville se suffit à elle-même et ne déplace guère les habitants des plaines qui l'entourent. Parmi ces cantons où les condamnés correctionnels oscillent entre 4 et 6 par 1.000 habitants, tandis que les cantons du centre industriel vont de 9 à 11, prenons-en deux ou trois, Deynze, plus au sud, Eccloo et Assenede, plus au nord.

Ces derniers comptent deux villes, Eccloo et Selzaete où se sont établies diverses industries. Dans ces deux localités, la vie ouvrière a mis la main sur la jeune fille; la moralité y a perdu. Selzaete qui, à lui seul, a eu, en 1903, 60 condamnations correctionnelles quoique sa population dépasse à peine la population d'Assenède qui n'en a compté que 27. Partout ailleurs, ce sont les populations flamandes avec leurs mariages précoces, féconds, bien compris, où les enfants vivent avec leurs parents jusqu'au

(1) Peut-être devrait-il s'en prendre un peu plus à lui-même des pertes qu'il regrette. Beaucoup de ses adeptes lui reprochent de pratiquer à leur égard une politique fiscale cherchant plus à se procurer des ressources pour la propagande qu'à ménager la bourse des pauvres gens. Enfin, il pourrait bien dire que quand telle de ses œuvres s'est fait dresser procès-verbal (pour abus de travail de ses employés) par ces inspecteurs mêmes dont il dénonce si souvent l'insuffisance, il n'a pas mis les rieurs de son côté.

mariage, où les rapports des classes sont bons, où le prêtre est en général très bien vu, mais où les dépenses de cabaret et leurs conséquences sont toujours invariablement signalées comme le grand mal. Si les trains ouvriers n'y déplacent aucun travailleur, on y signale — c'est une exception à remarquer — une émigration constante, définitive qui, depuis quelques années, se dirige vers l'Amérique du Nord.

Dans le canton de Deynze, le chef-lieu tend également à devenir surtout une ville industrielle, avec des fabriques de voitures d'enfants et des fabriques d'articles de Verviers, de soieries même (mais ce dernier genre de travail y est déjà en décadence). Dans le reste du territoire domine de beaucoup l'agriculture avec grandes propriétés. J'ai l'avantage de faire un court séjour en l'une des plus considérables et des plus belles. Elle compte environ trente fermes, dont aucune ne dépasse de 25 à 30 hectares (ce sont les proportions normales dans la région). Un fermier, sa femme et leurs huit ou dix enfants trouvent tous à s'y occuper et suffisent. Il n'y a point de métayage. La rente qui est d'à peu près 2 ou 2,25 du prix de vente, est toujours bien payée. Les fermages se transmettent de père en fils, et les fermiers se considèrent, l'un après l'autre, comme assurés de rester indéfiniment. Quant aux gros propriétaires qui jouent un rôle politique, ils ont généralement rempli tous leurs devoirs de patronage, ils se mêlent de près, comme bourgmestres, aux affaires locales; enfin la proximité de la capitale qui leur permet de se rendre si vite à Bruxelles et d'en revenir si vite, fait que la plupart sont vraiment et toute l'année des résidents. C'est là d'ailleurs un trait commun à presque toute la Belgique où l'antagonisme n'est pas provoqué et entretenu par d'autres causes; cette habitude contribue à maintenir un bien grand nombre de traditions. Les rapports entre les différentes classes sont donc demeurés bons, tout en lais-

sant voir moins de confiance et de familiarité qu'autrefois. On n'échange plus autant de petits services. Mais les gens sont habitués à compter sur ces organisations modernes qui travaillent à faire d'eux les artisans ou tout au moins les collaborateurs continuels de tout le bien qui se fait ou se prépare pour eux. Il n'y a point de coopération, et les syndicats professionnels commencent à peine à se former; mais presque tous les villages ont des sociétés de pensions ouvrières où les versements sont très réguliers. Les sociétés de secours mutuels sont aussi florissantes que nombreuses. A côté de la caisse d'épargne de l'Etat se sont ouvertes des caisses d'épargne privées où l'on fait des versements mensuels pour l'achat en commun de valeurs à lot et de bons des villes. On a enfin établi une œuvre générale du coin de terre. En toutes ces fondations le clergé a joué un rôle prépondérant qui n'a pas peu contribué à maintenir l'esprit religieux; mais son action n'a rien d'envahissant ni de tyrannique. « Le prêtre, en règle générale, s'occupe des œuvres agricoles, de l'épargne, des sociétés de secours mutuels, des pensions ouvrières. Il aide, il conseille, il stimule, sans vouloir s'occuper de l'œuvre de façon à détruire l'initiative des membres. Lorsque l'œuvre marche il se dissimule adroitement. » Tel est le jugement du magistrat local. Je ne dis point que tout ceci soit une faveur réservée au canton de Deynze : j'ai constaté au contraire, qu'à des degrés divers telle était bien la méthode et tels étaient bien les succès du clergé dans toute la Belgique agricole. Ils essaient d'en faire autant dans la vie industrielle et ils y réussiraient de la même manière s'ils n'y rencontraient l'hostilité si marquée des socialistes. Ce que je viens de dire ou de reproduire est cependant bien à sa place dans cette brève appréciation des mœurs flamandes. De même je ne ferai qu'insister une fois de plus sur les caractères si saillants de cette population en disant : dans ces cantons les délits les plus fré-

quents sont les délits de violence : viennent ensuite un assez grand nombre de délits grossiers contre la propriété rurale, comme vols de denrées et de volailles; mais les délits rusés contre la propriété, les faux, les abus de confiance, les vols domestiques y sont extrêmement rares.

*
* *

L'arrondissement d'Anvers, en y comprenant son chef-lieu même, a été considéré pendant bien longtemps comme la plus solide forteresse de l'esprit flamand et comme le meilleur rempart de la cause catholique. L'accroissement considérable et rapide de sa population (qui de 169,112 en 1880, s'est élevé en 1900, à tout près de 273.000), la transformation de ses méthodes commerciales, l'intensité de l'immigration que lui apporte des différentes provinces et de l'étranger tant d'éléments mobiles, ont assurément modifié l'état des choses l'arrondissement ne cesse pas d'être mieux placé que ceux de Gand et de Bruxelles; mais il vient immédiatement après eux.

La plupart des cantons ruraux restent, dans les statistiques de la police, bien moins chargés que les cantons urbains. En 1903, les cantons plus éloignés de Boom, de Santhoren et de Brecht, ne donnaient pas 9 affaires par 100.000 habitants. Les cantons un peu plus rapprochés d'Eeckeren, de Contich et surtout de Borgherout montaient à 11,60, à 16 et à 18,10; les cantons anversois les dépassaient tous considérablement, car ils arrivaient à 44.10. Il est donc évident que le grand port, qu'on s'apprête à élargir encore, est comme un foyer où les mauvaises tendances s'alimentent d'autant plus qu'on s'en rapproche davantage.

Tous les jours, il arrive au chef-lieu plus de 3.000 ouvriers. La plupart viennent des cantons voisins, mais beaucoup aussi du reste de la Campine. Entre les dispositions que les uns et les autres apportent de leur lieu d'origine la police ne fait pas de différence. A leur arrivée, tous se valent à peu près, si ce n'est qu'ici comme partout, les jeunes se gâtent beaucoup plus que les anciens dans la promiscuité des trains d'abonnement; on paraît beaucoup se préoccuper d'eux dans le monde des œuvres. De l'avis de ceux qui en ont le souci c'est surtout dans la commune dont ils partent qu'il y aurait lieu d'agir sur eux. A Eeckeren, ville de 6.000 habitants, on réunit en conférence 200 ouvriers dont la moitié vient travailler au port d'Anvers. C'est un exemple qu'on voudrait voir plus imité; car si dévoués que soient les aumôniers du travail et si bonne que soit leur hôtellerie, on craint qu'ils ne puissent exercer que peu d'action dans l'intérieur de la grande ville, une fois que les gens s'y sont dispersés pour leur travail. Maintenant, si les habitudes de vie et si les rapports sociaux des ouvriers migrateurs ou immigrés diffèrent beaucoup, la cause ne peut en être que dans l'action des groupes déjà formés où ils viennent se fondre et qui ont en effet des mentalités toutes spéciales.

Les professions et métiers offrent ici bien des ressources. Tout le monde s'accorde à dire que les écoles sont nombreuses et fréquentées, que le vagabondage des enfants est très surveillé, peu toléré, que les écoles professionnelles et techniques ont une organisation bien entendue, que l'industrie à domicile occupant encore beaucoup de bras, a conservé certaines habitudes d'apprentissage. Toutes les institutions de mutualité et de prévoyance sont en grand honneur et les travailleurs qui ne veulent pas vivre dans l'isolement ont généralement le choix entre syndicats plus ou moins neutres, syndicats socialistes et syndicats chrétiens.

Tous ne profitent pas de ces secours avec le même zèle et surtout avec la même sagesse. Les ouvriers des mines et de l'habillement semblent les meilleurs, suivis de près par les ouvriers du bois et par ceux de la construction. Tous ceux-là ont des syndicats bien organisés où se maintient un esprit conservateur. Les employés de l'Etat, particulièrement les employés de chemins de fer, s'agitent beaucoup: le bruit fait par les réclamations récentes des travailleurs de l'Etat français ont surexcité leurs prétentions. Viennent enfin trois corporations dont une très misérable, celle des débardeurs, et deux très riches, celle des ouvriers des tabacs et surtout celle des ouvriers diamantaires : d'aucune des trois ne se louent ni le monde patronal, ni les œuvres religieuses, ni l'administration, ni la police, ni la magistrature.

Les différences d'aspect sont saillantes : d'un côté le débardeur grossier, toujours misérable, gagnant 15 francs par jour quand il travaille, mais travaillant avec des intervalles de chômage dont il est souvent seul responsable; s'en allant, tout de suite après sa paie, faire au cabaret des séances qui se prolongent tant qu'on ne prend pas la peine de venir le chercher pour le déchargement d'un navire; d'un autre côté le diamantaire ne gagnant pas moins de 70 frs, quelquefois 250 à 300 francs par semaine, vivant bien, dépensant tout, allant devant lui au jour le jour. Il y en a ainsi plusieurs milliers : en face des débardeurs ils sont ce que les beaux verriers de Charleroy sont devant les houilleurs habitant les maisons de logement; leur action sur l'esprit public n'est pas meilleure. Ils ont la haine du patron et de la société, toujours prêts à la lutte et entendant le socialisme dans le sens le plus égoïste. Quant aux plaintes qui se répètent le plus dans toute la Belgique, on pense bien qu'ici elles sont loin de se taire. L'ouvrier d'Anvers connaît parfaitement la caisse d'épargne, mais beaucoup n'épargnent que pour dé-

penser très gros dans un jour de fête. « Et le style de ceux qui répondent à mes enquêtes me dispense de longues phrases. A la suite de ma question : Fréquente-t-on beaucoup le cabaret? je trouve le mot court, mais éloquent : « Hélas ! »

Si l'immoralité se développe, et elle se développe incontestablement, on ne doit pas s'en prendre uniquement à l'alcoolisme, mais aux publications licencieuses, au commerce des cartes obscènes, à la multiplication des maisons de débauche, à la précocité de relations entre jeunes gens des deux sexes, à la diminution de la fécondité des mariages, et à l'accroissement des divorces. Cependant le vrai anversois garde toujours au fond du cœur son esprit religieux et c'est surtout dans les hommes de foi qu'il trouve des soutiens, et des guides : mais, ces derniers mis à part, l'union qui existait jadis est bien compromise par des difficultés particulières. Les colonies étrangères, hollandaises et surtout allemandes, se développent dans des proportions qui inquiètent l'esprit national. Les familles riches qu'elles soient d'origine exotique ou d'origine belge, savent de moins en moins parler flamand. Or le peuple, lui, ne connaît pas d'autre langue : les rapports deviennent donc très difficiles; les classe inférieures et les classes riches ne s'entendent plus — dans tous les sens du mot, peut-on dire. — Aussi n'y a-t-il pas lieu d'être surpris de la poussée socialiste qui s'est si violemment manifestée à Anvers dans les élections législatives de mai 1906.

*
* *

J'ai déjà eu occasion de dire que la criminalité de Bruxelles n'a rien d'exceptionnel, rien du moins qui rappelle la criminalité, de certaines grandes capitales, comme

Londres ou Paris. Quoique flamand, le peuple bruxellois n'est pas trop batailleur; après avoir crié quelque peu, il s'adoucit assez vite comme toute population qui, toujours exigeante à l'égard de sa riche clientèle, sent toujours, au bout du compte, la nécessité de la ménager. Ici comme ailleurs, les professions ont leurs dangers particuliers, leurs tentations spéciales. Il est inévitable qu'on y trouve beaucoup de faux et de banqueroutes. Mais ici comme dans le reste du royaume, la cause par excellence de la criminalité reste bien l'alcoolisme et en second lieu, l'immoralité. Bien au-dessous vient la misère, dont la part est, aux yeux des magistrats les plus écoutés, fort peu importante. Les jalousies ou haines de classes ont une action plus réduite encore.

Sans doute il ne faudrait pas exagérer cet effacement de tout caractère local ni croire que tous les quartiers de la grande ville et des faubourgs se valent. Moolenbeks Saint-Jean, qui est la commune la plus pauvre de l'agglomération bruxelloise, a des familles nombreuses, une population très dense et très industrielle. La police estime que c'est là qu'il y a le plus de voleurs, de voleurs à la tire, apparemment, puisque cette spécialité est, paraît-il, celle où les malfaiteurs bruxellois s'attribuent une certaine supériorité. Dans l'intérieur même de la ville, le quartier central de la Bourse, de la Grande Place, des Galeries, de la rue des Bouchers, sans jamais offrir rien de scandaleux sur les trottoirs, donnent à surveiller beaucoup de femmes galantes, de souteneurs surtout et d'entôleuses. Ce personnel devient de plus en plus cosmopolite. Il s'y réfugie nombre d'étrangères qui à la suite de rafles ou de poursuites pour entôlages ont émigré et font la navette entre Bruxelles et Lille (1) par exemple. Depuis

(1) Dois-je dire que pour la police centrale, le Lillois, qui « s'amuse » va plutôt à Bruxelles qu'à Paris?

quelques années toutefois, l'élément allemand y domine Enfin, comme il faut à ce monde même un domicile, c'est à Saint-Josset-en-Noode qu'il en cherche un, probablement parce que c'est là la partie de l'agglomération où la police est le moins bien organisée.

La partie rurale de l'arrondissement passe en majorité, pour très bonne, mais avec des inégalités ou des nuances qui méritent d'être signalées.

Les gens que les trains d'abonnement amènent à Bruxelles s'y dispersent dans une multitude de métiers et d'emplois, dans les administrations, dans les Banques. Ils constituent comme une aristocratie des « migrateurs », mais sans prendre particulièrement les uns avec les autres aucun contact périlleux. Il n'en est pas de même de ceux qui partent du sud ou du sud-ouest de l'arrondissement pour aller travailler dans les mines du Hainaut. D'une même commune, soit, par exemple, Thollenbek, il en part tous les matins deux ou trois cents pour cette destination. Cette population est renommée pour ses détestables habitudes. Les garçons deviennent ouvriers migrateurs dès l'âge de quinze ans : ils gagnent tout de suite de bons salaires, et ils les dépensent sans venir en aide à leurs parents. Leur premier argent passe à l'achat d'une arme et d'une arme dont ils ont parfaitement l'idée de se servir. Aussi les honnêtes gens ont-ils peur d'eux à un point tel qu'il a fallu renforcer la gendarmerie. Cette fraction est la plus éloignée de la capitale; elle subit une attraction plus dangereuse celle du bassin houiller de Charleroy.

Plus près de Bruxelles, le canton de Lennick-Saint-Jean compte encore quelques communes où une partie de la jeunesse va également travailler aux usines. « Ces derniers sont aussi mauvais que ceux qui restent sont bons ». Ceux qui restent sont en effet de ces patients petits travailleurs de la terre comme il en abonde depuis Aasche

jusqu'Hal. Là domine la moyenne et surtout la petite culture. Les grandes propriétés s'émiettent pour livrer leurs parcelles à des gens qui presque tous les paient ou en quatre ou cinq ans ou, ce qui est plus fréquent encore, tout de suite sur leurs économies. A Schepdaël, 500 propriétaires se partagent les 821 hectares du territoire de la commune. Il va sans dire que ce morcellement ne réussit que par les cultures intensives et par les produits de luxe, par les fruits et particulièrement par la fraise, qui peut rendre jusqu'à 4.000 francs par hectare. La culture du houblon est encore une culture très productive à la condition de demeurer restreinte et familiale : et de fait, elle ne dépasse pas 20 ou 25 ares par famille. Toutes ces conditions supposent chez ceux qui demeurent beaucoup de travail, beaucoup d'union, des mœurs simples. Après avoir donné le jour à la terre, il faut souvent passer la nuit pour s'assurer une bonne place sur le marché bruxellois. De telles habitudes sont parfois, en d'autres pays, gâtées quelque peu par une âpreté au gain qui va jusqu'à l'avarice et à l'oubli de tout ce qui n'est pas matériel. Une intéressante monographie qui, de Schepdaël, a rayonné sur les cantons que j'ai déjà cités de Hal et de Aasche, nous montre dans ces familles un grand respect de la religion : dans chacun des rustiques logis, un grand crucifix tient la place d'honneur : dans beaucoup de fermes la prière du soir se fait en commun. Les quelques grosses fermes du territoire risquent bien un peu d'altérer ces traditions par une certaine mobilité des jeunes fermiers et des jeunes domestiques : jusqu'ici cependant elles résistent. J'ajoute que l'harmonie règne entre les grands et petits cultivateurs : les seconds quand ils travaillent pour les premiers, se contentent d'un petit salaire qui leur est un simple appoint : en échange, ils sont assurés d'obtenir, à leur tour, à très bas prix, le concours des attelages dont ils ont besoin à certaines époques de l'année.

Au jugement très concordant des administrateurs et des hommes d'œuvres, ce qu'il y a de meilleur dans cette partie rurale de l'arrondissement est le canton de Aasche; mais Hal offre aussi une population très morale, particulièrement réputée pour son patriotisme et sa générosité C'est à l'extrémité de ce canton que j'ai fait remarquer une sorte de point de fusion entre populations flamandes et populations wallonnes. On y trouve deux communes wallonnes, Saintes et Bierghes. Quelles que puissent être ici les influences de race, la variété des occupations et des habitudes sociales ont une action prépondérante. A Saintes, pays de fermes et de belles cultures, population très bonne. A Bierghes, nombreux habitants occupés aux carrières, natures incomparablement plus brutales.

Le canton d'Uccle plus rapproché de la grande ville a la réputation d'être très batailleur et l'on y désigne une commune (Rhode-St-Genèse) où les coups et blessures sont fréquents; mais la prévoyance y est en honneur et les mutualités catholiques y sont très prospères. Quand on va enfin du côté de l'arrondissement de Louvain, on trouve un sol moins morcelé : c'est un pays de grande culture, produisant surtout de la chicorée.

Si maintenant, après avoir recueilli toutes ces données, nous les confrontons avec la statistique officielle des affaires de police, nous trouvons que le canton le moins chargé de tous est précisément le canton d'Aasche, qu'à peu de distance viennent les cantons de Lennick-Saint-Quentin et Hal : c'est toute la région de la petite culture. Le canton de Vilvorde, il faut le dire, n'est pas moins indemne. Ce sont — comme on pouvait s'y attendre — les cantons tout à fait limitrophes de ceux de Bruxelles qui paient le plus gros tribut. En une année où Aasche n'a que 8 affaires par 1.000 habitants et Hal 11,50, ou en compte 32,15 à Molenbeke-Saint-Jean, 43,50 à Saint-Gilles et 120 dans

l'ensemble des trois cantons proprement bruxellois. Témoignages de l'enquête et chiffres de la statistique s'accordent donc parfaitement. Les uns et les autres expliquent bien que, malgré ce que les éléments d'une grande ville et d'une ville capitale ont toujours de si mêlé, de si agité (1), de si facile à corrompre, l'arrondissement de Bruxelles réusisse toujours à n'être placé qu'après les trois que nous avons dû désigner comme les plus mauvais du pays.

CHAPITRE XII

CONCLUSION

Telle est, dans sa complexité, ce qu'on est convenu d'appeler le milieu belge..., le milieu social, bien entendu, c'est-à-dire l'ensemble des idées, des passions et surtout des habitudes nées de l'action des habitants sur les conditions de vie qui leur sont faites. Dans la science criminelle en effet, le milieu physique d'une nation n'importe guère, pas plus que la laideur ou la beauté d'un individu. C'est par la laideur que certains aliénistes expliquent les penchants vicieux, haineux, violents de certains individus mal conformés : mais c'est par le trop de beauté ou le trop de vigueur qu'un autre expliquera les crimes d'un imitateur de Don Juan ou d'un disciple trop conséquent

(1) Pour l'enfance notamment, la ville de Bruxelles fournit de la répression un gros contingent. Sur environ 2.300 enfants se trouvant dans les écoles de bienfaisance, 300 — ou la onzième partie — sont originaires de Bruxelles, quoique la population de Bruxelles ne soit que la trente-sixième partie de la population totale du royaume.

de Nietsche. Quand les statistiques les mieux faites commentent un accroissement inusité de la criminalité d'un pays, dans une année donnée, ils l'attribuent quelquefois à la pénurie, mais quelquefois aussi à la surabondance des récoltes : car si la pénurie provoque certains délits, l'abondance en amène d'autres, on s'aperçoit même, quand on y regarde attentivement, qu'elle en amène davantage. On vient de voir enfin par la précédente étude que si les bas salaires peuvent être mauvais pour la moralité d'un homme ou d'une femme, les gros salaires sont plus dangereux encore pour ceux qui songent à jouir de n'importe quelle manière sans se préoccuper de jouir correctement, utilement et délicatement.

Pour ce qui est de la tentation à laquelle cède le plus facilement le peuple belge, je ne refuse pas de reconnaître que souvent une nourriture insuffisante ou grossière donne à l'homme, peu instruit ou peu convaincu des derniers enseignements de la science, une illusion dangereuse; il croit que l'alcool lui infusera plus de force musculaire et aussi plus de contentement, plus d'oubli, plus d'euphorie, comme le dit volontiers M. Vandervelde dans sa défense de l'ouvrier. Soit! mais, d'autre part, comment ne pas prêter grande attention et à tous les faits que nous avons rapportés sur l'intempérance des travailleurs les mieux payés et à cette observation qui se lisait en 1891, dans les publications de l'*Office du travail* de Bruxelles? Un rédacteur, assurément bien averti, y étudiait l'industrie armurière liégeoise et il s'exprimait ainsi : « Quant à l'alcoolisme, fléau dont l'intensité est toujours plus ou moins proportionnelle, malheureusement, à la prospérité même de la classe ouvrière, la baisse des prix a notablement contribué à sa décroissance, paraît-il, chez les travailleurs des rives de la Meuse et du pays de Herve. C'est dire que si l'on travaille un jour au relèvement des salaires, il faudra se mettre en mesure d'évi-

ter, s'il est possible, qu'une recrudescence d'alcoolisme s'ensuive. » Eh bien! l'Office du travail et M. Vandervelde ont tous deux raison, dans la même mesure, laquelle est toute relative.

Tout dépend donc de l'usage fait des facilités offertes et de la lutte entreprise contre les difficultés. Les unes et les autres ne manqueront jamais, et nous voyons tous les jours le courage ou la mollesse des gens transformer alternativement les facilités en pièges extrêmement dangereux et les difficultés en occasions de triomphes réconfortants.

Pour trouver un milieu social où certains courants exerceraient une action dominatrice et tyrannique, il faudrait en trouver où les hommes eussent une égale faiblesse ou une égale force de résistance : or, c'est ce qu'on ne rencontrera jamais.

Dans tout milieu, qu'il soit vaste ou qu'il soit restreint, que ce soit un milieu national, pris dans son ensemble, ou que ce soit un milieu provincial, que ce soit un milieu plus étroit encore comme celui d'une profession, d'un village, d'une école, d'un régiment, d'une usine, d'un quartier, d'une famille je dirai même d'une prison (car il y a des individualités dont la vie de relation ne se meut et ne se modifie que dans l'un ou l'autre de ces cercles secondaires) les faits prouvent que les gens se partagent toujours en trois groupes principaux.

Avant tout, il y a ceux qui tirent parti de ce qui s'offre à eux, s'en accommodent de manière à éviter les plus gros inconvénients, cherchent la stabilité et se la procurent par des efforts de nature à exercer leur activité sans la surmener et à se soustraire aux difficultés plus qu'à les vaincre : ils recherchent de préférence ceux qui ne les entraîneront pas malgré eux hors des sentiers battus; ils imiteront ceux qui leur donneront l'exemple de cette régularité amie de la paix; et si les circonstances les éprouvent, ils feront de nécessité vertu.

Les hommes qui ne se résignent point à cette condition moyenne se divisent naturellement en deux groupes. En haut vont ceux qui font des efforts exceptionnels pour s'élever à plus de vertu ou à plus de science ou à plus de bien-être et à plus d'action extérieure sur les destinées de leurs semblables. En bas tombent ceux qui veulent simplement jouir davantage sans se donner la peine de conquérir par des efforts soutenus ce qui a le malheur de les tenter. Si ce qui les tente demande une sorte d'action intermittente et fiévreuse, qui se fasse illusion à elle-même sur ses ressources réelles, ils auront recours à des excitations factices. En quelque condition qu'il se trouve, en quelque partie du territoire qu il vive, chacun de nous se range dans l'une ou dans l'autre de ces trois catégories, selon ce que permettent sa première ou sa seconde nature et son penchant à imiter, mais à imiter surtout ce qui répond à ses secrets désirs. Souvent enfin, l'homme va de l'un à l'autre de ces groupes. Aussi la société est-elle pleine de gens qui montent et de gens qui descendent, de gens qui ont profité de leurs épreuves et d'autres que leurs succès mêmes ont plus compromis qu'affermis.

Nous venons de voir ainsi les trois catégories de familles qui subsistent côte à côte dans le même milieu des houillères de Mons : nous venons de voir comment, dans des cantons agricoles, les uns restent aux champs et réussissent à transformer les conditions de la culture, tandis que les autres s'en vont gagner de plus hauts salaires et s'exposer à plus d'écueils dans des milieux où l'on ne saurait trop dire si c'est le péril même ou le profit qui les attire. On a vu aussi comment bien des familles émigrent des petits villages à la grande ville, soit parce qu'elles pensent y trouver un travail plus facile, soit parce qu'elles espèrent y rencontrer plus d'assistance et de charité. On a vu comment des ouvriers d'une même industrie peuvent également désirer de se concerter et de se soutenir en for-

mant des syndicats; mais les uns recherchent le syndicat batailleur, les autres veulent un syndicat pacifique; et en dehors des uns et des autres, il n'est pas dit que la masse ne préfère pas encore la simplicité routinière de sa vie individuelle ou familiale. En Belgique, les facilités peu ordinaires offertes aux déplacements quotidiens font que chacun choisit presque à volonté son mode de travail et le lieu de son travail. De là cette mobilité qui fait que les gens se recherchent ou se fuient, se groupent et se séparent et que chacun peut modifier lui-même, sinon toutes les conditions de sa fortune, du moins les conditions les plus importantes de sa vie sociale et, par suite, de sa vie morale.

Disserter sur la nature profonde de ces volontés et sur la portée de la responsabilité des uns et des autres est peut-être, pour le répéter avec Leibniz, une chose plus curieuse que nécessaire. Mais ce qui importe ici, c'est de faire attention à l'instabilité des hommes; c'est de réfléchir aux dangers que leurs concitoyens leur font courir ou leur évitent dans l'un ou dans l'autre de ces milieux divers auxquels ils mêlent une partie si considérable d'eux-mêmes.

Certes il ne faut pas croire que l'instabilité soit la seule cause du délit. Il ne faut pas nier que le rapprochement continuel des mêmes hommes en un même milieu n'amène beaucoup de concurrences, de rivalités et de jalousies. On pourrait même faire ici de belles hypothèses sur la nécessité de desserrer les liens qui rapprochent trop certaines gens; c'est souvent dira-t-on le moyen le plus simple pour que, chacun s'en allant là où il peut le mieux vivre, les frottements diminuent et que la plaie qui est résultée perd son caractère envenimé. Tout cela est spécieux et même vrai dans une mesure... difficile à déterminer. Mais partout les hommes sont à la fois des associés et des concurrents. Qu'ils se rapprochent ou qu'ils s'éloignent, qu'ils se

connaissent de la veille ou qu'ils se fréquentent de longue date, c'est toujours d'eux qu'il dépend de se considérer sous l'un ou l'autre de ces deux aspects et de se traiter mutuellement en conséquence. Or il faut bien admettre comme un fait que dans la plupart des milieux et dans le milieu belge, à coup sûr, l'esprit d'association s'est fort développé parmi la population stable des campagnes et que l'esprit de concurrence s'est fort exaspéré parmi la population mobile des centres industriels et commerçants. Qu'il nous suffise de rappeler les exemples si saillants des cantons de Mouscron, d'Ostende, de Charleroy et de quelques autres cantons placés près des frontières particulièrement agitées; ajoutons-y l'aggravation indéniable signalée dans l'arrondissement de Turnhout. Tout confirme là ce que de précédentes observations ont révélé sur le péril social de ces déplacements, au cours desquels il y a toujours quelque frein qui tombe ou qui s'use (1).

A côté de cette mobilité toute matérielle et toute corporelle, il y en a une autre : c'est la mobilité des biens, des conditions, des fortunes, c'est la mobilité des habitudes, des méthodes et des idées. Rien, dit-on, n'est plus nécessaire au progrès. Soit! pourvu cependant qu'on n'oublie pas que la mobilité peut aussi bien être agitation, piétinement sur place et régression que véritable progrès, et surtout que les déplacements incessants ne préservent pas plus de la routine (parfois même ils la favorisent) que la stabilité n'exclut le progrès. Le déclassé

(1) Je ne puis que renvoyer ici au chapitre II de la *France criminelle* et à ce paragraphe emprunté à la statistique française. En une même année « on constate que sur 100.000 habitants n'ayant point quitté le lieu de leur naissance, 8 ont été traduits en cours d'assises ; que sur 100.000 individus domiciliés dans d'autres départements, il y en a eu 29 ; et que sur 100.000 étrangers il y en a eu 41 ».

qui va d'usine en usine en arrive promptement à ne faire qu'une besogne triste et mécanique, toujours la même; le paysan flamand ou wallon qui a voulu rester sur le sol héréditaire a compensé le morcellement de la propriété par les succès dus à la variété et à l'intensité de ses nouvelles cultures.

Mais, dit-on, de cette mobilité générale, de ces dangers — où beaucoup, en effet succombent — on a toujours quelque chance de voir sortir une élite dont toute la race bénéficiera. En effet! mais encore faut-il ne pas aggraver ces dangers; car cette élite même en souffrirait de deux façons.

D'abord la division plus haut esquissée des hommes en trois catégories se continue partout et toujours par subdivisions correspondantes en tous les groupements sociaux quels qu'ils soient. Comme tout, dans les choses sociales, est relatif, comme chacun apprécie sa situation suivant la place qui lui est faite à côté, au-dessus et au-dessous de ses pareils en son milieu particulier, les déceptions, les rancunes, les ressentiments, les haines, les intrigues et les vengeances se retrouvent en haut comme en bas, et les crimes des très civilisés ne sont souvent pas moins redoutables que ceux des sauvages.

En second lieu, à supposer que l'élite demeure, en apparence, irréprochable et qu'elle le soit en effet dans ses rapports avec ses pairs, il ne lui en est pas moins interdit de s'isoler. Si elle veut jouir seule de ses avantages, elle les compromet gravement, et c'est ici le lieu de rappeler le grand avertissement de Le Play : « Chaque riche, en brisant le lien qui devrait l'unir à ses ouvriers, détruit lui-même les forces matérielles et morales qui seules pourraient donner la durée à ses créations et la stabilité à ses descendants ». Oui, tout sera remis en question, tout se discutera, tout s'ébranlera sans cesse, si ceux d'en haut et ceux d'en bas cessent de se considérer comme des alliés

et si chacun se réserve de pratiquer la solidarité non comme un outil pacifique et bon à tous, mais comme une arme de guerre. Or, sous ce rapport, la Belgique a couru et elle court encore bien des périls dont le caractère si sociable de ses habitants a de la peine à les préserver.

Des trois partis qui la divisent il en est un (je le dis avec toute la discrétion qui s'impose à un étranger, mais à un étranger qui s'intéresse de tout cœur à la prospérité de toute la nation voisine et amie), il en est un qui paraît tendre à s'isoler plus que les autres dans la jouissance des avantages conquis ou à conquérir. Il abuse de ce qu'il est prêt à laisser à chacun la liberté de s'enrichir et de s'élever... s'il le peut, et sous prétexte qu'il a été ou croit avoir été pendant longtemps presque seul à représenter l'indépendance, la richesse, la force nationale, il se persuade que s'il tient de nouveau les rènes, il n'aura jamais trop de pouvoir, il croit qu'on ne lui déléguera jamais assez les moyens de tout centraliser, de tout régler, de tout administrer à son idée.

Il en est un second qui travaille à unir tous les gens d'une même condition et à les exciter dans leurs efforts pour l'améliorer. Il leur donne des conseils de coopération, puis de modération personnelle, de tempérance, d'épargne même auxquels il convient de rendre justice. On regrette qu'il ne les unisse ainsi que pour les armer davantage contre le reste de la société, contre des droits non moins assis, non moins dignes de respect que ceux qu'ils revendiquent pour eux-mêmes. On regrette ses préjugés contre ceux qui n'ont jamais demandé qu'à assurer le bonheur aux plus humbles. On regrette enfin les illusions qu'il se fait sur la valeur morale des transformations économiques. Ils s'imaginent trop facilement que pour devenir un homme très cultivé, très tempérant, très parcimonieux, très respectueux de tous les droits, il suffira d'être un homme très bien payé. N'est-il pas singulier

d'attribuer ainsi d'avance toutes les vertus à ceux que la future organisation sociale aura enrichies, alors qu'à ceux qui se sont enrichis d'eux-mêmes on attribue si libéralement tous les vices?

Reste un troisième parti qui résiste aux erreurs et aux injustices des deux autres, ce qui amène inévitablement les deux autres à se coaliser contre lui quand ils se trouvent le redouter plus encore qu'ils ne se redoutent mutuellement. Ce parti-là détient le pouvoir, et je ne veux point le complimenter ni surtout le flatter. Tout le monde sait ce qu'il a fait pour adoucir les conditions du travail et ménager l'accès de la petite propriété, sans léser aucun intérêt respectable, sans attenter à aucune liberté ni dans la commune, ni dans la province, ni dans l'Etat. Je me contenterai de dire que les socialistes mêmes admirent tout ce qu'il a fait et fait seul pour la coopération des travailleurs de la terre. S'ils louent moins ce qu'il essaie tous les jours de faire pour la coopération des travailleurs de l'industrie, c'est que là, ils se prétendent lésés dans ce qu'ils s'étaient habitués à considérer comme leur domaine propre et réservé. Maintenant je me permettrai — ceci est plus utile que les compliments — de chercher quel conseil peut donner un ami sincère qui vient de faire tout ce qu'il a pu pour acquérir en ces matières quelque expérience.

La lutte contre le crime exige des mesures spéciales et immédiates: elle exige aussi des mesures générales et d'une application persévérante.

Dans sa « politique judiciaire » la Belgique doit surtout faire attention à trois systèmes ou trois manières de procéder que les hommes les plus compétents s'accordent, ce me semble, à regretter.

Elle poursuit trop de petits actes insignifiants ou qui ne méritent pas d'occuper la justice répressive d'un pays. Dans les délits sérieux elle abuse ou fait un usage souvent

peu rationnel du sursis, ce en quoi d'ailleurs elle imite beaucoup trop la magistrature française. Dans des délits plus graves encore elle abuse des courtes peines. Un de ses plus distingués fonctionnaires M. Prins a produit à ce sujet des observations et des chiffres qui me dispensent d'insister.

Sans doute le premier de ces trois abus est provoqué — j'en suis convaincu — par le caractère même de la criminalité du royaume, faite aux trois quarts de crimes ou de délits occasionnels, ne dénotant point une perversion profonde et obstinée. A son tour, cet abus entraîne les deux autres et il s'étend même (c'est ici le gros danger) à quelques-uns des actes qui font partie du quatrième quart; mais s'il est explicable que la magistrature belge penche de ce côté encore doit-elle être avertie (1) qu'il ne faut pas s'exposer à faire chute trop grave du côté où l'on incline.

M. Prins craint que cet abus des courtes peines ne soit dû à une illusion qu'il regrette sur l'effet moralisateur de la cellule (car la Belgique est, par excellence, le pays du système cellulaire porté à un très haut degré de perfection). Certes si l'on s'imaginait que la cellule a par elle-même un pouvoir positif d'amélioration et d'amendement, on commettrait une confusion dangereuse. Elle empêche

(1) Elle l'a été par son ministre, M. Van den Heuvel, auquel elle doit déjà tant d'heureuses mesures. Une circulaire du 12 août 1901 a rappelé les magistrats à plus de prudence dans la pratique des condamnations conditionnelles : car le sursis était devenu si habituel à la première affaire que beaucoup de condamnés croyaient avoir le droit de le revendiquer. Depuis lors les tribunaux en ont fait un usage un peu plus circonspect. Ajoutons que le nombre des rechutes avant l'expiration du sursis a toujours été en augmentant. Dans les condamnations à une peine correctionnelle on en compte en 1895, 12,01 pour 100. — En 1900, 12,21. — En 1901, 13,96. — En 1902, 14,66.

le mal affreux et irréparable que produit la prison commune; c'est déjà beaucoup. Elle est comme ces pansements antiseptiques qui — sans posséder précisément aucun pouvoir curatif — préservent la place saignante contre les microbes prêts à s'abattre sur sa surface et à l'infecter de plus en plus profondément. Je me suis expliqué autrefois sur la méthode de la cellule belge que je venais d'étudier attentivement (1). Après plus de dix ans, je viens de revoir ces cellules et leur hôtes : je retrouve ceux-ci tels que je les avais vus, d'un caractère adouci jusqu'à une sorte d'enfantillage, mais s'habituant assez vite à cette réclusion, elle les préserve du contact avilissant des autres malfaiteurs et elle les met plusieurs fois par jour en libre et familière communication avec les représentants de la société régulière. Or, autant ces derniers doivent être raides et fermés devant une troupe de malfaiteurs que leur promiscuité continuelle contraint, en quelque sorte, à revêtir une mentalité de conjurés, autant ils deviennent humains devant chacun de ces isolés dont les grandes consolations sont le travail et la visite reçue.

Je ne m'étendrai pas plus longtemps sur cette question; elle mériterait une étude à part, une étude où seraient reprises aussi les questions relatives à l'intervention de l'Etat dans le redressement de l'enfance déjà coupable, dans le patronage de ces enfants, dans l'organisation des écoles de bienfaisance et enfin dans la répression du vagabondage. Je termine en rappelant pour la dernière fois quelle est la cause par excellence du délit, dans le royaume de Belgique. Ai-je besoin de nommer une fois de plus l'alcoolisme, la fréquentation du cabaret, les grosses dépenses dans les jours de fête et dans les jeux...

(1) Voir *Le combat contre le crime*, où j'ai analysé les cas d'un certain nombre de condamnés à de longues peines dans la prison de Louvain.

toutes choses qui se tiennent et qui aggravent encore cette désorganisation de la famille à laquelle travaille tant la grande industrie? Non! Mais en constatant tout ce que par sa législation a déjà fait, non sans succès, le pouvoir actuel pour diminuer la consommation de l'alcool, je formulerai un dernier vœu. Dans une conférence faite à Paris sur l'alcoolisme, M. Vandervelde disait courageusement aux ouvriers : si vous voulez arriver au pouvoir, soyez-en dignes... et il les avertissait qu'ils avaient beaucoup à faire pour dominer leurs habitudes d'intempérance. Je ne doute pas qu'il ne tienne le même langage aux ouvriers de sa patrie, car ils en ont grand besoin; mais, à leur tour, ceux qui font la force et l'honneur du gouvernement actuel ne doivent-ils pas insister auprès de leurs fidèles pour qu'ils se montrent dignes de conserver le pouvoir si chèrement conquis? Jouer avec le délit, fût-ce même avec le petit délit, est un jeu dangereux; se complaire dans ce qui surexcite toutes les formes de sensualité et affaiblit d'autant les contrepoids habituels, est plus dangereux encore. Avec tout le dévouement, toute la bonne humeur, tout l'esprit pratique dont il a donné tant de preuves, le clergé belge n'a pas eu de peine à faire accepter de son troupeau les services matériels qu'il lui a si largement prodigués. Lui rendre cet autre service de lui inculquer des habitudes de tempérance, est, il faut le croire, plus difficile, mais non moins nécessaire. Je ne puis dire dans quelle mesure les hautes classes et les classes moyennes le seconderont ici de leurs exemples; mais enfin c'est à ce prix qui se dissiperont les ombres projetées sur la prospérité nationale, sur cet ensemble de libertés et de richesses qui méritent à un si haut degré l'admiration du monde.

Henri JOLY.

Séance du 16 juin 1906.

NAPOLÉON PRÉDIT ET JUGÉ

PAR GOUVERNEUR MORRIS

Morris a toujours pensé que la Révolution, étant donnée la marche qu'elle avait prise dès le mois de septembre 1789, recélait dans ses flancs l'Empire, tel que le fit Napoléon.

Il a donc à l'avance, et de bonne heure, prédit Napoléon : les preuves abondent à cet égard, nous en avons fourni en passant quelques-unes, nous produirons bientôt les plus topiques. Mais la prédiction en elle-même n'a rien d'étonnant et Morris n'est point le seul qui l'ait faite. Dès 1789 Rivarol annonçait l'avènement futur d'un Bonaparte : « Que n'attendent-ils pas, écrivait-il, d'une assemblée qui a renversé le trône? Ils demanderont des lois agraires. Voilà où nous mèneront ceux à qui vous parlez trop d'égalité. Les législateurs ont aussi leurs indiscrétions et le peuple est toujours prêt à les mettre à profit... La licence, ce fantôme effrayant de la liberté, vous poursuivra dans cette même salle, sous ces mêmes voûtes, où, comme Samson, vous avez assemblé le peuple, et vous vous ensevelirez comme lui sous les débris du temple, pour en avoir ébranlé les plus fortes colonnes : *la sûreté individuelle et la propriété*. Déjà même où en seriez-vous s'il se trouvait dans les provinces un Tartufe politique et courageux? Lui opposeriez-vous ces soldats philosophes et patriotes auxquels vous avez appris à raisonner sur le serment? Cromwell vous accablerait des mêmes arguments dont vous avez accablé la royauté, et vous ne seriez pas le premier

exemple d'une assemblée législative qui aurait travaillé pour un usurpateur (1). » C'était prématuré, mais en même temps c'était une donnée classique de la science politique, telle qu'elle s'était constituée depuis le XVIe siècle. Elle admettait que le régime de la démocratie avait peu de chances de se maintenir dans un grand pays, qu'il aboutissait aux abus multipliés et à l'anarchie, et conduisait ainsi au despotisme, particulièrement à celui d'un chef militaire. Au XVIe siècle, dans ses *Six livres de la République*, Bodin avait une thèse très nette sur ce point : « Toutes les monarchies nouvellement establies par le changement d'Aristocratie ou d'Estat populaire ont quasi pris commencement alors que l'un des magistrats, ou capitaines ou gouverneurs ayans force en mains s'est fait le compagnon maistre ou souverain. » Et plus loin il rattache particulièrement à la démocratie le besoin de guerres perpétuelles, dont le despotisme militaire est la suite : « Et la vraie raison de ce changement est l'inconstance et témérité d'un populaire sans aucun discours ni jugement et muable à tous vents : et tout ainsi qu'il s'estonne d'une perte, aussi est-il insupportable après sa victoire et n'a point d'ennemi plus capital que le succès heureux de ses affaires, ni de plus sage ministre que celuy qui le tient fort en bride, c'est à sçavoir l'ennemi vainqueur ; alors les plus sages et les plus riches sur lesquels le hazard du danger doit tomber, voyans les orages et tempestes de tous costez, prennent le gouvernement abandonné du peuple : de sorte que le seul moyen d'entretenir l'estat populaire est de faire guerre et forger des ennemis s'il n'y en a pas. Ce fut la raison principale qui meut Scipion le jeune d'empescher tant qu'il peut que la ville de Carthage

(1) *Journal politique national*, 1re série, no 8, *op. cit.*, t. II, p. 79.

ne fut rasée : prévoyant sagement que, si le peuple romain, guerrier et belliqueux, n'avoit plus d'ennemis, il estoit forcé qu'il se fist guerre à luy-mesme... Le changement de l'Estat populaire en Monarchie est plus ordinaire s'il advient par guerre civile ou par l'ignorance du peuple qui donne trop de puissance à l'un des subjects (1). »

Aussi Mably, lorsqu'en 1783 il écrivait ses *Observations sur le gouvernement et les lois des Etats-Unis d'Amérique* sous forme de *lettres à M. Adams, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis en Hollande,* signalait-il ce danger classique aux Américains, sortis victorieux de la guerre contre les Anglais : « Combien de précautions ne faut-il pas prendre dans un état libre pour que les citoyens soient de bons soldats et cependant n'abusent jamais de leurs forces? Négligez-les, il renaîtra des Sylla, des Marius, des César, des Cromwell, des Walstein (2). » Et malgré toutes les précautions prises, il considérait l'apparition d'un dictateur, d'un Cromwell, comme presque inévitable pour l'Amérique : « La République romaine fut perdue dès que les lois et les mœurs furent en contradiction. Il ne vous faudra de même qu'un Gracque, c'est-à-dire un ambitieux adroit ou un orateur emporté, pour soulever les citoyens les uns contre les autres et les jeter dans une anarchie, d'où l'on ne sort trop souvent que pour éprouver les rigueurs du despotisme. Voilà, Monsieur, la catastrophe que je redoute. En vain ferez-vous des lois si elles ne sont étayées par de bonnes mœurs... Cette vérité fait frémir : elle est d'autant plus terrible que peut-être les vices, les préjugés et les opinions de l'Europe ont déjà fait d'assez grands progrès en Amérique, pour ne

(1) Liv. IX, ch. 1, édit. Genève, 1629, p. 521, 525, 526.

(2) Lettre III. *Œuvre de Mably,* édit. Paris, 1797, t. III, p. 279.

pouvoir plus espérer d'y établir la liberté sur des fondements inébranlables. Que n'avez-vous dans vos républiques plusieurs citoyens semblables à ce grand homme à qui vous devez tant? Sage comme Fabius, quand il falloit temporiser, entreprenant comme Marcellus quand il falloit agir, il pouvoit être un Cromwell, mais, touché de la seule gloire qui fait les héros, il s'est démis de son autorité, quand vous n'avez plus eu besoin de son épée pour vous défendre et s'est retiré dans ses possessions en nous montrant encore les vertus antiques de la République romaine (1). » Sans doute, Mably se trompait; la prédiction était fausse et le péril chimérique, comme l'histoire nous l'a montré. Mais le philosophe français appliquait à la prédiction de l'avenir la science politique de son temps. Morris lui-même, revenu en Amérique, et alarmé par certains signes qu'il constate, émettra pour son pays une prophétie semblable, d'après les mêmes enseignements de la science politique et de l'histoire ancienne.

N'en était-il pas de même lorsque, sous l'Assemblée constituante, il montrait le despotisme comme le terme naturel et fatal de la Révolution? Non, car il n'est point arrivé au résultat prévu d'un seul coup, mais par degrés. Par l'observation des faits qui se succèdent, il précise peu à peu son hypothèse et la serre de plus près à mesure que les causes multiples se dégagent et que l'on s'achemine vers la solution finale.

Au début, quand il ne croit plus à une révolution modérée, bienfaisante, aristocratique, ce qu'il prévoit c'est tout simplement le rétablissement du pouvoir royal absolu, le retour à l'ancien régime. Il ne songe point alors à une autre sorte de monarchie, ni à un despotisme militaire. Il écrit à Robert Morris en octobre 1789 : « C'est une

(1) Lettre IV, *op. cit.*, p. 296.

anarchie qui dépasse tout ce qu'on peut imaginer et ils seront obligés de reprendre leurs chaînes pour un certain temps à venir, tout au moins (1). » Le 21 du même mois, après le meurtre du boulanger François, il note sur son *Journal* : « Il n'est pas dans l'ordre habituel de la Divine Providence de laisser impunies de pareilles abominations. Paris est peut-être le lieu le plus dépravé qui existe. Inceste, assassinat, bestialité, fraude, rapine, oppression, bassesse, cruauté; et cependant c'est la ville qui a fait marcher en avant la cause sacrée de la liberté. Une fois écartée la pression du despotisme qui pesait sur eux, chaque passion mauvaise déploie son énergie particulière. Le ciel sait comment finira le conflit. Mal, je le crains, c'est-à-dire en esclavage (2). »

C'est seulement en novembre 1790 qu'il laisse entrevoir que d'autres pourraient bien profiter de l'anarchie et en recueillir les fruits : « Ici nos conjectures peuvent errer dans un espace sans bornes. Le calcul ne peut point déterminer quelle somme de misère il faudra pour changer la volonté du peuple. Quelles circonstances pourront se produire dans l'ordre des décrets divins, pour donner une direction à cette volonté, c'est ce que la vue la plus perçante ne peut découvrir. Quels talents se révéleront pour se saisir de ces circonstances et diriger cette volonté, et surtout pour modérer le pouvoir que cette volonté conférera nécessairement, nous l'ignorons également (3). »

Mais c'est en 1793 que sa vue de l'avenir devient claire. Le 16 mai de cette année-là il écrit cette note, déjà citée en partie : « La France est sur le grand che-

(1) T. I, p. 198.

(2) T. I, p. 200.

(3) T. I, p. 360.

min qui mène au despotisme... Les avocats les plus ardents de la Révolution appellent maintenant de leurs vœux, de leurs prières et de leurs cris l'établissement d'un pouvoir despotique, comme le seul moyen d'assurer la vie et la propriété des gens (1). » Et le 10 juin suivant, dans une lettre officielle à Jefferson, secrétaire d'Etat, il établit que la monarchie issue de la Révolution sera un despotisme militaire : « Il est notoire que la grande masse de la nation française est moins soucieuse de maintenir le présent ordre de choses que d'éviter le retour des anciennes oppressions et que, par suite, elle serait disposée à se soumettre à un despotisme pur plutôt qu'à cette forme de monarchie, dont les seules limites se trouvaient dans les corps de la noblesse, des tribunaux et du clergé qui, alternativement, opprimaient le peuple et l'insultaient : et cette observation nous mène naturellement au but que poursuivent les puissances alliées et qui me paraît être l'établissement d'un gouvernement militaire sur les ruines du système monarchique qui existe actuellement, et à la continuation duquel personne n'a intérêt, sauf l'Angleterre (2). » Là, il est vrai, Morris attribue, par avance, aux puissances alliées contre la France et dont il présume le succès, l'établissement de cette monarchie absolue et militaire, et, en cela, il se trompe doublement. Mais, en même temps, il signale une des causes profondes qui feront l'Empire : la France sacrifiera volontiers à Napoléon la liberté politique, et son nouveau maître lui assurera en échange les conquêtes civiles, administratives et militaires de la Révolution. Notons que Morris écrivait ces lignes dans un moment où, comme nous le savons, il travaillait et cons-

(1) T. I, p. 533.

(2) T. I, p. 539.

pirait pour rétablir l'autorité royale et conserver à la France un monarque constitutionnel dans la personne de Louis XVI. La passion, la volonté tendue vers un but, n'empêchaient pas chez lui la clairvoyance, la prévision des événements contraires à ses espérances, qui se préparaient et se massaient dans l'avenir.

Après le 10 août il annonce de plus belle le futur despotisme. Rappelons ce passage d'une lettre à Thomas Pinckney : « La tempête qui dernièrement faisait rage est maintenant quelque peu abattue ; mais les vents vont bientôt s'élever de nouveau, peut-être du même côté, peut-être d'un autre : mais cela importe peu. Tout homme attaché à ses frères en humanité doit voir avec détresse les maux qu'ils souffrent; mais un Américain a pour ce pays une sympathie plus forte que tout autre observateur, et nourri, comme il l'est, sur le sein de la liberté, il ne peut qu'être profondément affecté de voir que, de toute façon, ces convulsions doivent se terminer par le despotisme (1). »

Bientôt, devant l'immense effort et les succès de la France contre l'étranger, il sent que ce n'est pas de là que viendra le despote, et il arrête le *schéma* de ses prévisions qui, dès lors, ne variera plus, si ce n'est dans les détails de sa réalisation : il y aura un nouveau pouvoir, le pouvoir absolu d'un seul, dictateur issu de la Révolution ou général républicain, puis sera rétablie la royauté légitime. Alors le cycle sera clos et l'équilibre rétabli, car nous savons qu'à ses yeux les Français ont un tempérament irrémédiablement monarchique.

Le 1er juin 1793 il écrit à M. de Monciel, alors refugié à Londres : « Tout décèle une disposition de leur part à

(1) T. I, p. 571.

établir en France un despotisme militaire (1)... Hélas, Monsieur, si, comme vous, tout le monde avait voulu le bien de la France, ce serait en ce moment le pays le plus libre et le plus heureux de l'univers (2). » Le 7 mars 1793 il dit dans une lettre à Jefferson : « Déjà ils commencent à appeler un dictateur à grands cris (3). » Au milieu du mois d'octobre suivant, après l'exécution de la reine, il donne à Washington la formule précise de sa pensée : « Quel que soit le lot de la France dans un avenir lointain, et en mettant de côté les événements militaires, il semble évident qu'elle doit bientôt être gouvernée par un despote unique. Pour en arriver à ce point passera-t-elle par l'intermédiaire d'un triumvirat ou d'un autre petit corps de personnes, cela paraît incertain (4). »

Il est clair que, dans l'ordre logique de ses idées, ce serait la dictature militaire qui devrait avoir le plus de chances. Il le dit dans une lettre à Washington, le 12 mai 1794 : « Si cependant les armées de la République étaient triomphantes, à mon avis, elles seraient les premières à renverser la Convention, car tel est le cours habituel des choses (5). » On reconnaît là la doctrine conditionnelle; on trouve dans ces lignes l'écho des paroles de Bodin et de Mably. Mais Morris, dans une lettre postérieure du 18 avril 1794, celle où il raconte la chute de Danton, constate avec surprise que, jusque-là, la Révolution n'a fait naître aucun usurpateur : « C'est une chose étonnante, Monsieur, que quatre ans de convulsions au mi-

(1) Parle-t-il là des Français ou des puissances étrangères? Nous n'avons qu'un fragment de la lettre.

(2) T. II. p. 23. Lettre en français.

(3) T. II, p. 41.

(4) T. II, p. 54.

(5) T. II, p. 60.

lieu de vingt-quatre millions d'hommes n'aient fait surgir personne ni dans la vie civile ni dans l'armée dont la tête puisse coiffer le chapeau que la fortune a tissé (1). »

Il tenait donc, comme plus probable alors, l'hypothèse d'un triumvirat préalable. En cela il raisonnait juste : la logique des institutions le voulait ainsi. Mais il allait trop vite, le moment psychologique n'était pas encore arrivé, bien que la solution que Morris croyait probable fût déjà dans l'air. Le 21 septembre 1792, le jour où s'ouvrit la Convention, Couthon s'écriait : « J'ai entendu parler, non sans horreur, de la création d'un triumvirat, d'une dictature, d'un protectorat... Eh bien! jurons tous la souveraineté du peuple, sa souveraineté entière ; vouons une exécration égale à la royauté, à la dictature, au triumvirat et à toute espèce de puissance individuelle quelconque qui tendrait à modifier et à restreindre cette souveraineté (2). »

Dans sa lettre à Washington, du 18 avril 1794, Morris expose comment il entrevoyait le triumvirat, composé de Robespierre, de Danton et d'un troisième qu'il ne nomme pas (peut-être Couthon ou Chabot qui est mentionné au début de la lettre), et comment la mort de Danton rend cette combinaison impossible. Il semble aussi que son attente se soit alors reportée sur Robespierre, comme pouvant aspirer au pouvoir unique et suprême; mais, somme toute, il ne le juge pas de taille à tenter pareille entreprise : « Le 18 octobre, je vous ai donné une vue succincte de la nature du gouvernement et de ce qui semblait devoir être la solution finale et probable. J'y notais qu'il était encore incertain si la France arriverait à ce point en passant par un triumvirat ou tout

(1) T. II, p. 61.

(2) *Réimpression de l'ancien Moniteur*, t. XIV, p. 8.

autre petit corps de personnes, mais que je considérais cette hypothèse comme la plus probable. A cette époque, les choses étaient monté très haut et depuis lors a régné la plus grande incertitude quant au coup qui serait porté. Je joins et enferme sous cette enveloppe une copie de ce que je vous écrivais le 12 du mois dernier et, depuis cette date, les Dantonistes aussi bien que les Hébertistes ont été écrasés. Le chef qui, dans mon hypothèse, aurait été un des trois collègues, a sagement écarté de la route un dangereux compétiteur. Dès lors, il semble qu'il pourrait s'ouvrir le grand chemin en passant par le Comité de salut public, à moins que l'armée ne s'en mêle. Ce grand chemin, qui passe par le Comité de salut public, c'est bien clairement la route qui conduit à la royauté ou à quelque chose comme la dignité de futur premier consul. Robespierre n'a qu'à vouloir. Mais Morris ajoute : « On dit que l'ambition est son idole ; pourtant, je crois, tout bien considéré, que l'établissement de la République serait ce qui lui conviendrait le mieux. Mais le pense-t-il ainsi : c'est une autre question à laquelle je ne prétends pas répondre, ni jusqu'à quel point cet établissement lui paraît praticable. Si l'on suppose qu'un homme dans sa situation désespère absolument de la République et se défie assez de ses talents ou de son influence pour désespérer d'atteindre au pouvoir suprême et encore plus de le conserver, alors on peut supposer qu'une telle personne mettrait à exécution le plan de Danton. Mais toute cette supposition n'est que le fondement conjectural d'une nouvelle conjecture (1). »

Ainsi, Morris paraît avoir cru au Roi-Robespierre, comme à une transformation possible et peut-être désirée par cet homme impénétrable. Il le dit même clairement

(1) T. II, p. 61, 62.

après Thermidor, dans une autre lettre à Washington, datée de Hambourg 13 décembre 1794 : « Il y a longtemps, vous le savez, que j'ai prédit le despotisme d'un seul et vous avez vu combien ils ont été près de cette catastrophe. La chance ou plutôt la trempe insuffisante de l'usurpateur les a seuls sauvés pour le moment présent, mais je suis toujours convaincu qu'ils doivent finir leur voyage en ce port là et, probablement, s'ils faisaient la paix avec tous leurs ennemis du dehors, ils l'atteindraient en passant par une guerre civile (1). »

Ce n'est donc pour lui que partie remise et, en juin 1795, il écrit à Mme de Nadaillac : « Il me semble que votre malheureuse patrie doit encore subir plusieurs révolutions avant qu'on ne puisse compter sur un ordre quelconque (2). » Au moment où se prépare la Constitution de l'An III, il confirme ses vues dans une lettre déjà citée à lady Sutherland : « Je continue à être persuadé qu'ils tomberont sous la domination d'un despote unique; mais je ne vois point du tout clairement quelle sera la personne ni comment elle conquerra son autorité. Si le parti des royalistes l'emporte, l'affaire est alors réglée très simplement pour un temps; autrement, cela peut être le résultat d'une commotion civile et, dans tous les cas, la fatigue de si violentes commotions amènera ce peuple turbulent à se soumettre au joug avec une grande docilité (3). »

La constatation qu'il a faite, que le gouvernement sous le Directoire prend véritablement la forme d'un gouvernement militaire, lui permet bientôt d'arrêter plus étroitement ses prévisions ; un despotisme établi par l'armée

(1) S. II, p. 80.

(2) T. II, p. 85. En français dans le texte.

(3) T. II, p. 116.

précédera le rétablissement de la monarchie légitime. Le 2 août 1797, il écrit de Wolfenbuttel au maréchal de Castries qui, sans doute, proposait certains moyens d'action en faveur de la cause royaliste : « Les événements, en vérité, ont été si rapides et extraordinaires que les calculs sur le passé ne peuvent plus s'appliquer au présent ; et, quant à l'avenir, il est couvert d'un nuage impénétrable. Si j'osais me permettre de hasarder un conseil, ce serait de ne rien faire, *absolument rien*, puisqu'alors on a des chances pour soi. D'ailleurs, on peut choisir librement quand on ne s'est engagé envers personne. Je marque bien ce que vous me faites l'honneur de me dire sur le changement du ministère français. Il me paraît n'être qu'un symptôme dans une maladie où il faut s'attendre encore à des crises multipliées, je n'en tire donc aucun indice. En général, je persiste à croire que le despotisme d'un usurpateur doit être le précurseur d'une autorité légitime. Je ne suis pas même persuadé qu'il ne soit pas nécessaire à l'établissement solide d'une pareille autorité. L'homme animal raisonnant mais non pas raisonnable, ne s'instruit que par l'expérience et ne se corrige que par le malheur. Il faut donc que le cercle soit complet, afin de démontrer à chaque novateur l'ineptie de son système (1). » Un peu plus tard, après Fructidor, il écrit au baron de Groeslaer, à Vienne : « Je ne vous parle pas de la dernière révolution parisienne, puisqu'il leur en faudra encore et encore, jusqu'à ce qu'ils retombent sous le gouvernement d'un seul. C'est leur dernier espoir, c'est leur unique *azazel;* après de longs transports, c'est un sommeil tranquille (2). »

(1) T. II, p. 297. La lettre est en français.

(2) T. II, p. 300. La lettre est en français.

Le milieu que fournissait la France du Directoire était d'ailleurs suggestif, et d'autres pouvaient faire à peu près les mêmes prédictions que Morris. C'est ce que nous trouvons dans la correspondance reprise de Morellet avec lord Asbhurne à la date du 13 février 1796 : « Les gens raisonnables prévoient comme très prochaine une anarchie horrible et tous les maux qu'elle entraîne, soit que la guerre continue, soit que la paix se fasse. Dans tous les cas, le peuple ne pourra plus être contenu que par le despotisme militaire, qui achèvera à sa manière la ruine de notre pays. Quant à l'intervention des étrangers et ses effets, je n'ai aucune idée sur cela, faute de connaître les intentions réelles des puissances coalisées. Ce que je crois seulement, c'est qu'elles seules pourront rétablir chez nous, tôt ou tard, une forme de gouvernement qui ait quelque consistance et nous donner, sinon le bonheur et la richesse qui ont fui pour longtemps notre malheureux pays, au moins quelque sûreté individuelle et quelque repos (1). »

Morris a donc prédit, pas à pas, l'approche du Consulat et de l'Empire. Mais, chose curieuse, il n'a point reconnu parmi les contemporains celui qui devait être l'Empereur : suivant les illusions de l'opinion populaire, c'est Barras, nous l'avons vu, qu'il paraît considérer comme pouvant atteindre au pouvoir suprême : Bonaparte, l'ami de Barras, serait seulement son aide et son conseil. Il signale aussi Dumouriez, qui en août 1797 lui parle, en Allemagne, d'un plan de descente en Angleterre qu'il veut proposer au Directoire. C'est l'idée du camp de Boulogne et l'ancien ministre de 1792, le général traître à la Convention, veut sans doute rentrer en France pour comploter encore une fois : « Cette après-

(1) *Op. cit.*, p. 315.

midi (11 août) je vois Dumouriez. La haine de l'Angleterre semble être aujourd'hui à l'ordre du jour. Il dit qu'il n'a aucun doute d'être capable d'opérer avec succès une descente en Angleterre. Il a beaucoup de lieux communs sur ce sujet, mais les particularités de son plan restent secrètes. Ce secret doit consister dans la connaissance d'un lieu convenable pour le débarquement et dans les moyens de tromper la vigilance des croiseurs anglais. En un mot, ce doit être un *coup de main* et qui suppose (gratuitement) le débarquement sans encombre d'une force considérable avec l'artillerie nécessaire, etc. Un autre postulat est que les Anglais ne combattront pas pour défendre leur pays. Il dit qu'il a offert au Directoire de communiquer ce plan à un quelconque de leurs *affidés*, mais ils ne lui ont rien demandé. Ils ont formé des plans pour agir de concert avec les sociétés révolutionnaires d'Angleterre. Je lui glisse quelques insinuations, dont je suis sûr qu'il profitera, car il a besoin de se produire de nouveau sur le théâtre de la France. Comme elles tendront au bien de l'humanité, si elles sont ramenées à effet, je ne serais pas fâché de les voir mises en action (1). »

Pour ce qui est de Bonaparte, Morris, dès qu'il signale son apparition sur la scène, le critique et cherche, semble-t-il, à le déprécier. C'est d'abord à la fin du mois de juin 1796, à propos de sa proclamation aux Tyroliens : « J'observe que M. Bonaparte, dans sa récente adresse aux Tyroliens, a imité dans une certaine mesure la fameuse proclamation du duc de Brunswick. Ceux qui trouvaient la première horrible admirèrent la seconde pour son énergie. Telles sont la justice et l'impartialité des hommes. Si je ne me trompe pas sur ces montagnards, M. Bonaparte ne trouvera pas près d'eux un accueil favo-

(1) T. II, p. 298.

rable et, après s'être compromis par cette déclaration sanguinaire, il excitera l'indignation en y conformant ses actes, ou le mépris en s'en désistant (1). »

Le 14 novembre 1796, il commence à critiquer vivement les opérations militaires du jeune général, car il prétend se connaître en stratégie comme en politique. « Hier, nous avons appris que les armées autrichiennes s'étaient avancées vers l'Italie; aujourd'hui, arrivent deux courriers dont l'un apporte la nouvelle que Davidovitch a battu les Français le 7, après une lutte acharnée, un peu au delà de Trente et leur a pris un millier de prisonniers et cinq pièces de canon. L'autre, annonce qu'Alvinzi (après avoir battu les Français le 7, ce qu'on annonçait dès hier) marche sur Vicenza, que l'ennemi avait abandonné en se retirant sur Montebello qui est, à ce que je comprends, un point très important et où, probablement, M. Bonaparte attendra l'ennemi. Si, comme il est probable ses forces sont déjà fort diminuées par la maladie, il aura probablement le sort habituel des armées françaises au-delà des Alpes (2). » Le 26 novembre 1796, il cherche à diminuer l'importance et le mérite de la victoire remportée par Bonaparte sur Alvinzi (3). Il attribue également la victoire de Lodi aux fautes de ses adversaires et termine ainsi : « Bonaparte commit là une faute capitale. Au lieu de pousser en avant à la poursuite de Beaulieu, il tourna à sa gauche et vint humer à Milan l'encens de ses victoires, gagnées en réalité non par l'habileté du général, ni même par la vigueur de ses troupes, mais par la faiblesse et la poltronnerie de ses adversaires (4). »

(1) T. II, p. 171.

(2) T. II, p. 227.

(3) T. II, p. 229, 230.

(4) T. II, p. 314.

Enfin, il produit contre Napoléon une accusation formelle de lâcheté. Il rapporte, à cet égard, une conversation qu'il eût avec le comte d'Aspre, le 30 mars 1798. Celui-ci, après avoir parlé des généraux Werneck et Mack en vint à Bonaparte : « Il me dit qu'il a été assuré par des officiers français que Bonaparte manque de courage et que, dans la grande affaire où il remporta sur Alvinzi une si miraculeuse victoire, il avait déjà convoqué un conseil pour considérer si son armée devait mettre bas les armes, lorsqu'un nègre, galopant à la tête de quatre cents cavaliers, soit par l'effet de la terreur, soit dans un accès de désespoir, jeta la panique parmi les irréguliers autrichiens qui avaient accompli des actes de bravoure héroïque et qui déjà chantaient victoire. La panique se répandit sur toute la ligne (1). »

Voici encore ses quelques notes sur la campagne d'Egypte. Il apprend la nouvelle à Francfort, le 29 mai 1798. « Une personne au service de la France, qui dînait à *table d'hôte*, est entrée en conversation avec moi et m'a dit que Bonaparte, à la tête de quarante mille hommes, va prendre possession de l'Egypte cédée par le grand seigneur. De là, par l'Arabie et à travers le désert, il marchera sur Bassora, à l'entrée du golfe Persique, et de là sur l'Inde, par la Perse. Il s'est assuré sur sa route les relations nécessaires, etc. C'est, dans l'opinion publique, le parallèle des campagnes d'Alexandre (2). » Le 15 juin 1798 : « Le bruit court en ville que l'amiral Nelson a battu la flotte française dans la Méditerranée et que Bonaparte est prisonnier (3). » — 20 août : « Il paraît certain que Nelson a surpris Bonaparte et a rem-

(1) T. II, p. 349.

(2) T. II, p. 365.

(3) T. II, p. 369.

porté un succès, mais les détails ne sont pas encore connus. » — 29 août : « Il apparaît maintenant que Bonaparte a atteint Alexandrie sans accident et en a pris possession (1). » Vient enfin (22 septembre-2 octobre 1798) la nouvelle de la grande victoire de Nelson, à laquelle il n'ose croire d'abord, mais qui est bientôt confirmée par les journaux anglais et allemands et il termine ainsi : « L'attaque a été l'une des plus hardies et la victoire une des plus grandes qui furent jamais (2). »

Le 4 octobre, Morris faisait voile pour l'Amérique et il ne parlera à nouveau de la France que lorsque le 18 brumaire sera un fait accompli. Malgré les diverses appréciations qu'on vient de lire, peu flatteuses pour Napoléon, il a prétendu plus tard qu'il a non seulement prédit l'Empire — ce qui est vrai — mais encore nettement discerné le futur empereur. Le 13 décembre 1803, il écrivait à son ami James Parish : « A propos de Bonaparte, la position à laquelle il s'est élevée était pour moi une preuve suffisante de ses talents, mais, même lorsqu'il était en Italie, je voyais en lui le futur maître de la France. Les circonstances rendaient un maître non seulement nécessaire, mais certain. Raisonnant de la même manière sur les circonstances, je savais que son joug serait pénible et odieux aux pays conquis. En vérité, j'ai non seulement prévu mais prédit l'état présent de l'Europe dans les premières phases de la Révolution française. Vingt millions d'hommes jetés dans une condition si déchaînée, après s'être fait beaucoup de mal à eux-mêmes et aux autres, devaient devenir les sujets d'un despote militaire. Mais, bien que le résultat, humainement parlant, fût inévitable, il ne pouvait être complété que par un

(1) T. II, p. 322.

(2) T. II, p. 372.

grand homme. Mais de tels hommes se trouvent toujours en de pareilles circonstances ou, pour parler plus exactement, de tels hommes existent toujours et de pareilles circonstances leur fournissent les moyens et les occasions. Maintenant, il allait de soi qu'un grand homme à la tête d'une nation belliqueuse et élevé au pouvoir par son épée, sentirait la nécessité d'occuper au dehors les esprits ardents, afin de les empêcher de faire du mal au dedans. Aussi, la France disciplinée et bien commandée, nécessairement en guerre avec ses voisins, était l'objet toujours présent à mon esprit et je cherchais en vain les talents qui pourraient lui résister. Ils n'existaient pas dans les cabinets de l'Europe. Il est dans la nature des choses que de faibles esprits poursuivent des objets vulgaires par de faibles moyens. Je crois pourtant que l'Angleterre est sauvée par une série de bourdes de premier ordre (1). »

Il est impossible, certes, de dégager plus clairement et avec une vue plus haute l'une des grandes lois qui président au développement de l'humanité. Mais, si Morris, nous le savons, a vu d'avance la suite entière des choses, il n'est point du tout certain qu'il ait reconnu l'homme dès son apparition.

ESMEIN.

Séance du 29 octobre 1906.

---

(1) T. II, p. 447.

EDUARDO DE HINOJOSA

M. Eduardo de Hinojosa, professeur à l'Université de Madrid, a fait hommage à l'Académie de quelques ouvrages relatifs à l'histoire du droit espagnol et a exprimé le désir de voir ces travaux présentés à une de vos séances. Je me suis, volontiers, chargé de ce soin par une double raison. D'abord, ces travaux sont intéressants en eux-mêmes et traitent de sujets importants. De plus, il sont écrits en langue espagnole et resteraient peut-être longtemps inconnus en France si personne ne prenait la peine d'appeler sur eux l'attention du lecteur français.

Le plus ancien est le tome premier d'une histoire du droit espagnol, publié en 1887. Ce volume remonte à l'antiquité la plus haute et réunit ensuite tout ce qu'on sait sur la domination des Romains et des Wisigoths. Depuis un demi-siècle, nous sommes infiniment mieux instruits de l'une et de l'autre. Nous lisons dans le texte les lois municipales de Malaga, de Salpensa et d'Urso. D'autre part, nous savons discerner dans les manuscrits de la loi wisigothique les diverses rédactions qui se sont succédées depuis le ve siècle jusqu'au VIIIe. Toute cette partie de l'histoire espagnole a donc été renouvelée et l'auteur n'a pas manqué à exposer les derniers résultats de la science. Il a aussi mis à profit tous les renseignements qui sont enfouis dans les œuvres des canonistes et des conciles espagnols. Malheureusement, l'auteur s'arrête au moment où l'Espagne est conquise par les Maures. C'est une nouvelle période qui commence et peut-être la plus difficile de toutes à bien connaître et à bien exposer. C'est alors,

en effet, qu'ont été rédigés pour la première fois les *fueros* ou coutumes locales, dont la publication est encore plus arriérée que celle de nos coutumes françaises. Pour en parler, il convient d'attendre que les archives aient livré leurs trésors et que le terrain soit ainsi préparé. Mais, tel qu'il est, le volume publié par M. de Hinojosa est une excellente introduction à l'histoire qui s'achèvera quelque jour.

D'ailleurs, tout en renonçant, au moins pour le moment, à écrire une histoire générale, l'auteur ne s'est pas interdit de traiter certaines questions qui se rattachent au même sujet dans des conférences faites à l'Athénée de Madrid, de 1890 à 1903, et publiées en 1903 à Madrid, sous le titre d'*Etudes sur l'histoire du droit espagnol*. La première des ces études est intitulée : *Origine du droit municipal en Léon et en Castille*.

Cette origine, dit l'auteur, ne doit être recherchée ni dans les restes de l'organisation romaine, ni dans un emprunt fait aux institutions des Wisigoths ou à celles des Maures, conquérants du pays. En effet, si l'ancienne curie romaine survécut encore deux ou trois siècles après l'établissement des Wisigoths, ce ne fut que sous sa dernière forme, telle que nous la voyons dans les codes de Théodose et de Justinien, avec des attributions presque nominales. Le caractère le plus important de l'institution, consistant dans la séparation de la population en deux classes, celle des curiales et celle des simples citoyens, a disparu sans laisser de traces. Quant aux Wisigoths, leurs lois ne contiennent aucune allusion à certaines institutions municipales. Telles ne sont certainement pas les *Conventus vicinorum* dont parle une constitution du roi Ervig. Enfin, si, dans les fueros d'après la conquête, les autorités locales ont pris souvent le nom d'alcades on ne saurait en conclure que ces agents inférieurs de l'administration fussent des autorités dans la hiérarchie muni-

cipale. La division même de la population en deux classes est fondée non sur une distinction de race ni de religion, mais uniquement sur l'attribution de droits politiques différents et sur l'organisation militaire.

Lorsqu'après la conquête musulmane, un royaume chrétien se fonda dans les montagnes des Asturies et commença contre les conquérants une lutte qui devait durer sept cents ans, les territoires ainsi affranchis ne reçurent pas d'organisation administrative. Le roi gouverna par ses comtes. L'église reçut des domaines qui paraissent avoir été constitués comme les *saltus* de l'empire romain et où les agents du roi furent remplacés par ceux de l'église et de ses feudataires, en vertu de concessions d'immunité ; on rencontre pourtant dans les chartes, à partir du xe siècle, mention d'un *concilium* ou assemblée cantonale de tous les hommes libres destinés à fournir des assesseurs aux juges royaux ou féodaux. Peut-être, ce *concilium* se rattache-t-il au *conventus publicus vicinorum* qui paraît avoir existé du temps des Wisigoths ; quoi qu'il en soit, ce conseil n'avait par lui-même aucun pouvoir. C'est seulement au xie siècle qu'on le voit investi d'une autorité locale qui, dès lors, se développe rapidement et régulièrement. Les conseils qui participaient au pouvoir judiciaire ne tardèrent pas à exercer un véritable pouvoir législatif et financier, même militaire. Les coutumes qu ils avaient ainsi créées avec l'assentiment tacite du roi furent rédigées et officiellement confirmées par le gouvernement et, ainsi, naquirent les *fueros*. Chaque *fuero* contient une législation complète, politique et économique, droit public, droit civil, droit pénal et, si on les compare entre eux, on voit qu'il s'en dégage un droit national et populaire qui est l'honneur de la civilisation espagnole.

Pendant longtemps, toute l'administration locale resta entre les mains du conseil qui élisait dans son sein ses fonctionnaires annuels, ou tout au moins dressait une

liste d'éligibles parmi lesquels l'autorité supérieure choisissait. Mais, par la force des choses, les fonctions municipales se multiplièrent, surtout dans les grandes villes. Ces charges devinrent, à partir du XIVe siècle, le patrimoine exclusif des nobles, *caballeros*, et absorbèrent, peu à peu, tous les pouvoirs du conseil, qui fut bientôt effacé, sinon remplacé, par un corps plus étroit, l'*ayuntamiento*. La démocratie primitive dégénéra ainsi en aristocratie. Alors commença la lutte des classes entre nobles et non nobles, entre citadins et manants. Les fonctionnaires qui, dans chaque localité, représentaient le Roi ou le seigneur, profitèrent de ces dissensions pour étendre leur influence. Le droit même, qui appartenait au conseil, d'envoyer des députés aux Cortès devint fatal à l'autonomie locale, en ce que les élections, envahies par la corruption et la brigue, fournirent au gouvernement un prétexte pour s'immiscer dans l'administration municipale. Ainsi périt l'institution des *fueros*.

Une seconde étude est intitulée : *Le droit dans le poème du Cid*. Ce poème qui paraît avoir été écrit dans la seconde moitié du XIIe siècle est le chef-d'œuvre de la poésie héroïque espagnole. Comme toute poésie héroïque, celle-ci fournit, sinon un tableau complet, du moins certains traits fidèles et précieux des mœurs du temps où elle a été composée. L'auteur y rencontre la hiérarchie de la noblesse, le fonctionnement de la cour royale, enfin la constitution de la famille et, en particulier, les formalités du mariage, qui s'y trouvent décrites très clairement.

Les paysans de rachat, en Catalogne *(Pagesia di remença)*, tel est le titre de la troisième étude. L'institution dont il s'agit est très fréquente en Catalogne et consiste en une combinaison très remarquable de l'esclavage de la glèbe et du contrat de vasselage féodal. Par la première convention, le cultivateur s'engage à entrer sur un domaine et à le cultiver héréditairement à part

de fruits. Il ne peut quitter le domaine qu'en se rachetant. Par la seconde convention, le seigneur reçoit le cultivateur, lui fournit de la terre et un logement et s'engage à le protéger envers et contre tous. A part cette attache à la terre, le paysan est libre et il a le domaine utile de ses biens, la directe seule appartenant au seigneur. Il y a eu, cependant, des redevances extraordinaires, mais elles furent toujours contestées comme *mauvais usages* et, finalement, supprimées par une ordonnance du roi d'Aragon en 1486.

La privation de sépulture des débiteurs est un sujet qui a été plusieurs fois traité, dans ces dernières années, en Allemagne, en France et en Italie. Diverses constitutions des Codes et des Novelles font mention de cet usage pour l'interdire et, malgré cette interdiction, l'usage reparaît au moyen âge dans certains pays européens. M. de Hinojosa le retrouve aussi en Espagne et, à cette occasion, il examine comment a pu se former une coutume aussi bizarre. On a quelquefois soutenu que c'était une *survivance* d'une pratique remontant à une très haute antiquité et, depuis un temps immémorial, abrogée ou oubliée. Cette explication n'est qu'une hypothèse qui ne s'appuie sur aucun fait, même sur aucune vraisemblance. M. de Hinojosa, qui la combat, croit qu'il s'agit simplement d'une voie de fait abusivement employée par des créanciers qui, dans des temps troublés, n'avaient pas confiance dans les tribunaux pour assurer le recouvrement de leurs créances.

Une autre question, intéressante aussi, quoique plus facile à résoudre, est celle de la fraternité artificielle en Espagne. On sait que la fraternité artificielle était une sorte d'adoption en usage chez certaines populations pour étendre les liens de famille. Il y en a un exemple au Code de Justinien. Une constitution de Dioclétien, de l'an 285, prononce la nullité d'une adoption

ainsi faite. L'usage se perpétua chez les Slaves et dans beaucoup d'autres pays. M. de Hinojosa en a trouvé de nombreux exemples en Espagne et en Portugal. Ce qu'il y a de plus curieux c'est que la fraternité artificielle créait une communauté entre les deux frères et en général avec accroissement de l'un à l'autre en cas de décès.

M. de Hinojosa donne enfin une notice sur le célèbre dominicain Francisco de Vitoria qui fut au XVIe siècle une des gloires des universités de Paris et de Salamanque et dont le nom figure encore parmi ceux des écrivains et professeurs qui ont contribué à la formation du droit international.

L'Académie des sciences morales et politiques de Madrid avait mis au concours pour l'année 1889 la question suivante : Quelle influence les philosophes et théologiens antérieurs au XIXe siècle ont-ils exercée sur le droit public et notamment sur le droit pénal de leur patrie? M. de Hinojosa a obtenu le prix. Son mémoire, publié à Madrid en 1890, est un très bon chapitre d'histoire littéraire où paraissent tour à tour les grands noms de la science espagnole : Vitoria, Las Casas, qui ont combattu l'esclavage alors que presque tous leurs contemporains l'acceptaient; Mariana, un de ceux qui ont cherché à poser les limites du pouvoir royal; Vivès qui a combattu énergiquement la torture. Toute cette littérature a le défaut d'être trop volumineuse. Les autres nations de l'Europe en auraient largement profité si elle avait été plus accessible. On peut au moins s'en former quelque idée en lisant le mémoire de M. de Hinojosa.

Le dernier ouvrage de M. de Hinojosa a paru en 1905. C'est un volume intitulé : *Le Régime seigneurial et la question agraire en Catalogne, au moyen âge.* Ce sujet a été plus ou moins traité dans un grand nombre de livres ou d'articles publiées en France, en Allemagne, en Rus-

sie, ce qui s'explique par l'abondance des documents espagnols. L'auteur en a trouvé beaucoup de nouveaux dans les archives locales. Lorsqu'au xe siècle les musulmans furent enfin chassés de la Catalogne, le pays était devenu un désert. Il fallut le repeupler en appelant les cultivateurs par des concessions de toutes formes, faites soit à des individus, soit à des familles entières, laissant à celles-ci le soin de répartir la terre entre leurs membres. Le premier venu pouvait s'installer et mettre le sol en culture, à la seule condition d'obtenir une charte du seigneur, ce qui n'était pas difficile du moment où il apportait son travail. On trouve là tous les types de concession connus. L'auteur renvoie, pour les détails, au livre bien connu de Fustel de Coulanges, et aux anciens actes recueillis dans le *Marca hispanica*. Il a joint les textes les plus curieux qu'il a trouvés dans les archives et aussi dans l'excellent ouvrage de Brutails sur la condition des populations rurales du Roussillon au moyen âge.

Il y a là des détails infinis qui ne se prêtent guère ni à une analyse, ni à une généralisation scientifique. L'auteur signale ce qu'il a trouvé de plus important au sujet des devoirs du paysan envers son seigneur, au sujet de la famille et de la succession, enfin au sujet des redevances ou corvées. Celles-ci étaient ordinairement réglées par la coutume, mais n'avaient parfois d'autre origine que les abus de pouvoir commis par les seigneurs. C'étaient les mauvaises coutumes, *malos usos*, qui donnèrent lieu à de longues luttes entre seigneurs et paysans, amenèrent plus d'une révolte à main armée et furent enfin supprimées en 1486 par une ordonnance du roi d'Aragon.

Ces *malos usos* étaient au nombre de six, à savoir la *remensa* ou rachat, dont j'ai déjà parlé, et qui permettait au paysan de quitter la terre qu'il cultivait de son racheter.

L'*intestia* : dans toute succession partagée entre l'époux survivant et un ou plusieurs fils le seigneur prenait un tiers.

L'*exorquia* : le seigneur prenait une part d'enfant dans toute succession partagée entre des fils.

La *cugucia* ou la peine de l'épouse adultère. Ses biens étaient partagés entre le seigneur et le mari.

L'*arsina* : amende à payer au seigneur en cas d'incendie casuel, ordinairement le tiers des meubles.

Enfin la *firma de spoli*, c'est-à-dire le droit perçu par le seigneur sur l'acte par lequel un paysan créait au profit de sa femme une hypothèque, sur les biens compris dans la concession seigneuriale, pour sûreté des biens personnels et du *sponsalitium* de la femme.

M. de Hinojosa a fait l'histoire complète de la lutte qui eut lieu en Catalogne entre les paysans et les seigneurs. En aucun pays elle n'a été mieux définie, en aucun les documents originaux ne sont plus nombreux et plus précis. L'auteur en a tiré un volume qui paraît être un des plus précieux de sa collection.

R. Dareste.

Séance du 5 janvier 1907.

UNE ÉLECTION AU COLLÈGE DE FRANCE

EN 1830

Lors de deux élections récentes au Collège de France, le choix fait par les ministres de l'Instruction publique du candidat présenté en seconde ligne souleva dans la presse et dans le monde savant de vives protestations. C'est une histoire assez curieuse que celle des nominations des professeurs au Collège de France. Elle mérite d'être écrite. Je ne veux pas la retracer aujourd'hui, ni rechercher comment et pourquoi s'est introduit l'usage des doubles présentations; je me bornerai à raconter les péripéties d'une des élections les plus discutées qui aient jamais eu lieu au Collège de France, celle de Saint-Martin en 1830.

Sous l'ancien régime, jusqu'aux lettres patentes du 16 mai 1772, enregistrées le 26 mars 1773, les professeurs du Collège de France devaient, en théorie, être nommés par le Roi, après un concours, conformément aux lettres patentes de Charles IX du 24 janvier et du 6 mars 1566 (ancien style). En fait, le concours n'eut lieu que très irrégulièrement. Les lettres patentes du 16 mai 1772 supprimèrent officiellement le concours établi par Charles IX et laissèrent au roi le soin de choisir les professeurs, de préférence parmi les professeurs de l'Université ou parmi les membres des Académies.

Ce fut Bonaparte qui, par la loi du 11 floréal, an X (1er mai 1802), établit régulièrement le système des présentations pour la nomination des professeurs de toutes les Ecoles spéciales :

« Quand il y vaquera une place de professeur, dit le « titre V, article 24, il sera nommé par le Premier « Consul, entre trois candidats, qui seront présentés, le « premier par l'une des classes de l'Institut national, « le second par les inspecteurs généraux des études, le « troisième par les professeurs de l'Ecole. »

Ainsi, c'était le gouvernement qui devait choisir le titulaire sur une liste de trois candidats, mais en fait l'Institut et le Collège de France portèrent leur choix sur les mêmes candidats, auxquels les inspecteurs donnaient aussi leur suffrage.

Lorsque l'Université eut été créée par le décret du 6 mars 1806 et organisée par le décret du 17 mars 1808 et que les inspecteurs généraux des études eurent été remplacés par les inspecteurs généraux de l'Université, M. de Fontanes, grand maître de l'Université, consulté par M. de Montalivet au sujet de la présentation des candidats aux chaires des Ecoles spéciales, répondit que le Collège de France et le Muséum ne faisant pas partie de l'Université, les inspecteurs généraux ne pouvaient conserver le droit de présentation. Et, en effet, pendant la fin de l'Empire et les premières années de la Restauration, les nominations des professeurs au Collège de France furent faites par l'empereur ou le roi, sur le rapport du ministre de l'Intérieur et sur la présentation de l'Institut et du Collège. De plus, on admit qu'un seul et même candidat fût l'objet de la présentation de chacun des deux corps.

Mais, lorsque le gouvernement de la Restauration s'engagea en 1821 dans a politique de résistance et de réaction, révoqua Tissot de sa chaire de poésie latine au Collège de France et chassa Cousin et Guizot de leurs chaires de la Sorbonne il se préoccupa de s'assurer légalement le droit de faire prévaloir ses préférences dans le

choix des professeurs du Collège de France et du Muséum. Il avait été vivement ému, lorsque, le 23 décembre 1821, Cousin, obligé de renoncer à la suppléance de Royer-Collard à la Sorbonne, avait été présenté par le Collège de France par 13 voix contre 5 données à M. de Portets et 2 à M. Mauger pour succéder à Pastoret dans la chaire du Droit des gens. L'Institut avait tiré le gouvernement d'embarras en donnant la majorité à M. de Portets. Une ordonnance du 1er juin 1822, rendue sur la proposition de M. Corbières, conféra, par son article 3, au grand maître de l'Université, créé par la même ordonnance, les attributions données par la loi du 11 floréal aux inspecteurs des études, en ce qui concerne les présentations aux places vacantes dans les Ecoles spéciales. Le roi nommait alors, sur le rapport du ministre de l'Intérieur et sur la présentation au Collège de France, *de l'Université* et de l'Institut.

Le Gouvernement usa sans ménagements de ce droit d'intervention du grand maître. Il ne tint aucun compte de la double présentation de Mathieu comme successeur de Delambre faite par le Collège de France et l'Académie des sciences; le roi nomma Binet, professeur d'astronomie, le 29 juin 1823. Le 15 mars 1827, Récanier fut nommé professeur de médecine, bien que Magendie eût été présenté au Collège de France par 12 voix contre 6 et à l'Académie des sciences par 44 voix contre 5. Dans les deux cas, c'était l'influence de la Cour et de ce qu'on appelait le parti prêtre qui l'avait emporté, au grand scandale de l'opinion libérale.

Il eut été naturel qu'un des premiers soins du gouvernement issu de la Révolution de juillet fût d'abroger l'ordonnance du 1er juin 1822, dont Mgr Frayssinous avait fait un si mauvais usage et, en effet, dès le mois d'août, M. Guizot paraît y avoir songé. Mais il se contenta pour le moment de réintégrer Tissot dans sa chaire par l'or-

donnance du 31 août. Le rapport préparé en vue du rappel de l'ordonnance du 1er juin 1822 ne devait être présenté au Roi et prescrire cette abrogation que le 28 décembre. Entre temps, s'étaient produits des incidents inattendus qui jetèrent le nouveau gouvernement dans un embarras tragi-comique.

Daunou avait été nommé garde général des Archives en remplacement du chevalier de la Rue, qui se tua de désespoir, et, le 13 novembre, le Collège de France était prévenu par M. de Montalivet, ministre de l'Intérieur depuis le 2 novembre, que la démission de M. Daunou comme titulaire de la chaire d'Histoire et Morale était acceptée et qu'il y avait lieu de pourvoir à son remplacement.

Le Collège de France comptait alors 21 chaires. Les 20 professeurs qui pouvaient prendre part à l'élection se composaient de 8 professeurs de sciences (Portal, Cuvier, Biot, Thénard, Lacroix, Binet, Ampère, Récamier), 6 orientalistes (Caussin de Perceval, Silvestre de Sacy, Abel Rémusat, Chézy, Quatremère, Kieffer), 5 littérateurs (Tissot, Andrieux, Thurot, Burnouf, Boissonade) et un juriste (Portets). Malgré la présence de quelques médiocrités, l'enseignement du Collège de France jetait à cette époque un incomparable éclat, en particulier au point de vue des sciences et des langues orientales. Les professeurs appartenaient pour la plupart à l'opinion conservatrice; plusieurs étaient attachés à la dynastie déchue, mais surtout ils étaient résolument hostiles aux tendances intellectuelles qui jouissaient alors de la faveur publique, aux doctrinaires qui venaient d'arriver au pouvoir et qui allaient être les maîtres de l'Université, ainsi qu'aux romantiques. Pour remplacer l'idéologue Daunou, ils voulaient un érudit, non un poète, un philosophe ou un orateur.

Deux savants auraient sans doute eu de grandes chances : Letronne et Naudet; mais Letronne, qui était inspecteur général de l'Instruction publique et directeur de l'Ecole des Chartes, était un trop grand personnage pour briguer un poste sans être d'avance sûr du succès; il se tenait sur la réserve; et Naudet, qui avait très galamment rendu la chaire de poésie latine à Tissot pour accepter un poste d'inspecteur général, ne voulait pas paraître un candidat à toutes les chaires. Cinq candidats se mirent sur les rangs : Artaud, Poirson, Victorin Fabre, Saint-Martin et J. Michelet. Les deux premiers ne comptaient guère. L'*Essai sur le génie poétique du XIX*e *siècle et la* traduction des *Ballades Ecossaises* de W. Scott ne paraissaient guère désigner Artaud à l'enseignement de l'histoire, et les ternes précis historiques de Poirson, publiés en collaboration avec Cayx, sa médiocre *Histoire romaine* ne s'élevaient guère au-dessus des autres professeurs de collège. On s'étonne aussi de voir que Victorin Fabre pût être considéré comme un candidat sérieux, lorsqu'on lit aujourd'hui ses poèmes, ses éloges couronnés dans les concours académiques, son *Tableau littéraire du XVIII*e *siècle*. Mais il passait alors auprès des classiques pour une manière de génie; il avait fait partie de la société d'Auteuil et les idéologues voyaient en lui le représentant des idées du XVIIIe siècle. Le cours professé par lui à l'Athénée en 1810-1811, sur les Principes de la Société civile, paraissait un titre à une chaire d'histoire et morale; il était le candidat libéral, le candidat de gauche. Antoine-Jean Saint-Martin, au contraire, était bien nettement un candidat de droite, un candidat d'opposition au nouveau gouvernement. Il s'était montré un ardent partisan de la monarchie légitime, avait refusé d'adhérer à l'acte additionnel en 1815 et en avait été récompensé par la Restauration en recevant successivement une pension de 3.000 francs aux Affaires étrangères où il servait

d'interprète et où, dit-on, il poussa à l'expédition d'Alger, le poste d'administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal et celui d'inspecteur à l'Imprimerie royale. Le 1er janvier 1829, il avait fondé, avec Rémusat, l'*Universel*, journal quotidien de la littérature, des sciences et des arts, qui devint politique le 1er décembre et mena jusqu'au 27 juillet 1830 une campagne frénétique en faveur du ministère Polignac. « C'était un spadassin à gage, dit Victor de Nouvion, procédant par le dénigrement et l'invective. » Un des premiers actes de M. de Montalivet avait été la révocation de Saint-Martin comme administrateur de l'Arsenal et il était menacé de perdre aussi ses deux autres postes. Cette vengeance politique contre le directeur de l'*Universel* avait naturellement excité la sympathie de tout le clan des orientalistes, tant au Collège de France qu'à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Saint-Martin, sans mériter d'être comparé avec Sylvestre de Sacy ou avec Rémusat, avait acquis une certaine réputation par son extraordinaire facilité pour les langues orientales. C'est dans l'atelier de tailleur de son père qu'il s'était mis à étudier et, dès 1811, à 20 ans, il s'attaquait à Champollion, dans un livre sur l'*Egypte sous les Pharaons*. Il apprenait le turc, l'arabe, le persan, l'arménien, le zend, le sanscrit, publiait, en 1818, des mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie, donnait une édition annotée de l'*Histoire du Bas-Empire* de Le Beau, et surtout montrait une remarquable activité pratique. Il contribuait, comme secrétaire de l'Académie Celtique, à sa transformation en Société des Antiquaires; il créait en 1822, avec Chézy, Raoul Rochette, Silvestre de Sacy, la Société Asiatique. L'Académie des Inscriptions l'avait élu membre, dès 1820, lorsqu'il n'avait que 29 ans. On ne devait pas s'étonner si des amitiés anciennes, l'esprit de corps, le désir de donner une compensation à une victime des révolutions

politiques, assuraient à Saint-Martin une majorité à l'Académie comme au Collège de France.

Jules Michelet cependant crut un instant, et ses amis crurent avec lui, qu'il pourrait l'emporter sur Saint-Martin. Il était le plus jeune des candidats; il n'avait que trente-deux ans, tandis que Poirson en avait trente-cinq, Artaud trente-six, Saint-Martin trente-neuf et Victorin Fabre quarante-cinq. Il n'avait encore publié qu'un seul ouvrage original, le *Précis d'histoire moderne*, et ce livre, quelle que fût sa valeur, par la nouveauté des idées et l'éclat du style, se présentait comme un livre de classe, non comme un travail d'érudition. Mais Michelet, bien qu'il vécût très retiré, presque à la campagne, au fond du faubourg Saint-Antoine, avait déjà une réputation qui justifiait sa candidature. Professeur, d'abord à Sainte-Barbe, puis à l'Ecole préparatoire, il avait excité l'admiration enthousiaste de ses élèves et fait reconnaître sa supériorité par tous ses collègues. Sa traduction de Vico et son introduction aux œuvres du philosophe napolitain témoignaient de l'étendue de ses connaissances et de la curiosité de son esprit. Il avait des amis et des admirateurs dans tous les partis. Il avait eu pour patrons les abbés Nicolle et M. Guéneau de Mussy en même temps que Villemain, Guizot et Cousin; il était lié avec le baron d'Eckstein, en même temps qu'avec Quinet et Sainte-Beuve. Il n'avait cessé d'être le professeur de la princesse Louise de Bourbon que pour devenir celui de la princesse Clémentine d'Orléans, et M. Guizot l'avait placé, comme chef de section, aux Archives du Royaume, à côté de Daunou, qu'il aspirait à remplacer au Collège de France.

Michelet, chez qui un esprit pratique très avisé s'alliait aux élans de la sensibilité et de l'imagination, se mit en campagne avec ardeur. Il exposait ses titres aux professeurs du Collège de France dans une série de lettres

habilement nuancées où il se rendait pleinement justice, sans vanité comme sans fausse modestie. Il cherchait à atténuer le fait qu'il était le plus jeune des candidats (il disait : « J'ai bientôt trente-trois ans », bien qu'il n'eût que trente-deux ans et trois mois) en rappelant qu'il professait depuis 1816. Il énumérait son discours sur l'unité de la science de 1825, qu'il datait de 1824, des traductions de Reid et de Dugald-Stewart encore inédites (en réalité à peine commencées), sa traduction de la *Scienza Nuova,* dont il disait avec justesse :

« Ceux qui connaissent la confusion et l'obscurité de « l'original savent ce qu'a pu coûter un pareil travail. « Les Italiens eux-mêmes m'ont dit qu'ils lisaient de « préférence la traduction française. J'ai réuni les mêmes « témoignages en Allemagne. »

Il rappelle que ses *Tableaux chronologiques et synchroniques* ont été adoptés par le Conseil Royal et il juge son *Précis d'histoire moderne* avec une aussi juste fierté que son *Vico :*

« Je m'étais proposé un grand but dans ce petit livre; « marquer, dans une division large et simple, l'unité dra- « matique de l'histoire des trois derniers siècles, représenter les idées intermédiaires par des faits assez bien « choisis pour servir de symboles à tous les autres, de « sorte que, les mêmes faits offrissent au jeune homme « une suite d'images, à l'homme mûr une chaîne d'idées. »

De plus, il distribuait à ses électeurs les premières feuilles de son *Histoire de la Formation et de la Dissolution de l'Empire Romain*, qui devait former trois volumes, dont le premier était annoncé pour janvier 1831.

« Cette histoire, disait-il, sur un plan tout nouveau, « doit faire connaître, en les adoptant ou en les combat- « tant, les résultats de la critique allemande L'auteur a « fondu dans cet ouvrage les observations qu'il a lui- « mêmes recueillies en Italie; il augmente l'intérêt du « récit par le tableau fidèle des localités. »

Michelet rappelait aussi son enseignement à Sainte-Barbe et son double enseignement d'histoire et de philosophie morale à l'école préparatoire.

« Cette variété d'études et d'enseignements, ajoutait-il, « répond précisément au titre de la chaire vacante : Mo- « rale et histoire. »

Enfin, tout en n'hésitant pas à faire valoir, comme un titre d'honneur, qu'il avait été appelé à enseigner l'histoire à Mademoiselle, fille de la duchesse de Berry, il indiquait, avec une discrétion assez fine, dans les lettres destinées aux électeurs de gauche, qu'il appartenait par ses idées au parti libéral :

« Mes principes politiques n'ont point varié. Mon *Précis* « *d'histoire moderne* prouve avec quelle liberté j'ai tou- « jours avoué mes opinions. »

L'ordonnance de 1822 étant toujours en vigueur, M. Mérilhou, ministre de l'Instruction publique, avait droit de présentation. Michelet lui écrit aussi pour poser sa candidature et il se prévaut auprès de lui de l'appui de la Reine, qui prenait en effet un vif intérêt au succès du professeur de sa fille :

« Monsieur le Ministre, écrit Michelet, encouragé par « une auguste protection, j'ai sollicité votre bienveillance

« pour être désigné à la chaire d'histoire et de morale « vacante par la démission de M. Daunou. Depuis long- « temps professeur à l'Ecole normale, j'ai peut-être à « espérer quelque faveur auprès du chef de l'Instruction « publique. »

Il énumère ses titres professionnels et littéraires, ses fonctions auprès de la princesse, sa place aux Archives, à laquelle il est prêt à renoncer, s'il est nommé au Collège de France.

Les amis de Michelet mettaient tout en œuvre pour le faire réussir, et ils se faisaient de grandes illusions sur ses chances. L'helléniste Charles Alexandre, alors professeur au collège Saint-Louis, lui écrivait le 9 décembre :

« Les concurrents ne sont pas très nombreux. Le plus « formidable est M. de Saint-Martin (1), qui, depuis « notre dernière Révolution joue le rôle de victime après « avoir aidé les oppresseurs du Collège de France. Il fati- « gue de visites et de sollicitations les professeurs du « Collège de France, dont il a déjà ébranlé quelques-uns. « Il a même circonvenu le ministre. Et pourtant ces Mes- « sieurs du Collège ne le présenteront qu'à leur corps « défendant. Ils seraient enchantés, pour la plupart, qu'on « lui opposât un concurrent plus honorable. On vous « engage particulièrement à faire des démarches auprès « de M. de Sacy. »

Le plus actif des amis de Michelet fut son ancien camarade de Charlemagne, Eichhoff, qui avait dû à sa recommandation d'être appelé au Palais Royal, d'abord comme

(1) Saint-Martin est fréquemment appelé de Saint-Martin dans les documents du temps, même officiels. Il signait ses livres : J. Saint-Martin.

professeur d'allemand des princes d'Orléans, puis comme bibliothécaire. Il écrit de tous côtés, multiplie les démarches personnelles et oblige Michelet à faire visites sur visites. Il lui laisse un soir cette note, qui montre la fièvre dont il est animé :

« Je vais ce soir chez M. Kieffer, qu'il faudra égale-
« ment voir et qui ne me refusera pas sa voix. Voir
« MM. Lacroix, Biot, Thénard, Cuvier, Quatremère (à
« qui M. Chézy doit parler), Kieffer, de Sacy, de Chézy,
« Boissonnade, Thurot, Burnouf, Tissot, Andrieux. Tous
« les professeurs du Collège de France qui sont opposés
« à M. de Saint-Martin ne demanderont pas mieux que
« de réunir leurs voix sur M. Michelet, dès qu'ils sauront
« qu'il a des chances de succès d'un autre côté. M. Gar-
« cin de Tassy, élève et ami de M. de Sacy, prend le
« plus vif intérêt à M. Michelet. Il faut aller le voir
« et lui porter la feuille (de l'*Histoire Romaine*). M. de
« Chézy m'a promis sa voix pour M. Michelet. Il faut le
« voir. Il faut revoir M. de Sacy, à qui M. Garcin par-
« lera demain matin. M. de Saint-Sulpice, connu de
« Mme Angelet (gouvernante des princesses) et ami de
« M. Thurot, le verra demain matin en faveur de M. Mi-
« chelet, et pour qu'il renonce à M. Fabre, qui n'a pas
« de chances. »

Le Dr Edwards, qui était le médecin et l'ami de Michelet, et qui jouissait comme naturaliste, ethnographe et linguiste, d'une grande autorité dans le monde savant, n'était pas moins empressé à harceler de sollicitations les professeurs du Collège. Il écrit à Récamier, à Ampère le physicien. Il se porte garant que Michelet fera honneur au Collège. Il annonce l'apparition de l'*Histoire Romaine* comme d'une œuvre aussi remarquable par la grandeur

des vues et l'esprit philosophique que par la beauté du style.

Eugène Burnouf, collègue de Michelet à l'Ecole normale et lié avec lui de la plus tendre amitié, avait moins d'illusions qu'Eichhoff et Edwards. Par son père, professeur d'éloquence latine au Collège de France, et par ses relations personnelles, il savait la puissance du clan des orientalistes.

« Cher ami, écrivait-il à Michelet, j'ai vu *il mandarino* « (Abel Rémusat); il m'a été impossible, physiquement « et moralement parlant, de rien savoir de ce qu'il veut. « Je doute fort que Fabre ait des chances, si ce n'est « auprès de Tissot, Andrieux et je ne sais qui. Reste « Poirson, qui pourrait bien être soutenu par..... je « n'ose le dire, car cela serait pitoyable qu'un homme « d'esprit s'égarât volontairement à ce point. Mais je crois « que ce n'est ni Poirson, ni tout autre, qui est en jeu. « Letronne a laissé en partant, vraisemblablement, une « acceptation. J'ai entendu dire, il y a quelques jours, « que l'élection ne serait pas à la satisfaction des *doc-* « *trinaires*, que le Collège de France est une institution « *scientifique* et non *poétique* et que la *rhétorique* y abon- « dait déjà assez. Vous comprenez de reste ce langage. « C'est un terrible abus des mots. Je verrai encore « *Matâtchin* (Chézy) et je vous tiendrai au courant. Je « vais écrire à mon père qui est déjà à Cahors. Si loin, « je doute qu'il puisse se faire entendre de M. de Sacy « qui l'estime, mais ne fait que ce qu'il veut. Pressez « fort de votre côté. Rien n'est moins sûr que la candi- « dature de Letronne, ou tout au moins elle est bien « secrète. Tout à vous de cœur, Eug. BURNOUF. »

Une réunion préparatoire eut lieu au Collège de France le 7 décembre, Le lendemain Michelet écrivait à Letronne :

« Monsieur, la réunion préparatoire, qui a eu lieu au « Collège de France, a été beaucoup plus favorable à « M. de Saint-Martin qu'on ne le pensait. Il sera vrai- « semblablement présenté. Vous ne trouverez pas mauvais « que je soutienne mes prétentions contre lui. C'est à « vous seul que je voulais les sacrifier. Je regrette que « vous n'insistiez pas davantage. Recevez l'assurance de « mon attachement sincère. Votre dévoué serviteur, Mi- « chelet. Ai-je besoin de dire que si vous avez la présen- « tation d'un des deux corps je me retirerai. »

Les prévisions de Michelet étaient justes, Le 12 décembre, Saint-Martin fut présenté par le Collège de France avec 10 voix contre 4 à Victorin Fabre, une à Michelet, une à Naudet, qui n'était pas candidat, et un bulletin blanc.

Le 24 décembre, l'Académie des Inscriptions présenta aussi Saint-Martin à une très forte majorité (les procès-verbaux ne fournissent pas le détail du scrutin). Les candidats malheureux n'avaient plus d'espoir que dans la présentation du ministre de l'Instruction publique. Il était à prévoir qu'elle ne serait pas favorable à Saint-Martin, dont l'élection pouvait passer pour une protestation contre les actes du gouvernement.

Le *National*, dès le 12 décembre, le matin même de l'élection, avait fait paraître un article virulent contre Saint-Martin et avait présenté son élection probable comme le résultat d'une intrigue contre le ministre de l'Intérieur, M. de Montalivet, qui lui avait enlevé, un mois plus tôt, la place d'administrateur de l'Arsenal.

« Il s'ourdit, disait le *National*, une intrigue dont le « succès réjouirait extrêmement tous les bons Français « qui habitent Turin, Modène et les environs d'Holy- « Rood. La faction de l'*Universel*, qui avait prudemment

« fait le plongeon depuis les événements de juillet, com-
« mence à relever la tête et se dispose à reprendre l'offen-
« sive. Cette coterie, qui a si longtemps dominé l'Acadé-
« mie des Inscriptions et le Collège Royal, a choisi un
« terrain pour livrer bataille au ministre de l'Intérieur. »

Le journaliste déclare qu'on a voulu obliger le ministre à faire amende honorable de la mesure prise contre Saint-Martin en le replaçant dans un poste supérieur à celui qu'il a perdu.

« Nous ne savons si l'Académie et le Collège de France
« sont demeurés aussi soumis que par le passé à la verge
« asiatique; mais si un choix inconvenant avait lieu, ce
« ne serait pas seulement un grand scandale politique,
« ce serait un détestable choix littéraire.

« Saint-Martin n'est qu'un orientaliste de troisième
« ordre et ses dissertations arides et scolastiques ne lui
« donnent pas le droit de prétendre à la première des
« chaires d'histoire. S'il se plaint des vicissitudes de la
« fortune, il ne doit pas oublier qu'il est entré aux
« Affaires étrangères au détriment de M. de Montlosier
« et à l'Imprimerie Nationale au détriment de M. de
« Sacy (1). »

Le scandale avait eu lieu; Saint-Martin avait été choisi et l'on attendait que M. de Montalivet relevât le gant en se servant du droit de présentation conféré au ministre de l'Instruction publique, lorsqu'à la surprise universelle parut, dans le *Moniteur* du 30 décembre, une ordonnance du roi, qui abrogeait l'article 3 de l'ordonnance du 1er juin

(1) Michelet se crut obligé d'écrire à Guizot pour assurer qu'il n'était pour rien dans cet article.

1822. A l'avenir, la nomination aux chaires devenues vacantes dans les Ecoles spéciales se ferait sur la seule présentation de l'Institut et de l'Ecole spéciale. Le rapport de M. de Montalivet, qui précédait l'ordonnance, disait en propres termes :

« Qu'il ne pouvait être permis à des ministres d'an-
« nuler, pour ainsi dire, par une connivence blâmable,
« les suffrages des deux corps les plus compétents en
« pareille matière. »

Ce coup de théâtre provoqua une explosion de colère dans la presse libérale. Par une de ces volte-faces dont nos révolutions nous ont fait plus d'une fois les spectateurs, les libéraux se mirent à protester contre l'abrogation d'une ordonnance qu'ils avaient toujours maudite comme inventée par la « Congrégation » pour remplir de ses créatures les chaires des grandes écoles. Le *National* du 2 janvier déclare que « MM. Saint-Martin, Abel Rémusat, Binet et Cie, ont porté l'art de l'intrigue à ce point suprême de perfection où il force le respect... » « Ce sont les Napoléon de l'intrigue; l'ordonnance qu'ils viennent de surprendre à M. de Montalivet est leur Montmirail. » Le journal suppose qu'on s'est servi de quelque sous-chef de division pour jouer par dessous jambe un jeune ministre peu congréganiste.

« La coterie asiatique avait lancé une déclaration de
« guerre à M. de Montalivet, presque une insulte person-
« nelle. Celui-ci avait un moyen très simple de repousser
« cette attaque en se servant des lois existantes. Au lieu
« de cela, il retire au ministre le droit de présenter un
« troisième candidat. C'est une amende honorable qu'il
« s'impose. En vérité, ce sont là de ces traits à mettre
« dans la vie des saints. »

L'ordonnance est illégale, car elle réduit à deux les présentations qui, d'après la loi du 11 floréal, devaient être au nombre de trois. L'élection faite par le Collège de France est elle-même illégale, car le Dr Récamier, qui est démissionnaire par refus de serment, y a pris part, et ne sait-on pas que M. Cuvier n'a voté pour M. Saint-Martin que pour se faire nommer à l'Académie des Inscriptions par la coterie asiatique ? « Voilà d'étranges turpitudes après notre glorieuse révolution. »

Le *Moniteur* du 3 janvier présenta, avec dignité et modération, la justification de M. de Montalivet, en faisant observer, du reste, que l'ordonnance et le rapport avaient été préparés au mois d'août par M. Guizot et que, s'ils avaient paru au moment de l'élection de M. Saint-Martin, celui-ci et ses amis n'y étaient pour rien.

« Par la seule raison que l'ordonnance de 1822 avait « été le prétexte d'abus révoltants, disait cet article (qui « est sans doute de la plume de M. de Montalivet lui-« même), il était du devoir du Gouvernement d'en annuler « les dispositions... Cette ordonnance qui fit jeter tant « de cris et excita jadis tant de justes réclamations, c'est « elle qu'on invoque aujourd'hui comme une ordonnance « libérale et conservatrice... Avant tout, il est des règles « de justice qui doivent de tout temps recevoir leur appli-« cation et le ministre serait bien coupable, qui n'oserait « réformer un abus criant dans la crainte d'un homme « dont la loi a mis la nomination entre ses mains. »

M. de Montalivet, il est vrai, reconnaissait que le choix des deux corps savants était fâcheux et donnait beaucoup à penser au Gouvernement. Le *National* revint à la charge le 4, avec plus de violence que dans son premier article :

« C'est, de la part du ministre, niaiserie ou trahison. « Nous penchons de grand cœur vers l'inculpation la « moins grave... Les semblants de légalité qui figurent « dans les rapports au roi ne sont qu'un prétexte. L'ordon- « nance de 1822, rendue tout exprès pour introduire la « congrégation dans nos principales écoles, était au mo- « ment de tourner contre elle. La congrégation a eu « l'adresse de retirer cet instrument des mains du pou- « voir. »

Et le journal déplorait de voir le choix des professeurs abandonné à une double oligarchie.

M. de Montalivet n'eut pas assez d'énergie ou assez de crédit pour donner au rapport et à l'ordonnance du 28 décembre leur sanction naturelle et faire nommer Saint-Martin par le Roi. Les amis de Victorin Fabre et de Michelet s'ingéniaient à trouver quelque biais pour permettre au gouvernement de nommer leur candidat sans tenir compte des présentations. Le fougueux Eichhoff écrivait à Michelet le 20 janvier 1831 :

« Mon cher ami, je viens d'apprendre de bonne source « qu'un professeur respectable sous tous les rapports a « fait connaître au ministre de l'Intérieur tout ce qui « avait été fait pour préparer et nécessiter la nomination « du candidat proposé par le Collège de France et l'Institut, « que le ministre en a paru très fâché, mais qu'il était « très embarrassé sur le parti à prendre. Il n'a pas oublié « la recommandation de la Reine, et vous êtes encore « présent à sa mémoire. Il ne demanderait pas mieux « que de vous nommer, s'il croyait pouvoir le faire léga- « lement. Ne négligez aucun moyen. Votre cause est « encore bonne et vous pouvez réussir. Faites agir tous « vos amis et tirez le ministre d'embarras en lui offrant « la possibilité de vous nommer. Dans tous les cas, il

« a déclaré formellement qu'il ne désire pas nommer « votre antagoniste. »

M. de Montalivet ne pouvait se résoudre ni à nommer Saint-Martin, ni à commettre une illégalité en choisissant d'autorité un de ses concurrents. Le changement de ministère, le 13 mars 1831, qui donna à Casimir Périer la présidence du Conseil avec le portefeuille de l'Intérieur, et à Montalivet le portefeuille de l'Instruction publique, permit à celui-ci de tirer son épingle du jeu. Ni lui, ni Casimir Périer ne désirèrent avoir le Collège de France dans leurs attributions. On le donna à M. d'Argout, ministre du Commerce, dont la souplesse saurait trouver une solution aux difficultés actuelles, sans trop se préoccuper de scrupules de légalité ou de conscience. Fonctionnaire de l'Empire, préfet pendant les Cent Jours, préfet de la Restauration, pair de France, puis après la Révolution de Juillet successivement ministre de la Marine, de la Justice, du Commerce et des Travaux publics, ce caméléon politique allait inventer quelque bon tour pour évincer le candidat redouté. En effet, le 30 avril 1831, le ministre du Commerce et des Travaux publics adressa à M. de Sacy, administrateur du Collège de France, une lettre par laquelle il déclarait que les suffrages du Collège de France et ceux de l'Académie

« s'étant également porté sur M. de Saint-Martin, il « résulte de cette conformité de désignation que le Gou- « vernement n'a aucune liberté pour la nomination et « que, par conséquent, le vœu de la loi ne se trouve pas « rempli. Le Gouvernement, n'étant pas dans l'intention « de nommer M. de Saint-Martin, il devient nécessaire « de procéder à une nouvelle présentation. »

Le Collège de France était donc invité à procéder à un nouveau vote et, aussitôt, le ministre prierait « MM. les membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de vouloir bien se réunir, à leur tour, afin de présenter un autre candidat que celui qui aura été choisi par le Collège de France. »

Le procédé imaginé par M. d'Argout pour échapper à la nécessité de nommer Saint-Martin n'était pas aussi arbitraire qu'il peut paraître à première vue. Il était conforme à la loi du 11 floréal qui supposait l'établissement d'une liste de trois candidats, désignés, le premier par l'Institut, le second par les inspecteurs, le troisième par le Collège de France, et entre lesquels le pouvoir exécutif était libre de choisir. Mais en fait, nous l'avons dit, on n'avait jamais tenu la main à l'établissement d'une liste et le plus souvent les suffrages de l'Institut et du Collège s'étaient portés sur le même nom. L'Assemblée des professeurs, réunie le 14 mai, reçut assez mal la lettre du ministre, déclara que, vu la clôture prochaine des cours, l'affaire n'offrait pas d'urgence et invita l'administrateur à négocier avec M. d'Argout. Deux jours après, Eichhoff, toujours en mouvement pour son ami, écrit à Michelet qu'il a rencontré dans la voiture publique de Saint-Cloud à Paris un professeur du Collège de France qui l'a assuré que Michelet avait toujours des chances.

« M. Saint-Martin ne serait pas nommé par le ministre;
« MM. Naudet et Letronne ne se présenteraient pas;
« M. Fabre était d'une santé trop faible, le candidat
« actuel était M. Poirson. Dans tous les cas, s'il avait à
« voter encore, il vous donnerait sa voix. *Te nova pugna*
« *vocat*... Vous pouvez réussir, si vous le voulez. M. d'Ar-
« gout, de qui dépend le choix, est le plus équitable et
« le plus éclairé des hommes; vous connaissez, du reste,

« tout l'intérêt que vous porte une famille qu'il respecte,
« intérêt que vos publications augmentent tous les jours,
« à Saint-Cloud comme à Paris. Ne négligez pas une
« aussi belle occasion de rendre service à vous-même et
« au public, qui trouve que les bons professeurs sont
« rares. »

Le 26 mai, nouvelle lettre plus pressante d'Eichhoff. Il annonce que les professeurs sont convoqués pour le dimanche 29 mai à une réunion préparatoire. Il faut d'ici là que Michelet ait vu tous les professeurs ou leur ait écrit et leur ait remis ses ouvrages. Il s'offre à l'accompagner chez certains professeurs. Il le presse de s'entendre avec M. Garcin de Tassy, qui peut lui assurer le succès.

« L'instant est favorable, ne le négligez pas. Vous avez
« pour vous la bienveillance de la Reine et des Prin-
« cesses, la justice et la droiture du comte d'Argout, le
« mérite et la réputation de vos ouvrages, qui ont tout
« l'attrait de la nouveauté et de l'à-propos ; vous avez le
« jugement impartial de plusieurs professeurs du Collège
« de France, le désir de voir un jeune talent attaché à
« une institution qui commence à vieillir. Vous n'avez
« contre vous que l'esprit de corps de quelques membres
« de l'Institut, et les liaisons particulières de quelques
« autres. Si vous ne faites pas de démarches promptes,
« immédiates, M. Victorien Fabre sera nommé, car il ne
« s'agit ni de M. Letronne, ni de M. Naudet... Remar-
« quez bien que tous les professeurs modérés et impartiaux
« ne donneront leurs voix à Fabre que par esprit de con-
« ciliation, parce qu'ils ne connaissent encore ni vous, ni
« vos ouvrages. Dès qu'il connaîtront l'un et les autres,
« ils n'hésiteront plus, parce qu'ils pensent bien qu'il

« est de leur intérêt que le Collège de France ne re
« pas désert. »

Le Collège de France ne se réunit le 29 mai que po apprendre la mort de Victorin Fabre, décédé ce jo même. On se sépara sans rien décider. D'Argout, méco tent, écrit le 1er et le 6 juin à M. de Sacy des lett pressantes pour l'inviter à faire procéder à un nouve vote. En même temps, il avait prévenu oralement l'adn nistrateur qu'il renonçait à exiger que l'Institut et Collège présentassent deux noms différents, le nom Saint-Martin se trouvant déjà en ligne. La candidatu de Letronne, qui aurait eu déjà en décembre les pl grandes chances s'il s'était présenté, vint tirer tout monde d'embarras, et éviter aux deux corps savants l'e nui d'une palinodie trop humiliante, comme l'eût été désignation d'un des candidats évincés cinq mois aupa vant. Letronne n'avait plus d'espoir d'être appelé à chaire d'archéologie, créée en 1830, puisque Champolli y avait été nommé le 12 mars 1831; il était égaleme bien vu des partisans de l'ancien régime et de ceux nouveau. Il n'était suspect ni de poésie ni de rhétoriq et en le faisant entrer au Collège de France en mê temps que Champollion, on faisait place à l'archéolog hellénique à côté de l'archéologie orientale. Le 12 jui M. de Sacy communiqua à l'Assemblée des professeu les lettres du ministre, la lettre de candidature de I tronne, une lettre de candidature d'Alexis Monteil et u lettre par laquelle Michelet retirait sa candidature cas où MM. Letronne ou Naudet seraient candida Letronne était présenté le 14 juin par le Collège de Fran à l'unanimité, le 5 août par l'Académie des Inscriptio à une forte majorité, et le 19 août sa nomination ét signée par le Roi, sur la proposition de M. d'Argout.

Les amis de Michelet virent avec dépit le succès de Letronne. Un article du *Constitutionnel*, du 30 juin, regrette qu'on n'ait pas appelé à la chaire d'histoire et de morale « un littérateur familiarisé avec notre histoire nationale, politique, religieuse, littéraire et avec ces doctrines généreuses qui ont régénéré le monde... » Il fallait réserver cette chaire comme une conquête de notre révolution sur l'érudition antique.

« M. Letronne est un habile helléniste; personne ne « sait mieux que lui décomposer une phrase et relever « finalement les erreurs de ses confrères. Mais ses études « habituelles n'ont eu jusqu'ici rien de commun avec le « large et profond enseignement de l'histoire. Il saura « mieux qu'un autre écrire un savant mémoire sur les « dimensions, la composition et le poids des armes avec « lesquelles Léonidas a défendu la liberté aux Thermo- « pyles; mais non faire jaillir de cette lutte d'hier les « leçons animées qui peuvent réveiller un jour d'autres « Léonidas à présenter à d'autres Xerxès. »

Michelet, lui, se résigna sans peine à un échec qu'il avait prévu. Il avait d'ailleurs mené assez mollement sa candidature. Il s'était refusé à faire les démarches multipliées que demandait Eichhoff, et qu'il jugeait indiscrètes. Il ne songea plus qu'à se créer des titres nouveaux à une chaire qu'il ambitionnait toujours. On savait que Champollion n'occuperait pas longtemps la chaire d'archéologie créée pour lui, et que Letronne était tout désigné pour le remplacer. En s'effaçant respectueusement devant Letronne, Michelet avait préparé les voies à sa future élection comme titulaire de la chaire d'Histoire.

Quant au pauvre Saint-Martin, après cette cruelle déconvenue, il languissait quelques mois et était enlevé par le choléra en juillet 1832, quelques jours après son ami

Abel Rémusat. Le 11 octobre 1832, Guizot prenait en mains le ministère de l'Instruction publique et y rattachait le Collège de France et le Muséum, comme il était rationnel de le faire. Pendant tout le règne de Louis-Philippe, les présentations et les nominations aux chaires de ces Ecoles spéciales ne donnèrent lieu à aucune difficulté, bien que chacun des corps savants ne présentât qu'un seul candidat qui pouvait être le même. Mais, à la fin du règne de Louis-Philippe et sous la République de 1848, le pouvoir exécutif intervint plus d'une fois dans la vie intérieure du Collège de France à la suite des troubles survenus dans les cours de Lerminier, Quinet, Michelet, Mickiewicz. Louis-Napoléon, devenu président à vie, rendit, par le décret du 9 mars 1852, au pouvoir exécutif une part dans le choix des professeurs, en exigeant du Collège de France et de l'Institut la présentation non plus d'un, mais de deux candidats et en autorisant le ministre à ajouter aux candidats présentés par les corps compétents un « autre candidat recommandé par ses travaux ». C'était le rétablissement du décret de floréal, légèrement modifié. Dans la pratique, les deux corps présentèrent chacun deux candidats, et ces deux candidats furent d'ordinaire les mêmes.

C'est sous le régime de ce décret du 9 mars 1852 que se font encore aujourd'hui les présentations.

Gabriel Monod.

Séance du 7 novembre 1906.

LE PRIX TRIENNAL

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

A côté de ses rigueurs, le décret du 14 avril 1855 (1) contenait une disposition destinée à en corriger l'amertume. Il instituait un prix d'une valeur annuelle de dix mille francs que, « tous les trois ans, l'Institut devait décerner à l'ouvrage ou à la découverte que les cinq classes auraient jugé le plus propre à servir ou à honorer le pays (2) ».

Ce prix « devait être décerné, pour la première fois, le 15 août 1856, entre tous les auteurs des travaux signalés dans les cinq dernières années ».

Le jugement en était déféré à une commission choisie dans le sein de l'Institut par le gouvernement, et qui, de concert avec les membres du bureau, devait proposer à l'assemblée générale l'œuvre jugée digne d'être couronnée (3).

C'était, par l'importance du prix, par le caractère national qui y était attaché, la plus haute récompense que l'Institut eût jamais eu à décerner. Elle était de nature à stimuler les énergies et à susciter de grandes œuvres. A première vue, l'attribution en paraissait simple

(1) Ce décret créait à l'Académie des Sciences morales une section nouvelle et en nommait les membres d'office. Il enlevait à l'Institut la nomination de ses officiers, et limitait ses prérogatives.

(2) Décret du 14 avril 1855.

(3) Décret du 14 avril 1855, art. 4.

et facile. En réalité, elle était d'une difficulté très grande et allait provoquer de nombreuses controverses et un conflit prolongé.

Les dispositions du décret motivèrent immédiatement, de la part de l'Institut, une double réclamation. Le bureau commença par protester en son nom contre une mesure qui lui enlevait, pour l'attribuer au gouvernement, le choix de la commission chargée de proposer l'œuvre à couronner. Puis il fit remarquer combien le jugement d'un pareil concours était difficile, combien il était malaisé de choisir entre des œuvres aussi dissemblables qu'un livre, un objet d'art ou une découverte scientifique. Le ministre consentit à faire droit à la première de ces deux réclamations et à rendre à l'Institut le choix de la commission mixte chargée de choisir, de concert avec les officiers du bureau, l'œuvre à proposer pour le prix. Mais, sur le second point, il maintint les termes du décret.

« Le véritable caractère du prix triennal, disait-il, est « de mettre en présence, comme juges, les cinq classes « de l'Institut et comme rivaux tous les genres de mérite « qu'elles résument; et quoique, au premier aspect, il « semble difficile de rapporter à une mesure commune « les œuvres si profondément différentes de l'intelligence « humaine, il est des signes auxquels la vigueur d'esprit, « l'effort d'invention, la supériorité du génie savent se « faire reconnaître par tous les yeux; c'est par ces qua- « lités, c'est sous cette forme qu'il convient que le con- « cours du prix triennal soit d'abord jugé (1). »

L'Institut était mis en demeure de décerner le prix dans les conditions qui lui était imparties. Il ne put s'y rési-

(1) Décision du 23 juin 1855.

gner et, le 2 avril 1856, après une discussion longue et animée dans laquelle plusieurs membres avaient fait ressortir avec force « la difficulté de comparer une grande découverte scientifique, un livre important de littérature, d'histoire ou de législation, un bel ouvrage d'art », l'assemblée générale décida que « le prix triennal serait décerné par l'Institut, sur le rapport de chaque académie, appelée tour à tour à désigner dans l'ordre de ses travaux, et avec le concours des membres du bureau, la découverte ou l'ouvrage qui en paraîtrait digne (1) ».

Mis au courant des difficultés que rencontrait, au sein de l'Institut, l'interprétation de l'article 4 du décret du 14 avril, le ministre manda le président à son cabinet pour lui fournir quelques éclaircissements sur la pensée qui avait dicté cet article et en donner l'interprétation. Dans la pensée du ministre, le prix triennal était destiné à récompenser les travaux et les découvertes des personnes qui ne seraient pas membres de l'Institut, mais pouvait être attribué aux découvertes et aux ouvrages déjà couronnés.

Chaque académie devait nommer une commission qui proposerait l'ouvrage ou la découverte qu'elle jugerait digne du prix; les cinq commissions réunies en assemblée générale feraient leur choix, et, sur leur rapport, l'Institut déciderait.

Communiquée à l'assemblée générale dans la séance du 9 avril, cette interprétation ne satisfit pas tout le monde. Néanmoins, la majorité finit par s'y rallier, en adjoignant à la commission centrale les membres du bureau de l'Institut.

Conformément à cette décision, les académies nommèrent leurs commissions qui se mirent à l'œuvre.

(1) Archives de l'Institut. Procès-verbal de la séance du 2 avril 1856.

La curiosité était fort éveillée dans le monde académique. Qui obtiendrait cette récompense nationale qu'on allait décerner pour la première fois? Le théâtre, la poésie, l'histoire, l'archéologie, la science se la disputaient à l'envi.

L'Académie des sciences morales et politiques ne fit pas de présentation. Aucun des ouvrages traitant, dans les cinq dernières années, des matières qui sont l'objet habituel de ses travaux, ne lui parut offrir « ce caractère de supériorité qui seul pouvait le recommander pour une aussi haute récompense (1) ».

L'Académie des sciences choisit pour son candidat M. Fizeau, auteur de deux expériences fondamentales sur la vitesse de la lumière.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres demanda à l'Institut de couronner les découvertes assyriennes de MM. Botta et Place.

L'Académie des beaux-arts proposa comme digne du prix le livre de M. Beulé sur l'Acropole d'Athènes.

A l'Académie française, la lutte fut chaude, dans la commission d'abord, puis devant l'Académie entière, entre les partisans de Henri Martin et ceux de MM. de Laprade et Beulé. La commission, composée de MM. Guizot, Vitet et Lebrun, s'était adjoint le secrétaire perpétuel, M. Villemain. Elle tint plusieurs réunions, et, enfin, le 8 mai, elle fit connaître à l'Académie ses résolutions et son choix.

Elle écartait, d'abord, l'histoire de France de Henri Martin, à raison de l'exagération des influences druidiques, des erreurs historiques et des fautes de goût littéraire. Elle louait le livre de M. Beulé qu'elle déclarait « savant pour le fond, pittoresque et agréable pour la

(1) Procès-verbal de la séance du 16 avril.

forme », mais ne le présentait pas et fixait son choix sur les poèmes de M. de Laprade, « œuvre brillante et pure d'un cœur noble et d'un noble talent, qui, par son caractère chaste, l'objet, l'accent de la poésie, pouvait être honorablement désignée pour la distinction éminente du prix triennal (1) ».

Quelques jours après, le 13 mai, l'Académie était appelée à discuter ces conclusions. Devant elle, le livre de M. Beulé fut, tour à tour, énergiquement attaqué et vigoureusement défendu.

« L'auteur, dit-on, à force de savoir et de sagacité, a « découvert, sous les ruines et l'oubli des siècles, l'escalier « inférieur de l'Acropole; il a montré cet escalier, il a « fait la description du monument; il s'en est servi pour « peindre et mieux expliquer tout l'horizon d'alentour; « il a rattaché l'histoire des hommes aux œuvres de l'art, « les letres à l'histoire; il a étendu au Péloponèse ce « qu'il a fait pour Athènes, en partant de sa glorieuse « citadelle... Sa découverte est un titre pour la France « et, désormais, une inscription la rappelle au bas de « l'Acropole (2). »

L'Académie décida qu'il serait porté à la commission centrale de l'Institut, au nom de l'Académie française, une double présentation : les Poèmes évangéliques et les Symphonies de M. de Laprade et les trois volumes de M. Beulé sur l'Acropole d'Athènes et la description du Péloponèse (3).

(1) Procès-verbal de la séance du 8 mai.

(2) Séance du 13 mai.

(3) Elle délégua pour la représenter dans la commission centrale de l'Institut sa commission de trois membres; mais Guizot, qui était déjà désigné par l'Académie des sciences morales, fut remplacé par Mérimée.

Partout, dans les diverses sections de l'Institut, dans les réunions littéraires et dans les salons, les propositions des académies étaient commentées avec animation et discutées avec passion (1).

Les commissaires particuliers des cinq académies (2) se réunirent aux membres du bureau de l'Institut et, dans deux séances, tenues les 18 et 25 juin, entendirent les rapports faits sur les œuvres proposées pour concourir au prix et discutèrent les mérites de ces œuvres avec une entière liberté d'esprit, sans se croire liés par des mandats impératifs, mais non sans reconnaître « la difficulté extrême de les comparer et d'établir entre elles une préférence motivée (3). » Cette discussion fut longue et approfondie. Des défenseurs habiles et éloquents firent ressortir, tour à tour, les hautes pensées religieuses, le beau talent littéraire et le grand caractère moral qui distinguaient les œuvres de M. de Laprade; l'importance des découvertes de MM. Botta et Place qui avaient retrouvé, après tant de siècles, les archives d'un grand empire et expliqué les antiquités assyriennes; le génie d'invention dont témoignaient les travaux de M. Fizeau;

(1) Le 18 juin, dans une soirée, chez Villemain, l'attribution du prix triennal était l'objet de toutes les controverses, et une discussion des plus animées eut lieu entre Villemain, Dupin et Dubois, sur l'œuvre à couronner.

(2) Ces commissaires étaient, pour l'Académie française : MM. Lebrun, Mérimée, Cousin. Pour l'Académie des Inscriptions : MM. Lenormant, Mohl, Guigniaud; — pour l'Académie des Sciences : MM. Pouillet, Senarmont, Despretz; — pour l'Académie des Beaux-Arts : MM. Halévy, Le Bas, Gatteaux; — pour l'Académie des Sciences morales et politiques : MM. Portalis, Guizot, Charles Dupin. Le bureau de l'Institut comprenait MM. Béranger, Villemain, Laboulaye, Geoffroy-Saint-Hilaire, Lemaire et Mignet.

(3) Procès-verbal de la séance du 25 juin 1856.

« la sagacité ingénieuse qui avait permis à M. Beulé de retrouver la porte de l'Acropole et l'escalier de marbre blanc, de rétablir le plan primitif du monument et de signaler, sous les débris du temps, la pensée du grand siècle de Périclès. »

« Après avoir épuisé une discussion dans laquelle les travaux des divers candidats avaient été encore plus examinés en eux-mêmes que comparés les uns aux autres, puisqu'étant de nature différente, il n'y avait pas entre eux de termes communs », la commission centrale procéda au vote. Sur 19 votants, M. Fizeau eut 8 voix; M. Beulé, 4; MM. Botta et Place, 4; et il y eut 3 bulletins blancs. Au second tour, 13 voix se prononcèrent en faveur de M. Fizeau, qui se trouva ainsi présenté à l'assemblée générale de l'Institut par la majorité des suffrages de la commission centrale.

Le 9 juillet, l'assemblée générale était réunie pour délibérer sur ces conclusions.

Le président commença par résumer, « d'une façon aussi exacte et intéressante que lumineuse et complète », les travaux des commissions et spécialement les débats qui avaient eu lieu dans le sein de la commission centrale. Puis il déclara la discussion ouverte. Leverrier demanda le premier la parole : « Je prie l'Institut de m'excuser si je ne parle pas avec ma facilité ordinaire. Mais j'ai mal à la gorge. » Un rire général accueille cet exorde. « Je voudrais, continue l'orateur, relever quelques inexactitudes qui se sont glissées dans le rapport que nous venons d'entendre »; et, aussitôt, il attaque à fond la décision de la commission et cherche à rabaisser le mérite de la découverte de M. Fizeau. « C'était une manœuvre pour jeter le trouble dans les esprits qui, n'ayant pas de compétence spéciale, sont forcés d'accepter de confiance les rapports des experts. Villemain semble appuyer Leverrier par ses remarques et ses interruptions impatientes.

Il voulait, sans doute, profiter de la division des esprits pour pousser Beulé ou empêcher que le prix ne fût décerné (1). »

A son tour, M. Pouillet demande la parole et explique clairement la découverte de M. Fizeau. En entendant une de ses assertions astronomiques, Leverrier s'écrie : « C'est là un fait qu'on ne peut affirmer que devant l'Institut tout entier! » « Manière gracieuse et polie de rappeler à l'immense majorité de l'assemblée son incompétence. Aussi, cette phrase est-elle saluée par un murmure universel. M. de Salvandy en relève, avec esprit et à propos, la gaucherie insolente, et le pauvre Leverrier, tout à l'heure si hautain, est obligé de faire des excuses (2). » On vote, et 61 voix attribuent le prix à M. Fizeau; 29 s'étaient prononcées en faveur de M. Beulé et 17 pour M. Botta.

I

Trois années après, le prix devait être décerné, de nouveau, le 15 août 1859.

Les difficultés qui s'étaient produites en 1856 étaient encore présentes à tous les esprits, et les académies s'en préoccupèrent longtemps avant l'échéance.

Dès le 15 janvier, à l'Académie des sciences morales et politiques, le président rappelait les dispositions du décret de 1855, les précédents de 1856, et invitait l'Académie à désigner les membres de sa commission.

(1) *Souvenirs inédits de M. Dubois*, de la Loire-Inférieure.

(2) *Souvenirs de Dubois.*

« Vous vous rappelez, dit-il, les grandes et presque « insurmontables difficultés que rencontra, en 1856, l'exé- « cution du décret, et, suivant le mode de procéder indi- « qué par l'article 4, l'impossibilité de comparer entre « elles des œuvres et des découvertes tout à fait diffé- « rentes de nature et de forme, et d'accorder à l'une « d'elles une préférence motivée, vu le défaut d'analogie « des matières et le défaut de compétence des juges. Je « pense que les mêmes difficultés se reproduiront cette « année, et il serait certainement désirable, et peut-être, « cette fois, facile, d'obtenir que le prix triennal fût, « ainsi que l'avait demandé le bureau de l'Institut, dans « l'assemblée générale du 2 avril 1856, décerné par l'Ins- « titut tout entier, sur la proposition successive de cha- « que académie qui, à tour de rôle, le ferait accorder à « des ouvrages ou à des découvertes dignes de cette haute « récompense et placés sous sa compétence comme dans ses « attributions (1). »

Presque à la même date, les mêmes préoccupations se faisaient jour et les mêmes réflexions s'échangeaient à l'Académie française (2). La majorité y protestait contre « la comparaison directe entre les produits les plus divers de l'esprit humain » que demandait le décret.

Le ministre de l'instruction publique n'ignorait pas les difficultés que rencontrait, dans les différentes académies, l'attribution du prix triennal. A l'irritable M. Fortoul avait succédé M. Rouland, ancien magistrat, esprit grave et réfléchi, plus désireux que son prédécesseur de ménager les susceptibilités de l'Institut et de tenir compte de ses sentiments. Il pria le président de l'Institut de venir

(1) Procès-verbal de la séance du 9 janvier 1859.

(2) Séances des 11 et 13 janvier.

conférer avec lui et réclama le concours des académies pour l'étude des modifications qui seraient de nature à simplifier l'application du décret du 14 avril. Il émit d'abord l'avis que le prix devînt de triennal annuel et fût décerné chaque année, sur la proposition successive de chaque académie. Mais cette pensée, acceptée par l'Institut, le ministre l'abandonna et proposa définitivement de rendre le prix biennal et de le décerner alternativement « aux trois grandes directions qui se partagent les œuvres de l'intelligence humaine : les lettres, les sciences, les beaux-arts ».

En conséquence, dans une période de six années, il devait être décerné une fois par l'Académie des beaux-arts, une fois par l'Académie des sciences, et une troisième fois par l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des sciences morales et politiques réunies.

Mais l'Institut pensa que ce mode de procéder serait contraire à la nature des choses, porterait atteinte à l'égalité des académies et jetterait, d'ailleurs, « dans les mêmes impossibilités de comparaison et les mêmes difficultés de jugement les trois académies arbitrairement confondues ensemble, et il demanda que le prix, porté à 20.000 francs, fût décerné tous les deux ans par lui, sur la désignation de chaque académie (1) ».

Devant cette résistance, le ministre ajourna le concours et en prorogea le jugement au 15 août 1860. Puis, persistant dans sa pensée première, il fit décider par un décret impérial, que le prix devenu biennal serait attribué, tout à tour, au nom de l'Empereur, dans l'ordre des lettres, des sciences et des arts.

(1) Procès-verbal de la séance du 27 avril 1859. Rapport de M. Mignet.

La décision impériale donnait une certaine satisfaction aux réclamations des académies. Mais cette satisfaction n'était qu'incomplète. Aussi, l'Institut ne se tint-il pas pour battu; et, dans une lettre au ministre rédigée par Villemain, qui faisait ressortir les inconvénients divers du projet, il demanda de nouveau, à l'unanimité, que le prix fût décerné tous les deux ans « sur l'initiative égale et successive des cinq grandes divisions dont se compose l'Institut, sous l'assentiment et la sanction des autres classes ».

Cette fois, le ministre n'hésita plus à demander à l'Empereur de céder aux désirs de l'Institut. Un décret du 22 décembre 1860 portait les dispositions suivantes :

« Le prix biennal de 20.000 francs, institué par le « décret du 11 août 1859, sera attribué tour à tour, à « partir de 1861, à l'œuvre ou à la découverte la plus « propre à honorer ou à servir le pays, qui se sera pro- « duite, pendant les dix dernières années, dans l'ordre « spécial des travaux que représente chacune des classes « de l'Institut de France. Il sera décerné, en notre nom, « par l'Institut dans sa séance publique du 15 août, sur « la désignation successive de l'Académie française, de « l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de l'Aca- « démie des sciences, de l'Académie des beaux-arts, de « l'Académie des sciences morales et politiques.

« Cette désignation devra être sanctionnée par la ma- « jorité des suffrages des cinq académies réunies.

« Le prix ne pourra, en aucun cas, être partagé.

« Je me plais à penser, « écrivait le ministre au prési- « dent, en lui transmettant l'ampliation du décret, » « que l'Institut verra, dans cette décision, un nouveau « témoignage de la haute bienveillance de Sa Majesté « pour la savante et illustre assemblée que vous prési- « dez. »

L'Institut se montra, en effet, reconnaissant, et il décida « que son président se rendrait, près du ministre d'Etat, l'interprète des sentiments de gratitude et de satisfaction avec lesquels l'Institut, réuni en assemblée générale, avait accueilli une décision conforme aux vœux qu'il avait exprimés, et qui lui offrait non seulement la possibilité de décerner le prix, mais encore le vrai moyen de le décerner avec équité et avec éclat en l'accordant à des œuvres variées, tour à tour dignes d'une aussi haute récompense et répondant ainsi à la haute pensée de sa fondation (1) ».

Aux termes du décret du 22 décembre, c'était l'Académie française qui devait, la première, désigner l'œuvre à laquelle serait décerné le prix. On l'invita à hâter son examen. Il n'y avait plus cette fois de compétition entre les lettres et la science. La lutte n'en fut pas moins vive. De nombreux ouvrages furent proposés (2). Mais trois écrivains seulement disputèrent sérieusement le prix : Jules Simon, Henri Martin, George Sand; et, chacun des concurrents pouvait se recommander de patrons de marque. Celui de Jules Simon n'était autre que Guizot. Mignet tenait pour Henri Martin; et c'était Cousin lui-même, l'historien de Mme de Longueville, qui soutenait les titres de George Sand.

Chacun des trois partis entendait disputer chaudement la victoire. La commission comprenait MM. Guizot, Cousin, Mignet et Sainte-Beuve, désignés par l'Académie et les membres du bureau. Guizot y proposa d'attribuer le prix à Jules Simon, et fit ressortir « le caractère moral et sympathique, le spiritualisme élevé de ses œuvres ».

(1) Procès-verbal de la séance du 9 janvier 1861.

(2) L'Œuvre de Nettement, la *Réunion de la Lorraine à la France*, par M. d'Haussonville, plusieurs pièces de théâtre, etc.

Il n'eut pas de peine à démontrer que moralement, historiquement, l'histoire de France de Henri Martin n'était qu'un livre médiocre. « Elle n'a rien de supérieur, dit-il avec autorité. Elle est pleine d'erreurs, de vues fausses, de déclamations stériles, de passion démocratique, de sophismes et de chimères. Ce n'est pas une grande histoire. » Et, en regard, il mit en relief les principes, le talent, le succès populaire et utile des livres de Jules Simon.

Mignet insista vivement en faveur de Henri Martin, « malgré les fautes qu'on pouvait relever dans son œuvre, à raison, dit-on, d'un vieil engagement pris vis-à-vis de la princesse Belgiojoso, peut-être aussi, par prédilection pour les travaux historiques, même de pure compilation et de patience. Legouvé le suivit par fraternité d'opinion et d'agitation italienne (1). »

Sainte-Beuve fit valoir le grand talent d'écrire et l'éloquence de Mme Sand : il cita soit les romans champêtres, soit d'autres peintures plus récentes, également supérieures d'invention et de style, et à l'abri de tout reproche moral (2).

Quant à Cousin, il était toujours guidé par sa malveillance contre Jules Simon, et poursuivait à l'Académie française la campagne qu'il avait déjà menée contre lui à l'Académie des sciences morales et politiques. Il se prononça pour George Sand et plaida chaudement sa cause. Il réclama le privilège du grand talent, sauf à la philosophie à en corriger parfois l'influence. « Il faut, dit-il, combattre partout les erreurs et les faux systèmes, mais il faut choisir dans les ouvrages de Mme Sand ce qui, pour l'imagination et l'art, peut honorer le génie français, sans craindre alors de couronner l'auteur. »

(1) *Souvenirs de Dubois.*

(2) Séance du 21 mars 1861.

« Le talent d'écrire ne suffit pas », répliqua Guizot. « Si ce talent a attaqué les bases mêmes de la civilisation, la foi religieuse et sociale, le culte public, l'institution du mariage, la propriété, on ne peut le réserver pour un honneur tel qu'un prix extraordinaire, décerné par le chef de l'Etat, sur la présentation de l'Académie, avec la sanction de l'Institut tout entier (1). »

George Sand n'avait trouvé dans la commission que deux défenseurs. Voyant qu'il ne pouvait faire prévaloir ses idées, Cousin se rallia à Mignet pour appuyer Henri Martin. Villemain se rangea du côté de Guizot, mais sans rien dire. Sainte-Beuve en fit autant, et ne pouvant faire triompher Mme Sand, se prononça pour Simon. Quelles raisons avaient pu le faire pencher de ce côté ?

« En ce moment, écrit Dubois, il est aux craintes de « l'avenir. Il voit les libéraux redevenir hardis dans les « salons et dans la presse. Simon est jeune encore, il a « des relations de presse et d'Université parmi les très « jeunes gens. Il a déjà joué un rôle politique, il peut « rencontrer prochainement des chances qui le relèvent. « Etre bien avec lui peut n'être pas sans importance. « Puis, ce n'est qu'un premier vote subordonné à mille « chances. La preuve de bonne volonté aura été donnée « et la faculté de se tourner où on voudra, réservée. Je « soupçonne aussi qu'il est en voie de réconciliation avec « la *Revue des Deux-Mondes*. Il y paraît des rédacteurs « nouveaux... A mesure que les vieux écrivains disparaissent, le recrutement ne peut se faire que parmi les « hommes nouveaux, et Sainte-Beuve, avec son fin et « perspicace discernement, avec le souci bien naturel de « son autorité à conserver, se fait partout des clients

(1) Procès-verbaux de l'Institut.

« parmi les jeunes talents. Il aime, comme il le dit lui-« même, à sonner le premier coup de cloche. Cela doit « maintenir, un jour, les dévots à sa chapelle (1). »

Par quatre voix contre trois données à Henri Martin, la commission se prononça en faveur de Jules Simon, et Guizot fut chargé du rapport.

Quand vint la discussion du rapport en séance plénière (2), « jamais, au témoignage unanime des membres qui étaient présents, on n'avait vu, dans l'élégant et paisible aéropage, une animation, un entrain, un éclat de parole semblables ».

Guizot ouvrit le débat par « un discours d'une mesure, d'une adresse et d'une autorité admirables », et fit connaître les raisons qui avaient déterminé la Commission à écarter Mme Sand et Henri Martin, et à proposer de décerner le prix à M. Jules Simon.

Mais, aussitôt, des chevaliers se levèrent pour défendre Mme Sand, Sainte-Beuve en tête. « Et lui, dont jusque-là on n'avait guère loué le talent de parole, se montra, cette fois, ardent et spirituel; fort dégagé, d'ailleurs, sur l'objection morale qu'on élevait contre Mme Sand (3)». — « Cette objection, dit-il, n'est-elle pas exagérée ? Nous plus timides que nos pères. Quelle liberté de jugement et de langage dans de grands auteurs du seizième et même du dix-septième siècle! Ce qu'on nomme vérités sociales et morales ne change-t-il pas avec le temps ? Que de changements survenus dans les principes réputés fondamentaux! On l'a vu pour l'origine comme pour les formes du pouvoir; on l'a vu dans la législation sur la

(1) *Souvenirs inédits de Dubois.*

(2) 11 avril 1861.

(3) *Souvenirs de Dubois.*

famille, sur la propriété. Bien d'autres changements sont possibles encore. En avoir devancé quelques-uns par une libre conviction peut devenir un jour un titre de plus pour le talent !... L'Académie s'honorerait en étant au moins impartiale pour un talent supérieur qu'elle ne peut, dès aujourd'hui, méconnaître, et dont, peut-être, dans cinquante ans, les opinions n'auront pas moins de crédit que le talent n'aura conservé d'éclat (1). » — « Cette franchise de scepticisme sembla lui porter bonheur, et tout le monde convint qu'on ne l'avait point encore entendu si heureux en parole (2). »

Cousin parla dans le même sens, « avec ses finesses dangereuses, ses sauts de gauche à droite ». « Je m'étonne, dit-il, qu'on écarte le premier nom et le plus grand, et cela par un scrupule moral. Si, en effet, on retranche de ce talent supérieur, signalé par tant d'ouvrages, ce qu'on peut appeler les erreurs anti-sociales, il reste encore à l'auteur un titre hors de comparaison... Les deux concurrents de Mme Sand sont-ils donc eux-mêmes exempts de fausses doctrines ? C'est dans un autre ordre bien plus haut que se place l'œuvre de Mme Sand; cette grande œuvre d'imagination et de talent est bien autrement faite pour honorer le pays. C'est un musée de créations françaises. Quelques erreurs d'opinion n'en altèrent pas l'ensemble, et parmi ces erreurs peut-on compter la plainte contre les inégalités sociales, si présente à tant d'écrivains de génie, et jusqu'au paisible Bernardin de Saint-Pierre. »

Mais, reprit Guizot, « le talent n'est pas tout. Il n'est qu'au second rang. Il faut y prendre garde : il y va de l'honneur de l'Académie. Loin de servir et d'honorer le pays, telle erreur de sophisme, tel scandale d'opinion

(1) Séance du 11 avril 1861.

(2) *Souvenirs inédits de Dubois.*

paraîtraient porter atteinte à la dignité du pays, en faisant douter de sa morale. Mme Sand fait de la passion le droit suprême et la vérité. Dans ses Mémoires, elle défend Babœuf. Le talent littéraire n'est pas une excuse qui couvre tout, séparé de la justice et de la vérité. Il n'est pas un titre absolu, et la récompense solennelle qui lui serait décernée semblerait la dérision ou le doute des conditions mêmes de la société civile ».

Les défenseurs de Mme Sand ne désertaient pas la lutte. De Vigny déclara que « tout ce qui profite à la pureté du goût profite à l'ordre et aux mœurs, et que l'Académie ferait bien d'opposer à la perturbation du goût, au désordre du style, au luxe des images, l'élégance simple et forte, le style naturel et pur de Mme Sand ».

Un autre membre cita les variations d'idées, rappela Garat louant Parny, l'auteur de la *Guerre des dieux*, le négateur de la foi chrétienne; il signala des passages analogues dans les écrits de Jules Simon : « La Commission, s'écria-t-il, n'a-t-elle donc de scrupules que contre les témérités éloquentes ? »

« Mme Sand, reprit un troisième, s'épure à mesure qu'elle avance dans la vie. Elle a réformé son art sans l'affaiblir. Elle a conservé tout l'éclat du talent en en renouvelant et épurant la puissance. N'y a-t-il pas dans cet effort et ce succès quelque chose qui commande le respect et que l'on doit honorer ? »

« Mme Sand revient à Dieu, ajouta un dernier champion. D'ailleurs, ce que l'Académie doit faire, c'est d'aimer les lettres et d'honorer les grands talents. Elle ne doit pas faire de politique. Elle rapprochera Mme Sand en l'honorant. Rien ne calme un front révolutionnaire comme une couronne. »

Guizot revint à la charge, et, « avec une force que l'exactitude littérale pourrait seule reproduire, » il reprit : « L'auteur a pour principes favoris que ce sont les lois

qui font le mal de la société; qu'il faut que tous soient heureux, que le droit au bonheur se consomme dans les limites de cette vie et doit s'exercer à tout prix en supprimant les obstacles de la loi et de la morale. Il ne s'agit pas là de réformes légales, de principes plus ou moins démocratiques; il s'agit du fond des idées sociales et des sentiments moraux dont l'anéantissement est proposé au nom de l'instinct, de la passion et de la force. C'est cette utopie de négation et de violence que nul Etat constitué, que nul pouvoir social ne peut recommander (1). »

La désignation du candidat était devenue, comme s'il se fût agi d'une élection à l'Académie, une question politique. Le gouvernement ne s'en désintéressait pas. Il s'agissait d'un prix fondé par l'Empereur. Tout en paraissant rester neutre, il travaillait pour George Sand. Sur ces entrefaites, le *Journal des Débats* venait lui prêter un appui inattendu dans un article, qui n'était « qu'une apologie ingénieuse, quoiqu'un peu subtile et dogmatique, des romans de Mme Sand (2) ».

La motion qui, par voie d'amendement, proposait de substituer Mme Sand à Jules Simon, que la Commission présentait, fut mise aux voix et écartée par 18 voix contre 7. Les amis les plus décidés ou les plus obligés du gouvernement, Sainte-Beuve, Nisard, Mérimée, de Sacy n'avaient rallié que le clan littéraire qui met la forme au-dessus de tout; Sandeau, Ponsard, de Vigny, Henri Martin et Jules Simon restaient seuls en présence (3).

« Le livre de Henri Martin, dit Mignet, est un livre national, écrit dans un esprit national. C'est l'histoire de

(1) Procès-verbaux de l'Institut.

(2) Cet article était signé Claveau.

(3) Séance du 18 avril 1861.

France la plus complète que nous ayons, malgré quelques excès celtiques et quelques taches de style. » — « Il a pris place dans le cœur de la nation », dit un autre membre : « Augustin Thierry le cite. » — « C'est une grande œuvre », s'écrie un troisième.

Cette fois encore, ce fut de Guizot que vint la réponse. « L'esprit du livre est faux, dit-il, il rompt avec le passé : il ne voit que l'influence celtique et oublie la romaine et la chrétienne. Il contient de graves erreurs. Il fait de Jeanne d'Arc une druidesse et ne craint pas de la rapprocher de Jésus-Christ. L'ouvrage n'est pas bon historiquement, pas utile politiquement, pas vrai philosophiquement (1). »

« Victorieux d'argumentation et, par suite, serein, comme toujours, il se croyait sûr de la victoire (2). »

Cependant, Nisard portait à son candidat un coup dangereux en déclarant que, pour les idées, les livres de M. Simon étaient vieux de trente ans. « Ce n'est, dit-il, que M. Cousin traduit comme dans une foule de livres les élèves de l'Ecole normale, dont beaucoup sont meilleurs, au moins pour le style. » Et il cita quelques phrases malheureuses. « Et puis, ajouta-t-il, comment des consciences catholiques sévères peuvent-elles voter pour l'auteur de la *Religion naturelle* ? »

C'était provoquer Montalembert. Il releva le gant. « J'ai tout respect, dit-il, pour les catholiques qui ne votent que pour des catholiques; mais pas autant pour ceux qui, n'étant pas catholiques, veulent leur donner des scrupules. Quant à moi, ma conscience est bien à l'aise. Je le dis tout haut : M. Simon n'est pas catholique, pas même chrétien, si l'on veut, mais il est du

(1) Procès-verbaux de l'Institut.

(2) *Souvenirs de Dubois.*

même côté que le christianisme. Il ne fait pas de théologie, sans doute, mais il a, en philosophie et en morale, de ces doctrines qu'il ne faut pas délaisser, car elles ne sont que trop désertées. Il a vu que, dans l'état actuel du monde, la tendance est à l'athéisme. Il a entrepris la pleine revendication des grands principes qui couvrent la religion chrétienne, de la Providence divine, de l'immortalité de l'âme, de la nécessité de la loi morale; et, ces grandes choses, il les a démontrées dans l'ordre le plus accessible à tous; il les a fortifiées de preuves immuables plus puissantes de la conviction sentie qui les exprime. Et puis, ses livres s'adressent au grand public; ils répondent à un besoin moral du temps, à cette anxiété curieuse, à cette fatigue du doute que laisse l'absence d'une règle de croyance. L'auteur a mis dans l'expression des vérités premières, avec la puissance du raisonnement, la chaleur de l'âme; il est passé, naturellement, des plus hautes pensées aux plus utiles conseils de prudence et de bien-être populaire. On ne peut lire sans émotion les pages philosophiques et les détails de charité qui remplissent les livres de M. Simon (1). Quant aux phrases malheureuses qu'on a citées, qui, parmi les plus grands écrivains n'en a pas commis ? M. Simon en a aussi de belles, d'excellentes et de très éloquentes. » Et il en cita une qui enleva tous les suffrages (2).

Rémusat se lève à son tour : « Qu'on regarde, dit-il, l'état des esprits dans le monde, le scepticisme sur le droit, les passions violentes excitées dans les masses; le sophisme et l'indifférence attaquant les vérités religieuses; la civilisation si puissante sur la matière menacée dans son principe moral. Contre un tel mal, toute dissidence absolue

(1) Séance du 7 mai.

(2) *Souvenirs de Dubois.*

est un grand bien. Il faut qu'en avant des communions chrétiennes et prête à rentrer dans leur sein, s'élève comme une sauvegarde commune cette première croyance à une Providence, ce premier sentiment de Dieu qui est la vie morale de l'humanité. Deux choses ont été fort ébranlées dans ce siècle : le bons sens et le sens moral. Les livres qui tendent à raffermir ces deux choses sont ce qui sert le mieux la société (1). » Puis, se tournant vers Nisard, il lui adresse une verte réplique, trop verte même, craignait-il après. — « Je n'aime pas l'ordinaire manière de Rémusat, dit Montalambert. Il tourne et retourne ses élégances, sans décisive vérité. Mais, cette fois, il a été droit et très éloquent (2). »

La bataille durait depuis plus d'un mois. Elle avait occupé six séances (3) et elle semblait encore indécise. Guizot se disait toujours sûr du succès, « avec cette intrépidité d'affirmation si souvent démentie par les faits; et il le croyait comme il le disait, c'est le fait de l'homme (4). » Il avait promis à Simon les voix de Flourens et de Philippe de Ségur; et voici que Flourens se prononçait pour George Sand; Ségur déclarait que, comme catholique, il ne voterait jamais pour l'auteur de la *Religion naturelle;* et Patin qui, d'abord favorable à Mme Sand, n'osait voter pour elle « par pudeur morale » se ralliait à Henri Martin. A côté de Mignet et de Legouvé, le camp de Henri Martin comptait Lebrun, Pongerville, Dupin aîné, « par ressouvenir de l'ancien constituant qu'avait été Simon, et par antipathie pour ses nouveaux amis », Cousin, toujours hostile à Simon. Malgré le rejet

(1) Séance du 7 mai.

(2) *Mémoires de Dubois.*

(3) Séances des 11, 18, 25, 30 avril, 2 et 7 mai.

(4) *Mémoires de Dubois.*

de l'amendement, le partisans de Mme Sand ne désertaient pas sa cause. Guizot avait avec lui le duc de Broglie. Vitet, Rémusat, Saint-Marc Girardin, de Barante, puis le parti des ducs, comme on disait : « Montalembert toujours à l'avant-garde, de Noailles traîné un peu à la remorque. » Il comptait sur M. de Falloux et sur le P. Lacordaire, enfin sur Laprade. Mgr Dupanloup s'abstenait.

Le 7 mai, on alla aux voix. Il y avait 21 votants; 7 se prononcèrent pour Simon, 6 pour Mme Sand, 6 pour Henri Martin. Il y avait 2 bulletins blancs.

Les partisans de Simon obtinrent que le second tour de scrutin fût remis à la séance suivante. Ils espéraient d'ici là rallier leurs troupes. En effet, le duc de Broglie et Berryer malades n'étaient pas venus. Lacordaire, récemment élu, n'était pas à Paris. On espérait l'y amener. Viennet avait ostensiblement écrit sur son bulletin : *Personne*. On voulait le chapitrer. M. de Parieu, très hostile à la candidature de Simon, avait persuadé à de Laprade, qui était son parent, de retourner à Lyon. On le fit revenir, et, dans une soirée qui avait lieu chez Mohl, et où l'on se remuait beaucoup pour Simon, on travailla à conquérir à celui-ci la voix du poète (1).

Le 16 mai, 29 membres étaient présents. Au premier tour de scrutin, Mme Sand et Jules Simon obtinrent chacun 8 voix; Henri Martin, 7; Thiers, 1. Il y avait 5 bulletins blancs.

A un second tour, le chiffre des voix données à Mme Sand, à Jules Simon et à Henri Martin resta le

(1) Si le fait raconté par Dubois est exact, et si réellement de Laprade revint de Lyon avant la séance du 16 mai, les efforts tentés près de lui dans l'intérêt de Simon ne réussirent pas et il s'abstint d'assister à la séance, car il n'a pas plus pris part au scrutin du 16 qu'à celui du 7 mai.

même. Thiers avait 3 voix, il n'y avait plus que 3 bulletins blancs.

Même résultat à un 3e tour, sauf une voix de plus pour Thiers. Un 4e tour ne change pas la situation, seulement Thiers a encore gagné une voix.

Un membre demande alors la parole : « L'Académie, dit-il, ne peut se donner le tort de l'impuissance. Le public s'intéresse aux discussions dont elle s'occupe avec tant de zèle depuis plus d'un mois. Les journaux en parlent, et, par une disposition insolite, ses premiers votes sont insérés au *Moniteur*. Il faut sortir d'une voie sans issue. On n'a pu trouver en dehors de l'Institut toutes les conditions d'une grande œuvre qui honore le pays. Il faut chercher ici même, dans la représentation des lettres. Le décret d'institution n'entrave en rien notre libre choix ». Et il propose de couronner l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers.

On objecte que, dans une de ses réunions, l'Institut a décidé que ses membres ne seraient pas admis à concourir pour le prix triennal.

« Une résolution prise en assemblée générale de l'Institut, répond un autre membre, ne saurait le lier. Rien ne peut circonscrire ses votes. Ce principe invoqué par M. Royer-Collard fut appliqué dans un grand nombre de scrutins.

« Le nom de M. Thiers est attaché à un ouvrage national par le sujet, par la pensée, par le talent. Le choisir, c'est couronner une œuvre qui honore et sert la France, en montrant avec éclat sa grandeur au monde (1). »

On procède au scrutin : 18 voix se prononcent en faveur de Thiers, 5 étaient restées fidèles à Mme Sand et 4 à Henri Martin. En conséquence, l'*Histoire du Consulat et*

(1) Procès-verbal de la séance du 16 mai.

de l'Empire est désignée par l'Académie française à la sanction de l'Institut pour le prix à décerner d'après le décret du 22 décembre 1860.

Le vote était acquis. Néanmoins, dans les séances des 23 et 28 mai, il fut violemment discuté. Un membre le déclara « contraire à la justice comme à la dignité de l'Institut ». Finalement, l'Académie adopta la rédaction suivante :

« L'Académie française, par dérogation à la règle qu'elle s'est prescrite, de concert avec les autres académies, dans sa délibération du 9 avril 1856, désigne l'ouvrage de M. Thiers. »

« Pauvre Simon! » écrit Dubois, en enregistrant ce résultat. « Quant à la décision de l'Académie, je crains qu'il y ait force *lazzi* sur sa charité bien ordonnée. »

L'Institut fut convoqué en séance générale extraordinaire le 29 mai 1861 pour statuer sur la proposition de l'Académie française. Villemain, dans un rapport élégant et fin, exposa l'impossibilité où s'était trouvée l'Académie de désigner, en dehors des membres de l'Institut, une œuvre digne de la haute récompense du prix biennal et la nécessité qui s'était imposée à elle de déroger à la règle que l'Institut s'était prescrite. « L'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, ajouta le président, est une œuvre grande et nationale qu'un succès universel a consacrée et qui a reçu une publicité universelle et glorieuse, et, malgré l'opposition très vive d'un des membres, 96 voix sur 153 votants ratifièrent la proposition de l'Académie française et décidèrent que le prix biennal serait solennellement décerné à l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers, dans la séance du 15 août 1861 (1). »

(1) Procès-verbal de la séance du 29 mai 1861.

Ainsi se termina ce débat mémorable, l'un des plus graves et des plus retentissants qui se soient jamais produits au sein des académies. A partir de cette date, les membres de l'Institut cessèrent d'être exclus du concours. Deux ans après, en 1863, la compétition de M. Mariette et de M. Oppert donna lieu encore à une discussion très vive. Depuis, le prix biennal a été décerné quinze fois avec la même procédure et sans difficultés sérieuses jusqu'au jour où une misérable économie budgétaire (1), en réduisant de 10.000 francs le crédit alloué à l'Institut, a indirectement supprimé cette haute récompense nationale (2).

Adolphe Lair.

Séance du 10 novembre 1906.

---

(1) Décision ministérielle du 27 février 1896, communiquée à la commission administrative de l'Institut, le 25 mars de la même année.

(2) Voici quels ont été depuis les lauréats du prix biennal :

En 1865, MM. Wurtz; en 1867, Félicien David; en 1869, Henri Martin; en 1871, Guizot; en 1873, Mariette; en 1875, Paul Bert; en 1877, Chapu; en 1879, Demolombe; en 1881, Nisard (Désiré); en 1883, Paul Meyer; en 1885, Brown-Sequard; en 1887, Mercié (Antonin); en 1889, Mme veuve Caro (pour l'ensemble des travaux de son mari); en 1891, Mme veuve Fustel de Coulanges (pour l'ensemble des travaux de son mari); en 1893, Darmesteter.

VOYAGES DE J.-A. TURRETTINI (1)

(1691-1693)

D'APRÈS UNE CORRESPONDANCE INÉDITE

On sait que J.-A. Turrettini avait fait à l'Académie de Genève de brillantes études. Il étonnait ses maîtres eux-mêmes, et l'un d'eux s'écriait, après avoir entendu un de ses sermons de proposant (2) : « Il commence par où les autres finissent ».

Mais ce n'est pas sur les bancs de l'école qu'un jeune homme acquiert son entier développement. Il est bon de perdre de vue son clocher pendant quelque temps. Sans doute, au XVIIe siècle, le grand livre de la nature était encore fermé, — Rousseau ne devait que plus tard en tourner les feuillets. Mais il y avait, pour les jeunes voyageurs, beaucoup à apprendre dans cet autre grand livre qui, sur le sol étranger, nous initie aux mœurs et aux coutumes des hommes et nous apprend ce que nous ne saurions jamais nous approprier par les leçons ou par les livres. D'ailleurs, dans la famille de Turrettini, le voyage comme complément de l'enseignement académique,

(1) J.-A. Turrettini, d'une famille de Lucques qui avait émigré à Genève (1672-1737), se consacra au ministère évangélique, fut professeur d'histoire ecclésiastique, tenta, sans y réussir, de rapprocher les diverses branches de l'Eglise réformée. Il laissa plusieurs ouvrages importants, entre autres *Pyrrhonismus prolificus*, où il prétend réfuter l'*Histoire des Variations*, de Bossuet.

(2) *Proposant* : jeune étudiant en théologie.

était de tradition. Son grand-père Bénédict, ses examens théologiques terminés, partit, selon la volonté de son père, pour la France où il demeura deux ans. Son père François, après de fortes études faites dans sa ville natale, alla visiter les plus célèbres universités étrangères. Bénédict Pictet, son parent, ayant terminé ses cours académiques, séjourna en Hollande, en France et en Angleterre.

« Les Génevois ont naturellement de l'esprit », dit Chappuzeau, l'auteur de l'*Europe vivante*, « et ils le savent polir dans leurs voyages d'où ils retournent avec de belles lumières pour la conduite de la vie et pour la société. »

J.-A. Turrettini se soumit sans aucune répugnance à cette règle familiale. Il savait d'ailleurs que, dans les pays où il allait se rendre, le souvenir de son père lui ouvrirait toutes les portes.

Le pasteur Isnard lui écrivait de Lausanne, le 15 janvier 1691 : « Je conviens avec vous et avec Messieurs vos parents qu'il est nécessaire que vous voyiez la Hollande et l'Angleterre et que vous vous rendiez accompli de toutes les manières. Après avoir si parfaitement réussi dans l'étude, qu'on ne peut plus rien vous enseigner, il me semble que la pratique et la connaissance des mœurs des étrangers vous doit être grandement utile et, surtout, quand on est très capable d'en profiter, comme vous l'êtes, par les talents naturels. »

Les parents de J.-A. Turrettini, sa bonne mère, son oncle Bénédict, sa chère tante Marie, qui veillaient avec tant de sollicitude sur le jeune homme encore mineur, étaient d'accord sur la nécessité de ce voyage, tout en regrettant de se séparer de lui.

J.-A. Turrettini n'avait que dix-neuf ans et demi lorsqu'il quitta Genève, le 3 février 1691. Il partait en compagnie d'amis de sa famille qui voyageaient pour leurs

affaires. Il devait être rejoint en route par son précepteur, le ministre Dautun (1).

On se dirigea sur Paris, en faisant un détour par Lyon. Le premier jour, le jeune homme eut un peu de nostalgie. Il faut dire que la première étape n'avait rien de bien réjouissant. On alla seulement jusqu'au pied du Jura, à Collonges. « J'étais si étourdi et si embarrassé », écrit Turrettini à son oncle Bénédict, « lorsque je partis, que je ne pus rien dire à personne. On me pardonnera. Je ne puis vous témoigner à vous, Monsieur et très honoré oncle, et à ma tante, le ressentiment que j'ai de toutes les bontés que vous avez pour moi. Mais j'espère que vous suppléerez à mon défaut et que je vous montrerai par ma conduite combien je souhaite de me rendre digne de votre tendresse.

« Nous arrivâmes ici (à Collonges) hier à trois heures, c'est-à-dire que nous eûmes encore trois grandes heures de jour, et que nous aurions pu partir de Genève beaucoup plus tard... Je commence à sentir que je suis loin de la chambre de Plainpalais (2). Mais je le sentirai toujours plus... »

A Lyon, le mal du pays semble céder le pas à l'intérêt du voyage et aux distractions variées. Après avoir visité l'Hôtel-de-Ville et le couvent des dames de Saint-Pierre, Turrettini se rend chez les Jésuites, où il entend une prédication « laquelle », dit-il, « me satisfait assez. Le prédicateur me parut homme de fort bon sens et, d'ailleurs, assez agréable dans son action. Après la prédication,

(1) Jean-Antoine Dautun (1645-1714), natif du Gard, d'abord pasteur en France, puis réfugié à Genève, où il fut précepteur de J.-A. Turrettini. Termina sa carrière comme pasteur de l'Eglise française de Francfort-sur-le-Mein.

(2) Faubourg de Genève.

on nous fit voir la Bibliothèque, qui est fort grande et fort bien rangée. Je ne crois pas qu'il y ait rien de particulier pour les livres. Et, quant aux manuscrits, ils n'en ont point, à ce qu'ils nous dirent. On me jetta sur ma profession. Je m'en démêlai comme si j'avais lu Hyppocrate et Galien. Heureusement que je n'avais pas affaire à d'habiles gens. Nous finissons la journée à l'Opéra, qui me plut extrêmement, comme vous pouvez juger. Cependant, je compris fort bien que le machiniste n'est pas un fort habile homme. Et, de la manière dont j'ai ouï parler de l'Opéra de Paris, je juge que c'est tout autre chose. »

Après le spectacle, Turrettini rentre sagement chez lui, tandis que ses compagnons vont souper chez un ami. « Ils me dirent, » écrit-il, « que le régal avait été magnifique et suivi d'une mascarade fort réjouissante. Voilà pour le dimanche. »

Turrettini resta quelques jours à Lyon. Un peu embarrassé de sa personne, il allait et venait, et visitait les librairies où il acheta, dit-il, Don Quichotte pour se divertir.

Nous le retrouvons ensuite à Châlons, où la caravane est arrivée après une halte à Tournus.

« Nous avons couché cette nuit dans une petite ville, à cinq lieues d'ici, nommée Tornu. Nous y avons trouvé le prévôt et les archers qui conduisaient à Dijon une comtesse, disait-on, de la Religion, accusée d'avoir fait prêcher chez elle. Je me suis informé qui elle était. Et j'ai su que c'était la poure Madame d'Anière (d'une famille bressanne). D'abord que j'ai su cela, j'ai demandé à la voir. Mais on ne l'a pas voulu. J'ai chargé sa fille de chambre que j'ai vue de l'assurer de mes respects et de lui témoigner la part que je prenais à son malheur. »

Après avoir quitté Tournus, les voyageurs passèrent à l'abbaye cistercienne de la Ferté et admirèrent le grand

et beau bois de haute futaie qui l'entoure. « Il y a, » dit Turrettini, « une magnifique allée d'une bonne lieue de longueur qui aboutit à l'abbaye. Il ne se peut rien de plus beau que cette entrée et que cette perspective. Voilà pour ce qui regarde les curiosités de notre route. »

A peine arrivé à Paris, Turrettini s'empresse d'écrire à sa tante Marie ses premières impressions. « Quand vous me disiez, avant mon départ, que je serais bien surpris à la vue de tant de grandes et belles choses qu'on trouve ici, vous aviez raison. Je l'ai été beaucoup en effet. C'est un nouveau monde que Paris : monde par sa vaste étendue, et nouveau monde par la prodigieuse différence qu'il y a entre Paris et tout ce que j'avais vu jusqu'ici. Cependant, je n'ai encore rien vu. A peine avons-nous le temps de nous reconnaître. »

Quant aux détails de leur installation, c'est à son oncle Bénédict (1) qu'il en fait part. « Nous vînmes tous à la *Ville de Lyon* où nous sommes logés. D'abord, nous fîmes nos conditions avec l'hoste pour pouvoir manger de la chair pendant le carême, ce qui nous fut accordé. Nous sommes fort bien. Nous payons 45 sols par jour et 20 sols pour les valets par tête. Ce n'est pas trop pour Paris où tout est cher. »

Les voyageurs ne comptaient guère que traverser Paris et se diriger immédiatement vers la Hollande. Ils se décidèrent pour la route de Lille, qui leur était indiquée comme la plus sûre, et arrêtèrent des places, à raison de 25 francs par tête, pour la diligence qui devait partir le 6 mars. Les compagnons de Turrettini qui, vraisemblablement, connaissaient la capitale, eussent voulu partir déjà le lendemain de leur arrivée. « Heureusement

(1) Négociant, qui vouait à J.-A. Turrettini une grande affection.

pour moi, » écrit Turrettini, « ils sont contraints à faire un séjour de cinq à six jours. »

Il profite de son temps. Il visite les principaux édifices, entr'autres le Palais de justice. Ce qui lui plaît infiniment, ce sont les promenades dans les rues. « Assurément, » dit-il, « il y a plaisir de voir tout cet étalage et toutes ces boutiques où l'on trouve tout ce qu'on veut. » Les hôtels particuliers sont également pour lui un objet d'admiration. « En général, » dit-il, « on voit à Paris, et même dans les maisons particulières, un certain air de grandeur et de *magnifiance* qu'on ne peut s'empêcher d'admirer. Ce sera bien autre chose quand nous verrons Versailles. Toute cette variété de choses et de grandes choses que nous voyons et que nous avons à voir ne m'empêche pas de penser et de penser souvent à la douce vie de la *Casa* que je regrette plus que je ne saurais l'exprimer. »

Parmi les personnes illustres qu'il vit alors à Paris, citons le P. Malebranche. « C'est, » dit-il, « un grand homme assez maigre, portant sur son visage et dans ses manières des marques de ses grandes et profondes méditations. Il me fit beaucoup d'honnêtetés. Nous nous entretînmes ensemble de bien des choses et assez longtemps. Nous parlâmes même de controverse et, entr'autres, de ces deux grands articles de l'Infaillibilité de l'Eglise et de la Transubstantiation. Il me parla en politique, mais je ne laissai pas de sentir, nonobstant sa dissimulation, ce qu'il pensait effectivement sur ces matières. C'est encore un homme qu'il ne me sera pas inutile de voir quelquefois. »

Il visita aussi l'académicien Pavillon. « Je vis aussi, » poursuit-il, « l'illustre M. Pavillon, qui me reçut le plus obligeamment du monde et avec des témoignages extraordinaires de bonté et de bienveillance. Je fus assez longtemps avec lui tête-à-tête. Il me fit prendre du thé. Nous

nous entretînmes de bien des choses. Mais, assurément, je n'ai pas vu d'homme encore qui soit plus judicieux et plus philosophe. J'entends de cette philosophie qui apprend à vivre et qui, en effet, est la seule nécessaire. »

Et, ailleurs, parlant du même personnage : « Que cet homme est aimable et que je trouvai courts les moments que je passai avec lui! Il me reviennent sans cesse dans l'esprit et je vous avoue que je serais porté à revenir passer quelques mois à Paris, quand ce ne serait que pour profiter de son offre; je n'ai point vu d'homme qui raisonnât mieux sur la véritable philosophie, ni qui accompagnât son jugement exquis d'une délicatesse d'esprit égale à la sienne. Je ne sais comment il se fait, mais quand on est avec lui, on a de l'esprit malgré qu'on en ait. »

Turrettini veut tout voir et se rendre compte de tout. Il porte un jugement sur chaque chose. Il se montre peut-être quelquefois un peu tranchant, mais souvenons-nous de son âge.

Parlant des prédicateurs : « Si je n'avais pas trouvé, » dit-il, « un goût extrêmement fin dans toutes les magnificences du Palais [de Versailles], je le trouvai moins encore à l'égard des choses de l'esprit, quand j'entendis le sermon dans la chapelle du Roi. C'était un Père de l'Oratoire qui prêchait et qui devait prêcher tout le Carême devant le Roi; mais c'était un des plus misérables hommes que j'aie jamais ouïs ; chétif déclamateur, diseur de grands mots et de pompeux galimatias qu'il débitait pourtant avec une confiance inconcevable et, au reste, assez désagréable dans sa voix et dans son action quoique fort bien fait de sa personne. »

De la prédication il passe aux théâtres :

« De tout ce que j'ai vu à Paris, il ne me reste plus rien à vous réciter, » écrit-il à son oncle, « que ce qui regarde la comédie, car je n'ai point vu l'Opéra. Vous avez raison de dire que la comédie italienne ne vaut pas

grand chose. Arlequin et Scaramouche n'y sont plus, et ceux qui les avaient vus disent que leurs successeurs ne les approchent pas. La pièce qu'ils jouaient était toute française, et tout ce qu'il y avait d'italien, étaient quelques scènes presque hors d'œuvre et comme enchâssées. C'était une comédie intitulée Esope, différente de l'Esope des comédiens français qui est imprimé et qui n'est pas grand chose. »

« Les comédiens français valent mieux sans contredit. Il y en a surtout deux ou trois qui sont très bons acteurs. Baron, pour le tragique; Raisin, qu'on appelle le petit Molière, pour le comique, et la Champmeslé. Ces trois acteurs sont très naturels dans leurs manières et leur récitation. Je leur vis représenter deux pièces nouvelles : la tragédie de Tiridate (1) et la comédie du Grondeur. On disait que la seconde était d'un certain Bruyeis, jadis avocat à Montpellier et qui avait changé de religion avant les malheurs. »

Les Suisses de passage à Paris ne manquaient pas d'aller présenter leurs lettres de recommandation aux frères Stoppa ou Stouppa; l'aîné, Pierre, lieutenant-général, colonel d'un régiment suisse en France, était un militaire distingué et en grande faveur, puisqu'il fut nommé administrateur-général des Suisses en France pendant la minorité du duc du Maine. Il s'était fait catholique. Son frère Jean-Baptiste, après avoir été pasteur de l'église réformée de Savoie à Londres, s'était retiré en Hollande, puis en France, où il devint colonel d'un régiment suisse et brigadier.

« Avant-hier, » écrit Turrettini, « je vis MM. Stouppa, qui me firent l'un et l'autre mille amitiés. Le lieutenant-général m'offrit de l'emploi si j'en voulais. Je lui répondis

(1) De Campistron.

que j'étais trop poltron pour accepter l'offre et qu'à moins que l'emploi que l'on m'offrait me mit à couvert du mousquet et du canon, ce n'était pas mon affaire. Le brigadier était alors chez son frère et me mena de là dîner chez lui. Le lieutenant-général me promit une lettre pour un officier suisse à Versailles qui nous ferait voir tout ce qu'il y avait à voir. Je l'en remerciai et je l'irai prendre ce soir chez lui pour m'en servir demain. »

Turrettini fit, en effet, une excursion à Versailles, mais il ne semble pas en avoir été émerveillé. « Je ne vis là, » dit-il, « rien de fort rare ni de fort curieux. J'y vis de grands et vastes appartements bien dorés, bien garnis de tous côtés de miroirs, mais je ne trouvais point, dans toute cette magnificence, une certaine délicatesse et un certain goût sans quoi toute la magnificence est fade. S'il ne s'agit que d'entasser de l'or et des richesses, j'aimerais autant qu'on me fit voir une grande chambre pleine de pièces de quatre (1). Avec tout cela, je ne veux pas nier qu'il n'y ait dans le Palais un air de grandeur qui inspire du respect et qui est digne d'un puissant monarque. »

Il va sans dire qu'avant de quitter Paris, Turrettini ne manqua pas de voir tous les monuments importants qu'il énumère lui-même : « Les églises, les plus considérables bâtiments, le cheval de bronze du Pont-Neuf, la statue de la place des Victoires, la salle et les galeries du Palais, tout cela sont des choses qu'il faut voir à Paris et que j'y ai vues, de même que les galeries, les cabinets et les appartements du Louvre. »

Mais le moment du départ était arrivé. Nos voyageurs, bien que prenant la route la plus sûre, ne négligèrent pas de s'entourer des précautions que ces temps troublés rendaient nécessaires. Ils s'étaient munis de passeports en

(1) Quadruples d'Espagne.

règle et n'emportaient que le strict nécessaire en fait de bagages. « Au reste, écrivait Turrettini, nous nous disposons à tout évènement et nous ne nous chargeons pas de beaucoup de choses afin de n'avoir pas à regretter beaucoup en cas que nous fussions détroussés. »

Heureusement que le voyage se fit sans encombre. De Lille, ils se rendent à Anvers, puis à Bruxelles et de là à Bréda, d'où ils vont, par eau, à Rotterdam. Ils n'y firent pas un long séjour, voulant gagner La Haye sans retard.

Les premières impressions de Turrettini sur la Hollande se ressentent un peu du souvenir qu'il gardait de Paris.

« Après être sorti de Paris, » dit-il, « je n'ai rien trouvé qui en égale la beauté, ni qui approche de cet air de grandeur qu'on y remarque partout. Les villes de Flandre sont très belles. Celles de Hollande renchérissent encore par-dessus. On remarque dans les unes et dans les autres une propreté charmante et un air qui en rend le séjour fort agréable, mais ce n'est pas Paris! » Puis, comparant les différentes capitales entre elles, il ajoute : « S'il fallait en choisir une pour la demeure d'un prince, je choisirais Paris. » Il éprouve un juste regret d'être arrivé à La Haye juste une demi-heure après le départ du roi pour le Brabant. « Jugez, » dit-il, « si nous n'avons pas été bien mortifiés de ce contretemps et si nous ne regrettons pas de nous être arrêtés trop longtemps en Flandre. » On sait que Guillaume d'Orange partait pour secourir Mons menacé par les Français. « Ceux qui ont vu partir le Roi, » poursuit-il, « disent qu'il est parti paraissant fort gai et fort content. Dieu veuille qu'il revienne de même! On ne sait guère ce qu'on doit croire du succès de cette expédition. Car, d'un côté, les Français ont apparemment bien pris leurs mesures et, le Dauphin y étant, il est à présumer qu'ils comptent sur la prise de Mons comme étant une chose assurée et, de l'autre, les

alliés amassent quantité de troupes pour aller secourir la place. »

Il trouve pourtant que la manière dont les alliés sont renseignés est inquiétante. « On dit qu'ils sont dans une ignorance profonde de ce qui se passe dans l'armée de France. Quant aux Anglais, ils ont une si grande présomption de leurs forces, qu'ils croient que leur flotte n'a qu'à paraître pour faire fuir les Français. »

Turrettini s'arrête quelque temps à Amsterdam qu'il visite avec curiosité. « Je commence, » dit-il, « à connaître un peu les monnaies et leur valeur. Nous allons presque tous les jours à la Bourse. Je prends plaisir à voir tout cet embarras et tout ce grand nombre de marchands qui font des affaires entre eux. »

De Paris, il avait fait expédier ses bagages en Hollande par une autre voie que celle qu'il prenait lui-même et ne les ai pas encore reçus. « Pour ma balle, » dit-il, « on me fait apprendre qu'elle ne tarde encore fort longtemps à venir. Si cela est, je serai contraint de ne pas entrer dans l'Académie, car sans habit noir on n'y peut pas paraître. »

A Amsterdam, Turrettini assiste à différents cultes ; « Nous communiâmes hier avec les Vallons et nous ouîmes trois prêches pour nos dédommager du temps perdu en France. M. Gautier, de Berlin, qui est ici, en fit un, et le bonhomme Bernard (1) en fit un autre. On a peine à l'entendre, mais ce que l'on entend ne fait pas trop regretter ce que l'on perd. »

(1) Jacques Bernard (1658-1718), né en Dauphiné. Pasteur et professeur à La Haye, puis à Leyde. Publia les derniers volumes de la *Bibliothèque Universelle*, et continua jusqu'en 1710 les *Nouvelles de la République des Lettres*.

Entre temps, Dautun, son précepteur, qui avait pris une autre route pour se rendre en Hollande, rejoignit Turrettini à Amsterdam. Ils partirent bientôt pour Leyde, d'où le jeune voyageur écrivit à son oncle : « Nous sommes fort bien ici. Nous avons chacun notre chambre, bon lit et bonne table. La pension est un peu chère à la vérité, car j'en suis pour 54 florins par mois, tant pour M. Dautun et pour Vincent (son domestique) que pour moi ; et cela sans compter le vin que j'achète à part et dont je bois toujours un petit verre à la fin du repas, suivant l'avis de ma tante Marie. »

Naturellement, Turrettini rend visite le plus tôt possible aux théologiens à qui il apporte des lettres de recommandations. Frédéric Spanheim (1) le reçoit d'une façon très obligeante, de même que Drelincourt (2). « J'ai aussi, » dit-il, « visité M. Triglandius, qui est un autre professeur en théologie, et de qui j'ai aussi reçu beaucoup d'honnêtetés, de même que de M. Vitriarius (3) qui m'est déjà venu rendre une visite avec Mlle sa femme. »

Pendant son séjour à Leyde, Turrettini donna une proposition (4). « J'ai tout sujet, » dit-il à son oncle, en date du 24 mai, « d'être content de la manière dont M. Spanheim en a usé avec moi et dont il a agréé mes petits efforts qui n'étaient que très peu de chose au fond,

(1) Frédéric Spanheim (1600-1648), natif du Palatinat. Célèbre érudit, professeur de philosophie et de théologie à Genève, puis à Leyde, auteur de nombreux et importants ouvrages.

(2) Antoine Drelincourt, né en 1641, étudia la médecine et la pratiqua à Genève, où il reçut la bourgeoisie, puis à Orbe (canton de Vaud).

(3) Vitriarius, alors professeur de droit à Leyde, et qui partageait cet enseignement avec Voet et Noet.

(4) *Proposition :* sermon d'épreuve.

mais dont il voulut bien témoigner qu'il était content. Le texte qu'il m'avait donné était Romains IV, 25. MM. Got (1) et de Vaux (2) étaient venus à Leyde pour assister à sa proposition. « Je tâchai, en sortant de chaire, » dit Turrettini, « de les régaler le mieux que je pus dans ma chambre. Nous bûmes solennellement à votre santé et à celle de toute la famille. »

Dans une autre lettre écrite à M. Micheli du Crest (3), il donne quelques détails sur les professeurs. En parlant de l'hébreu qu'il voudrait étudier à fond : « Je m'y attache autant que je peux, » écrit-il, « en mon particulier et pour l'amour de vous je tâcherai d'aller du moins jusqu'aux frontières de l'Arabie. Mais, par malheur, nous n'avons ici, dans le grand nombre de Docteurs dont tout est plein, aucun Professeur aux Langues. J'ai été fort surpris que cela manquât dans une université aussi célèbre que celle-ci ».

« Vous avez raison de dire que ce grand nombre de docteurs me ferait peur. Effectivement, ce sont des gens à effrayer. On a toutes les peines du monde à les aborder. Et, quand on les a abordés, on ne peut jamais s'affranchir avec eux... Leur vue seule m'a servi de leçon sur l'importance qu'il y avait d'acquérir des manières aisées et commodes à l'égard de ceux que nous voyons. Le grand M. Spanheim est (entre nous) un peu de ce caractère.

(1) Got, banquier hollandais, homme fort érudit, avec lequel J.-A. Turrettini était en relations d'affaires.

(2) Réfugié français en Hollande, qui prit part aux polémiques de Bayle.

(3) Jacques Micheli (1642-1723). Par sa grand'mère, Louise Micheli, épouse de Bénédict Turrettini, J.-A. Turrettini était le neveu à la mode de Bretagne de Jacques Micheli. Ce dernier s'engagea au service de la France.

Mais, pour lui, il est excusable à cause de ses grandes occupations. Il a pourtant daigné s'abaisser fort obligeamment jusqu'à m'offrir toutes sortes de services et une entrée libre dans sa maison. Il ne fait qu'un collège (1) d'histoire qui est presque achevé. Ainsi, je ne pourrai guère profiter de ses lumières que par la conversation où il est un peu dur et réservé.

« Nous l'ouîmes prêcher un dimanche fort savamment, suivant sa coutume, et avec beaucoup de feu.

« Le petit M. Drelincourt est plus abordable et sa conversation est extrêmement agréable et instructive. Mais, avec son bénin suport (soit dit entre nous), je le trouve un peu pédant et l'envie qu'il a de faire paraître tout ce qu'il sait en est cause. Il est un peu malade; s'il se portait bien, je comprends que je serais obligé d'aller quelquefois à ses leçons, car il ressemble un peu à ces ministres dont on ne saurait être amis si l'on ne va à leurs prêches. Je n'aime point ce caractère. Mais n'en disons point de mal : il me prête des livres et, dans cette ville, il est assez difficile d'en avoir. »

De toutes les villes de la Hollande, c'est Rotterdam qui attire le plus Turrettini. C'est là qu'il désire se fixer pour quelque temps. Déjà, au mois d'avril, il écrivait de Leyde à son oncle : « Je suis toujours dans le sentiment que le séjour de Rotterdam est plus propre pour moi que celui de toutes les autres villes de la Hollande. Les leçons de M. Jurieu (2) et de M. Bayle (3) que j'ai ouïes, et les

(1) *Collège : cours.*

(2) Pierre Jurieu (1639-1713), né dans l'Orléanais, professeur à Sedan, puis pasteur de l'Eglise wallonne, à Rotterdam; théologien connu par la vivacité de sa polémique.

(3) Pierre Bayle (1647-1706). Professeur à Sedan, plus tard à Rotterdam, antagoniste du précédent.

prêchés de M. Dubosc (1) et de l'incomparable M. de Superville (2) que j'ai entendus, me confirment dans cette pensée. Ainsi, si je ne vais pas cet été en Angleterre, je suis résolu d'aller, dans un mois ou deux, planter le piquet à Rotterdam, où nous aurons un peu plus de commerce avec les gens que nous n'en avons ici, et nous trouverons tant de bibliothèques que nous voudrons, au lieu qu'ici nous sommes, pour ainsi dire, affamés de livres. » En effet, dans une autre lettre, Turrettini parle de la difficulté qu'il éprouvait à trouver des livres, les bibliothèques et les professeurs se refusant à en prêter aux étudiants.

Turrettini fit, entre temps, un voyage dans la Hollande septentrionale et les provinces de Frize et de Groningue avec M. Dautun et ses anciens compagnons. Ils partirent le 10 juillet pour Sardam. Ils y visitèrent l'arsenal et les chantiers où se construisent les navires, « les châteaux flottants », comme les appelle Turrettini. Ils admirèrent cette ville si bien tenue et bâtie avec tant de régularité. « Aux environs, il y a, » dit Turrettini, « un petit bois planté en échiquier, qui serait fort propre pour favoriser des méditations de philosophie. » Sur une des portes de la ville, nos voyageurs lisent une inscription latine (3) célébrant la victoire remportée sur les Espagnols en 1573.

(1) Dubosc, célèbre ministre protestant du XVIIe siècle. Exerça le ministère à Caen, Châlons et Rotterdam, où il mourut. Il a laissé de beaux sermons, entre autres la *Censure et la condamnation des tièdes* et les *Etoiles du ciel et de l'Eglise.*

(2) Daniel de Superville (1657-1728), célèbre prédicateur protestant, réfugié en Hollande, auteur de divers écrits théologiques estimés.

(3) Hispanus hoc pulsus loco cives decet niti Deo parvae sanctorum manu fundi impiorum copias. Anno MDLXXIII, septemb. 18.

D'Alemar, la compagnie gagne Horn. « De là, » dit Turrettini, « nous allâmes à Enchuise dans un chariot de poste. Je vous avoue que ce trajet de deux à trois lieues est un des plus agréables morceaux de voyage qu'on puisse faire. Le chemin n'est qu'un village continuel, et l'intervalle des maisons est garni de grandes et belles allées d'arbres. Les maisons mêmes sont extrêmement propres dans leur simplicité. »

Ils s'embarquent pour Vorkum, puis se rendent à Harlinge et Francker dont l'Université passait alors pour la meilleure de toutes les provinces et qui était, en effet, la plus fréquentée. « Ceux qui ne sont pas amis des professeurs, » dit Turrettini, « qui sont bons Cartésiens ou Coccéiens (1), disent que c'est la nouveauté qui attire cette foule d'écoliers. Mais la vérité est que les professeurs sont d'habiles gens. Nous en vîmes trois ou quatre des principaux, et nous les vîmes même fort au long. Ce sont des gens extrêmement honnêtes et accueillants, prenant plaisir à discourir sur des matières de science et qui raisonnent, autant que j'en puis juger, d'une manière très juste et très sensée. Si je vous disais qu'à l'occasion de l'affaire de M. Bayle et de l'*Avis aux Réfugiés*, nous parlâmes de l'autorité des rois et que ces Messieurs l'expliquaient précisément comme nous le faisions quelquefois dans la chambre de ma tante, vous n'auriez pas bonne opinion d'eux! » Puis il rend compte d'une visite qu'il a faite au célèbre Polizonius (2). « Nous le trouvâmes, » dit-il, « écrivant une grande épître à M. Ezéchiel Spanheim sur d'antiques inscriptions. Il nous fit voir de quoi il

(1) Disciples de Coccéius, célèbre théologien hollandais, représentant la tendance strictement biblique.

(2) Polizonius, philologue hollandais (1651-1715). Etait passé, en 1692, de l'Académie de Franeeka à celle de Leyde.

s'agissait et il nous fit remarquer diverses fautes dans des observations de M. Patin, lesquelles assurément paraissent fort grossières. Tant il est vrai que : « *Aliquando* « *bonus dormitat Homerus* ». Nous prenions tant de plaisir dans la conversation de tous ces Messieurs qui joignaient la bonté des choses avec une manière infiniment honnête de les dire, que nous y serions encore s'il ne fallait boire perpétuellement avec eux. Mais leur vin nous fit peur et nous partîmes pour Leuwarden, lieu de la cour du Prince de Nassau. »

Ils visitent les fortifications, et les magnifiques arbres qui recouvrent les bastions produisent sur nos voyageurs une vive impression. Après Francker qui n'est, dit Turrettini, « qu'un méchant petit trou », ils goûtent d'autant mieux les charmes de Leuwarden.

De Leuwarden ils vont à Groningue ; ils y trouvent une Université assez délabrée, mais qu'on cherche à rétablir en y appelant de nouveaux professeurs de philosophie et de théologie.

Ils quittèrent Groningue le 17, couchèrent à Herlingue d'où ils s'embarquèrent le 18 pour arriver à Amsterdam en moins de douze heures.

« On ne peut pas être plus content que je le suis », écrit Turrettini, « d'avoir fait ce petit voyage, quand ce ne serait que pour m'être accoutumé à la mer, sur laquelle je n'ai été incommodé en aucune manière. J'ai pris aussi un fort grand plaisir de voir dans tous ces lieux les véritables descendants des anciens Bataves, gens simples, laborieux et sincères :

« *Ut prisca gens mortalium*

« Cela paraît surtout dans la Northollande où il y a très peu de gens de condition et où tout le monde est occupé de ses troupeaux et de la culture de ses jardins. Les Fri-

sons ont quelque chose de plus à faire, car ils ont beaucoup de champs. Chez les uns et chez les autres je me serais imaginé de voir l'âge d'or, si l'on ne m'avait dit qu'ils sont chargés d'un prodigieux nombre d'impôts, au lieu qu'il me semble que les poètes n'en mettent point sous le règne de Saturne ».

Au mois d'août Turrettini va s'établir à Rotterdam. Il s'y trouve fort bien. Mais il est obligé, bon gré mal gré, de s'occuper des démêlés qu'ont entre eux les réfugiés français, particulièrement Bayle et Jurieu. « Ce qui me fâche », dit-il, « ce sont les démêlés de ces Messieurs, car ils sont tous présentement le couteau à la gorge. M. Jurieu est brouillé avec presque tous les autres. Il est mal avec M. Basnage (1), son beau-frère. Il est ennemi juré de Bayle et a juré sa perte. Il y a bien de l'homme parmi tout cela. »

Et ailleurs : « Il y a longtemps qu'on a dit de M. Jurieu ce que l'Ecriture dit d'Esaü, que sa main est sur tout le monde et que la main de tout le monde est sur lui. » Puis il explique à son oncle comment Jurieu attaque violemment Bayle à propos d'un livre qu'il lui attribue, l'*Avis aux réfugiés*, et comment « Genève y entre pour quelque chose ». « M. Jurieu, » dit-il, « prétend d'abord que dans les pays protestants il y a une cabale vendue aux intérêts de la France, qui s'étend du midi au nord, c'est-à-dire de Genève en Hollande. Que dans cette cabale il y a des plumes gagées par la cour de France, pour écrire ou dans la vue de désunir les alliés, ou dans la vue de les porter à une paix avantageuse à la France. C'est de cette cabale que sont sortis les *Entretiens sur la paix*

(1) Jacques Basnage (1653-1723), Français d'origine, pasteur à Rouen, plus tard en Hollande, célèbre théologien et historiographe des Etats-Généraux des Provinces-Unies.

du sieur Goudet (1), lesquels il prétend avoir été dressés à Genève par la participation du Résident et du parti français qui se couve à Genève sous ses ailes, et revus ensuite par le Roi et par Mme de Maintenon. »

Turrettini, avec une sagesse qu'il faut admirer à son âge, se refuse à prendre parti pour l'un ou l'autre des adversaires. « Dans toutes ces affaires, » dit-il, « je me tiendrai toujours neutre, et je ne me mettrai pas sur le pied de témoin et de rapporteur, comme M. le ministre Franconis. Cela soit dit entre nous, s'il vous plaît. » Et ailleurs : « Dans tous ces démêlés, vous pouvez être persuadé que je me conduirai d'une manière à ne désobliger personne, comme j'avais des lettres de recommandation pour les uns et pour les autres. Mais je n'entrerai jamais dans aucun de leurs chagrins. Je dis cela à cause de l'avis que M. Du Cré et ma tante Marie me donnent là-dessus dans leurs dernières lettres. »

A Rotterdam, Turrettini prêcha pour Dubosc. Il ne s'en tira pas mal pour un débutant. « J'ai fait ce que j'ai pu pour m'en dispenser, y ayant un règlement contraire. M. Dubosc l'a voulu absolument, malgré le règlement et malgré ma résistance.

« Pour moi je ne sais si on fut content de mes efforts. Je me tirai passablement d'affaire pour la récitation, car jamais je n'avais poussé ma voix avec tant de force. Et effectivement on m'entendit dans tout le temple qui est assez grand et assez difficile à remplir. Les efforts que je fis et le feu que je tâchai d'avoir ne m'ont point incommodé et je juge par là que ma poitrine se pourra fortifier

(1) Goudet, négociant à Genève. Il a composé et publié en 1690 un *Projet de Paix*, en huit parties. Les six premières ont seules paru. Ce livre a été attribué par Jurieu à Bayle, qu'il voulait rendre odieux et faire passer comme traître à l'Etat. Mais Bayle n'en était que l'éditeur.

avec le temps et par l'exercice. Je n'eus pas pour auditeur M. Jurieu qui était parti deux jours avant pour le synode de Nardes. Mais j'eus le bon M. Dubosc qui se fit porter au temple tout gouteux qu'il est et qui me fit ensuite beaucoup d'amitiés. M. Basnage voulut que nous allassions nous délasser le soir, chez lui. Il nous régala magnifiquement et le lendemain nous allâmes encore aux restes. On se souvint fort des amis de Genève. »

Comme il est installé confortablement dans son logis de Rotterdam, voici l'automne. Ses petites provisions de bois sont faites. Il passe de bonnes heures dans sa chambrette dont il aura peine à sortir, dit-il. Quand il se résoud à la quitter, il entend de bons prêches, il voit d'habiles et d'honnêtes gens. Il est parfaitement heureux. Mais le point noir c'est Jurieu.

« M. Jurieu, écrit-il à son oncle, « me dit, comme je me promenais avec lui, qu'il avait appris que je voyais tel et tel de ses adversaires, que cela me faisait du tort, qu'il avait cru devoir m'en avertir. Je lui répondis le plus humblement que je pus ces Messieurs ayant été les amis de feu mon père, et moi-même ayant été recommandé à eux, j'avais été obligé de leur faire civilité. La chose en demeura là. Cet homme est en furie quand on n'entre pas dans tous ses différends, et la neutralité est chez lui un crime impardonnable.

« Cependant qu'il dise ce qu'il voudra. Je lui rendrai tous les devoirs possibles. Je lui rendrai tout le respect et l'attachement que je lui dois. Mais je n'ai pas envie de rompre avec les autres dont je reçois mille fois plus d'honnêtetés que de lui et avec qui l'on peut infiniment profiter. Si je vois qu'il est assez peu raisonnable pour s'en formaliser et m'inquiéter je pourrai bien quitter Rotterdam et chercher ailleurs un séjour plus tranquille. A cela près, je suis très bien ici et j'ai tout sujet d'être content de ceux que je vois. »

Il semble que les disputes théologiques se calmèrent un peu ou du moins que Jurieu laissa le jeune Turrettini en paix. Ce dernier acheva l'année à Rotterdam. Il s'occupa d'apprendre l'anglais en vue d'un séjour qu'il allait faire en Grande-Bretagne.

Suivons-le dans ce pays.

Chez les Anglais Turrettini se trouvait dans son élément. Tout jeune il avait appris à les aimer. Le docteur Burnet, depuis évêque de Salsbury, demeura longtemps à Genève et visitait souvent François Turrettini. Il conçut beaucoup d'affection pour son fils dont il admirait les talents naissant. Il prenait même plaisir à s'entretenir avec lui des heures entières pour lui faire rendre compte de ses études. A l'instigation de Burnet, J.-A. Turrettini, tout jeune, lisait des livres anglais. Ce fut là le commencement de l'étroite liaison qui s'établit entre eux et qui s'affermit encore lorsque Burnet reçut Turrettini à Londres, ainsi que nous allons le voir.

Les parents de Turrettini n'étaient pas sans inquiétude sur la santé du jeune homme. Le climat de Londres n'est guère favorable à ceux qui souffrent de la poitrine. Turrettini, au débotté, en 1692, cherche à rassurer son oncle : « A l'égard de ma santé, » dit-il, « je puis vous assurer que je suis toujours les avis que vous me donnez et que j'en ai tout le soin possible, me tenant clos et couvert quand il fait mauvais temps, ayant toujours un bon feu de bois et ayant soin de ne me nourrir que de bonnes choses. Enfin je prends plus de soin que je n'en vaux la peine. » Et il ajoute : « Nous n'avons pas à nous plaindre, du moins dans ce pays-ci, de la rigueur de la saison, car jusqu'ici nous n'avons vu ni glace ni neige. Nous avons eu même souvent de beaux jours, de vrais jours de printemps. Il semble que le temps veuille un peu changer et se tourner à la gelée. Mais avec tout cela on nous fait es-

pérer de n'en avoir pas beaucoup, les hivers étant toujours très doux en Angleterre. »

Au point de vue de son régime, et nous pensons pour rassurer le vieux docteur Chenaud qui, à son départ de Genève, lui avait remis des prescriptions si sévères, il écrit à son oncle : « Vous aviez raison de dire que nous serions en fête dans ce temps-ci. C'est en effet le temps des festins et des réjouissances. J'en ai eu ma part, mais je me suis gardé de tout ce qui aurait pu me faire du mal. » En tous cas, il ne semble pas affecté de la poitrine, qui était le point sensible, car on le fait prêcher, à peine débarqué. « Après bien des sollicitations et des refus, » dit-il, « on m'a enfin forcé à donner une action (1), le lendemain de Noël, pour laquelle je me prépare et de laquelle j'espère que je ne me trouverai pas mal. »

Burnet, qui avait conçu tant d'amitié pour Turrettini à Genève, ne se lassait point de lui en donner des marques en Angleterre. Non content de le recevoir familièrement dans son évêché de Salsbury, il lui fit faire la connaissance du docteur Whitby et du savant Allix, surnommé en Angleterre *Galliae reformatae decus*. Burnet ne manqua pas de l'introduire auprès de ses illustres amis: Tillotson, archevêque de Canterbury; Compton, évêque de Londres, — Tennyson, alors évêque de Lincoln, — Floyd, qui l'avait été de Saint-Asaph, — Wake, alors recteur d'une paroisse de Londres et qui devait occuper plus tard le premier siège d'Angleterre, conservant toujours avec Turrettini des relations d'amitié fort étroites. Ce fut aussi Burnet qui présenta Turrettini à La Bastide, à Saint-Evremond et à Fatio de Duillier.

(1) Prédication.

La Bastide, bien oublié aujourd'hui, était alors une célébrité. Diplomate et publiciste, il avait fait paraître en 1672 une excellente réponse au livre de Bossuet sur l'exposition de la doctrine catholique. On connaît mieux Saint-Evremond, l'homme d'esprit, le philosophe épicurien, qui, après avoir charmé les salons et les ruelles de Paris, fréquenté les soupers de Ninon de l'Enclos, se réfugia en Angleterre, où le roi lui fit une pension. Quant à Fatio de Duillier, notre compatriote, que Genève cherchait alors à attirer comme professeur, il avait fait son chemin en Angleterre. Membre de la *Société royale* de Londres, il augmenta sa réputation de mathématicien et d'astronome, par d'heureuses applications de ces sciences à la navigation et à l'industrie.

Turrettini parle de toutes ses relations avec beaucoup de modestie. Il avait été introduit à la cour par un gentilhomme français, Henri de Ruvigny.

« Comme vous prenez part à tout ce qui me touche, » écrit-il à son oncle Bénédict, « je vous dirai ce qui m'est arrivé cette semaine et qui vous surprendra autant qu'il m'a surpris moi-même. L'évêque de Salisbury, qui doit partir demain de Londres, me força à donner une action dimanche dernier dans une église française. Il me força à cela parce qu'il voulait absolument m'entendre. Dieu me fit la grâce de m'en tirer d'une manière qui satisfit et lui et quantité de gens qui s'y trouvaient. Bref, mention en fut faite dès le jour même à la cour. L'évêque de Salisbury surtout ne put s'empêcher d'en parler à la reine, mais d'en parler en des termes que je n'oserais vous dire ; jusque-là que la reine lui témoigna qu'elle souhaitait que je lui fisse la révérence. L'évêque me le fit d'abord savoir et m'obligea à me rendre hier au soir à la cour avec mylord Galloway. (C'est ce M. de Ruvigny qui s'était obligeamment chargé de me présenter au roi et à la reine.) M. de Ruvigny me présenta donc au roi qui me reçut de

la manière du monde la plus obligeante. Il me dit d'abord en propres termes : J'ai fort connu Monsieur votre père ; j'ai été fort des amis de Monsieur votre père. Il répéta encore : Oui, j'étais fort de ses amis. Il ajouta qu'il apprenait que je suivais ses traces, et qu'il en était fort aise. Je répondis là-dessus que je tâcherai du moins de lui ressembler dans le profond respect et dans l'attachement inviolable qu'il avait toujours eu pour la personne sacrée de Sa Majesté. Après cela, M. de Ruvigny demanda à la reine si elle voulait permettre que je lui fisse la révérence. Elle lui répondit qu'il y avait trop de monde et qu'elle souhaitait de me parler en particulier et à loisir. Et c'est demain que cela doit être. »

L'entrevue de Turrettini avec la reine ne manqua pas d'avoir lieu le jour indiqué. « Elle me reçut, » dit-il, « avec sa bonté ordinaire et me fit bien des questions : Depuis quand j'étais en Angleterre. — Comment je m'étais trouvé de l'air. — Si j'avais appris la langue. — Si j'en savais assez pour prêcher en Anglais. Après cela elle me fit l'honneur de parler des actions que j'avais faites à Londres. Elle me parla aussi de mon père et me confirma que le roi se souvenait fort de l'avoir connu en Hollande. La multitude des questions de la reine surprit un peu les assistants, parce que, quoiqu'elle reçoive tout le monde avec une extrême bonté, elle parle très peu, aussi bien que le roi. J'ai tout sujet d'être satisfait de la manière dont cette affaire s'est passée. »

Avec sa modestie habituelle, le jeune voyageur qui avait trop d'esprit pour tomber dans le snobisme n'attacha pas une importance excessive aux paroles bienveillantes que les princes ont coutume d'adresser aux personnes qui leur sont présentées. Aussi passe-t-il très rapidement sur ce qui, pour beaucoup d'autres, serait un grand honneur et une occasion de se rengorger. Il préféra, nous le pen-

sons, aux compliments princiers, l'entretien qu'il eut avec Newton.

« Un des plus grands hommes que nous ayons ici, » écrit-il, « est M. Newton, le premier mathématicien de ce temps-ci, mais même de ce siècle, au jugement de M. Fatio. Mais son mérite n'est pas borné aux mathématiques. Il est avec cela grand historien et grand chronologue, et son humeur est avec cela très aisée et très agréable. J'ai passé cette après-dinée avec lui avec un très grand plaisir.

« Quel contraste entre la hauteur du génie de cet homme et sa modestie, sa naive simplicité ! Il faut être soi-même très habile en mathématiques pour l'apprécier à sa valeur, mais j'emporte de mon entretien avec lui les plus belles idées sur les grandeurs des œuvres de Dieu, sur la profonde vénération qu'on doit conserver pour cet Etre suprême, sur l'immortalité de l'âme et l'excellence du christianisme pris dans sa pureté et tourné en pratique. »

« Turrettini, » dit Vernet dans l'article biographique qu'il lui a consacré, « n'était pas géomètre et il se contentait de métaphysique et de logique cartésienne, mais il tira de Newton des idées nouvelles et fut charmé de sa conversation. » Nous croyons que dans l'entretien qu'il eut avec son jeune visiteur, le grand mathématicien sut l'intéresser autrement que par le binome et le calcul différentiel.

N'oublions pas qu'il était aussi théologien et l'auteur des *Observations sur les prophéties de Daniel et sur l'Apocalypse*. Turrettini n'était pas installé depuis un mois à Londres, qu'il fut sollicité de revenir à Genève pour y occuper une place de professeur. Quelque flatteuse que fût cette proposition adressée à un jeune homme de vingt et un ans, elle ne le tenta point. « Mon état, » écrit-il à son oncle, « ne me permet pas d'y penser, et quand il me

le permettrait, je ne me trouve ni la barbe assez longue, ni les épaules assez fortes. » Il voulait achever ses études, séjourner encore en Angleterre et à Paris, — aussi, lorsque sa mère revient plus tard à la charge, il lui répond : « Je n'entends pas qu'on m'estropie mes voyages ». Turrettini reprit donc ses occupations et notamment ses lectures dont il entretient son oncle. C'est ainsi qu'il lui parle du livre que venait de publier le chevalier Temple. Ce célèbre diplomate, comme on le sait, avait, un quart de siècle auparavant, joué un rôle politique important et déterminé la triple alliance contre la France. « Vous avez lu, » écrit-il, « les mémoires du chevalier Temple. Qu'en dites-vous ? Ne trouvez-vous pas que je le définissais bien quand je disais que c'est l'éloge du prince d'Orange et de M. Temple, ou plutôt de M. Temple et du prince d'Orange? Cet homme est insupportable par sa vanité. Pour sa fidélité, bien des gens la contestent. Nous avons depuis peu une petite réponse d'un certain du Cros, qui promet de réfuter plus amplement les mémoires et montrer que M. Temple n'a jamais connu le fin des affaires et qu'il n'a jamais eu de part, comme il s'en vante, dans la confidence du roi Charles. » Ailleurs il parle de l'illustre théologien Abbadie qui nous a donné une longue et ample réponse à l'*Avis aux réfugiés*, sous le titre de *Défense de la nation britannique*. — On sait qu'Abbadie, auteur de la *Vérité de la religion chrétienne*, avait alors des démêlés avec Jurieu. « Malheureusement, » dit Turrettini, « c'est le titre de Milton *(Défense de la nation anglaise)*, qui a fait un peu de tort au livre de M. Abbadie. Dans ce livre il établit le droit de déposer les rois, chose qui ne plaît pas à tout le monde. Bien des gens trouvent que ces matières sont si délicates, qu'on n'y doit pas toucher, surtout un théologien. La cour même, à qui ces maximes ont servi dans le temps de la révolution, n'aime pas qu'on remue présentement ces matières. Après tout, répondre comme

fait M. Abbadie, disent quelques gens, ce n'est pas réfuter l'*Avis aux réfugiés*, c'est prouver qu'il a raison. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce n'était pas le principe de nos théologiens de France avant la dernière persécution. »

Au bout de quelques mois de séjour à Londres, Turrettini ne manqua pas d'aller visiter les universités d'Oxford et de Cambridge où il désirait faire personnellement connaissance avec les nombreux savants dont il appréciait les ouvrages. Il avait en poche les meilleures recommandations ; en particulier, à Cambridge, il fut introduit auprès du bibliothécaire qui faisait profession d'introduire les étrangers et de leur faire voir tout ce qu'ils souhaitaient. Il put voir ainsi plusieurs collections privées renfermant des manuscrits curieux et rares. Il se lia aussi avec le docteur Spencer, helléniste distingué qui rachetait par un profond savoir l'originalité de ses opinions, et vit aussi M. Covel, savant voyageur qui possédait un grand nombre de curiosités et manuscrits rapportés des pays lointains.

« Me voici depuis deux ou trois jours dans la fameuse Université de Cambridge, » écrit-il, « où je ne voudrais pas n'être pas venu. Il n'est pas vrai, comme bien des gens se l'imaginent, qu'elle soit beaucoup inférieure à Oxford. Tout bien compté, ces deux sœurs se valent bien l'une l'autre, soit pour la beauté des collèges, soit pour la richesse des fondations. Le seul avantage d'Oxford est la bibliothèque publique qui y est incomparablement plus belle et plus grande que celle d'ici. Mais, en revanche, on tient pour constant qu'il y a beaucoup plus d'habiles gens ici qu'à Oxford. Je n'y ai pas encore fait assez de séjour pour en juger, mais j'en ai fait assez pour pouvoir dire que ceux d'ici sont beaucoup plus honnêtes gens.

« Dans ce pays-ci ce n'est pas fort difficile d'être doc teur. Il n'y a pour cela qu'à avoir vécu tant d'années dan l'Académie, et même, quoique vous ayez vécu hors d l'Académie, il suffit que vous vous y soyez immatricu

depuis tant d'années. Du reste plus d'examen. On vous suppose capable. J'oubliais pourtant qu'il y a un article un peu difficile pour bien des gens, c'est que pour être docteur il vous en coûte cent pièces. Telles gens qui pourraient se tirer avec succès d'un examen sur le savoir, n'ont pas une bourse à l'épreuve d'un examen comme celui-là. Mais si c'est une difficulté pour bien des gens, ce n'en est pas une pour le doyen de Winchester. »

Turrettini laissa en Angleterre un durable souvenir, nous n'en voulons pour preuve que l'anecdote suivante : Le jeune Lullin se rendit à Londres en 1714, en compagnie du pasteur Baulacre. Ce dernier, comme la plupart des Genevois qui traversaient la Manche, avait en poche des lettres de recommandation de J.-A. Turrettini pour les Anglais de marque, lord Schresbury, Burnet et tant d'autres. Baulacre alla visiter Burnet sous la conduite d'un ami commun, le réfugié français Masson. Celui-ci voulut ajouter quelque chose à la recommandation de Turrettini; mais il avait à peine ouvert la bouche, que Burnet l'interrompit avec la vivacité qui lui était propre : « Taisez-vous, Monsieur Masson, » lui dit-il. « De quoi vous mêlez-vous de dire du bien d'un homme que M. Turrettini me présente comme son ami. Cela dit tout, je ne veux pas en savoir davantage. Vous qui êtes ecclésiastique, n'avez-vous pas vu ce passage des Proverbes : *Quand le roi parle, que personne ne parle après lui.* Quand M. Turrettini a parlé chez moi, c'est le roi qui a parlé. »

Turrettini quitta Londres au commencement d'avril et gagna Paris en traversant la Hollande. Au mois de mars, lorsqu'il fait ses préparatifs de départ, il annonce à ses parents qu'il prendra le moins de bagage possible. « Il est bon, » dit-il, « en passant par les Flandres, d'avoir sur soi le moins qu'il se peut, en cas qu'on soit volé, ce qui arrive quelquefois. »

Le trois avril il débarqua à Rotterdam. « Enfin je puis vous apprendre, » écrit-il, « que j'ai très heureusement passé la mer, et je crois que vous l'apprendrez presque aussitôt que mon embarquement, car la lettre que je vous écrivais, il y a quinze jours, est venue avec nous en Hollande et vous ne la recevrez qu'avec celle-ci. Je vous disais dans cette lettre que nous devions partir le lendemain, le 31 mars, pour Harwick afin d'y attendre le roi. Mais le même jour que le roi y vint, le vent devint contraire et si contraire qu'on désespéra de l'avoir bon de longtemps. Cependant le roi voulait attendre là quatre jours. Mais comme il vit enfin qu'il n'y avait pas d'espérance que le vent changeât si tôt, il prit le parti de retourner à Londres et d'ordonner aux yachts et aux vaisseaux de guerre de se rendre à Gravesend où il pourrait plus facilement s'embarquer au premier bon vent. Nous fûmes d'abord fort irrésolus si nous retournerions à Londres avec tout le reste, ou si nous attendrions le premier *packet-boat* qui profiterait selon les apparences du premier bon vent plus promptement que le train du roi. Enfin nous prîmes ce dernier parti qui nous a très bien réussi, car, nous étant embarqués jeudi dernier, 30 mars, 9 avril, à trois heures après-midi, nous arrivions samedi, 11 avril, à la même heure, après avoir été sur mer deux fois vingt-quatre heures, le plus doucement du monde. »

Turrettini passa quelques jours en Hollande, à Amsterdam, où il s'occupa des intérêts de sa famille. Il trouve aussi le temps de cueillir ici et là quelques anecdotes de nature à intéresser ses correspondants. C'est ainsi qu'il leur parle de Gregorio Leti, ce fameux Milanais qui, après avoir dissipé sa fortune dans les plaisirs, avait embrassé le protestantisme et s'était fixé en Hollande. Turrettini mentionne le pamphlet composé par ce misérable sur la reine Elisabeth d'Angleterre qu'il représente comme la plus infâme princesse qui ait existé. « Autre nou-

velle, mais d'un tout autre genre, » écrit-il : « On dit que la terre a changé de place. Au moins c'est ce que prétend le célèbre Cassini qui a présenté au roi des observations là-dessus. »

Turrettini arriva à Paris les tout premiers jours de mai et descendit avec ses compagnons à l'hôtel de la *Ville de Montpellier*, au faubourg Saint-Germain, hôtel qui lui convenait sous tous les rapports et qui comptait parmi ses hôtes des personnages de distinction, entr'autres le comte d'Entr'aigues. Cet hôtel était bien situé, rue de Seine. C'est un quartier où tous les étrangers logent et qui lui plaît beaucoup, — à deux pas des Tuileries, du Pont-Neuf, du Palais et assez rapproché des résidences où habitaient ses amis. Aussi reste-t-il à la *Ville de Montpellier !* La pension n'est pas chère, *quarante sols par jour*, malgré la hausse des prix et la disette.

Turrettini éprouva beaucoup de plaisir à revoir ses anciens amis et à faire de nouvelles connaissances. Le jour il faisait des visites et passait ses soirées dans le cercle des beaux esprits. Grâce aux lettres de recommandation qu'il tenait de l'abbé Nicaise, il fut accueilli très favorablement par toutes les illustrations d'alors. Il vit Bossuet, Huet, ancien évêque d'Avranches, M. l'abbé Bignon, le père Mabillon, le père Mallebranche, les pères Commire et Hardoin, M. Baillet, M. de Fontenelle, M. Pavillon, l'abbé de Saint-Pierre et surtout l'abbé de Longuerue, qui était, comme l'on sait, un prodige d'érudition, mais un misanthrope consommé.

Avec quelle joie Turrettini retrouva le bon homme Pavillon, comme il l'appelle, cet aimable poète, membre de l'Académie, qu'il avait vu à son premier passage à Paris, en 1691. « Mais, » écrit Turrettini, « celui dont je dois surtout vous rendre compte, est l'illustre M. Pavillon, que j'ai trouvé encore bien goutteux, mais d'ailleurs aussi agréable et aussi obligeant qu'il m'avait paru autrefois.

Quel trésor que cet homme-là et quel bonheur pour moi d'avoir une entrée libre auprès de lui ! Vous pouvez compter que j'en profiterai autant qu'il me sera possible. »
« Je continue aussi, » écrit-il ailleurs, « à voir le bon homme Pavillon qui m'a déjà fait quelques propositions pour aller loger dans son voisinage. Je ne sais pas encore si j'y donnerai les mains. Il est bien caduque aussi, et la goutte qui le maltraite achève le rapport que j'ai trouvé depuis longtemps entre lui et M. du Crest. »

Les obligeantes sollicitations de Pavillon en vue de décider Turrettini à prendre un logement dans son voisinage n'aboutirent pas. Turrettini eut beaucoup de succès dans les cercles littéraires de l'époque, comme l'attestent ses contemporains.

Mlle de l'Enclos nous le confirme dans une lettre à M. de Saint-Evremond, qui lui avait écrit une missive remplie de louanges sur Turrettini qu'il avait vu en Angleterre. Voici en quels termes Mlle de l'Enclos rend compte de la visite du jeune théologien genevois :

« J'étais dans ma chambre, toute seule et très lasse de lecture, lorsqu'on me dit : Voilà un homme de la part de M. de Saint-Evremond. Jugez si tout mon ennui ne s'est pas dissipé dans le moment. J'ai eu le plaisir de parler de vous et j'en ai appris des choses que les lettres ne disent point ; votre santé parfaite et vos occupations... Je souhaiterais que le jeune prédicateur m'eût trouvée dans la gloire de Niquée où l'on ne changeait point ; car il paraît que vous m'y croyez des premières enchantées. Ne changez point vos idées sur cela, elles m'ont toujours été favorables.

« J'ai témoigné à M. Turretin la joye que j'avois de lui être bonne à quelque chose ; il a trouvé ici de mes amis qui l'ont jugé digne des louanges que vous lui donnez. S'il veut profiter de ce qui nous reste d'honnêtes abbés, en l'absence de la cour, il sera traité comme un homme

que vous estimez. J'ai lu, devant lui, votre lettre avec des lunettes; mais elles ne me sièent pas mal; j'ai toujours eu la mine grave. S'il est amoureux du mérite qu'on appelle ici distingué, peut-être que votre souhait sera accompli, car, tous les jours, on veut me consoler de mes pertes par ce beau mot. »

Il semble que Turrettini se soit fort bien trouvé du salon de Mlle de l'Enclos, à qui Saint-Evremond dit dans une de ses lettres :

« M. Turretin m'a une grande obligation de lui avoir donné votre connaissance; je ne lui en ai pas une médiocre d'avoir servi de sujet à la belle lettre que je viens de recevoir. Je ne doute point qu'il ne vous ai trouvé avec les mêmes yeux que je vous ai vus; ces yeux par lesquels je connaissais toujours la nouvelle conquête d'un amant, quand ils brillaient un peu plus que de coutume et qui nous faisaient dire : Telle n'est point la Cithérée. »

On conçoit l'agrément que Turrettini devait ressentir dans ce centre littéraire, où sa curiosité l'avait poussé et où le charme d'une conversation raffinée, plus que les beaux yeux de Ninon, alors septuagénaire, lui fit passer d'agréables moments. Son esprit délicat ne pouvait que jouir dans un cercle qui avait compté pour habitués les de Maintenon, les Sablière et les Fontenelle. Voici en quels termes Turrettini parle des salons qu'il fréquentait :

« J'ai appris des nouvelles de M. du Boulai, » écrit-il à son oncle, « par une vieille demoiselle de sa connaissance pour laquelle M. de Saint-Evremond m'avait donné des recommandations. C'est une nommée Mlle de l'Enclos. Elle a infiniment d'esprit et il se rend tous les jours chez elle quantité de gens distingués. J'y vais quelquefois et j'y ai vu entre autres l'abbé de Châteauneuf. M. Minutoli entretint avec lui commerce de lettres et lui a écrit, à ce que j'ai su, fort obligeamment sur mon sujet. Quand ma

tante le verra, je la prie de lui faire un petit reme ment. J'ai fait connaissance, dans le même lieu, l'agréable M. de Fontenelle, auteur des *Dialogues morts*, et avec M. de la Loubère, le nouvel académicie

A Paris même, Turrettini ne manque pas de voi bibliothèques publiques et privées. Parmi ces derni celle de l'abbé Caumartin qu'il a le privilège de vis grâce à la recommandation d'un ecclésiastique de sa naissance, paraît avoir produit sur lui une grande im sion. Il va fureter aussi chez les antiquaires, les bo nistes, les libraires où il fit des emplettes pour lui e amis. « J'écrirai au premier jour, » dit-il, « à M. Ch et lui enverrai certains mémoires de l'*Académie Sciences* qui lui feront plaisir. »

Dans le milieu où vivait Turrettini, on était for courant de ce qui se passait à l'Académie, aussi ne que-t-il pas de donner, à ses correspondants de Ge des nouvelles de l'illustre compagnie. « A propos d' démie (1), » écrit-il en date du 1er juillet, « je suis i que M. Jalabert se soit désisté. Quoique il n'eût ri espérer, je voudrais qu'il eût au moins fait connaître mérite. Entre nous, je crois qu'il a voulu épargner i Messieurs le péché qu'ils auraient commis en le rejeta

Ailleurs, il parle du choix qu'on a fait de La Lou que son ambassade dans l'Extrême-Orient avait r célèbre et qui devait sa nomination à l'influence de chartrain. « On a élu, » dit-il, « un nouvel académ en la place de M. l'abbé Tallemant. C'est M. de La bère qui avait été envoyé à Siam. Je le connais un

(1) A propos de l'Académie française Turrettini parle i l'Académie de Genève. Cette petite digression se rapporte a cours ouvert en 1693 à l'Académie genevoise pour la chaire d losophie.

C'est un très honnête homme. Il haranguera au premier jour. »

Plus loin, en date du 17 juin : « On reçut avant-hier, à l'Académie française, deux nouveaux académiciens, l'abbé Bignon et M. de la Bruyère, auteur des caractères de Théophraste. J'allai leur entendre faire leur compliment. Le premier fit très bien, le second assez mal. Il y avait, à cette cérémonie, quantité de gens et il y fit fort chaud. » Et, revenant sur La Bruyère : « M. de La Loubère fera, dans peu de jours, la harangue qui vaudra mieux apparemment que celle du bon homme La Bruyère, lequel n'est plus allé à l'Académie depuis la première fois. On continue à être fort en colère contre lui et on lui a refusé d'insérer son discours dans les registres de l'Académie, affront qu'on n'avait encore fait à personne. »

Et plus loin, revenant sur le discours prononcé par l'auteur des *Caractères*, il ajoute :

« On a été si peu content de la harangue de M. de La Bruyère qu'on lui a défendu de la faire imprimer. Elle n'était pas seulement mauvaise en elle-même, mais choquante pour plusieurs académiciens (1). »

(1) Le récit de Turrettini est tout à fait conforme à l'opinion de Charpentier, de Fontenelle et de leurs amis : on fit grand bruit de l'échec de La Bruyère et le *Mercure* osa dire que « toute l'assemblée avoit jugé que son discours étoit directement au-dessous de rien ». La cabale était si vive que les adversaires de La Bruyère voulurent s'opposer à l'impression du discours et l'exclure du recueil des harangues académiques. N'ayant pu y parvenir, ils se rabattirent sur la suppression du parallèle entre Corneille et Racine. Les amis de La Bruyère, Boileau, Bossuet, Racine, firent si bien qu'aucune défense ne fut faite. Un mois après, en juillet 1693, paraissaient chez Coignard, le libraire de l'Académie, les « Discours de réception prononcés dans l'Académie françoise à la réception de M. l'abbé Bignon et de M. de La Bruyère ». C'était la première édition d'un discours que la postérité devait mettre au

Enfin, en date du 26 août : « Hier, il y eut une célèbre action à l'Académie française. M. de La Loubère y fut reçu et y fit un très beau discours. Après cela, on distribua le prix d'éloquence et de poésie. »

Turrettini faisait beaucoup d'excursions dans les environs de Paris. Il visita de nouveau Versailles. Cette fois-ci, il eut la bonne fortune d'assister à une cérémonie assez remarquable. C'était la procession de l'ordre des Chevaliers du Saint-Esprit, tous vêtus de noir. C'est une solennité qui a lieu trois ou quatre fois par an, entr'autres le jour de la Pentecôte. « Le lendemain, » dit Turrettini, « se fit l'institution de l'ordre de Saint-Louis, dont vous aurez vu sans doute les règles qui sont imprimées. La marque est une étoile comme celle du Saint-Esprit, mais plus petite, où il y a d'un côté un Saint-Louis et à l'entour : Louis-le-Grand, 1693, et de l'autre ces mots : *(Belli virtutis præmium)*. Tous ceux qui avaient l'ordre de Saint-Lazare ont celui-ci qui n'est que pour ceux qui ont servi. »

Turrettini fait une tournée de châteaux. « Je reviens de Vincennes, » écrit-il en date du 8 juillet, « où je suis allé me promener avec quelques amis. C'est un fort beau lieu et j'aime fort ce bois. Je crois vous avoir rendu compte de la promenade que nous fîmes il y a quelques semaines à Saint-Germain et à Marli. Nous avons encore à voir Saint-Clou qui est à Monsieur. »

Au mois de septembre, il visite Chantilly où il passa deux jours le plus agréablement du monde. « C'est un lieu enchanté, » dit-il, « et pour la situation et pour les

premier rang des harangues académiques. (Voir l'édition de La Bruyère, dans la Collection des Grands Ecrivains, publiée chez Hachette. La Notice biographique de M. Gervois donne les détails les plus précis. Voir également, t. II, p. 435, le Discours et les notes. Cf. Rebelliau. Revue d'Histoire littéraire de la France. 1904, p. 675.) [*Note de M. Georges Picot lue à l'Académie.*]

eaux qui y sont en grande abondance et cela sans faire violence à la nature. Monsieur le Prince y est presque toujours et en prend beaucoup de soin. En revenant, nous avons passé par Saint-Denis où les tombeaux des rois de France méritent d'être vus. Ce qu'on appelle le trésor est aussi une chose à voir. Si ce n'est pas pour y révérer les reliques, c'est du moins pour en admirer la richesse. »

Nous avons mentionné plus haut les visites de Turrettini aux bibliothèques. Tout ce qui concernait les livres l'intéressait. Quelles préoccupations ils lui causaient! A la nouvelle de l'interruption du commerce avec l'Allemagne, il craint pour les acquisitions qu'il a faites en Hollande et qui sont en route pour Genève. Il songe à emprunter, pour faire passer ses ballots, le nom de quelques personnes illustres et non suspectes, et il est certain d'en trouver plusieurs disposées à lui rendre ce service. Et, quand il fait venir de Genève ses thèses pour les donner à ses amis, il use de subterfuge pour les faire passer sans difficulté, soit au point de vue des droits, soit à celui de la censure. « Que l'on me les envoie en feuilles, » dit-il, « je ne crains pas qu'une bagatelle comme cela fît aucune peine, cela se pouvant mettre comme des maculatures. »

Mais ce qui est le plus piquant, c'est de voir à quel point l'amour des livres lui fait envisager la politique par le petit côté. « Je viens de voir, » dit-il, « une lettre du procureur général au Parlement de Dijon qui marque que les Genevois, forcés par de nouvelles avanies des ministres de l'Empereur, ont résolu de n'avoir plus aucun commerce avec l'Empire, l'Angleterre et la Hollande. Apprenez-moi si cela est vrai, car cela me met dans une terrible peine pour mes livres. »

Turrettini avait acheté à Paris bon nombre de livres de prix et fort rares. Il fit entr'autres l'acquisition d'ouvrages en langues orientales dans la bibliothèque d'un

professeur d'arabe qui fut mise en vente. « L'occasion me séduit, » dit-il, « et pour me tirer de tentation, il faut que je m'en aille au plus vite. »

La vraie raison qui engageait Turrettini à quitter Paris et à rentrer dans ses foyers c'était la crainte de l'hiver. Bien qu'il fût alors dans un état de santé satisfaisant, il craignait que le froid n'occasionnât quelque retour de l'asthme dont il souffrait. D'ailleurs, il disait avoir fait à Paris ce qu'il avait de principal à y faire. « Je dis principal car, quand on y serait dix ans, on y trouverait toujours à s'occuper très utilement, surtout en matière d'étude. »

Les dernières lettres qu'il adresse à sa famille sont pleines de réflexions attristées sur l'état intérieur du royaume et sur les guerres qui désolent l'Europe. Il entend dans la rue des propos inquiétants. Depuis plusieurs mois, les bourgeois disent sans déguiser qu'on ne peut plus rire que du bout des lèvres. On ne parle que de désastres et, faisant allusion aux nombreux blessés qui couvrent les champs de bataille en ce temps de guerre : « Il y a une autre personne, » dit Turrettini, « que je plains beaucoup. Elle a été souvent blessée et l'a été dangereusement... Je ne me rappelle pas comment elle s'appelle en français, mais, en latin, on l'appelle *Libertas Europæ*. »

Et, à Paris, la famine augmente d'une manière terrible. « La disette, » dit Turrettini, « est aussi très grande ici, quelque mesure qu'on prenne pour y remédier. Et il s'est passé, à cet égard, certaines choses que je pourrai vous dire de bouche, mais que je n'oserai confier au papier. Vous ne sauriez croire quelle est la misère. Elle va si loin que le roi sera obligé de cuire du pain au Louvre pour en vendre aux artisans à un prix raisonnable. »

On fut bien vite contraint d'en venir là, comme nous le voyons dans le passage suivant : « On fait cuire du pain

au Louvre pour les pauvres sur le pied de deux sols la livre. La presse est si grande et les ordres y sont si mal donnés, qu'il y périt tous les jours plusieurs personnes. Bien des gens croient que si l'on voulait faire du bien au peuple il faudrait s'y prendre d'une autre manière. Mais les grands ont toujours leurs vues quand ils agissent et ce n'est pas aux particuliers d'y trouver à redire. »

A la fin de novembre, Turrettini se mit en route pour Genève faisant, en sens inverse, le même chemin que trois ans auparavant. Il retint une place dans une diligence qui devait le conduire rapidement à Lyon pour le prix de cent livres. Il dit que la fatigue du voyage ne sera pas grande à présent qu'on est en chemin seulement six jours et demi. « L'important, » dit-il, « est que je puisse trouver, à mon arrivée à Lyon, une voiture propre pour achever le voyage, car je ne prétends pas m'y arrêter si je puis. »

A défaut de carrosse, il prendra une litière. Il trouva apparemment ce qui lui convenait et, au commencement de décembre, il rentrait dans sa chère Genève, heureux de revoir les siens et chargé d'un riche bagage de connaissances utiles et de beaux souvenirs.

E. de Budé.

Séances de 4 août, 8 et 15 septembre, 24 novembre 1906.

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Traité élémentaire de droit administratif

Par M. Berthélemy.

M. Aucoc. — M. Berthélemy, professeur de droit administratif à la Faculté de droit de l'Université de Paris, m'a demandé de faire hommage, en son nom, à l'Académie, de la 4e édition de son Traité élémentaire de droit administratif.

Ce livre a obtenu un rapide succès; c'est en 1900 qu'a paru la 1re édition. Le succès est mérité.

L'auteur met bien en lumière les théories générales qui dominent l'organisation des pouvoirs publics et la compétence des juridictions qui donnent aux citoyens des garanties contre les actes arbitraires ou les préjudices qu'ils sont exposés à subir à l'occasion des mesures prises dans l'intérêt public. Il expose très clairement la législation et la jurisprudence sur les diverses matières où l'administration est appelée à agir. Il ne se borne pas à exposer, il discute et critique les lois et les doctrines avec une sagacité et une indépendance que je signale, sans garantir que je partage son opinion sur toutes les questions qu'il a traitées dans un volume de mille pages.

Pour parler spécialement des parties de ce livre qui sont nouvelles, je dois faire remarquer que dans l'étude des changements si graves qui résultent de la législation sur la séparation des Eglises et de l'Etat, M. Berthélemy montre une sincère impartialité et la préoccupation constante de défendre la justice et la liberté.

Séance du 27 octobre 1906.

Code pénal russe de 1903

Traduit par M. Eberlin, licencié en droit (1).

Lyon-Caen. — La révision complète de la législation pénale entreprise en 1881, a abouti en 1903 à la confection d'un u Code, qui modifie profondément dans certaines parties ilation ancienne et réalise de notables progrès, sans, cepen- ıu'on puisse dire que le droit pénal russe est, sous tous les ts, au niveau des lois pénales des autres Etats du continent. ne toute œuvre législative ayant le même objet, le Code usse de 1903 se compose d'une partie qui renferme toutes ries générales, ainsi que l'échelle des peines, et d'une partie dans laquelle sont prévues et punies les différentes infrac-

ırtie générale est la plus remarquable, celle où le nouveau eur russe a le plus innové. Ainsi, l'on trouve des dispo- conformes aux idées des meilleurs criminalistes de l'Occi- r la tentative, sur le crime impossible, sur l'état de con- ou de nécessité, sur l'aliéné criminel et sur le mineur ant. La libération anticipée est admise pour les condamnés montré leur repentir ou ont donné des preuves d'amen- L'imputation de la prison préventive a lieu sur la durée eine. — Les châtiments corporels sont abolis. La peine de t supprimée pour les crimes de droit commun; si elle est ıue pour les attentats contre la personne du Czar et des s de la famille impériale ou d'attentats ayant pour but de la forme du gouvernement ou de menées séparatistes, la sion qui a préparé le projet de Code pénal avait émis un orable à la suppression complète de la peine capitale. L'em- ement cellulaire est admis pour les courtes peines, mais, e prisons appropriées, il n'y a là qu'un principe théorique. ırtie spéciale, au contraire, est remplie de dispositions qui ıchent étroitement au caractère autocratique et théocra- ı gouvernement russe. 25 articles sont consacrés aux infrac- ntre la religion. On y trouve le sacrilège sous les formes variées et les mêmes faits sont punis plus ou moins sévè-

réface de M. Garçon, professeur de Droit criminel et de ion pénale comparée à la Faculté de Droit de Paris.

rement selon qu'ils s'attaquent à l'Eglise orthodoxe ou à d'autres cultes et parmi ces cultes deux distinctions sont encore faites entre les cultes chrétiens et les autres.

Les événements qui se déroulent en Russie auront leur contre-coup sur la législation pénale et amèneront sans doute des progrès nouveaux.

M. Eberlin a rendu un réel service en traduisant le Code pénal russe de 1903, peu connu jusqu'ici en dehors de la Russie. On peut seulement regretter que l'absence complète de notes rende parfois difficile l'intelligence de certaines dispositions et ne permette pas de constater et de comprendre les diverses modifications apportées à la législation antérieure.

Séance du 24 novembre 1906.

L'Inquisition, ses origines et sa procédure

Par Mgr Douais, évêque de Beauvais.

M. Georges Picot. — J'ai l'honneur d'offrir de la part de Mgr Douais, évêque de Beauvais, un livre qu'il vient de consacrer à *l'Inquisition, ses origines et sa procédure*. L'auteur avait déjà, de 1886 à 1900, publié sur cette question une série d'études et, en 1900, il avait édité, pour la Société de l'Histoire de France, deux volumes de *Documents pour servir à l'histoire de l'Inquisition dans le Languedoc au XIIIe siècle*. L'ouvrage que l'auteur présente aujourd'hui à l'Académie est donc le fruit de longues années de travail. Ce n'est pas une histoire de l'Inquisition. L'auteur se défend d'une telle ambition. Ce sont, en réalité, deux études sur l'origine et sur la procédure. Il émet une opinion nouvelle, très digne de provoquer l'examen sur les origines de l'Inquisition, qu'il rattache aux rapports de la Papauté et de l'Empire, et il entre dans des détails sur la procédure qu'il justifie par une ensemble de pièces inédites. Ce volume est à la hauteur des savants travaux d'érudition que l'auteur a poursuivis depuis de longues années.

Séance du 24 novembre 1906.

Le sens de l'art

Par M. Paul GAULTIER. (Préface de M. Emile BOUTROUX.)

M. Bergson. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Paul Gaultier, un volume intitulé : *Le sens de l'art.* Cet ouvrage représente une remarquable tentative pour déterminer la nature, le rôle et la valeur de l'art, en serrant d'aussi près que possible l'émotion qu'il provoque en nous. D'ordinaire, on s'attache surtout à la forme visible de l'œuvre, aux idées qu'elle nous suggère ou à l'intention d'où elle émane. Que si, au contraire, on réagit contre cette esthétique intellectualiste, on est trop porté à faire de l'émotion esthétique un je ne sais quoi, dont on a tout dit quand on l'a déclaré intraduisible en idées ou en mots. Une des principales originalités du livre de M. Gaultier est que, d'une part, il fait de l'émotion éprouvée par l'artiste l'essence même de l'œuvre à laquelle l'artiste aboutit, et de l'émotion éprouvée par nous l'origine même de la beauté que nous attribuons à l'œuvre, mais que d'autre part il traite cette émotion comme l'esthétique classique traitait les idées, s'efforçant de la résoudre en ses éléments et d'en apprécier la valeur.

L'art consiste avant tout dans la production du beau. Mais qu'est-ce que la beauté? Ce n'est pas une réalité indépendante de nous, donnée telle quelle dans un monde suprasensible ou même simplement dans la nature. La beauté est en nous; elle est l'émotion que nous ressentons en présence de certains objets. Elle est chose d'intuition et non de « discours »; elle ne s'adresse à l'intelligence que par l'intermédiaire de la sensibilité. Mais suit-il de là qu'il ne faille pas disputer des goûts et que le jugement esthétique soit purement individuel? L'auteur ne le pense pas. Les œuvres d'art extériorisent, sans doute, une émotion de l'artiste; elles ont donc une plus ou moins grande valeur, selon la nature de l'émotion exprimée, c'est-à-dire selon la personnalité même de l'artiste, et aussi selon la plus ou moins grande force avec laquelle il a objectivé son émotion. Quant à la nature, elle n'est belle que par reflet, et en tant que nous la regardons à travers l'art. On s'en convaincra, dit l'auteur, en consultant l'histoire du sentiment de la nature. Nous avons appris à admirer la nature au fur et à mesure que les artistes l'interprétaient.

Il suit de là que la valeur de l'œuvre d'art est indépendante de l'intérêt du sujet, et que, le sujet traité restant le même, l'art peut se renouveler indéfiniment. Le renouvellement vient du style,

c'est-à-dire de la personne de l'artiste, c'est-à-dire, enfin, de son idéal, pourvu qu'on entende par là un idéal *senti* par l'âme et non pas *conçu* par l'intelligence. Mais il ne faut pas conclure de là que le choix du sujet soit absolument indifférent, comme le veulent certains esthètes. La sensibilité de l'artiste ne peut pas s'exercer à vide, et l'émotion qu'il éprouve, qu'il essaie de rendre, dépend en partie du sujet qu'il traite. Ainsi, indirectement, le choix du sujet influe sur la valeur de l'œuvre.

L'art ne nous révèle pas seulement l'âme de l'artiste, mais encore celle de la société où l'artiste a vécu. Il est plein d'enseignements, en ce qu'il nous fait toucher du doigt, au-dessous des modifications enregistrées par l'histoire, ce que le caractère d'un peuple a de permanent et aussi d'inexprimable en paroles. En nous faisant revivre la vie intérieure des sociétés en même temps que celle des grands artistes, l'art élargit notre âme indéfiniment.

Il a un effet moral, non pas tant par le sujet traité (à la moralité duquel il est indifférent) que par la nature de l'émotion qu'il provoque, et qui est une proche parente du sentiment moral. Il a aussi un rôle social, car l'œuvre d'art rayonne de la sympathie tout autour d'elle.

Telles sont les idées générales auxquelles l'auteur a rattaché beaucoup d'observations pénétrantes et fines. Son livre est destiné à faire mieux comprendre l'art et aussi à le faire aimer. Il est précédé d'une préface, sur la profondeur et l'élévation de laquelle nous n'insisterons pas, parce qu'il suffit d'en nommer l'auteur, M. Boutroux.

Séance du 24 novembre 1906.

Philosophie des sciences sociales. — III. — Conclusions des sciences sociales

Par M. René Worms.

M. Boutroux. — M. René Worms offre à l'Académie le troisième et dernier volume de l'œuvre d'ensemble qu'il a entreprise sous le titre de : *Philosophie des Sciences sociales*. Comme l'indique ce titre même, M. Worms ne conçoit pas la sociologie comme une science abstraite et distincte, qui aurait une existence en dehors des sciences sociales particulières. Il s'agit bien plutôt pour lui

de coordonner et de définir philosophiquement les idées essentielles qui se dégagent de chacune des sciences sociales prise isolément. Les deux premiers volumes traitaient de l'objet et de la méthode des sciences sociales. Celui-ci est une revue sommaire des conclusions qu'elles fournissent actuellement : conclusions relatives, d'ailleurs, car en toute science objective et désintéressée, il est impossible de parler de conclusions définitives.

Le présent volume expose les résultats obtenus jusqu'ici touchant : 1° Les éléments sociaux : milieu, race, population, groupements sociaux, moment, individu; 2° La vie sociale : vie économique, vie familiale, mœurs, religion, science, art, droit, politique; 3° L'évolution sociale : forme, moteur, processus, résultat de cette évolution. Les qualités qui distinguaient les précédents volumes se retrouvent dans celui-ci : méthode, simplicité, clarté, objectivité, esprit de modération, de libéralisme et de progrès moral. La société, dans cette philosophie sociale, demeure une chose humaine, qui ne peut maintenir et accroître sa dignité propre que par l'exercice et le déploiement des vertus proprement humaines, telles que la science, la moralité, la liberté. Traçant, dans les dernières pages, l'idéal que nous amène à concevoir la réflexion sur les formes les plus élevées de la civilisation auxquelles l'humanité est déjà parvenue, M. Worms se demande si cet idéal n'est qu'un mot, et si des lois fatales condamnent les peuples, comme les individus, à mourir quand ils sont anciens, quelle que soit la splendeur de leurs rêves et la force de leur ambition. Mais il rejette cette vue pessimiste. Rien, dans les faits, dit-il, ne la justifie. Les peuples, qui disposent du renouvellement inhérent à la génération, peuvent, comme nations, subsister indéfiniment. Il leur suffit de le vouloir. Il suffit que la raison continue d'agir, de découvrir et d'inventer, et que son empire soit de plus en plus reconnu par les volontés humaines. En somme, conclut M. Worms, le sort de la société est entre ses mains. Et pourquoi ne voudrait-elle pas durer? De ce qui sera on ne peut rien dire avec certitude, touchant l'avenir on ne peut que conjecturer. Mais, selon le mot de Platon, l'immortalité, pour les nations comme pour les individus, est un risque beau à courir et dont il faut s'enchanter soi-même.

Séance du 29 décembre 1906.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE JANVIER 1907

Séance du 5. — *Présidence de* M. Luchaire, *président.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *L'ouvrière de l'aiguille,* à Toulouse; étude d'économie sociale. Paris, Auguste Picard, 1907, in-8°, par M. R. Espinasse, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Toulouse. — *Una vendetta di Dante* et *Il pregiudizio di una lingua universale,* par M. Giuseppe Castelli. Roma, Societa editrice « Dante Alighieri », 1905 et 1907, deux fasc., in-8°.

Lord Reay, élu associé étranger de l'Académie, dans la séance du 28 juillet 1906, est introduit par le Secrétaire perpétuel, et M. le Président l'invite à prendre place parmi ses confrères.

M. Gebhart, arrivé au terme de sa présidence, souhaite la bienvenue à son successeur et invite M. de Foville, élu en la précédente séance Vice-Président de l'Académie, à siéger au bureau.

M. Luchaire, Président de l'Académie en 1907, prononce une allocution en prenant possession du fauteuil. (V. p. 265.)

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret par lequel le Président de la République autorise le Secrétaire perpétuel à accepter la donation faite par M. Tanesse.

DECRET

Le Président de la République Française,

Sur le Rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

Vu l'expédition de l'acte de donation passé par M. Tanesse (Claude-François-Vivant), le 16 novembre 1906;

Vu la délibération de l'Académie des Sciences Morales et Politiques du 17 novembre 1906;

Vu l'article 910 du Code civil et la loi du 4 février 1901,

La Section de l'Intérieur, des Cultes et de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du Conseil d'Etat entendue;

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences Morales et Politiques de l'Institut de France est autorisé à accepter, aux clauses et conditions imposées, la donation d'un titre de mille francs au porteur (1.000 francs) de rente 3 % sur l'Etat français, faite au profit de cette Académie, suivant acte authentique, en date du 16 novembre 1906, par M. Tanesse (Claude-François-Vivant), professeur agrégé de l'Université, en retraite.

Ledit titre de rente sera immatriculé au nom de l'Académie, avec mention de la destination des arrérages telle qu'elle va être déterminée.

Les arrérages de ce titre seront affectés à la création d'un prix triennal de trois mille francs, décerné à la personne ayant, dans les trois dernières années précédant le concours, le plus contribué à améliorer la condition de la femme dans une classe de la Société ou dans la Société tout entière, soit par des écrits, soit par des dons, soit par l'établissement de certaines institutions auxiliaires de l'assistance publique, par exemple pour l'allaitement, l'éducation, l'apprentissage, le patronage, etc...., prix toujours intégralement décerné, s'il est décerné; s'il ne l'était pas, les trois mille francs réservés pour un concours ultérieur (toujours triennal).

Dans ce cas, l'Académie serait libre de décerner un prix de la somme totale, ou plusieurs prix de trois mille francs (sous forme d'argent ou de médailles) ou bien de proroger encore le concours de trois ans.

La Fondation prendra le nom du donateur.

ART. 2. — Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 28 décembre 1906.

Signé : A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique,
des Beaux-Arts et des Cultes,

Signé : Aristide BRIAND.

Par ampliation :

Le Chef de Bureau au Cabinet,

Signé : LEROY.

M. Boutroux présente un ouvrage intitulé :

A History of Diplomacy in the international development of Europe, by David Jayne Hill L. L. D. Tomes I et II. London and Bombay and New-Yorck, Longmans, Green and C°, 1905 et 1906, 2 vol. in-8°.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture à l'Académie de la nomenclature suivante des mémoires manuscrits et des ouvrages imprimés déposés, le 31 décembre 1906, pour les divers concours de l'Académie de l'année 1907.

En 1907, l'Académie aura à juger vingt concours, plus l'attribution des bourses triennales et des secours des fondations Carnot et Gasne.

Pour ces vingt concours, cent vingt-six concurrents présentent : cinquante-deux mémoires manuscrits, quatre-vingt deux ouvrages imprimés, deux œuvres.

SECTION DE PHILOSOPHIE

1° Prix Gegner..... 3.800 francs.
(Aucun ouvrage n'a été envoyé pour ce concours.)

2° Prix du Budget..... 2.000 francs.
Sujet : *La Philosophie de Schopenhauer.*
Un mémoire.

3° Prix du Budget..... 2.000 francs.
Sujet : *Etudier les principales théories de la logique contemporaine.*
Un mémoire.

4° Prix Le Dissez de Penanrun..... 2.000 francs.
Neuf concurrents présentent onze ouvrages.

SECTION DE MORALE

La section n'a aucun prix à décerner en 1907.

SECTION DE LÉGISLATION

5° Prix Bordin..... 2.500 francs.
Sujet : *Etude critique sur le casier judiciaire en France et dans les pays étrangers.*
Deux mémoires.

Prix Saintour..... 3.000 francs.

Sujet : *Des modifications à apporter à la législation française sur les aliénés au double point de vue de la liberté individuelle et de la sécurité des personnes.*

Dix-huit mémoires.

Prix Odilon Barrot..... 5.000 francs.

Sujet : *Des lettres missives.*

Quatre mémoires.

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Prix Rossi..... 4.000 francs.

Sujet : *Etude sur les ventes des biens nationaux pendant la Révolution française et sur leurs conséquences économiques et sociales.*

Neuf mémoires.

SECTION D'HISTOIRE

Prix du Budget..... 2.000 francs.

Sujet : *Le Concordat de 1516. Ses origines, son histoire au* XVIe *siècle.*

Trois mémoires.

Prix Saintour..... 3.000 francs.

Sujet : *Histoire de la liberté d'écrire en France aux* XVIIIe *et* XIXe *siècles.*

Trois mémoires.

Prix Drouyn de Lhuys..... 3.000 francs.

Six concurrents présentent six ouvrages.

Prix Paul-Michel Perret..... 2.000 francs.

Douze concurrents présentent douze ouvrages.

COMMISSIONS MIXTES

Prix Félix de Beaujour..... 5.000 francs.

Sujet : *De l'enseignement professionnel et de son efficacité comme moyen de prévenir la misère. Son histoire, ses diverses formes, ses résultats.*

Cinq mémoires.

14° Prix Blaise des Vosges..... 1.500 francs.
Sujet : *Des Ecoles ménagères en France et à l'étranger et des moyens de propager en France cette institution.*
Trois mémoires.

15° Prix F.-J. Audiffred (ouvrages)..... 10.000 francs.
Quarante concurrents présentent quarante-trois ouvrages.

16° Prix Carlier..... 1.000 francs.
Un ouvrage présenté.

17° Prix Maisondieu ..... 3.000 francs.
Cinq concurrents présentent : deux ouvrages manuscr.; un ouvrage imprimé; deux œuvres.

18° Prix J.-B. Chevallier..... 3.000 francs.
Trois concurrents présentent : un mémoire manuscrit; deux ouvrages imprimés.

19° Prix Corbay..... 250 francs de rente viagère.
Deux concurrents présentent neuf ouvrages imprimés.

20° Prix Audiffred (dévouement)..... 15.000 francs.
Aucune présentation.

M. Dareste donne lecture d'une *note consacrée aux travaux de M. Eduardo de Hinojosa,* professeur à l'Université de Madrid.

M. Levasseur commence la lecture d'une *étude sur le livre consacré par lord Avebury (sir John Lubbock) aux opérations commerciales et industrielles des municipalités.*

Séance du 12.— *Présidence de* M. Luchaire, *président.* — L'ordre du jour appelle l'élection d'un académicien libre pour remplir la place précédemment occupée par M. Doniol, décédé le 19 juin 1906.

Les candidats présentés sont :

Au premier rang : M. Félix Voisin.

Au deuxième rang ex-æquo, par ordre alphabétique : MM. Combes de Lestrade; Muteau; Paul Robiquet.

Votants..... 39. — Majorité absolue..... 20.

Au premier tour de scrutin :

MM. Voisin obtient	18	suffrages.
Muteau	1	—
Robiquet	11	—
Combes de Lestrade	8	—
Bulletin blanc	1	—
	39	—

Au deuxième tour de scrutin :

MM. Voisin obtient	24	suffrages.
Robiquet	13	—
Combes de Lestrade	2	—
	39	—

M. Félix Voisin ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé élu par M. le Président.

Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. le Président rend compte des funérailles de M. Glasson, qui ont eu lieu le mercredi 9; il exprime les sentiments douloureux qu'ont éprouvés les membres de l'Académie en apprenant la mort subite de leur confrère et propose de lever la séance en signe de deuil.

La proposition est adoptée.

Séance du 19. — *Présidence de* M. Luchaire, *président.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Monde physique, les ordres des idées et des âmes,* par M. Henry Lagrésille. Paris, Fischbacher, 1906, in-8°. — *Ministère de l'Agriculture. Annales de l'Institut national agronomique (Ecole supérieure de l'Agriculture),* 2e série, tome V, fascicule 2e. Baillière et fils, Paris, 1906, in-8°. — *Archiv für österreichische Geschichte* herausgegeben von der historichen Kommission der keiserlichen akadémie der Wissenschaften. Fünfundneunzigster Band, Zweite Hälfte, mit 6. Stammtafeln, Wien, 1906, in-8°.

Statistick vanden handel, de scheepvaart en de in-en uitvoerrechten in Nederlandsch-Indië over 1905. Deel I-II et III. Batavia, 1906, 3 vol. in-4°.

Le secrétaire perpétuel donne lecture du décret suivant :

DECRET

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

Vu le procès-verbal de la séance tenue le 12 janvier 1907 par l'Académie des Sciences morales et politiques de l'Institut de France,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée l'élection faite par l'Académie des Sciences morales et politiques de M. Félix Voisin, pour remplir la place de membre libre devenue vacante par suite du décès de M. Doniol.

ART. 2. — Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 15 janvier 1907.

Signé : A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

Signé : Aristide BRIAND.

Pour ampliation :

Le Chef de Bureau au Cabinet,

Signé : LEROY.

Après la lecture de ce décret, M. le Secrétaire perpétuel introduit M. Félix Voisin dans la salle des séances.

M. le Président lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

M. de Foville fait hommage du volume qu'il vient de publier dans la Bibliothèque d'Economie sociale et qui est consacré à *La Monnaie*. Paris, Victor Lecoffre, 1907, in-12.

M. de Foville présente au nom de M. Arnauné, directeur de l'administration des Monnaies et Médailles, le rapport au Ministre des Finances; 11e année, 1906. Paris, Imprimerie Nationale, 1906, in-8°.

M. Stourm présente un volume intitulé : *Le docteur Quesnay*, chirurgien, médecin de Mme de Pompadour et de Louis XV, physiocrate, par M. G. Schelle. Paris, F. Alcan, 1907, in-12.

M. Chuquet présente un ouvrage intitulé : *Histoire du Département des Forêts (Le Duché de Luxembourg, de 1795 à 1814)*, par M. Alfred Lefort, membre titulaire de l'Académie Nationale de Reims. Paris, A. Picard, 1905, in-8°.

M. A. Leroy-Beaulieu présente un ouvrage ayant pour titre : *La France moderne et le problème colonial (1815-1830)*, par M. Christian Schefer, professeur à l'Ecole des Sciences Politiques. Paris, Félix Alcan, 1907, in-8°.

Le Secrétaire perpétuel communique un télégramme de Lisbonne par lequel M. Beirao, ancien ministre de la Justice, envoie à l'Académie l'expression de ses regrets à l'occasion de la mort de M. Glasson. Des remerciements seront adressés à M. Beirao.

M. Bérenger lit l'*Introduction au Compte Rendu du Congrès tenu à Paris en octobre dernier pour la répression de la Traite des Blanches*.

M. le Président remercie M. Bérenger de sa communication.

M. Levasseur achève la lecture de son rapport sur le livre de lord Aveburg (Sir John Lubbock).

La discussion à laquelle doivent prendre part plusieurs membres de l'Académie s'ouvrira à la prochaine séance.

Séance du 26.— *Présidence de* M. Luchaire, *président*. — Le Secrétaire perpétuel n'ayant pu assister à la séance a désigné pour le remplacer M. de Foville qui prend sa place au bureau.

Il est fait hommage à l'Académie d'un fascicule intitulé : *Le duc Jean de Berry, seigneur de la Basse Marche (1390-1397)*. Bourges, Tardy-Pigelet, 1906, fasc. in-8°.

M. de Foville présente deux ouvrages :

1° *Georges Mareschal, seigneur de Bièvre, chirurgien et confident de Louis XIV (1658-1736)*, par le comte Gabriel Mareschal de Bièvre. Paris, Plon, 1906, in-8°.

2° *La Coutellerie depuis l'origine jusqu'à nos jours*, par M. Cabille Pagé. Chatellerault, imp. H. Rivière, 1896, 1898, 1900, 1904, 1905, 6 vol. in-4°.

M. Boutroux présente un volume intitulé : *Descartes, His Life and Times by Elizabeth Haldane*. London, John, Murray, 1905, in-8°.

M. Chuquet présente un volume ayant pour titre : *Un grand aventurier du XIXe siècle. — Gordon Pacha*, par M. Achille Biovès. Paris, A. Fontemoing, 1907, in-8°.

M. Henri Joly fait hommage du volume qu'il vient de publier sous ce titre : *La Belgique criminelle*. Paris, Gabalda, 1907, in-12.

L'ordre du jour appelle la discussion du socialisme industriel (industries d'Etat et industries municipales), comme suite au compte rendu que M. Levasseur a fait du livre de lord Avebury.

M. Paul Leroy-Beaulieu développe ses vues sur la question. Il montre quels sont, au point de vue financier, au point de vue économique, au point de vue politique aussi, les dangers des interventions de l'Etat ou de la commune en matière industrielle.

La suite de la discussion est remise à une séance ultérieure. Sont inscrits pour y prendre part MM. Cheysson et Stourm.

Le Gérant responsable,

HENRY VERGÉ

FUNÉRAILLES

DE

M. ERNEST GLASSON

Le mercredi 9 janvier 1907

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. LUCHAIRE

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE

MESSIEURS,

Samedi dernier, l'Académie des Sciences morales et politiques installait le bureau qu'elle avait élu pour l'année 1907. M. Glasson, fidèle, comme toujours, à son devoir académique, assistait à cette cérémonie, et il entendait le nouveau président exprimer le souhait de n'avoir pas d'autre discours à faire que celui de la séance publique où notre Compagnie distribue ses récompenses. Jamais ce vœu traditionnel n'a reçu un si prompt et si cruel démenti. Le lendemain même, la mort nous enlevait brusquement M. Glasson.

Nous perdons en lui un de ces savants qui sont l'hon-

neur et la force d'une Académie, un de ces Français de race laborieuse et d'esprit solide, comme il en faudrait beaucoup à la France. Notre regretté confrère emporte avec lui la sympathie et l'estime qui s'attachent forcément à la supériorité intellectuelle quand elle est servie par une conscience délicate et une haute moralité.

Il était l'orgueil et la joie d'une famille chez qui la science du droit et la pratique de l'enseignement juridique se transmettent comme un patrimoine. En elle comme en lui semblaient revivre les lumières et les vertus de ces grandes dynasties parlementaires de l'ancien régime, de ces magistrats de fière envergure qui osèrent souvent tenir tête, même à la toute-puissance des rois, au profit de la justice et de la liberté. M. Glasson était plein du souvenir de cette magistrature qu'il admirait, et dont il aimait à nous faire connaître, jusque dans le moindre détail, la vie publique et privée.

Il eut évidemment, comme beaucoup d'autres, l'esprit hanté par une idée digne de son talent et de sa science : publier une histoire complète et détaillée du Parlement de Paris. Ce rêve, il l'a en partie réalisé par des études spéciales sur les parlementaires du XVIe siècle, sur ceux du temps d'Henri IV, de Louis XIII, du duc d'Orléans, de Louis XVI et surtout par les deux volumes si intéressants qu'il a consacrés au rôle politique de ce grand corps judiciaire, une des gloires de l'ancienne France.

M. Glasson se gardait bien de répudier celle-là, comme d'ailleurs toutes les autres. Il a écrit cette phrase qui est tout à son honneur : « C'est pour nous un droit et un devoir de revendiquer tout le patrimoine de notre passé national, dont nous entendons bien être et rester les héritiers. » Voilà qui est parlé en historien ; disons mieux, en bon Français.

Historien, Messieurs, ce juriste l'était dans toute la force du terme : il en avait les aptitudes, les procédés et

toutes les ambitions. Son œuvre historique est considérable. Si l'on doit en juger surtout par les six volumes de son *Histoire du Droit et des Institutions politiques, civiles et judiciaires* de l'Angleterre qui lui valut, en 1882, son fauteuil d'académicien, et par les huit volumes de son *Histoire du Droit et des Institutions de la France*, malheureusement limitée à la période du moyen âge, il ne faut pas oublier que l'ardeur infatigable de notre confrère s'est dépensée en une foule d'articles de revue et de lectures académiques où l'histoire proprement dite, du moins celle des institutions, trouve son profit presque autant que l'histoire du Droit.

Sans doute, il creusait moins l'érudition en profondeur qu'il ne l'étendait en surface, ce qui ne veut pas dire que sa science fût superficielle. Elle était solide et de bon aloi. Grâce à une puissance de travail extraordinaire, il avait pu, sur toutes les époques de l'histoire de France, joindre à la lecture directe des textes une connaissance de la bibliographie qui était admirable de précision et d'étendue.

C'est ce qui lui permit de laisser son empreinte sur tous les grands sujets d'études qui touchent de près ou de loin au passé de la France, et de rendre à nos Facultés de Droit un inestimable service. Il a fait pénétrer dans leur discipline comme dans leur enseignement, jusque-là trop strictement professionnels, l'esprit scientifique propre à les vivifier et à en élargir les horizons.

Par là, il s'est montré véritablement un rénovateur, à une époque où il était méritoire de prendre cette initiative et de donner cet exemple. On voit clairement aujourd'hui, par la place que tiennent dans toutes nos écoles de Droit les études proprement historiques, la connaissance savante des institutions, combien M. Glasson a été un homme de progrès et à quel point son travail personnel a été heureux.

Ce n'est pas là le seul service qu'il ait rendu à la science

et au pays. Il a pris une part très active, presque passionnée, aux discussions que soulevèrent dans notre Académie des questions de haute importance, comme celles qui eurent trait au socialisme d'État, à la législation ouvrière, à la responsabilité des magistrats, au socialisme municipal, au communisme des sociétés primitives. Sur ce dernier point, beaucoup de mes confrères peuvent se rappeler combien, entre Fustel de Coulanges et lui, le duel fut émouvant et vif. Avec une facilité élégante, relevée, çà et là, d'une pointe d'humour et d'anecdotes pittoresques, M. Glasson s'efforçait de ramener ses adversaires au terrain juridique dont ils s'écartaient souvent un peu trop, sans en avoir conscience. Et il trouvait alors, dans sa connaissance profonde du droit ancien et moderne, les solutions justes ou les accommodements pratiques; sans parler des vues généreuses que lui suggérait une bonté qui était chez lui un don de nature. Je ne crois pas trop m'avancer en affirmant qu'il a été l'un des premiers jurisconsultes qui aient signalé, en ce qui concerne la législation ouvrière, l'insuffisance du Code civil et la nécessité de réglementer, par des lois, les rapports généraux du travail et du patronat. Il voulait surtout qu'on améliorât la condition, restée toujours si malheureuse, des femmes d'ouvriers. Par là aussi, notre confrère fut, à sa manière, un précurseur, et contribua à préparer l'avenir.

Mais j'oublie que mon incompétence m'interdit de parler du juriste : je ne puis qu'apprécier l'historien, et je termine en disant que la production historique de M. Glasson inspire à tous, par son ampleur même et le labeur énorme qu'elle suppose, une respectueuse admiration pour cette vie consacrée tout entière à la science et à l'enseignement. Ni l'âge, ni les infirmités n'avaient pu en ralentir l'activité surprenante. Nous attendions beaucoup d'une vieillesse qui faisait l'envie de bien des jeunes par sa fécondité robuste.

La mort vient de couper court à nos espérances. Mais l'Académie des Sciences morales et politiques, pour qui le deuil est profond et la perte irréparable, conservera pieusement la mémoire de l'homme de bien et du savant consciencieux que pendant un quart de siècle elle a été heureuse et fière de posséder. Et c'est avec une douloureuse émotion que j'adresse en son nom, au cher confrère disparu, ces dernières paroles d'adieu.

DISCOURS

DE

M. CHARLES LYON-CAEN

MEMBRE EE L'ACADÉMIE
DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

MESSIEURS,

J'ai le pénible devoir de dire un dernier adieu, au nom de la Faculté de Droit de Paris, à un collègue aimé et respecté, qui, par son enseignement et par ses ouvrages, a occupé parmi nous une des premières places.

Après avoir fait de très fortes études juridiques à Strasbourg sous la direction de maîtres éprouvés, dont il aimait à se réclamer, Ernest Glasson fut, à l'âge de vingt-six ans, en 1865, reçu premier au concours alors unique de l'agrégation des Facultés de Droit.

Attaché à la Faculté de Droit de Nancy pendant deux années, il y enseigna le Droit romain avec un succès qui, je l'ai éprouvé, rendit sa succession difficile à recueillir pour celui qui le remplaçait.

Nommé en 1867 agrégé à la Faculté de Droit de Paris, il parcourut d'abord différents enseignements; puis, dès 1872, il se fixa dans celui de la Procédure civile, qu'il ne devait plus quitter. Tour à tour suppléant et successeur de son beau-père, M. Colmet-Daage, il enseigna cette partie de la législation devenue comme un patrimoine de famille, avec une véritable maîtrise.

Grâce à sa clarté et à l'art avec lequel il savait mêler des anecdotes piquantes aux théories abstraites et aux notions pratiques, il donna à l'étude d'une branche du droit qui est réputée aride, un réel attrait et ne cessa pas de grouper autour de sa chaire un très nombreux auditoire.

Il s'en faut que notre regretté collègue ait limité son activité à cet enseignement dans lequel il excellait. Peu de professeurs de nos Facultés de Droit ont publié autant d'études variées et d'ouvrages différents. Le Droit romain, objet de ses premières prédilections, le Droit civil français, le Droit international privé, le Droit comparé, la Législation ouvrière ont eu une large place dans ses travaux. Mais, quand on considère son œuvre dans son ensemble, on constate que c'est à la Procédure civile et à l'histoire du Droit que, comme auteur, il s'est surtout consacré.

Après avoir publié une édition nouvelle du célèbre cours de Procédure civile de Boitard dont Colmet-Daage avait, avant lui, donné un grand nombre d'éditions, notre collègue composa personnellement un traité de procédure; sous un petit volume, dans la forme la plus nette et la plus concise, il y explique tous les principes d'une matière que nul ne dominait plus que lui.

Ses publications relatives à l'histoire du Droit sont particulièrement nombreuses et importantes. Par elles, il mérite d'être placé parmi l'élite des hommes distingués qui, à la fois jurisconsultes et historiens, ont su, durant le dernier quart de siècle, donner aux études d'Histoire du Droit, jusqu'alors quelque peu délaissées en France, une impulsion qui, dans ce domaine, a placé notre pays au premier rang.

L'*Histoire du Droit et des Institutions de l'Angleterre*, la première en date de ses œuvres historiques, est, au témoignage des meilleurs juges, un monument élevé à

l'histoire du Droit anglais, et l'Angleterre elle-même peut nous l'envier. Ce grand ouvrage obtint à l'Académie des Sciences morales et politiques, en 1881, le prix Odilon-Barrot, décerné pour la première fois, et ouvrit à son auteur, deux ans après, les portes de l'Institut.

Ce qu'il avait fait pour l'Angleterre, notre regretté collègue conçut l'excellente pensée de le faire pour la France. De 1887 à 1903, il a publié huit volumes d'une *Histoire du Droit et des Institutions de la France.* Il devait poursuivre cette histoire jusqu'en 1789, et le dernier volume contient effectivement l'histoire du droit privé de la France monarchique de Charles VII à Louis XVI. Malheureusement, l'ouvrage poussé très loin n'est pas complètement achevé; les volumes consacrés à l'histoire des institutions politiques, administratives et judiciaires de l'ancienne Monarchie pendant la même période n'ont pas paru.

Tandis qu'il écrivait ces ouvrages considérables pour des savants et pour un public spécial, M. Glasson songeait aussi à instruire le grand public. Les *Éléments du Droit français considéré dans ses rapports avec la morale et l'économie politique* présentent un tableau très exact et très attachant des différentes branches de notre législation. C'est encore le meilleur ouvrage à mettre entre les mains de ceux qui, sans être jurisconsultes ni même aspirer à le devenir, veulent acquérir une vue d'ensemble de notre Droit national.

Comment M. Glasson a-t-il pu suffire à des travaux si nombreux et si variés? Comment, en particulier, a-t-il pu faire les innombrables et fatigantes lectures qu'exigeait sa conscience scientifique? On est naturellement amené à se poser ces questions quand on songe à l'état si mauvais de sa vue. Il lui a fallu une force de volonté peu commune, une ardeur au travail vraiment exceptionnelle.

Il a eu, en outre, je tiens à le rappeler au bord de cette tombe, pour surmonter tous les obstacles, l'aide continue de la meilleure et de la plus dévouée des femmes : Mme Glasson s'était faite comme le secrétaire de son mari; chaque jour elle consacrait, avec un zèle et une régularité admirables, quelques heures à l'assister dans ses lectures et dans la mise par écrit de ses travaux.

Le haut mérite de notre collègue regretté et les services qu'il avait rendus à l'enseignement et à la science du Droit, ont été justement reconnus à la fois par la Faculté de Droit de Paris et par les Facultés de province. De 1899 à 1906, à la suite de trois présentations répétées de la Faculté de Paris, il a exercé les fonctions de doyen. A deux reprises il a été élu par ses collègues de Paris et des départements représentant des Facultés de Droit au Conseil supérieur de l'Instruction publique.

M. Glasson vivait ainsi heureux, recueillant les témoignages d'estime et d'amitié de ses collègues, entouré de l'affection de ses enfants et de ses petits-enfants, quand, il y a deux ans et demi, il fut cruellement atteint par la mort prématurée de celle qui, pendant plus de trente-cinq ans, avait été la compagne de sa vie.

Frappé au cœur, il n'en continua pas moins à supporter la double charge de ses fonctions de professeur et de doyen, montrant ainsi une énergie morale qui était le fond de son caractère. Il fut soutenu dans cette épreuve par des convictions religieuses qu'il avait eues toute sa vie, convictions d'autant plus respectables qu'il n'en faisait pas montre et qu'elles ne portaient atteinte, en aucune matière, à l'impartialité de ses jugements.

Adieu, mon cher Collègue, mon cher Ami.

La Faculté de Droit de Paris, je puis vous l'assurer, conservera précieusement le souvenir reconnaissant du

Doyen qui, sur sa désignation, a été pendant huit ans placé à sa tête, du professeur et du jurisconsulte de premier ordre qui l'a, pendant quarante ans, honorée par son enseignement, par ses travaux et par son caractère.

LA RÉPRESSION

DE LA

TRAITE DES BLANCHES

M. Bérenger. — M. le président a, dans son spirituel discours d'installation, émis le vœu que les membres de l'académie fissent hommage à l'académie de la primeur de leurs travaux. C'est pour me conformer à cette invitation, que je vous demande la permission de vous lire un modeste opuscule qui doit servir d'introduction au compte rendu, en voie de publication, des travaux du congrès récemment tenu à Paris pour la répression de la Traite des Blanches.

*
* *

Le Congrès International pour la répression de la Traite des Blanches, dont ce livre a pour objet de faire connaître les travaux et les résolutions, est le troisième que l'initiative privée ait réuni.

Il ne semble point sans intérêt d'accompagner cette publication d'un résumé des faits qui, depuis le jour où la National Vigilance Association de Londres a, par les soins de son vigilant et infatigable secrétaire général, M. Alexandre Coote, dénoncé au monde l'infâme trafic,

ont caractérisé la campagne si énergiquement entreprise sous son impulsion.

Certes, l'odieuse spéculation contre laquelle il s'agissait de provoquer les protestations de la civilisation moderne, n'était point inconnue de ceux qui, voués au soulagement des misères féminines, avaient pu, dans l'exercice de leur mission, se trouver en contact avec des faits d'une réalité trop certaine, et quelques sociétés protectrices de la jeune fille et de la femme peuvent justement revendiquer le mérite de lui avoir, longtemps avant cette initiative, arraché des victimes. Mais leurs efforts étaient forcément restreints aux limites de leur pays et se heurtaient d'ailleurs à l'indifférence des gouvernements, peu disposés à croire à la réalité de faits généralement contestés par leur police et inconnus de leurs législations pénales. Elles faisaient généreusement et sans compter, tout le bien compatible avec l'insuffisance trop manifeste de leurs moyens, mais étaient impuissantes à opposer une digue appréciable au fléau.

D'autre part, certains pays, l'Allemagne, l'Angleterre et la Hollande avaient bien établi entre eux un concert pour exercer une surveillance sur les émigrantes destinées à la prostitution et le Parlement Allemand avait en 1897 voté quelques mesures salutaires. Mais que pouvaient des dispositions isolées contre un mal qui, par sa grande extension et son extrême mobilité, échappait aux étreintes ordinaires.

C'est l'honneur de M. Coote d'avoir compris, le premier, qu'aucun résultat sérieux ne serait obtenu tant qu'on n'aurait pas fait éclater, aux yeux les plus prévenus, l'évidence d'un fléau certain, général, puissamment organisé, procédant à la fois par la ruse et par la force, désormais répandu dans tous les pays et que l'impunité avait laissé croître au point d'être devenu un danger public, et aussi tant qu'une entente internationale ne serait pas ins-

tituée par la réunion de toutes les forces morales de chaque pays pour le saisir, à la fois, dans tous les lieux où il tendait ses trames.

La tâche était donc double :

Il fallait, à la fois, établir par une vaste enquête la réalité des faits, trop souvent contestés, et grouper toutes les bonnes volontés dans un effort commun.

On sait avec quel zèle et quel succès M. Coote sut la remplir. Il visita l'Europe tout entière, recueillant partout les preuves trop manifestes de l'odieux commerce, réunissant dans chaque pays, pour leur faire entendre sa chaude parole, les personnes les plus connues par leur philanthropie, les associations charitables, les fonctionnaires, le clergé, multipliant ses actives démarches auprès des gouvernements, allant jusqu'aux souverains et préparant ainsi le Congrès International qui se réunissait à Londres en janvier 1899, sous la présidence du duc de Westminster, président de la « National Vigilance Association ».

Le but de ce premier congrès était nettement déterminé par les deux objets qui viennent d'être indiqués.

Sur le premier point, l'abondance des documents recueillis dissipa tous les doutes; il devint évident qu'un nouveau et grave délit s'était installé dans nos mœurs, que profitant des lacunes à peu près générales des lois pénales, il s'était développé sans contrainte, jetant d'un pays à l'autre ses ramifications et constituant par son extrême mobilité, un insaisissable réseau de fraudes sur le monde entier. Le proxénétisme jusque-là simplement local, était devenu, grâce à la dépravation des mœurs et à la facilité des communications, international. Il ne procédait plus seulement par l'appât du gain, mais par la fraude et la force. Il enlevait en outre à ses victimes, la plupart mineures, en les transportant au loin, jusqu'au moyen de faire entendre leurs plaintes et consommait ainsi irrémédiablement leur perte.

Sous l'impression de ces douloureuses révélations, une association internationale était aussitôt décidée, pour entreprendre une lutte concertée dans tous les pays, et l'organisme en était immédiatement institué.

Des comités nationaux seraient formés dans chaque pays pour exercer une surveillance active, poursuivre l'œuvre de répression et de préservation et y associer de nouveaux concours.

Un bureau central international serait de suite créé à Londres pour servir de lien entre les comités nationaux, les conseiller dans leurs efforts et assurer l'exécution des résolutions du congrès.

Une résolution d'une haute importance pour l'avenir de l'œuvre était en outre votée. Inspirée de l'évidente nécessité d'obtenir des gouvernements une action concertée, pour qualifier et punir le nouveau délit par des dispositions autant que possible uniformes, et organiser internationalement les mesures de police, d'instruction et de répression propres à le saisir dans toutes les phases de son exécution, elle émettait le vœu que l'un d'entre eux prît l'initiative d'une conférence officielle dans laquelle un accord sur les dispositions à prendre pour établir ce concert pût être réalisé.

Les trois années qui suivirent furent principalement employées à créer dans les pays représentés au congrès, les associations dont il avait recommandé la formation. Elles y furent partout instituées, et ainsi se trouva porté le premier coup à l'infâme traite.

De son côté, le Bureau central s'organisait en appelant dons son sein des représentants des comités nationaux déjà formés et en créant un organe périodique : *La Traite des Blanches*.

Des démarches se poursuivaient en même temps auprès des gouvernements, et sur les instances du comité français et du bureau central, le gouvernement français

prenait à la fin de 1901 l'initiative d'inviter tous les gouvernements à se réunir l'année suivante à Paris, en une conférence. Quinze États répondaient à son appel : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Grande-Bretagne, la Hongrie, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Russie, la Suède, la Suisse, ce qui portait à seize le nombre des gouvernements représentés.

Préparée par l'envoi préalable à chaque gouvernement d'un programme de questions à résoudre et par d'importants rapports sur l'État des Législations diverses et les mesures à prendre, tant au point de vue pénal et judiciaire, qu'à celui de la police et de l'administration, la conférence aboutit, après de mûres et savantes délibérations, au vote d'un ensemble de dispositions de la plus haute importance. On les trouvera reproduites à la fin de ce volume. Il est en conséquence inutile d'en donner ici le détail[1].

Disons seulement que traitant séparément du double objet signalé par le congrès de Londres à sa sollicitude, elle soumettait deux actes distincts à la ratification des parties contractantes.

L'un, sous le nom de projet de convention, fixait les bases d'une qualification juridique des délits à introduire dans les codes, et traitait le délicat problème des conditions de sa poursuite, de son instruction, de l'exécution des mandats ou commissions rogatoires, de la communication des condamnations. Une disposition spéciale sur l'extradition portait qu'à partir du jour de l'entrée en vigueur de la convention, les infractions nouvelles seraient réputées inscrites de plein droit au nombre des in-

1. Voir le livre publié par le ministère des affaires étrangères sous le titre « Documents diplomatiques, Conférence internationale pour la répression de la traite des Blanches. — Imprimerie nationale, 1902 ».

fractions donnant lieu à extradition, d'après les conventions déjà existantes entre les parties contractantes.

La plupart des mesures de cet ordre exigeant l'intervention des parlements, il était difficile d'espérer que leur ratification pût être prochaine.

Il en était autrement des dispositions votées sous le titre de projet d'arrangement dans la seconde partie du protocole. Consacrées aux mesures de police et d'administration à généraliser pour prévenir et constater le délit ou protéger les victimes, l'entente des gouvernements pouvait en assurer l'application immédiate et c'est pour cela qu'elles faisaient l'objet d'un acte distinct.

C'est à leur ratification que le gouvernement français dut particulièrement consacrer ses efforts. La lenteur des communications diplomatiques ne lui permit toutefois d'aboutir qu'au mois de mai 1904.

C'est le 18 de ce mois que fut signée à Paris la ratification des divers gouvernements, ce qui, suivant les termes de l'accord, reportait son application au 18 novembre de la même année.

Entre temps, le bureau international de Londres s'était préoccupé de provoquer la réunion d'un nouveau congrès. Une assemblée préparatoire avait été convoquée dès 1901 par ses soins, à Amsterdam. Elle s'y était assemblée les 2 et 3 octobre. La présence seule des dix délégations envoyées par les comités nationaux d'autant de pays[1] attestait les progrès réalisés.

On s'y entretenait des intérêts les plus immédiats de l'œuvre entreprise : l'utilité d'une propagande active dans toute l'Europe, les devoirs de la police, les questions à suggérer à la conférence diplomatique déjà annoncée à ce moment.

1. Ces pays étaient l'Allemagne, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, la Russie, la Suède et la Suisse.

On décidait, en outre, que le prochain congrès aurait lieu en 1902, à Francfort, sur la convocation du bureau international et du comité allemand, et qu'on ferait des efforts auprès du gouvernement allemand pour qu'il invitât les gouvernements à y prendre part.

Le congrès de Francfort, ainsi préparé, se réunissait le 7 octobre 1902, c'est-à-dire trois mois à peine après que la conférence de Paris venait d'achever ses travaux.

Pour la première fois, on y vit se manifester officiellement la sympathie des gouvernements pour l'action engagée jusque-là par les seules forces de l'initiative privée.

M. le comte Keller, à la fois président du comité national allemand et chambellan de l'impératrice, souhaitait la bienvenue aux congressistes dans une réunion intime tenue la veille du Congrès, et leur exprimait les sympathies de Son Altesse Impériale. M. Dirksen, conseiller privé de la légation, représentant le ministre des affaires étrangères, les saluait le lendemain, en ouvrant les séances, au nom du chancelier de l'Empire. Plusieurs hauts fonctionnaires assistaient aux délibérations, et l'Empereur envoyait des témoignages réitérés de son intérêt.

De leur côté, plusieurs gouvernements, la France, l'Angleterre, l'Italie, avaient envoyé des délégués officiels.

Ainsi se trouvait en partie réalisée l'union entre l'initiative privée et l'action gouvernementale, dont le congrès de Londres avait reconnu la nécessité et émis le vœu.

Treize pays différents prenaient part, par leurs comités, à cette réunion.

Un des premiers soins du Congrès fut de témoigner son adhésion aux résolutions prises par la Conférence de Paris et d'envoyer au Gouvernement français une dépêche de félicitations et de gratitude, à laquelle le Président de la République française, M. Loubet, répondait par l'expression de sa sympathie personnelle et de celle de son gouvernement.

D'importants rapports sur l'état de la traite dans chaque pays et sur l'activité des comités nationaux étaient distribués et d'intéressantes délibérations traitaient des intérêts de la Ligue et de l'extension de ses moyens d'action.

On insistait particulièrement sur la surveillance des maisons de débauche, sur les mesures à prendre pour rapatrier les prostituées de nationalités étrangères, sur l'utilité d'une centralisation des moyens d'information. Enfin, et pour la première fois, on exprimait le vœu d'organiser une surveillance officieuse sur l'arrivée et le départ des paquebots, d'accord avec les compagnies de navigation, idée qui, en se développant, devait bientôt devenir un des moyens de préservation les plus efficaces de la Ligue.

Un dernier vote décidait qu'un nouveau congrès serait convoqué en 1905 et qu'il aurait lieu à Paris.

Les années suivantes furent particulièrement consacrées à l'application des mesures concertées entre les Gouvernements par la Conférence de Paris.

Il a été dit que le projet d'arrangement était susceptible d'une exécution immédiate dans un délai de six mois après sa ratification et que cette date échéait au 18 novembre 1904. Aussitôt commença, par la diligence des Gouvernements, la mise en pratique de ses dispositions.

La première était relative à la création dans chaque État d'un bureau officiel chargé de centraliser tout le service et doté de l'attribution nouvelle d'échanger directement des communications avec les organisations analogues à l'étranger. Installé d'abord en Allemagne, puis en Angleterre et en Espagne, ce bureau existe aujourd'hui à peu près partout.

Les parquets et la police furent invités dans tous les pays à une plus grande vigilance; les bureaux de placement, si souvent suspects, furent recommandés à une surveillance particulière, et des instructions furent adressées aux agents diplomatiques et consulaires pour qu'il fût

veillé plus attentivement sur les arrivées et les départs des femmes quittant leur pays. Des enquêtes ont même été prescrites sur les étrangères se trouvant dans les maisons de débauche, et sur les circonstances qui les y ont amenées, en même temps que des mesures étaient prises pour le rapatriement d'office de celles de ces malheureuses jugées dignes d'intérêt.

Le projet de convention ne pouvait, par les causes déjà dites, recevoir une aussi rapide exécution. Il ne restait cependant pas sans effet.

Des projets de lois étaient préparés dans les pays où la législation n'avait point encore prévu le délit nouveau et s'inspiraient des principes posés par la Conférence.

La France, la première, comme il convenait à la nation qui avait pris l'initiative de la réforme, obtenait, dès l'année suivante, de son Parlement, le vote d'une loi en date du 3 avril 1903 qui, modifiant divers articles dans son Code pénal, frappait de peines de six mois à trois ans d'emprisonnement et de 50 à 5.000 francs d'amende :

« Le fait, même unique, d'embauchage, entraînement ou détournement d'une femme, ou fille *mineure,* fût-elle consentante, en vue de la débauche.

« Celui d'embauchage, entraînement ou détournement dans les mêmes conditions, d'une femme ou fille *majeure* à l'aide de violences, menaces, abus d'autorité, ou tout autre moyen de contrainte.

« Celui de rétention contre son gré dans une maison de débauche, par les mêmes moyens, même pour cause de dettes contractées, d'une personne même majeure.

« Et, en outre, le fait d'avoir, par les même moyens, contraint une personne à se livrer à la prostitution. »

Cet exemple était bientôt suivi par d'autres États.

L'Espagne, la Suisse et le grand-duché du Luxembourg modifiaient dans le même sens leur législation; la Bel-

gique et la République argentine préparaient des projets de loi.

D'autre part, plusieurs pays, notamment l'Allemagne, l'Angleterre, la République argentine et le Brésil se mettaient en mesure, par une législation sévère sur l'immigration, d'écarter de leur pays les éléments suspects.

En même temps l'organisation internationale des forces privées recevait un plus vaste développement. Les comités de certains pays entreprenaient des voyages au loin, soit pour saisir les agissements de la traite jusque dans ses débouchés les plus lointains, soit pour y créer des organes nouveaux de vigilance. L'un des plus actifs et des mieux préparés pour l'action, le Comité allemand, envoyait quelques-uns de ses membres à Athènes, à Constantinople, en Hollande, en Autriche, en Russie et jusqu'en Orient. L'infatigable M. Coote visitait la Norvège, la Suède, l'Espagne, la Hongrie, le Danemark et l'Égypte. Le Président et le Secrétaire du Comité danois se rendaient l'un en Hollande, en Belgique et aux États-Unis, l'autre en Norvège et dans la plupart des villes de l'Allemagne du nord.

Ainsi s'étendait et se fortifiait le réseau des relations entre les divers pays et s'établissait une véritable émulation dans l'organisation intérieure de chacun d'eux.

D'autre part, les Pays-Bas créaient un bureau d'informations qui, suivant un des vœux adoptés par le Congrès d'octobre, deviendra sans doute la source utile de créations analogues dans d'autres États.

En Allemagne, était institué l'usage de Congrès régionaux, se tenant alternativement dans différentes parties du territoire, et trente-deux comités locaux se formaient.

L'Espagne, avec une activité et un zèle qui n'ont été dépassés nulle part, s'appliquait au développement de son organisation intérieure et donnait l'exemple de la plus intime union entre les institutions privées et le Gouver-

nement, pour coopérer au but commun. Le Comité national, formé sous la haute protection de S. A. R. la Reine-Mère, la présidence de S. A. R. l'infante Isabelle et la direction de Mme la comtesse de Aquilar de Inestrillas, prenait le nom de « Patronage Royal », était aussitôt signalé par des circulaires ministérielles à la bienveillance des autorités et recevait, avec la franchise postale, le droit d'exercer une tutelle légale sur les jeunes filles recueillies. Cent soixante et onze comités locaux étaient créés par ses soins.

A Londres, était inauguré le système, bientôt suivi en Allemagne et ailleurs, des enquêtes sur les placements proposés aux jeunes filles à l'étranger; sept cent trente enquêtes étaient ainsi faites en une seule année, et autant de jeunes filles étaient préservées du danger de se rendre au hasard dans des familles inconnues.

La Hongrie et l'Égypte entraient à leur tour dans le mouvement par la création de comités dont le zèle s'est attesté par l'envoi de nombreux délégués au Congrès, et la part active que leurs délégués ont prise à ses délibérations.

Il convient d'insister particulièrement sur l'adjonction du dernier de ces deux pays à notre œuvre, car il est un de ceux qui offrent à la Traite ses plus fructueux débouchés, et qui appellent de notre part la plus active surveillance. « C'est chez nous, dit le Rapport remis au Congrès, qu'on « importe la chair humaine de tous les côtés, des ports « de la Méditerranée, de la mer Noire. L'Autriche, la « Grèce, la France, l'Italie, la Russie, la Roumanie, la « Turquie et presque tous les autres pays d'Europe nous « exportent leurs femmes »...

« L'Égypte sert souvent de première étape pour la « femme qu'on a destinée à la débauche. Elle y fait son « apprentissage, et, quelque temps après, elle est mûre « pour être expédiée à Bombay, Shangaï ou autres en- « droits »...

« Les principales villes d'Égypte sont remplies d'hommes et de femmes pratiquant la Traite des Blanches; ils forment des éléments très dangereux pour la sûreté publique et tendent leurs pièges à toutes femmes et filles honnêtes. »

Le Comité national formé à Alexandrie sous l'impulsion de M. Coote et avec le concours des Consuls de toutes les nations, montre un grand zèle; il rencontre malheureusement dans l'accomplissement de sa tâche les plus sérieuses difficultés résultant à la fois de l'insuffisance de la législation et de l'existence du système des capitulations. Son distingué représentant a particulièrement insisté sur ce dernier point, dans le rapport qui vient d'être cité et dans les observations qu'il a présentées au Congrès : la plupart des traitants étant de nationalité étrangère se réclament en effet de la juridiction consulaire, et cette dernière, soit par défaut de dispositions spéciales dans la législation nationale, soit par manque de moyens d'action suffisants, est impuissante à les réprimer.

Il faudrait, a-t-on affirmé, pour pouvoir les atteindre, que les cas de traite fussent exclus de la compétence des juridictions consulaires, et soumis aux Tribunaux mixtes institués par les puissances européennes pour le jugement de certains intérêts de leurs nationaux.

Il est rappelé que quoique vivement frappé de cette situation, le Congrès n'a pas cru pouvoir mettre le vœu proposé en délibération. Son objet lui a paru avoir une trop haute importance pour pouvoir être traité sans une étude approfondie, et, sans doute aussi, sans une entente avec les gouvernements intéressés. Il était d'ailleurs dans ses traditions d'écarter les questions non prévues au programme.

Mais la question a trop de portée pour pouvoir être négligée. Il importe, à raison de son caractère d'extrême urgence, que les comités nationaux s'en préoccupent sans

retard. Ils tiendront assurément à cœur d'en entretenir dès à présent leurs gouvernements respectifs, et si un accord ne peut être réalisé avant la réunion du prochain congrès international, de s'entendre pour la faire comprendre dans le programme de ses délibérations.

La revue des progrès réalisés depuis le Congrès de Francfort serait incomplète si elle ne comprenait l'heureuse généralisation de deux des moyens de salut les plus efficaces que puisse mettre en œuvre l'initiative privée :

La création d'asiles, homes ou refuges spéciaux pour les jeunes filles ou femmes préservées.

La surveillance des ports et gares de chemins de fer.

Sur le premier point, d'utiles ententes ont été établies, à peu près partout, entre les comités nationaux et les œuvres de bienfaisance, religieuses ou laïques, déjà consacrées au relèvement ou à la protection de la femme. L'Espagne dispose ainsi de vingt asiles qui n'ont pas recueilli, en une année, moins de 247 jeunes filles.

L'Italie, la France, d'autres pays encore sans doute, ont en outre créé des asiles spéciaux aux victimes de la Traite.

Un témoignage très particulier de gratitude est dû, à cet égard, aux admirables associations de l'Amie de la Jeune Fille et de l'Œuvre catholique internationale de la Protection de la Jeune Fille dont l'ancienne et puissante organisation dans le monde entier a créé toutes les formes d'assistance et qui ont largement ouvert leurs asiles à la nouvelle catégorie de malheureuses recommandées par nos comités.

Ce sont elles encore qui nous ont donné l'exemple des premières initiatives tentées en vue de surveiller les gares et les ports. Déjà, par leurs soins, des affiches en plusieurs langues apposées presque en tous pays, dans les principales gares des chemins de fer, dans les ports et, parfois, jusque sur les paquebots, avertissaient les jeunes

voyageuses des dangers auxquels leur isolement les exposait et leur faisaient connaître les maisons hospitalières où elles pouvaient trouver asile et conseils. Des mesures étaient même prises pour recevoir celles qui annonçaient leur arrivée.

Dans certaines villes même, notamment à Cologne, un service permanent fonctionnait avec une parfaite régularité. Les comités nationaux n'ont eu qu'à s'inspirer de cet exemple et à le perfectionner, en écartant tout ce qui eût pu éveiller une pensée de concurrence avec les organisations déjà établies.

L'Angleterre, l'Allemagne, la France pour ce qui concerne Paris, ont créé, sous le nom d'Œuvre des gares, des services permanents de dames, munies d'insignes, avec mission de s'approcher des voyageuses paraissant avoir besoin de conseils ou de secours, de les assister, de les recueillir s'il y a lieu, d'observer, en outre, les personnes qui semblent guetter leur arrivée et de signaler, au besoin, les cas suspects.

Partout, en Europe, ce mouvement s'est accentué ou propagé. Il a même gagné les pays d'outre-mer et la République Argentine a institué une sérieuse surveillance à l'arrivée des paquebots.

A de tels progrès dans la vigilance partout exercée, devaient correspondre d'heureux résultats. Aucune statistique générale ne pouvait en être encore établie. Mais les renseignements partiels, constatés par certains rapports, donnent une idée de leur importance.

L'Allemagne évalue à 10.000 le nombre de jeunes filles ainsi protégées à Berlin. On en compte, pour une seule année (1905), 2.106 en Angleterre, dont la moitié eût pu devenir, au jugement de la police, la proie de la Traite.

Le Danemark, la Hollande, l'Italie n'enregistrent pas de moindres résultats.

Aux États-Unis, la Traveller's Aid Society évalue à

près de 20.000 le nombre des voyageuses assistées par ses soins, tant à New-York qu'à Boston, Chicago, San-Francisco et Saint-Louis.

Quant aux poursuites intentées contre les trafiquants, l'Allemagne en dénonce 130, l'Espagne un plus grand nombre et la France est en mesure d'adresser aux comités nationaux une liste de près de 200 individus arrêtés ou condamnés depuis la loi du 3 avril 1903.

Telle était la situation, lorsque le comité français chargé d'organiser le troisième congrès international a eu à s'occuper de sa préparation.

Sa date avait d'abord été fixée à 1905. Mais la mise en vigueur du projet d'arrangement arrêté par la conférence officielle de Paris, s'étant trouvée ajournée, par suite du retard des ratifications, au mois de novembre 1904, on avait été d'accord pour en reporter la convocation à l'année suivante. Un certain délai était, en effet, nécessaire pour se rendre compte de l'opportunité et de l'efficacité des mesures prises par application de cet accord.

Déjà une réunion préparatoire avait été convoquée les 15 et 16 septembre 1904 à Zurich par les soins du bureau international de Londres, pour s'entretenir du programme des questions à soumettre au congrès. Quatorze pays, l'Allemagne, l'Angleterre, la République argentine, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Hollande, l'Italie, la Norvège, la Russie, la Suède et la Suisse, s'y trouvaient représentés.

D'intéressantes discussions y avaient eu lieu :

Sur les causes et les sources de la Traite des Blanches, Rapporteur, M. de Graaf;

Sur l'utilité d'une entente à établir entre les comités nationaux pour la communication réciproque des poursuites et des condamnations pour faits de Traite, M. Bérenger;

Sur les instructions à donner aux agents d'information, M. le pasteur Burckardt;

Sur les moyens d'empêcher les impressarios de se livrer à la traite des Blanches, M. le major Wagener;

Sur les rapports entre les bureaux gouvernementaux et les comités nationaux, M. Bérenger;

Sur l'action de la police, M. Hilty.

On y avait, en outre, traité, sur la demande de Mme la baronne de Montenach, l'intéressante question du danger, pour les mineurs, de la facilité de correspondre par la poste restante, et sur celle de M. del Solar, l'utilité d'un code télégraphique spécial pour les correspondances entre comités.

Enfin, un projet avait été élaboré par une commission, composée des délégués de l'Allemagne et de la Suisse, pour être soumis à l'appréciation des comités nationaux, au sujet de l'opportunité de la création d'un bureau international nouveau, destiné à centraliser les renseignements, à servir de lien entre les comités nationaux pour l'échange de leurs correspondances, à les visiter et à leur communiquer les informations nécessaires pour déterminer les moyens de combattre la Traite (principes, méthodes et conseils).

Une seconde réunion avait lieu l'année suivante, les 15 et 16 novembre, à Paris, sur la convocation du Comité National Français. Les mêmes pays, sauf l'Autriche, la Russie et la Norvège, s'y trouvaient représentés.

Elle arrêtait définitivement le programme des questions à soumettre au Congrès et en désignait les rapporteurs. Elle délibérait, en outre, sur une proposition de Mme Avril de Sainte-Croix, ainsi formulée :

La réglementation de la prostitution a-t-elle été favorable ou nuisible à la Traite des Blanches?

Et elle décidait que, sa discussion devant nécessairement entraîner celle de la question si délicate et si complexe de la légitimité de la réglementation qui, par prudence et dans un intérêt d'union, avait été jusqu'ici

écartée par les congrès précédents de nos délibérations, il y avait lieu, avant de se prononcer, de consulter les comités nationaux et d'attendre leur décision.

C'est dans ces conditions que s'est réuni le 3e Congrès International.

Une convocation, contenant, avec quelques dispositions réglementaires, le programme des sept questions posées et fixant la date de la réunion au 22 octobre 1906, avait été adressée, dès le 8 mars, aux comités nationaux, en les invitant à en donner communication aux groupes, associations ou personnalités s'occupant, dans leur pays, d'œuvres philanthropiques.

Peu après, des invitations étaient adressées à tous les gouvernements sous le couvert et avec la bienveillante recommandation du Ministre des Affaires étrangères de France.

Enfin, grâce à la diligence des rapporteurs, leurs travaux pouvaient être distribués à domicile à chaque membre adhérent, une semaine avant la date d'abord fixée.

Le congrès s'est tenu dans les salons de l'Hôtel Continental, rue Castiglione.

Son ouverture a été précédée le dimanche 21 octobre, à 5 heures, par une réunion privée dans laquelle les délégués des comités nationaux ont arrêté quelques dispositions intérieures et se sont entendus sur les propositions à faire pour la composition du bureau.

Le soir, tous les membres adhérents avaient été convoqués à une réception offerte par le Comité français. Au souhait de bienvenue porté par son Président ont répondu de nombreux toasts de remerciements pour les organisateurs du congrès, de pleine adhésion à l'œuvre poursuivie et de confiance dans son succès. Ceux de M. le comte d'Aberdeen, vice-roi d'Irlande, au nom du Comité anglais qu'il préside, de M. Sabouroff pour la Russie et de M. de Dirksen pour l'Allemagne, ont été particulièrement applaudis.

Le lendemain à 10 heures s'ouvrait le congrès. Il n'y a pas lieu de parler ici de ses délibérations, dont le compte rendu sténographique se lira plus loin. Mais il n'est pas sans intérêt de relever les quelques points par lesquels il semble avoir marqué un progrès dans la marche de l'œuvre poursuivie.

Son caractère le plus saillant a été de faire apparaître aux yeux du monde l'accord désormais scellé entre les gouvernements et l'initiative privée pour réunir leurs efforts contre l'odieux trafic.

Déjà la sympathie du gouvernement français s'était hautement manifestée par l'empressement avec lequel le Chef de l'État avait bien voulu lui accorder son patronage. Elle s'est affirmée de nouveau, pendant le congrès, par la réception si pleine de courtoisie faite par M. le Président de la République à ses membres. MM. les ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur ne lui avaient pas donné une moindre preuve d'intérêt en acceptant sa Présidence d'honneur. Huit délégués représentaient en outre le gouvernement au Congrès. Seize autres États ont également voulu participer par des représentants officiels à nos travaux, et la plupart de ces derniers ont, en prenant part à nos discussions, affirmé le concours énergique de leur gouvernement.

C'était pour la première fois que la Grèce, la Hongrie, l'Égypte, la République argentine, la Russie, la Suède, la Colombie, la République de l'Équateur et l'Uruguay prenaient ainsi officiellement part à nos congrès.

D'autre part, aux vingt-trois comités nationaux représentant autant de pays différents, s'étaient jointes plus de cent sociétés charitables de toutes les nations.

Les dames enfin, dont le concours dans une œuvre de cette nature est si précieux, avaient répondu en grand nombre à notre appel; elles composaient à peu près la moitié des membres du Congrès.

Il est inutile d'insister sur l'importance des résolutions prises. Quelques-unes devront, dès à présent, appeler l'attention des gouvernements; ce sont particulièrement celles relatives à la surveillance des agences théâtrales, aux correspondances adressées poste restante aux mineurs, au rapatriement des prostituées de nationalité étrangère. C'est au Bureau international de Londres, naturellement chargé de l'exécution des résolutions du Congrès, qu'il appartiendra de solliciter à cet égard leur zèle. On peut être assuré qu'il y apportera tous ses soins.

D'autres, telles que la création, particulièrement aux frontières et dans les ports de mer, de comités locaux ayant des bureaux d'informations, la surveillance des gares de chemins de fer et des ports, l'établissement d'un code télégraphique, la communication des poursuites et des condamnations pour faits de traite, doivent, dès à présent, faire l'objet de l'active sollicitude des comités nationaux.

Déjà le Comité français s'est mis en mesure d'accomplir cette tâche en ce qui le concerne; une commission a été constituée pour arrêter définitivement le code des correspondances télégraphiques dont la rédaction a été spécialement confiée à ses soins. Un de ses collaborateurs les plus dévoués a reçu pour mission de parcourir la province pour y créer des Comités nouveaux. Un bureau d'informations est sur le point de se former dans un des ports les plus importants, le Havre, et les Comités nationaux recevront prochainement communication de la liste des nombreuses condamnations prononcées par les tribunaux français, et des poursuites engagées pour faits de traite.

De son côté, le bureau international de Londres se préoccupe, conformément à l'un des vœux qui ont le plus particulièrement appelé l'attention du Congrès, de fortifier son organisation; il vient de soumettre aux comités nationaux d'importantes propositions.

L'un des points les plus urgents à régler à cet égard

semble devoir être la détermination des informations qu'il a reçu mandat de centraliser; il semble qu'il ne puisse y en avoir de plus importante que la centralisation des antécédents des individus soupçonnés de se livrer au commerce infâme; c'est de tous les renseignements à recueillir, lorsqu'un fait de traite parvient à la connaissance d'un comité, le plus *urgent,* le plus *important* et souvent le plus caractéristique. Cette recherche est à l'heure actuelle fort difficile. Le casier judiciaire est généralement déposé au lieu de la naissance, mais comment découvrir ce lieu, à travers les mensonges inévitables des inculpés, par quelle voie se mettre en rapport avec l'autorité compétente et comment obtenir d'elle un renseignement tenu généralement comme secret? Que de temps perdu ou de démarches vaines seraient évités s'il existait un dépôt autorisé, où le renseignement pût être demandé avec confiance et obtenu sur l'heure! Sans doute il n'offrirait pas toujours la sûreté absolue d'un dépôt public; ses renseignements n'en seraient pas moins précieux et seraient une base solide pour la recherche d'informations plus complètes. L'attention des comités nationaux ne peut manquer de se porter sur ce point.

Une dernière question a été traitée par le Congrès; convenait-il, en adoptant la proposition de Mme Avril de Sainte-Croix sur les conséquences de la réglementation en ce qui touche la traite des blanches, de revenir sur la décision prise par les précédents congrès, d'écarter par prudence de nos délibérations l'irritante question de la police des mœurs. Après une courtoise discussion, il a été reconnu, d'accord avec l'auteur même de la proposition, qu'il n'était pas possible d'abandonner une tactique qui paraissait avoir jusqu'à présent produit les plus heureux résultats, sans avoir reçu les avis encore attendus d'un grand nombre de comités nationaux. C'est pour inviter ceux qui n'ont point encore fait parvenir leur réponse à en délibérer, que la question est ici rappelée.

Le Congrès s'est terminé par un banquet qui a réuni plus de deux cents convives; les toasts les plus cordiaux y ont été portés.

Il convient de ne point terminer ce simple récit, sans se féliciter de l'unanimité avec laquelle la Presse de tous les pays a témoigné sa sympathie pour l'œuvre dont ce troisième congrès était la plus éclatante manifestation. Celle de Paris, en particulier, a mérité notre gratitude par la bienveillance des comptes rendus journaliers de ses délibérations. Un journal entre autres, dont la publicité est une des plus importantes, le *Petit Parisien*, qui déjà avait soutenu notre œuvre par d'importants articles, a tenu à s'y associer d'une manière toute particulière.

Il a fait distribuer chaque matin aux membres des Congrès les comptes rendus détaillés des séances de la veille. Il leur a en outre offert le 22, à l'hôtel Continental, une très belle soirée musicale et artistique, où se sont fait entendre les meilleurs artistes de nos théâtres subventionnés, et le 25, une excursion très intéressante au Palais et aux Musées de Versailles a été organisée en leur honneur par ses soins.

Telle est la succession des faits qui résume l'histoire de sept années d'efforts et de lutte.

L'impression générale qui s'en dégage est, avant tout, l'exemple vraiment réconfortant de ce que peut l'initiative individuelle, soutenue par une énergique volonté et servie par une noble intelligence, une infatigable activité et un profond amour du bien.

C'est ensuite, une fois que l'action a passé des mains de son initiateur dans celle de l'organisation internationale fondée par ses soins, l'activité collective se substituant sans arrêt, sans fléchissement, au dévouement individuel et conduisant l'œuvre par une marche sans cesse progressive au succès qui vient d'être constaté.

Mais c'est sur le premier point qu'il importe surtout d'insister.

Le fait odieux qu'il s'agissait de dénoncer au monde n'avait point encore frappé l'attention des Gouvernements. Les lois étaient muettes, la magistrature et la police incrédules. Tout appui officiel manquant, on était réduit, pour en rechercher les trames, au hasard des investigations privées, et cette enquête devait être poursuivie dans l'Europe entière. Cette tâche, déjà énorme, n'était cependant qu'une petite partie du but à atteindre. Il fallait, en outre, dans chaque pays, éveiller l'opinion, créer des sympathies, former des groupes d'action, puis établir entre eux des rapports, les animer du même esprit, les diriger par d'incessantes instructions et les amener à se réunir dans des assemblées communes.

Enfin tout cela n'était encore que peu de chose, si les gouvernements, laborieusement convaincus, n'étaient amenés à réformer l'insuffisance de leurs lois et à combiner entre eux une action internationale de vigilance et de répression. Et, à cet égard, il ne s'agissait de rien moins que de mettre en mouvement ces trois puissantes machines si difficiles à mouvoir et qui, en tout pays, ne marchent que pour les plus hauts intérêts sociaux : l'action diplomatique, l'action parlementaire et l'action gouvernementale.

L'œuvre était donc immense. L'énergie d'un homme n'a pas hésité cependant à l'entreprendre et a suffi, en grande partie, à la réaliser.

C'est ce qu'il convenait de mettre en lumière, ne fût-ce que pour rassurer l'initiative privée et la mettre en garde contre les découragements que lui inspire trop fréquemment la crainte de son impuissance et lui donner une plus juste confiance dans sa force.

Peut-être est-ce là le principal intérêt de cette introduction.

R. BÉRENGER.

Séance du 19 janvier 1907.

L'AFFAIRE DE MADAGASCAR

PREMIÈRE PARTIE

(DE 1814 A 1881)

CHAPITRE PREMIER

I. — Madagascar, les îles Comores et Mascareignes. Leur importance stratégique et économique, cause de la rivalité franco-anglaise à leur égard. Inconséquence et faiblesse de notre action à Madagascar au XIXe siècle. Étrange caractère de la rivalité franco-anglaise à Madagascar.

II. — Premiers établissements des Français à Madagascar. La situation en 1803. Guerres de l'Empire et traité de 1814. Exécution du traité. Sir R. Farquhar et ses prétentions. Farquhar, désavoué par lord Bathurst, soulève les Hovas contre nous. Traités anglo-hovas de 1817 et de 1820. Tentative de la France pour réoccuper ses anciens postes de Madagascar repoussée par Radama I et Hastie (1820-1824). Nouvelle tentative du commandant Gourbeyre, suivie d'un nouvel échec. La chute de Charles X arrête les opérations.

III. — Politique malgache du gouvernement de Juillet et de l'Empire. Prise de possession de Nossi-Bé et de Mayotte. Traités avec les Sakalaves. La reine Ranavalo I. Intervention franco-anglaise de 1845. MM. Laborde et Lambert et le prince Rakoto. Le cabinet français refuse d'agir. Intervention de l'Angleterre. Le Révérend Ellis et les événements de 1857. Le roi Radama II et la charte Lambert. Inaction du gouvernement impérial. La mort de Radama et M. Ellis. Traité franco-hova de 1868.

IV. — Retraite complète de la France de 1868 à 1881. Activité de l'Angleterre durant cette période. Les missionnaires de la London Society. Leur propagande anti-française et leur intime union avec le gouvernement hova. Ce qu'il faut penser de leur œuvre et de l'état moral et social du peuple hova.

I

S'il est un point du globe où notre pays ait profondément ancré son influence et ses traditions, c'est à coup sûr ce groupe d'îles qui émerge de l'océan Indien, au large de la côte sud-est d'Afrique. Autour de Madagascar, vaste continent insulaire, plus grand que l'ancienne Gaule, se pressent plusieurs systèmes d'archipels, qui, à distance variable, lui font une ceinture ininterrompue de hautes terres montagneuses, profilant au-dessus des flots des cimes de 3.000 à 3.500 mètres. Grâce aux pluies diluviennes de la saison humide, et aux ardeurs fécondes d'un soleil tropical, beaucoup de ces îles sont d'une incomparable richesse, et comme en même temps leur altitude permet à la race blanche de s'y acclimater facilement, elles ont offert aux colons d'Europe un champ d'expansion de premier ordre. Au XVIIIe siècle, l'Ile de France, aujourd'hui Maurice, était tenue pour l'Eden des mers du sud, et Bernardin de Saint-Pierre, ambitionnant, comme il le dit lui-même, la gloire de devenir le Virgile et le Théocrite des habitants de l'autre hémisphère, ne crut pas pouvoir donner à sa charmante idylle de cadre plus enchanteur que le quartier des Pamplemousses, les mornes abrupts et les savanes de la banlieue de Port-Louis.

Non loin de Maurice est la Réunion, jadis Bourbon puis Bonaparte, véritable île sœur de sa voisine. Plus au Nord l'île Sainte-Marie, puis les Glorieuses, les Aldabra, les Amirantes, les Seychelles. A l'ouest, Nossi-Bé, Mayotte et le groupe des Comores, dont les pentes volcaniques sont couvertes d'une merveilleuse végétation. Au centre de la circonférence, « la grande terre » développe ses 600.000 kil. carrés, sur une longueur de 14 degrés géographiques; vaste pays encore fort mal connu, chaud et malsain sur les côtes, tempéré et facilement habitable dans l'intérieur;

très fertile par endroits, ou recouvert de riches forêts, ailleurs désertique et aride mais avec un sous-sol plein de promesses : abondamment pourvu de ports et de havres naturels, très peu peuplé : ici par des tribus quasi sauvages, là par une race plus cultivée et possédant quelques rudiments d'organisation, mais indolente, perdue de vices et impuissante à se développer; au total, non pas un Eldorado, mais une terre encore vierge où les éléments favorables l'emportent sur les mauvais, et qui n'attendait qu'une direction éclairée pour sortir du néant.

Telles qu'elles nous apparaissent, les îles Malgaches, Mascareignes et leurs satellites ont depuis quatre siècles sollicité la curiosité et les entreprises d'aventuriers de toutes les nations. Découvertes à la fin du xve siècle par les Portugais, visitées et, sur certains points, occupées un instant par les Hollandais, elles ne tardèrent pas à devenir, de la part des Français et des Anglais, l'objet d'une rivalité qui vient à peine de s'assoupir.

C'est qu'en effet, en dehors de leurs qualités propres qui en faisaient pour leurs heureux possesseurs une proie avantageuse, ces îles devaient à leur position stratégique une importance capitale. Avant le percement de l'isthme de Suez, elles commandaient souverainement la route de l'Inde, car ni sur l'Atlantique ni sur la mer des Indes les vaisseaux d'Europe ne trouvaient alors de port de relâche. Seul, le Cap, dans une région souvent tourmentée par les tempêtes, offrait un asile précaire au navigateur, mais jusqu'en 1815 cet asile était entre les mains des Hollandais, si bien que les vaisseaux partis de France ou d'Angleterre pour les Indes, n'avaient, au cours d'un voyage de près de six mois, d'autre port de refuge que celui qu'ils pouvaient trouver dans les îles de la côte orientale d'Afrique. De là l'importance considérable prise par cet archipel. L'Ile de France notamment, qui possède une rade excellente et d'une complète sécurité, Port-Louis, ne tarda

pas à acquérir une situation exceptionnelle. Nos compatriotes s'y établirent dès le commencement du XVIIIe siècle, et il se créa bientôt dans ces parages un centre de richesses et un groupe de population des plus importants. Les guerres avec la Grande-Bretagne, qui, de 1742 à 1815, se succédèrent presque sans interruption, donnèrent un nouveau relief à ces belles colonies. Sous l'habile direction de M. de La Bourdonnais, Port-Louis devint un établissement naval de premier ordre, la base d'opération de nos flottes dans la mer des Indes, et le rendez-vous général de nos plus hardis corsaires. Pendant de longues années, en dépit de nos revers et de nos désastres, l'Ile de France, véritable clef de l'empire indien, maintint, dans cette partie du monde, la balance presque égale entre la France et l'Angleterre.

Pareille situation ne pouvait durer. Au fur et à mesure que les Anglais s'emparaient, à nos dépens, de la maîtrise de la mer et des marchés d'Extrême-Orient, l'importance de l'Ile de France et des terres voisines croissait à leurs yeux. Cependant par une anomalie singulière, ces îles ne suivirent pas immédiatement le sort de l'Inde et le XVIIIe siècle s'acheva sans qu'elles eussent eu à pâtir de notre décadence maritime et coloniale. Mais ce ne fut là qu'un répit, les guerres de la Révolution et de l'Empire sonnèrent le glas de notre souveraineté dans ces régions. Napoléon, qui avait compris l'importance de la position, y avait cependant envoyé un soldat et un administrateur de premier mérite, le général Decaen. Mais que pouvait un homme avec ses seules ressources, contre l'effort considérable des Anglais résolus à en finir? Toutes nos îles tombèrent successivement entre leurs mains, et les traités de 1814 ratifièrent les faits accomplis, en reconnaissant à la Grande-Bretagne la possession de l'Ile de France, des Seychelles et de leurs dépendances [1].

1. On peut s'étonner que le traité de 1814 ait rétrocédé à la France

La première manche appartenait aux Anglais, mais si leur triomphe était indiscutable, il n'était pas complet, car par suite d'une inconcevable négligence de leur part, le sort de Madagascar n'avait pas été réglé en 1814. Cette négligence était d'autant plus singulière que nos vainqueurs n'avaient pas manqué, au cours de la dernière guerre, de prendre ou de ruiner les rares établissements que nous possédions déjà sur les côtes de la grande île, dans le dessein hautement proclamé « d'expulser définitivement notre pavillon de tout l'océan Indien[1] ». Une chance nous restait donc de rétablir nos affaires dans ces parages. Il nous fallut plus de quatre-vingts ans pour savoir en profiter.

Cette longue histoire n'est guère à notre honneur, et je ne crois pas qu'aucune autre nation ait à son actif, en matière coloniale, une aussi copieuse série de fautes, de maladresses et d'inconséquences. De tous les gouvernements qui se succédèrent chez nous, au siècle dernier, aucun ne sut comprendre ni accomplir franchement sa tâche. La Restauration elle-même, qui cependant eut le mérite de contraindre l'Angleterre au respect des traités, s'arrêta à mi-chemin. Il est vrai qu'en 1829, Charles X paraissait disposé à regagner le temps perdu, mais la révolution de juillet arrêta brusquement l'œuvre commencée. Sous Louis-Philippe, on eut peut-être, par intervalles, quelque velléité d'agir, mais tout se borna à deux ou trois traités d'amitié

l'île de la Réunion. La raison en est sans doute que cette île ne possédait aucun mouillage pour les vaisseaux de haut bord, et que Port-Louis, à l'île de France, et Mahé, aux Seychelles, suffisaient amplement aux besoins des flottes anglaises. Remarquons d'ailleurs que par ce même traité de 1814, l'Angleterre obtenait les anciens établissements hollandais du Cap, sous prétexte que, depuis qu'elle en avait pris possession en 1806, la Hollande était devenue province française, de sorte qu'elle régnait désormais en souveraine, dans toute cette région de l'océan Indien, où nous avions jusqu'alors gardé une primauté indiscutable.

1. Johnston, *Colonization in Africa*, p. 266.

passés avec de vagues principicules de la côte occidentale, et on n'en tira aucun parti. Sous l'empire, ce fut mieux encore : un jour vint où, par suite de circonstances imprévues et inespérées, il n'y aurait eu qu'un mot à dire et un geste à faire pour asseoir définitivement l'influence de la France chez les Hovas. On laissa tomber l'occasion sans daigner s'en occuper. Bien plus, on suivit les insinuations de l'Angleterre qui, ayant vu le péril, s'empressa de le détourner. On convint avec elle d'une sorte de condominium à Tananarive, et on reconnut officiellement à la reine des Hovas le titre de reine de Madagascar : deux erreurs capitales qui pesèrent lourdement sur l'avenir. De nos jours enfin, le gouvernement de la République, instruit par l'expérience et décidé à en finir, paya aussi un large tribut à cette fatalité qui, depuis un siècle, s'est acharnée sur notre politique malgache. Une première tentative mal combinée, mal engagée et médiocrement poursuivie, aboutit à un arrangement hybride et, neuf ans plus tard, tout fut à recommencer. Une rude expédition, qui nous coûta près de 10.000 soldats, nous amena enfin à Tananarive, mais cette victoire sembla tout d'abord n'ouvrir qu'une nouvelle ère d'erreurs et de difficultés. En moins de huit mois, on imposa à la reine Ranavalo deux traités différents, et trois ministres successifs appliquèrent, dans l'île, quatre systèmes politiques complètement opposés, au grand dommage des progrès de notre influence et pour l'inextricable confusion de nos négociations avec les puissances étrangères. Fort heureusement, un ministre avisé sut découvrir et envoyer à Tananarive l'homme capable de réparer les fautes de la métropole. Le général Galliéni rétablit partout l'ordre matériel et moral; grâce à lui la question de Madagascar se trouva close et la grande île put s'orienter librement dans la voie du progrès et de la civilisation.

En définitive, rien de plus étrange et de plus illogique que la destinée de Madagascar depuis un siècle : rien de

plus déroutant pour l'histoire que cette rivalité continue des deux grandes nations coloniales de l'Europe, qui montent jalousement la garde autour de l'île, s'observent, se contrecarrent, mais s'obstinent également à ne jamais faire le pas décisif.

Entre la politique malgache de la France et celle de l'Angleterre, il y eut cependant une différence. Nos gouvernants ne renoncèrent jamais aux traditions qui, depuis le commencement du XVIIe siècle, rattachaient vaguement Madagascar à la France. Ils ne cachèrent jamais que, si Madagascar devait un jour devenir colonie européenne, elle ne pouvait être que terre française, et en repoussant les empiètements des voisins, ils avaient conscience de défendre une partie du patrimoine futur de la nation. La Grande-Bretagne, au contraire, ne réclama jamais rien pour elle, elle ne songea jamais à s'établir dans la grande île, et cela est si vrai qu'à deux reprises différentes, en 1763 et en 1814, elle dédaigna de profiter du triomphe de ses armes pour trancher la question à son profit. A ses yeux, Madagascar parut toujours une conquête inutile, mais, si elle ne fit jamais rien pour s'y installer, elle s'appliqua sans trêve et de toutes ses forces à nous empêcher d'y entrer, et c'est précisément en cela que l'incident malgache est un chapitre si caractéristique de nos relations avec nos voisins.

Rien de moins compliqué en effet, quant à leur origine et à leur développement, que des questions comme celles du Nil ou du Niger. Français et Anglais jettent en même temps leur dévolu sur un riche bassin fluvial et sur une précieuse voie de pénétration. Ils se hâtent vers le même but, rivalisent d'ardeur et d'habileté, et de leur rencontre inévitable naît le choc prévu de longue date : ce sont là des faits très simples, conséquences normales de la concurrence universelle, mais à Madagascar, le cas est tout différent. L'objet en litige n'est pas un objet de compétition puisque la France

est seule à le réclamer. Il semblerait donc qu'aucune difficulté ne puisse surgir, et voici cependant qu'à chacune de nos tentatives, nous trouvons la route barrée par l'Angleterre. Pour que cette histoire ait un sens, il faut bien reconnaître qu'à Madagascar comme à Alger, « tout ce que l'Angleterre ne fait ou ne veut pas faire par elle-même, elle prétend empêcher les autres de le faire, qu'elle regarde chaque succès obtenu par ses voisins comme dirigé contre elle-même, comme un attentat contre ses intérêts »[1].

II

Le premier Français qui eut l'idée de fonder un établissement à Madagascar fut Augustin de Beaulieu qui, en 1620, voulut y créer un port de relâche pour les vaisseaux allant aux Indes. Richelieu reprit cette idée, en 1642, et en confia l'exécution à la compagnie privilégiée des Indes orientales. Des établissements furent, dès cette date, créés à Sainte-Lucie et à Fort-Dauphin, mais l'entreprise échoua. Colbert voulut la recommencer, mais cette seconde tentative ne réussit pas mieux que la première. Le manque de ressources et l'hostilité des indigènes entravèrent à ce point les efforts des colons que le gouverneur lui-même, M. de la Haye, leur proposa d'abandonner la partie et de se réfugier à Bourbon. En 1674, il n'y eut plus un seul Français dans l'île.

Il en fut ainsi pendant 75 ans, non pas que le gouvernement royal eût renoncé aux projets de Richelieu et de Colbert : à chaque occasion au contraire des actes législatifs prenaient soin de proclamer comme un fait accompli la réunion de Madagascar à la couronne[2]. Mieux que ces arrêts du conseil un peu audacieux, et qui ne manquèrent

1. *Dublin Review*, 1868.

2. En ce sens les arrêts du Conseil de 1686-1719-1720-1725.

pas plus tard d'exciter la verve des historiens anglais [1], les vaisseaux de la Compagnie des Indes se chargèrent d'interrompre la prescription. Ils relâchaient périodiquement sur les côtes malgaches, entretenaient un commerce assez actif avec les indigènes, et furent, durant près d'un siècle, les gardiens effectifs des traditions françaises à Madagascar.

L'année 1750 rouvrit l'ère des tentatives de colonisation. La Compagnie des Indes, voyant son commerce prospérer avec la grande île, voulut s'y ménager une station navale. Grâce aux bons offices du caporal français Le Bigorne, un curieux type d'aventurier qui, après une existence des plus mouvementées, était devenu le légitime époux de la reine Beti et le chef suprême de toutes les peuplades de la côte orientale, la Compagnie put installer un comptoir sur la terre ferme, et acquérir, en toute propriété, l'île Sainte-Marie, où elle trouva pour ses vaisseaux un excellent havre naturel. Quelques années plus tard, le comte de Mandave entreprit de relever de ses ruines notre ancien établissement de Fort-Dauphin. Il n'y réussit guère, pas plus que le Hongrois Benyowski, qui avait créé le poste de Louisbourg, dans la baie d'Antongil, mais ces tentatives eurent du moins ce résultat de rappeler l'attention sur Madagascar, elles firent connaître le pays et y attirèrent un petit courant d'émigration. Des colons venus des îles Mascareignes s'établirent sur différents points de la côte orientale, et y prospèrent si bien que, en 1795, Lescallier, commissaire de la Convention dans les îles de l'océan Indien, et plus tard Bory Saint-Vincent envoyé par le premier consul, osèrent déclarer que, le jour où il plairait à la mère-patrie, Madagascar serait pour elle une compensation fructueuse pour la perte de Saint-Domingue.

1. Johnston, *Colonization in Africa*, p. 262.

Entrant dans ces idées, Napoléon envoya, à l'Ile de France, le général Decaen, en qualité de capitaine général des possessions françaises dans l'océan Indien. Cet homme remarquable, aussi bon soldat qu'habile administrateur, essaya d'organiser les établissements épars que nous possédions sur la grande île. Il les répartit en deux départements, avec Fort-Dauphin et Tamatave comme chefs-lieux, et envoya dans le premier le capitaine Mécusson, dans le second Sylvain Roux, à titre de gouverneurs et d'agents commerciaux. En somme, au moment de la rupture de la paix d'Amiens, en 1804, nous entretenions des établissements permanents, d'abord à l'île Sainte-Marie, et sur la terre ferme, à Tintingue, Foulepointe, Fénerive, Tamatave, Fondarare, Pointe à Larrée, et Fort-Dauphin. Tout marchait à souhait, et l'entreprise du général Decaen s'annonçait sous les auspices les plus favorables.

C'est alors que les Anglais entrèrent en scène.

Dès 1803, un agent de la compagnie anglaise des Indes, M. Inverarity, avait créé un comptoir à Majunga sur la côte occidentale. Cette tentative de concurrence commerciale donna peu de résultats, mais la reprise des hostilités entre la France et la Grande-Bretagne ne tarda pas à ruiner l'œuvre du général Decaen et de ses collaborateurs. Pendant six ans, cet énergique soldat conserva le dépôt confié à sa garde, et secondé par des hommes de la trempe des Duperré, des Bouvet, des Robert Surcouf, infligea des pertes colossales à la marine anglaise, mais le jour vint où nos adversaires sentirent la nécessité d'en finir avec cette épave de la puissance coloniale française, qui se maintenait si fièrement sur la route de l'Inde. En 1809, Rodrigue fut pris, et l'année suivante, un corps expéditionnaire de 4.000 hommes occupa l'île de la Réunion (8 juillet 1810). Quelques mois plus tard, ce fut le tour de l'Ile de France (29 nov. 1810). Aussitôt après, les Anglais voulurent achever leur œuvre, en s'emparant

de nos stations commerciales de Madagascar. Déjà une première tentative de débarquement à Tamatave avait été repoussée par Sylvain Roux et ses miliciens (28 fév. 1810), mais, le 19 février 1811, deux bâtiments anglais vinrent s'embosser devant le rivage. Toute résistance devenait inutile. Sylvain Roux capitula, et la chute de Tamatave entraîna celle de tous nos établissements de la côte orientale. C'est ainsi que le plan des Anglais se trouva réalisé, et que le pavillon français fut expulsé de tout l'océan Indien.

Les choses restèrent en l'état jusqu'en 1814. A ce moment, le traité de Paris (30 mai) régla, de la manière suivante, le sort de nos anciennes possessions : « Sa Majesté Britannique stipulant pour elle et ses alliés, s'engage à restituer à Sa Majesté très chrétienne, dans les délais qui seront ci-après fixés (six mois après la ratification), les colonies, pêcheries, comptoirs, et établissements de tout genre, que la France possédait, au 1er janvier 1792, dans les mers et sur les continents de l'Afrique, à l'exception toutefois de *l'Ile de France et de ses dépendances, nommément Rodrigues et les Seychelles*, lesquelles S. M. T. C. cède à S. M. B. en toute propriété et souveraineté. »

Ces stipulations exaspérèrent les nouveaux possesseurs de l'Ile de France et des terres voisines, qui, s'étant emparés de notre domaine par la force des armes, voyaient avec dépit une partie du butin leur échapper. La rétrocession de l'île Bourbon s'effectua cependant sans difficulté, mais il n'en fut pas de même à Madagascar, et le cabinet anglais provoqua, à son sujet, une discussion si extraordinaire qu'on hésite presque à croire à l'authenticité des pièces officielles et des correspondances diplomatiques.

Il y avait alors, à l'Ile de France, un de ces agents remarquables que l'Angleterre, riche en hommes d'action

et d'initiative, ne manque jamais d'entretenir dans les postes difficiles. Nous en avons déjà vu plusieurs à l'œuvre, au cours de cette histoire, et nous aurons encore souvent l'occasion d'en rencontrer. Comme M. Saint-John à Alger, sir R. Wood à Tunis, M. Drummond Hay à Tanger, sir John Kirk à Zanzibar, le gouverneur de l'Ile de France, sir Robert Farquhar, loin de se confiner dans le cadre étroit de ses attributions, ne rêvait qu'une chose : c'était de faire, de sa lointaine résidence, un centre nouveau d'expansion pour l'empire britannique, ou tout au moins un poste d'observation pour surveiller les faits et gestes des concurrents éventuels.

Il y a tout lieu de croire que ce fut lui qui suggéra au gouvernement anglais, occupé de soins plus immédiats et plus pressants, le plan qu'il se hâta de mettre à exécution, pour tenter de nous écarter définitivement de la grande île malgache. Ce qui est certain, c'est que, dès que le nouveau commandant de l'île Bourbon, le général Bouvet de Loziers, voulut, en exécution de ses instructions, reprendre possession de nos anciens postes de Madagascar, il se heurta à l'opposition de sir Robert Farquhar, qui lui déclara que l'île de Madagascar tout entière avait été cédée à la Grande-Bretagne par le traité de Paris, sous la désignation générale de dépendances de l'île de France [1].

La prétention était audacieuse. On pourrait soutenir, avec une égale bonne foi, que si l'île de Jersey *avec ses dépendances* venait un jour à être rétrocédée par l'Angleterre à la France, nous serions en droit de revendiquer, à titre de dépendances, la Grande-Bretagne tout entière. Dans un cas comme dans l'autre le raisonnement serait tout aussi exorbitant.

En droit pas plus qu'en fait, la thèse de sir B. Farquhar

1. Lettre du 28 juin 1815.

n'était défendable. Elle tendait, en effet, à considérer comme « dépendances de l'Ile de France » tout ce qui jadis ressortissait administrativement à l'ancien capitaine général des possessions françaises dans l'océan Indien, ce qui était absurde. Le traité de Paris avait évidemment visé les dépendances géographiques de l'Ile de France, c'est-à-dire la ceinture d'îlots qui l'entoure (l'île Plate, l'île Ronde, l'île aux Serpents, le coin de Mire, l'île d'Ambre, etc.) et non pas ses dépendances administratives. Cela est si vrai que, les Anglais ayant voulu garder deux groupes d'îles qui, tout en dépendant administrativement de l'Ile de France, ne faisaient pas partie de sa banlieue maritime, avaient pris soin de les indiquer nominativement : Rodrigues et les Seychelles. Comment supposer que le vainqueur de 1814, qui venait de reconnaître la nécessité d'une mention expresse pour ces deux îles de minime importance, eût volontairement négligé de le faire pour un continent de 600.000 kil. carrés? Mais il y a mieux encore : en admettant la théorie anglaise, qui attribuait à la Grande-Bretagne toutes les anciennes dépendances administratives de l'Ile de France, il eût fallu, de toute nécessité, lui abandonner l'île Bourbon, dont la restitution à la France n'avait pas fait l'objet d'une mention spéciale. Or c'était précisément en vertu des termes généraux du traité que cette île nous avait été rétrocédée. Donc si le mot « dépendances de l'Ile de France » ne s'appliquait pas à l'île Bourbon, il ne pouvait davantage s'appliquer à Madagascar environ trois cents fois plus grande et cinq fois plus éloignée.

Le général Bouvet de Loziers avait donc beau jeu à protester : il n'y faillit pas, et aussitôt que le second traité de Paris du 20 novembre 1815 eut ratifié celui de l'année précédente, il annonça son intention de passer outre aux réclamations de son collègue anglais. Sur quoi celui-ci lui communiqua une lettre de lord Bathurst, datée du 2 no-

vembre 1815, de laquelle il résultait qu'en s'opposant à toute action française à Madagascar, le gouverneur de Maurice n'avait fait qu'obéir aux instructions impératives de son gouvernement[1].

Il fallut en référer à Paris. Le ministre de la marine, M. du Bouchage, mis au courant de l'incident, se hâta d'intervenir auprès de lord Stuart alors ambassadeur d'Angleterre à Paris, et si l'on en croit son rapport au ministre des affaires étrangères[2], celui-ci mit beaucoup de bonne grâce à l'écouter : il lui déclara même que le droit de la France était incontestable et que notre demande ne pouvait souffrir aucune difficulté; que d'ailleurs il se rappelait avoir entendu dire à lord Castlereagh, lors de la discussion du traité de 1814, que la France n'avait jamais renoncé à la possession de Madagascar, et qu'il n'y avait pas lieu de croire que l'opinion du Foreign-Office eût changé.

Il est probable que le diplomate improvisé qui intervenait ainsi auprès de lord Stuart, prit ses propres désirs pour des réalités, sinon, on en serait réduit à accuser le noble lord de la plus insigne duplicité. Quelques années plus tard en effet, lorsque la question de Madagascar revint sur l'eau, on trouve de lui une lettre, dans laquelle il reprend pour son propre compte la thèse de sir Robert Farquhar, et presse son gouvernement de s'opposer à toute tentative sur la grande île, en s'appuyant sur le traité de 1814[3].

1. Sir R. Farquhar au général Bouvet de Loziers, 25 mai 1816. Cité par Dubois, *Un siècle d'expansion coloniale*.

2. Rapport de M. du Bouchage, ministre de la Marine, au duc de Richelieu, ministre des affaires étrangères : 30 novembre 1816.

3. ..... « Pour moi j'estime que le traité qui a cédé au gouvernement de S. M. l'île Maurice et ses dépendances, a dépouillé le gouvernement français de tous ses droits à Madagascar, qui fut toujours considérée comme une de ces dépendances en question. » Dépêche de lord Stuart à lord Aberdeen, 23 octobre 1829. *Record office*.

Quoi qu'il en soit de l'opinion de lord Stuart en 1816, e chef du Foreign-Office finit par comprendre qu'il lui était difficile de couvrir les fantaisies de ses subordonnés, et de laisser protester, avec autant de mauvaise foi, la signature de l'Angleterre. De même qu'il venait de rappeler au respect des traités le trop zélé gouverneur du Sénégal[1], de même il informa sir Robert Farquhar qu'il ne pouvait accepter ses théories en matière d'interprétation des textes et, le 18 octobre 1816, il lui envoya l'ordre formel de remettre aux autorités françaises les postes que nous occupions à Madagascar au 1er janvier 1792[2].

Farquhar était battu, mais il n'était pas homme à l'avouer, et lorsque le gouverneur de Bourbon lui envoya, en août 1816, le commandant Martin de Lacroix, pour traiter avec lui de la rétrocession de nos postes malgaches, il avait eu le temps de changer ses batteries et de trouver un autre terrain de discussion. A la demande de l'officier français, il répondit qu'il ne demandait qu'à exécuter les ordres de son gouvernement, mais qu'il s'en trouvait fort empêché, car nulle part il n'avait pu trouver trace de la présence des Français à Madagascar au 1er janvier 1792. C'était à la France à prouver la réalité de cette occupation, et jusqu'à ce que nous eussions présenté des

1. Voir dans notre précédent volume les incidents relatifs à la reprise de possession du Sénégal. (*Cent années de rivalité coloniale. L'Afrique*, p. 219.)

2. « Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que S. A. R., le Prince Régent, a bien voulu admettre l'interprétation que le gouvernement français a donnée à l'article au traité de paix du 30 mai 1814, qui stipule la rétrocession de certaines colonies que la France possédait au 1er janvier 1792, dans les mers et sur les continents de l'Afrique, et je vous transmets en conséquence les ordres de S. A. R., pour remettre aux autorités françaises de Bourbon les établissements que le gouvernement français possédait sur les côtes de Madagascar, à l'époque susmentionnée » (Lord Bathurst à sir R. Farquhar : 18 octobre 1816).

documents probants, il n'y avait lieu, de la part de l'Angleterre, à aucune rétrocession[1].

Pour répondre à cette nouvelle chicane, il eût été bien facile au commandant Martin de Lacroix d'en appeler du Farquhar de 1817 au Farquhar de 1815, et de lui représenter la lettre que le gouverneur de Bourbon avait reçue de lui le 2 novembre 1815 : « J'ai reçu du gouvernement de S. M., écrivait-il alors, l'ordre de considérer *l'île de Madagascar comme ayant été cédée* à *la Grande-Bretagne sous la désignation générale de dépendances de l'île de France.* » Comme l'avait déjà fait très justement observer notre ministre de la marine[2], le gouvernement anglais soutenait alors que l'île de Madagascar tout entière était française en 1792 et que le traité de 1814 avait eu pour conséquence d'en transférer la souveraineté de la France à l'Angleterre. Depuis lors, le Foreign-Office avait renoncé à donner une interprétation aussi abusive au traité de 1814 : il était convenu que ce traité n'avait pas touché aux droits de la France sur Madagascar. Ces droits demeuraient donc tels que la Grande-Bretagne avait voulu se les approprier en 1815. En d'autres termes, les prétentions formulées, en 1815, par lord Bathurst et Farquhar se retournaient aujourd'hui contre eux, et elles autorisaient la France à réclamer la totalité de l'île.

M. Martin de Lacroix n'osa pas aller si loin. Il se borna à indiquer les points que nous occupions avant la guerre. C'était ouvrir la porte à toutes sortes de contestations. Farquhar en profita, et pendant que notre envoyé se morfondait à Maurice, compulsant ses dossiers et ergotant sur des textes plus ou moins obscurs, le rusé gouverneur se hâta de prendre les devants. C'était un homme d'action et d'initiative : il allait le prouver avec éclat.

1. Sir R. Farquhar, au commandant Martin de Lacroix, 30 août 1817.
2. Rapport précédemment cité du 30 novembre 1816.

Son plan fut très simple. Il comprit que son gouvernement, lié par le traité de 1814, ne songeait plus à nous remplacer à Madagascar; que si lui-même pouvait encore soulever des difficultés de détail et des questions de frontières, le procédé n'avait que la valeur d'un moyen dilatoire et n'empêcherait pas, dans un avenir très prochain, le rétablissement de notre pavillon dans la grande île. Il n'y avait plus qu'un moyen de nous arrêter; c'était de nous susciter, dans l'île même et de la part des indigènes, de tels obstacles que nous fussions obligés de renoncer à nos projets. Mais, pour gagner cette suprême partie, il fallait, avant tout, trouver à Madagascar un homme qui voulût bien y faire le jeu des Anglais. Tout rempli de nouvelles espérances, Farquhar se mit aussitôt en campagne.

Il y avait alors, dans les parages de la côte orientale de l'île, la seule fréquentée par les Européens, deux chefs qui, à en juger par les très vagues notions qu'on avait alors sur la situation politique des peuplades indigènes, semblaient avoir une réelle autorité. L'un d'eux, Jean-René, vivait à Tamatave : c'était une sorte de *sang-mêlé*, qui, de tous temps, avait été en rapports avec nos nationaux, notamment avec Sylvain Roux, et ne passait pas pour hostile à l'influence française. L'autre, Radama, résidait à Tananarive, où il s'intitulait roi des Hovas. Confinés sur les hauts plateaux de l'Emyrne, lui et ses prédécesseurs s'étaient jusque-là peu souciés de ce qui se passait sur les côtes, et protégés par leur rempart de montagnes et de forêts, n'avaient eu que de rares et passagères relations avec les Européens. Farquhar pensa que ce chef, qu'on lui peignait comme hardi et remuant, pourrait servir ses projets. Dès 1816, il lui envoya un de ses agents nommé Chardenais, pour le saluer au nom du Prince-Régent, et lui apporter les présents d'usage. Chardenais réussit au delà de toute espérance. Fort bien

vu à Tananarive, il y séjourna quelques mois, et gagna la confiance de Radama, au point que celui-ci lui confia ses deux frères pour les faire élever à Maurice.

Le succès de Chardenais était de bon augure pour Farquhar. Radama avait rendu ce qu'il attendait de lui. Il s'agissait maintenant de mettre la main sur la dynastie hova et de faire jouer à son chef le rôle de roi de Madagascar, on le reconnaîtrait comme tel à grand fracas, on s'empresserait de l'honorer de l'amitié et de la protection de la Grande-Bretagne, il deviendrait alors inviolable pour tous les compétiteurs étrangers. La France, venue trop tard, devrait aller chercher fortune ailleurs, et l'Angleterre serait maîtresse à Madagascar, par l'intermédiaire de son nouveau vassal. Farquhar se mit immédiatement à l'œuvre, il reçut en grande pompe les deux jeunes princes qu'on lui confiait, leur donna comme gouverneur un homme sûr, le sergent Hastie, et envoya auprès de Radama un de ses officiers, M. Le Sage, pour compléter l'œuvre de Chardenais.

Le Sage arriva à Tananarive, en décembre 1816. Il salua Radama du titre de roi de Madagascar, et lui offrit l'appui de l'Angleterre, pour faire respecter sa souveraineté par les tribus environnantes, notamment par celles de Tamatave qui obéissaient à Jean-René, l'ami des Français. Radama écouta volontiers ces flatteuses suggestions et, dès les premiers jours de 1817, il signa avec Lesage un traité secret, aux termes duquel il était reconnu souverain de l'île entière, et recevait de l'argent, des munitions de toute sorte et des instructeurs anglais pour son armée ; en revanche, il s'engageait à réduire à l'obéissance son pseudo-vassal de Tamatave. C'est ainsi que, selon l'expression d'une belle hardiesse d'un écrivain peu suspect, le pasteur Shaw, sir Robert Farquhar céda au roi hova Radama I toutes les possessions de l'Angleterre à Madagascar[1].

1. Shaw, *Madagascar and France*, p. 81.

Fidèle à ses engagements, Radama attaqua aussitôt Jean-René. Une armée hova, commandée par le sergent anglais Brady, descendit à Tamatave, pendant qu'une frégate expédiée de l'île Maurice mouillait en rade. Pris entre deux feux, Jean-René capitula (octobre 1817).

Tout aussitôt Farquhar jeta le masque. A la convention secrète de l'année précédente, il substitua un traité officiel en bonne et due forme, que le capitaine Stanfell vint signer à Tamatave, avec les délégués hovas (23 octobre 1817). Amitié et alliance perpétuelle étaient conclues entre l'Angleterre et le roi de Madagascar. Un envoyé anglais, le sergent Hastie, était accrédité à Tananarive ; enfin l'Angleterre promettait de verser annuellement à Radama deux mille livres sterling, dix mille livres de poudre, et cent fusils. Comme contre-partie à la charge des Hovas, figurait la clause de style qui a toujours rendu de si précieux services à la diplomatie anglaise : Radama s'engageait à interdire la traite des esclaves dans ses États.

Farquhar donna aussitôt connaissance de ce traité au gouverneur de Bourbon, ajoutant que Madagascar étant désormais reconnue par l'Angleterre *comme puissance libre et indépendante*, les autorités anglaises n'avaient plus qualité pour traiter de la rétrocession à la France d'une portion de son territoire.

Ainsi notre habile et rusé adversaire avait, pendant trois ans, réussi à nous écarter de Madagascar, en dépit des termes formels du traité de 1814, et des ordres impératifs de son gouvernement. Pour obtenir ce résultat, il avait, par trois fois, modifié son système de défense et ses arguments, mais ceci n'était à ses yeux qu'un détail sans importance. Peut-être n'est-il pas superflu d'ajouter que l'éclosion spontanée du patriotisme hova, et les manifestations nationales du roi Radama, avaient coûté

au gouvernement de l'île Maurice la bagatelle de 1.349.000 francs[1].

Lorsque le commandant Martin de Lacroix eut rendu compte à son chef du résultat inattendu de sa mission auprès de sir Robert Farquhar, on finit par comprendre, à Bourbon, qu'on n'obtiendrait jamais rien, si l'on attendait indéfiniment le bon plaisir de nos voisins. Il fallait prendre une décision ou se résigner à voir le traité de 1814 devenir caduc par suite de prescription. L'absence de Farquhar, parti en congé, était une occasion dont il fallait profiter, d'autant que l'officier auquel il avait confié l'intérim, M. Hall, mou et irrésolu, ne semblait pas un adversaire bien redoutable. En conséquence, le gouverneur de Bourbon sollicita et obtint du baron Portal, alors ministre de la marine, de faire réoccuper sans plus de discussions l'île Sainte-Marie et la rade de Tintingue. Le commandant de Mackau, chargé de l'opération, occupa ces deux postes, le 15 octobre 1818. De son côté, Sylvain Roux releva notre pavillon à Tamatave.

Ces nouvelles hâtèrent le retour de Farquhar, qui reparut à Maurice, vers la fin de 1818. Pour balancer les progrès des Français, il amenait avec lui un premier convoi de missionnaires appartenant à la *London Society*, qui devait jouer plus tard un rôle si considérable à Madagascar. Il alla lui-même présenter ses précieux auxiliaires à Radama, et les installer à Tananarive. Radama reçut fort bien celui qui l'avait poussé au trône de Madagascar et, sur ses sollicitations, il consentit, en 1820, à signer un second traité, qui confirmait et complétait celui de 1817. Il autorisa les missionnaires protestants à ouvrir des écoles dans l'Emyrne, leur fournit de gré ou de force leur clientèle d'élèves, et confia à Farquhar vingt jeunes gens, pour les

1. Rapport présenté à la Chambre des Communes, 10 juillet 1828. Cf. également : *L'expédition de Madagascar en 1829*, par M. Gailly de Taurines. (*Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1895.)

faire élever en Angleterre. Enfin de nombreux officiers et sous-officiers anglais furent admis comme instructeurs dans l'armée hova.

Cependant, le cabinet français poursuivait son plan. Malgré les clameurs d'une opposition inconsciente, qui chaque jour entravait le pouvoir dans ses louables efforts pour relever notre marine, notre commerce extérieur et nos colonies[1], le baron Portal avait pu arracher aux Chambres quelques crédits, en vue de l'œuvre entreprise à Madagascar. Il ne servait à rien, en effet, de relever un pavillon, si l'on ne prenait pas soin d'assurer la sécurité de nos nationaux et de protéger leurs intérêts et leurs biens. On obtint 420.000 francs en 1820, 93.000 francs en 1821 et 1822. Avec les crédits mis à sa disposition, le gouverneur de Bourbon put faire réoccuper Fort-Dauphin. En même temps, Sylvain Roux, nommé commandant des établissements français à Madagascar, réorganisa les postes de Foulepointe, Tintingue et Fondarare, puis passa dans l'île Sainte-Marie, avec l'intention d'y jeter les bases d'une station navale (30 octobre 1821). L'élan semblait décisif, mais Farquhar, qui veillait attentivement, l'entrava encore une fois.

A peine Sylvain Roux était-il débarqué à Sainte-Marie qu'il vit arriver une frégate anglaise (23 novembre 1821). Son commandant, le capitaine Moresby, le somma de la part du gouverneur de Maurice de lui dire au nom de qui et en vertu de quels ordres il prétendait occuper l'île. Sylvain Roux répliqua qu'il agissait au nom du roi de

1. « Ne pouvez-vous être libres, indépendants, prospères, sans avoir une marine nombreuse? Combien les dépenses surabondantes que nous faisons pour la marine, afin de protéger notre commerce extérieur, ne seraient-elles pas plus utilement employées pour améliorer notre agriculture, rendre plus actif notre commerce intérieur et développer notre industrie? » (Discours du général Sébastiani à la Chambre des députés, 1er avril 1822.)

France et qu'il n'avait pas de compte à rendre aux autorités anglaises. Sur quoi le capitaine Moresby, voyant que l'intimidation n'avait aucune prise sur notre représentant, appareilla sans tarder, et s'en fut porter ces fâcheuses nouvelles à son chef. Pour nous arrêter il n'y avait plus qu'un seul moyen : la force. Farquhar n'hésita pas à l'employer.

Sur son ordre, le sergent Hastie, qui résidait à Tananarive, en qualité de consul d'Angleterre, endoctrina Radama et lui persuada que le moment était venu d'utiliser les troupes que les traités de 1817 et de 1820 et les larges subventions fournies par la Grande-Bretagne lui avaient permis d'organiser. Radama se laissa facilement convaincre, et un petit corps d'armée hova, solidement encadré par des soldats et des officiers anglais, apparut bientôt sur la côte orientale [1]. Foulepointe, Tamatave, Tintingue et Fondarare furent successivement enlevés, sans que les quelques hommes qui gardaient ces places pussent opposer une résistance sérieuse (1823). Seul, Sylvain Roux réussit à tenir dans Sainte-Marie (1824). L'année suivante, Fort-Dauphin tomba à son tour, et M. de Grasse-Briançon, qui l'occupait avec cinq hommes, fut saisi par surprise, jeté sur un bateau et renvoyé à Bourbon (14 mars 1825).

Ces événements finirent par émouvoir l'opinion en France, où il parut excessif que Radama employât contre nous des troupes commandées par Hastie, qui, officiellement ou non, n'en exerçait pas moins à Tananarive les fonctions de consul anglais, instruites et dirigées par des officiers et sous-officiers anglais, armées de fusils anglais, approvisionnées de poudre anglaise, payées grâce aux subventions anglaises et vêtues d'uniformes anglais. Plusieurs fois déjà, le marquis de Clermont-Tonnerre, qui avait succédé au baron

1. « Radama fut puissamment aidé dans ses conquêtes par un groupe nombreux d'officiers et de sous-officiers anglais, parmi lesquels M. Hastie se distingue particulièrement. » Johnston, *op. cit.*, p. 268.

Portal dans l'administration de la marine, avait insisté au conseil pour qu'on fît à Londres les réclamations nécessaires. Mais M. de Chateaubriand, alors ministre des affaires étrangères, tout en transmettant pour la forme les plaintes de son collègue à son ambassadeur, les laissait volontiers tomber dans l'oubli : « Il était persuadé, disait-il, de la complète inutilité d'une semblable démarche, car il était trop facile aux Anglais de protester de leurs bonnes intentions et de rejeter toute la faute sur les indigènes. » Il concluait en ces termes : « Si nous voulons agir à Madagascar, il faut nous servir des mêmes armes que les Anglais, c'est-à-dire y envoyer des hommes et de l'argent : mais il ne sert à rien de récriminer [1]. » Et en fait, la réponse que M. Canning transmit, le 19 avril 1824, au prince de Polignac, notre ambassadeur à Londres, ne laissait au cabinet français aucun espoir de voir s'aplanir les difficultés dont nous nous plaignions : « Il ne paraît pas, disait le chef du Foreign-Office, qu'aucun obstacle ait été mis par les autorités anglaises de l'île Maurice à la reprise de possession par la France de ses anciens établissements. Les entraves que les autorités françaises ont éprouvées paraissent leur avoir été opposées par quelques-unes des tribus guerrières et indépendantes de l'île. Quant aux présents faits à des habitants du pays, que l'on dit être habillés et armés à l'anglaise, et aux munitions que l'on prétend avoir été fournies par le brick *le Wizard*, le gouvernement de S. M. ne peut ajouter qu'une chose : c'est que ces articles ont été fournis aux Malgaches par suite d'un commerce libre et légal, qui a toujours été d'usage et de droit entre nations indépendantes [2]. »

1. En ce sens, voir la lettre fort spirituelle de M. de Chateaubriand à M. de Clermont-Tonnerre, en date du 12 mars 1824, citée par M. Gailly des Taurines, *op. cit.*

2. Mémorandum du 19 avril 1824 remis par M. Canning au prince de Polignac, cité par M. Gailly des Taurnis, *op. cit.*

Une discussion entamée sous de pareils auspices ne pouvait aboutir. Aussi le cabinet français n'insista pas, et conformément à l'avis de M. de Chateaubriand, il se mit en devoir de passer des paroles aux actes. Le moment était favorable pour agir : nous n'avions plus à compter avec sir Robert Farquhar, qui, pourvu en récompense de ses services d'un poste avantageux à Londres, avait quitté Maurice. D'autre part, le sergent Hastie, notre implacable ennemi, l'âme de la résistance à Madagascar, n'était plus. Il était mort, le 18 octobre 1826, à Tananarive, où, bien que simple agent consulaire anglais, il avait acquis la situation et l'autorité d'un véritable maire du palais [1]. Radama à son tour n'allait pas tarder à le suivre dans la tombe. Toutes

1. Un livre bleu fut consacré par le gouvernement anglais à la mort et aux obsèques de cet homme remarquable, un des plus curieux types d'aventuriers de l'histoire de Madagascar. Nous en extrayons la lettre par laquelle Radama informait le gouverneur de Maurice de la mort de son agent. Elle donne un singulier aperçu des relations étroites qui existaient alors entre les autorités anglaises et le roi Hova.

« Tananarive, 23 octobre 1826.

« *Au Lieutenant général sir G. L. Cole, gouverneur de Maurice.*

MONSIEUR,

« J'ai l'honneur de m'acquitter d'un douloureux et lamentable devoir, en informant Votre Excellence, que l'illustre et dévoué M. James Hastie qui, depuis plusieurs années, représentait votre gouvernement à ma Cour, est décédé, le 18 courant, après une longue maladie. Par ses sages conseils et sa promptitude à secourir les pauvres et les faibles, il avait mérité, non seulement mon amitié qui n'a fait que croître pour lui, chaque jour, mais aussi l'amour de mon peuple qui pleure en lui un ami et un père... Toutefois, malgré la mort de M. Hastie, moi Radama qui déjà ai supprimé la traite des esclaves, conformément au traité que j'ai passé avec S. M. B., je suis toujours en vie, et suis résolu à observer strictement, par tous les moyens en mon pouvoir, les stipulations de ce traité, si V.E. continue à me faire verser annuellement ce qui est prévu dans ledit traité. J'envoie à V. E. le compte de ce que j'ai reçu cette année. » (Correspondence between His Majesty's government and the sovereign chief of Madagascar, 1er mai 1828).

ces disparitions soudaines nous laissaient le champ libre : on en profita sans tarder. Le premier soin du gouvernement fut d'envoyer, à Bourbon, un gouverneur énergique, le comte de Cheffontaines, en remplacement de M. de Freycinet, qu'on rendait, non sans raison, en grande partie responsable du mauvais état de nos affaires : enfin, au mois de mai 1828, le baron Hyde de Neuville, ministre de la marine, obtint du Roi les derniers ordres nécessaires. Il manda aussitôt à l'amiral Roussin, qui commandait notre division navale sur les côtes de Brésil, d'envoyer une petite escadre à Bourbon : le capitaine de vaisseau Gourbeyre en reçut le commandement. Arrivé à Bourbon, au début de juin 1829, il en repartit quinze jours plus tard, avec trois bâtiments et 230 hommes. C'est en cet équipage que la France partait en guerre contre la reine Ranavalo I, veuve et successeur de Radama I.

Malgré la modicité des moyens employés, notre expédition ne pouvait agréer aux Anglais, qui se mirent aussitôt en devoir de l'entraver. A peine les navires du commandant Gourbeyre avaient-ils quitté l'île Bourbon, que le gouverneur de Maurice, M. Colville, écrivit au comte de Cheffontaines une lettre de protestation. De son côté, lord Stuart se plaignit au prince de Polignac devenu premier ministre. Chose assez piquante, qui montre combien cette attitude était artificielle, et combien les Anglais étaient embarrassés pour légitimer leur opposition, les thèses soutenues par les deux agents du cabinet britannique étaient diamétralement contradictoires. Tandis que lord Stuart, se référant à la première interprétation du traité de 1814, déclarait que l'île de Madagascar était passée sous la domination de l'Angleterre, en sa qualité de dépendance de l'île Maurice [1], M. Colville se conformait aux instructions postérieures de lord Bathurst et nous

1. Lord Stuart à lord Aberdeen, 23 octobre 1829. *Record office.*

concédait certains points strictement délimités que nous occupions au 1er janvier 1792 [1]. Si maintenant, de ces deux opinions difficilement conciliables, on rapproche celle de Farquhar notifiant en 1817 au gouverneur de Bourbon « que Madagascar était une puissance indépendante, unie au roi d'Angleterre par des traités d'alliance et d'amitié, et sur le territoire de laquelle aucune nation n'avait de droits de propriété hors ceux que cette puissance serait disposée à admettre [2] »; il faut bien conclure que le cabinet anglais et ses représentants ne se préoccupaient nullement d'une doctrine politique ou d'un intérêt supérieur à faire prévaloir; que leur seul objectif était de nous écarter de Madagascar; que, pour atteindre ce but, tous les moyens leur étaient bons, et que notamment ils saisissaient, avec une égale avidité, tous les prétextes que leur suggéraient les événements ou l'imagination féconde de quelque sous-ordre trop zélé. Aussi le prince de Polignac était-il pleinement dans son droit, en se refusant à poursuivre, au sujet de Madagascar, une négociation qui, chaque jour, changeait de base, et qui, se heurtant à des systèmes diamétralement opposés, selon qu'on discutait à Paris, à Londres ou à Maurice, ne pouvait aboutir qu'à un inextricable imbroglio. Voilà pourquoi les instructions du duc de Laval, ambassadeur à Londres, lui prescrivirent formellement de décliner toute controverse à ce sujet : « Si le ministre anglais, y lit-on, cédant à l'impulsion d'agents qui n'ont pas su se dégager encore des voies d'une politique ombrageuse et hostile à l'égard de la France, voulait comme eux s'ingérer dans les suites d'une entreprise où l'Angleterre n'a aucun droit d'intervenir, vous combattrez avec fermeté toutes prétentions de cette nature et vous ne dissimulerez

1. M. Colville au gouverneur de l'île Bourbon, 28 août 1829. *Record office.*

2. Sir Robert Farquhar au gouverneur de l'île Bourbon, décembre 1817. *Record office.*

pas qu'elles seront invariablement repoussées par le gouvernement du Roi [1]. »

Le cabinet anglais en fut donc pour ses frais, et le commandant Gourbeyre, dédaignant de vaines récriminations, parvint sans encombre à Tamatave. Après quelques pourparlers et une infructueuse tentative de conciliation, la ville fut bombardée et occupée par une compagnie de débarquement (11 octobre). Huit jours plus tard, nos marins furent moins heureux devant Foulepointe où leurs effectifs réduits ne purent venir à bout de la vigoureuse résistance des Hovas, mais le 3 novembre, ils prirent leur revanche à Pointe à Larrée. Là s'arrêta la campagne : les pertes avaient été sérieuses, les survivants cruellement éprouvés par la fièvre, et le commandant Gourbeyre, après avoir laissé une garnison à Tintingue, prit le parti de rentrer à Bourbon (28 novembre).

Les résultats étaient assez médiocres et la suite des événements allait les réduire encore. Lorsqu'en effet le commandant reparut trois mois après à Tintingue, un lamentable spectacle l'y attendait. La fièvre s'était abattue sur la malheureuse garnison, et sur deux cents hommes, à peine en restait-il vingt valides. M. Gourbeyre, profondément découragé, demanda son rappel. Vainement l'actif et intelligent gouverneur de Bourbon lui remontra-t-il que rien n'était compromis. Déjà 800 hommes de renfort étaient arrivés à Bourbon, et n'attendaient plus que l'ordre de départ. L'ordre ne fut pas donné. Le commandant revint en France, et l'officier auquel il avait remis ses pouvoirs n'osa, faute de nouvelles instructions, poursuivre les opérations. L'occasion était manquée, et ne devait plus reparaître avant cinquante ans.

C'est qu'en effet la chute du roi Charles X et du prince

. Le prince de Polignac au duc de Laval (2 mars 1830). Archives des *aires étrangères.*

de Polignac allait marquer un temps d'arrêt dans notre renaissance maritime et coloniale. Les hommes qui s'étaient groupés autour de Louis-Philippe avaient, sur les questions extérieures, des idées fort différentes de celles qui avaient guidé les hommes d'état de la Restauration, et ils ne pensaient pas que la grandeur et la prospérité du pays fussent liées à son expansion au dehors. S'ils n'osèrent pas évacuer l'Algérie, ce n'est pas que l'envie leur en ait manqué, mais ils reculèrent devant la résistance du Roi plus clairvoyant qu'eux, et la crainte de blesser trop vivement l'amour-propre national. Quant à Madagascar, elle était trop peu connue, et son histoire était trop courte pour trouver des défenseurs. Son sort fut réglé sans discussion par le général Sébastiani, que la révolution avait porté au ministère de la marine. Il supprima tous les crédits votés pour l'expédition, contremanda le départ des troupes, et rappela celles qui étaient déjà parties. « Un armement extraordinaire existait à Madagascar, expliqua-t-il à la Chambre, en vue d'un établissement impolitique et impossible; nous nous sommes hâtés, en arrivant au ministère, de donner tous les ordres, de prendre toutes les mesures propres à faire cesser l'effusion du sang, et à arrêter le cours de nos sacrifices[1]. » Plus explicite encore, devant le conseil d'amirauté, le ministre justifia sa décision par des paroles qu'on aimerait mieux ne pas voir figurer dans un procès-verbal officiel : « Au point de vue politique, dit-il, l'expédition pourrait donner lieu à quelques difficultés, en ce sens qu'elle a eu pour but de donner aux établissements français de Madagascar plus de consistance et d'étendue qu'ils n'en avaient eu jusque-là, et de changer par conséquent la situation relative de la France et de l'Angleterre[2].

1. Discours du général Sébastiani à la Chambre des députés, 15 nov. 1830.

2. Conseil d'amirauté : procès-verbal des séances, 6 octobre 1830.

Une aussi excessive prudence paraît surprenante, de la part du vigoureux soldat qu'était le général Sébastiani, surtout lorsqu'on vient à la rapprocher de la témérité non moins grande dont il fit preuve les années suivantes dans les affaires européennes. Aussi faut-il y voir non pas une marque de pusillanimité, mais bien une application fort intempestive d'un principe cher aux hommes de cette génération politique : « Nous ne possédons, avait dit quelque temps auparavant le général alors simple député de l'opposition, nous ne possédons aujourd'hui de colonies que sous le bon plaisir de l'Angleterre, et j'ajouterai, au grand détriment de notre prospérité agricole, commerciale et industrielle[1]. » Devenu ministre par le hasard d'une révolution, il se hâta de passer des paroles aux actes, et voilà pourquoi un demi-siècle fut perdu à Madagascar, pour la cause du progrès et de la civilisation.

III

Rien n'est plus terne que l'histoire de l'action française à Madagascar, pendant le demi-siècle qui suivit la chute de la Restauration. Rien de plus déconcertant pour l'historien que cette longue défaillance de notre politique, qui non seulement anéantit les résultats obtenus, mais alla même jusqu'à compromettre l'avenir par d'injustifiables imprudences. C'est miracle que personne ne nous ait devancés dans la place, et qu'après cinquante ans écoulés, nous ayons pu renouer utilement les fils épars et relâchés de nos vieilles traditions : singulière faveur que la fortune ne devait pas à notre longue indifférence.

Ce ne sont pas cependant les raisons d'agir qui manquèrent au gouvernement de juillet et au second empire.

1. Discours du général Sébastiani à la Chambre des députés (24 juillet 1828).

Les insolences et les cruautés des Hovas leur auraient depuis longtemps attiré un châtiment mérité; l'habileté de deux hommes énergiques et avisés, MM. Laborde et Lambert, aurait peut-être fini par nous entraîner à leur suite, si nous n'avions toujours vu l'Angleterre monter jalousement la garde autour de l'île. Ni Louis-Philippe, ni Napoléon III ne voulurent, en forçant le blocus, encourir le déplaisir et l'hostilité de nos voisins, ajouter un motif de dissentiment à tous ceux qui déjà nous divisaient, surtout alors qu'ils prétendaient faire, de l'alliance anglaise, la base de leur politique européenne.

De cette contradiction perpétuelle entre notre politique européenne et nos intérêts coloniaux et maritimes, naquit tout le mal. Elle nous eût coûté l'Algérie, si de ce côté la Restauration n'avait pas brusqué les événements et suffisamment avancé les choses pour qu'il nous devînt impossible de reculer, mais elle nous paralysa en maint endroit du globe, notamment à Madagascar.

Nous n'aurons garde de raconter, par le menu, cette pénible histoire, qui se traîne languissamment pendant tant d'années, mais il est nécessaire d'en retracer sommairement les principaux faits, tant pour permettre de suivre l'enchaînement des événements que pour faire ressortir la continuité de la politique anglaise dans la grande île.

L'échec de l'expédition Gourbeyre et le rappel de nos troupes n'avaient pas tardé à provoquer une réaction à Tananarive. La reine Ranavalo I, sanguinaire et violente de sa nature, devint l'instrument du vieux parti hova, hostile à toutes les idées modernes. Des représailles abominables furent exercées contre le parti adverse, et les peuplades Betsimisarakas, qui nous avaient fait bon accueil sur le rivage oriental, furent anéanties. Cette barbare exécution ayant laissé la France indifférente, Ranavalo osa davantage. La mission catholique, que le préfet apostolique de la Réunion avait conduite à Tana-

narive en 1832, fut chassée et son intrépide chef paya de sa vie sa charité et son dévouement. Le même sort ne tarda pas à atteindre les missions protestantes, et par un juste retour des choses d'ici-bas, les Anglais qui avaient provoqué contre nous l'élévation de la puissance hova, ne furent pas plus que nous à l'abri de ses coups. En 1835, il n'y eut plus un seul Européen à Tananarive; un très petit nombre avait pu rester à Tamatave, sous l'ombrageuse surveillance du gouverneur hova.

Pendant six ans, le pavillon français disparut complètement de la grande île; puis, en 1840, notre gouvernement parut avoir quelque velléité de sortir de sa torpeur. Les événements qui agitaient alors l'Europe avaient excité en France une sorte d'impatience contre la lourde tutelle de l'Angleterre, et ce sentiment, qui s'était manifesté avec une imprudente vivacité dans les affaires d'Orient, eut une répercussion sensible dans les autres parties du monde. Sur la côte occidentale d'Afrique, les commandants Bouet Willaumez et Baudin débarquèrent pour la première fois au Congo, en Guinée et aux bouches du Niger (1840-1844); au Maroc, nous osâmes, en dépit de l'Angleterre, réduire le sultan à l'impuissance; en Océanie, l'amiral Du Petit-Thouars parut à Tahiti. Enfin, à Madagascar, l'amiral de Hell chercha à reprendre pied, non plus sur la côte est, où la présence des Hovas aurait provoqué des hostilités bruyantes, mais sur le rivage occidental, qui avait toujours échappé à l'action du gouvernement de Tananarive. De 1840 à 1844, une série de traités passés avec les chefs sakalaves nous assurèrent la possession des îles de Nossi-Bé et de Mayotte et du litoral compris entre la baie de Passavanda et le cap Saint-Vincent. Il fut même question, à Paris, d'entamer une campagne plus sérieuse qui, tout en vengeant nos malheureux compatriotes persécutés par la reine Ranavalo, aurait assuré définitivement notre situation dans l'île.

Le projet était en voie d'aboutir, lorsqu'une saute de vent se produisit et tout fut abandonné [1].

Nos marins, et ceux mêmes d'Angleterre, furent moins endurants que le cabinet français, et un incident inattendu vint les pousser à bout et les déterminer à agir, sans attendre les instructions d'Europe. En 1845, la reine Ranavalo s'avisa d'édicter une loi, qui assimilait tous les étrangers à ses propres sujets, et notamment les soumettait à la corvée, à l'esclavage et à la barbare épreuve du poison, fondement de la procédure civile et criminelle, à Madagascar. Contre ceux qui refuseraient d'accepter cette intolérable situation, la loi édictait l'expulsion et la confiscation des biens. De la menace, on passa aussitôt à l'exécution, si bien que tous les Européens restés à Tamatave durent évacuer le pays, et abandonner leur fortune à la rapacité des Hovas. L'amiral Romain Desfossés, qui commandait notre division navale, ne voulut pas supporter pareille provocation. D'accord avec le capitaine de vaisseau Kelly, commandant le navire anglais *Conway*, il se présenta, le 15 juin 1845, devant Tamatave, et après un ultimatum demeuré sans résultat, il bombarda la ville. Puis Français et Anglais mirent à terre leurs compagnies de débarquement, et assaillirent les retranchements hovas. L'assaut échoua : nos trois cents hommes furent décimés et se replièrent, en laissant une vingtaine des leurs entre les mains de l'ennemi. Ce malheureux incident, loin de servir notre cause, eut les plus fâcheux résultats. Non seulement

1. « Vers cette époque, il était question de faire une expédition à Madagascar. Le général Duvivier était désigné pour la commander. Il m'envoya un officier d'ordonnance me demander si je voulais en faire partie, et Marbot me faisait savoir qu'on serait très heureux, au ministère de la guerre, de me désigner pour cette expédition. Il m'eût été difficile de refuser... et cependant cela ne me souriait guère. Heureusement l'expédition n'eut pas lieu. » (*Souvenirs du maréchal Canrobert*, recueillis par G. Bapst, I, 392.)

orgueil de Ranavalo s'enfla outre mesure, et ses cruautés ne connurent plus de bornes, mais les Anglais surent tirer parti de leur échec pour rentrer en grâce à nos dépens. Ils se hâtèrent de désavouer le commandant Kelly, qui, dirent-ils, avait agi sans ordres, payèrent à la reine une indemnité de 75.000 francs et s'appliquèrent à rejeter sur nous tout l'odieux de l'agression. Aux procédés barbares du gouvernement hova, ils répondirent par des avances pleines de mansuétude, et abandonnant froidement la cause de leurs nationaux spoliés et maltraités, ils s'appliquèrent à éviter une rupture officielle, qui eût compromis les chances de l'avenir. Le résultat qu'ils cherchaient ne tarda pas à se produire. Tandis que les Français restaient tenus à l'écart, les Anglais réussirent à s'infiltrer à nouveau dans la place, et quelques années plus tard, en 1853, il suffit d'un cadeau de 50.000 francs glissé par le gouverneur de Maurice dans la main du favori en titre, le prince Rainijahorany, pour faire rapporter, en ce qui concernait ses nationaux, les mesures vexatoires de la vieille Reine.

La grande île semblait devoir échapper définitivement à l'influence française, au profit de l'Angleterre, lorsque MM. Laborde et Lambert entrèrent en scène. Peut-être est-ce à ces deux hommes que nous devons d'être aujourd'hui à Tananarive, non pas que leur habileté de manœuvre ait eu des résultats directs et un succès immédiat, mais par leur persévérance inlassable autant qu'ingénieuse, ils réussirent à empêcher l'oubli de se faire autour de Madagascar; ils maintinrent la question ouverte, forcèrent l'attention distraite de la métropole, et en attendant des jours meilleurs, surent interrompre la prescription qui menaçait de s'établir à notre détriment.

Si l'on doutait encore des services que ces deux hommes rendirent à la cause française, il suffirait, pour s'en convaincre, de relire les sarcasmes, les calomnies et les atta-

ques de tout genre dont ils furent abreuvés par nos rivaux. On ne leur épargna aucune accusation si outrageante fût-elle. Assurément, MM. Laborde et Lambert, isolés dans un pays barbare, menacés chaque jour dans leurs biens et dans leur existence, réduits à leurs seules forces pour tenir tête à un peuple passé maître dans l'art de la duplicité et de la fourberie, oublièrent-ils parfois de régler leur conduite d'après les principes du code civil et les usages diplomatiques de la vieille Europe. Les conditions exceptionnelles de leur vie aventureuse les obligeait à une liberté d'allures qu'on a toujours tolérée dans les pays neufs. Mais de là à en faire des marchands d'esclaves, des voleurs et des assassins, il y a loin. C'est cependant le portrait qu'ont tracé d'eux la plupart des auteurs anglais qui ont écrit sur Madagascar, les Pasfield, les Shaw, les Ellis, et bien d'autres. Nous n'avons pas ici à les laver des imputations odieuses accumulées sur leurs têtes : le temps en a fait justice. Mais il n'est pas inutile d'exposer les origines de cette inimitié, car s'il était établi que la cause française faillit triompher à Madagascar, vingt-cinq ans avant l'heure, grâce à nos deux compatriotes, la rancune de nos voisins d'outre-Manche s'expliquerait d'elle-même.

M. Laborde, né en 1805 à Auch, était parti, vers 1830, pour chercher fortune dans les îles Mascareignes. La traversée fut heureuse, mais au moment d'arriver au port, le navire qui le portait fut jeté à la côte, dans les parages de Fort-Dauphin. Échappé au naufrage avec quelques-uns de ses compagnons, M. Laborde tomba entre les mains des indigènes, fut réduit en esclavage, et conduit à Tananarive, pour y être mis en vente. C'est sous ces tristes auspices que cet homme commença la plus aventureuse et le plus extraordinaire des carrières.

On était alors en 1831, Ranavalo I régnait sur les Hovas. Elle avait déjà rompu toutes relations avec les

Européens, et préludé aux violences et aux persécutions qui ensanglantèrent son long règne. La situation de M. Laborde était donc fort peu enviable. Comment s'y prit-il, non seulement pour échapper au sort qui le menaçait, mais encore pour devenir le personnage le plus en vue de l'Emyrne? Peut-être serait-il indiscret d'approfondir le mystère, car la Reine était veuve et ardente, et l'esclave jeune et bien tourné. Mieux vaut s'en tenir à la version officielle. On assure donc que M. Laborde, ayant fait connaître sa profession d'armurier, et déclaré qu'il était capable de fabriquer des armes de toute sorte, se vit aussitôt traité avec considération par la Reine, que sa rupture avec la France et l'Angleterre privait des importations européennes. Il entra à son service, et installa ses ateliers dans les environs de la capitale. Les produits de son industrie enchantèrent la Reine et son entourage; sa faveur s'accrut encore, lorsque à sa manufacture d'armes il adjoignit des fabriques de sucre, de rhum et de faïences, si bien que, malgré la politique barbare de Ranavalo, l'expulsion de tous les blancs, et les persécutions contre les chrétiens, il put rester en Emyrne, sans être inquiété. Même, il sut peu à peu s'imposer comme l'homme indispensable, et certains prétendent qu'il remplit, auprès de la souveraine, les fonctions de grand-maître des cérémonies et de professeur de belles manières[1].

Les choses en étaient là, lorsqu'en 1855 un renfort inattendu parvint à M. Laborde, en la personne d'un négociant français, nommé Lambert. M. Lambert, breton d'origine, s'était fixé à Maurice, où il avait organisé un petit commerce de cabotage avec Madagascar. Il avait eu l'occasion de rendre au gouvernement hova un service important, en ravitaillant la garnison de Majunga bloquée par les tribus sakalaves. M. Laborde profita de la circons-

1. Désiré Laverdant, *Colonisation de Madagascar.*

tance pour s'adjoindre un second ; il obtint, pour M. Lambert, l'autorisation de monter à Tananarive et le fit entrer dans ses affaires.

C'est à ce moment que l'association Laborde-Lambert, jusqu'alors confinée dans son rôle industriel, accrut ses visées et entreprit d'utiliser, au profit de son pays d'origine, la situation avantageuse qu'elle s'était créée en Emyrne. Le moment paraissait favorable pour tenter quelque chose. L'héritier présomptif de Ranavalo était parvenu à l'âge d'homme et montrait des dispositions très différentes de celles de sa redoutable mère. Les Anglais ont voulu en faire une sorte de dégénéré abruti par l'alcool et la débauche, mais rien n'est venu confirmer cette appréciation peu flatteuse. C'était évidemment un caractère faible, l'avenir l'a montré, subissant docilement toutes les influences extérieures, étranger à tout fanatisme, et très sensible au luxe et aux facilités de la vie européenne. Il répugnait aux luttes et aux violences et était tout prêt à accepter n'importe quelle combinaison qui lui assurerait une vie facile, abondante et exempte de soucis : en un mot, il paraissait né pour présider à l'établissement d'un protectorat sur son pays.

MM. Laborde et Lambert voulurent profiter de ces circonstances : ils s'efforcèrent de canaliser les bonnes intentions du prince héritier, au mieux des intérêts de leur pays. Déjà ils l'avaient fait entrer en relations avec l'amiral Cécile, qui commandait notre division navale, et avec M. Hubert Delisle, gouverneur de la Réunion, qui tous deux avaient eu soin de lui prodiguer les marques de sympathie et de déférence. En 1855, ils osèrent aller plus loin, et prévoyant la disparition prochaine de la vieille Reine usée et affaiblie tant par l'âge que par une existence plutôt agitée, ils voulurent obtenir des engagements formels de la part du prince Rakoto. Celui-ci, habilement circonvenu, promit à M. Lambert de lui concéder, dès son

avènement au trône, le monopole des exploitations minières, et lui donna pleins pouvoirs pour préparer la constitution d'une vaste Société, qui, sous les auspices et la direction du gouvernement français, procéderait à la mise en valeur de l'île. M. Lambert, muni de la charte de concession et de lettres de créance du prince Rakoto qui le présentait comme son porte-paroles autorisé, s'embarqua aussitôt pour la France et vint soumettre l'affaire au gouvernement de Napoléon III.

Le plan n'était pas mauvais, mais l'exécution en était prématurée. Outre qu'il était dangereux de nouer une intrigue à Madagascar avec Rakoto, ce qui devait, le fait étant connu, mettre le fils en hostilité avec la mère, M. Lambert, à peine débarqué en France, s'aperçut très vite qu'il n'avait rien à espérer du gouvernement impérial. Non seulement personne ne se souciait de Madagascar, mais alors même que l'idée d'une intervention eût rencontré quelque faveur, les nécessités de la politique générale auraient tout arrêté. C'était l'époque, en effet, où l'on revenait de Crimée, après une rude guerre de près de trois ans. Un congrès des puissances était réuni à Paris; les plus graves questions européennes agitaient tous les esprits, et le cabinet des Tuileries, persuadé que le concours de la Grande-Bretagne lui était aussi nécessaire en diplomatie que sur les champs de bataille, s'efforçait, par mille prévenances, de maintenir l'entente cordiale dans toute sa pureté. Aussi reçut-on assez fraîchement le pauvre M. Lambert, qui perdit son temps et ses peines à vouloir intéresser les bureaux ministériels aux histoires de Rakoto et de Ranavalo. On lui répondit ingénument qu'à Madagascar comme en Crimée, on ne marcherait qu'avec l'Angleterre, et on l'exhorta à passer le détroit pour voir ce que nos voisins pensaient de la combinaison. M. Lambert obéit à ces suggestions et partit pour Londres.

Le dénouement de l'incident est un des symptômes les plus caractéristiques de la manière dont Français et Anglais comprennent les choses coloniales. Pour la France c'est un hors-d'œuvre, un passe-temps intéressant qu'il fait bon avoir en réserve, lorsque la politique chôme et que l'Europe est tranquille. A Londres, au contraire, c'est le premier et constant souci de tous les gouvernements. On y a toujours présente à l'esprit cette vérité élémentaire que, pour notre plus grand dommage, nous oublions trop souvent, à savoir que l'Europe représente à peine la treizième partie de la terre habitable, et que parmi les 1.500 millions d'êtres humains qui s'agitent sous le ciel, nous autres, Européens, ne comptons pas pour un cinquième.

Voilà pourquoi lord Clarendon, qui dirigeait alors le Foreign-Office, se garda de suivre l'exemple de son collègue français : il écouta fort complaisamment les rapports imprudents de M. Lambert, et loin de penser qu'un ministre des affaires étrangères dérogeait, en s'occupant de Madagascar pendant que les principautés danubiennes accaparaient le devant de la scène, il s'employa activement à profiter de la confidence que nous avions dédaignée.

Il comprit sans peine que le triomphe de MM. Laborde et Lambert entraînerait, par la force des choses, l'établissement de la France à Madagascar. Or, si les Anglais n'avaient pas intérêt à nous supplanter dans les bonnes grâces de Rakoto (car pas plus en 1855 qu'en 1815 ou en 1894, ils ne se soucièrent de la conquête de l'île), il leur importait essentiellement que Madagascar ne devînt pas colonie française. Aussi le cabinet britannique se hâta-t-il d'envoyer à Madagascar un homme de confiance, avec mission de battre en brèche l'association Laborde-Lambert, et de démolir l'édifice qu'elle avait si laborieusement construit.

Lord Clarendon fit choix du Révérend W. Ellis, de la *London Society*, homme précieux, à la fois missionnaire,

commerçant et agent secret de premier ordre. Il arriva à Tananarive, vers la fin de 1856. Six mois plus tard (juillet 1857), MM. Laborde et Lambert étaient expulsés, le prince Rakoto emprisonné, et une persécution sanglante décimait à nouveau les chrétiens et tous les indigènes suspects de complaisance envers les étrangers.

Loin de nous assurément la pensée d'accuser M. Ellis d'avoir provoqué de sang-froid les atrocités qui marquèrent la fin du règne de Ranavalo. Lui-même et ses coreligionnaires ne furent pas épargnés dans la bagarre, et il est difficile d'admettre qu'il se soit bénévolement exposé à de tels dangers. Mais sa responsabilité n'en demeure pas moins lourde, comme aussi celle du gouvernement dont il était le mandataire. Ellis, en effet, durant son séjour à Tananarive, fit, un des premiers, l'application très habile d'un procédé particulièrement cher à l'Angleterre, qui consiste à plonger un pays dans la barbarie plutôt que de laisser un concurrent bénéficier de sa régénération sociale et économique. Nous avons vu jadis les Anglais attirer les mahdistes en Équatoria, pour y ruiner l'influence allemande : plus tard, ils ouvrirent le Bornou à Rabah, pour mieux nous en fermer l'entrée[1] ; il en fut de même à Madagascar. Plutôt que de voir le triumvirat Rakoto-Lambert-Laborde prendre la direction des affaires, Ellis n'hésita pas à le dénoncer à la Reine, et à soulever contre lui toutes les haines du vieux parti hova. La célèbre voyageuse allemande, Mme Ida Pfeffer, qui se trouvait alors à Tananarive, nous a laissé un récit ému de cette tragédie et son témoignage, dont aucun intérêt personnel ne peut faire suspecter la véracité, vaut mieux que les déclamations des Ellis et des Shaw[2].

1. Sur les incidents de l'Équatoria et du Bornou, consulter notre précédent volume, p. 270 et 362.

2. Voir la relation de son voyage : *Madagascar*, publié en Allemagne et traduit dans *le Tour du monde* de 1860.

Ellis ne réussit que trop bien dans ses perfides machinations. Il est vrai que lui aussi subit les conséquences de la réaction qu'il avait déchaînée : il dut quitter l'île, à la suite de MM. Laborde et Lambert, mais peu lui importait du moment qu'il ne laissait derrière lui que des ruines.

La tragédie de 1857 fut comme le testament de Ranavalo I. Cette femme extraordinaire, à qui malgré ses crimes et ses cruautés on ne peut refuser de véritables qualités de gouvernement, mourut le 16 août 1861, et sa disparition modifia, une fois encore, la situation, à notre avantage. Le premier soin de Rakoto devenu le roi Radama II, fut de rappeler MM. Laborde et Lambert, et de donner force de loi à la convention secrète élaborée quelques années auparavant. Il nomma M. Lambert son représentant en Europe, et agréa M. Laborde comme consul de France. En même temps, il délivra une charte autorisant la création d'une *Compagnie de Madagascar*, « dont le but était l'exploitation des mines, des forêts et des terrains situés sur les côtes et dans l'intérieur, et introduisit, dans la législation malgache, une série de mesures, qui tendaient à faire de l'île un état civilisé, mais qui indisposèrent les grands et le peuple hova lui-même[1] ».

Le nouveau règne s'annonçait favorablement pour nous. Malheureusement, le gouvernement impérial, sur les représentations de l'Angleterre, eut la faiblesse de laisser tomber tous nos avantages. Au lieu de profiter de la

1. Dubois et Terrier, *op. cit.*, p. 349. — Par les soins de M. Lambert, représentant de Radama en Europe, et sur la demande de M. Desbassayns de Richemont, sénateur, et Frémy, gouverneur du Crédit foncier, une Compagnie fut immédiatement constituée à Paris, pour profiter des avantages concédés par la charte. Elle fut autorisée par décret impérial du 2 mai 1863. Aux termes de l'article 18 du décret, le directeur de la Compagnie devait être nommé par l'Empereur, ce qui garantissait le maintien de notre influence dans l'île.

bonne volonté de Radama, pour établir notre protectorat dans l'île, il le reconnut pour roi de Madagascar, *sous réserve des droits de la France*, et le 12 septembre 1862, il signa avec lui un traité d'amitié et de commerce. Ce fut une faute grave, dont les conséquences se firent lourdement sentir. En refusant à Radama notre appui moral et matériel, nous laissions ce prince plein de bonne volonté, mais faible et inconsistant, à la merci de toutes les intrigues qui se tramaient contre lui, c'est-à-dire contre nous-mêmes, parmi ses sujets et ses voisins. En outre il était maladroit de le reconnaître « comme roi de Madagascar », puisque nous prétendions toujours à la souveraineté de la côte nord-ouest de l'île, en vertu de nos anciens traités avec les chefs sakalaves. La mention « sous réserve des droits de la France » ne signifiait pas grand'chose, et ne servait qu'à entretenir l'équivoque.

Les conséquences de cette double faute ne se firent pas attendre. Radama, livré à lui-même, fut incapable de mener à bien les réformes politiques et économiques dont M. Laborde lui avait suggéré le plan. Aux premières résistances qu'il rencontra, il perdit la tête; une insurrection éclata, et le malheureux roi fut assassiné dans son palais.

Faut-il voir, dans ce drame, une simple révolte du vieux parti hova contre les innovations d'un gouvernement trop moderne? C'est possible, mais il n'est pas défendu de penser que cette révolte « spontanée » trouva un puissant appui auprès des agents anglais et des prédicants qui inondaient le pays. La chute de Radama servait trop bien leurs intérêts pour qu'ils n'y aient pas contribué, au moins par leurs excitations, leur acquiescement tacite et leur complicité morale. Ellis, en effet, était rentré à Tananarive derrière M. Laborde et ne cessait de s'élever avec véhémence contre les tendances françaises de Radama. Si l'on pouvait connaître *sa correspondance* avec le gou-

vernement anglais, nul doute qu'on y découvrirait la preuve de ses intrigues, car les rares fragments qu'on en a publiés laissent clairement voir la ligne de conduite qu'il avait adoptée : « Madagascar a le choix entre deux destinées, répétait-il à tout venant, ou bien devenir forte et prospère, ce qui lui permettra de maintenir l'indépendance de la nation, ou bien accepter la suprématie d'une grande puissance. Si vous acceptez la protection de la France, elle fera de Madagascar une simple colonie française comme l'Algérie ou Tahiti, et vous aurez à travailler sous ses ordres et pour son seul profit. Dans l'autre hypothèse, quelles que soient les difficultés qui vous menacent, elles ne sont pas insurmontables. Très peu d'années vous suffiront pour atteindre le but, *si vous avez de vrais amis pour vous diriger*[1].

Ce langage n'est que trop clair, et ouvre des horizons limpides sur la politique des meneurs de la propagande anti-française. Aussi s'étonnera-t-on peu du silence prudent qu'ils gardèrent sur les événements de 1861. A ce point de vue, le panégyrique, que le fameux pasteur Shaw a consacré à sa propre mémoire, est tout particulièrement suggestif[2]. Tandis qu'il s'étend avec complaisance, pendant plus de vingt pages, sur la *grande trahison* de M. Laborde en 1857, et sur *l'odieux complot* qui devait amener aux affaires le prince Rakoto avec les partisans de l'influence française, il glisse en deux lignes sur le drame de 1861 qui, en supprimant violemment un prince inoffensif et faible, assura le triomphe des intérêts anglais. « Il serait trop long, se borne à dire le Révérend Shaw, de raconter ici cette révolution dont la conséquence fut la mort de Radama II, ainsi que la dénonciation du traité français et de la concession

1. Lettre du Rev. Ellis à lord Clarendon, ministre des affaires étrangères, citée par Shaw : *The true story of the french dispute in Madagascar*, p. 20.
2. Shaw, *op. cit.*, p. 32.

Lambert[1]. » Libre à chacun de trouver un motif avouable à cette réserve un peu compromettante.

Cette fois-ci la partie était bien perdue. Peut-être aurions-nous pu nous replier sans bruit et attendre patiemment que le vent ait tourné, mais on n'eut même pas cette prudence. C'est en effet chez nous une infirmité singulière que de vouloir toujours consacrer juridiquement, par acte authentique, chaque incident de notre politique étrangère ou coloniale, qu'il s'agisse d'un succès ou d'un revers.

Tandis que l'Angleterre ne craint jamais de laisser en suspens les questions délicates, évite les engagements, et se ménage ainsi des occasions faciles de reprendre, au moment opportun, une discussion interrompue, la France, ayant horreur des situations mal définies, collectionne avec amour

1. Rainilaiarivony, qui fut l'agent officiel et le bénéficiaire direct du coup de force dirigé contre Radama, ne cacha jamais qu'il avait agi à l'instigation des missionnaires de la London Society. Un très curieux journal, demeuré inédit, dans lequel M. Vassé, intendant de la maison de Rainilaiarivony durant son internement en Algérie, rapporte dans les plus minutieux détails tous les faits et les gestes et les moindres paroles de l'exilé, et qui, malgré un incroyable fatras d'enfantillage, a un véritable intérêt documentaire, nous fournit à ce sujet un témoignage peu discutable. « On m'a souvent reproché la mort de Radama II, dit un jour Rainilaiarivony à son gardien... Si cette mort fut décidée et mise à exécution, ce fut sur les conseils du méthodiste Ellis, et surtout sur les menaces à nous faites, à mon frère et à moi, qu'il nous ferait remplacer par des hommes plus dévoués à l'Angleterre. Ni la cupidité ni l'amour des grandeurs ne furent pour rien dans l'accomplissement de cet acte politique. Nous ne vîmes que l'intérêt de la patrie, ainsi que nous le démontraient les missionnaires dans leurs prêches où soufflait contre la France une haine implacable. »

Sans doute, cette déclaration tardive de notre vieil adversaire ne peut être acceptée que sous bénéfice d'inventaire. Mais, outre qu'elle ne paraît pas invraisemblable, on se demande l'intérêt qu'aurait pu avoir l'ex-dictateur, parvenu aux derniers jours de sa vie, à travestir la vérité, au sujet d'un événement survenu trente-trois ans auparavant, et que personne, son interlocuteur moins que tout autre, ne songeait à lui reprocher.

les traités et les protocoles. Le gouvernement impérial resta fidèle à ces habitudes de notre diplomatie. La charte Lambert ayant été annulée après la mort de Radama, le cabinet des Tuileries exigea, en échange, une compensation de 1.200.000 francs, et permit ainsi aux Hovas de donner l'apparence légale d'un rachat à une vulgaire spoliation. De même, après que la reine Rasoherina, docile instrument des missionnaires protestants, eut dénoncé tous les traités passés avec la France, nous nous évertuâmes à renouer avec Tananarive des relations officielles. Le comte de Louvières, notre premier envoyé, mourut à la peine (1867), mais son successeur, M. Garnier, obtint de la reine Ranavalo II le traité du 8 août 1868, qui en lui confirmant le titre de Reine de Madagascar, sans même réserver les droits de la France [1], préparait pour l'avenir une série de difficultés sérieuses, et consacrait un nouveau recul de notre politique. C'était de notre part une véritable abdication : elle dura près de quinze années.

IV

Ces quinze années ne furent pas perdues pour l'Angleterre; on s'en rendit compte en 1882, lorsque le gouvernement de M. Jules Ferry entreprit de relever nos affaires à Madagascar. Aussi avant d'aborder la phase décisive de cette histoire, est-il essentiel de montrer quelles avaient été, dans la grande île, les conséquences de notre retraite volontaire et des manœuvres de nos concurrents.

Lorsque l'Angleterre cherche à mettre la main sur une terre vacante, ou lorsque, même sans idée de conquête

1. Cette omission est d'autant plus inexplicable qu'en 1859, le gouvernement impérial avait paru vouloir poursuivre sur la côte orientale la politique de Louis-Philippe, et avait passé de nouvelles conventions avec divers chefs sakalaves.

personnelle, elle veut seulement empêcher un tiers de s'y établir, il est un procédé où elle excelle : c'est de lancer en avant des éclaireurs de bonne volonté qui reconnaissent le terrain et font les logements pendant que les personnages officiels restent dans l'ombre. Si l'affaire se présente mal, ou échoue, ceux-ci n'ont garde de bouger, car ils n'ont pas été découverts, et il leur est toujours facile de désavouer quelque collaborateur trop zélé. Mais, si l'on entrevoit le succès, aussitôt le gouvernement entre en scène et récolte, au profit de l'empire, les bénéfices préparés par l'avant-garde.

Dans l'histoire de la Grande-Bretagne, les opérations de ce genre ne se comptent plus.

Au Niger, le rôle de l'avant-garde échut à la Royal Niger Company : on sait avec quelle maestria elle remplit son office : lorsque après vingt ans l'affaire fut à point, le cabinet britannique intervint, et purement et simplement s'empara de sa succession. Il en fut de même dans l'Afrique du Sud, où la Chartered et M. Cecil Rhodes ouvrirent la voie à M. Chamberlain. D'autres fois, les commerçants et les gens d'affaires cèdent le pas aux missionnaires et aux prédicants. C'est ce qui advint dans l'Ouganda, où les pasteurs protestants, chargés de battre en brèche l'œuvre des Pères Blancs, se glissèrent dans la place et, au moment opportun, appelèrent à leur aide les soldats du capitaine Lugard. Jadis à Tahiti, le pasteur Pritchard avait tenté la même partie, et ce ne fut pas sa faute s'il ne la gagna pas.

Madagascar, à son tour, va nous offrir un exemple des plus suggestifs de cette politique. Pendant soixante ans, cette île, si médiocre qu'en fût le terrain pour l'expansion du christianisme, fut inondée de prédicants anglais, qui se firent les dociles exécuteurs des volontés du cabinet de Londres, et les champions de la cause anti-française.

Trois missions protestantes opéraient côte à côte à Ma-

dagascar : *the London Missionary Society, the Church Missionary Society, the Society for the propagation of the Gospel.* La doyenne de ces Sociétés, comme aussi la plus riche et la plus nombreuse, était *the London Missionary Society*. Elle avait été introduite dans l'île, dès 1818, par les soins de Farquhar, qui avait vu tout de suite le bénéfice qu'en pouvait retirer la cause anglaise [1], et depuis lors, malgré tous les obstacles, elle avait réussi à s'implanter dans le pays.

Sa politique n'avait jamais varié : dès le premier jour, elle avait mis en pratique l'idée de Farquhar et s'était empressée de reconnaître le chef des Hovas comme le roi de toute l'île. Puis, exploitant avec un art consommé tous les incidents de l'histoire intérieure et extérieure de l'Emyrne, elle avait vu rapidement croître son influence et son crédit. Sous Ranavalo I, les temps avaient été durs pour elle, mais elle n'avait pas tenu rigueur à la vieille Reine, puisque les Français avaient été plus maltraités encore qu'elle-même. D'ailleurs, elle n'avait pas tardé à rentrer en grâce, et le Révérend Ellis, le plus zélé et le plus habile de ses adeptes, avait acquis à Tananarive une situation des plus en vue. Sous Radama II, Ellis eut fort à faire pour venir à bout de l'influence française : on a vu comment il y avait réussi. La mort de Radama II et la réaction qui suivit, assurèrent son triomphe. Dès lors la *London Society* crut avoir partie gagnée. Elle ne s'appliqua plus qu'à conserver sa situation prédominante et à vivre le plus grassement possible, dans un pays où l'existence était large et facile. La conversion de la reine Ranavalo II et celle de son mari, notre futur adversaire Rainilaiarivony, qui en 1869 reçurent le baptême des mains de ses représentants, parurent devoir lui faciliter encore

1. Sur les débuts de la *Londou Society* à Madagascar, voir Johnston, *op. cit.*, p. 267.

les choses. Les pasteurs se répandirent dans tous les villages et, sous le couvert de la hiérarchie religieuse, ils cherchèrent à réunir entre leurs mains tous les fils de l'administration du pays.

Cette organisation singulière finit par émouvoir l'Église officielle d'Angleterre. Peut-être conçut-elle des doutes sur l'orthodoxie de la religion très libre, dont les prédicants s'étaient constitués les ministres, et Rainilaiarivony le pontife suprême; peut-être aussi trouva-t-elle que la *London Society* s'émancipait d'une façon exagérée et qu'elle perdait chaque jour quelque chose de son caractère de confrérie religieuse, pour prendre les allures d'une simple association politique. Toujours est-il qu'en novembre 1870, l'archevêque de Canterbury, primat d'Angleterre, fit une démarche auprès de lord Granville, alors ministre des affaires étrangères, pour lui exposer la nécessité de placer les missionnaires de Madagascar sous la juridiction directe d'un évêque anglican [1]. La *London Society* fit une vive opposition à ce projet. Elle obtint gain de cause et lord Granville répondit à l'archevêque qu'il lui semblait dangereux d'entrer dans cette voie, « car on risquerait de provoquer un schisme dans l'Église anglicane de Madagascar [2] ».

L'archevêque ne se tint pas pour battu et revint à la charge, l'année suivante. Dans une lettre du 15 novembre 1872, il proposa à l'agrément de lord Granville un candidat nouveau pour les fonctions épiscopales, et sachant bien les causes de son échec de l'année précédente, il ajouta cette phrase significative : « J'espère que la *London Society* ne contestera pas à un évêque de l'Église

1. Correspondence respecting the proposed appointment of a bishop in Madagascar : *State Papers*, 1870 et 1872. L'archevêque de Canterbury à lord Granville, 7 novembre 1870.

2. Correspondence, etc. Lord Granville à l'archevêque de Canterbury, 11 janvier 1871.

d'Angleterre son droit de juridiction même sur sa propre mission [1]. »

Les deux autres sociétés de missionnaires, qui avaient été réduites à l'impuissance par le développement intensif de la *London Society*, appuyèrent vivement cette mesure [2], mais la *London Society* se défendit avec tant de vigueur qu'elle repoussa ce nouvel assaut [3]. Lord Granville répondit à l'archevêque pour confirmer son refus primitif, et les prédicants furent laissés libres de continuer leur œuvre en toute indépendance.

Si nous avons signalé ce singulier incident, ce n'est certes pas pour nous immiscer dans les querelles de ménage des sectes protestantes et leurs jalousies confessionnelles, mais il nous a paru intéressant de voir le cabinet anglais prendre en main la cause de la *London Society*, non pas seulement contre l'étranger, ce qui eût été tout naturel, mais aussi contre des compétiteurs nationaux. Ne faut-il pas en conclure qu'en agissant ainsi, il avait conscience de défendre les intérêts de ses représentants, c'est-à-dire les siens propres? Est-il besoin désormais d'une autre preuve, pour caractériser le rôle joué à Madagascar par les prédicants de la *London Society?* Déjà lord Clarendon n'avait pas hésité, en 1856, à donner à l'un d'eux son investiture, lorsqu'il s'était agi de détruire l'œuvre de MM. Laborde et Lambert, et la correspondance que ce simple missionnaire entretenait directement avec le *Foreign-Office,* suffit pour lever tous les doutes relatifs à sa véritable qualité.

1. Correspondence, etc. L'archevêque de Canterbury à lord Granville, 14 novembre 1872.

2. Correspondence, etc. Lettre de M. Lee secrétaire de l'archevêque au Foreign-Office, 25 novembre 1872.

3. Correspondence, etc. Voir trois lettres adressées à lord Granville par le Rev. J. Mullens, secrétaire de la *London Society* en décembre 1872, mars et avril 1873.

En les couvrant de sa protection, et en les défendant contre l'intrusion de l'Église anglicane, lord Granville témoignait aussi clairement que son prédécesseur, que les prédicants étaient bien moins des missionnaires que des agents politiques et qu'entre le gouvernement anglais et ses agents il n'y avait place pour aucun intermédiaire.

Il faut avouer d'ailleurs que le gouvernement anglais n'aurait pu recruter de plus précieux auxiliaires, car leur intérêt personnel était la meilleure garantie de leur concours.

Sans doute, il ne pouvait compter sur ce concours pour asseoir sur l'île la domination britannique, car la prospérité de la *London Society* en Emyrne étant étroitement liée au maintien du *statu quo* politique, son intérêt lui commandait de s'opposer à l'influence anglaise, aussi bien qu'à celle de toute autre puissance. Mais l'Angleterre, on l'a vu, ne se souciait nullement de s'emparer de Madagascar; son seul but était de nous en tenir écartés. Aussi ne pouvait-elle manquer de s'entendre avec les prédicants, et c'est là le secret de l'intime union qui exista toujours entre le cabinet de Londres et les représentants de la *London Society*.

Tel fut à Madagascar le rôle de ces singuliers missionnaires. Ils en étaient venus à se constituer les champions, non pas de la religion et de la civilisation, non pas même de leur propre patrie, mais bien de la puissance hova elle-même, à laquelle ils avaient lié leur sort. Certes, on ne pourrait que les approuver, s'ils avaient consacré leurs efforts ainsi que les ressources considérables qu'une publicité savante faisait affluer dans leurs caisses, à la régénération politique et sociale de leurs hôtes. Mais, en dépit des panégyriques de leurs historiens, il est difficile d'avoir une haute idée de leur apostolat. Les Shaw, les Ellis, les

1. Shaw, *op. cit.*, préface.

Pasfield, les Johnston, ont prétendu que, sous leur direction, les Hovas en étaient venus à provoquer l'admiration universelle. « Ils se sont montrés, dit l'un d'eux, patriotes déterminés, politiques avisés, bons soldats, chrétiens fervents[1]. » Cette description enthousiaste étonnera tous ceux qui, ayant vécu en Emyrne à partir de 1883, ont été à même d'apprécier l'épouvantable corruption qui minait ce malheureux peuple. « L'Emyrne est en pleine décadence, écrivait, en 1887, notre premier résident général, M. Le Myre de Vilers[1]. La civilisation factice des Malgaches s'écroulera comme leurs édifices de boue en laissant à peine un relief sur le sol. » Et ailleurs : « Je ne crois pas les indigènes susceptibles de progrès : ils manquent de personnalité et n'ont ni art ni littérature. Leur unique don naturel est l'imitation, et ils y excellent, en prenant chez leur modèle le côté le plus futile..... Les Hovas ne sauraient rien fonder de durable n'ayant ni morale, ni religion, ni patriotisme. Le pillage et l'exploitation du vaincu, qui leur procurent des esclaves et des moyens d'existence, sont leur seul principe politique. Aussi n'ont-ils ni administration, ni finances. Tout le monde est soldat, vit de la guerre et de la domination..... A beaucoup de points de vue, les habitants de l'Emyrne peuvent être comparés aux forbans de l'ancienne régence, sauf qu'ils exercent leur criminelle industrie sur terre, au lieu d'écumer les mers... Pas plus que les Maures, les Hovas ne travaillent : ils passent leurs journées, accroupis sur leurs terrasses, à regarder l'horizon de montagnes qui se modifie à chaque heure du jour... La démoralisation est absolue ; la débauche et l'inceste règnent dans les familles, et s'étalent sans pudeur. Un proverbe national dit que sur trois Malgaches qui causent ensemble, il y a au moins un espion du gouvernement. La

1. Correspondance de M. Le Myre de Vilers, Résident général à Madagascar, avec le département : 1886-1889, *passim* et notamment dépêche du 10 novembre 1887. (*Documents inédits.*)

élation est commandée par la loi, et celui qui ne dénonce as un rebelle, fût-ce son père, subit les fers à perpétuité. 'out homme est espion : toute femme prostituée [1]. »

A ce tableau enchanteur, joignez les bienfaits d'une égislation ingénieuse, qui en concentrant entre les mains le la Reine, non seulement la propriété du sol, mais encore celle de tous les produits de la terre et de l'industrie, endait tout travail impossible, et aurait achevé d'enlever au Malgache toute idée d'améliorer son sort, si jamais il avait été capable d'avoir pareille idée. Le droit de corvée ou de réquisition, base du droit civil en Emyrne, donnait en effet à la Reine le droit de s'approprier les biens et les fruits du travail de tous ses sujets. Tout artisan qui réussissait dans sa partie, était ainsi menacé, chaque jour, de se voir enrôlé au service de la Reine, tout propriétaire risquait de voir son bien confisqué, aussi l'industrie et le commerce étaient-ils nuls. De même en dehors des tombeaux, jamais en Emyrne un édifice n'était achevé, le détenteur craignant d'exciter les convoitises des grands officiers qui, sous prétexte du service de la Reine, s'empareraient de sa maison [1].

Telle était la situation morale, sociale et matérielle du peuple au milieu duquel florissaient les Indépendants de la *London Society*. Sans doute, ce n'est pas eux qui en sont responsables, mais leur grave tort fut de s'être accommodés de cet état de choses, d'en avoir bénéficié et d'avoir tout fait pour le perpétuer. Pendant des années, leurs rapports mensongers ont trompé l'Europe sur la valeur de ce peuple dégénéré, qu'ils représentaient toujours comme une victime intéressante de la perfidie française. Jusqu'au dernier moment, uniquement préoccupés de conserver les avantages de leur situation, ils firent

1. Le Myre de Vilers, *op. cit.* : Rapport au département sur l'organisation politique et sociale de l'Emyrne.

tout pour maintenir la grande île dans l'isolement et exploitèrent sans scrupule les vices et les misères de ses habitants. Ceux qui les ont suivis de près n'ont pas de paroles assez dures pour stigmatiser leur triste besogne, et même parmi leurs compatriotes il ne manqua pas, en dépit de la politique, d'hommes ayant assez d'indépendance de caractère et de clairvoyance pour démêler la vérité. Déjà l'on a vu que l'Église officielle d'Angleterre avait renié ces fâcheux collaborateurs. L'amiral anglais Gore Jones, qui eut l'occasion de les voir à l'œuvre, lors d'une mission d'apparat à Madagascar, en 1881[1], ne déguise pas, dans son rapport, la déplorable impression qu'il en reçut : « La grande faute de ces missionnaires, dit-il, est de se laisser dominer par le souci de leurs intérêts privés, ceux de leurs femmes et de leurs enfants. C'est ainsi, par exemple, qu'ils s'établissent toujours là où ils peuvent avoir le plus de confort, si bien que l'ensemble de l'île est totalement abandonné, tandis que la capitale est saturée de missionnaires. Ils ne se préoccupent d'ailleurs en rien de leur véritable tâche, et ne songent qu'à se mêler des affaires de l'État. Ils se lancent dans la mêlée lors des troubles sanglants qui accompagnent les changements de règne, et beaucoup de chrétiens y perdent la vie, moins pour leur foi que pour telle ou telle cause politique. »

Quant à nos résidents, dont la tâche la plus ardue fut toujours de déjouer les intrigues des prédicants et de lutter contre leur hostilité, leur témoignage n'est pas moins probant. « J'ai souvent entendu vanter les talents politiques de la *London Society*, écrivait le premier d'entre eux, et celui de tous qui connut le mieux le pays et ses

1. Rapport du contre-amiral W. Gore Jones, commandant en chef de la division navale des Indes orientales, sur sa visite à la Reine de Madagascar, juillet 1881, *State papers*.

habitants, M. Le Myre de Vilers[1]; ce que j'ai vu ne me permet pas de partager cette opinion. Bien que les pasteurs de cette secte soient fort nombreux, et que leur établissement définitif remonte à vingt-cinq ans, ils n'ont pas produit un livre de valeur sur Madagascar. Les trente millions qu'ils ont dépensés ne leur ont pas procuré d'avantages sérieux... Pour acquérir l'autorité spirituelle, Rainilaiarivony embrassa un christianisme de son invention, dont il se consacra grand prêtre. Les membres de la *London Society* se prêtèrent à cette comédie. Je dois faire remarquer qu'ils ne sont pas des méthodistes, bien qu'en France nous leur donnions ce titre, et qu'ils ne sauraient l'être. Les méthodistes ont des règlements intérieurs, une morale, des traditions, et il n'y a que des indépendants, des soi-disant libéraux, qui puissent consentir aux concessions de conscience indispensables à Madagascar, quand on veut être de la religion du premier ministre... Je serais tenté de croire que les Révérends de la *London Society* sont de pauvres diables, à la recherche de moyens d'existence, qui ont embrassé la prédication par métier et sont disposés à accepter tous les compromis, afin de conserver du pain à leurs familles. Au lieu d'être, comme les déclassés de chez nous, des fonctionnaires mécontents, se plaignant continuellement du gouvernement qui les paie, ils ont la respectabilité britannique, semblent prendre leur état au sérieux et exploitent habilement la générosité des vieilles dévotes de Londres qui ne se doutent guère de l'emploi de leur argent... Ils se sont fait les associés et les complices des Hovas. L'évangélisation n'est pour eux qu'un métier, leur but unique étant de rentrer dans la métropole après fortune faite. Sachant qu'ils ne pourraient réussir sans l'appui du pre-

1. Le Myre de Vilers, Correspondance inédite. Lettre du 10 juin et 18 août 1886.

mier Ministre, ils sont devenus ses complaisants, et prêtent leur concours à ses œuvres les plus ténébreuses. Comme il leur faut également, pour arriver à leurs fins, conserver les larges subsides que leur donne l'Angleterre, autant par passion religieuse que par jalousie de la France, ils sont parvenus, grâce à une propagande effrénée, à convaincre leurs compatriotes que l'entreprise financière de la *London Society* était essentiellement moralisatrice, que le christianisme avait fait de grands progrès et largement développé la civilisation. »

Tel était le peuple que nous allions avoir devant nous en 1882 : tels également les adversaires qui par tous les moyens, même les moins avouables, allaient faire échec à la restauration de notre influence à Madagascar. Ces obstacles n'auraient pas été bien difficiles à surmonter; nous serions vite venus à bout de cette nation corrompue et engourdie et de ses patrons officieux, si nous avions eu nos coudées franches. Mais, dès que se dessina notre mouvement, l'Angleterre entra en ligne. De là nos longues hésitations, de là, de 1882, jusqu'en 1894, les difficultés sans nombre auxquelles se heurtèrent nos diplomates et nos soldats.

Jean DARCY.

Séances des 1er et 15 décembre 1906.

LA VÉRITÉ DANS L'ART

APERÇU ESTHÉTIQUE

I

Rien n'est plus humain que l'étude des questions esthétiques. Quelle est cette sympathie qui nous porte à reproduire les choses extérieures? D'où naît ce besoin que nous satisfaisons par l'imitation du spectacle de la nature? Pourquoi nous efforçons-nous de créer à côté du monde réel un autre univers que nous composons de lignes, de contours, de groupements harmonieux? Expliquera-t-on jamais comment il se fait que tel objet original, qui ne nous cause aucune impression, nous plaît et nous attire quand il est copié par l'art?

Et ce que nous disons à propos de l'art plastique n'intéresse pas moins l'art littéraire. Pourquoi l'humanité aux prises avec les réalités de la nature et la nécessité de vivre, qui devrait, semble-t-il, ne s'inquiéter que des phénomènes qui se manifestent autour d'elle, construit-elle des œuvres factices avec des événements inventés, des vicissitudes feintes, et s'émeut-elle de malheurs ou de prospérités qui « ne sont pas arrivés »?

Il semble que l'humanité ait besoin d'erreur et d'illusion, et qu'elle trouve dans les œuvres artistiques la satisfaction de son appétit de chimère. On explique encore la faculté esthétique par le sens de l'infini et de l'au-delà, par

l'impuissance pour l'homme de se contenter des choses de la terre, par l'aspiration invincible à un monde meilleur. Est-il certain que l'origine de l'art se place dans le goût du fictif ou dans le dégoût du réel? N'est-il pas légitime de penser que l'art répond au besoin de jouir de l'existence vraie et complète, et de se défendre de l'inévitable anéantissement?

Quelle est en effet la différence entre l'Art et la Vie? C'est que l'Art dans ses manifestations et ses réalisations procure la survivance, tandis que la Vie dans ses phénomènes successifs ne donne que la défaillance.

Le moment où je parle est déjà loin de moi.

L'aspect de la nature change à vue d'œil. Interviennent alors le poème, le tableau pour fixer le moment fugitif. « Les paroles sont les portraits de nos pensées », faisait dire Molière à un de ses personnages, d'ailleurs pédant ridicule, mais il n'en est pas moins avéré que ces portraits prolongent et immortalisent nos pensées. L'Art dériverait donc moins du désir de la chimère ou de l'aspiration à un monde supérieur, que du besoin de jouir de la réalité à l'abri des changements et des destructions. Ce dont l'homme a le plus horreur, c'est de la mort et du néant. L'homme a toujours fait des rêves de survie, tous les grands sentiments tendent à la perpétuité, et parmi les lieux communs de son langage reviennent les affirmations que ce qu'il éprouve ne sera pas tributaire du temps. Les nations se promettent, comme les amants, des destinées éternelles, et jusque sur les tombes des inscriptions ambitieuses témoignent de la persistance de ce désir d'échapper à l'oubli. Ne serait-ce pas dans cette passion de vivre au delà de la vie qu'il faudrait placer l'origine de l'art, sans invoquer le besoin de quelque chose de supérieur à la vie elle-même?

L'expérience semble accréditer cette donnée. L'homme

ne cherche et ne trouve que lui-même dans ses fictions. Il y représente les choses qui l'entourent et l'impressionnent, comme l'atteste l'histoire de la littérature et de l'art. Il n'y a dans les poèmes et dans les créations esthétiques que les réalités de la condition humaine et le spectacle de l'univers visible. Les mythologies et les légendes, les rêves et les féeries ne se composent que d'éléments vrais rapprochés et combinés pour enchanter les imaginations, et il n'y a pas un être fabuleux qui ne reproduise par juxtaposition des existences authentiques. On n'invente que selon la vérité. On n'imagine pas à proprement parler, on arrange, parce que pour faire œuvre durable il faut faire œuvre véridique. D'où il suit que l'Art, loin de puiser sa raison d'être dans l'idéal, aurait au contraire ses racines dans le réel. L'immortalité n'est promise qu'aux œuvres qui, reproduisant fidèlement la physionomie véritable des âmes et des choses, donnent l'apparence de la vie à ce qui est mort.

Les épopées, telles que l'*Iliade* et l'*Odyssée*, sont des peintures de mœurs, et la puissance descriptive d'Homère s'exerce dans la notation minutieuse et l'exacte nomenclature des objets usuels. Ses divinités sont humaines, et ses prodiges sont des phénomènes naturels. On compare les littératures à des miroirs qui colorent et grossissent en réfléchissant, mais qui n'inventent pas les choses réfléchies. Pareillement, dans l'ordre plastique ou pictural, une Vénus est imaginée en tant que Vénus, mais non en tant que femme. Alceste, Harpagon, Tartuffe n'ont pas existé selon l'état civil, mais le jaloux, l'avare, l'hypocrite sont vrais. Et les créations dramatiques ne durent qu'en raison de l'élément de vérité qui les constitue. Othello, Hamlet, Macbeth, personnages fictifs, vivent à travers les âges d'une vie aussi réelle que les êtres de chair et de sang parce que Shakespeare les a doués de la vérité des passions humaines.

Ce n'est donc pas un paradoxe d'affirmer, avec Aristote, que la poésie est plus vraie que l'histoire, et même d'enchérir sur la proposition en ajoutant que l'art est plus vrai que la vie.

Qu'est-ce que la vérité, en effet? La vérité n'est pas ce qui se touche et se voit, apparaît pour disparaître. « Dans la réalité le ciel lumineux et azuré ne dépasse point l'étendue de notre atmosphère. Il finit avec elle. Au delà, c'est un gouffre noir [1]. » A mesure que les sciences approfondissent davantage les mystères du monde, les vieilles classifications et définitions des phénomènes se périment et tombent comme des écriteaux usés. La matière, l'esprit, la vie, la mort, autant de notions qui subissent des crises et des vicissitudes au point que le vocabulaire philosophique actuel enregistre des acceptions divergentes de celles des termes autrefois usités. La vérité se dérobe aux prises de la perception humaine. Elle fuit, elle échappe, elle glisse, elle se livre pour un moment, et s'évanouit comme un sillage. Il s'agit de la vérité en soi. Nous ne pouvons savoir si nos conceptions répondent à la réalité des choses par nous conçues. Mais, en revanche, nous avons la certitude de nos sensations. Notre conscience est pour nous une vérité. Et les littératures, de même que les arts, ne sont à vrai dire que des expressions de conscience. D'où il suit que plus une œuvre traduit fidèlement la conscience d'un homme ou d'un peuple, plus elle réalise la vérité littéraire ou esthétique. C'est à ce point de vue que l'art est plus véridique que la vie. La vie, en effet, telle que nous la menons et qu'on la mène autour de nous, n'est souvent qu'une suite d'incohérences et de discordances où périt le sentiment de la personnalité. C'est à l'esprit d'unité et de concentration du poète, du statuaire, du peintre qu'il appartient de com-

1. Dastre.

biner par une sélection appropriée au but qu'il veut atteindre les divers éléments épars dans l'ambiance, de lier en bouquet les fleurs coupées dans le jardin de la vie, de produire une harmonie avec les sons des choses. Sa pensée ordonnatrice fera converger vers un objectif les lignes multiples et capricieusement enchevêtrées des actes humains, et l'être conscient de lui-même, tout entier à sa passion ou à son idée, se dressera statue, s'agitera héros de roman ou de théâtre, rayonnera dans l'apothéose d'une fresque.

Quand la photographie reproduit le mouvement, elle le fausse à force de fidélité, car elle le décompose; son détail tue l'ensemble, et l'image trop exacte trahit la vérité. L'art, la littérature, la peinture opèrent la synthèse des choses vues, senties, rêvées, et par leur exagération même dégagent le caractère essentiel et dominateur du sujet. On peut aller jusqu'à dire que c'est par la fausseté qu'en art se manifeste la vérité. Les métaphores poétiques sont mensongères. La passion fait délirer. Shakespeare et Molière ne sont-ils pas dans le vrai quand ils sont absurdes? Le roi Lear apostrophant la tempête, Harpagon se prenant le bras pour arrêter son voleur, ne s'expriment-ils pas en dehors de toute exactitude matérielle, mais avec quelle intensité de conscience véritable de leur passion maîtresse! Oui, ces personnages sont plus vrais que des personnages naturels, précisément parce qu'ils sont excessifs. Ils sont plus vrais, parce qu'ils vivent davantage et plus fortement que des individus vulgaires vivant sans se sentir vivre.

II

La vérité littérale n'est pas vraie en art. Nous nous proposons d'examiner si la nature est artistique, et si l'art est naturel.

La nature et l'art ouvrent deux domaines parallèles, les artistes sont des créateurs de mondes, et Corneille exprime merveilleusement l'autonomie de l'art, quand il appelle son *Nicomède* « un héros de sa façon ». Mais si l'auteur dramatique et le romancier s'arrogent le droit de créer des êtres en toute liberté, ce privilège, loin de leur appartenir exclusivement, est aussi l'apanage des artistes de la matière. L'art qui semblerait le moins libre et le plus dépendant, la peinture, est au contraire celui qui, en fait, s'émancipe le plus des modèles auxquels on le croirait asservi. Les mêmes objets diffèrent sous la vision de différents peintres. Rembrandt a une autre rétine qu'Hobbema. Rubens traite le paysage par la fougue, Poussin par la sagesse. Donnez la même réalité à traduire à Ingres et à Delacroix : dans le moindre rendu éclateront les plus caractéristiques disparates. Et Michel-Ange! quel que fût son zèle pour l'anatomie, il a réduit le corps humain à exprimer l'incorporel.

Est-ce à dire que l'art se passe de vérité? Au contraire. La vérité est la base de l'art, mais elle n'en est pas la finalité. L'art se construit sur la vérité, mais il la dépasse. Benvenuto Cellini a fait entrer dans le métal de son *Persée* les étains et les ingrédients les plus vulgaires, mais la fonte a tout sublimé. La vérité en art est une vérité propre à l'art, suggérée seulement par la nature.

Le premier devoir du portrait est de ressembler au modèle, mais où se prendra la ressemblance? Comment exprimer l'original dans sa vérité essentielle?

La fixera-t-on sur la toile dans ses gestes indifférents, dans sa pose exacte, mais non révélatrice de son moi? Accentuera-t-on chez lui la verrue, les rides, la discordance, la trivialité et, comme Denner dans son portrait de femme, le grain de la peau, les veines des tempes? Ou, au contraire, comme Ingres pour Bertin, résumera-t-on dans une expressive synthèse la physionomie autoritaire

du modèle? Laquelle des deux méthodes conduit à la vérité? Celle qui donne à l'œuvre le plus de conscience et d'autonomie, et non celle qui réalise le plus d'exactitude physique. La palme reviendra non à la recherche du détail, mais au souci de la totalisation.

Le musicien peut imiter le vent, la foudre, les bruits entendus dans la campagne, de même que l'architecte utiliser certains motifs fournis par les forêts et les montagnes. *Instar montium eductæ pyramides.* Mais autre chose est une contribution, et autre chose une reproduction, — autre chose une suggestion, et autre chose une dictée. Qui soutiendra que le musicien est un copiste, et l'architecte un tailleur sur mesure? L'un et l'autre opèrent selon leur génie, comme les poètes et les dramaturges. Ceux-ci façonnent à leur gré les personnages même ayant existé. On peut dire que les lyriques, quand ils s'expriment eux-mêmes, se dénaturent comme s'ils rendaient les âmes d'autrui, tant il est avéré que l'art déforme nécessairement ses sujets. Corneille grandissait les Romains, Racine christianisait Phèdre, Victor Hugo transfigurait les monstres.

Rien n'est donc plus difficile qu'une définition de l'Art, c'est-à-dire qu'une unique définition. Tout le monde a raison et tout le monde a tort quand on se borne à dire soit que l'Art est une création, soit que l'Art est une restitution. L'Art est à la fois une réalisation et une idéalisation, mais il est toujours une révélation. L'Art exprime. L'artisan, aussi bien que le sculpteur, manifeste une conscience. Forger un outil, tourner un morceau de bois, laminer du métal c'est, en obéissant à une nécessité d'existence, déceler un état d'esprit, tout comme reproduire une action humaine en taillant un bas-relief dans le marbre. S'il n'y a pas de définition en art, il n'y a pas davantage de distinction. Tout relève de l'art, les objets utiles comme les objets décoratifs, la matière façonnée pour servir comme la ma-

tière embellie pour plaire. Le mobilier révèle tout comme le poème. Le motif d'architecture parle autant que la strophe. Toute une civilisation se reflète dans un camée ou une intaille. De même que la cathédrale était la Bible des illettrés, le vase, l'éventail, la broderie, la dentelle traduiront l'esprit des raffinés. Le moindre façonnement d'une matière quelconque témoigne de la sensibilité humaine.

Oui, les artistes, comme nous l'avons dit, sont des créateurs de mondes à l'image de leur âme. « Réaliser des rêves, voilà la vie du peintre », fait dire Alfred de Musset au peintre Tebaldeo [1]. Rubens satisfait son appétit de triomphateur. Rembrandt est en mal de mystère. Vinci se complaît dans l'énigme, Chardin goûte l'intimité, Watteau donne des fêtes galantes. Philippe de Champaigne se voue à l'ascétisme. Véronèse règne dans le décor et l'orchestration. Titien exprime le panthéisme et la sérénité. Raphael est un peintre d'harmonie, de pondération, d'air et de groupement, comme Michel-Ange est le fervent de la Bible et de l'anatomie. Lebrun déploie les emphases et les draperies. Poussin peut être défini un peintre d'intelligence, Claude Lorrain un peintre de lumière. Ingres, dévot à la ligne et impeccable de dessin, sera toujours en état de grâce selon les canons du Beau. Au contraire, on dira de Delacroix, ce peintre de fougue, d'inspiration et d'excès de mouvement, qu'il s'insurge contre la grammaire des Arts. Ceux qu'on appelle les Primitifs se sont fait un monde à eux où rien ne dérange la méditation. Les arbres, les fleuves, les montagnes, les horizons y apparaissent sans matérialité. La nature, sœur de l'homme, n'existe que pour le compléter et le traduire. L'effacement des couleurs, les ciels d'or, les sentiers jonchés de fleurettes, les troncs effilés, les pentes bleuies que gravissent des personnages nimbés s'harmonisent avec les piétés et

1. *Lorenzaccio.*

les détachements. Vallée de larmes où la pensée des fins dernières courbe les fronts sur une tête de mort, la terre ne déploie pas la luxuriance de trésors étalés. Le Primitif cache la beauté des choses comme il raréfie le feuillage des arbres. Il ne veut pas distraire l'ascète en oraison. *Le couronnement de la Vierge* de Fra Angelico est une ascension d'âmes. Les lignes et les couleurs prennent le chemin du Paradis au son de la trompette des anges qui annoncent le triomphe virginal. Avec de l'or et de l'azur le peintre dit l'ineffable. Pour réaliser son rêve, il n'a demandé à la nature que des indices et des suggestions.

III

Nous venons de nous demander si la nature est artistique.

Certes, nous pouvons, par sélection d'une partie de la réalité, envisager une œuvre de nature, comme nous contemplerions une œuvre d'art. Si nous isolons un paysage de façon à l'encadrer dans notre prunelle, ce fragment de la création vaudra-t-il plus ou moins qu'une toile de peintre, ou une description d'écrivain? Si nous nous mettons en face de l'original d'un portrait, éprouverons-nous devant cet être, organisme vivant et unité consciente, un sentiment esthétique comparable à l'émotion produite par l'œuvre peinte? Devant un fait réel, une action accomplie, un drame vécu, sentirons-nous agir le phénomène d'art? Le frisson sera-t-il le même qu'à la lecture d'un roman ou à la représentation d'une tragédie? En d'autres termes, la vie et la nature contiennent-elles des éléments de ce je ne sais quoi que nous appelons la Beauté? Ce qui revient à se demander si la nature est artistique.

Le corps de la Vénus me paraît merveilleux.

La plus superbe femme est-elle préférable?
Elle parle, il est vrai, mais *l'autre est admirable.*

Alfred de Musset relève ainsi la différence essentielle entre l'Art et la Nature. L'art est muet, la nature parle. L'art est mort, la nature vit. L'art est fixe, la nature mobile. En présence d'une chose de nature nous ne pouvons ressentir la même impression que devant une production d'art, parce que l'intérêt que nous portons à la première ne saurait atteindre à la hauteur de ce sentiment que nous fait éprouver la seconde et que nous appelons l'admiration, l'admiration qui exclut toute idée servile. La nature nous procure des jouissances profitables, l'art nous donne des joies contemplatives. La fleur naturelle ne ravit pas seulement notre vue, ce sens presque spirituel, elle flatte notre odorat par une satisfaction animale, elle peut servir comme remède par une fonction purement utile. Nous ne pouvons éprouver devant les merveilles réelles un sentiment désintéressé. Or, l'appropriation d'une chose à nos besoins se distingue essentiellement de la contemplation sans profit. La vocation de l'art est de ne servir que l'esprit par des moyens physiques. Il s'oppose radicalement à la vie par la fixité et par l'apparence. La nature, dans son instabilité troublante, s'agite et menace. Le nuage réel passe ou foudroie. Le nuage peint demeure, et sa foudre est inoffensive. Sur la toile les batailles, les naufrages, les désastres se figent dans le rassurant mensonge de l'art.

L'émotion que nous cause un tableau, une statue, un poème, un drame ne peut être du même ordre que l'ébranlement de notre sensibilité par une catastrophe ou un meurtre. Pour jouir de l'œuvre d'art, la première des conditions est d'être affranchi du désir comme de la crainte. Le peintre qui se faisait attacher au mât d'un vaisseau pour savourer à son aise les horreurs de la tempête affirmait ainsi le besoin de sécurité que réclamait sa contemplation. L'art est avant tout une représentation et un jeu,

mais un jeu restant tel, car si le jeu dégénère en réalité, si le simulacre se tourne en action effective, nous tombons du haut des cimes intellectuelles dans les bas-fonds de la sensation physique, du spectacle d'esprit dans la réalité de chair, les combats de taureaux et les râles de gladiateurs. La caractéristique de l'art est de se rapprocher le plus possible de la nature par l'illusion, et non par l'identification. La satisfaction qu'il procure est essentiellement désintéressée, parce qu'elle est due non à la chose même, mais à son apparence.

On objectera peut-être qu'un ciel étoilé, un paysage baignant dans la lumière, un horizon à la ligne fuyante, une forêt recueillie dans le silence et la majesté, une flamme qui brille, une eau qui coule et qui chante, nous impressionnent sans profit pour nos sens émus par leur seule contemplation, et qu'en leur présence nous nous trouvons dans l'état d'esprit que réclame l'œuvre d'art pour être platoniquement admirée. Ces choses de nature nous causent une jouissance à laquelle ne prend part aucune convoitise, et cette volupté d'âme est du même ordre que l'enchantement d'un tableau.

Mais s'il est avéré que les bruits, les couleurs et les contours de l'univers sont apparentés à notre âme, que le rouge, le jaune, le bleu, la courbe, l'angle, la ligne droite répondent à nos sentiments, que les voix du vent et de la mer chantent nos désirs, nos craintes, nos espoirs et nos mélancolies, il faut constater notre intervention dans ces choses où nous-mêmes apportons la puissance esthétique. Notre virtualité admirative n'est-elle pas pour beaucoup dans le spectacle admiré ? A notre insu, ne donnons-nous pas aux montagnes, aux vagues, aux cieux leur sens et leur harmonie ? Par le choix et l'intention nous importons notre moi dans la nature. L'heure et le lieu nous appartiennent, et, en étant les maîtres, nous nous approprions le paysage matinal ou nocturne, isolé par

notre vision. La nature n'est pas laissée entièrement à elle-même pour opérer sur notre faculté de sentir, et dès lors que nous contribuons par une initiative à l'impression qu'elle nous cause, ne faisons-nous pas déjà œuvre d'artiste rien que par cette direction de la vue? Le peintre fixera en couleurs sur la toile le fragment de création qui aura posé devant son chevalet, et ce sera l'achèvement humain du paysage.

Entre un chef-d'œuvre de la nature et un chef-d'œuvre artistique, lequel doit être préféré?

Des appréciateurs très compétents, les paysagistes, se prononcent pour le spectacle naturel. « Partout la nature est belle, » disait Corot. Constable affirmait n'avoir jamais vu une chose laide dans sa vie. L'école hollandaise, d'après Fromentin, « se pique de n'embellir jamais, de n'ennoblir jamais, de ne demander qu'au modèle comment on veut qu'on le représente ». Certains esthéticiens contestent ou distinguent. Charles Blanc donne gain de cause à la nature pour la couleur, mais, pour la ligne, à l'art. Le coloris appartient à une région moins noble que le dessin dans lequel s'attestent l'esprit, la discipline, le style. Or la ligne, si on l'en dégage, ne se trouve pas dans la nature. La ligne est, pour ainsi dire, créée par l'art.

Il est difficile de se prononcer sur cette hiérarchie. La couleur ne possède-t-elle pas, comme la ligne, une puissance révélatrice qui n'impressionne pas seulement la vue qu'elle flatte, mais en outre l'âme qu'elle ravit? Le bleu nous suggère des rêveries; le rose éveille en nous des idées de douceur de vivre; le jaune et le rouge, le vert et le blanc possèdent des significations passionnelles, et le noir opposé au blanc donne dans les eaux-fortes d'irrésistibles impressions. La couleur est un élément esthétique nullement inférieur à la ligne. La ligne est plus intellectuelle, la couleur davantage pathétique; la ligne donne la forme et l'être; la couleur anime et passionne le produit de la ligne.

Dans une œuvre de la nature, l'union de la ligne et de la couleur forme un objet plus impressionnant que la création d'art, mais moins approprié à l'esprit de l'homme qui s'intéresse davantage aux choses construites par le dessin, c'est-à-dire par la volonté guidant la main.

Mais, qu'il soit d'un coloriste ou d'un dessinateur, un paysage composé même avec la plus scrupuleuse fidélité de reproduction du modèle, reflétera la pensée personnelle et l'intention préconçue de l'artiste, et dès lors parlera davantage à l'intelligence du spectateur que le tableau naturel.

De même qu'il n'y a pas dans la nature de statues toutes faites, il n'y a pas non plus de paysages tout faits.

La nature ne fait pas ses œuvres pour notre sentiment. Notre esprit seul en dégage l'attrait. L'art est un truchement. Il prête à la nature des intentions et des pensées, et, collaborant avec elle plutôt que lui obéissant, il s'applique à l'humaniser.

Ruskin sacre la nature d'une sorte de divinisation au travers de laquelle il ne voit que beauté dans ses moindres aspects. Tout en comprenant l'enthousiasme que lui inspirent le nuage et le caillou, tout en lui concédant comme légitimes son idolâtrie et son humilité envers la plus éphémère feuille et le plus frêle roseau, il faut admirer le pinceau tenu par une main humaine. Si le soleil couchant dépasse en magnificence les toiles les plus éclatantes, comment ne pas rendre hommage à Claude Lorrain pour sa belle lumière rêveuse? Et Rembrandt n'a-t-il pas trouvé des effets d'ombres et de rayons qui rivalisent avec les plus saisissants contrastes de la Nature. Supprimez l'art; ce n'est pas un paradoxe d'affirmer que la nature y perdra de valeur, faute d'une interprétation manifestant son sens caché et mettant en évidence ses qualités dominantes.

Mais à la place d'une chose vue, mettons un événement accompli, une prouesse héroïque, ou une aventure pas-

sionnelle. Notre émotion devant ce drame vrai vaudra-t-elle le frisson causé par la péripétie inventée? L'Histoire nous dira-t-elle plus que l'Épopée ?

Le récit de la mort d'un ami me touche et m'attriste, mais la commotion de ma sensibilité se différencie d'avec la puissance d'effet de la poésie. Si je pleure de l'événement même, je suis un homme. Si je goûte l'habileté et le style chez le narrateur, je suis un lettré, car, jusque dans l'histoire et l'exact compte rendu, une concession est faite à l'arrangement, et par là l'artifice même à petite dose rejoint l'art. Quant à la réalité directement ressentie — accident ou crime — on y trouve des sujets et non des compositions, des matériaux et non un ouvrage.

Taine n'hésite pas à proclamer la supériorité de l'art sur la nature, parce que la convergence manque souvent dans la nature, jamais dans l'œuvre des grands artistes. La statue, le tableau, le poème, l'édifice, la symphonieren-dent dominateurs les caractères notables. Les objets réels au contraire trahissent leur inaptitude à concentrer les qualités maîtresses dans un tout systématique.

L'Art l'emporterait sur la Nature par sa vérité, si l'on doit entendre par vérité la conformité au caractère.

Comment ne pas faire remarquer néanmoins que dans la Révolution française et la carrière de Napoléon il y a plus d'effets que dans n'importe quelle pièce de théâtre, plus de merveilleux que dans la plus légendaire épopée? C'est un dramaturge hors ligne qui a fait l'histoire de 1789 à 1815. Son œuvre atteint le comble de l'audace et de la logique. Si l'on s'avisait de comparer l'histoire de la révolution française avec l'*Iliade* ou *Œdipe-Roi*, la préparation et la gradation des événements se manifesteraient avec la même évidence dans l'œuvre de réalité que dans l'œuvre de fiction. La colère d'Achille et la colère du peuple, le roi de Thèbes et le roi de France pris dans l'engrenage de faits qui hâtent leur perte, les obstacles

dressés contre l'action précipitant sa marche, la multiplicité des épisodes, la péripétie, le nœud et l'intrigue, pour parler le langage du théâtre, se résolvant dans le dénouement vainement conjuré. Certes, les situations vraies défient ici l'imagination la plus effrénée. L'événement le plus inouï, le plus inattendu, ce qui dément toutes les prévisions, ce qui authentique le prodige, voilà ce qui arrive, et arrive, comme dans les tragédies, par le développement même de l'action.

L'Histoire est si poétique qu'elle est l'aliment de prédilection des génies les plus portés vers l'extraordinaire, tels que Corneille. M. Brunetière a très justement remarqué que l'histoire permettait à Corneille de légitimer ses données inacceptables. Et Victor Hugo! Napoléon ne l'a-t-il pas fasciné par les « motifs » d'antithèses et l'excès d'imagination qui signalent son authentique et extraordinaire fortune?

Mais il faut remarquer, toujours avec Taine, que la vie abonde en avortements. Il y a des Césars, des Napoléons en puissance auxquels manque l'occasion. Sans la Révolution Napoléon n'aurait pu « se réaliser ». Ce que la Nature n'élimine pas toujours, c'est-à-dire l'obstacle, l'Art écarte pour faire aboutir sûrement ses concepts.

Disons que les événements de la vie collective pas plus que ceux de la vie individuelle ne se déroulent selon les gradations et les règles de l'art dramatique, de même que les nuages ne se groupent pas dans le ciel selon les principes du dessin, et que les lignes des montagnes sont belles aux canons de l'architecture.

La Nature n'est donc pas artistique.

Ce qu'il faut reconnaître, c'est qu'elle est l'inspiratrice de l'art. C'est elle qui suggère et provoque l'émotion humaine par ses phénomènes mobiles dans l'immuable substance, par le jaillissement de ses sources éternellement fécondes, par la vie. C'est la nature physique qui

fournit les matériaux et les modes d'expression des arts. C'est la nature morale qui approvisionne de sentiments et de passions l'historien, le dramaturge, le romancier, le poète.

La nature, si elle n'est supérieure, est antérieure à l'art. L'art, sous peine de stérilité, doit revenir sans cesse à elle comme à son point de départ et sa source. Le culte de la nature est indispensable à tout esprit qui veut faire passer quelque chose du néant à l'être. Oui, il faut l'adorer, comme Ruskin, mais non la copier.

IV

Nous venons de dire que la Nature n'est pas artistique, qu'elle est seulement l'inspiratrice de l'Art.

Voyons maintenant si l'Art est naturel. Selon Victor Hugo, « l'Art est la branche seconde de la nature »[1], et l'on cite de Puvis de Chavannes cette parole profondément significative : « Je veux être non nature, mais parallèle à la nature. »

Ce n'est pas un paradoxe d'affirmer que l'Art crée des mondes à l'instar de la Nature, et que ses œuvres jouissent d'une sorte de vie. L'homme, auteur de l'œuvre d'art, fait partie de la nature. Son esprit qui lui inspire le poème, le tableau, la statue, le monument, n'est-il pas une force naturelle? Par son parti pris et son arbitraire le peintre se compose un univers dont l'ordonnance et la systématisation rivalisent avec les agrégats de la matière.

Si l'on peut dire d'une œuvre peinte qu'elle est le tableau de la vie, on peut aussi bien parler de la vie d'un tableau.

1. *William Shakespeare.*

Dans n'importe quel genre le chef-d'œuvre d'art apparaît comme un être vivant, si l'on doit voir dans l'être vivant le produit d'un assemblage de cellules autour d'un centre générateur. Les créatures de l'art, au lieu de dépendre de forces aveugles, obéissent à la prévoyance intellectuelle. Par l'élimination du cas fortuit, tout, dans l'œuvre esthétique, conspire et s'ordonne en vue d'une réalisation d'idée. Dans la nature le travail des puissances créatrices est à chaque instant contrarié ou anéanti par des retards ou des bouleversements. En art, pas d'imprévu, de brutalité, de hasard. La sélection s'opère sans autre direction que la logique, pourvu que l'œuvre soit coulée dans un moule d'unité et de convergence de façon que le désordre fasse partie de l'ordre, chaque parcelle de l'ensemble jouant son rôle indispensable dans la composition déterminée. En somme, l'Art est une réalité gouvernée par l'esprit humain.

Ses œuvres vivent, et elles ne vivent pas seulement de la vie que leur a donnée l'artiste. Détachées de lui, elles attestent à la fois sa puissance et leur fécondité propre. Les êtres de fiction font souche comme les êtres de réalité, à ce point qu'on peut rattacher par une généalogie spirituelle les personnages de tel poète à ceux d'un devancier, et, par exemple, saluer dans René un fils reconnaissable d'Hamlet.

Oui, les œuvres d'art vivent leur vie. Elles croissent ou diminuent en valeur avec le temps. L'avenir éprouve leur longévité. Elles subissent le milieu, comme leur auteur. Elles connaissent les phases, les vicissitudes, les grandeurs et les décadences. Les âges y mettent leur collaboration et leur âme. L'admiration est une faculté agissante qui travaille, et découvre, on peut dire qui invente, des significations imprévues de l'artiste. Il ne dépend pas de lui que son œuvre ait plus ou moins de prolongement dans le temps et l'espace. Telle parole qui fut dite dans

le désert retentira plus tard dans les cités. Tel style d'architecture en discrédit naguère reprendra vogue et faveur aux dépens d'un exemplaire d'art désormais rebuté. « Je rends au public ce qu'il m'a prêté; j'ai emprunté de lui la matière de cet ouvrage », disait La Bruyère. A son tour, le public rend à l'écrivain son ouvrage agrandi, enrichi, consacré par l'admiration collaboratrice. L'admirateur, comme l'amant, crée en partie la beauté de ce qu'il admire. La postérité, la suite des générations, toutes ces âmes à venir remuées par le souffle de vie des œuvres d'art renouvellent sans cesse l'aspect du poème ou du tableau vu à travers leur frisson. De même que sur les façades d'édifices le temps met sa patine dorée, ainsi les générations ajoutent du prestige aux livres. Les contemporains ne sont pas le public des auteurs, mais les arrière-neveux, qui ne discernent plus dans les œuvres que l'élément d'éternité.

V

A cette question : l'Art est-il naturel? nous avons répondu que l'Art se rapproche de la Nature par ses créations qui sont douées de vitalité. En effet, l'Art possède des éléments de durée qui tiennent à sa vérité.

Mais comment s'obtient la vérité en art?

Nous proposons de dire que la vérité dans l'art n'est pas autre chose que l'intensité d'une émotion, d'où naissent la franchise, la clarté et la puissance d'expression esthétique. Chaque artiste se fait, avec les matériaux de la nature, un monde à lui. Un poète, un dramaturge, un romancier puise des éléments d'œuvre dans les passions des autres en faisant intervenir son propre tempérament. De même, un peintre, un sculpteur se met en quête des formes, des couleurs, des attitudes et des effets qui, dans la nature, s'accordent à sa sensibilité.

D'où résulte nécessairement, dans la composition de l'artiste ou du poète, une altération des choses. Si la réalité offre des ombres et des lumières, des haines et des amours, du calme et de l'agitation, l'œuvre d'art combine, rapproche ou oppose ces divers éléments selon le vouloir humain. Il y a d'autant plus de vérité en art qu'il y a de manifestation de caractère.

En effet le caractère, c'est, à proprement parler, la vérité de l'art. Le caractère n'est qu'en puissance dans la nature, ce n'est que par le moyen de l'art qu'il atteint son total épanouissement. Il y a de l'expression dans la nature, mais c'est le pinceau qui dévoile l'âme d'un paysage.

Et pourquoi soulever le problème de la supériorité ou de l'infériorité de l'art vis-à-vis de la nature? Le soleil de Dieu donne plus de chaleur et de rayonnement que le soleil du peintre, mais la lumière chez Claude Lorrain ne sera pas moins véritable. Un intérieur de Rembrandt tel que le *Philosophe sous l'escalier* ne subira pas la comparaison avec le laboratoire d'un savant « en proie à la pensée », il sera seulement d'une spécialité de vision conforme à l'âme du maître d'Amsterdam, et par conséquent à la vérité selon son évangile.

En littérature, pareillement. Corneille a une autre conception que Racine. Chez l'un triomphe l'énergie; chez l'autre domine la passion. A chacun sa vérité. Dans le théâtre de Victor Hugo, c'est la préoccupation obsédante du contraste et du coup de surprise. Le grand manieur d'effets accentue la situation d'antithèse entre les conditions humaines; le bouffon et le roi, le laquais et la reine, le chef de bandes et le chef d'empires s'opposent comme en des diptyques. Et c'est une question de savoir si Victor Hugo n'a pas lui-même exagéré et quelque peu falsifié sa vérité à lui.

Car — remarquons-le — on ne traiterait pas complète-

ment le sujet de la vérité dans l'art, si l'on s'abstenait d'envisager la question sous son autre face : la fausseté en art.

Il y a fausseté en art, quand apparaît un défaut de logique, un mécanisme vicieux, une impossibilité morale de situation, telle que celle de Ruy Blas vis-à-vis de don Salluste; si le « qui te l'a dit » d'Hermione et le « qu'il mourût » d'Horace sont des vérités, peut-on en dire autant du geste par trop servile de Ruy Blas ramassant le mouchoir de don Salluste? Et cette héroïne du *Pertharite* de Corneille n'excède-t-elle pas la vérité lorsque, pour rendre le tyran plus haïssable encore, elle le provoque à immoler son fils — cette monstruosité fût-elle historique?

C'est le point de vue que considérait ce maître en créations d'art, Balzac, lorsqu'il disait à sa sœur : « *La réalité seule justifie l'invraisemblance;* on ne nous permet que le possible, à nous autres. »

Il y a dans l'art des vérités qui, transposées dans la vie, deviendraient des faussetés, et, à l'inverse, la vie montre des vérités que l'art doit répudier comme de flagrantes erreurs. De même que certains paysages naturels font dire au peintre ce que *Fantasio* exprime sous une apparence paradoxale dans la comédie de Musset : « Comme ce soleil couchant est manqué, la nature est pitoyable ce soir! »

Enfin une loi inéluctable s'impose à toute production d'art : la loi des sacrifices. Elle régit les arts plastiques, puisque la peinture supprime le relief, la statuaire la couleur. Et cette nécessité du sacrifice gouverne également la littérature qui se conditionne d'abstraction et de raccourci. « Tacite, dit Montesquieu, abrégeait tout parce qu'il voyait tout. » La vision de l'écrivain doit embrasser une totalité. Pas d'œuvre littéraire sans condensation. C'est ainsi que dans un drame chaque scène conspire au

dénouement. Cet assujettissement des parties au tout produit l'ouvrage. Or, dans la nature, au contraire, se déploie l'évolution sans fin des phénomènes. La dispersion fait obstacle à l'achèvement. Jamais un monument ne se forme de matériaux épars.

Si l'Art construit des œuvres indestructibles, c'est parce qu'il opère le retranchement d'une partie de la nature. Il résiste au temps par la fixité. Il obtient la vie immortelle par le sacrifice de la vie éphémère.

VI

Proclamons donc en terminant que la vérité de l'art ne coïncidera jamais avec celle de la nature. Nous avons essayé de faire voir que l'artiste se préoccupe d'éterniser les impressions qu'il reçoit des choses, mais qu'il ne peut éterniser que le vrai, au sens esthétique du mot.

Si le poète a pu dire que l'Art seul a l'éternité, ce n'est que parce que seul aussi l'Art a la vérité.

AUGUSTIN CABAT.

Séance du 22 décembre 1906.

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Les contrats et les obligations.

Cours de Droit civil français, par M. Ch. Beudant.

Professeur à la Faculté de Droit de Paris, doyen honoraire, publié par son fils, Robert Beudant, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Grenoble. *Les Contrats et les Obligations.*

M. Lyon-Caen. — Aussitôt après la mort de son père survenue en juillet 1895, M. Robert Beudant a conçu le projet de publier le cours de M. Charles Beudant qui, pendant 27 ans, a professé avec un éclatant succès le Droit civil à Paris. Déjà ont paru cinq volumes contenant une introduction générale, un traité des personnes, un traité des garanties personnelles et réelles. Un sixième volume consacré aux contrats et aux obligations vient d'être publié. On y retrouve à un haut degré les grandes qualités du maître, la clarté, la netteté, la précision, un esprit très logique qui sait, à l'occasion, s'arrêter dans ses déductions, pour ne pas heurter les besoins impérieux de la pratique. Sans doute, à la différence d'auteurs plus récents qui ont publié des traités de Droit civil, M. Charles Beudant, suivant la méthode ancienne, ne s'efforce pas de rattacher le droit à l'économie politique et à l'histoire. Mais son Commentaire du Code civil n'en est pas moins plein de notions exactes présentées avec un art d'exposition que peu de professeurs ont égalée.

M. Robert Beudant doit pour publier le cours de Droit civil de son père fournir un travail considérable. Il lui faut compléter des notes présentant des lacunes. Il lui faut surtout mettre l'ouvrage au courant des réformes législatives et dans le domaine même du Droit civil la moins changeante de toutes les branches de la législation, elles ont été nombreuses depuis douze ans. M. Robert Beudant s'est très soigneusement acquitté de cette tâche très difficile : rien ne révèle que deux auteurs ont mis la main à cette œuvre importante qui, avec les quatre ou cinq volumes qui la termineront, rendra à la science et à la pratique du Droit civil de très grands

services et conservera le souvenir d'un maître justement estimé et respecté de ses anciens élèves et de ses collègues.

Séance du 10 novembre 1906.

Les corporations ouvrières dans les duchés de Lorraine et de Bar.

Par M. Émile Duvernoy.

M. Levasseur. — *Les corporations ouvrières dans les duchés de Lorraine et de Bar au* XIV*e et au* XV*e siècle*, par M. Émile Duvernoy, archiviste de Meurthe-et-Moselle, docteur ès lettres, sont une instructive contribution à l'histoire économique de l'ancienne France. C'est au XIVe et au XVe siècle qu'on trouve dans les archives les premières chartes constitutives de corporations et les métiers organisés sont tout d'abord pour la plupart ceux des drapiers ; elles jouissent d'une grande liberté, plus grande, semble-t-il, qu'en France à la même époque ; ce n'est que plus tard que les ducs ont imposé leur autorité en Lorraine, comme les rois en France. D'ailleurs au XIVe et au XVe siècle, l'industrie paraît encore peu développée en Lorraine ; on ne voyait guère, dans l'alimentation, dans les vêtements, dans la cordonnerie que l'auteur étudie, que de petits artisans.

Séance du 22 décembre 1906.

Le port de Paris.

Par M. F. Maury.

M. Levasseur. — Je présente, au nom de l'auteur, *Le Port de Paris hier et demain*, par M. F. Maury. Ce n'est pas Paris port de mer qui est le sujet de ce travail ; c'est le port de la Seine, centre d'un commerce toujours croissant et dont le tonnage aujourd'hui est supérieur à celui de nos premiers ports de mer. Le travail est intéressant, nouveau à certains égards, étant composé avec des documents d'archives.

Séance du 22 décembre 1906.

La population de Bordeaux au XVIIIe siècle.

Par M. A. Nicolaï.

M. Levasseur. — Je présente à l'Académie, au nom de M. A. Nicolaï, professeur du cours d'économie politique de la Bourse à Bordeaux, une brochure intitulée *La population de Bordeaux* au XVIIIe siècle (1700-1800). Cette brochure ne traite que de l'état de la population. L'auteur se propose de faire connaître dans la suite le mouvement de la population. On peut dire que c'est au XVIIIe siècle que nous commençons à posséder des documents sur le nombre des habitants de la France. Encore ces documents sont-ils peu nombreux et généralement très imparfaits.

M. Nicolaï a rassemblé, non sans peine, les instructions des contrôleurs généraux et des intendants sur la matière et les résultats relatifs à la population de Bordeaux, depuis le mémoire des intendants de 1698 qui lui attribue 42 à 43.000 habitants; en 1747 on en trouve 66.000. Le premier recensement de la France, celui de 1801, a accusé 95.947 habitants; celui de 1901, 257.471. C'est le maximum, car celui de 1906, dont nous connaîtrons le chiffre officiel au 31 décembre prochain, paraît, d'après le relevé local, n'être que de 251.947.

Séance du 22 décembre 1906.

Les lois d'Assurance ouvrière à l'étranger.

Par M. Maurice Bellom.

M. Levasseur. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un volume intitulé *Les lois d'assurance ouvrière à l'étranger. Livre III. Assurance contre l'invalidité, deuxième partie*, par M. Maurice Bellom. C'est le neuvième volume d'un ouvrage considérable qui aura un dixième et dernier volume et auquel M. Maurice Bellom a consacré une grande partie de sa vie. Dans les six premiers volumes, l'auteur avait réuni tous les textes relatifs à l'assurance contre les accidents; le septième est consacré à l'assurance contre l'invalidité. Le huitième est consacré à la question des retraites ouvrières en Allemagne. Le présent volume porte sur la législation de cette matière, analyse la législation et les textes des lois en Belgique et

Italie, dans le canton de Neuchâtel et les projets de lois en Au-che, en Danemark, en Espagne, en Grande-Bretagne, en Norvège, Russie, en Suède. C'est un recueil indispensable pour les mmes d'État et les savants qui étudient ces questions et qui ivent remercier M. Bellom d'avoir pris la peine de rassembler s textes.

Séance du 22 décembre 1906.

Le rôle de la guerre.

Par M. Lagorgette.

M. Frédéric Passy. — Je demande à l'Académie la permission de lui faire hommage, au nom de leurs auteurs, de deux ouvrages d'étendue et de caractère très différents, mais de nature à intéresser, l'un et l'autre, sinon tous les lecteurs, du moins les personnes qui ne sont point indifférentes aux questions dont ils traitent.

Le premier est un grand in-8° de 700 pages : *Le rôle de la guerre,* par M. Lagorgette, docteur en droit, lauréat de la Faculté de Dijon. C'est la thèse qui a été couronnée par ses juges.

M. Lagorgette n'est ni un ennemi aveugle de la guerre, entassant contre le grand crime du meurtre collectif toutes les malédictions et tous les anathèmes, ni un apologiste des services qu'a pu rendre, à certaines époques, la mêlée violente des nations, et un admirateur sans réserves des vertus d'endurance et de force que développe l'esprit militaire. C'est un critique, qui, se méfiant des thèses toutes faites et de l'enthousiasme comme du dénigrement systématiques, cherche à instruire en toute impartialité, en tenant compte à la fois du bien et du mal, une grande cause d'intérêt humain et universel. Son étude, il est vrai, le conduit à condamner la guerre et à glorifier la paix, mais non sans certaines circonstances atténuantes pour la première, et certaines réserves à l'égard de la seconde. Il était difficile de se livrer à cette étude contradictoire avec plus de conscience; et si l'on pouvait reprocher quelque chose au jeune docteur, ce serait plutôt d'avoir parfois trop tenu à être absolument complet et à ne laisser de côté aucun détail ni des faits ni de l'argumentation. Cette conscience, si elle a, peut-être, un peu exagéré l'étendue de son travail (ce qui peut faire hésiter en aborder la lecture complète), a eu, en revanche, un avantage

dont il est difficile d'exagérer la valeur. Par des recherches poursuivies avec une infatigable patience, au prix de nombreux voyages et d'un dépouillement personnel des sources que lui a permis la connaissance des langues étrangères, M. Lagorgette est arrivé à constituer une bibliographie de la guerre et de la paix, à laquelle rien, croyons-nous, en dehors des travaux si exacts et si sûrs de M. le sénateur belge La Fontaine, ne peut être comparé. Comme répertoire de faits et d'idées, ce livre est une mine précieuse qu'exploiteront certainement tous ceux qui voudront, à l'avenir, faire sans trop de travail des études documentées sur la question de la paix et de la guerre.

Le Duplicisme humain.

Par M. Camille SABATIER.

Le second ouvrage dont je désire entretenir l'Académie est un modeste in-12 de 160 pages, intitulé : *Le Duplicisme humain*, dont l'auteur est M. Camille Sabatier, ancien député d'Oran, à qui l'on doit déjà divers travaux d'un caractère très personnel. Il est précédé d'une préface de M. J.-E. Abelous, professeur de physiologie à la Faculté de Toulouse. C'est, en effet, une thèse de physiologie, en même temps que de morale, que présente, sans dissimuler ce qu'elle a, au premier abord, d'imprévu et de paradoxal, l'ancien administrateur algérien et directeur, en dernier lieu, des services pénitentiaires de notre colonie méditerranéenne. M. Sabatier, qui, malgré l'état déplorable de sa vue, est un travailleur infatigable, appliquant aux questions dont il s'occupe une persistance et une pénétration extraordinaires, servies par une mémoire infaillible, prétend déduire de l'état actuel des sciences biologiques que, de même qu'il faut, pour la naissance d'un être humain, un père et une mère, il y a dans chacun de nous deux êtres co-existants, des « co-êtres », comme il les appelle, dont les impressions et les volitions, différentes et parfois contradictoires, sont comme une instruction préparatoire, d'après laquelle et sur laquelle se prononce un élément supérieur, centre de la personnalité dirigeante. Et de ces déductions, qui peuvent paraître d'abord empreintes de matérialisme, il arrive, en fin de compte, à tirer une démonstration de la liberté humaine et de la supériorité de la loi morale.

Je suis trop étranger aux questions biologiques, physiologiques

philosophiques pour me permettre de me prononcer pour ou ontre ces conclusions, ou plutôt cette méthode. Je ne vois pas très ien la nécessité de savoir si nous sommes simples ou doubles, pour omprendre et pour sentir qu'il y a en nous un mélange de détermiisme et de liberté; et que, plus ou moins sciemment, plus ou moins onsciencieusement, nous sommes en quelque sorte, à toute heure, os propres juges, prenant parti, bien ou mal, sous notre responabilité, pour ou contre les sollicitations, bonnes ou mauvaises, de os sensations ou de nos aspirations. Mais il y a dans tels chapitres u petit volume de M. Sabatier, particulièrement dans l'avanternier, où il étudie le développement progressif du caractère, de intelligence et de la conscience, aux diverses périodes de l'enance, de l'adolescence et de l'âge viril, des pages d'une incontesable valeur, et qui mériteraient le suffrage des hommes clairoyants et sincères de toutes les opinions.

Il faut ajouter qu'à la différence de la plupart de ceux qui traient de ces questions, et dont la langue, encombrée de termes spéiaux, n'est abordable que pour les initiés, la langue de M. Sabaier est d'une aisance, d'une clarté et d'une absence de pédantisme qui permettent de lire sans fatigue et presque avec agrément une argumentation qui, sous une autre plume, aurait beaucoup de chance de paraître redoutable.

Entre Mère et Fille.

Par M. Frédéric Passy.

A la suite de ces présentations, faites au nom d'autrui, l'Académie me permettra-t-elle de lui en faire une, très modeste, en mon propre nom? C'est presque une simple brochure, une plaquette, intitulée : *Entre Mère et Fille*, dont tout l'intérêt, si elle en a, vient de la délicate importance du sujet qui y est abordé. Il s'agit de cette initiation, si difficile et si nécessaire en même temps, aux questions qui sollicitent, vers un certain âge, nos fils et nos filles, et qu'il est aussi dangereux de négliger absolument que de risquer maladroitement. Ayant eu, il y a quelque temps, l'occasion de lire et d'apprécier une sorte d'encyclopédie entreprise sur ce sujet dans d'excellentes intentions, mais, à mon avis, avec plus de zèle que de tact et d'art, la tentation m'est venue, un peu témérairement, après avoir montré comment il ne fallait pas s'y prendre,

d'essayer de montrer comment on pourrait s'y prendre. Et j'ai mis en présence l'une de l'autre une mère prudente et une fillette curieuse et intelligente, dont l'une questionne, et dont l'autre répond. Je n'ai point la prétention d'offrir aux parents embarrassés un manuel complet d'éducation sexuelle; je n'ai même qu'à peine effleuré les premiers chapitres de cette initiation. Ma seule ambition a été d'amorcer discrètement la question et d'indiquer aux mères de famille comment, en y mettant, selon les caractères et les âges, les tempéraments convenables, elles pourraient parvenir à éviter à la fois les dangers d'une ignorance qui ne préserve pas toujours, les écueils d'une clarté trop brutale et la fermentation redoutable de la curiosité refoulée sur elle-même.

Séance du 22 décembre 1906.

Esquisse d'une histoire générale et comparée des philosophies médiévales.

2e édition, revue et augmentée

Par M. François Picavet, Secrétaire du Collège de France.

M. Boutroux. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de l'auteur M. Picavet, l'Esquisse d'une histoire des philosophies médiévales dont je lui ai déjà offert la première édition. Ce consciencieux ouvrage a été universellement apprécié, et est vite devenu, pour toutes les personnes qui s'occupent de l'histoire des idées philosophiques et religieuses au moyen âge, un instrument de travail indispensable.

Séance du 29 décembre 1906.

Précis de Droit Criminel

Par M. Garraud,

Professeur à la Faculté de Droit de Lyon.

M. Glasson. — J'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie d'un *Précis de Droit criminel*, publié par M. Garraud, professeur à la

Faculté de Droit de l'Université de Lyon. M. Garraud est un des criminalistes les plus distingués de notre temps; depuis longtemps il s'est fait connaître soit par son enseignement, soit par des publications vraiment magistrales qui lui ont même valu dans notre Académie le prix Wolowski en 1894 sur le rapport de M. Colmet de Santerre. Dans ses travaux scientifiques, il n'a pas oublié ceux qui ont besoin pour leurs études ou pour la pratique de leurs fonctions judiciaires d'un ouvrage élémentaire contenant les principes essentiels du Droit criminel. Un ouvrage de cette nature n'est certes pas facile à composer : il doit convenir à la fois aux étudiants pour la préparation de leurs examens et aux magistrats appelés par leurs fonctions à appliquer un principe parfois un peu oublié de la législation pénale. M. Garraud a pleinement réussi dans cette entreprise difficile comme le prouve la neuvième édition de son précis; on y trouve l'ensemble du droit criminel et même la citation des décisions les plus importantes de la jurisprudence. L'auteur s'est conformé à l'usage ordinaire des professeurs de droit criminel. Cet usage est d'exposer l'ensemble de la procédure pénale mais de ne s'arrêter pour le droit pénal proprement dit, c'est-à-dire pour l'étude des infractions et de leur répression, qu'à la théorie générale. L'auteur consacre la première partie de son ouvrage à cette théorie générale. Après avoir fait rapidement connaître les origines du droit criminel, l'objet et la méthode des sciences pénales et jeté un coup d'œil rapide sur l'histoire du droit criminel, il s'est spécialement arrêté à l'étude de l'infraction dont il a soigneusement relevé les divers éléments; puis il s'est occupé des peines et de leur application. Ici s'arrête la partie consacrée au droit pénal proprement dit. L'auteur ne dit rien des diverses infractions à la loi pénale, crimes, délits ou contraventions. Il est d'usage, et j'ajouterai même de toute nécessité, de les passer sous silence dans l'enseignement de licence, faute de temps. Au contraire la seconde partie du livre de M. Garraud est complète dans la procédure pénale. L'éloge de ce livre n'est plus à faire et on ne peut que lui souhaiter la continuation du succès qu'il a déjà et depuis longtemps obtenu.

Séance du 29 décembre 1906.

Les valeurs mobilières en Belgique.

Par M. Edm. NICOLAÏ.

M. Levasseur. — M. Edm. Nicolaï, directeur au ministère de l'intérieur et de l'instruction publique et chargé de Cours à l'Université de Gand, m'a chargé d'offrir à l'Académie une brochure sur les valeurs mobilières en Belgique. M. Nicolaï avait déjà fourni un premier travail de ce genre en 1895 à l'Institut international de statistique pour le rapport général de M. Neymarck sur les valeurs mobilières. Il a repris ce travail, il l'a développé et il l'a étendu aux années 1903 et 1905 qui fournissent les éléments d'une comparaison avec 1895.

Sans entrer dans le détail des tableaux de chiffres très correctement dressés par M. Nicolaï, je signale à l'Académie quelques résultats généraux. Le total des valeurs cotées dans les cours belges et des valeurs non cotées s'élevait en 1896 à 6.103 millions, valeur d'émission, et à 7.149 millions, valeur d'après les cours; la plus-value était d'un peu plus d'un milliard, soit 17 p. 100, et le revenu moyen au cours du jour était d'environ 3 1/2 p. 100. Le total de 8.607 millions en janvier 1903 et de 10.861 millions au 1er janvier 1906, soit un accroissement calculé avec 18 millions de valeurs complémentaires pour 1896, de 4.739 millions en dix ans. C'est parmi les accroissements de valeurs mobilières qu'on signale dans presque tous les États, un accroissement considérable qui témoigne de l'activité industrielle et commerciale de la Belgique et l'importance de plus en plus grande des fonds d'État, de province et de communes qui formaient déjà le groupe le plus important en 1896 (3.126 millions) et qui ont augmenté de 1.806 millions. Les actions de tramways ont passé de 72 millions à 75 millions.

Séance du 29 décembre 1906.

Le docteur Quesnay, chirurgien, médecin de Mme de Pompadour et de Louis XV, physiocrate. Paris, in-12, 1907.

Par M. G. SCHELLE.

M. René Stourm. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de M. Schelle, son nouvel ouvrage sur le docteur Quesnay, que la couverture du livre qualifie de chirurgien, médecin de Mme de

Pompadour et de Louis XV, et physiocrate, trois titres, d'inégale valeur, résumant bien l'homme. Quesnay, en effet, fut chirurgien de mérite, il jouit de la faveur royale par l'intermédiaire de Mme de Pompadour, mais sa gloire aux yeux de la postérité se justifie par cela seul qu'il fonda l'école physiocratique. Cependant peut-être ne l'eût-il pas fondée, ou du moins eût-il éprouvé quelque peine à le faire, si sa réputation médicale et sa position influente auprès de la toute-puissante favorite du roi n'avaient facilité la propagation de son enseignement et le recrutement de ses disciples. De sorte que tout se tient dans la vie de Quesnay, comme l'a très bien compris M. Schelle, qui déjà, avec le même art, pour d'autres physiocrates, a su mettre si heureusement la biographie au service de l'exposé scientifique. Une telle association devient particulièrement nécessaire à l'égard des précurseurs dont le mérite dérive surtout du milieu dont ils ont su se dégager. Si Quesnay porte un nom glorieux, c'est précisément parce que son génie domina spontanément l'ambiance de son époque. Autrement, ses œuvres elles-mêmes, malgré leurs nobles tendances, suscitent de place en place des critiques que M. Schelle ne craint pas de formuler à la lumière de la science moderne. Ce qu'il admire, par exemple, sans réserve, c'est la prescience de l'esprit clairvoyant de Quesnay, qui d'emblée posa les assises d'un ordre nouveau, et qui, vingt ans avant Adam Smith, traça les voies définitives de l'économie politique jusque-là incertaines.

M. Schelle, en évitant ainsi de composer un panégyrique aveugle ou banal, a pu élever à ce grand ancêtre un monument digne de lui. Rien ne prouve mieux, d'ailleurs, son désir de lui assigner un rang prééminent que le fait de lui consacrer une étude à ce point riche de recherches et d'érudition, où se trouvent successivement décrites les phases du début de sa vie comme médecin de petite ville, les multiples sources de la formation de son intelligence économique, la persévérance de ses observations sociales, son attitude de courtisan, de courtisan bourru par exemple, la nature de son caractère, ses relations avec ses protecteurs et ses détracteurs, etc. Rien de plus intéressant pour les économistes et les curieux de l'histoire du XVIIIe siècle que la série d'événements et d'anecdotes illustrant la biographie de ce fils de laboureur parvenu au rang de conseiller intime de Mme de Pompadour, laquelle devint ainsi, d'une manière bien inattendue, le truchement de la nouvelle école économique. La finesse de Quesnay pouvait seule s'en accommoder et en tirer profit. Ce fut, en effet, grâce à l'influence de la favorite que le fameux *Tableau économique*, dont M. Schelle se

vante à juste titre de posséder un exemplaire depuis longtemps introuvable, put être imprimé et tiré à Versailles par les propres mains du roi.

Les livres que M. Schelle a déjà publiés sur Du Pont de Nemours et Vincent de Gournay, possèdent, on le sait, une réputation classique en matière physiocratique. Leur mérite, comme celui du présent livre, réside surtout, à notre avis, dans cette remarquable association, que nous venons de signaler, entre la science historique et la science contemporaine possédées concurremment par l'auteur, cette dernière lui permettant de porter un jugement plein de compétence et d'autorité sur l'œuvre du fondateur de l'économie politique au XVIIIe siècle. L'Académie, j'en suis assuré, ne peut que désirer voir M. Schelle poursuivre, dans cet ordre d'idées, la série de ses beaux travaux.

Séance du 19 janvier 1907.

A history of diplomacy in the international développement of Europe (Tomes I et II).

Par M. David JAYNE HILL, ministre plénipotentiaire des États-Unis à La Haye.

M. Boutroux. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur M. Hill, ministre plénipotentiaire des États-Unis à La Haye, les deux premiers volumes d'un ouvrage qui doit en former six et qui a pour titre : *Histoire de la diplomatie dans le développement international de l'Europe*. M. Hill, qui, avant de résider à La Haye, a été ministre des États-Unis en Suisse, est un diplomate très apprécié, et, par sa capacité et sa distinction professionnelles, fait le plus grand honneur à son pays. C'est, en même temps, un esprit d'une culture large et forte, qui ne sépare pas la vie pratique de l'étude et de la réflexion. Naguère (1893) il publiait un volume très personnel, ingénieux et suggestif, intitulé *Genetic Philosophy*. Il a ensuite entrepris de composer un vaste ouvrage d'ensemble sur l'histoire, en Europe, non seulement de la diplomatie proprement, dite, mais de la politique, matière et terme de la diplomatie. Il considère l'Europe comme un tout, et, par suite, il étudie essentiellement les relations des différents peuples d'Europe les uns avec les autres. Il cherche à démêler la marche générale

de la politique internationale dans cette partie du monde, depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à nos jours.

Philosophe et psychologue, M Hill observe attentivement le rôle du facteur psychologique dans la diplomatie et la politique; il constate ce qu'il appelle la valeur constructive des plans et des desseins de l'homme. Il fait, certes, en conscience, son métier d'historien, dévoué à la vérité et à la justice; mais il estime, d'autre part, que plus son œuvre sera impartiale et objectivement explicative, plus elle sera capable et digne d'offrir aux diplomates des enseignements pratiques. Et il ambitionne, pour une diplomatie nourrie des leçons de l'histoire et de la philosophie, un rôle de plus en plus important et glorieux : celui de travailler à l'établissement d'une paix vivante, digne et féconde, au moyen de ces libres et logiques relations entre les peuples, que ne sauraient remplacer, d'une façon sûre, la force ou les expédients.

Tandis qu'on fait d'ordinaire commencer à la paix de Westphalie la diplomatie européenne intéressant les contemporains, M. Hill estime que le code international rédigé à cette époque est lui-même le résultat d'une longue élaboration, et ne peut être apprécié que si l'on remonte beaucoup plus haut. Considérant l'idée d'empire et le conflit de cette idée avec les aspirations particulières des peuples comme le fait dominant de l'histoire européenne, M. Hill prend son point de départ à la chute de l'Empire romain. Son premier volume traite de la survivance de l'idée d'empire pendant le moyen âge; le second, de l'établissement de la souveraineté territoriale entre le commencement du XIVe siècle et le traité de Westphalie.

Le premier volume reprend, à un point de vue différent, cette histoire philosophique du Saint-Empire romain, que notre éminent confrère M. Bryce a traitée si magistralement. Il s'ouvre par un tableau de l'unité de l'Europe sous la domination romaine. La destruction de cette unité par les invasions barbares et les regrets qu'elle a laissés derrière elle, le développement spontané de la féodalité, aboutissant au morcellement politique; d'autre part les efforts de la papauté, de Charlemagne, des empereurs allemands pour restaurer la puissance romaine; les deux conceptions de la souveraineté en lutte l'une contre l'autre, en Allemagne, en Italie, en France, en Angleterre: telle est la matière de cette première partie, que M. Hill intitule, d'une manière expressive : *The struggle for universal Empire.*

Le second volume nous montre la formation et le développement des États modernes jusqu'au moment où s'écroule, en 1648, avec la fortune de l'empire germanique et de la monarchie espagnole, l'édifice colossal élevé par Charles-Quint. L'idée romaine de l'État, qui,

au moyen âge, flottait encore vaguement au-dessus de l'Europe entière, prend corps dans le pouvoir royal, fixé sur des territoires limités, et appuyé sur les nations naissantes. La guerre de Cent ans, qui met en opposition deux dynasties et deux peuples; l'organisation de la monarchie absolue sous les Valois, sous les Tudors: l'unité de l'Espagne, réalisée par Ferdinand et Isabelle; les efforts des princes italiens, disciples ou inspirateurs de Machiavel, pour s'élever au rang des grands États; le retour offensif de la monarchie universelle et la lutte de la France contre la maison d'Autriche: enfin la tempête terrible des guerres de religion, qui balaie les restes du moyen âge, ont pour résultat la constitution d'une Europe nouvelle, faite de souverainetés indépendantes, absolues à l'intérieur, et, à l'extérieur, égales entre elles.

Tel est le point où est parvenu M. Hill. Les qualités qu'il a déployées dans ces deux volumes font attendre impatiemment les quatre qui doivent suivre. Il est bien remarquable qu'un homme engagé dans la diplomatie active ait réussi à faire toutes les lectures et à poursuivre toutes les méditations que représente un tel ouvrage. Cette œuvre de synthèse s'appuie, en effet, sur une étude profonde de tous les travaux les plus importants relatifs aux questions traitées. Nous remarquons, entre autres choses, que M. Hill rend largement hommage aux travaux de notre école historique française, qui occupe aujourd'hui dans le monde un rang éminent. L'exposition est remarquablement claire, concrète et vivante. C'est sous forme de faits que s'y présentent les idées; et la philosophie qui circule à travers cette vaste histoire est en quelque sorte la réalité elle-même, se simplifiant et se rationalisant sous l'influence du temps et de la sélection naturelle. M. Hill a fait une œuvre de conscience, d'intelligence et de sympathie : elle ne pourra manquer d'être appréciée dans notre pays.

Séance du 5 janvier 1907.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE FÉVRIER 1907

Séance du 2. — *Présidence de* M. Luchaire, *président.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Bulletin de la Société d'économie politique* (suite des annales), publié sous la direction du secrétaire perpétuel, année 1906. Paris, F. Alcan, 1906, in-8°. — *République Française. Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale. Direction du Travail. Statistique générale de la France. Annuaire statistique;* vingt-cinquième volume, 1905. Paris, Impr. nationale, 1906, in-8°. — *Essai de statistique comparée du surpeuplement des habitations à Paris et dans les grandes capitales européennes*, par le Dr Jacques Bertillon. Paris, imp. Chaix, fasc. in-8°. — *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne.* 2e série, Tome VIII, 1904-1905. Châlons-sur-Marne, lib. de l'Union Républicaine, 1906, in-8°. — *La Caisse d'épargne* (à lots, à prêts hypothécaires, à maisons et jardins ouvriers), par M. A. Stiévenart, vice-président de la Chambre de commerce de Béthune. Lille, 1907, fasc. in-8°. — *Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften Philosophisch historische Klasse.* CLII Band, Iahrgang 1905-6. Wien, 1906, in-8°.

M. Monod présente un volume intitulé : *Rome et Napoléon III*, par MM. Émile Bourgeois et E. Clermont. Paris, A Colin, 1907, in-8°.

M. Lyon-Caen présente un ouvrage ayant pour titre : *Le Code Civil et les réforme qu'il comporte,* par M. Henri Pascaud. 1906, in-8°, Paris, A. Fontemoing.

M. F. Passy présente un mémoire autographié intitulé : *La Chine commerciale et industrielle,* par M. Ed. Izard, secrétaire général de l'Institut international de la Paix. Monaco, 1906, in-4°, xxiv, 226 pages.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. de Martens, associé étranger, arrivé la veille de St-Pétersbourg.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre titulaire à la place devenue vacante, dans la section d'histoire, par suite du décès de M. Himly.

Les candidats présentés sont :

Seul au premier rang : M. Welschinger ;

Seul au second rang : M. Denis ;

Au troisième rang *ex æquo :* par lettre alphabétique :

MM. Funck-Brentano et Lacour-Gayet.

Votants 33. — Majorité absolue 17.

Au premier tour de scrutin :

M. Welschinger obtient.....	19	suffrages
M. Denis.....	11	—
M. Lacour-Gayet.....	2	—
Bulletins blancs.....	1	—
	33	

M. Welschinger ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé élu par M. le Président.

Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les industries d'État et les industries municipales.

M. Cheysson expose les conditions de l'industrie privée et les compare à celles qui règlent les industries d'État.

Le Secrétaire perpétuel communique une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique ainsi conçue :

« En vous annonçant, le 28 novembre dernier, que la Commission chargée d'organiser le prochain Congrès pénitentiaire international qui se tiendra à Washington en 1910, allait se réunir à Lausanne dans le courant de 1907, afin d'arrêter le programme des questions qui seront soumises au Congrès, je vous demandais de vouloir bien me faire connaître le sentiment de l'Académie sur les questions qui pourraient de préférence être inscrites à l'ordre du jour du Congrès de Washington.

« N'ayant pas encore reçu votre réponse, je vous serais reconnaissant de vouloir bien me la faire parvenir sans retard. »

L'Académie décide de renvoyer l'examen de la question à MM. Bérenger, Joly et Voisin.

Le Secrétaire perpétuel consulte l'Académie sur la lettre qu'il a reçue de la Délégation pour l'adoption d'une langue internationale.

annonçant la présentation d'une proposition à l'assemblée que tiendra à Vienne l'Association internationale des Académies.

L'Académie des Sciences morales et politiques faisant partie de l'Association devant être consultée sur l'opinion à émettre, charge la commission composée de MM. Boutroux, Liard, de Franqueville et Georges Picot, de faire un rapport à une prochaine séance.

Séance du 9. — *Présidence de* M. de Foville, *vice-président.* — Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret suivant :

DÉCRET

Le Président de la République Française,

Sur le Rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

Vu le procès-verbal de la séance tenue le 2 février 1907 par l'Académie des Sciences morales et politiques de l'Institut de France,

Décrète :

ARTICLE 1er.

Est approuvée l'élection faite par l'Académie des Sciences morales et politiques de M. Welschinger pour remplir, dans la Section d'histoire, la place de membre titulaire devenue vacante par suite du décès de M. Himly.

ARTICLE 2.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 6 février 1907.

Signé : A. Fallières.

Par le Président de la République.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes.

Signé : Aristide Briand.

Pour ampliation.

Le Chef du Bureau au Cabinet.
Signé : Leroy.

Après la lecture de ce décret, M. le Secrétaire perpétuel introduit M. Henri Welschinger dans la salle des séances. M. le Président lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Aperçu philosophique sur l'éducation populaire en France de 1870 à 1905*, par M. Lucien Cazals. Toulouse, 1905, fasc. in-12. — *La nationalité Maronite et la France en Orient*, deux brochures, in-8°, par le prince Ferdinand Tyan. La Chapelle-Montligeon, 1905 et 1907. — *Corpus juris polonici; sectionis primæ privilegia statuta, constitutiones, edicta, decreta, mandata regnum Poloniæ spectantia comprehendentis*, Volumen tertium, annos 1506-1522 continens. Typis mandavit adnotationibus instruxit Osvaldus Balzer. Cracoviæ, sumptibus Academiæ litterarum, 1906, in-4°.

M. Bérenger présente un volume intitulé : *La suppression des Conseils de guerre*, par M. Gaston Bouniols. Paris, A. Pedone, 1907, in 8°.

M. Th. Ribot présente un ouvrage ayant pour titre : *Demifous et demiresponsables* par M. J. Grasset, professseur de clinique médicale à l'Université de Montpellier. Paris, F. Alcan, 1907, in-8°.

Le Secrétaire perpétuel offre en hommage à l'Académie deux volumes qu'il vient de publier et dans lesquel il a réuni les *Notices historiques* qu'il a lues pour accomplir sa charge, dans les séances publiques depuis dix ans.

Notices historiques : — I. *Jules Simon, le duc d'Aumale, Barthélemy-Saint-Hilaire, Hippolyte Passy, le comte de Montalivet*. — II. *Léon Say, Charles Renouard, Paul Janet, Gladstone, Théophile Roussel, Augustin Cochin*. Paris, Hachette et Cie, 1907, 2 vol. in-8°.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le *socialisme municipal*.

M. Stourm, M. Georges Picot, M. le comte d'Haussonville, M. Paul Leroy-Beaulieu, M. Cheysson, M. Levasseur, M. Alexandre Ribot, M. Cambon prennent successivement la parole et présentent des observations qui intéressent vivement l'Académie.

Sur la proposition de M. Bérenger, au nom de la Section de morale, l'Académie décide qu'elle reprend les opérations d'élection destinées à remplir le siège de M. Guillot et qu'elle renverra à la section de morale dans la séance prochaine les lettres de candidature qu'elle aura reçues.

Le Secrétaire perpétuel propose de nommer dans la séance du 16 février la commission mixte de 5 membres chargée de présenter

des candidats à la place d'associé étranger vacante par suite de la mort de M. Carlos Calvo.

La proposition est adoptée.

Séance du 16. — *Présidence de* M. LUCHAIRE, *président.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale. Office du travail. Notes sur la journée de huit heures dans les établissements industriels de l'État.* Paris, Imprimerie nationale, 1906, in-8°. — *Ministère de l'Intérieur. Direction de l'Assistance et de l'Hygiène publiques; bureau de l'hygiène publique. Statistique sanitaire des villes de France pendant l'année 1905 et tableaux récapitulatifs des années 1886 à 1905*, 20e année. Melun, Imp. administrative, 1906, in-8°. — *Notices biographiques sur les personnes remarquables à un titre quelconque nées dans la ville de Bouchain* (*Nord*), par M. Arthur Leignel (architecte). Lille, imp. Lefébure-Ducrocq, 1906, in-8°.

M. Levasseur présente la partie géographique et artistique de *l'Annuaire du bureau des longitudes* dont il est le rédacteur.

M. Bérenger, au nom de la Commission choisie dans la dernière séance, rend compte de l'examen auquel elle s'est livrée pour le choix des questions à soumettre au *Congrès Pénitentiaire international de Washington.*

Cinq questions sont proposées :

1° Subordination de sursis à la réparation du préjudice causé.

2° Doit-on supprimer la peine de mort?

Dans l'affirmative, quelle peine peut-on lui substituer?

3° Récidive internationale;

4° L'interdiction de séjour doit-elle être maintenue?

5° Tribunaux spéciaux pour enfants.

L'Académie adopte les propositions.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture des lettres qu'il a reçues depuis la dernière séance et par lesquelles MM. Compayré, Lavollée et Paul de Rousiers font connaître leur intention de poser leur candidature au siège vacant par la mort de M. Guillot.

Ces lettres seront renvoyées à la section de morale.

L'ordre du jour appelle l'élection d'une commission mixte de cinq membres pour le choix des candidats à présenter à l'Académie, en remplacement de M. Carlos Calvo, associé étranger, décédé le 1er mai 1906.

Sont élus :

MM. Th. Ribot	pour la	section	de Philosophie.
Bérenger	«	«	Morale.
Aucoc	«	«	Législation.
Levasseur	«	«	d'Économie politique.
Chuquet	«	«	d'Histoire.

M. Espinas commence la lecture d'un *Mémoire sur les voyages de Descartes.*

L'ordre du jour appelle l'étude des propositions que MM. Liard, Boutroux et le Secrétaire perpétuel seront chargés de présenter à la prochaine réunion de la commission Debrousse.

M. Boutroux expose l'état d'avancement du *Catalogue des manuscrits de Leibniz.* Les travaux poursuivis à Hanovre touchent à leur terme. Il est question de tirer en autographie un petit nombre d'exemplaires du Catalogue et de réserver l'impression pour les manuscrits eux-mêmes. Il conviendrait de demander pour cette année 5.000 francs au fonds Debrousse.

Le Secrétaire perpétuel rappelle que le *Journal des Savants*, qui était menacé de périr, a été sauvé par les généreuses subventions du fonds Debrousse. Il n'a pas reçu depuis six ans moins de 29.000 francs. On demande pour lui une somme de 5.000 francs qui serait spécialement affectée à la rédaction d'une table générale de 1858 à 1908 et aux insuffisances du budget de 1908.

Le Secrétaire perpétuel rend compte de l'emploi qui a été fait de la somme de 7.000 francs accordée en 1905 à la Bibliothèque de l'Institut qui a pu, grâce à ce don, installer quelques bureaux de travail pour les membres de l'Institut et dégager des locaux encombrés, en expédiant à Chantilly quelques milliers de volumes qui ont été placés dans des salles aménagées à cet effet. Il conviendrait de recourir de nouveau cette année au fonds Debrousse en lui demandant 5.000 francs qui seraient employés :

1° Au transfert dans la grande salle de lecture des ouvrages usuels (livres de référence, répertoires bibliographiques, dictionnaires);

2° Au transfert dans une seule série des collections de périodiques actuellement dispersés dans l'ancien et le nouveau fonds;

3° A la transcription des fiches non recopiées du catalogue général (lettres Ka'z).

Le Secrétaire perpétuel fait remarquer que les demandes concernant le *Journal des Savants* et la Bibliothèque ont fait l'objet de délibérations favorables de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et que la demande relative au *Catalogue de Leibniz* est

présentée par l'Académie des Sciences en commun avec l'Académie des Sciences morales et politiques.

Séance du 23. — *Présidence de* M. Luchaire, *président.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Revue des sciences philosophiques et théologiques.* Première année, n° 1, janvier 1907, Kain (Belgique), in-8°. — *Ministero degli affari esteri. Commissariato dell' emigrazione. Emigrazione et colonie. Raccolta di rapporti dei RR. Agenti diplomatici e consolari.* Volume II. Asia-Africa. Oceania. Roma, 1906, in-8°.

M. Esmein présente un ouvrage ayant pour titre : *Code pénal annoté*, par M. E. Garçon, professeur de droit criminel et de législation pénale comparée à la Faculté de droit de l'Université de Paris. Tome premier (art. 1 à 405). Paris, Sté du Recueil J. B. Sirey, 1901-1906, in-4°.

M. Lyon-Caen présente un ouvrage intitulé : *Études sur les sociétés anonymes en France et dans les pays voisins*, par M. Lucien Cellerier. Paris, Librairie de la Sté du Recueil J. B. Sirey, 1906, in-8°.

M. H. Joly présente un volume intitulé : *Fénelon et Mme Guyon* (Documents nouveaux et inédits), par M. Maurice Masson, professeur de littérature française à l'Université de Fribourg (Suisse), Paris. Hachette et Cie, 1907, in-12.

M. L. Renault présente deux ouvrages : 1° *La répression de la traite des blanches*, compte rendu du 3e Congrès international tenu à Paris les 22-25 octobre 1906, sous le haut patronage de M. le Président de la République et la présidence d'honneur de M. le Ministre des affaires étrangères et de M. le Ministre de l'Intérieur. Paris, Sté anonyme des publications périodiques 1907, in-8°. — 2° *La nouvelle Convention de Genève (6 juillet 1906) pour l'amélioration du sort des blessés et malades dans les armées en campagne*, par M. Joseph Delpech, professeur de droit public à l'Université d'Aix-Marseille. Paris, A. Pédone, 1907, fasc. in-8°.

M. L. Renault fait hommage à l'Académie des *Actes de la conférence de révision* (de la Convention de Genève), *réunie à Genève du 11 juin au 6 juillet 1906.* Genève, Henri Jarris, 1906, in-4°.

Le Secrétaire perpétuel lit une lettre par laquelle M. Paul de Rousiers déclare retirer la candidature qu'il avait posée pour le siège laissé vacant par le décès de M. Guillot.

M. Espinas achève la lecture de son *Mémoire sur les voyages de Descartes.*

M. Levasseur lit un rapport étendu sur la population algérienne, à propos du livre de M. V. Demontés, professeur au lycée d'Alger, intitulé : *Le Peuple algérien, essais de démographie algérienne*. Alger, Imprimerie algérienne, 1906, in-8°.

A la suite de cette lecture, MM. Paul Leroy-Beaulieu et Monod présentent diverses observations.

Le Gérant responsable.

HENRY VERGÉ.

SOUVENIRS

DU

BARON DE FRÉNILLY

M. Chuquet, ayant entrepris les publications des *Souvenirs du baron de Frénilly*, en communique à l'Académie le fragment qui suit [1] :

CHAPITRE PREMIER

1768-1780

But de ces Mémoires. — Le père et la mère de l'auteur. — Sa famille maternelle. — Sa grand'mère. — Son grand oncle, M. de Saint-Waast. — Sa famille paternelle. — Son oncle, M. de Fauveau. — La cousine Flore. — Les cousines Chazet, la marquise de Bon et la baronne de Mackau. — Carmontelle. — M. Pascal. — Le Kain et Mme du Mesnil. — Le répétiteur Thiriot. — Mme de Lavoisier. — Un vers d'Horace. — L'émulation. — L'Académie de Saint-Ouen. — Mme et Mlle Necker. — La comédie de société. — Mme Le Sénéchal. — Le marquis de Bièvre. — Rulhière. — L'abbé Pluquet. — Le chevalier de Circey. — Monticour. — Chastellux. — Visite à Voltaire. — Sourire impertinent. — Entrée de Louis XVI à Paris. — Les enfants du marquis de Girardin. — Mort du père de l'auteur. — Le médecin Bory.

Commencé à Rome le 24 février 1837.

Depuis quelques années, dans mes heures de repos, qui sont les seules qui me fatiguent, j'ai conçu la pensée de

1. *Séance des 11 et 18 août 1906.*

me raconter à moi-même ma vie, que l'histoire ne racontera pas à d'autres, car elle n'est ni celle d'Alexandre, ni celle de Gil Blas : c'est celle d'un modeste particulier qui a traversé cette vie dans un assez juste milieu, entre l'aigle et la taupe.

Mon histoire n'est donc qu'une confidence, et cette confidence, je ne la fais qu'à moi-même; c'est un cours d'étude pour servir à mon éducation, car on la fait à tout âge, et, ayant soixante-huit ans, il est temps d'y penser.

A parler sérieusement, ce projet est puéril, car je n'ai ni l'espoir ni la volonté d'occuper le monde de mon *outre-tombe*, comme Rousseau et M. de Chateaubriand. Eh bien, c'est précisément parce qu'il est puéril que je l'exécute. Depuis que je vieillis tout de bon et que mes ressorts se détendent, ma force physique, qui demande à reposer, est dans une guerre perpétuelle avec ma force morale, qui est toujours à l'œuvre. Il faut faire la paix entre ces deux puissances, m'élancer avec l'une tant qu'elle me soutient, radoter avec l'autre quand elle m'abandonne, et avoir des riens en magasin pour passer d'un travail de fatigue à un travail de repos. Pendant presque toute ma vie, je n'ai connu que le premier; je l'ai connu sans peine et sans satiété. Je travaillais comme on respire, et s'il en est résulté quelques bonnes choses, j'y mérite moins de louanges qu'un autre, car c'était chez moi œuvre d'instinct et de besoin. La diversité du travail en faisait pour moi le repos : élever mes enfants, diriger mon agriculture, administrer ma fortune, vaquer aux affaires du Conseil ou de la tribune, correspondre avec une province, assiéger pour elle directeurs et ministres; enfin, rentré chez moi, veiller avec les bouquins de la vieille Angleterre et jeter les fondements du seul de mes travaux auquel l'avenir pensera peut-être quand il aura oublié les grands hommes du dix-neuvième siècle..., c'était là mon atmosphère, mon élé-

ment[1]. Aujourd'hui que je ne laboure plus, que mes enfants élèvent les leurs, que MM. de Polignac et de La Fayette m'ont débarrassé du Conseil, de la tribune, de la province, des ministres et d'une partie de ma fortune, et que j'achève de vivre dans ma tanière d'Allemagne, la diversité me manque. Je n'ai plus à labourer que le champ de l'histoire parlementaire, et quand la fatigue me prend au milieu d'un sillon, il faut, ou mal faire, ou ne rien faire. Le premier m'est odieux, le second m'est impossible, et je ferais plutôt de la tapisserie ou des contes de Perrault que de rester les doigts ou l'esprit désœuvrés. Voilà pourquoi il me faut avoir en réserve un travail de repos, des riens studieux; voilà pourquoi enfin j'entreprends un projet puéril, celui de me faire des histoires et de me raconter ma vie. Il n'aura que mes heures de lassitude, mes mauvaises heures, et, par exemple, je le commence aujourd'hui, 24 février 1837, à Rome, parce qu'il pleut, parce je n'ai ni la force de ne rien faire, ni le courage de rentrer pour un jour dans cette carrière des parlements qui veut de la suite et de la méditation. J'ouvre donc mon livre ce matin.

Je suis né à Paris, le 14 novembre 1768, et, je crois, dans l'étroite rue Saint-Pierre que mes parents habitaient, près de la place des Victoires et du Palais-Royal : car, à cette époque, à l'exception de la haute noblesse, qui occupait le faubourg Saint-Germain, et de la robe, qui se retranchait dans le quartier austère du Marais, toute la bonne compagnie de Paris, et surtout la haute finance, qui n'était plus celle des Turcarets, se groupait aux environs du Palais-Royal et des Tuileries. Ma famille faisait partie de cette dernière classe, qui était devenue une sorte de dignité dans l'État, depuis que la gloire de Louis XIV

1. Cet ouvrage n'a pas été terminé; le manuscrit est resté dans la famille de l'auteur. (*Ed.*)

avait ruiné la noblesse, depuis que la folie du régent avait jeté la fortune publique aux traitants, depuis que les grosses fortunes s'étaient fondues avec les hautes naissances. La philosophie achevait alors de tout niveler, et on ne voyait pas dans l'État beaucoup de dignités supérieures à un brevet de fermier général ou à un fauteuil de l'Académie[1].

Mon père était un homme du monde, d'une figure belle, agréable et riante, plein d'amabilité et d'esprit, faisant de très jolis vers, fort lié avec les beaux esprits d'alors, aimant le luxe et la dépense, mais, chose moins commune, aimant sa femme et ses enfants mieux que tout cela.

Ma mère était la femme la plus remarquable que j'aie connue. Dans le cours de mon assez longue vie, sa mémoire est restée pour moi un modèle sans copie. Il eût fallu refaire la Junon d'Apelle et prendre dans dix femmes ce qu'elle réunissait en elle seule. A un esprit transcendant, — ce n'est rien dire de trop, — à une grande instruction, à des talents du premier ordre en musique et en peinture, elle joignait une modestie, une simplicité qui allait jusqu'à l'ignorance de soi-même. A une imagination vive et pleine d'éclat, elle unissait une douceur, une patience, une faculté de vivre et de converser avec des bêtes, que je n'ai connue qu'à elle. Elle possédait enfin une grâce, une perfection de ton, de goût et de tact qui était l'assaisonnement du reste, et, si j'ai quelque chose de ce vernis, je ne le dois qu'au bonheur d'avoir vécu trente ans avec elle. Enfin, et c'est le plus étonnant de ses contrastes, à une noblesse, à une élévation d'âme jusqu'aux nues, à une tête pleine de force et d'énergie, elle unissait une tendresse de cœur, une charité, une indulgence inépuisable. Elle fut longtemps sévère pour moi, qu'elle idolâtrait, et ce n'était

1. Il faut lire entre autres les *Mémoires* de Mme d'Épinay pour se faire une idée de ce qu'était alors un fermier général.

pas son moindre sacrifice. Je veux citer un trait de sa justice. J'avais six ou sept ans, et j'égratignais beaucoup ma sœur, qui avait deux ans de moins. Un jour que le délit avait été apparemment plus grave qu'à l'ordinaire, ma mère me prit froidement entre ses genoux, tira une épingle noire de ses cheveux et me fit une estafilade du plus beau rouge d'un bout de la main à l'autre. Je ne soufflai pas; le talion était un peu fort, mais il y avait accumulation de délits et la chose me parut dans l'ordre. Cette exécution m'est restée présente comme d'hier : je vois ma mère, sa coiffure, son fauteuil entre un secrétaire et une fenêtre, et cette épingle de Damoclès suspendue sur ma main. Je crois que, depuis ce jour, je n'ai égratigné personne.

La famille de ma mère se bornait à deux personnes : sa mère et son oncle. Mon aïeule, Mme Chatelain, femme de beaucoup d'esprit et de jugement, mais de cœur sec et de tête froide, avait élevé sa fille et j'ai souvent entendu ma pauvre mère dire à ma sœur, qu'elle élevait à son tour : « Vous ne me vaudrez jamais, parce que vous n'avez pas été élevée aussi bien que moi. » Telle qu'elle était, cette aïeule m'aimait autant qu'elle pouvait aimer, parce qu'elle mettait sa gloire en moi, qui promettais quelque chose. Elle avait une soirée de beaux esprits le samedi, un dîner le dimanche et un souper le mercredi. J'avais été initié de bonne heure à ces mystères, dont le célèbre abbé de Mably était l'hiérophante et je ne m'en sentais pas de gloire. Aussi avais-je pour cette aïeule une dévotion craintive et respectueuse. Je lui ai dû de savoir lire. J'avais dix-sept ans, quand elle me pria de lui faire une lecture. J'ânonnai deux pages si terriblement, qu'avant la troisième, elle tendit sa main auguste et m'ôta le livre en disant : « Mon petit-fils, vous lisez comme un cochon! » Cette sentence fut pour moi ce que furent les cailloux pour la voix de Démosthène. Depuis, j'ai su lire.

L'oncle de ma mère, M. de Saint-Waast, administrateur général des domaines, extrêmement riche et dont elle devait seule hériter, était un excellent homme, simple, gai, spirituel, généreux, aimant la magnificence, mais avec goût et discernement[1]. Je n'ai jamais rencontré dans aucun palais un luxe à la fois plus riche et plus élégant que dans le salon de la maison qu'il avait bâtie sur les Tuileries. Il avait dans sa bibliothèque la célèbre *Frileuse*, que Houdon avait faite pour lui. Sa femme, bonne et spirituelle, mais plus ferme, plus froide, recevait une nombreuse société mêlée d'hommes d'esprit, d'hommes de rang et d'hommes de finances[2].

Ma mère, ma sœur, jolie, spirituelle et piquante, et moi qui, je crois, valais déjà quelque chose, étions l'amour et la joie de cette maison. Je perdis mon grand oncle un an après mon aïeule. A peine avait-il les yeux fermés que la Révolution, qui déjà fauchait tout, supprima sa charge et saisit une fondation qu'il venait de faire pour douze mariages annuels à sa paroisse de Saint-Roch.

1. M. de Saint-Waast ou Saint-Wast, receveur général du vingtième de la généralité de Paris; il « aimait l'Opéra, s'y rendait exactement après dîner, et on ne le revoyait plus ». DELAHANTE, *Une famille de finance au dix-huitième siècle*, 1881, I. p. 384 et 399. (*Ed.*)

2. La première où j'ai paru. L'entrée d'un jeune homme dans le monde demandait alors une étude approfondie et faisait, après sa philosophie et les humanités, le dernier cours de l'éducation. Ce n'était pas une médiocre science que celle d'entrer avec assurance et avec grâce dans un salon où trente hommes et femmes étaient assis en cercle autour du feu, de pénétrer dans ce cercle en faisant à la ronde un léger salut, de s'avancer jusqu'à la maîtresse de la maison, et de se retirer avec honneur, en se démêlant sans gaucherie de son habit habillé, de ses dentelles, d'une coiffure à trente-six boucles poudrée à frimas, d'un chapeau sous le bras, d'une épée dont la pointe tombait au talon, et enfin, d'un énorme manchon, dont le moindre avait deux pieds et demi de haut, et à peu près autant de circonférence. Je pris un mois de leçons du célèbre Petit, à 12 francs le cachet, pour cette partie de mon éducation, et jamais acteur ne trembla plus que moi à son début.

La famille de mon père était jeune, gaie, aimable, et de mon enfance, je ne me rappelle que jeux et plaisirs. M. de Fauveau, frère de mon père, Mmes de Thésigny et de Chazet, ses sœurs, tous logés près de lui et du Palais-Royal, avaient de belles maisons, un luxe honorable et des enfants de mon âge. Nous étions dix cousins germains.

M. de Fauveau était l'homme d'honneur et de vertu par excellence; Mme de Thésigny, une beauté blanche, froide, douce et nonchalante; Mme de Chazet, un modèle de grâce, de bonté, de pétulance et de piété.

Une des femmes que j'ai le plus affectionnées, était une des filles de M. de Fauveau, ma cousine Flore, ma chère Flore, comme je la nommais toujours, Flore, si bonne, si fraîche, si jolie; elle fut comme la sœur de ma sœur, et elle est restée la mienne tant qu'elle a vécu. Il y a sept ans que le ciel me l'a reprise après trente-huit ans de mariage (avec M. de Romeuf) et mère de dix-sept enfants.

Mme de Chazet eut deux filles charmantes. L'aînée, la marquise de Bon, jolie femme dans toute l'étendue du terme, brillante, coquette, donnant le ton et la mode, bonne au fond, car elle m'a pardonné la plus mortelle injure qu'on puisse faire à une femme, est morte, isolée, ruinée après avoir perdu son mari et tous ses enfants. L'autre, la baronne de Mackau, la créature la plus céleste dont je me souvienne après ma mère — qu'elle adorait et dont elle était adorée — avait la figure, le caractère et la piété d'un ange descendu du ciel pour y retourner trop tôt; pétillante avec cela, et d'une originalité douce et naturelle. Elle rappelait en tout la charmante duchesse de Bourgogne, sauf en ce point, qu'elle était admirablement jolie. Nous citions d'elle mille traits. Sa mère s'amusait à la charger de ses invitations; et la petite Félicité allait rondement, disant aux gens : « Maman vous prie de venir dîner le..... » Mme de Chazet lui répéta bien des fois qu'il fallait dire » de lui faire l'honneur de... » Enfin, un jour,

elle va à Mme de... et lui dit : « Maman vous prie d'avoir l'honneur de venir... » et puis, toute joyeuse, elle s'interrompt et court à sa mère en lui disant : « Maman, voilà l'honneur qui me vient [1]. »

Ces quatre familles Frénilly, Fauveau, Thésigny et Chazet, intimement unies, s'étaient distribué les quatre lundis de chaque mois, et la même société se réunissait tour à tour à leurs soupers. On y jouait souvent des proverbes de Carmontelle, de ce Carmontelle, qui était alors dans le beau monde de Paris l'âme et l'arbitre de tous les plaisirs de bon goût. C'était un homme sec, à la figure longue et sévère, au rire sardonique, impérieux, colère, et cachant sous cette âpreté de formes un cœur très bon et une âme singulièrement élevée. Il avait commencé par élever les enfants du marquis d'Armentières. Puis il était devenu lecteur du duc d'Orléans. Son ambition en resta là. Peu de chose lui suffisait, car il était d'autant plus fier qu'il se sentait plus pauvre. Il dînait partout et n'était parasite nulle part. Il amusait tout le monde et en ami qui oblige : artiste gratuit, homme du grand monde, à pied. Il possédait tous les petits talents qui convenaient à son siècle, au petit siècle où il vivait. Il faisait en quatre coups de pinceau ou de crayon des portraits mauvais, mais ressemblants, et j'en ai conservé quelques-uns, entre autres celui de Mlle Necker. Il dessinait et plantait des jardins assez extraordinaires, car ils n'étaient pas français, et il se mettait en fureur quand on les appelait des jardins anglais. Il avait planté celui de mon père à Saint-Ouen et le

1. Angélique-Madeleine-Félicité Alissan de Chazet avait épousé le baron de Mackau en 1780. Elle était à Naples, en 1793, lorsque son mari, ministre de la République française, reçut l'ordre de partir. Elle revint à Paris, soigna seule quatre enfants en bas âge, et succomba peu après aux fatigues du voyage. Cf. sur elle le livre du comte Fleury, *Angélique de Mackau, marquise de Bombelles, et la Cour de Mme Élisabeth*, 1905. (*Éd.*)

fameux jardin de Mousseaux[1] sur le mur duquel il avait écrit : *Ceci n'est point un jardin anglais.* On se serait plutôt passé de Le Nôtre sous Louis XIV, que de Carmontelle en ce temps-là. Et que ne faisait-il pas encore! Ses proverbes n'étaient pas trop bons ; mais il attrapait le ton, le genre, le style, la manière des différentes classes de la société avec une vérité extrême, et quelquefois piquante. On les avait joués à Villers-Cotterêts où ils consolaient de l'ennui des drames de Mme de Montesson. De là ils avaient passé dans tous les salons : on n'y jouait plus autre chose; c'était le Scribe de l'époque. Mais, malheur à la troupe qui l'avait pour souffleur! Il ne faisait que ce rôle, parce qu'il était détestable dans tous les autres. Je l'ai vu dans des accès de colère à faire tout manquer, pour un mot changé ou transporté : il fallait apprendre sa prose aussi religieusement que les vers de Racine. Du reste, d'une invention, d'une ressource d'imagination inépuisables dans ce qui concerne la mise en scène, il était à lui seul le peintre, l'architecte, le décorateur et le costumier. En voici un exemple dont j'ai été témoin et acteur. Il se trouvait à la campagne chez mon père. On résolut, pour amuser notre bande d'enfants, de nous faire jouer le lendemain le proverbe du *Petit don Quichotte.* Il fallait une salle, des gradins, une décoration de forêt, un lointain de village et de montagne, des costumes, des armes. Tout cela fut pour Carmontelle l'ouvrage de vingt-quatre heures. Une longue et large orangerie, vide en été, était remplie au tiers de bottes de foin. En une demi-heure, les bottes de foin, fixées par des piquets, s'élevèrent comme les gradins de l'amphithéâtre de Vérone pour asseoir tous les bourgeois de Saint-Ouen. La bonne compagnie eut des chaises dans l'arène de ce cirque. D'énormes branches d'arbres taillées dans le jardin formèrent à la fois la forêt

1. Aujourd'hui Monceaux. (*Ed.*)

et la coulisse. Quant aux lointains, Carmontelle fit coudre ensemble six paires de draps, délayer de la bouse de vache, cuire des épinards, piler de la brique : voilà déjà du bistre, du vert et du rouge. Je ne sais quelles furent ses autres couleurs; mais ce que je sais, c'est que le lendemain au soir la toile du fond, village, arbres, montagne, perspective, étaient en place et d'un fort bon effet. Enfin, dernier talent, qui n'a pas connu ses transparents? C'était une invention charmante, la plus ingénieuse du monde, et qu'on a mal imitée depuis : au moyen d'une bande de papier qui se déroulait d'un cylindre pour s'enrouler sur l'autre, un tableau de quinze pouces de haut sur trois pieds de large se renouvelait sans fin, en faisant passer sous les yeux des campagnes, des villes, des monuments, des bals, des illuminations, des incendies, une foule de scènes de la vie. Carmontelle en fit plusieurs de ce genre et leur dut de ne pas mourir à l'hôpital. Car, lorsqu'il vit les complots de son détestable prince, il quitta noblement sa place de lecteur dont il vivait et serait mort de faim sans demander ni se plaindre, si l'excellent duc de Charost, qui l'aimait et l'estimait, n'eût trouvé le moyen de lui faire accepter une rente viagère de 4.000 francs pour le prix d'un de ses transparents. Son orgueil n'en fut pas révolté. Il était fort vieux et je ne sais s'il prisait un paysage de Claude Lorrain plus que ses transparents. Avant de quitter cet homme qui a tant amusé ma jeunesse, je veux dire encore deux mots d'une lanterne magique qu'il donna un soir chez mon père. Les personnes de la société y paraissaient en action. Leurs figures, leurs costumes, leurs aventures, leurs tics, tout était passé en revue, et avec cela force historiettes, bons mots, coups de patte, et la grosse bêtise savoyarde. Cette scène pleine de sel et de goût m'est parfaitement restée devant les yeux depuis quelque soixante ans que je l'ai vu représenter [1].

1. CARMONTELLE (1717-1806), lecteur du duc d'Orléans et ordonnateur

e revoilà de nouveau en pleine mer, à cent lieues du et je ne sais où aborder pour éviter les anachronismes. ıons d'en sortir par deux anecdotes de mon enfance. ›remière est un mot qui, dit en toute innocence par un ıt de huit ou neuf ans, a fait plus de mal à trois per- es que la plus sanglante satire. Dans la maison qu'ha- t mon père (alors rue Neuve-des-Petits-Champs) lo- t aussi M. Pascal, officier des Cent-Suisses, garçon uarante à cinquante ans, d'une honorable famille de 'ence, fort bel homme et le meilleur du monde, doué accent méridional qui me divertissait beaucoup; riche leurs, ayant chevaux et voitures, n'en menant pas ıs la vie des célibataires d'alors, qui étaient la coque- e de la société, qui comptaient autant d'amis que de aissances et autant de tables et de loges que d'amis, ıdus partout, et grondés quand ils l'étaient en vain. c, cet excellent M. Pascal arrive un jour dans le salon non père un quart d'heure avant le dîner et, dès la e, avant que mes parents aient eu le temps de le re- ;ier de cette attention, voilà le marmot de huit ans qui 'ie : « Ah! voilà M. Pascal qui vient mendier notre r. » Qu'on se figure quelque chose de plus sanglant une personne et de plus embarrassant pour les deux es. Ce mot ne pouvait être de moi. Était-il d'un domes- ?? Je ne m'en souviens pas. De mes parents? Impos- . Je ne sais pas si je reçus un, deux ou trois soufflets, non père ne me les ménageait pas. On m'accabla de asmes, on ne m'appela pendant huit jours que *Mon- r le mendiant*, je fis des excuses, je retournai en faire ndemain. Mais le trait resta.

ette historiette montre que je me haussais au-dessus non âge, et mon père y avait peut-être contribué. Il

ıs fêtes, auteur de *Proverbes* (1768-1781, 8 vol.) dont le succès fut 'if, le grand créateur du genre, a dit Sainte-Beuve. (*Ed.*)

me menait partout, notamment dans sa loge des « Français ». J'ai vu jouer Lekain et Mlle du Mesnil.

Lekain représentait Oreste, en perruque noire à la Louis XIV, habit habillé de velours marron, à brandebourgs d'or, veste de satin rouge, bas pareils, chapeau galonné à trois cornes et plumet rouge. Ce costume n'étonnait personne; c'était la tradition et l'on eût été scandalisé de lui voir une toge et des brodequins. Mlle Clairon aux Français et Mme Saint-Huberty, à l'Opéra, se hasardèrent les premières, non sans exciter grande rumeur, à être des Grecques et des Romaines. La réforme fut longue à prendre et j'ai encore vu Vestris le père et Gardel danser le ballet des Horaces et des Curiaces en tonnelet, pourpoint, chausses, bas, souliers et gants blancs et chapeau à la Henri IV. On sait l'histoire de Mlle du Mesnil qui jouait Camille et qui, en fuyant le poignard d'Horace s'embarrassa dans son panier et tomba sur la scène; Horace rengaîna son poignard, mit ses gants, la releva poliment et la tua dans la coulisse.

Pour Mlle du Mesnil, je la vis faisant Clytemnestre, en vertugadin de deux aunes et souliers à chappins.

On sait que les chappins étaient des espèces de talons très hauts et pointus, sur lesquels toutes les femmes marchaient alors en équilibre. Aussi ne marchaient-elles que très lentement et seulement dans des salons ou dans la grande allée du Palais-Royal. Les chappins, comme les paniers, ont donc eu quelque influence sur la bienséance sociale, et puisque je tombe dans cette digression, elle me rappelle que les talons hauts et ce qu'on appelait le *coup de pied abattu* ont été dans tous les siècles un des attributs des personnes du grand monde; un homme ignoble a toujours été un pied *plat*. A Athènes, à Rome, l'acteur tragique montait sur un cothurne, l'acteur comique, sur un socle; et, dans les pièces où on amusait les Pollion et les Métellus aux dépens de la canaille, elle

aisait ses farces en souliers plats. Je n'ai pas oublié les ıeures de fatigue que m'infligea l'illustre Petit, mon naître de danse, qui trois fois la semaine me faisait faire ıuatre ou cinq fois le tour du salon de ma mère sur la ɔremière phalange des doigts de pieds retournés en ledans, pour m'abattre parfaitement le coup de pied, car, hélas! à cette époque (j'avais dix-huit ou vingt ans) les talons étaient déjà déchus d'un demi-pouce, le niveau triomphait partout et la Révolution approchait. Je n'y ai gagné que de conserver une marche très légère et de pouvoir — alors! — faire une lieue sur la pointe du pied dans les rues de Paris, en escarpins et bas de soie blancs, sans attraper une seule tache.

J'ai encore le souvenir d'avoir vu Molé qui jouait la tragédie, et fort mal, Fleury qui débutait avec une bouche pleine de bouillie et des bras de mannequin, et la fameuse Mlle Contat dans l'éclat de son renom, charmante, mais détestable. Je me rappelle l'époque par cette réponse de la fausse Agnès, qu'elle jouait alors, à M. Desmazures, lui demandant combien il y avait de rois de France : « 1777 ». C'était le millésime de l'année! J'avais donc à peine neuf ans.

Mon père ne se contentait pas de me mener au théâtre. Il me montrait lui-même le latin, car il était fort bon littérateur, et d'un goût parfait. Mais j'avais, de plus, un répétiteur. Ce répétiteur, appelé M. Thiriot, était un honnête et pauvre professeur de je ne sais quel collège, un don Quichotte en perruque à marteaux, habit, veste et culotte noirs, l'idéal du cuistre, du pédant, d'ailleurs le meilleur homme du monde, mais le tyran du barbarisme et le fléau du solécisme. L'été, il arrivait une ou deux fois la semaine, dès le matin, à Saint-Ouen; à cause de la chaleur, il ôtait sa perruque et lui substituait un bonnet carré de papier blanc qui, dès le commencement de la leçon, causait un accès de joie à ma sœur et à moi. Tel qu'il était, ce

bon M. Thiriot mettait un peu de sa gloire à mes talents, car je le répète, je promettais déjà quelque chose.

Il enseignait en même temps le latin à la célèbre Mme de Lavoisier (femme du chimiste et fermier-général, depuis comtesse de Rumford) fort liée avec mes parents, plus âgée que moi d'une douzaine d'années, et qui m'appelait son camarade de collège. Elle était jeune, point jolie, un peu pédante, et de ton et manières par delà le Marais, de plus, singulièrement économe, pour ne rien dire de plus. Au temps de la vogue des cours du Lycée, près le Palais-Royal, elle empruntait le soir la voiture de son père, suivait deux ou trois cours de science, se faisait mener ensuite chez mon oncle de Saint-Waast, renvoyait la voiture paternelle, et après avoir soupé, chaussait de gros souliers, prenait le bras de son laquais et retournait à pied des Tuileries à l'Arsenal. On sait quelle fortune elle vient de laisser.

M. Thiriot me poussait de son mieux et un jour que nous piochions ensemble l'ode d'Horace à Auguste[1] quand nous fûmes arrivés au vers *spectandus in certamine Martio*, j'étais assez embarrassé pour le bien rendre en français, et je le serais certes encore aujourd'hui. » Quoi, me dit le bon Thiriot, vous ne le trouvez pas ! La plus belle expression de notre langue, la plus noble, digne de Bossuet, vous ne la trouvez pas ! » Je ne trouvais rien. « Hé bien monsieur, me dit-il, c'est *qu'il faisait beau le voir !* — Ah fi donc ! m'écriai-je, mais c'est pédant et commun » (j'avais dix ou onze ans). Voilà mon homme rouge de colère ; il appelle mon père, le prend pour juge, et mon père décida... que j'avais raison. Thiriot devint statue, je devins bouffi : il eût fallu juger contre moi, ou encore ne pas juger du tout, mais mon père ne tint pas au plaisir de trouver l'écolier plus habile que le maître.

1. *Odes*, IV, XIV, vers 17. (*Éd.*)

On n'épargnait rien pour stimuler mon émulation et semer en moi un grand homme, soit d'Académie, soit d'autre chose. L'émulation, c'est-à-dire le désir d'être au-dessus des autres, était la grande épidémie de ce temps-là, et, d'avance, elle s'accordait merveilleusement avec la passion de faucher à la Tarquin tout ce qui montait plus haut que nous.

Notre émulation, au reste, n'était pas de celles qui menacent le repos social. Mes parents avaient formé, sans sortir de la famille, une petite académie de Saint-Ouen dont ils étaient les juges, et nous, enfants, les candidats. Chaque dimanche dès le matin, elle s'assemblait chez mon père. On déjeunait, on faisait une partie de cerf-volant dans le jardin ; puis on venait recevoir un texte d'histoire qu'on devait développer avec pleine liberté d'y être Tite-Live, Salluste ou Tacite, à sa fantaisie. Chacun avait son cabinet séparé. Les concurrents étaient, outre moi et ma sœur, mes cousines Adèle et Félicité de Chazet et Mlle Necker. La maison de campagne de M. Necker qui, je crois, était déjà contrôleur général, touchait à celle de mon père, et les deux voisins se connaissaient, Mlle Necker était élevée seule à Saint-Ouen par une excellente Mlle Bernard, protestante genevoise et personne d'esprit, sans la roideur que ces trois titres comportent. Mme Necker était charmée que sa fille, qu'elle ne destinait pas à faire du bruit, trouvât dans la maison de mon père de bons exemples et une émulation paisible. Elle voyait souvent ma mère, qui lui rendait un de ces petits services si agréables à Paris, en la ramenant le soir des sociétés où elles se rencontraient. C'était une grande femme maigre, sèche et roide comme la vertu calviniste, douée d'ailleurs d'un cœur excellent, d'une âme élevée, d'un esprit juste, étendu et orné.

Mlle Necker passait sa vie chez nous. Elle nous aimait

autant qu'elle pouvait aimer et, si elle nous a depuis oubliés, ce n'est pas sa faute, c'est que nous n'avons pas fait de bruit. Elle m'a, je crois, toujours regardé comme un sot. Sans quoi, elle m'eût recherché comme les Benjamin Constant, les Schlegel et autres. Il est vrai de dire, pour la justifier, que je n'ai jamais possédé l'art de me faire valoir. Quelque trente ans plus tard, elle me rencontre au bureau d'esprit de Mme Suard, chez qui j'étais venu avec Mme d'Houdetot. Au bout d'un grand quart d'heure Mme d'Houdetot se lève et me prend le bras en me disant : « Allons-nous-en. » Voilà Mme de Staël pétrifiée. Elle me prend l'autre bras et me dit : « Est-ce que vous êtes avec Mme d'Houdetot ? » Ce qui voulait dire : « Est-ce que vous seriez un homme d'esprit ? »

Je reviens à nos exercices académiques. Quand chacun avait fini son ouvrage, pendant que nous allions courir, l'aréopage prononçait son jugement écrit et motivé pour l'instruction des futurs historiens. Le prix était une couronne de roses, et l'accessit, un bouquet. Puis on dînait, on faisait une promenade et ce n'était pas une mince gloire pour le vainqueur de montrer son front couronné à la foule respectueuse des badauds de Saint-Ouen : nous étions déjà dans les principes de César. Parfois cette brillante journée se terminait par la représentation d'une comédie de la bonne Mlle Bernard qui la faisait vertueuse, larmoyante et courte. La comédie inondait alors la société, elle était partout, et mon père, son frère Fauveau, sa sœur Mme de Chazet, ma mère surtout la jouaient avec talent. Cette manie avait gagné quelques degrés plus bas et je me rappelle une représentation d'*Athalie* qui fut donnée par la famille de notre jardinier de Saint-Ouen. Sa fille, Mlle Nanette, fort jolie petite personne de quinze ans, qui esherbait le potager le matin et étudiait son rôle le soir, représentait la reine des Juifs. Les petits étaient alors plus raisonnables que les grands, leur goût tendait à s'élever,

leur fallait du Racine; les grands jouaient les Savoyards, et le garde des Sceaux, M. de Miromesnil, les Crispins.

Il faut dire encore un mot, — ce sera hélas un adieu, — de cette chère maison de Saint-Ouen où ma mémoire ne retrouve que des jours doux et heureux, que des personnes aimables et riantes. Peut-être les souvenirs d'enfance donnent-ils à toutes ces choses un si beau coloris. Mais non. Il n'y avait pas là d'illusion, ou il y en avait bien peu. Telle était la société d'alors. Mon père avait meublé cette campagne avec élégance. Il avait un cuisinier parfait, l'illustre Vacossin, dont le fils, « fils inconnu d'un si glorieux père, » a depuis été restaurateur dans ma maison de la rue de Richelieu. On reconnaît ici mon esprit d'ordre : je nomme le cuisinier avant les amis. Ces amis étaient nombreux, il est vrai; mais comme presque tous savaient aussi de bons cuisiniers, ce n'était pas, à tout prendre, des amis de comédie. On venait de Paris l'après-midi ou le soir et on s'en retournait après le souper. Je vois encore un assez grand salon à huit fenêtres séparées par des pilastres en colonnes corinthiennes cannelées, de grandes glaces aux deux bouts et un meuble de perse blanche à ramages. Cette espèce de galerie bien éclairée et remplie de vingt à quarante personnes était d'un effet fort agréable et d'une gaieté charmante.

Bien peu de noms reviennent à ma mémoire. J'y retrouve pourtant l'aimable, vive et bonne Mme Le Sénéchal encore belle après avoir eu une figure d'Hébé, et ses trois charmantes filles. Son mari, le plus excellent homme du monde, sans manquer d'esprit, possédait ce beau séjour de Villemoison dont tout Paris a reconnu et fréquenté les fêtes. Amie intime de mes parents, Mme Le Sénéchal est restée la mienne jusque dans sa vieillesse qu'elle a finie dans le malheur sans cesser d'être gaie, naïve et spirituelle.

Je puis nommer encore le marquis de Bièvre qui valait mieux que ses calembours et Rulhière qui fit la piquante épigramme sur le fauteuil de Florian :

Auteur actif et guerrier sage,
Il combat peu, mais il écrit :
Il dut la croix à son esprit
Et le fauteuil à son courage.

Rulhière était un homme à figure et à aspect de renard, faisant le distrait et le bonhomme, d'ailleurs écrivain supérieur narrant et mentant avec charme. Un soir, à dîner, chez mon oncle de Saint-Waast, il racontait l'histoire d'une ville de Pologne où les Russes n'avaient, après le siège, trouvé qu'un seul soldat; il défendait une seule porte, les autres portes étaient murées. « Je ne puis me rappeler, dit Rulhière, le nom de cette ville. » — « Monsieur, remarqua le grave abbé Pluquet (celui des hérésies) [2], ne cherchez pas; c'est à Cracovie. » Cet abbé était le rabat-joie de Rulhière. Tous deux étaient toujours en picoterie. « L'abbé! lui disait un jour Rulhière, cela vous est bien commode d'avoir un bénéfice pour un sermon. » — « Comme à vous, monsieur, répondit l'abbé, d'avoir la croix de Saint-Louis pour un couplet. »

Il y avait aussi le chevalier de Cercey, officier de cavalerie laissé pour mort à la bataille de Rosbach d'où il était revenu avec un bandeau de velours noir qui couvrait la moitié de son front, une surdité complète et un acoustique qu'il maniait avec tant de dextérité qu'il était à toute la conversation. C'était un modèle d'aménité, de modestie et de bon ton. Il conta un jour qu'un officier, d'ailleurs obligeant et poli, avait recu l'ordre de ne pas faire de quartier. Un ennemi, pris dans la mêlée, lui demanda la

1. L'abbé Pluquet (1716-1799) a composé un *Dictionnaire des hérésies des erreurs et des schismes*, 1762, 2 vol. in-8°. (*Ed.*)

ie : « Ah monsieur, dit-il, demandez-moi toute autre chose, ıais pour la vie c'est impossible ». Il contait aussi qu'arès un jour de bataille, l'officier, chargé de surveiller ensevelissement des morts, crut voir remuer des corps t prévint les travailleurs. « Laissez-donc, mon officier, it l'un d'eux, si on les écoutait, il n'y en aurait pas un e mort. »

Je citerai encore Monticour, l'ami de Sterne et l'ami éréditaire de ma famille, plein d'esprit et de sel, rieur e sang-froid et qu'on appelait le roi des persifleurs. Je ai vu dans sa quatre-vingtième année représenter l'Aıour à l'occasion de la fête de ma grand'mère; il était ɔut en blanc, les ailes et le carquois au dos, l'arc en main t la tête chauve comme un genou; il mourut peu après 'une apoplexie foudroyante en se promenant avec nous ans ses jardins de Neuilly.

Enfin, je retrouve dans la fleur de cette société le che-alier, depuis marquis de Chastellux, homme de belle aille, de figure noble et blême, froid, mais désireux d'esɔrit, de gloire et de fortune. Il n'avait encore que l'esprit; l alla chercher la gloire dans la guerre d'Amérique, et la 'ortune lui vint par la mort de son frère aîné. Il était grand ami de mon père et avait remplacé le bon M. Pascal lans un appartement de sa maison. Nous le vîmes reveıir d'Amérique avec un in-quarto de mémoires que je n'ai jamais lus et que d'Alembert appelait un catalogue des auberges. Ce catalogue, greffé sur deux volumes de *La félicité publique* que Voltaire avait loués comme il louait tout homme de qualité, lui ouvrit les portes de l'Académie [1]. Il fit ensuite deux sottises : l'une, de donner, comme

1. Chastellux a composé des *Voyages dans l'Amérique septentrionale* (1786, 2 vol. in-8°) et il avait publié auparavant *De la félicité publique ou considérations sur le sort des hommes dans les différentes époques de l'histoire* (1772-1776, 2 vol. in-8°), que Voltaire ne craignit pas de mettre au-dessus de l'*Esprit des Lois*. (*Ed.*)

beaucoup d'autres, ses cent louis pour le secret de Mesmer; l'autre, de se laisser entraîner par Mme de Genlis à faire à Spa un ridicule mariage de conscience avec miss Plunkett. Je ne citerai qu'un trait de son esprit toujours froid et quelquefois assez piquant. C'était à l'époque où Paris s'engouait des *folles*. Personne qui ne voulût *avoir fait une folle*, c'est-à-dire un petit conte sentimental dont une folle était l'héroïne. Mme de Staël ne pouvait être la dernière. Un jour que le chevalier de Chastellux entrait chez elle, elle courut à lui en lui disant : « Chevalier, j'ai fait une *folle!* » — Oh! répondit-il gravement, je croyais que c'était Mme votre mère. »

J'ai nommé Voltaire et son nom me ramène à la plus grande aventure de mon enfance. C'était dans l'été de 1778, il avait quatre-vingt-trois ans et je n'en avais pas tout à fait dix. Il avait obtenu la permission de faire un voyage à Paris; on se rappelle les ovations frénétiques dont il fut l'objet, ses chevaux dételés à la porte du Carrousel, sa voiture traînée jusqu'aux Français par les garçons poètes de ce temps, les applaudissements convulsifs de toute la salle et son buste couronné par Clairon au dénouement de la plus mauvaise de ses tragédies. Ses amis redoutaient pour lui cette indigestion de triomphe, et ma mère, elle aussi fascinée et ne pouvant à son regret approcher de l'idole, voulut que son fils au moins pût dire un jour aux fils de ses fils : « *J'ai vu Voltaire.* » Il ne s'agissait de rien moins que de me faire tomber du ciel dans son sanctuaire, car on ne le laissait recevoir personne. Il fallait, en outre, m'avoir pour complice, et ce n'était pas chose facile; car à cette proposition je fis d'abord une grimace effroyable; mais on appela à mon secours l'honneur, la gloire et le café qui faisait sauter les chèvres. Je me soumis enfin à être un enfant étonnant et pendant huit jours ma pauvre mère ne travailla qu'à armer ma mémoire de tous les vers et morceaux poétiques de Voltaire analogues à la circons-

lance. Pas une question du grand homme qui ne fût prévue et dont la réponse ne fût numérotée dans ma tête. Le jour arrive. On me passe mon habit de satin vert-pomme doublé de satin rose, culotte *idem*, bas de soie blancs, souliers à boucles, épée au côté, chapeau sous le bras et triple frisure. Pauvres petits singes! C'était ainsi qu'on nous habillait! Ma mère me donne une lettre pour Voltaire; je ne l'ai pas lue; c'était sans doute l'épanchement admiratif d'une femme ignorée à un homme connu de l'univers. Elle devait au besoin me servir de passeport et si quelqu'un m'interrogeait avant de m'introduire, j'avais pour instruction de dire qu'elle était de M. d'Arget, ami de Voltaire et de mon père[1]. Nous montons en voiture; nous touchons au pont Royal, à cent pas de la rue de Beaune dont la maison du marquis de Villette faisait le coin; je descends, et pendant que ma mère reste à m'attendre, me voilà seul au milieu du monde en habit de satin vert-pomme sur le quai des Théatins. Les jambes me tremblaient un peu. Pourtant j'arrive sans me crotter, ce qui me paraissait un point important de ma mission; je franchis la porte cochère; point de suisse pour m'arrêter, et j'enfile à droite un petit escalier d'entresol dont j'avais le plan dans la tête. « Où va monsieur? », me dit une espèce de valet de chambre. Je répondis, et, je crois, assez fièrement : « Je vais chez M. de Voltaire. » Là-dessus on m'ouvre une petite porte et je me trouve face à face avec un grand squelette enseveli dans un grand fauteuil et qu'un grand bonnet de poil couvrait jusqu'aux yeux. C'était Voltaire... J'avais compté sur des antichambres, sur des salons pour me préparer. Je ne fus tiré de mon saisissement que par une voix caverneuse qui s'écriait : « Oh, le joli enfant! Approchez donc, mon petit ami. » — « Monsieur, j'ai bien l'honneur... » — « De qui est cette lettre? »

1. D'Arget ou Darget, secrétaire de l'envoyé de France Valori, près de Frédéric II, professeur à l'École militaire, ministre des évêques de Liège et de Spire, mort en cette même année 1778. (*Ed*

— « Monsieur, elle est de M. d'Arget » (Oh malheureuse mère!) — « Et comment vous appelle-t-on? » — « Monsieur, je m'appelle Frénilly. » (Malheureuse mère! J'avais dix vers pour cette question.) — « Et qui est votre père? » — « Monsieur, il est receveur général. » (Trois fois malheureuse mère! J'en avais six pour celle-là.) J'ai oublié les autres questions auxquelles je répondis sans doute avec un aussi heureux à-propos et que le grand homme assaisonna dix fois des mots : « Oh, le joli enfant! » On apporte un énorme biscuit de Savoie, dont la figure est restée gravée dans ma tête aussi nettement que celle de Voltaire. J'étais horriblement gourmand, et je le suis encore. Mais il y allait de mon honneur et je savais déjà qu'il y a des occasions où l'appétit doit céder à la gloire; je crois même qu'intérieurement, je fus un peu blessé qu'on offrît du biscuit à un homme qui venait de mettre fin à une entreprise aussi hasardeuse. Enfin, je ne mange, ne bois, ni ne parle; je salue, je sors à reculons, j'enfile l'escalier, la porte, le quai et je saute dans la voiture de ma mère. « Hé bien, as-tu vu Voltaire? — Oui, dis-je fièrement. — T'a-t-il parlé? — Oui. — Lui as-tu donné la lettre en mains propres? — Oui. — De qui as-tu dit qu'elle était? De M. d'Arget!!! » Je jette le voile de Timante sur la douleur de ma mère. Cependant cette aventure fit du bruit; on ne parlait d'autre chose et deux jours après, le *Journal de Paris* qui disait presque autant de vérités qu'il en dit aujourd'hui, imprima qu'un enfant charmant s'était échappé de chez ses parents pour aller rendre hommage à Voltaire. Qui m'eût dit dans cet engouement général que dès ma première jeunesse j'aurais l'esprit assez juste pour puiser dans ses propres ouvrages le mépris et l'aversion que cet homme fatal m'a toujours inspirés?

On travaillait ainsi à me hausser au-dessus de mon âge et on n'y réussissait que trop. Je n'en savais guère plus que les autres; mais en revanche je croyais très sincèrement

être plus savant et plus sage qu'eux tous, et il en résultait chez moi, à défaut d'autre développement, un développement de suffisance et de *self-satisfaction* fort supérieures à mon âge. Je n'avais de confiance qu'en moi-même, je discutais, je disputais et quand il intervenait un « taisez-vous », un tirement d'oreille ou un soufflet que j'appelais *ultima ratio patrum*, j'avais une dernière arme en réserve : un sourire dont l'impertinence était, suivant l'occasion, plus ou moins perceptible. Que ce sourire a fait pleurer de fois ma pauvre mère ! Que de taloches, que de menaces de m'envoyer au collège il m'a valu ! On l'appelait un « ricanement bête » car il fallait m'humilier ; mais à la guerre continuelle qu'on lui faisait, je sentais bien qu'il n'était pas si bête qu'on le disait. Mes pauvres parents recueillaient un peu plus qu'ils n'avaient semé ; on m'appelait *Monsieur le docteur* et, à tout prendre, j'étais un petit pédant insupportable. Pourtant, j'avais un grand sentiment de vérité, un amour de l'ordre et de la bienséance qui ne m'a jamais quitté, et une religion du devoir qui m'a été toute ma vie une loi bien commode, puisqu'elle me dispensait d'hésiter ou de choisir quand elle avait parlé. Ces trois qualités sont, j'ose le dire, d'une âme élevée, et quelle âme élevée n'a pas été brusque ou impertinente dans son enfance ? Quant au cœur, il était excellent. En voici un trait qu'assurément personne n'a jamais su. Le pauvre Thiriot avait une femme, beaucoup d'enfants et fort peu d'argent ; il tomba malade et ma mère, le sachant dans le besoin, enveloppa dans un rouleau cinquante écus de 6 francs qu'elle me chargea de glisser adroitement sous son oreiller, lorsque j'irais le voir. J'ajoutai au rouleau quatre gros écus de mes économies. La charité était complète : à la fois juste, modeste et ignorée. Cependant je n'éprouvai pas l'ineffable joie que donne le sentiment d'un bienfait. Cet homme m'ennuyait souvent, rien ne m'intéressait en lui, je n'eus que le contentement d'un devoir accompli. Il faut autre chose pour m'émouvoir.

J'ai le malheur de ne pouvoir épancher ce qui m'oppresse. En revanche le ciel m'a donné des larmes pour l'admiration. J'ai pleuré à une représentation d'*Esther*. J'ai pleuré en lisant la *Partie de chasse de Henri IV*[1], en lisant des gazettes qui racontaient le retour des Bourbons.

Mais j'ai omis dans ma chronique un spectacle qui m'est encore présent. Je n'avais que sept ans lorsque Louis XVI fit avec Marie Antoinette sa première entrée dans Paris après la mort de Louis XV. On me mena voir ce magnifique cortège. Le roi avait la figure, non pas agréable, mais fort noble. La reine avait beaucoup d'éclat, de fraîcheur, et son visage s'animait par la bonté et la gaieté. Tous deux, vêtus de blanc, occupaient une de ces magnifiques voitures, monuments de sculpture et de ciselure qu'on n'a imités depuis qu'avec une mesquinerie ridicule. Je fus frappé de la pompe pacifique, élégante, presque galante qui les escortait. Rien de militaire. Tout était civil : les officiers des maisons, ceux de l'écurie, la compagnie des chasses, la fauconnerie. Même les Cent-Suisses dans leur fraise antique et les gardes du corps dans leur costume rouge et bleu fort riche et surchargé d'or, ne rappelaient aucune idée guerrière. Ces formes ont bien changé depuis trente ans : les cérémonies de ce genre offrent à nos yeux de véritables armées; on a l'air d'aller faire le siège de Notre-Dame pour y entendre un *Te Deum*.

Il me semble qu'à peu de temps de là, je vis une deuxième entrée du roi. Il venait de poser la première pierre de la Révolution, c'est-à-dire de rétablir l'ancien Parlement et de dissoudre le Parlement Maupeou. La canaille de Paris se réjouissait sans savoir pourquoi, mais le Parlement, ou plutôt les jeunes et turbulentes Chambres des Enquêtes, étaient populaires comme celles de la Fronde,

1. Comédie de Collé, donnée pour la première fois au Théâtre-Français en 1774. (*Ed.*)

nme tout ce qui fait opposition, car, depuis Gracchus qu'à Benjamin Constant, le peuple n'a jamais pu croire on fît de l'opposition autrement que pour son service. ı chantait partout la jolie chanson des *Revenants* de llé et ce petit couplet sur l'air *Sous le nom de l'amitié :*

Sur la route de Chatou
Le peuple s'achemine
Pour voir la triste mine
Du chancelier Maupeou,
Sur la rou...
Sur la rou...
Sur la route de Chatou.

Une réforme alors plus importante pour moi que celle Parlement, fut celle que tenta le marquis de Girardin. dernier, hôte de Rousseau, père de trois fils de mon e, osa braver le qu'en dira-t-on. Une foule d'enfants de ris, élevés comme moi chez leurs parents, se réunisient aux Tuileries pour prendre leurs ébats en culotte, s et escarpins, manchettes aux poings et le chapeau à ois cornes sur la tête. Un après-midi nous y vîmes venir trio des Girardin en matelots à l'anglaise, chapeau rond, este sans basque et pantalon [1]. La huée fut d'abord énérale. Puis on s'accoutuma à ce costume, on l'envia et oi plus qu'un autre. Un jour que j'exaltais le bonheur des irardin exempts de papillottes, de fer à friser, de poure, de pommade et surtout de la crainte d'être grondés our un trou ou pour une tache : « Hé bien, me dit mon ère, veux-tu être comme eux? » — « Ah! de tout mon œur! » Et soudain ma queue fut coupée; ma bourse et mon catogan disparurent; j'eus des cheveux de leur propre couleur, plats ou bouclés, comme ils voulurent, au grand

1. Cf. *Revue d'hist. litt. de la France,* n° 1 de 1906, p. 108, le récit de l'architecte Paris qui voit à Ermenonville les Girardin, père et fils, habillés « d'une toile bleue anglaise ». (*Ed.*)

contentement de M. Favier, le valet de chambre. Il faut ajouter que je payai bien cher cette métamorphose de ma toilette : d'abord par le martyre quotidien d'un bâton de pommade, aussi dur qu'un bâton de chêne, qui tous les soirs redressait pendant un quart d'heure la racine de mes cheveux pour entretenir l'honneur des sept pointes que j'avais reçues de la nature; ensuite par l'humiliation de passer toute ma matinée avec des cheveux en mèches hérissées de pommade; ce qui me valut de l'impitoyable Carmontelle le surnom de *chat mouillé*.

Ma vanité avait donc sa part en cela comme dans tout le reste et, quand je méditais sur moi-même, je trouvais un peu dur que le lauréat de Saint-Ouen, l'interlocuteur de Voltaire, l'homme qui venait de sacrifier sa queue en Romain n'eût pas encore le moindre rang dans le monde. Mon père avait à Paris des soupers charmants. Mes jeunes cousins de Chazet en étaient, et moi, qui avais dix ans, on m'envoyait coucher dès neuf heures! Je traversais la salle à manger où je voyais, le cœur gros, une grande table dressée, un surtout de glaces, des porcelaines, des fleurs. Quel chagrin, quelle injustice! Je résolus un soir de conquérir la place qui m'appartenait. A l'heure où on venait enlever ma sœur et moi, je me glissai derrière de gros rideaux de damas qui couvraient l'embrasure d'une fenêtre. On ne me trouve pas, on me croit parti en avant, et la gouvernante n'emmène que ma sœur. Cependant une table de jeu se plante devant ma fenêtre et me voilà pendant une grande heure dans ma niche sans oser remuer ni respirer. Enfin, on annonce le souper, tout le monde se lève, et dans la confusion je reparais, je circule, je crois qu'on va trouver ce trait ingénieux, digne d'être couronné par le succès. Déjà, je me vois assis à cette belle table et compté pour un personnage. *O vanas hominum mentes!* Mon père m'aperçoit : « Mon pauvre Auguste, me dit-il, on t'a donc oublié! » Il sonne, on vient, je pars. J'aurais

comme Rousseau : « Adieu, rôti! » Cette défaite
ıte rabattit le vol que je commençais à prendre.
›is avoir épuisé les souvenirs de mon enfance jus-
›oque qui la sépara en quelque sorte de ma pre-
unesse. Ce fut celle de la mort de mon père. J'avais
ns quand je pris la petite vérole à Saint-Ouen.
toute la maison la prit de moi, excepté ma mère
it été la première personne inoculée en France
e célèbre La Condamine, ami de mon aïeule, rap-
tte découverte du Nouveau Monde. Ma petite vé-
terrible et les remèdes encore plus, car après ma
ıcence je fus porté pendant six mois, ne pouvant
ıge de mes jambes. Cependant elle ne fit qu'une
et cette victime fut mon père. Dès les premiers
nes de ma maladie, on l'avait exilé à Paris. Il ne
à Saint-Ouen que quand tout était fini, guéri et
il n'entra pas dans la maison; mais du jardin on
tra à lui par une fenêtre. Ma figure rouge le frappa.
la petite vérole le prit; le médecin Bary fit le reste.
›re et élégant Bary était l'ami de la famille, ce qui
›urs un malheur, on peut bien avoir un médecin
ıi, mais il ne faut pas avoir un ami pour médecin.
tua littéralement mon père qui était plein de force
ınté et qui avait le sang pur qu'il m'a transmis.
peu d'années après, ce même Bary conduire ma
ıère, son amie aussi, jusqu'au bord de la tombe.
ıit un corps de fer qu'il exténua six mois durant
e et de jeûne, jusqu'à ce qu'enfin ma mère qui,
on le pense bien, avait conservé peu de confiance
›rça la sienne à recevoir la visite de Malouet. Ma-
›rès lui avoir tâté le pouls, lui dit : « Madame, man-
ille mangea et huit jours après elle se portait bien.

OBSERVATIONS CRITIQUES

SUR

L'ÉTATISME MUNICIPAL

Lord Avebury, jadis sir John Lubbock, a publié, il y a quelques mois, un volume intitulé : *On municipal and national Trading,* qui porte tout particulièrement sur l'Angleterre, mais qui n'est pas moins instructif pour d'autres pays, parce qu'il fournit des exemples topiques du résultat qu'ont eu des entreprises industrielles exercées, avec ou sans monopole, par l'État ou par les municipalités. L'Angleterre est peut-être le pays où la municipalisation de certains services s'est le plus développée; c'est pourquoi l'expérience de ce pays est instructive. Du livre de lord Avebury nous nous bornerons à extraire quelques passages et surtout quelques chiffres.

L'auteur débute en rappelant qu'en 1868 le total des dépenses locales en Angleterre était de 36 millions de livres sterling, et qu'il s'était élevé en 1891-1892 à 76 millions et en 1901-1902 à 144 millions : soit un millard 700 millions de francs d'accroissement dans l'espace des dix dernières années. La moyenne des taxes locales a augmenté de 61 p. c., en vingt-deux ans.

Lord Avebury n'est pas seul à signaler le danger de l'extension des fonctions municipales par esprit d'inter-

ventionnisme. « Dans les dépenses locales, écrivait sir Robert Giffen, nous avons affaire à une véritable maladie du gouvernement local, à des dépenses qui sont en partie extravagantes et inutiles, parce que les magistrats locaux sont fréquemment de mauvais administrateurs, même quand ils ne sont pas corrompus. » « Il y a, a dit de son côté lord Farrer, un danger réel pour la vraie liberté dans ce constant appel à l'intervention gouvernementale. Notre vie journalière commence à être obstruée d'inspections, de règlements, de prohibitions. La démocratie qui monte se promet beaucoup de cette intervention; elle est passionnément bienveillante, passionnément amoureuse du pouvoir. Protéger la liberté individuelle dans le travail et en d'autres matières contre cette action impatiente de philanthropie sera probablement une des grandes difficultés de l'avenir. »

« Si les municipalités, ajoute lord Avebury, persistent à s'embarquer dans des entreprises commerciales, je suis persuadé qu'elles augmenteront les impôts, gêneront le progrès des découvertes scientifiques et étoufferont, si elles ne le détruisent pas, l'esprit d'entreprise privée auquel est principalement due, dans le passé, notre supériorité commerciale. »

Et il cite des faits.

En premier lieu, la surcharge d'affaires que l'interventionnisme impose aux corps municipaux. Le Conseil du comté de Londres dirige l'instruction de 700,000 enfants; il fournit l'eau à la population, il l'éclaire au gaz, il construit des maisons pour le peuple, il administre des tramways, il dirige un service de bateaux à vapeur sur la Tamise, il assure les propriétés contre l'incendie, etc. Les conseillers ont à examiner une masse de rapports, dont chacun a, en moyenne, une centaine de pages; dans la seule séance du 31 juillet 1906, prise comme exemple, ils ont eu à voter sur 43 affaires, dont plusieurs étaient

très importantes. Or, les conseillers qui sont membres du Parlement, hommes de loi, négociants, ont bien d'autres occupations que celles du conseil. Il en résulte que beaucoup de questions sont résolues sans avoir été étudiées par la majorité. Ce sont en réalité les bureaux qui font le travail.

Les dettes municipales grossissent énormément; de 193 millions de livres sterling en 1883-1884, elles ont monté à 469 millions en 1903-1904 : ce qui fait, en vingt ans, un accroissement de près de 7 milliards de francs. Et l'accroissement est progressif. La rente 3 p. c. du Conseil du Comté du Londres, valeur très solide cependant, a fléchi de neuf points depuis 1902. Il y a sept ans, le major Darwin opposait à l'Angleterre, où la dette par tête d'habitant était de 8 liv. 8 sh., la France, où elle n'était alors que de 3 liv. 14 sh.; en 1902, cette même dette britannique dépassait 10 liv. 10 sh.

L'Argus, de Melbourne, s'inquiétait du nombre des fonctionnaires que l'interventionnisme accroît sans cesse : « Les gens au service de l'État forment déjà presque la majorité des noms inscrits sur les listes électorales. » — « La pression électorale, faisait remarquer M. Balfour dans un discours à la Chambre des Communes, peut modifier le taux des salaires à l'avantage des employés de l'État, mais c'est au désavantage de la masse des salariés du pays. »

En effet, les gouvernements, et plus encore les municipalités, sont en mauvaise situation pour résister aux demandes d'augmentation des agents publics.

Dans certaines municipalités anglaises, ces agents forment 7 à 8 p. c. du total des électeurs. A New-York, malgré les dénégations du Tammany, il est certain que les électeurs soutiennent les candidats qui les font vivre. A Londres, dit lord Avebury avec malice, ce ne sont pas les ouvriers qui sont les employés du conseil, c'est le

conseil qui est l'employé des ouvriers. Comment n'y aurait-il pas par suite une désorganisation du service ?

Ce vice apparaît avec évidence dans les comptes des chemins de fer de l'Australasie qui sont tous, à l'exception de ceux de l'Australie occidentale, en déficit ; ce déficit, qui a été de 25 millions de francs en 1901-1902, est dû, au dire du Comité, au nombre trop grand et au salaire trop élevé des employés. Comment remédier à ce mal? Les syndicats sont puissants ; on n'oserait pas s'exposer à une grève générale.

A Londres même, n'a-t-on pas vu, en février 1904, deux semaines avant les élections, le Conseil publier un mémoire dans lequel il énumérait toutes les augmentations de traitements votées dans la période 1899-1904. « Un tel mode d'administration, a écrit Herbert Spencer, est un retour au despotisme. Une armée d'employés civils conférant, comme une armée de prétoriens, le pouvoir suprême à ses chefs ! »

La loi de 1890 a donné aux municipalités anglaises le droit de supprimer les maisons insalubres et de construire elles-mêmes des maisons. La Commission des logements à New-York a récemment refusé de donner son approbation à un pareil système, parce que dit-elle, ces bâtiments publics ont pour unique effet d'améliorer le logement de quelques favoris qui pourraient par eux-mêmes se procurer plus de bien-être. A Londres, la loi a été presque sans influence sur le prix des petits logements à une chambre. Le « Borough Council » a dépensé près de 4 millions de livres sterling en vingt-deux ans pour édifier environ 16.000 pièces. Qu'est-ce pour une population de 5 millions d'âmes, dans laquelle il y a beaucoup de pauvres. « Ce sont d'admirables constructions, disait lord Rosebery à une inauguration à Shoredich, mais les locataires de ces beaux logements ne peuvent pas être ceux dont vous avez démoli les bouges, à moins qu'on ne fixe

le loyer au-dessous de sa valeur réelle, et qu'on ne s'expose ainsi à un favoritisme corrupteur. » Quand le Conseil du comté de Londres, se proposait d'entrer dans cette voie, lord Avebury a consulté les grandes compagnies immobilières; elles lui ont répondu qu'elles cesseraient leurs opérations, si le Conseil se faisait lui-même entrepreneur. « Mon opinion, ajoute l'auteur, est que si le Conseil du comté de Londres n'avait pas construit une seule maison, il y aurait aujourd'hui autant et même plus de logements ouvriers qu'il n'y en a. »

Les opérations industrielles des municipalités ont-elles donné des profits en Angleterre? Oui, dans le cas de monopole où il est facile de présenter un bilan favorable, puisqu'on est maître des prix. Reste à savoir si une partie de la dépense du personnel n'est pas dissimulée parce qu'elle se trouve confondue avec les dépenses générales de la municipalité, et si les contribuables n'ont pas payé le service trop cher.

Pour les tramways, c'est une loi de 1870 qui a autorisé les municipalités à en construire. Le Conseil du comté de Londres a acheté pour un prix très inférieur à leur valeur réelle, les tramways à une compagnie qu'elle a dépossédée, ce qui était pour lui une entrée en affaire avantageuse. Il a concédé ceux du Nord à une compagnie et il a exploité lui-même ceux du Sud. Les uns et les autres réalisaient des bénéfices en 1900; mais, depuis 1902, ceux du Sud sont en perte, peut-être, il est vrai, à cause de l'adoption de la traction électrique.

Pour l'éclairage, lord Avebury cite huit municipalités qui, ayant le monopole, font payer les 1.000 pieds cubes de gaz de 2 sh. 6 d. à 2 sh. 1 d., et quatre municipalités ou des compagnies privées le fournissent pour un prix de 2 sh. 1 d. à 1 sh. 4 1/2 d. Les bénéfices réalisés par les exploitations municipales de gaz montent à 307.000 livres sterling, dont 260.000 pour douze grandes cités manu-

urières, en tête desquelles est Manchester. Il ne reste ic que 47.000 livres pour cent soixante autres municiités qui exercent ce monopole; le bénéfice pour chaie est mince, et celles qui en font ne l'obtiennent qu'en chargeant le prix au détriment des consommateurs.

Exemple : à Nottingham, le gaz est municipal; il ne st pas à Sheffield. Il y a quinze ans, on le payait le me prix dans les deux villes; aujourd'hui il est à 2 sh. l. à Nottingham et à 1 sh. 4 1/2 d. à Sheffield. « Une isidération importante, ajoute lord Avebury, c'est que sque le gaz est fourni par les compagnies, la municiité surveille sévèrement la fourniture, tandis qu'il n'y as de contrôle et de garantie quand le fournisseur est municipalité. »

Ne peut-on pas en dire autant de l'eau? *Quis custodiet os custodes?* A Londres, où le monopole n'existait pas ant la création du « London Water Board », les maiis de moins de 30 livres de revenu imposable payaient iu moins cher qu'à Manchester, à Liverpool et à Birngham où le service était monopolisé.

Lord Avebury conteste les chiffres du rapport de sir H. Fowler, qui évaluait à 100 millions de livres sterling capital engagé dans les entreprises industrielles des inicipalités, et à 378.000 livres le bénéfice : misérable érêt d'ailleurs, puisqu'il est inférieur à 1/2 p. c. Encore compte ne comprend-il pas le canal maritime de Manester, qui est en perte. Tout le bénéfice vient du gaz et raison de ce bénéfice est que les villes en maintiennent prix très haut. Les bains municipaux ont un déficit de 5.000 livres.

Lord Avebury s'applique à démontrer, en outre, que les itreprises municipales paralysent les entreprises priées. Il est désirable de faciliter le transport des ouvriers our leur permettre de se loger dans la banlieue, en ieilleur air et à meilleur compte. Voyez cependant Glas-

gow; la municipalité n'étend pas ses tramways dans les faubourgs qui ne font pas partie de la commune, afin de ne pas diminuer le nombre de ses contribuables. Et de même ailleurs.

Le « Tramway Act » de 1870, que lord Avebury qualifie de « la plus désastreuse expérience législative de l'Angleterre dans la seconde moitié du XIXe siècle, » a investi les municipalités du droit de racheter les tramways et de donner leur autorisation provisoire aux concessions demandées par les compagnies. En fait, elles en ont rarement consenti, à moins que ces concessions n'aient été l'objet d'un marchandage. Aussi, pendant que les États-Unis avaient 15.000 milles de tramways électriques (année 1900), la Grande-Bretagne n'en avait encore que 210 (année 1899); les États-Unis avaient, en 1902, 14.000 milles de voies urbaines, l'Angleterre, en 1904 en avait 3.200 milles, quoique la population urbaine des deux pays fût à peu près la même. En 1905, la municipalité de Newcastle s'opposa à l'établissement d'autobus par la « North-Eastern railway Company »; il fallut un vote du parlement, obtenu par 127 voix seulement contre 110, pour la débouter de sa prétention au monopole.

Lord Avebury se plaint que l'Angleterre soit en retard aussi pour les téléphones, qui sont administrés en grande partie par la poste depuis la loi de 1892, et pour la lumière électrique, dont l'établissement est soumis, par l'acte de 1888, au consentement provisoire des autorités locales et dont le gaz municipal cherche à écarter la concurrence.

Il paraît que l'Angleterre n'est pas moins en retard pour la distribution de la force électrique. C'est l'Allemagne qui a attiré à elle la fabrication des appareils électriques.

Par contre, l'auteur fait un éloge sans réserve du système des chemins de fer anglais, dont il compare quelques résultats avec les systèmes de l'exploitation par l'État ou par des compagnies sous le contrôle étroit de l'État.

« Nos trains, dit-il, sont plus nombreux, plus rapides, à meilleur marché; entre Manchester et Liverpool circulent 100 trains par jour, avec une vitesse moyenne de 75 kilomètres à l'heure; entre Londres et Édimbourg, 20 trains, tandis qu'il n'y en a que 7 entre Paris et Marseille. Les express du continent font au plus 81 kilomètres, tandis qu'en Angleterre ils en font 75 à 84. Les trains rapides ont presque tous des wagons de troisième classe; les compagnies anglaises délivrent en général les colis en 48 heures, tandis qu'il faut 3 à 7 jours en Allemagne, 3 à 9 jours en France. »

Mais lord Avebury ne tient pas compte de la densité de la population et de l'activité commerciale qui facilitent en Angleterre le trafic, et il emprunte ses chiffres à un ouvrage de lord Farrer publié en 1889. Il s'est fait depuis ce temps des changements dans l'exploitation des chemins de fer européens.

Tout en reconnaissant que sous la main de l'État le personnel risque de devenir proportionnellement plus nombreux, nous ne sommes pas convaincu que tous les résultats soient comparativement aussi probants en faveur de l'Angleterre. Sans entrer dans l'examen d'une question complexe et très débattue, nous soumettons à lord Avebury quelques chiffres comparatifs extraits des derniers tableaux dressés par M. Colson, et qui doivent prémunir contre un jugement absolu. Le coefficient général d'exploitation de l'Angleterre, en 1903, qui est de 62 p. c. des recettes brutes, est inférieur à celui de la Belgique (58 p. c.) et de la France (53 p. c.); en Angleterre, le rapport du produit net au capital engagé (3.40 p. c. en 1903) est inférieur à celui de la France (4.10 p. c.) et de plusieurs autres États; de 1886 (à peu près la date du travail de lord Farrer) à 1903, l'Angleterre a ajouté à son réseau, qui était déjà presque complet, 5.000 kilomètres; la France en a ajouté au sien 16.300, et le reste de l'Europe 86.000;

de 1886 à 1903, la recette brute des chemins de fer anglais a passé de 1.747 millions à 2.802 millions, soit une augmentation de 60 p. c., celle des chemins de fer français de 1.047 millions à 1.545 millions, augmentation de 47 p. c., et celle de tous les autres chemins de fer de l'Europe réunis de 3.185 à 6.888, augmentation de 116 p. c.

Lord Avebury revient à son sujet, lorsqu'il cherche l'inspiration de la politique étatiste dans la doctrine socialiste. Les socialistes sont francs, dit-il, ils nous déclarent ouvertement que leur objectif est d'accepter et de soutenir toutes les formes d'entreprise municipale tendant à substituer la socialisation au capitalisme privé. Leur programme, aux dernières élections du Conseil du comté de Londres, comprenait des ateliers municipaux, des magasins municipaux, des boulangeries et des laiteries municipales, des fermes laitières municipales, des villas municipales, des transports gratuits pour se rendre au travail ou pour en revenir, des fermes municipales pour employer les chômeurs, des fabriques municipales de chaussures : autant de pierres d'attente sur le chemin de la socialisation future. Mais, objecte lord Avebury, les autorités publiques ne sauraient veiller à la production avec la vigilance que les particuliers déploient dans leurs affaires privées et la production se trouvera amoindrie; si la production diminue, la demande de travail diminuera aussi, et la somme des salaires deviendra moindre pendant que le prix de revient des produits augmentera. « La bureaucratie est la pire forme de la tyrannie. »

Lord Avebury se plaint que les plus gros contribuables (il parle des sociétés anonymes) n'aient pas droit de vote et que la majorité des votants ne payent pas de contributions. C'est là, suivant lui, la raison d'un accroissement des dépenses locales et des dettes locales plus rapide que celui de la propriété imposable, et il conclut : 1° que les entreprises industrielles des municipalités n'ont donné

bénéfice que quand elles étaient érigées en monopole; 2° qu'elles ont été un obstacle sérieux au progrès des entreprises privées; 3° qu'elles ont été contraires aux intérêts de la classe ouvrière parce qu'elles ont diminué la demande de travail.

On municipal and National trading est une thèse. L'auteur y a rassemblé les arguments qui militaient en faveur de son opinion. Mais cet auteur est un penseur éminent, et les arguments sont des faits qui portent.

Il en a tiré une partie d'une publication récente, *Municipal Ownership in Great Britain,* œuvre de H. R. Meyer, professeur à l'Université de Chicago, qui n'est pas favorable à l'étatisme.

La question préoccupe les Américains non moins que les Anglais. Au mois de novembre de l'année dernière, au moment où lord Avebury écrivait son volume, l'Académie américaine de science politique et sociale publiait une série d'études sur cette question. Dans la première, *Municipal ownership as a form of Government central,* M. A. Cleveland, de New-York, élargit la question en montrant que, depuis les tarifs douaniers jusqu'aux tramways urbains, presque toutes les classes de la société s'accordaient pour demander au Gouvernement de prendre plus fortement en main le contrôle et l'administration des intérêts économiques. « Avant, ajoute-t-il, de réclamer une intervention croissante du Gouvernement, le peuple américain ne doit-il pas réclamer un accroissement de l'intelligence du peuple pour l'administration des entreprises industrielles? Jusque-là, l'accroissement de l'intervention gouvernementale et l'exercice des industries par le Gouvernement ne sauraient être entreprises avec sécurité. » Dans un second article M. Charles Lloyd Jones, de l'Université de Pennsylvanie, conclut que dans l'état actuel la responsabilité directe des entrepreneurs privés assurait un plus haut degré d'effica-

cité que celui qu'on pouvait attendre des entreprises municipales.

La ville de Chicago agite depuis plus de dix ans la question au sujet de ses tramways. L'État de l'Illinois, adoptant en 1903 le bill Miller, a autorisé les cités à posséder et à exploiter des railways municipaux; la ville de Chicago à son tour, a autorisé la municipalité à acheter la propriété et le privilège de toutes les compagnies de tramways, et les compagnies ont, paraît-il, adhéré au principe du rachat. L'auteur faisant allusion aux pots de vin et autres abus qui ont modifié tout récemment l'opinion, ajoute : « Les événements des derniers mois sont-ils ou non favorables aux entreprises municipales, c'est ce qu'on ne saurait dire ».

Mais d'autres publicistes ont plaidé la cause opposée. Un professeur américain, M. Bemis, a publié en 1899, sous le titre de *Municipal Monopolis*, une collection d'articles sur la question dans lesquels le sentiment dominant est en faveur de l'exploitation par la commune. Une comparaison très étendue des résultats des établissements d'éclairage amène à conclure, dit-il, que la moyenne des prix payés par les consommateurs est plus élevée dans le cas des sociétés privées que dans celui des compagnies publiques. La municipalisation des services affranchit les communes de l'influence des gros capitalistes, dont on se débarrasse moins facilement que des politiciens sérieux; il est reconnu que les municipalités ont une tendance à faire payer leurs services moins cher que les particuliers, ne fût-ce que parce qu'au lieu de chercher à grossir leurs dividendes, elles se bornent à payer un intérêt modique au capital emprunté. Il conclut en disant : « L'argument tiré de l'expérience et de la comparaison statistique des établissements publics et privés placés dans des conditions semblables est en somme favorable aux entreprises municipales dans les genres qui sont en discussion ».

A peu près à la même époque, une publication du « Reform Club » de New-York, intitulée *Municipal affairs*, qui ne paraît pas être entièrement désintéressée et impartiale dans cette question, contenait une série d'articles sur l'éclairage municipal, *Public lighting*, entre autres sur l'éclairage au gaz dans la Grande-Bretagne. L'auteur conclut ainsi : « Pour résumer les résultats de l'exploitation municipale comparée à l'exploitation privée, contrôlée par l'autorité publique, il est à dire que, sous le premier système, le prix du gaz et celui des appareils sont moindres, la qualité du gaz est meilleure, l'usage du gaz se répand davantage, les salaires des employés sont plus forts, les profits sont à peu près les mêmes, le capital de premier établissement n'est pas aussi élevé, le fonds d'amortissement est le même, la productivité de la matière première est presque aussi grande et l'administration est aussi progressive. En somme, l'opération municipale a eu plus de succès que l'opération privée. »

L'affirmation de l'auteur, M. Milo Roy Matbie, est diamétralement opposée à celle de lord Avebury, mais elle est moins solidement appuyée sur des faits.

Adhuc sub judice lis est. C'est une raison pour que, dans les pays comme la France, où la municipalisation, très chaudement recommandée par l'étatisme et le socialisme, soit loin d'être aussi développée qu'en Angleterre, on se tienne sur la réserve, considérant les arguments pour et contre et attendant d'une plus longue expérience un verdict définitif. Attendre en étudiant est un conseil de sagesse qui ne peut déplaire qu'à des impatients ; agir à l'aventure pourrait compromettre irrémédiablement l'intérêt public.

ÉMILE LEVASSEUR.

Séances des 5 et 19 janvier 1907

DÉCÈS DE M. PAUL GUIRAUD

DISCOURS DE M. LUCHAIRE

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE

Mes chers confrères,

Une fatalité cruelle semble poursuivre notre Académie. Sans parler de nos deuils de l'an dernier, nous avions, il y a quelques semaines, la douleur de perdre M. Glasson, qui n'était pas parmi les plus âgés d'entre nous. Aujourd'hui la mort nous enlève M. Guiraud, un des plus jeunes. Le caractère d'extrême simplicité qu'il a désiré pour ses obsèques, m'a interdit de prendre la parole en votre nom, au cours de la triste cérémonie, mais il m'est impossible de ne pas vous dire ici, en quelques mots qui remplaceront le suprême adieu, ce que fut le confrère qui n'a fait que passer parmi nous.

Nous possédions, en Paul Guiraud, un de ces esprits d'élite, qui sont un honneur et une force pour tous les corps dont ils font partie.

La Sorbonne et l'École normale regretteront à jamais le professeur autorisé, dont la parole lucide, la science solide et précise, la méthode rigoureuse et le jugement impeccable eurent, sur plusieurs générations de jeunes gens, une si heureuse et si féconde influence. Éducateur de premier ordre, il savait mieux que personne discerner les talents, exciter les énergies, provoquer les vocations. Jamais il n'a cessé de faire, par l'exemple et la pratique, la meilleure, la plus désirable des pédagogies. Avec une

sévérité parfois un peu rude, sa critique éclairait l'étudiant sans le décourager, parce qu'on y voyait l'effet de la conviction profonde du savant, de sa volonté d'être utile, et que ce maître incomparable possédait au plus haut degré le don de communiquer à ses élèves la flamme intérieure qui l'animait. Ils trouvaient d'ailleurs en lui, quand, descendu de sa chaire, il avait avec eux ces entretiens familiers, presque aussi instructifs que ses leçons, le guide le plus sûr et le confident le plus affectueux.

Il laissera aussi un bien grand vide dans le monde scientifique, le vaillant historien qui osa, pour son coup d'essai, à propos de la querelle de César et du Sénat de Rome, se mesurer avec Mommsen. Depuis, par tant de beaux livres, presque tous sortis de vos concours, *les Assemblées provinciales sous l'Empire romain, la Propriété foncière en Grèce jusqu'à l'époque romaine, la Main-d'œuvre industrielle dans l'ancienne Grèce, les Études économiques sur l'antiquité*, il n'a cessé de projeter sur l'histoire des civilisations du vieux monde le jour le plus vif et le plus nouveau. Trouver de l'excellent et du neuf aujourd'hui, dans le domaine de l'histoire ancienne, malgré la redoutable concurrence des savants de tous les peuples cultivés, le mérite, certes, n'est pas commun. Mais Paul Guiraud a rendu à la science historique un service d'une plus haute valeur.

Il s'est donné pour tâche de montrer que les questions économiques avaient, dans la vie des anciens comme dans la nôtre, une importance prépondérante et que chez eux les problèmes vitaux d'ordre matériel déterminaient, souvent, et puissamment, la politique. Il aura beaucoup contribué, pour sa part, à faire entrer l'histoire dans cette voie nouvelle, où elle doit aboutir à des résultats positifs, et approcher, autant qu'il est possible à l'homme, de la vérité objective. Lui-même est arrivé ainsi, pour emprunter sa propre expression « en pénétrant les derniers re-

plis de l'âme humaine, à toucher le fonds même de l'histoire ». Bref, un savant original et qui n'a fait que des œuvres fortes.

Quant à notre Académie, mes chers confrères, elle n'a, elle aussi, que trop de raisons de déplorer ce coup qui la frappe. En accueillant M. Guiraud, il semblait qu'elle eût voulu se dédommager d'avoir perdu Fustel de Coulanges, et que l'élève le plus distingué et le plus aimé du maître disparu arrivât au milieu de nous pour le remplacer et le continuer. Disciple de Fustel, notre confrère le fut encore dans tous ses livres, par la profondeur de l'investigation comme par la beauté durable de la forme. Sans cesser d'être lui-même, il tenait de son admirable modèle cette langue sobre, élégante, limpide qui nous charme, même lorsqu'elle est appliquée, comme il savait le faire, au détail de l'érudition et aux chiffres de la statistique. On est presque tenté d'oublier, tant l'écrivain se meut, avec aisance et souplesse, dans les problèmes les plus compliqués de l'économie sociale, qu'il est un érudit hors de pair, et que chaque ligne de ses pages lumineuses est le fruit d'un très grand labeur et d'une minutieuse préparation.

Vous permettrez enfin à votre Président de joindre aux regrets unanimes de notre compagnie, l'expression brève, mais très profonde, de son affection personnelle. J'étais lié au confrère que nous ne verrons plus, par la plus étroite intimité. Et l'amitié de cette âme loyale et droite, de cette nature charmante, qui cachait sous une vivacité toute méridionale d'allures et de paroles, la sensibilité la plus délicate a été l'une des joies de ma vie. Ce ne sera plus maintenant, pour moi, qu'un souvenir très cher, mais très douloureux.

Je propose à l'Académie, suivant l'usage, de lever la séance en signe de deuil.

Séance du 2 mars 1907.

PAROLES DE M. LUCHAIRE

PRÉSIDENT

A L'OCCASION DU DÉCÈS DE M. GOSCHEN

Mes chers confrères,

Notre Académie a fait, il y a un mois, dans le corps de nos correspondants, une perte qui nous est très sensible. Lord Goschen, correspondant de notre section d'économie politique, est décédé le 7 février dernier, à l'âge de soixante-seize ans. C'est en 1863 qu'il publia l'ouvrage qui a fait sa grande notoriété dans la science économique : la *Théorie de l'échange,* et qui lui a valu, en 1891, les suffrages de notre compagnie.

Premier lord de l'amirauté dans le ministère Gladstone 1871), ambassadeur extraordinaire à Constantinople 1878), chancelier de l'Echiquier, premier lord de l'amirauté à nouveau dans le cabinet Salisbury, membre de la Chambre des lords, en 1901, il s'est toujours montré supérieur aux grandes situations qu'il a occupées, et il est de ces hommes que l'Institut de France aura été heureux et honoré de compter dans ses rangs. Je pense que notre Académie voudra bien s'associer au deuil qui frappe avec la famille de lord Goschen, un peuple ami qui nous est uni par des liens de toute nature, y compris de précieuses confraternités académiques. M. le secrétaire perpétuel voudra bien se faire, en cette triste circonstance, l'interprète de notre unanime regret.

Séance du 9 mars 1907.

LE

PROCHAIN CONGRÈS PÉNITENTIAIRE

DE WASHINGTON

Messieurs,

Vous vous rappelez qu'un congrès pénitentiaire international doit se réunir prochainement à Washington; et que, sur la demande de M. le Ministre de l'Intérieur, vous avez nommé une commission pour déterminer les questions sur lesquelles il conviendrait d'appeler l'attention du comité international, chargé d'établir le programme de ce congrès. C'est au nom de cette commission, dont je faisais partie avec MM. Henri Joly et Voisin, que je viens vous entretenir du résultat de son étude.

Nous avons naturellement pris pour base de notre examen les propositions faites par les associations spéciales déjà consultées par le gouvernement, et notamment par la plus compétente de toutes, la Société générale des Prisons.

Élaguant les questions secondaires ou celles qui ne paraissent pas avoir un caractère international suffisamment démontré, nous soumettons à votre approbation les cinq questions suivantes :

1. Subordination du sursis à la réparation du préjudice causé, soit comme condition légale, soit comme condition laissée à l'appréciation du juge.

2. Peut-on supprimer la peine de mort, et, dans le cas de l'affirmative, uelle peine lui substituer?

3. Récidive internationale. — Doit-on tenir compte des condamnations énales prononcées à l'étranger, quant aux incapacités et quant à la écidive?

4. Peut-on concevoir, dans un bon système pénitentiaire, le maintien le l'interdiction de séjour ou de la surveillance administrative des libéés, et à quelles conditions?

5. Tribunaux spéciaux pour enfants.

La dernière de ces questions, celle des tribunaux spéiaux d'enfants, présente un intérêt tout particulier. C'est 'Amérique qui a, la première, créé une institution de ce ;enre. Elle est confiée à un magistrat unique, et ce magistrat ı'est pas toujours un juge de carrière. La pensée domiıante qui inspire son choix est qu'il doit, avant tout, être ›ris parmi les hommes plus particulièrement connus pour eur sympathie et leur sollicitude pour l'enfance. Son pouvoir est considérable puisqu'il décide seul du sort de l'enfant amené devant lui; il a en outre, et c'est là le caractère le plus nouveau et le plus intéressant de ses attributions, le devoir, s'il l'a confié à sa famille, à une société charitable ou à un particulier s'intéressant à lui, d'exercer, sur lui et sur ceux qui en ont pris la charge, une surveillance à la fois active et bienveillante. Ainsi se trouvent évités la funeste tare qui peut résulter pour l'enfant de la comparution, même suivie d'acquittement, devant un tribunal répressif et les dangers qui naissent de l'absence de tout contrôle sur sa conduite. Les résultats ont été excellents à ce point que l'Europe s'en est émue et que, dans un grand nombre d'États, en Angleterre, en Allemagne, en Hollande notamment, et en France, la question a été mise à l'étude et a même déjà donné lieu à des applications partielles. Il n'est pas de question qui mérite de fixer à un plus haut degré l'attention.

Tel est, Messieurs, l'ensemble des questions que nous

avons jugé à propos de recommander au comité international. Si le congrès les prend en considération et émet une opinion pratique sur chacune d'elles, le programme auquel vous aurez coopéré par l'intermédiaire de votre commission n'aura peut-être pas été sans influence sur l'amélioration de la justice et la bonne exécution de ses arrêts.

R. BÉRENGER.

Cette communication donne lieu aux observations suivantes :

M. Anatole Leroy-Beaulieu. — J'ai eu l'occasion, pendant mon séjour en Amérique, d'assister à des audiences de ces tribunaux d'enfants, dont vient de parler notre éminent confrère, M. Bérenger. J'ai été frappé de la simplicité qui y régnait. Tout s'y passe sans inutiles et intimidantes formalités. Les enfants étant introduits, le président leur posait des questions à voix basse et interrogeait de la même façon les accusateurs. Cette procédure toute familiale donne d'excellents résultats. Elle est d'une grande utilité dans une ville comme New-York, où il vient beaucoup de familles de passage et où le vagabondage est fréquent.

M. Georges Picot. — Les considérations que viennent de présenter MM. Bérenger et Leroy-Beaulieu me fournissent l'occasion de rappeler les grands services rendus à la cause de l'enfant par notre regretté confrère, M. Adolphe Guillot.

Le tribunal de la Seine ayant à répartir les dossiers entre plusieurs mains, M. Guillot obtint que tous ceux qui concernaient les enfants lui fussent remis. M. Guillot créa une sorte de juridiction paternelle dans son cabinet de juge. Il réalisa ainsi en France, du moins pour un temps, ce qui se pratique avec tant de succès en Amérique. La façon dont il interrogeait les inculpés, dont il s'enquérait de leurs familles et cherchait les meilleures mesures à prendre dans l'intérêt des enfants, demeure un exemple, et fit faire de grands progrès à la question. Son intelligence et sa sollicitude, appliquées à ce grand problème social, ont fait l'admiration de tout le monde. Il est regrettable que la voie qu'il avait si utilement ouverte n'ait pas été suivie depuis.

Séance du 16 février 1907.

DES PARLEMENTS

ET DE LA

CONVOCATION DES ÉTATS GÉNÉRAUX

(25 septembre — 5 mai 1789)

I

LES ARRÊTÉS DU PARLEMENT DE PARIS DU 25 SEPTEMBRE ET DU 5 DÉCEMBRE 1788.

Associés à la puissance législative, en même temps qu'investis de l'autorité judiciaire, oligarchie plus compacte que la noblesse d'épée, plus forte, et, depuis longtemps, en rivalité avec le pouvoir, les Parlements furent détruits par l'Assemblée Constituante. En se déclarant incompétents à consentir l'impôt, ils avaient cependant réclamé les États Généraux; mais, concevant la représentation nationale sous ses formes anciennes, et ne voulant pas d'États recrutés de façon à niveler et confondre les classes, ils devaient s'efforcer d'en déterminer la composition, d'en limiter le rôle, et ce fut là l'origine de leur conflit avec les Constituants.

Alors qu'ils étaient en lutte avec Brienne et Lamoignon, ils s'étaient appuyés sur les nobles, et, dans les villes où ils résidaient, sur la bourgeoisie et le menu peuple; or,

une fois la convocation des États décidée, ils ne comprirent pas qu'en demeurant attachés aux usages et aux formes du passé, ils perdraient l'alliance du Tiers-État; que la clientèle de juges inférieurs et de praticiens dont ils se croyaient sûrs, se retournerait contre eux fatalement.

Necker, de son côté, pour la seconde fois ministre (25 août 1788), et, qui plus est, ministre tout-puissant, ne pénétra pas mieux les sentiments du Tiers; il comptait sur les États pour contre-balancer l'influence de la Robe, et déclarait vouloir les réunir dès le mois de janvier 1789; mais il ne pensait pas que le Tiers fût prêt à se détacher de la Robe; et, tout hostile qu'il fût aux magistrats, il ne travaillait pas à les brouiller avec le Tiers; il n'imaginait pas qu'en accordant au Tiers autant de députés qu'aux privilégiés il le mettrait aux prises avec les magistrats, qui étaient aussi des privilégiés. Le public ne discutait cependant que « doublement » du Tiers, vote par ordre et vote par tête. L'alliance apparente de la Robe et du Tiers intimida le ministère; il ménagea les Parlements, les rappela à leurs fonctions, leur sacrifia Lamoignon (15 septembre).

Dans les villes parlementaires, le retour de ces corps incita les privilégiés et les gens de Palais à des manifestations tumultueuses; et à Bordeaux, Grenoble, Dijon, Paris, ce furent alternativement des scènes d'enthousiasme, et des représailles contre les partisans du pouvoir; à Paris, des émeutes éclatèrent, et, loin d'en seconder la répression, les magistrats les encouragèrent.

Négliger la question parlementaire, maintenir l'œuvre de Lamoignon, proclamer la nécessité du « doublement », aurait été, de la part de Necker, un coup de maître. Mais pour concevoir ce plan et l'appliquer, il lui aurait fallu une pénétration, une décision, qu'il n'avait pas.

Dès que le Parlement de Paris eut recommencé de sié-

', Necker lui fit présenter une déclaration qui fixait la nion des États Généraux au mois de janvier[1]; et les gistrats, dont il ne s'était pas assez défié, rendirent sitôt un arrêté demandant que les États fussent convo- ès « suivant la forme » de 1614 (25 septembre)[2]. Cela enait à dire que les élections devaient se faire par bail- ges et sénéchaussées, que les députés d'un Ordre ne aient pas nécessairement tirés de cet Ordre, que le nbre des députés serait le même pour chaque Ordre. , tout le monde savait qu'en 1614 le Tiers avait choisi ır représentants, tantôt des anoblis, tantôt des officiers justice et de finance, ceux de justice étant sous la dé- ıdance immédiate des Parlements. Pouvait-il confier ɔore à de tels personnages la défense de ses intérêts? lui, qui formait la Nation, presque entière, n'aurait-il s un plus grand nombre de représentants que les nobles le Clergé?

Un accord entre les magistrats et le Tiers était fort dif- ile. Par intérêt personnel, comme par éducation, les ma- strats s'attachaient aux « formes » et aux « usages »; et Tiers, ayant tout à gagner à l'abolition des « usages » des « formes », invoquait le droit naturel.

Les amis du Parlement le soutinrent, en accusant ienne. Par l'arrêt du conseil du 5 juillet, dirent-ils, ce

. *Réimpression de l'ancien Moniteur depuis la réunion des États gé- aux jusqu'au Consulat* (mai 1789, novembre 1799). Introduction, p. 395; claration du Roi donnée à Versailles, le 23 septembre 1788. B.-J.-B. chez et T.-C. Roux, *Histoire parlementaire de la Révolution fran- se*, ou *Journal des Assemblées nationales depuis 1789 jusqu'en 1815*. ris, 1834, 40 vol. in-8°, t. I, p. 253.

. *Ibid.*, p. 396. Arrêté du Parlement de Paris, du 25 septembre 1788. ici la phrase à relever dans l'arrêté : « Et ne cessera la Cour, confor- nément à son arrêté, du 3 mai dernier, de réclamer pour que les États généraux indiqués pour le mois de janvier prochain, soient réguliè- nent composés et convoqués, et ce, *suivant la forme observée en 1614* ».

ministre avait annoncé qu'il s'écarterait des formes; il projetait de supprimer le vote par bailliages, de diminuer le nombre des députés; et il y avait urgence à rappeler la forme « légale » des États. Peu importait que l'Assemblée de 1614 se fût consumée en débats stériles; la Cour y avait semé la division; il suffirait aux futurs États de se tenir en garde contre la Cour, et de statuer sur la forme des convocations, avant de délibérer sur l'impôt. L'arrêté du Parlement n'y mettait nul obstacle, et se bornait à définir, pour le présent, l'état « légal » des choses[1].

A Paris, et dans tout le royaume, on tira de l'arrêté du 25 septembre de bien autres conséquences. Les nobles et les ecclésiastiques invoquèrent la « forme » de 1614, comme devant assurer le maintien de leur supériorité sociale; ils répétèrent qu'elle était seule « légale »; et, comme les mots, dans les temps de troubles, prennent une vertu magique, le mot « légal » devint leur devise d'opposition aux innovations [2].

Le Tiers État, de son côté, déclara la doctrine parlementaire en contradiction avec ses intérêts. Il n'y avait, à l'Assemblée de 1614, écrivit Cérutti, que des nobles et demi-nobles, des « prêtres titrés et demi-titrés », des « magistrats et demi-magistrats », c'est-à-dire des nobles d'ancienne extraction, des anoblis, des gens de basse robe, subordonnés à la magistrature souveraine. Cela était alors de peu de conséquence, car il n'était question, ni de conjurer une banqueroute, ni d'amener les privilégiés à sacrifier une partie de leurs privilèges. Mais, la banqueroute devenant imminente, la nécessité ne s'imposerait-elle pas d'établir l'égalité fiscale? Certains privilégiés s'en disaient partisans. Pouvait-on affirmer que les États, composés

1. *Sur l'arrêté du 25 septembre 1788.* Brochure de 8 p. in-8°, datée du 28 septembre.

2. *Le prestige détruit ou la crédulité désabusée.* Brochure de 105 p. in-8, p. 18.

ame en 1614, ne maintiendraient pas cependant l'iné-
ité[1] ?

L'opinion s'établit que l'arrêté du Parlement de Paris
ait pour objet principal de limiter le nombre des dé-
tés du Tiers, de faire le jeu des privilégiés. S'il n'in-
disait pas aux Etats de se prononcer eux-mêmes sur la
portionnalité de la représentation, il les astreignait
e réunir une première fois sous la forme ancienne; et
tait mettre les privilégiés en état de s'opposer, pour
stant, à toutes les réformes[2].

Rien d'ailleurs, disaient les magistrats, ne doit empêcher
nobles de briguer les suffrages du Tiers; car on ne
ut, sans attenter à la liberté, contraindre un Ordre à
er de son sein ses députés. Des railleurs annoncèrent,
conséquence, que la Noblesse « députerait » des rotu-
rs. On en douta; mais on se persuada que les nobles,
s par le Tiers, dans leurs cantons, le seraient par in-
idation ou corruption[3].

Au nom de la liberté des élections, les Parlementaires
utinrent encore que les gens de robe ne pouvaient être
ppés d'inéligibilité, et ils insistèrent sur le droit qu'a-
ient les officiers de juridictions inférieures, les avocats,
procureurs, de représenter les roturiers. Or, nul n'a-
it jamais songé à fermer les États à ces catégories de
oyens. Et c'était leur cause personnelle que plaidaient

. *Mémoire pour le peuple français*, br. s. l. 1788, XXVIII, 77 p. (Cé-
ti), pp. 4, 5, 10, 12.

2. *Lettre d'un citoyen de l'ordre du Tiers, à l'Assemblée des Nota-
s, servant de réponse aux observations du Parlement*, br. de 24 p.
-8°, s. l. n. d. *Nouvelles observations sur les États Généraux de France,*
r M. Mounier, *passim*, secrétaire des États du Dauphiné (dans l'*École
politique*, collection p.p. Dugour, à Paris, s. d., 12 vol. in-8°, t. I, p. 180.)
Catéchisme des Parlements, Br. s. l. n. d., 16 p. in-8°, *passim*.

3. *Avis aux Français sur le salut de la Patrie*, br. s. l. 1788, de 254 p.
-8° (Petion de Villeneuve, depuis député des communes du Bailliage
Chartres aux États Généraux), pp. 233 et 234.

indirectement les Parlementaires. Ils étaient nobles, mais savaient que les nobles d'épée « députeraient » difficilement des « robins » ; ils ne pensaient entrer aux États, en grand nombre, qu'à condition d'y représenter le Tiers, et s'en jugeaient plus capables et plus dignes que les membres mêmes du Tiers[1].

« Parvenus à la noblesse, écrit Sieyès, par une porte qu'ils ont arrêté, on ne sait pas pourquoi, de fermer après eux, ils veulent, à toute force, être des États Généraux », et pensent y parvenir par le Tiers. « Il faut, disent-ils, que le Tiers puisse députer des gentilshommes. » Peu leur importe que cet Ordre compte dans ses rangs des écrivains, des artistes, des négociants, des médecins, pour le moins aussi instruits que les gentilshommes ; ils arguent d'un vieil « usage », d'un « excellent usage » qui, pour représenter le Tiers, l'a, jusqu'à ce jour, « positivement exclu de la représentation ». Et, à la vérité, les magistrats estiment que les nobles d'épée pourraient former une « Chambre de la noblesse », tandis qu'ils formeraient eux-mêmes une « Chambre des communes[2] ».

C'était là pure illusion, car les roturiers ne voulaient plus, pour les représenter, ni « Nobles », ni « gens destinés à l'être » ; leur bon sens et leur intérêt leur disaient que la Noblesse élisant des nobles, et le Clergé des gens d'Église, ils devaient eux-mêmes élire des roturiers[3].

1. *Lettre d'un citoyen de l'ordre du Tiers... servant de réponse aux observations des Parlements,* pp. 16 et 17. *Ibid.*, pp. 18 et 19. Cf. *Comme on voudra m'appeler,* br. s. l., avril 1789, 90 p. in-8°, p. 32.

2. Sieyès, *Qu'est-ce que le Tiers État?* Troisième édition, s. l. 1789, br. de 180 p. in-8°, pp. 33, 34, 35. *Qu'est-ce que le Tiers État?* par Emmanuel Sieyès, précédé de l'*Essai sur les privilèges,* édition critique avec une introduction par Edme Champion, Paris, 1888, in-8° (Publication de la Société de l'histoire de la Révolution française).

3. *Considérations sur les intérêts du Tiers État adressées au peuple des provinces par un propriétaire foncier,* s. l. 1788, br. de 107 p. in-8°, pp. 21 et 22.

Si Necker avait connu l'esprit de la Nation, soupçonné l'énergie qu'elle allait déployer, il aurait sans doute déterminé plus vite les formes de composition des États. Il pouvait donner satisfaction au Tiers avec le « doublement » et le vote par tête, consoler les nobles, avec une Chambre haute. Mais son orgueil le condamnait à ne connaître qu'à demi le courant de l'opinion. Plein de morgue, et ne sachant écouter que lui-même, il écartait inconsciemment ceux qui auraient pu le renseigner[1]. D'esprit indécis et flottant, il n'était d'ailleurs pas homme à prendre un parti net. Que veut-il faire? demande un pamphlet. « Donnera-t-il des armes à l'aristocratie? Favorisera-t-il les démagogues? Veut-il régner? Veut-il faire régner son Roi? Tout peut se conjecturer, rien ne se peut démontrer[2]. »

Necker tenta d'amener le Parlement à prendre la responsabilité devant laquelle il reculait, et le pria de départager le Tiers et les privilégiés; de concéder au Tiers le « doublement », d'affirmer aux privilégiés qu'il ne serait rien préjugé sur la délibération par Ordre ou par tête. C'était demander aux magistrats de se déjuger. Ils le pouvaient, puisqu'ils le firent quelques semaines plus tard; mais il n'y eut pas d'abord chez eux de majorité pour se prêter au désir du ministre[3].

Necker se retourna vers les Notables récemment congédiés, les rappela, les invita à délibérer sur la convocation des États (3 novembre). Il aurait dû leur faire entendre en quel sens il souhaitait les voir se prononcer; mais il hésita, et les laissa se déterminer d'après leurs idées et

1. *Considérations politiques sur la Révolution de France,* par E. Brandes, secrétaire intime de la Chancellerie d'Hanovre, traduit de l'allemand sur la troisième édition. Paris, 1791, pp. 38 et suiv.

2. *La galerie des États généraux et des Dames françaises,* s. l. 1789-1790 (deux parties), in-8°, p. 9.

3. Henri Carré, *Le conseiller du Val d'Epremesnil* (1787-1788), Révolution française, du 14 novembre 1897, pp. 433 et suiv.

leur tempérament. Cinq de leurs bureaux sur six proposèrent de faire élire les députés, à raison d'un par ordre et par bailliage, comme en 1614; et, pour écraser la bourgeoisie sous les suffrages des masses ignorantes et dépendantes, ils réclamèrent le vote à haute voix, l'admission au scrutin des domestiques, laquais, valets de charrue, sans condition de cens. Leur seule concession aux non-privilégiés fut de demander la suppression des impôts distinctifs. Le prince de Conti, et le Premier Président d'Ormesson, se distinguèrent dans l'opposition aux innovations, et d'Ormesson soutint que la monarchie, menacée par le Tiers, ne serait sauvée que par le maintien des « formes » (28 novembre) [1].

Le Roi ayant interdit aux Notables de discuter les questions sur lesquelles il ne les consultait pas, mais s'étant reconnu prêt à écouter les Princes, du moment où ils s'adresseraient à lui directement, le comte d'Artois, le prince de Condé, le duc de Bourbon, le duc d'Enghien, le prince de Conti, lui firent parvenir un *Mémoire* où ils reprenaient la doctrine parlementaire, et qu'un parlementaire avait sans doute écrit.

1. Archives parlementaires, t. I, pp. 391 et suiv. *Réimpression de l'ancien Moniteur*. Introduction historique, pp. 396 et suiv. (Extrait du procès-verbal de la seconde assemblée des Notables, tenue à Versailles en l'année 1788). *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la Cour et la Ville de 1777 à 1792*, pp. de Lescure, Paris, 1886, 2 vol. in-8°, t. II, pp. 302 et suiv. Bibl. Nat. mss. fr. 6687 (Journal de Hardy), f° 149. Montgaillard (Abbé de), *Histoire de France depuis 1787 jusqu'en 1830*, Paris, 1839, 13 vol. in-8°, t. I, pp. 439, 440. Rivarol (de), *Tableau historique et politique des travaux de l'Assemblée constituante, depuis l'ouverture des États généraux jusqu'à la journée du 6 octobre 1789*, Paris, 1797, in-8°, pp. 8 et 9. Talleyrand (de), *Mémoires*, Paris, 1891-1892, 5 vol. in-8°, t. I, p. 110. Mounier, *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français d'être libres*, Genève et Paris, 1792, 2 vol. in-8°, t. I, p. 67. Nouvelles archives des Missions, t. VIII, pp. 26 et 27. Chérest, *La chute de l'ancien régime*, Paris, 1884-1887, 3 vol. in-8°, t. II, pp. 179-200. Charavay, *Le général La Fayette*, Paris, 1898, in-8°, p. 160.

Pour les Princes, l'arrêté du 25 septembre devait faire ›i, et Louis XVI n'avait le droit de rien changer aux « for- ıes » de 1614. Les seules formes constitutionnelles étaient ı distinction des Ordres, l'égalité des voix entre les)rdres. Si le Roi les détruisait, les privilégiés pouvaient aire « scission », attaquer la légalité des États, porter eurs protestations devant les Parlements. Le peuple serait mplicitement invité à refuser l'impôt, et cela provoquerait ›eut-être la guerre civile. Il y avait donc, ajoutaient les ›rinces, intérêt pour le Tiers à modérer ses ambitions; ›'il se contentait de « solliciter » la diminution de taxes levenues pour lui trop lourdes, les premiers Ordres seraient assez « généreux » pour consentir à en supporter leur part (fin novembre) [1].

1. *Mémoire des princes présenté au Roi pendant l'Assemblée des Notables de 1788* (dans l'*École de politique*, p.p. Dugour, t. VIII), pp. 353 et suiv. ou Br. s. l. n. d., 14 p. in-8°. Buchez et Roux, t. I, pp. 256 et suiv.

Les Princes disent au Roi : « Des institutions réputées sacrées par « lesquelles cette monarchie a prospéré pendant tant de siècles, sont « converties en questions problématiques, ou même décriées comme des « injustices...

« ... Tout annonce, tout prouve un système d'insubordination raison- « née, et le mépris des lois de l'État...

« Qui peut dire où s'arrêtera la témérité des opinions? Les droits du « trône ont été mis en question; les droits des deux ordres de l'État « divisent les opinions; bientôt les droits de la propriété seront atta- « qués...

« Il a été exposé à Votre Majesté combien il est important de conser- « ver la seule forme de convocation des États généraux qui soit constitu- « tionnelle, la forme consacrée par les lois et par les usages, la distinction « des ordres, le droit de délibérer séparément, l'égalité des voix, ces « bases inébranlables de la Monarchie française.

« ... Appeler aux États généraux deux députés de cet ordre (le Tiers) « même en ne leur donnant qu'une voix, comme par le passé, serait un « moyen immédiat et détourné d'accueillir la prétention du Tiers État « qui, averti par ce premier succès, ne serait pas disposé à se contenter « d'une concession sans objet et sans avantage réel, tant que le nombre

Cette promesse conditionnelle des Princes devait être renouvelée, le 21 décembre, par les Pairs, rassemblés au Louvre; mais les Pairs, comme les Princes, ne pouvaient engager la Noblesse entière [1].

Livré à la publicité, le *Mémoire* ne fit qu'exaspérer le Tiers État. Un pamphlétaire apostrophe ainsi les Princes : « Sommes-nous donc des esclaves russes, ou des serfs po-

« des députés serait augmenté, sans que le nombre des suffrages fût « changé...

Les Princes en viennent à la menace.

« Dans un royaume, disent-ils, où depuis si longtemps il n'a pas existé « de dissenssions civiles, on ne prononce qu'à regret le nom de scission; « il faudrait pourtant s'attendre à cet événement, si les droits des deux « premiers ordres éprouvaient quelque altération; alors l'un de ces or- « dres, ou tous les deux peut-être, pourraient méconnaître les États « généraux, et refuser de confirmer eux-mêmes leur dégradation, en « comparaissant à l'Assemblée.

« Qui peut douter du moins qu'on ne vit un grand nombre de gentils- « hommes attaquer la légalité des États généraux, faire des protesta- « tions, les faire enregistrer dans les parlements, les signifier même à « l'Assemblée des États? Dès lors, aux yeux d'une partie de la Nation, « ce qui serait arrêté dans cette assemblée n'aurait plus la force d'un « vœu national; et quelle confiance n'obtiendraient pas dans l'esprit des « peuples des protestations qui tendraient à les dispenser du paiement « des impôts consentis dans les États? »

Voici le programme de la contre-révolution, avant la contre-révolution.

Les Princes conseillent enfin au Tiers État de modérer ses prétentions... « Qu'il se borne, disent-ils, à solliciter la diminution des impôts « dont il peut être surchargé; alors les deux premiers ordres... pourront, « par la générosité de leurs sentiments, renoncer aux prérogatives... et « consentir à supporter, dans la plus parfaite égalité les charges pu- « bliques... ». Cf. *Projet de réponse à un écrit répandu sous le titre de Mémoire des princes*, br. de 51 p. in-8, s. l. n. d. *Compte rendu par M. de Choiseul d'Aillecourt, député de la Noblesse du bailliage de Chaumont en Bassigny à ses commettants* (*Ecole de politique*, t. VII), pp. 37 et suiv. *Ultimatum d'un citoyen au Mémoire des princes présenté au roi*. Br. s. l. 1789, 70 p. in-8.

1. *Lettre des pairs faisant le sacrifice de leurs privilèges pécuniaires* (lettre adressée au roi). V. *l'École de politique*, t. II, pp. 437 et 438.

lonais ?..... Il semble, Mes Seigneurs, que vous nous faites la grâce de nous considérer ainsi ». Et un autre, après avoir traité les Magistrats de « tyrans », raille les Princes de se laisser exploiter par eux. « Je n'ignore pas, dit-il, que les Princes ont eu la faiblesse de signer un pesant mémoire, fabriqué par un Robinocrate..... Ignore-t-on que leur Conseil n'est composé que de têtes imbues de principes parlementaires ? » Des Parlementaires ont eu la « subtilité » de lier la cause des Princes à la leur, et ce sont des « manœuvres » parlementaires qui ont conduit les Princes à une démonstration aussi retentissante que scandaleuse[1].

La démonstration des Princes tomba d'ailleurs à faux, car une intrigue engagea, presque en même temps, le Parlement de Paris dans une voie où il devait aboutir à l'impuissance.

Décontenancés par les passions qu'avaient soulevées l'arrêté du 25 septembre, et préoccupés d'entrer aux États, comme députés du Tiers, quelques jeunes magistrats auraient voulu se réconcilier avec l'opinion. Ils y croyaient parvenir en persuadant à leur compagnie de revenir sur son arrêté.

Le plus en vue, d'Epremesnil, venait de quitter la prison de l'île Sainte-Marguerite, où l'avait jeté le coup d'État Lamoignon. Naguère acclamé par toute la France, il se voyait déchiré pour avoir adhéré à l'arrêté, et voulant se faire élire par le Tiers, (dans un bailliage de Normandie où il avait de grandes terres), force lui était de prouver son libéralisme. Il faisait des efforts surhumains pour démontrer que ses confrères demeuraient les défenseurs et les amis de la Nation[2].

Le voyant dans cet état d'esprit, Necker le crut capable

1. *Dialogue entre Diogène le Cinique et Desp... l'Energumène,* Br. de 11 p. in-8°, pp. 6 et 7.

2. *Le conseiller du Val d'Epremesnil,* Révolution française du 14 novembre 1897, p. 433.

de servir ses projets, et d'amener enfin les Parlementaires à jouer le rôle auquel ils s'étaient d'abord refusés, le rôle d'arbitres entre les privilégiés et le Tiers. Il le fit pressentir par un ami commun, le président aux enquêtes d'Héricourt.

Les dissensions entre les Ordres sont telles, disait d'Héricourt, que si le Tiers obtenait la double représentation par la force, il ne mettrait plus de bornes à son ambition, et exigerait le vote par tête. Ne vaudrait-il pas mieux lui concéder tout de suite le « doublement ». On proclamerait quand même la légitimité du vote par Ordre; et, entre les défenseurs de l'ancien état de choses et les théoriciens de l'égalité absolue, se constituerait une espèce de parti ministériel[1].

D'Epremesnil se laissa convaincre, et se mit à négocier avec ses confrères. Afin d'entraîner, à la fois, le Parlement et le public, il écrivit les *Réflexions d'un magistrat sur la question du nombre et sur celle de l'opinion par ordre et par tête*. Il affirma qu'il n'y avait, pour ainsi dire, plus d'ecclésiastiques ni de gentilshommes tenant à leurs privilèges, en matière d'impôt; qu'on pouvait soumettre tous les citoyens aux mêmes charges; et que, si les charges devenaient communes, il n'y aurait plus de raison de discuter du vote de l'impôt par Ordre ou par tête. Les Ordres subsisteraient, et chacun pourrait, à son tour, jouer le rôle de Chambre haute. Cela donnerait aux affaires le temps de mûrir, aux esprits divisés la possibilité de se reconnaître. Si un conflit se produisait, on le dénouerait en recourant au vote par tête[2].

Ce n'était là, pour d'Epremesnil, qu'une entrée de jeu, car il devait aller infiniment plus loin dans la voie des

1. Sallier, *Annales françaises depuis le commencement du règne de Louis XVI jusqu'aux États généraux* 1774-1789), Paris, 1813, in-8°, pp. 225 et suiv.

2. Papiers d'Epremesnil.

concessions au Tiers État. Il s'aboucha, par le conseiller Duport, avec la *Société des Trente*, où figuraient des Parlementaires comme Fréteau, les abbés Louis et Sabathier, de Sémonville, de Saint-Fargeau, et les plus en vue de la Noblesse libérale, les ducs de Luynes, de la Rochefoucauld, d'Aiguillon, le marquis de Condorcet, Talleyrand, Lafayette, Mirabeau lui-même. Les Trente rédigèrent une déclaration susceptible de donner satisfaction au Tiers État et d'être quand même votée par le Parlement, plus audacieuse toutefois que n'auraient désiré les magistrats. Elle porta la marque des exigences de ceux pour qui l'intervention du Parlement n'avait qu'un intérêt momentané.

On y parlait bien encore des « formes de 1614 », mais on y laissait dans l'incertitude le nombre respectif des députés de chaque Ordre; ce qui revenait à admettre le « doublement du Tiers » et à faire des excuses à la Nation; on en faisait d'ailleurs au Roi lui-même, car on le priait de concéder une charte aux Français, on le constituait législateur. On réclamait des États périodiques investis du droit d'hypothéquer aux créanciers de l'État des impôts déterminés, d'assigner les fonds de chaque département. On demandait la suppression des impôts distinctifs, la responsabilité des ministres, la faculté pour les États de traduire les ministres devant les Cours, celle d'empêcher la levée des subsides non accordés par les États; on réclamait enfin la liberté individuelle et ce qu'on appelait la « liberté légitime de la presse », c'est-à-dire la liberté sans préjudice de poursuites, l'impression une fois faite[1].

1. Archives nationales, X.I. B. 8989 (Arrêté du 5 décembre 1788). Archives parlementaires, t. I, pp. 550, 551. Bibl. Nat. mss. fr., 6687 (Journal de Hardy), fol. 161.

Après avoir donné des explications à la Nation sur l'arrêté du 25 septembre, le Parlement dit :

« A l'égard du nombre des députés respectifs, n'étant déterminé par

Le sens général de la déclaration projetée fut connu des présidents à mortier Bochart de Saron et Lepeletier de Rosambo. Ils s'en émurent; et, convaincus que si d'Epremesnil demandait au Parlement d'en voter le texte, il y avait grande chance que le Parlement le votât, ils prièrent

« aucune loi, ni par aucun usage constant, pour aucun ordre, il n'a été « ni dans le pouvoir, ni dans l'intention de la Cour d'y suppléer.

« La dite Cour ne pouvait que s'en rapporter à la sagesse du Roi sur « les mesures nécessaires pour parvenir aux modifications que la raison, « la liberté et la justice, et le vœu général peuvent exiger...

« Aucun sujet d'inquiétude ne subsisterait si le Roi, en convoquant les « États généraux, déclarait leur retour périodique, et leurs droits d'hy- « pothèques aux créanciers de l'État des impôts déterminés;...

« Leur obligation envers les peuples de n'accorder aucun autre subside « qu'il ne soit défini, pour la forme et pour le temps;

« Leur droit de fixer et assigner librement sur les demandes du Sei- « gneur Roi les fonds de chaque département;

« La résolution dudit Seigneur Roi de concerter d'abord la suppression « de tous impôts distinctifs des ordres avec le seul qui les supporte, en- « suite le remplacement avec les trois ordres par des subsides communs « également répartis;

« La responsabilité des Ministres, le droit des États généraux d'ac- « cuser, de traduire devant les Cours dans tous les cas intéressant la « Nation entière, sans préjudice des droits du procureur général sur les « mêmes cas.

« Les rapports des États généraux et des Cours souveraines en telle « sorte que les Cours ne doivent, ni ne puissent souffrir la levée d'au- « cun impôt qui ne soit accordé ni consenti à l'exécution d'aucune loi « qui ne soit demandée ou consentie par les États généraux...

« La liberté individuelle des citoyens par obligation de remettre im- « médiatement tout homme arrêté dans une prison royale, entre les mains « des juges.

« Et la liberté légitime de la presse, seule ressource prompte et cer- « taine des gens de bien contre les méchants, sauf à répondre des écrits « répréhensibles après l'impression, suivant l'exigence des cas » (Arch. Nat. X. I. B. 8989).

Ferrières (M. de), *Mémoires*, Paris, 1822, 3 vol. in-8°, t. I, p. 13. Bouillé (de), *Mémoires*, pp. 63 et 66. *Correspondance secrète*, pp. de Lescure, t. II, pp. 304, 312. Montjoie, *Histoire de la conjuration de Louis-Philippe d'Orléans* (*Égalité*), Paris, 1834, 3 vol. in-8°, t. I, p. 312.

:iller Ferrand de s'entremettre auprès de son con-
e 4 décembre, Ferrand alla trouver d'Epremesnil,
ontra que la déclaration risquait de « démonar-
› la France, et obtint de lui l'engagement formel
la présenterait pas aux Chambres. D'Epremesnil
'ailleurs le jour même ses amis politiques de ne
mpter sur lui. Mais ceux-ci se retournèrent aus-
:rs Mme d'Epremesnil qui avait grande influence
mari, était ambitieuse et remuante, ne pouvait se
l'idée qu'il quittât la partie. Elle le ramena à ses
emières[1]; et, dès le lendemain, le 5 décembre, il
ı la déclaration aux Chambres, comme pouvant
ıuver l'État.
remesnil et son parti trouvèrent alors des alliés
ıs dans le Premier Président d'Ormesson, et le
ıt de Fleury. Sous l'influence de Necker, d'Or-
venait de fausser compagnie aux privilégiés.
ı Joly de Fleury il exposa que des écrits pernicieux
ndaient dans les villes et dans les campagnes,
parmi les paysans des « semences d'insurrec-
il affirma qu'on rendait partout les magistrats
ables du retard apporté à la convocation des
t que partout on les calomniait[2]; ces révélations
d'arguments aux timides, aux ministériels, et aux
il se forma une majorité contre la politique de
ıce.
eunes magistrats arguaient de la nécessité de ré-
ı faute du 25 septembre, mais avaient pour but
donner des gages aux révolutionnaires. Par qua-
nq voix contre trente-neuf, ils firent voter la décla-

oires du comte Ferrand, p p. le vicomte de Broc, Paris, 1897,
. 29 et 30.
ıives Nationales X. I. B. 8989 (5 décembre 1788), Linguet, *An-
ınçaises*, t. XV, pp. 463, 466. Cf. du même, *La France plus
ise* (1788), pp. 55 et suiv.

ration. Ils eurent quand même la déconvenue de ne pas rallier l'opinion. Les concessions du Parlement venaient trop tard. Sa situation de corps privilégié était trop manifeste. Et ceux qui l'avaient amené à un revirement ne faisaient que mettre à nu ses divisions, sa faiblesse, sa versatilité. Les chansonniers le célébrèrent ironiquement; les pamphlétaires le criblèrent de sarcasmes, et, au premier rang, un de ceux qui connaissait le mieux la magistrature, l'ancien avocat général Servan [1]. Afin de respecter « la liberté légitime de la presse », Necker eut à cœur de ne poursuivre qui que ce fût.

Aussi bien, quand le Premier Président se rendit à Versailles, le 9 décembre, pour attirer l'attention du Roi sur le vote récent de sa compagnie, Louis XVI lui dit-il sèchement : « Je n'ai rien à répondre à mon Parlement, c'est avec la Nation assemblée que je concerterai les dispositions propres à consolider pour toujours l'ordre public et la prospérité de l'État [2]. » Paroles d'où il ressortait que le temps où l'on écoutait les Parlements était passé, et qu'une fois les États assemblés, les Parlementaires n'auraient pas à se prévaloir des prétentions énumérées dans leur arrêté, qu'ils ne joueraient plus aux arbitres entre les peuples et le trône.

Dès lors nouvelle palinodie des juges. Ils reviennent par voie détournée, à leur système de réaction, dénoncent les brochures du Tiers, interdisent de signer ses pétitions, citent à leur barre un fougueux pétitionnaire, le docteur Guillotin. Il était l'auteur de la *Pétition des domiciliés*, brochure aussi retentissante que celle de Siéyès sur le Tiers. Les six corps de marchands de Paris, adop-

1. Servan, *Petit Colloque* (Bibl. de Grenoble, O. 34), p. 64; du même. *La régénération de la France par les États généraux* (*ibid.*), p. 15. Sallier, pp. 244, 249, 252, 266. *Correspondance*, pp. de Lescure, t. II, p. 304, 312.

2. Archives nationales X. I. B. 8988.

a pétition, un des juges se serait écrié. « De quoi se t donc ces gens-là ? Ne leur suffit-il pas de balayer boutiques ? »

corporation des notaires se laissant entraîner à te des marchands, le Parlement en mande les syn- et, comme le Premier Président leur reproche de re part à des « agrégations », ce qu'interdisent is du Royaume, le notaire Duclos-Dufresnoy ose ré- e. « Les lois du Royaume prohibent les agrégations rsonnes, mais non le concours de signatures de ci- s qui ont pour objet le vœu national sur la forma- les États généraux[1] ».

résultat immédiat de l'arrêté du Parlement du 5 dé- e, peut-être le plus appréciable, fut de « jeter dans ie » l'assemblée des Notables qui se séparait en ce nt (12 décembre). Un autre fut de ridiculiser les es, dont le *Mémoire*, bien que tout imprégné d'esprit nentaire, se trouvait officiellement contredit par le ment lui-même. Une brochure le prend ainsi à partie. is ordonnez, mes Seigneurs, vous menacez. Votre on fait loi. Si elle ne triomphe pas, vous annoncez, om de la noblesse, une scission. Et voilà les prin- de l'aristocratie féodale... Que ce langage est diffé- de celui du Parlement !... Le Parlement n'a pas cé à avouer que le nombre des députés, n'étant dé- né par aucun usage constant, *il n'a été ni dans le oir, ni dans l'intention de la Cour d'y suppléer*[2] ». ient les expressions même de l'arrêté du 5 décembre elevait le pamphlet.

ne pouvait ni mieux railler les Princes et le Parle-

eligman (Edmond), *La justice en France pendant la Révolution* 1792). Paris, 1901, in-8°, p. 126.

ltimatum d'un citoyen au Mémoire des princes présenté au roi, et 41.

ment de Paris, ni mieux souligner l'abdication des Parlementaires.

II

LE RÉSULTAT DU CONSEIL DU 27 DÉCEMBRE 1788 ET LA POLÉMIQUE CONTRE L'ORGANISATION JUDICIAIRE.

Necker n'avait plus qu'à déterminer lui-même la forme de convocation des États, et le fit, dans un rapport au Conseil, le 27 décembre 1788. Il demandait que les élections se fissent par bailliage et sénéchaussées, en proportionnant le nombre des députés à la population; que les députés du Tiers fussent aussi nombreux que ceux des premiers Ordres réunis; que chaque Ordre fût libre de choisir ses députés dans un autre Ordre. Il ne se prononçait pas sur la question de vote par Ordre ou par tête, s'en tenait au système préconisé par d'Héricourt, autrement dit à la politique d'équilibre[1]. Dans le Conseil il eut cependant contre lui ses collègues, Barentin, Nivernais, Puységur, ne fut soutenu que par

1. *Rapport fait au Roi dans son conseil par le ministre de ses finances, le 27 décembre 1788.* Br. 42, p. in-8°. *Réimpression de l'ancien Moniteur,* introduction, pp. 500 et suiv., École de politique, t. II, pp. 251 et suiv.

Necker soumettait trois questions à la décision du Roi.

1° Faut-il que le nombre des députés aux États Généraux soit le même pour tous les bailliages indistinctement, ou ce nombre doit-il être différent selon l'étendue de leur population?

2° Faut-il que le nombre des députés du Tiers État soit égal à celui des deux autres ordres réunis, ou ce nombre ne doit-il composer que la troisième partie de l'ensemble?

3° Chaque ordre doit-il être astreint à ne choisir des députés que dans son ordre?

Il résolvait la première question par la proportionnalité de la représentation, la seconde par le « doublement » du Tiers, la troisième par la liberté du choix.

eul ministre, Montmorin, mais l'emporta grâce à rvention du comte de Provence, de la Reine et de ı XVI[1]. Revêtu de l'approbation du Conseil, son rapprit le titre de *Résultat du Conseil*, et, sous forme ;ruction détaillée, passa dans un *Réglement fait par ·i pour l'exécution des lettres de convocation des* : (24 janvier 1789)[2].

fut avec une émotion profonde que la France apprit ɔmphe de Necker. Bien que le Roi n'accordât pas le par tête, infiniment plus important que le « double- », le Tiers fut aussitôt comme hors de lui. A Paris,

e résultat du Conseil d'État du Roi tenu à Versailles, le 27 dé- : 1788 (Réimpression du *Moniteur*, Introduction, pp. 508-509) était édigé.

: Roi ayant entendu le rapport qui a été fait dans son conseil par ıinistre de ses finances, relativement à la convocation prochaine États généraux, S. M. en a adopté les principes et les vues, elle donné ce qui suit :

Que les députés aux prochains États généraux seront au moins ıombre de mille;

Que ce nombre ne sera formé qu'autant qu'il sera possible, en raison posée de la population et des contributions de chaque bailliage;

Que le nombre des députés du Tiers État sera égal à celui des ɛ autres ordres réunis, et que cette proportion sera établie par les ·es de convocation.

Que ces décisions préliminaires serviront de base aux travaux ɜssaires, pour préparer sans délai les lettres de convocation ainsi les autres dispositions qui doivent les accompagner.

Que le rapport fait à S. M. sera imprimé à la suite du présent ıltat ».

ıvelles archives des missions scientifiques et littéraires, t. VIII ımermont) Paris, 1896, in-8°, Rapports de Mercy (6 janvier 1789), de our, (15 janvier 1789).

Lettre du Roi pour la convocation des États généraux, à Versailles, avril 1789. Et le règlement y annexé (*Règlement fait par le Roi l'exécution des lettres de convocation*, du 24 janvier 1789). Br. in-8° p. Paris, 1789, suivie d'États par ordre chronologique des bail- ɜ royaux, 16 pages in-8°.

les cafés et les clubs illuminaient ; on s'embrassait dans les rues. De toutes les provinces, Louis XVI et la Reine recevaient des lettres témoignant de l'allégresse des villes, des corporations, des particuliers[1]. A Rennes, raconte *le Hérault de la Nation,* ce furent partout des cris de : Vive le Roi ! Vive la Reine ! Vive Monsieur ! Vive Necker ! Ce ne furent, dans les rues et les carrefours, que feux de joie, feux d'artifice, arquebusades, bals improvisés. Le peuple appelait son Roi et s'écriait : « Qu'il vienne, il verra ce que nous sommes ! [2] »

Les privilégiés se sentirent menacés, et la magistrature, qui formait leur plus solide appui, prit position contre leurs ennemis. Si le Parlement de Paris se trouva en partie paralysé par son récent arrêté, il n'en fut pas de même des Cours provinciales. A Bordeaux, les magistrats tentèrent d'enlever aux Jurats leur autorité municipale[3] ; à Aix, ils contraignirent les anciens officiers du Grand Bailliage à vendre leurs offices[4] ; en Dauphiné, un Procureur Général fit obstacle aux décisions des États, et les juges, pour discréditer la bourgeoisie, réclamèrent le suffrage universel[5].

1. *Nouvelles archives des missions,* t. VIII, p. 44. *Correspondance secrète,* pp. de Lescure, t. II, p. 315 ; Sallier, *Annales françaises,* p. 267. Mounier, *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres,* t. I, p. 244. Sallier, *Annales françaises,* p. 268. Necker, *De la Révolution française,* s. l. 1796, 4 vol. in-8°, t. I, p. 89. Staël (Mme de), *Considérations sur la Révolution française* (Œuvres complètes, Paris, 1836, 2 vol. gr. in-8°, t. II), 1re partie, chap. xv. Cf. Cherest, *La chute de l'ancien régime.* Paris, 1884-1887, 3 vol. in-8°, t. II, p. 230.

2. Pocquet (B.), *Les Origines de la Révolution en Bretagne,* Paris, 1885, 2 vol. in-12, t. II, pp. 148-175 et 176.

3. Archives de Bordeaux, FF. 261 (octobre) : Bibliothèque de Bordeaux, Mss *Tablettes de Bernadeau,* t. V, f° 359-406.

4. Ribbe (de), *Pascalis. Étude sur la fin de la constitution provençale, 1787, 1790,* Paris, 1854, in-8° p. 125.

5. Archives de l'Isère, B. 2319 (21 octobre) ; Prudhomme (A), *Histoire de Grenoble* p. 596 Chérest, t. II, pp. 290-383.

toutefois, semble-t-il, en Franche-Comté, que la
'ature s'est le plus nettement prononcée contre
oir et la Révolution, en Bretagne qu'elle a le plus
'usement soutenu les nobles.

'arlement de Besançon a acquis une sorte de céléfaire simultanément la leçon au peuple et au Roi.
il avait émis le vœu que les États de la province,
dernière « tenue » remontait à 1666, fussent de
u réunis, Louis XVI les avait convoqués, suivant
ıe ancienne, en trois chambres séparées. Mais la
e de la décision du Roi sur le « doublement » par-
à Besançon, et le Tiers État réclamant aussitôt
présentation double, la Noblesse franc-comtoise
léposé au greffe du Parlement une protestation
le *Résultat du Conseil* (6 janvier 1789). Par contre,
ıorité de 22 gentilshommes avait adhéré aux vues de
XVI, et fait dresser chez un notaire un acte de son
ın. Le Parlement était alors entré en scène. Il
ıit saisir l'acte, et « supprimé » d'ailleurs toute dé-
on acceptant la double représentation du Tiers[1].
Conseil du Roi cassa les arrêts des juges, mais
i. par l'arrêt du 27 janvier, proclamèrent alors les
le la province, inhabiles à changer leur Constitu-
:t ils affirmèrent que les États généraux devaient
nbler suivant les formes de 1614. « Toutes innova-
disaient-ils, sont dangereuses, parce que l'esprit
ur ne s'arrête pas dans sa course. » Et ils ajou-
: « La Cour ne peut approuver des prétentions
ıdent à confondre les ordres des citoyens, et à dé-
r les uns, sous le prétexte de soulager les autres »
ıvier 1789)[2].

ignard, *Le Parlement de Franche-Comté, de son installation à
n à sa suppression (1674-1790)*. Paris, 1892, 2 vol. in-8°, t. II, pp.
9.

chives parlementaires, t. I, pp. 531 et suiv. Buchez et Roux, t. I,

Au même moment, le Parlement de Rennes prenait en mains la cause de la noblesse bretonne. Dans une assem-

p. 286. *Réimpression de l'ancien Moniteur*, Introduction, pp. 544 et suiv.

L'arrêté du 27 janvier débute ainsi : « La Cour, considérant que la « fermentation qui règne dans le royaume, principalement dans les villes, « est excitée par une multitude d'écrits capables d'induire les peuples « en erreur; que des opinions et des assertions audacieuses hasardées « par des particuliers, sans caractère et sans autorité, tendent à détruire « toute subordination, à élever des insurrections contre l'autorité légi- « time, et à ébranler, peut-être à renverser la monarchie... »

Et il se termine par un exposé de maximes qui fut considéré partout comme celui de la magistrature.

« La Cour a arrêté...

« 1° Que les États de la province sont composés de trois chambres, « qui représentent les trois ordres, et dans lesquelles est divisée la nation « Franc-Comtoise;

« 2° Que tous les bénéficiers titulaires, ayant eu séance aux anciens « États de la province, dans la chambre du Clergé, doivent y être « appelés, et que tous les corps ecclésiastiques doivent y être repré- « sentés par des députés;

« 3° Que tous les Nobles d'une noblesse acquise et transmissible, « possédant fiefs avec juridiction, ont le droit d'entrée, de séance et de « suffrage, dans la chambre de la Noblesse, et que tout acte qui ten- « drait à les en priver est inconstitutionnel;

« 4° Que le Tiers État doit être représenté dans la troisième chambre « par des députés des villes et bourgs, librement élus, et, pour les vil- « lages, par des députés élus et choisis par district et arrondissement « dans toute l'étendue de la province;

« 5° Que, quel que soit le nombre des représentants dans les trois « ordres, on ne doit délibérer que par ordre et par chambre. Qu'en « toute matière deux voix font décret et pluralité, sauf en matière d'im- « pôts, où l'unanimité de trois voix est nécessaire;

« 6° Qu'il n'est pas permis aux États de la province d'en changer la « constitution, qu'elle ne pourrait l'être que par la nation franc-com- « toise, assemblée par individus, ou par députés qui en auraient reçu « le mandat spécial de chaque individu;

« 7° Que les députés de Franche-Comté aux États généraux doivent « être élus aux États de la province; Que chaque ordre doit nommer « les siens, et les prendre par égalité dans les quatre bailliages princi- « paux suivant l'ancien usage des États pour les commissions et députa- « tions;

blée d'États, qui venait d'être dissoute par arrêt du Conseil (3 janvier), les nobles avaient juré de ne consentir aucun changement à la constitution de la province, de ne participer à aucune administration substituée aux États; ils avaient protesté contre l'arrêt qui les dispersait, naturellement aussi contre le *Résultat du Conseil.*

Les Parlementaires leur vinrent en aide, en interdisant au Tiers toutes assemblées ou réunions de caractère politique (8 janvier). Ils affectèrent d'oublier qu'au temps des édits de mai, ils avaient eux-mêmes tenu des réunions de cette nature. Mais le Tiers se soucia peu de l'interdiction. A Rennes même, il s'assembla dans chaque paroisse, et, le 19 janvier, tint une réunion générale de dix paroisses où il se prononça en faveur du « doublement » et de l'égalité fiscale[1].

Or, le 26 janvier, des gens de livrée, porte-chaises de nobles et de magistrats, armés de bâtons, criant : Vive

« 8° Que les États généraux doivent être convoqués dans la forme de « 1614 et des précédents; Que, la convocation doit être faite par ordre « d'un ou de plusieurs députés, en nombre égal par chaque ordre; « Que chaque ordre doit délibérer séparément dans sa chambre ; et que « les trois ordres ne peuvent délibérer en commun et par tête ;

« 9° Que les députés aux États généraux ne peuvent changer ni innover la constitution des États; Que ce pouvoir n'appartient qu'à la « Nation entière, assemblée individuellement, ou à ses députés qui en « auraient reçu le mandat spécial de chaque individu;

« 10° Qu'il n'est pas en leur pouvoir de changer la constitution particulière des États de Franche-Comté.

« 11° Qu'ils ne peuvent déroger aux droits, aux immunités, aux privilèges et aux capitulations de la province, ni atténuer sa constitution;

« 12° Que tous les impôts qui la concernent doivent être consentis par « les États de la province, constitutionnellement assemblés, et vérifiés « ensuite par le parlement;

« 13° Que le Roi sera supplié de convoquer incessamment les états de « la province, pour nommer ses députés aux États généraux ».

1. Pocquet, *Origines de la Révolution en Bretagne;* t. II, pp. 133, 207, 208, 21

la Noblesse! A bas les bourgeois! viennent au Palais réclamer la diminution du prix du pain (étrange pour des valets), et le maintien de la constitution bretonne. Des commissaires les reçoivent et leur conseillent de se disperser. Mais presque aussitôt, les valets se jettent sur des étudiants sans armes, les poursuivent, les traquent, les assomment; quelques-uns de ces malheureux, parvenant à se procurer des armes, font tête aux valets, et une guerre de rues s'engage. On se bat à l'épée, au sabre, au pistolet. La sympathie des nobles et des magistrats est toute pour les valets; quelques gentilshommes osent même intervenir, et le fils du doyen du Parlement, de Kersalaün, prend part à la bataille.

Le Parlement interdit les attroupements, mais les violences continuent. Un valet donne un coup de couteau à un artisan qui avait pris parti pour les bourgeois; les étudiants dénoncent au Procureur Général les instigateurs des troubles dont ils sont victimes, mais le magistrat leur déclare qu'il n'y a pas de quoi formuler une accusation; le siège de police et le présidial entament des procédures contre les émeutiers, mais le Parlement évoque l'affaire, et nul ne doute qu'il veuille sauver les inculpés.

Parmi le Tiers, c'est une opinion générale que les magistrats, étant nobles, sont complices des nobles. On les accuse ouvertement de n'avoir rien fait pour empêcher les désordres; et il est incontestable que l'attitude du Premier Président, du Merdy de Catuélan, a manqué de netteté.

La veille de l'échauffourée (25 janvier), un commissaire de police est venu l'avertir de ce qui se passait, et il a répondu qu'il n'y avait pas de mesures à prendre[1].

1. Buchez et Roux, t. I, pp. 288-289; Pocquet, t. II, pp. 238, 239, 241, 243, 245, 246, 248, 251, 253, 262, 263, 296, 297, 299, 300, 301. Cf. Duchatellier (A,). *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*. Paris et Nantes, 6 vol. in-8°, 1836, t. I, pp. 94 et suiv.

En présence de magistrats prétendant seuls connaître es délits de leurs domestiques, de leurs parents, de eurs amis, les avocats de Rennes en appellent au Roi. ls dénoncent les Parlementaires comme protecteurs des meutiers qu'ils veulent juger, affirment que l'information t la poursuite des délits appartiennent aux présidiaux et ièges de police, et qu'en évoquant une affaire de cette ature, le Parlement de Rennes commet une illégalité [1].

1. *Mémoire des députés de l'ordre des avocats au Parlement de Bretagne,* Glezen, Lanjuinais, Le Chapelier, Varin, sur les événements des 6 et 27 janvier à Rennes (Archives de Landerneau, 1789).

Les Avocats s'exprimaient ainsi : « Nous avons été les témoins oculaires de ce coupable attroupement des domestiques et des porteurs de chaises attachés à la Noblesse et aux Magistrats; nous avons vu les excès auxquels cette troupe soudoyée et furieuse s'est portée contre de jeunes citoyens qui n'avaient commis d'autres crimes que de se joindre à leurs pères pour faire valoir d'imprescriptibles droits, et qui, dans leurs délibérations toujours paisibles, n'avaient marqué leur âge que par leur zèle, sans le décéler par le défaut de prudence.

« Les gentilshommes excitaient leurs valets; les magistrats avaient tous laissé faire. Le lendemain, un domestique donne un coup de couteau à un artisan. On se plaint vainement de ce délit, ce qui irrite le peuple, amène une émeute. Les jours suivants, le Présidial commence à instruire l'affaire de cet assassinat. Le Parlement l'évoque. Comme les tribunaux inférieurs continuent de s'occuper de l'affaire de l'attroupement, le Parlement rend un second arrêt par lequel il l'évoque également.

« La population est consternée, en conclut que la Noblesse veut s'arroger le droit d'acquitter ses domestiques, dont elle a soudoyé les excès. Nous avons partagé les alarmes de nos concitoyens. Nous cherchons comment ils pourraient porter leurs plaintes à S. M. Voyez les obstacles que le Parlement cherche à mettre aux assemblées du peuple, en traitant d'illégales celles des Généraux de paroisses que les circonstances rendent indispensables, parce que seules elles pouvaient faire connaître le vœu commun.

« Nous avons cru devoir intervenir. Nous avons essayé de faire connaître au Parlement les motifs qui devaient l'empêcher d'instruire et de juger l'affaire des 26 et 27 janvier. L'ordre des avocats a demandé

Le Roi défend au Parlement de juger; mais, ne voulant pas l'humilier, dépouille, en même temps, le Présidial

« l'extrait de la Cour qui lui a été sèchement refusé. Dès lors, il ne nous « reste qu'à nous adresser au Roi.

« Les scènes des 26 et 27 janvier ont pour origine les réclamations du « Tiers contre l'inégale répartition des impôts, contre la formation d'une « Assemblée nationale où les ordres privilégiés sont tout, s'arrogent « pensions, gratifications, laissant au Tiers les humiliations et les impôts.

« La Noblesse prétend que les demandes du Tiers détruisent les bases « du gouvernement breton. Ainsi il n'y aura plus de constitution dans « cette province, si les Nobles paient les impôts; si le Tiers État, au « lieu de quarante-deux députés mal choisis, a des représentants nom- « breux, librement choisis; si deux mille gentilshommes ne conservent « pas le privilège d'assister aux États; si les députés et les commissaires « de la Nation sont égaux à ceux des ordres privilégiés; enfin si le Tiers « ne reste pas éternellement opprimé et flétri par d'injustes exclusions « dans les États, dans la magistrature, et dans les armées.

« Le Parlement soutient les prétentions de la Noblesse, s'assemble chez « son président, la veille de l'ouverture des États, et, par l'impulsion « de ses chefs (les chefs du Parlement), elle délibère de n'accéder à « aucune des demandes du Tiers État. Elle refuse persévéramment d'en « entendre la lecture; elle cherche à embarrasser les députés sous les « formes du règlement de 1786. Elle proteste contre l'arrêt du Conseil « qui suspend l'Assemblée, et la proroge au 3 février; elle reste avec « l'Église dans une assemblée dissoute. Elle jure de ne jamais consentir « à la réformation des abus qu'elle appelle constitutionnels, verse le « déshonneur, répand l'infamie; elle en déclare couverts ceux qui, ne « donnant pas à des privilèges usurpés et vexatoires le caractère sacré « de droit national, se rendront à l'impérieuse voix de la raison et de « l'honneur. Elle fait signer et jurer les enfants pour propager son sys- « tème jusque chez les races futures.

« Et, quand enfin on voit l'inutilité de si étonnantes démarches, quand « on désespère de tromper le peuple sur ses intérêts, on conçoit le « projet de faire assembler les valets, de les faire délibérer sur la chose « publique. On ouvre deux ou trois bureaux pour recevoir des signa- « tures, dont le moindre prix est fixé à douze ou vingt sols. Les valets « n'ont pas seulement été chargés de vendre leurs signatures, de former « un attroupement tumultueux, d'aller porter au Parlement le résultat « de leurs étranges délibérations; ils ont été stipendiés pour assommer « les jeunes citoyens...

« Pendant ce temps qu'a fait le Parlement? Il ne se compose que de

de son droit, et renvoie le procès devant le Parlement de Bordeaux. Celui-ci d'ailleurs ne doit ouvrir d'instruction contre personne, si bien qu'en dépit de la municipalité de Rennes, ou même des députés du Tiers aux États Généraux, les émeutiers des 26 et 27 janvier ne seront jamais punis[1].

On conçoit qu'un peu partout en France, le Tiers se soit violemment prononcé contre les Parlements. En dépit de l'arrêté du 5 décembre, les magistrats demeuraient hostiles à toute forme d'États Généraux pouvant amener la « confusion des ordres », et le Tiers, qui secrètement poursuivait cette confusion », leur fit, par cela même, une guerre sans merci. Sortis, pour la plupart, de familles

« Nobles. Peut-il servir de juge dans une affaire amenée par les discus-
« sions entre la Noblesse et le Tiers? C'est à la Noblesse seule qu'il
« attribue son rétablissement en 1788. Il lui est dévoué. Les généraux
« de paroisses s'assemblent, leurs délibérations étaient tranquilles; tous
« les citoyens y étaient appelés; tous ayant intérêt à la chose publique,
« avaient le droit de dire leurs opinions.

« Sire, vous avez, par les arrêts de votre Conseil, daigné demander
« les avis de tous vos sujets. Pour qu'ils les donnassent, il fallait bien
« qu'ils fussent assemblés. Leurs arrêtés déplaisaient à la Noblesse. Le
« Parlement défend leurs assemblées. Il mande les marguillers à la
« barre de la Cour; il les décrète. L'attroupement des valets est projeté
« plusieurs jours auparavant; il est annoncé par billets de convocation;
« les magistrats en ont connaissance, ils venaient de traiter d'illégales
« et dangereuses les assemblées des citoyens; ils tolèrent la réunion
« criminelle des domestiques; ils consentent à recueillir leurs viles pro-
« testations. L'orateur Dominique Hélandais dit à cette troupe servile :
« On vous attend au Parlement ». Le Parlement savait tout, n'y a mis
« aucun obstacle.... »

Cf. *Correspondance secrète*, p.p. de Lescure, t. II, pp. 325, 326, 327.

Linguet, *Annales*, t. XV, p. 438. *Correspondance diplomatique du baron de Staël-Holstein, ambassadeur de Suède en France*, p. p. L. Léouzon le Duc, Paris, 1881, in-8°, p. 97. Montgaillard..., t. I, p. 465.

1. Archives de Rennes, 541, f° 64 r° (février 1789); 1789, f° 13 r° (7 mars 1789). Pocquet, *Origines de la Révolution en Bretagne*, t. II, p. 301 (8 févr. 1789).

nobles, ou récemment anoblis, les magistrats, disait le Tiers, avaient mêmes intérêts que les nobles, mêmes préjugés. Ils partageaient avec eux les grands domaines du pays, l'autorité seigneuriale[1], mettaient à leur service tout leur pouvoir d'officiers du Roi. Exigeant des acquéreurs de charges souveraines plusieurs degrés de Noblesse, ils tendaient à fermer les Cours à la roture, et les roturiers en étaient réduits à ne pouvoir plaider, en appel, que devant les nobles; leurs écrits nous donnent la mesure de leur irritation.

On s'étonne, dit un publiciste breton, « que nous de-
« mandions d'être admis dans le Parlement? Ignore-t-on
« que tout citoyen, en France, a le droit d'être jugé par
« ses pairs, et que nous ne le serons pas, tant que le
« Parlement sera composé de Nobles[2]? » Et Volney, dans *la Sentinelle du Peuple* : « C'est le despotisme noble qui,
« dans la personne des hauts magistrats, règle, à son
« gré, le sort des citoyens, en modifiant et interprétant la
« coutume; qui se crée, de son chef, des droits,.....
« s'érige en auteur des lois, quand il n'en est que le mi-
« nistre[3]. » De là à accuser la Robe de prévention et d'injustice à l'égard des roturiers, il n'y avait qu'un pas, et les polémistes du Tiers le franchirent. Un d'entre eux dénonce la Robe comme l'ennemie naturelle du peuple, et la dénonce dans le langage du peuple : « Les Nobles dit-il,
« s'entendront toujours avec les Parlemens, pour y ga-
« gner leux procès; y faisont mette aux galères un pauve

1. Giffard (André). *Les justices seigneuriales en Bretagne au XVIIe et XVIIIe siècles*. Paris, 1902, in-8°, pp. 230, 231, 232, 240, 246, etc. On trouvera ici de curieux détails sur les Parlementaires bretons, propriétaires ou usurpateurs de justices seigneuriales.

2. *La Sentinelle de la Noblesse*, n° II. A Demophilopolis, s. d. Br. de 30 p. in-8°, p. 26.

3. Séché (Léon), *Volney* (1757-1820). Étude suivie du pamphlet de Volney. *La Sentinelle du Peuple*. Paris, p. in-4°, 1899, p. 138.

« diabe qui ara tué un moineau franc (pus souvent à côté « d'leux terre que d'sus), a ben stilà qu'ara l' malheur « d'pêcher un goujon dans leux étangs. Il' avont aussi « l'pouvoir (toujours par l'moyen des Parlemens qui sont « les premiers voleux d' la France), d'ruiner les pauves « paysans qui voulont pas s'laisser prende d'bonne grâce « leux terres qui touchent stelles la d'leux seigneux [1]. »

Mêmes critiques et mêmes accusations dans les *Nouvelles observations sur les États généraux*, dans le *Fanal du Tiers État*, dans le *Pamphlet de Sieyès sur le Tiers État*, dans la *Décadence des Parlemens*, dans le *Bréviaire des Députés aux États généraux*; mêmes regrets et mêmes aspirations, dans le *Cahier des remontrances du Tiers État de Saumur* [2].

Le Tiers État juge-t-il au moins les Parlementaires au niveau de leurs fonctions? Ils ne sont, dit Mounier, qu'as-

1. *Premier dialogue entre une poissarde et un fort de la Halle, sur les affaires présentes.* Br. s. l. n. d. 16 p. in-8°, pp. 14 et 15.

2. *Nouvelles observations sur les États généraux de France, par M. Mounier, secrétaire des États de la province du Dauphiné.* 1789. Br. s. l. 284, p. in-8°, p. 202, 203, 204. *Le Fanal du Tiers État, par l'auteur du Jugement du Champ de Mars.* Br. s. l. n. d., 60 p. in-8°. A la page 19 on lit dans ce pamphlet : « J'entends le Clergé, la Noblesse et la « Magistrature débiter dans leurs cercles. Il convient bien au Tiers « État de se mettre au pair de nous, Qu'il se ressouvienne qu'il est notre « esclave; que c'est nous qui l'avons affranchi de la servitude où il était; « que c'est par grâce que nous l'avons admis aux États généraux; que « ses députés se présentèrent la première fois à genoux; que, ne pou- « vant s'exprimer eux-mêmes, c'est nous qui voulûmes bien porter la « parole pour eux? Nous ne sommes pas faits pour être réformés par « lui; toute réforme ne peut être opérée que de notre part. » Sieyès, *Qu'est-ce que le Tiers État?* Troisième édition, p. 39. *Décadence des Parlemens, du Clergé et de la Noblesse*, 1789. Br. s. l., 30 p. in-8°, pp. 15 et suiv. *Le Bréviaire des Députés aux États généraux*, 25 avril 1789. Br. s. l., 53 p. in-8°, pp. 33 et 34. *Cahier des remontrances, plaintes et doléances de l'Ordre du Tiers État du ressort de la Sénéchaussée de Saumur et Pays saumurois. Arrêté le 26 mars 1789.* Br. s. l. 1789, 28 p. in-8°, pp. 23 et 24, etc.

sez rarement capables de les remplir. « Avec deux ou trois degrés de noblesse, et quelque fortune », on a la certitude d'être admis dans les « tribunaux supérieurs ». Si on joint à cela « des lumières et des vertus », elles sont « bien accueillies », mais elles ne sont « jamais exigées [1] ».

A peine sorti de l'enfance, on peut être magistrat, et dans les divers Parlements, les Enquêtes et les Requêtes sont peuplées de jeunes gens. Sur douze conseillers reçus à Bordeaux, de 1785 à 1789, il n'en est que deux qui aient plus de vingt-cinq ans. Il y a des conseillers de dix-neuf, dix-huit, et même dix-sept ans. L'abus remonte loin. A Paris, Bochart de Saron est devenu conseiller à dix-huit ans, avocat général à vingt-trois, président à mortier deux ans plus tard. On a fait d'Aligre conseiller à dix-huit ans, un Joly de Fleury Procureur général à vingt-huit ans, Gilbert des Voisins et Lamoignon présidents à mortier, le premier à trente, le second à vingt-trois. Briois de Beaumetz est Premier Président du Conseil souverain d'Artois à vingt et un ans [2].

D'où l'inexpérience, la frivolité, l'ignorance d'une foule de magistrats. Nobles et riches, ils ont acheté leurs grades dans une Université quelconque; ils ont obtenu du Roi des « lettres » pour se soustraire aux « conditions de

1. Mounier, *Réflexions sur la justice* (Bibliothèque de Grenoble, mss., R. 6314, f° 14).

2. Ibid., f°s 15 et 16. Beugnot, *Mémoires*, Paris, 1866, 2 vol. in-8°, t. I, p. 61. Ferrand (comte), *Mémoires*, Paris 1897 in-8°, pp. 3 et 8, notes. *Recueil des documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789*, par Armand Brette. Paris, 1894, 3 vol. gr. in-8°, t. III, p. 25. Communay, *Le Parlement de Bordeaux, Notices biographiques*, Bordeaux, 1886, in-8°, *passim*. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, Rouen, 1842, 7 vol. in-8°, t. VII, p. 331. Pasquier (le Chancelier), *Mémoires*, Paris, 1894, 6 vol. in-8°, t. I, p. 18. On entrait dans la magistrature, dit Pasquier, à vingt ans; on avait voix délibérative à vingt-cinq ans.

temps et d'interstice »; ils ont passé de la poussière des collèges aux plus grandes places de l'État.

Aux yeux du Tiers, il est temps de recruter d'autre façon les Parlements; il est juste d'y attribuer la moitié des places aux roturiers [1]; et il convient que ces places cessent d'être vénales, héréditaires, qu'elles cessent de conférer la noblesse. Sans demander la suppression des Parlements, le Tiers imagine, à leur sujet, de telles réformes qu'ils cesseraient d'être eux-mêmes.

Tout ce qu'on a invoqué, dans la suite des temps, contre la « Vénalité » et l' « hérédité » des offices, le Tiers État le reprend. La Vénalité est pour lui un opprobre dont la France doit être lavée, une simonie plus funeste que celle des biens d'Église; elle n'assure pas l'indépendance des juges à l'égard du pouvoir, et contient, en germe, tous les abus de justice, les exactions des praticiens, comme celle des juges. L'hérédité entraîne la formation d'une oligarchie aussi dangereuse qu'incapable. De père en fils, dans les mêmes charges, dit Petion, les magistrats contractent l'habitude de la toute-puissance, prennent le goût de la tyrannie. L'inamovibilité d'ailleurs entraîne, en partie, les mêmes effets, et mieux vaudrait que l'on fût juge « pour un temps fixé et limité [2] ». Certains proposent de recruter les tribunaux par l'élection; les uns d'en faire choisir les membres par les avocats, les autres par les Assemblées provinciales [3].

1. Volney, *La Sentinelle du peuple*, p. 113.

2. *Avis aux Français sur le salut de la Patrie* (Petion), p. 186.

3. *Petit colloque élémentaire entre A et B* (Servan). Bibliothèque de Grenoble O, 34, br. in-8°, s. l. 1788, pp. 32 et suiv. *Cahier contenant les vœux des communes de la province d'Anjou.* A Paris, 1789, br. de 63 p. in-8°, p. 42. Cf. *Cahier de doléances, remontrances et instructions de l'Assemblée du Tiers État de la ville de Rouen, destiné à être porté aux États généraux en 1789*, mars 1789. Br. de 56 p. in-8°, p. 23. *Bréviaire des députés aux États généraux*, p. 33. *Discours prononcé par M. Malouet,*

Après avoir soutenu les Parlements contre les ministres, le Tiers s'est pris à croire que ses plus grands ennemis sont les Parlements, et il soutient contre eux les ministres. Il sent que le pouvoir ne peut plus se passer de son alliance, qu'il sera bientôt lui-même le pouvoir. Il reproche aux Parlementaires d'agiter le royaume « par le moyen des gens de robe, et des suppôts de palais », de lier partie avec la Noblesse et le Clergé, de désorganiser l'armée en persuadant aux officiers que le Roi est un despote. Il leur reproche de s'ériger en législateurs, et déclare que, s'étant reconnus incompétents, en matière d'impôts, ils ne peuvent plus légiférer en rien. « Vous n'avez plus le droit, leur dit-il, de faire les lois, de les modifier, de leur donner la sanction..... » Quand la Nation aura constitué un Corps législatif, « vous ne « pourrez, en aucun cas, opposer le plus léger obstacle « aux lois dont l'exécution vous sera confiée [1]. Cela revenait à dire que la Nation, se substituant au Roi, entendait ne pas être mise en échec par les juges, comme le Roi l'avait été.

chargé par la ville de Riom de porter les cahiers à l'Assemblée du Tiers État de la sénéchaussée d'Auvergne, et instructions pour les députés du Tiers État aux États généraux proposées par les députés de la ville de Riom. Br. s. l. 1789, in-8°, *passim... L'ombre du chancelier de l'Hôpital. Dialogue entre Louis XVI et ce ministre.* Br. s. l. 1789, 48 p. in-8°, p. 19.

1. *Avis aux Français...* (Petion), pp. 179, 180, 183 et 185. *Le Rubicon.* par l'auteur du *Bon sens.* Br. s. l., janvier 1789, 96 p. in-8°, pp. 69 et 81. *Projet de cahier à fournir par les députés du Tiers État du Poitou.* Br. s. l., mars 1789, 182 p. in-8°, p. 7. *Cahier des charges, instructions, vœux et griefs du peuple de la sénéchaussée de Rennes, pour être présenté à la prochaine Assemblée des États généraux du royaume.* A Rennes, 1789. Br. de 80 p. in-8°, p. 17. *Canevas des délibérations des États généraux de l'année 1789.* Br. s. l. 1788, 124 p. in-8°, p. 41. *Réflexions sur les pouvoirs et instructions à donner par les provinces à leurs députés aux États généraux.* Br. s. l. 1789, 29 p. in-8°, pp. 10, 15 et 16. Cf. *Catéchisme des Parlemens.* Br. s. l. n. d., 16 p. in-8°, pp. 11 et 13.

En matière de réformes, la Nation ne veut plus d'ail-
eurs de l'obstruction parlementaire. Il est temps que les
agistrats cessent d'invoquer « l'usage » et la « cou-
ume », d'établir ce qui doit être fait par ce qui a été fait;
ar c'est précisément de ce qui a été fait que le Tiers
tat se plaint. Il est temps qu'ils n'opposent plus l'intérêt
articulier des corps ou des provinces à l'intérêt général
e la Nation, qu'ils n'en fassent plus le fondement de la
onstitution; ils ont trop souvent opposé aux réformes le
eto des provinces, déguisé en capitulations, le *veto* des
illes, déguisé en chartes, le *veto* de la Noblesse, le *veto*
u Clergé, leur propre *veto*, déguisé en remontrances.

Comme nulle part leur esprit de résistance ne s'est plus
anifesté que sur les réformes judiciaires, les écrivains
u Tiers mettent plus d'énergie à réclamer ces réformes.
u'on morcelle, disent-ils, les ressorts immenses de cer-
ains Parlements; que la justice soit rapprochée des justi-
iables; que les plaideurs ne soient plus obligés, comme
it Voltaire, de « courir à cent cinquante lieues de leurs
chaumières pour achever de se ruiner dans la capitale,
soit en perdant leur procès, soit même en le gagnant[1] ».

Qu'on renonce à la multiplicité des lois civiles, mal con-
ues, mal rédigées, contradictoires, qui ne protègent ni
es personnes, ni les biens, dont le chaos monstrueux ne
e peut plus démêler. « Chaque ville, dit un pamphlet,
chaque village, chaque hameau, a des usages particu-
liers; ici le droit romain est en vigueur, là il est sans
force... La France est gouvernée par plus de trois cents
coutumes,..... et indépendamment de ces coutumes,.....
combien de lois éparses..... sous les titres d'ordon-
nances, d'édits, de déclarations![2] » Les Parlements

1. Voltaire, Ed. Beuchot, t. XLVIII, p. 388; cf. t. LXVII, p. 89 (Lettre Richelieu).

2. *Avis aux Français*, p. 45. Cf. *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, par Grimm, Diderot, Raynal, Meister, etc., pp. Mau-

soutiennent que la diversité de la législation est la conséquence des capitulations des provinces, et que les capitulations sont indestructibles; mais, de toutes parts, se fortifie l'opinion que le particularisme des provinces et des villes, comme celui des corps, empêche de faire prévaloir l'intérêt général; on exige les mêmes lois pour toutes les provinces, pour « toutes les branches de la « domination française [1] ».

Le Tiers Etat ne se prononça pas moins ardemment pour la réforme de la législation criminelle. Il ne veut plus de procédure secrète, de témoins entendus secrètement, de « récolement secret ». Il veut que l'accusé soit interrogé « devant ses pairs et ses conseils »; que la confrontation entre lui et les témoins s'opère de droit, qu'elle ne soit plus laissée à la discrétion d'un juge; qu'un juge ne puisse seul, ni faire l'instruction ni prononcer le décret de prise de corps contre les « domiciliés »; que les formes de la procédure cessent enfin d'être « l'effroi, le supplice, et, ce qui est le plus malheureux encore, le « piège de l'innocence opprimée [2] ».

Les brochures écrites par le Tiers soutiennent que jamais les juges n'accepteront, *à fortiori*, ne demanderont la réforme de la législation criminelle, et que les envoyer aux États Généraux, pour la discuter, serait pure folie. Si les lois criminelles ont conservé leur « barbarie », et leur « férocité » primitives, c'est qu'elles ne frappent que le Tiers, et c'est au Tiers d'en conquérir l'abrogation. Elles

rice Tourneux, Paris, 1877-1882, 16 vol. in-8°, t. VI, pp. 79, 80 et 85. Brochure de Linguet, *Nécessité d'une réforme dans l'administration de la justice et dans les lois civiles en France.*

1. *Pensez-vous comme moi?* Ouvrage dédié aux États Généraux, où l'on expose les moyens de concilier les demandes des différents bailliages avec les besoins de l'État. Br. s. l. 1789, 268 p. in-8°, p. 55.

2. *Cahier des charges, instructions, vœux et griefs du peuple de la sénéchaussée de Rennes,* p. 43.

écrites avec du lait pour les Nobles, avec du sang les Peuples »; et les tribunaux « cherchent l'inno- dans le noble, quelque notoires que soient ses :s »; ils « cherchent le coupable dans l'homme du le, quoique souvent innocent[1] ».

l'unanimité du Tiers pour exiger qu'il soit établi ıce, comme en Angleterre, « une procédure par ; qu'il y ait enfin proportion entre les délits et les que les peines soient appliquées sans distinction ;s ni de personnes; qu'elles ne soient pas laissées crétion des juges.

ccupé d'échapper à la domination parlementaire, le ;tat l'est aussi de défendre la cause de l'humanité; lève contre les incarcérations arbitraires, la flétris- 'ématurée de la *Sellette*, la torture, l'affreux sys- es exécutions sans délai. Il prétend interdire aux e tourmenter l'accusé pour s'éclairer, de le présu- ıpable, tant qu'il n'est qu'accusé. Il proteste contre lation du complice au coupable, du voleur à l'assas- veut que la loi réserve la peine de mort pour le cas grave et le plus rare, l'assassinat de dessein pré-

ıe de donner le change, les magistrats accusent le .e conspirer la ruine de l'état social et de la monar- t les écrivains du Tiers, tantôt protestent de leur tion, tantôt déchirent les voiles, et s'échappent en s.

ıst donc, dit l'un d'eux, la conspiration du Tiers? ı des emplois brillants de l'armée, il n'est permis 'iers) que d'y mourir; exclu des hautes dignités de ise, il ne lui est permis que d'y travailler; exclu des

ɔnse d'un habitant de Paris et bon patriote à quatre de ses amis une petite société littéraire dans les Vosges, ou les Pourquoi et que, sur la Noblesse, la Magistrature et le Clergé, br. s. l. 1789, 8°, p. 12.

« places importantes des tribunaux, il ne lui est permis « que d'y *solliciter;* exclu du partage de l'autorité lé- « gislative dans les États généraux, il ne lui sera permis « que d'y payer à genoux [1] ».

Tout autre est le ton de ceux qu'exaspère la coalition des privilégiés. Il faut, disent-ils, prendre un parti : attaquer nos oppresseurs; détruire, par la force, ce que la force a établi; faire cesser les distinctions des Ordres; rétablir l'égalité primitive. La puissance des privilégiés ne repose que sur leur prestige; et le Tiers est vingt fois plus nombreux qu'eux. Sans doute, il ne faut pas détruire toute magistrature; des magistrats sont nécessaires; mais on détruira ceux qui font de leur palais un « repaire » et un « coupe-gorge », ceux qui malmènent et pressurent le peuple [2]. La Grande Robe a d'ailleurs pris l'offensive; qu'elle en subisse les conséquences.

III

LES PARLEMENTS AUX PRISES AVEC LE TIERS ÉTAT

Aux attaques dont ils étaient l'objet, dans la presse, les Parlementaires répondirent, comme ils avaient toujours fait, par des réquisitoires et des arrêts de « brûlure »; ce qui, pour leurs ennemis, fut une occasion de plus de dénoncer leur tyrannie. « L'inquisition judiciaire, écrit M. J. Chénier, est plus redoutable que celle des évêques », car elle peut forcer un écrivain à quitter la France, ce que ne feraient pas « les déclamations » d'un prélat [3]. De fait, le

1. *Mémoire pour le peuple français* (Cerutti). Br. s. l. 1788, XVIII-76 p. in-8°, p. 10.

2. *Dialogue entre Diogène le Cinique et Desp... l'Énergumène.* Br. s. l. n. d., 11 p. in-8°, p. 10.

3. *Dénonciation des Inquisiteurs de la Pensée,* par M. J. Chénier. A Paris, 1789, br. de 64 p. in-8°, pp. 30 et 32.

Parlement de Paris, avait poursuivi l'*Emile*, et Rousseau s'était enfui; mais Rousseau avait signé son livre; or, en 1789, les pamphlets contre la magistrature sont presque tous anonymes, et leurs auteurs les voient « brûler », en toute sécurité. La brûlure en assure même le succès, et le *Hérault de la Nation* ridiculise les juges en faisant d'eux les *Rôtisseurs de l'Esprit public*[1].

Le 6 mars 1789, l'avocat général Séguier dénonce au Parlement de Paris deux brochures hostiles à la magistrature, l'*Avis aux Parisiens.....*, et le *Catéchisme des Parlemens*. Les auteurs, dit-il, ont l'audace d'imaginer « une intelligence combinée entre le Clergé, la Noblesse et la Magistrature » ..., de faire appel, contre ces corps, aux passions du Tiers, de l'inviter à s'armer contre eux; et l'*Avis aux Parisiens* gourmande même le public sur ce qu'il appelle son « inaction stupide ». Le Parlement condamne les brochures dénoncées[2].

Le 13 mars, autre dénonciation et autre arrêt de « brûlure », contre *La Passion, la Mort et la Résurrection du Peuple*. Par dérision, dit l'avocat général, le pamphlétaire s'est attaché à « travestir le récit du grand mystère de notre Rédemption ». Il personnifie le Peuple dans l'Homme-Dieu, désigne le Clergé sous le nom de « Princes des Prêtres », la Noblesse sous celui de « Pharisiens », fait des magistrats les « Docteurs de la Loi », qui « accusent et poursuivent jusqu'à la mort » la condamnation du Peuple. Le Peuple est traîné de tribunaux en tribunaux,

1. Pocquet, *Les Origines de la Révolution en Bretagne*, t. II, p. 208.

2. Archives nationales, X. I. B. 8989, 6 mars 1789. Séguier dit du *Catéchisme des Parlemens* que c'est une « espèce de conversation entre « deux interlocuteurs qui, dans demandes et réponses, prêtent à tous les « Parlemens du Royaume des vues, des projets, un plan si éloignés de « leurs devoirs, de leur fonction, et de leurs sentiments qui supposent « même une intelligence combinée entre le Clergé, la Noblesse et la Ma- « gistrature, une confédération contre la constitution de la Monarchie... »

insulté, couvert d'ignominie; on le crucifie entre deux larrons, le Clergé et la Noblesse[1].

Par la voie d'un procès de presse, le Parlement de Paris intervint dans les affaires de Bretagne. Séguier lui dénonça les avocats de Rennes, comme ayant adressé au Roi un *Mémoire* où ils calomniaient les magistrats, bien qu'ils leur fussent, disait-il, « liés par devoir » et « subordonnés par état ». Il raconta les événements des 26 et 27 janvier, au point de vue parlementaire, soutint que la Cour de Rennes avait seule qualité pour juger de l'échauffourée des valets des Nobles, et qu'elle seule pouvait bien juger; que le *Mémoire des Avocats* dénonçant les magistrats comme mauvais juges, sous le prétexte qu'ils étaient nobles, était une diffamation intolérable. Le Parlement fit droit aux réquisitions de son avocat général, et condamna le *Mémoire* à être lacéré et brûlé par l'exécuteur des hautes œuvres. Il était signé de noms appelés à devenir célèbres, Glezen, Lanjuinais, Varin, Chapelier[2].

Les Parisiens ont tourné en dérision les harangues de Séguier, et se sont donné le plaisir de les brûler à leur tour. Il était de mode de parodier les formes de la justice, et, au café Foy, par exemple, au café du Caveau, les « Patriotes » brûlaient tantôt le *Mémoire des Princes*, tantôt des réquisitoires d'avocats généraux, tantôt des arrêts de Parlements[3].

1. Archives nationales, X. I. B. 8989, 13 mars 1789. Pour l'avocat général, « ce pamphlet est un écrit abominable ». L'auteur, dit-il, « affecte de contre-« faire le langage de nos saints Évangiles... Par une dérision sacrilège, il « s'est attaché à travestir le récit du grand mystère de notre rédemption. « Non seulement il abuse du texte des saintes Écritures, mais il les falsifie...».

2. Archives nationales, 8989 et 8990, 6 avril 1789. Il s'agit ici du *Mémoire des députés de l'ordre des avocats au Parlement de Bretagne.* Glezen, Lanjuinais, Le Chapelier, Varin, sur les événements des 26 et 27 janvier, dont il a été question plus haut, p...

3. *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI*, p. p. de Lescure, t. II, p. 315.

Ils tournaient d'ailleurs en ridicule, et déchiraient, les magistrats les plus en vue. *La Cabale en déroute* faisait de Le Coigneux, Sabatier et d'Epremesnil de « modernes Solons », des « Tuteurs de Rois », inconsolables de tomber à rien[1]. L'*Évangile du jour* racontait qu'il y avait, parmi les Parlementaires, une foule de séditieux jouant aux sénateurs, et montrait « Caïphe », c'est-à-dire le Roi, proposant aux « Princes des Prêtres » et aux « Pharisiens » de mettre en leurs mains « Barrabas d'Epremesnil », et tous les sénateurs bretons et franc-comtois[2]. Le *Tribun du peuple* admonestait les juges avec mépris. « Quelques flagorneries d'avocats, disait-il, vous ont comparés au sénat de Rome, duquel vous différez cependant plus qu'un général de paroisse des Électeurs germaniques[3] ».

On s'acharna contre d'Epremesnil. L'ancien avocat général Servan écrivait contre lui l'*Avis au Public du Commandant des Iles Sainte-Marguerite*. Le commandant y annonçait l'évasion d'un de ses prisonniers, dont la manie était, disait-il, de se croire M. d'Epremesnil, pauvre fou, qui, passant par Toulon, Aix, Marseille et Lyon, prônait les Parlements, traitait de la grande politique. Les habiles ne s'y trompaient pas, mais les gens de peu de sens, même les magistrats, étaient dupes de son assurance et de son verbiage[4].

D'autres mauvais plaisants, supposant que d'Epremes-

1. *Le Bon soir ou la Cabale en déroute*. Br. s. l. 1789, 16 p. in-8°, p. 2.

2. *Évangile du jour ou In illo tempore*. Br. s. l. 1789, 23 p. in-8°, p. 18.

3. *Le Tribun du Peuple au Peuple*. A Paris, 1788, br. de 42 p. in-8°, p. 28.

4. *Avis au public du commandant des îles de Sainte-Marguerite*, passim. Cf. *le Fou retrouvé*, ou *Avis au Commandant du Château des Isles de Sainte-Marguerite*. En Provence; et se distribue gratis, rue Bertin-Poirée (rue où habite d'Epremesnil), 1789, 48 p. in-8°.

nil était mort, composèrent sur lui tantôt un hymne funèbre, tantôt une épitaphe[1].

Dans les *Litanies du Tiers État* furent enfin résumés tous les griefs du Tiers contre les Parlements, si bien qu'en matière de législation, de justice, de réformes poli-

1. *Révolutions de France et de Brabant*, n° 64, p. 573. Voici l'hymne funèbre :

Air :

« Duval a passé le grand lac,
Venez, et sur son estomac
Brûlons et mâchons du tabac.
Qui peut contempler d'un œil sec
Les ruines d'un si grand Grec,
Noble, comme Melchisedec!
Il aimait fort le *bien public*,
En lui c'était vraiment un tic,
Et nul n'entendait mieux le chic.
Il soutint ferme comme un roc
Les droits de la robe et du froc,
Et des empereurs du Maroc,
Plus prophète que Habacuc,
Il écrivait comme un Saint-Luc.
Las! il est mort du mal caduc.
Duval a passé le grand lac... etc.

Ce prétendu hymne funèbre est postérieur à 1789.

Voici l'épitaphe.

« Ci-dessous gît un homme;
Bien qu'il fût voisin du néant,
Toute sa vie il chercha comme
Il pourrait devenir géant.
Sur ses pieds il se haussa tant,
Se donna de telles secousses,
Toujours allant, venant, trottant,
Qu'il grandit enfin de deux pouces.
De ce miracle décevant
Il n'eut pas longue jouissance;
Peu de temps après sa croissance
Il est mort plus petit qu'avant.

s et sociales, les *Litanies*[1] furent, à l'égard des gens ›be, un ironique programme de la Révolution.

De tout mal, disaient-elles, délivrez-nous, Sire ;
De la forme de 1614,
Des arrêts entortillés du Parlement de Paris,
Des violences du Parlement de Franche-Comté,
Des bévues du Parlement de Bretagne,
De l'Aristocratie des Grands,
De la Vénalité des charges,
Du despotisme et de la morgue de la Haute-Robe,
De la longueur des procédures,
De la paresse des Rapporteurs, délivrez-nous,
SIRE.
De l'ignorance des juges,
De la rapacité des secrétaires,
Des épices et des vacations,
Des assassinats juridiques,
Des réquisitions incendiaires, et de la brûlure des écrits,
Du secret des procédures criminelles,
De la question préalable,
De l'opprobre de la Sellette,
De l'impunité des juges souverains,
De l'éloquence verbeuse des disciples de Mesmer,
(Allusion à d'Epremesnil),
Des projets des fous de l'île Sainte-Marguerite
(Allusion au même),
Des tours de passe-passe du Général Jacquot
(Allusion à Le Coigneux),
Des voleries de la Basse-Robe,
De toutes les vexations, friponneries, ruses, formalités enfantées par l'esprit de chicane, délivrez-nous,
SIRE.
De l'inquisition de la Presse,
Des méchants qui veulent s'opposer aux États Généraux,
Des malintentionnés qui feignent de douter de leur tenue,
Des suffrages recueillis par Ordre, et non par tête.

ıns les polémiques anti-parlementaires, la raillerie

ıtanies du Tiers État. Br.s. l. n. d., 8 p. in-8°. On n'a cité ci-desıe les passages de la brochure intéressant les Parlements.

ne devait être qu'exceptionnelle, car on haïssait trop les magistrats pour perdre le temps à les ridiculiser. De la campagne de presse, on allait d'ailleurs, contre eux, passer aux voies de fait.

A Rennes, la population, d'abord partagée entre le Parlement et la bourgeoisie, se déclare presque tout entière contre les juges (fin janvier 1789); les ouvriers prennent parti pour les étudiants, les conseillers perdent toute considération; la foule, qui naguère les acclamait, les insulte. On affiche dans les carrefours, à leurs portes, et jusque sur la statue de Louis XIV, en face du Palais, un *Arrêt du Conseil d'État du Peuple*, cassant leurs arrêts. Quand les gentilshommes, venus pour la tenue des États, quittent Rennes, les magistrats ne sont plus en sûreté; il y a pour eux péril à sortir de leurs maisons, et ils réclament le secours du Gouvernement. Mais le Gouvernement n'est qu'à demi mécontent de les voir en si fâcheuse posture; il a, par ses agents secrets, excité contre eux le Peuple; il a payé des publicistes pour les combattre. Et c'est peut-être pourquoi la presse clandestine, rappelant l'échauffourée des 26 et 27 janvier, se livre impunément aux pires excitations. « Les citoyens de Nantes et de Rennes, dit-« elle, méritent d'être déclarés traîtres à leur patrie, s'ils « ne vengent l'affront fait à leurs compatriotes, en exter-« minant leurs assassins, en brûlant dans une place publi-« que toute la Robinaille,..... et la Noblesse insolente![1] »

Comme les Bretons, les Franc-Comtois accusent maintenant leurs magistrats de n'avoir jamais songé qu'à les « régenter » par la crainte. Les magistrats, disent-ils, ne s'attachent qu'à leurs « places », et à leur état de « propriétaires fonciers », ne réclament les États Généraux

1. Pocquet, *Les Origines de la Révolution en Bretagne*, t. II, pp. 102 et suiv. *La Passion, la Mort et la Résurrection du Peuple* (Arch. nationales, X. I. B. 8989. Extrait d'une citation de Séguier, dans son réquisitoire du 13 mars 1789).

que dans l'espoir d'amoindrir les ministres, de se fortifier eux-mêmes, de maintenir la Nation dans un état de servitude. A Besançon, éclate enfin une émeute anti-parlementaire. Les maisons du conseiller Bourgon et du président Talberg sont livrées au pillage (mars 1789); les magistrats n'échappent à la mort que par la fuite, et, fait digne d'être relevé, des quatre régiments commandés en Franche-Comté par le marquis de Langeron, pas un soldat n'est mis en mouvement pour protéger les propriétés ou les personnes des juges. Le Parlement mande Langeron, mais celui-ci déclare que l'armée est faite pour marcher contre les ennemis de l'État, non contre des citoyens. Il semble bien qu'aux yeux de Langeron, les Parlementaires soient presque des factieux, tout au moins des adversaires, et qu'il y ait intérêt à les sacrifier [1].

Leur prestige n'est donc plus qu'un souvenir. Comme on a cessé de les applaudir, on cesse de les craindre; on les menace, on les attaque, on les pille. L' « Aristocratie » dont ils ont fait trophée, crée contre eux un préjugé, et ils partagent ses périls. Les officiers des juridictions inférieures, les avocats, les procureurs, affranchis de leur tutelle, leur envient leurs fonctions souveraines, soulèvent contre eux des mouvements révolutionnaires, font d'eux autant d'ennemis publics. Le gros de la bourgeoisie s'engage dans le même sens, et, pour déchaîner la haine des masses, toutes les armes lui sont bonnes. Elle travestit les Parlementaires en spéculateurs, les signale comme provoquant la hausse des blés. Ces prétendus « Pères du peuple », dit-elle, s'associent des monopoleurs, font, avec eux, d'énormes bénéfices; ils ont des greniers pleins de blés, s'enrichissent de la misère publique [2]. A

1. Estignard (A.). *Le Parlement de Franche-Comté, de son installation à Besançon à sa suppression (1674-1790).* Paris, 1892, 2 vol. in-8°, t. II, pp. 233 et suiv., 245, 251 et suiv.

2. Pocquet, t. II, p. 106; Estignard, t. II, pp. 239 et suiv., 369 et suiv.

Besançon, c'est la cherté du blé qui provoque l'invasion de leurs maisons, et cependant ils n'ont pas de blé.

On conçoit que, si les magistrats étaient grands propriétaires, et tiraient de leur puissance d'officiers du Roi le moyen de rendre les droits féodaux plus oppressifs, le menu peuple en pouvait venir à leur demander des comptes. Au moment où se réunissaient les États Généraux, huit communautés de paysans, en Dauphiné, cinq cent vingt-trois individus, osèrent engager un procès contre un président du Parlement de Grenoble, le marquis d'Ornacieux. Ils présentèrent à la Cour une requête, à l'effet de pouvoir tenir une assemblée générale; aucun procureur ne voulant signer la requête, ils durent en faire nommer un d'office. La Cour autorisa leur assemblée, et le procès-verbal qu'ils y dressèrent résuma leurs griefs.

Les habitants d'Arzay, Balbin, Boissieux, Comelle, Marcillole et Pénol, Ornacieux, Faramans et Pageay, Sardieux, Semons, déclarent être assujettis, « en sus des impôts et des charges locales, à des cens servis et autres droits de seigneurie directe, annuels, qui se perçoivent en nature ou en argent, au plus haut prix »; et, outre ces sens, ils payent chacun au marquis d'Ornacieux, leur seigneur, « annuellement aussi, et par habitation, un droit sous la dénomination de droit de Truage ».

Or, ce droit, qui fût naguère levé, soit sur les marchandises franchissant les rivières, soit sur les étrangers, devrait, disent-ils, rémunérer une protection donnée par le seigneur; mais, la France étant toute passée sous la protection du Roi, et les seigneurs ne protégeant plus personne, les Français ne doivent plus payer d'autre redevance que celle qui tient au droit de seigneurie directe.

En exigeant le *Truage*, le président d'Ornacieux se

Cf. Montjoie, *Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, surnommé Égalité*. Paris, 1834, 3 vol. in-8°, t. I, pp. 316 et suiv.

d'ailleurs comme un tyran : il fait incarcérer des
e famille, fait installer des garnisons aux frais
ımunautés. L'effroi est universel sur ses terres.
heureux en perdent la tête, et consentent à passer
ɔrofit des reconnaissances d'un droit qu'ils sa-
pas devoir. D'autres vendent leurs héritages pour
tablir dans les communautés où le *Truage* a dis-
rnacieux rend ce droit écrasant, car il le perçoit
ans et le fixe à vingt livres par habitant n'ayant
bras pour nourrir sa famille et lui-même.
quement ses vassaux se mettent en état d'insur-
Ils donnent pouvoirs à leurs syndics de vérifier
s originaux et primitifs du droit de *Truage,* de
re l'instance dans tous les tribunaux, « jusqu'à
ts définitifs, et entière exécution d'iceux »; de
lemande en restitution de tout ce qui aura été
t perçu par le dit d'Ornacieux (23 mai 1789)[1].
les centres parlementaires, le discrédit et l'humi-
le la Robe devaient amener la renaissance des
e Ville. Les privilégiés n'étant que peu ou point
tés aux assemblées municipales, les avocats, dès
procéda aux opérations préparatoires des États
x, entreprirent de jouer un rôle. Et nulle part,
ɔparut mieux qu'à Rouen, où l'avocat Thouret de-
ıteur et l'oracle du Tiers-État.
ıssister à l'assemblée du bailliage, les avocats de
vaient député quatre d'entre eux, en leur donnant

thèque de Grenoble, mss. O. 599. *Copie du placet et des requêtes à la Cour, pour avoir la permission de s'assembler*, 1789. — *générale du samedi vingt-troisième jour de mai 1789, sur :ures du matin, au lieu de Chassagne, communauté de Fara-* devant Benoît-Morand, écuyer, avocat au Parlement, com- ı cette partie, député par ordonnance du présent mois rendue lement sur requêtes des consuls et communautés du marqui- cieux et des Cottanes.

des instructions qui tendaient au maintien de l'organisation judiciaire existante (24 mars 1789); mais Thouret avait amené les quatre avocats à accepter un cahier de doléances où il réclamait l'abolition de la Vénalité et des « épices », et posait en principe que nul ne pourrait devenir membre d'une Cour souveraine, si ce n'est après dix ans de stage. Le Parlement en fut instruit, le barreau désavoua ses mandataires; les partisans et les ennemis de la magistrature échangèrent des brochures virulentes. Il se tint enfin une assemblée d'avocats où le parti de Thouret prit le dessus (25 avril); et, dès lors, avec lui, l'Hôtel de Ville fut tout-puissant. Le temps allait venir où le Parlement serait dépouillé de la grande police, et (en l'absence du gouverneur et du lieutenant général), du « commandement des armes ». A Rouen, comme à Paris, devaient se former des « Volontaires du Tiers État », qui ne relevèrent que l'Hôtel de Ville[1]. A Paris d'ailleurs, lors des troubles d'avril 1789, et du pillage de la manufacture Réveillon, le Parlement avait donné l'exemple de l'abdication, soit qu'il n'osât sévir, soit qu'il se prêtât au désir d'un gouvernement énervé.

Même situation à l'Est et au Sud. En présence d'un Parlement avili, dénoncé, menacé, les corps municipaux de Franche-Comté s'emparent des pouvoirs exercés jusque-là par les juges[2]. A Bordeaux, les magistrats soufflent d'abord la discorde; mais, une fois les États Généraux assemblés, ils se déclarent impuissants à conjurer la

1. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie,* t. VII, pp. 456 et suiv., 464 et suiv. Cf. Archives de Rouen, n° 372. Carton 4. *Extrait des registres de la Cour du Parlement de Rouen, toutes chambres assemblées* (17 juillet 1789). *Ibid.,* A. 40, f° 152. *Décret de l'Assemblée municipale et électorale des communes de Rouen* (20 juillet 1789).

2. Besson (Edouard), *Le Parlement de Franche-Comté et la Révolution française.* Br. de 48 p. in-8°, Besançon, 1890, *passim;* Cf. Estignard, *Histoire du Parlement de Franche-Comté,* t. II. pp. 235, 256.

disette, et supplient le corps des *Quatre-vingt-dix électeurs* de dissiper lui-même les « alarmes du peuple[1] ».

Henri CARRÉ.

Séance du 9 mars 1907.

1. O'Reilly (l'abbé Patrice John), *Histoire complète de Bordeaux*. Bordeaux, 1856, 6 vol. in-8°, t. V, pp. 2, 15, 25; Cf. Bibl. de Bordeaux, Mss. *Tablettes de Bernadeau*, t. V, f° 749.

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Histoire de la rubanerie à Saint-Étienne.

Par M. L. J. Gras.

M. Levasseur. — *L'Histoire de la rubanerie et des industries de la soie à Saint-Étienne et dans la région stéphanoise, suivie d'un historique de la fabrique de lacets de Saint-Chamond* est un travail considérable, très documenté, dont l'auteur est M. L. J. Gras, secrétaire général de la chambre de commerce de Saint-Étienne. C'est un travail d'érudition, composé par un écrivain qui a le plus grand souci de l'exactitude et en même temps le travail d'un homme pratique qui connaît bien le métier.

M. Gras étudie les corporations de tissutiers, rubaniers, passementiers, ribandiers du Lyonnais, Forez, Beaujolais et Velay depuis les statuts de 1585 et en marque les changements jusqu'en 1789; il expose successivement les conflits et les privilèges de fabrication, l'introduction du métier zurichois, les règlements de teinture, les confréries, le régime de la douane de Lyon, et il termine la première partie de son ouvrage par un tableau de la situation générale de la rubanerie et des industries de la soie au XVIIe et au XVIIIe siècles.

La deuxième partie est consacrée à la rubanerie et aux industries de la soie depuis la Révolution : tribunal de commerce, conseil des prudhommes, chambres de commerce, chambres consultatives des arts et manufactures, associations professionnelles patronales et ouvrières, historique de la condition des soies, courtage assermenté, brevets d'invention, encouragements à l'industrie, dessins de fabriques, emploi des moteurs mécaniques, enseignement professionnel, tarifs de douane et traités de commerce. Il expose en dernier lieu, période par période, la situation générale de la rubanerie et des industries de la soie depuis la Révolution.

Une troisième et dernière partie est consacrée à l'historique de la fabrique de lacets de Saint-Chamond.

M. Gras a composé laborieusement un volume très instructif et

onné un exemple qui mérite de faire des imitateurs. Il est dé-
le que d'autres grandes industries françaises trouvent des his-
ıs tels que lui.

E. LEVASSEUR.

Séance du 22 décembre 1906.

Statistique du mouvement de la population.

Par M. Arthur FONTAINE.

Levasseur. — Voici un travail d'une grande importance sur
l je demanderai à l'Académie la permission de revenir dans
éance moins chargée. C'est le XXXIVe volume de la *Statisti-
ınnuelle du mouvement de la population.* Année 1904. Ce vo-
présenté au ministre du commerce, de l'industrie et du travail,
[. Arthur Fontaine, directeur du travail, contient : 1° un compte-
ı rétrospectif du mouvement de la population par M. Michel
r, statisticien adjoint du service du recensement ; 2° les tableaux
ouvement de la population en France en l'an 1904 ; 3° un ap-
ce très étendu (plus de 500 pages) intitulé : *Renseignements
tiques sur le mouvement de la population en divers pays.*
appendice est l'œuvre de M. Lucien MARCH, chef du service de la
tique générale de France. Déjà M. March avait donné une très
rtante étude du mouvement de la population dans une cinquan-
de pays et particulièrement de l'excédent des naissances sur les
dans le XXIIe volume de la *Statistique annuelle du mouve-
de la population,* et dans le XXIIIe volume une étude non moins
ssante sur les mariages et les naissances dans tous les pays
onde qui ont une statistique sur cette matière.
ıs le XXIIIe volume l'étude de M. March a porté sur les décès,
sés suivant le sexe, l'âge, l'état de famille, les causes de mort.
étude contient les tables de survie pour la population entière
États, à diverses époques. Pour la France la table de Demon-
ıd calculée sur les décès de 1817 à 1831, celle que M. Bertillon
ı dressée sur les décès de 1840 à 1859 (M. Bertillon en a dressé
utre sur les décès de 1861 à 1865), les deux tables de la statis-
générale de France pour les périodes 1861-1865 et 1877-1881.
arch y a ajouté une nouvelle table dressée sur les décès de 1898
3 et sur le recensement du 24 mars 1901.

Dans une communication faite à la Société de statistique au mois de juin 1906, M. March a exposé les procédés de calcul mathématique et de représentation graphique qu'il a employés et donné des tableaux comparés de la survie en France à diverses époques et de la survie actuelle en France et à l'étranger. C'est sur cette partie du travail de M. March qu'il y aura lieu de revenir dans une autre séance de l'Académie.

Quand le XXXIVe volume de la *Statistique annuelle* a paru, les statisticiens ont été émus d'apprendre que le nombre de naissances vivantes de l'année 1904 était de 818.229. C'était le chiffre le plus faible que l'administration eût enregistré depuis le commencement du XIXe siècle quoique la population qui fournit ces naissances eût passé de 27 millions 1/2 à 39 millions.

Ils se sont émus davantage quand, au mois de novembre, ont été publiés les résultats du mouvement de la population pour l'année 1905. Les naissances sont tombées cette année à 807.291, 11.000 de moins que l'année précédente. Il y aura peut-être lieu de revenir aussi sur cette question dans une autre séance.

Séance du 22 décembre 1906.

Traité d'Économie politique.

Par M. Robert Doucet.

M. Levasseur. — Je remets sur le bureau de l'Académie de la part de M. Robert Doucet, docteur ès-sciences économiques, la neuvième édition du *Traité d'économie politique,* de Joseph Garnier. C'est en 1845 que Joseph Garnier a publié la première édition de ce traité dans lequel étaient fidèlement exposées les doctrines de l'école dogmatique libérale. Le volume a grossi d'édition en édition. La huitième avait été revue et enrichie d'annotations nombreuses par M. Liesse. M. Doucet a suivi le même procédé, conservant intacte la composition de l'auteur et se bornant à indiquer par des notes les points sur lesquels les économistes ont apporté plus de lumière ou introduit des aperçus nouveaux.

Séance du 22 décembre 1906.

La Turquie économique.

Par M. Georges Carles.

M. Levasseur. — *La Turquie économique.* Sous ce titre M. Geor-
es Carles a publié une étude sur le développement et la mise en
leur des ressources naturelles, industrielles et commerciales de
Empire ottoman, brochure intéressante. Notre politique et notre
mmerce ne doivent pas perdre de vue ce Levant où la France a
cupé jadis une situation prépondérante. La situation générale
est pas ce qu'elle pourrait être. Le paysan turc mériterait un
ouvernement meilleur et le sol de l'Asie antérieure une exploita-
on plus rationnelle et plus libre. C'est ce qui ressort de l'esquisse
acée par M. Georges Carles à laquelle j'ai ajouté dans une pré-
ce que nous devrons faire effort pour relever dans cette partie
e la Méditerranée notre chiffre d'affaires qui, de 233 millions en
867-1876, est tombé à 160 millions en 1887-1896.

Séance du 22 décembre 1906.

Contribution à l'histoire de la vie privée et de la Cour de Louis XI.

Par M. Alfred Gandilhon.

M. Levasseur. — M. Alfred Gandilhon, archiviste du département
Cher, aurait pu demander à un membre de la section d'histoire
utôt qu'à un académicien qui n'a plus le titre de professeur d'his-
ire depuis 1868 et qui n'écrit plus que sur l'histoire économique,
présenter à l'Académie son travail intitulé *Contribution à l'his-
ire de la vie privée et de la Cour de Louis XI* (1423-1481) qui, en
alité, est une contribution à l'histoire générale de France. Il dit
ue, si son mémoire a vu le jour, c'est grâce aux conseils de
aston Paris; c'est peut-être pourquoi il s'est adressé au succes-
eur de Gaston Paris dans l'administration du collège de France.

En tout cas le travail mérite l'attention de l'Académie. C'est un
ortrait du roi et un tableau de sa cour dont chacun des traits est
iré d'un document original et dont l'ensemble, disposé avec mé-
hode, donne une idée claire de la personne et de la vie de
ouis XI. L'auteur n'a pas flatté son modèle. « Laid de visage,

dit-il dans un bref résumé, mal habillé, bigot et superstitieux plutôt que dévot; cruel pour ses proches, amoureux sans passion, ennemi des fêtes sans but, politique sans scrupules, il n'avait rien du parfait chevalier : c'était un rustre. Mais ce rustre, ne l'oublions pas, fut un politique remarquable. » M. Gandilhon n'étudie pas ce politique. C'est l'homme privé qu'il peint avant et après son avènement; un peu difforme, presque grotesque, maladif et affligé d'infirmités précoces, mari grossier et très indifférent, parcimonieux et insoucieux de la pompe jusqu'à se rendre parfois ridicule, ne faisant d'ordinaire aucun frais pour les grands, mais frayant volontiers avec les bourgeois et charitable à ses heures, surtout quand la charité pouvait servir ses desseins, comblant de faveurs certaines églises, mais presque toujours pour obtenir une grâce divine, il a beaucoup voyagé, beaucoup séjourné à Amboise et plus encore à Plessis-lès-Tours où il s'était fait une demeure non somptueuse, mais vaste et agréable; il y vivait entouré d'une multitude de chiens et d'oiseaux de toute espèce, chassant beaucoup, aimant la bonne chère; toujours inquiet, soupçonneux, cruel pour ses captifs, tremblant à son tour devant la maladie et devant ses médecins; d'autre part, protégeant volontiers les lettres et les clercs, patronant des artistes, orfèvres ou enlumineurs. « Peut-être, dit en terminant M. Gandilhon, s'il eût régné plus longtemps, eussions-nous vu surgir en France une renaissance nationale qui n'eût rien emprunté à l'Italie. »

Séance du 29 décembre 1906.

Histoire économique de la Révolution française.

Par M. Boissonnade.

M. Levasseur. — Sous ce titre *Les Études relatives à l'histoire économique de la Révolution française* (1789-1804), M. Boissonnade, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, plusieurs fois lauréat de notre Académie, travailleur infatigable qui rappelle la patience et l'érudition des Bénédictins a donné en 168 pages une bibliographie très précise, très détaillée — on n'ose jamais dire complète — qui comprend d'abord les sources générales, documents d'archives, répertoires, catalogues, bibliographies, puis le

détail des sources de l'histoire économique, de l'histoire de l'agriculture et des classes agricoles, de l'industrie et des classes industrielles, du commerce et des classes commerciales. On n'analyse pas un pareil travail; on le signale aux travailleurs qui ont à étudier la matière et qui y trouveront une mine extrêmement riche de documents à consulter.

Séance du 29 décembre 1906.

Onzième rapport annuel de l'Administration des monnaies et médailles au Ministre des Finances.

Par M. Arnauné.

1 vol, in-8°. Imprimerie nationale, 1906.

La Monnaie.

par M. A. de Foville,

membre de l'Institut, ancien directeur de l'Administration des monnaies et médailles, 1 vol. in-18, Paris, Lecoffre, 1907.

M. de Foville. — M. Arnauné, directeur des monnaies, a bien voulu, cette fois encore, confier à son prédécesseur le soin de présenter à l'Académie des sciences morales et politiques son *Rapport annuel au ministre des finances*. On sait qu'il ne s'agit pas là d'un simple compte-rendu administratif. C'est pour donner satisfaction aux vœux successivement exprimés par les représentants de l'Union latine en 1885 et par l'Institut international de statistique en 1895 que la Monnaie de Paris publie, depuis onze ans déjà, ce répertoire statistique et législatif où tout ce qui concerne le mouvement des métaux précieux, des fabrications monétaires, des banques, des changes, etc... en France et à l'étranger, se trouve réuni et méthodiquement exposé. Théoriciens et praticiens utilisent également ce précieux annuaire, dont l'intérêt va toujours croissant.

Dans le volume dont l'Académie reçoit aujourd'hui l'hommage, on voit s'annoncer deux faits qui ne sont peut-être pas sans connexité : c'est, d'un côté, la croissante fécondité des mines d'or, dont la production totale a dépassé deux milliards en 1906; et c'est, d'autre part, le relèvement des cours du métal-argent qui ne perd plus que la moitié de son ancienne valeur légale, après avoir perdu

jusqu'à deux tiers, ou peu s'en faut. On s'est déjà demandé si la hausse de l'argent et de bien d'autres matières premières ne résultait pas d'une tendance qu'aurait l'or à se déprécier par son abondance même. Il est certain que le monde n'a jamais eu autant d'or : mais il lui en faut plus que jamais et la crise monétaire qui a troublé cet hiver l'Amérique et l'Europe elle-même dit assez que nous sommes encore loin du jour où il y aura surabondance d'or dans le monde civilisé.

Par la même occasion et dans le même ordre d'idées, j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie un petit volume intitulé *La Monnaie* que je viens de publier et qui fait partie de la Bibliothèque d'Économie sociale, dont notre confrère M. Henri Joly a la direction.

Séance du 19 janvier 1907.

Histoire du département des Forêts.

(Le duché de Luxembourg, 1795 à 1814). Paris, Picard, 1905. Tome I. In-8°, VIII et 350 p. avec cartes.

Par M. Alfred LEFORT.

M. Chuquet. — Je présente à l'Académie de la part de l'auteur, M. Alfred Lefort, le premier volume d'une *Histoire du département des Forêts*. L'auteur nous dit qu'il n'a pas eu la prétention de faire une œuvre littéraire. Il a voulu réunir des documents, les coordonner, les résumer aussi exactemement et clairement que possible, et préciser en un tableau d'ensemble l'histoire du duché de Luxembourg de 1794 à 1814. Ce premier volume est consacré à la période de la Convention et du Directoire. Après avoir retracé brièvement la conquête du Luxembourg et le blocus de la forteresse, M. Lefort expose l'état du pays et son organisation en 1794. Puis il montre ce que fut la première administration française, installée d'abord à Saint-Hubert, et ensuite, lorsque la forteresse eut capitulé, à Luxembourg. La partie la plus importante du livre est celle qui concerne le département des Forêts créé le 1er octobre 1795; dans une suite de chapitres intéressants, l'auteur passe en revue l'administration française (contributions, réquisitions, assignats), l'application des lois contre les émigrés et les prêtres, la garnison de Luxembourg, l'assistance publique, l'instruction publique et les

arts, l'esprit public, les mesures de police, les troubles et émeutes (affaire de Bastogne, révolte de Virton, effervescence de la région), la presse et les fêtes nationales. Son travail a été considérable et on peut le regarder, ainsi que s'exprime M. Godefroid Kurt dans la préface, comme définitif. Il enregistre, comme il ne manque pas de le dire, des actes de violence, d'exaction, de spoliation et des procédés « par lesquels la Révolution déshonorait ses victoires », des faits regrettables qui « doivent être imputés moins à la France qu'aux hommes du Directoire » : il sait que le souci de la vérité est le premier devoir de l'historien. M. Lefort a dépouillé les archives luxembourgeoises et il a extrait des nôtres tout ce qui se rapportait à son sujet. On ne pouvait sur la période de la Convention et du Directoire dans l'ancien duché de Luxembourg amasser plus de détails, et les amateurs d'histoire révolutionnaire — tout en attendant avec confiance la publication du deuxième et du troisième volume — féliciteront M. Lefort de sa consciencieuse étude qui lui a coûté de longues et pénibles recherches.

Séance du 19 janvier 1907.

Descartes. — His life and times.

Par Miss Elizabeth S. Haldane, London, 1905.

M. Boutroux. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, Miss Elizabeth Haldane, un ouvrage intitulé : *Descartes, his life and times* (Descartes, sa vie et son temps), qui présente tout d'abord cet intérêt d'utiliser pour la première fois, pour un ouvrage d'ensemble, l'édition Adam-Tannery de la correspondance de Descartes. L'étude très soignée, très étendue, très complète de Miss Haldane, où les renseignements fournis par Baillet sont constamment examinés et contrôlés à l'aide des données actuelles, constitue une biographie de Descartes d'un caractère vraiment historique et critique. Les ouvrages de Descartes y sont mis à leur place chronologique, et considérés, quant à leur composition, à leur contenu, à leur signification, non seulement du point de vue biographique, mais du point de vue supérieur de l'histoire de la philosophie et de l'esprit humain.

L'un des points qui intéressent particulièrement l'auteur dans la

vie du philosophe est son attitude à l'égard de la religion et de la théologie. Miss Haldane nous montre Descartes demeurant, à travers ses investigations philosophiques, strictement fidèle aux croyances de son enfance, et vivant en quelque sorte d'une double vie, d'une part à la lumière des vérités clairement établies par la pure raison, d'autre part, en conformité avec la tradition ecclésiastique. Il est remarquable, par exemple, qu'écrivant à Huygens au sujet de la mort de sa femme, il lui parle surtout de la manière philosophique, à savoir stoïque, d'envisager la mort. Au contraire, écrivant à Colvius, ministre de Dordrecht, au sujet de la mort de Beckmann, il développe les consolations de la religion. — Mais ne peut-on penser que sa philosophie, dont la maîtresse pièce était la démonstration de l'existence de Dieu, lui fournissait précisément le moyen d'accorder ces deux vies, de les ramener, au moins, à une même source. En tout cas, son respect très sincère pour la religion proprement dite ne paraît pas s'être étendu à la théologie. Nous lisons, en effet, dans l'entretien avec Burman, publié par Charles Adam (*Revue bourguignonne de l'Enseignement secondaire en 1896*), que la théologie scolastique, suivant lui, doit être par-dessus tout rejetée et éliminée (*Theologiam scholasticam, scilicet quae ante omnia exterminanda esset*). Les théologiens ne savent, dit-il, qu'instituer sur les mots des controverses vaines, qui créent des sectes et des hérésies, mais nuisent à la religion.

Dans son examen de l'œuvre de Descartes, Miss Haldane discerne très philosophiquement l'esprit, la méthode, l'exemple d'avec les résultats matériels auxquels, vu le nombre de faits dont il disposait, a pu aboutir le novateur. Descartes a préconisé la substitution d'une méthode active d'invention à la méthode formelle de simple exposition ; et au-dessus de l'expérience elle-même, qui ne fournit que les matériaux de la science, il a établi la raison, avec son contenu et son activité propres, comme juge suprême de la vérité. Le Cartésianisme, dit Miss Haldane, ne fut pas un retour à tel ou tel texte considéré comme sacré par excellence, mais un appel à ce qui apparaît comme vrai indépendamment du lieu et du temps. Ce fut l'effort pour trouver la vérité, non dans la pure apparence, mais dans la connaissance propre à l'entendement. Sa valeur résidait dans sa fécondité, c'est-à-dire dans la vertu dont manquait le plus la pensée contemporaine. » C'est pourquoi Descartes continue de diriger nos recherches, là même où le progrès des connaissances semble avoir mis le plus de distance entre lui et nous. On ne peut dire, par exemple, qu'il ait sérieusement fait avancer l'explication des phénomènes vitaux. « Mais il fut, et cela

n'est pas de médiocre importance, le créateur du point de vue moderne en physiologie, et aussi, peut-on dire, l'initiateur d'une psychologie nouvelle. Car il appliquait sa méthode à l'interprétation, non seulement des phénomènes du corps, mais encore des phénomènes psychiques. Nous n'aurions guère que quelques termes à changer pour faire de son hypothèse des esprits-animaux une théorie actuelle. » « C'est pourquoi, conclut Miss Haldane, nous avons envers Descartes une dette de reconnaissance, non seulement pour ce qu'il a effectivement réalisé en fait de progrès scientifiques, mais encore pour les méthodes nouvelles de chercher le vrai qu'il a inaugurées, et pour l'idée plus claire qu'il nous a appris à nous former de ce que signifie le mot de vérité. »

Tel est ce livre de science, de bonne foi et de sympathie intellectuelle, nouvel hommage, après beaucoup d'autres, rendu, de l'autre côté du détroit, au culte enthousiaste et désintéressé de la vérité, que personnifia Descartes.

Séance du 26 janvier 1907.

La Coutellerie depuis l'origine jusqu'à nos jours.

Par M. Camille Pagé.

6 vol. in-4°. Châtellerault, Imprimerie Rivière, 1896-1905.

M. de Foville. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de l'auteur, un ouvrage considérable, presque monumental, et qui n'est cependant qu'une monographie. Sous ce titre : *La coutellerie depuis l'origine jusqu'à nos jours*, M. Camille Pagé, de Châtellerault, a entrepris tout à la fois l'histoire et la description d'une industrie qui est de tous les temps et de tous les pays, mais que la France surtout a faite sienne. M. Pagé exerce lui-même cette industrie, comme l'avait exercée avant lui ses parents et même ses ancêtres. Il avait donc toute compétence pour la tâche qu'il a entreprise. Il y a consacré quinze années de sa vie et l'on ne saurait s'en étonner quand on a lu ou seulement feuilleté les six gros volumes in-4° dont votre compagnie reçoit aujourd'hui l'hommage. C'est le répertoire, un peu confus peut-être, mais aussi complet que possible, de toutes les notions historiques, techniques, artistiques et commer-

ciales, relatives à la coutellerie. Les produits en sont infiniment plus variés que ne le supposerait un profane et nous voyons défiler ici par centaines, par milliers, les divers modèles de couteaux, de poignards, de canifs, de rasoirs, de ciseaux, de sécateurs, de scalpels, de lancettes... voire de casse-noix et de tire bouchons que les ateliers des deux mondes mettent à la disposition de leurs multiples clientèles. Et ce n'est pas là le seul objectif de M. Pagé. Il étudie aussi les matières premières dont la coutellerie fait usage, les procédés de fabrication qui lui sont propres et les conditions d'existence des ouvriers qu'elle occupe. Il a collectionné, en grand nombre, les statuts de corporations et les budgets de familles. La coutellerie emploie, paraît-il, plus de main-d'œuvre en France que partout ailleurs (23.300 ouvriers contre 16.800 en Allemagne et 16.335 en Angleterre). Et, dans la plupart des spécialités, notre fabrication est de premier ordre. Néanmoins nos exportations restent très inférieures à celles des Allemands et surtout des Anglais. M. Pagé s'afflige de cette infériorité et en recherche les causes. Il s'explique le peu d'expansion de notre commerce par l'état stationnaire de la population, par le développement abusif du fonctionnarisme; l'esprit étroit de notre régime douanier et l'excès de nos charges fiscales y contribuent également : et il est regrettable d'avoir à constater que les pouvoirs publics, chez nous, sont encore en train d'aggraver tout cela.

Séance du 26 janvier 1907.

Georges Mareschal Seigneur de Bièvre chirurgien et confident de Louis XIV (1658-1736).

Par le comte Gabriel MARESCHAL DE BIÈVRE.

Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1906.
(1 vol. in-8° de 600 pages).

M. de Foville. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. le comte Gabriel Mareschal de Bièvre, inspecteur des eaux et forêts à Valenciennes, l'importante étude qu'il vient de consacrer à son cinquième aïeul Georges Mareschal seigneur de Bièvre, chirurgien, ami et confident de Louis XIV. Ce n'est pas une figure banale que celle de cet habile et savant opérateur qui, sans protections, sans

argent, arriva par son seul talent à une situation considérable et qui, sans compromission aucune, réussit à conserver les bonnes grâces du maître pendant un tiers de siècle. Chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité, il avait succédé dès 1703 à Félix en qualité de premier chirurgien du Roi et la loyauté de son caractère lui valut bientôt, comme dit Saint-Simon, « la familiarité et la faveur » du souverain. Nommé maître d'hôtel de Sa Majesté en 1706, anobli en 1707, seigneur de Bièvre en 1712, Georges Mareschal, qui avait conservé ses fonctions auprès de Louis XV, reçut en 1723 le collier de l'ordre de Saint-Michel. La chirurgie lui a dû tout à la fois son développement scientifique et sa réhabilitation sociale. Il réglementa l'exercice de son art dans toute la France, fonda à Paris en 1725 la première école publique de chirurgie et eut assez de crédit pour obtenir, en 1731, l'établissement de cette « Académie royale de chirurgie » dont notre académie de médecine est la digne héritière.

En dehors même de son domaine professionnel, il avait été mêlé à la plupart des événements dont la cour fut le théâtre pendant la vieillesse de Louis XIV et la jeunesse de Louis XV. Dans l'affaire dite des poisons, son rôle fut capital et, si la fortune politique du futur Régent ne sombra pas dans cette crise, il le dut en grande partie à Mareschal.

L'auteur s'est livré à de patientes recherches pour reconstituer le milieu en même temps qu'il ressuscitait l'homme et il y a pleinement réussi. On voit, dans ce curieux volume, les tableaux dramatiques alterner avec les anecdotes plaisantes et les petites questions de famille s'y mêlent aux grandes affaires de l'État. L'ouvrage est abondamment illustré, d'après les documents de l'époque; tout concours à en assurer l'intérêt, l'autorité et l'agrément.

Séance du 26 janvier 1907.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE MARS 1907

Séance du 2. — *Présidence de* M. Luchaire, *président.*

M. le Président annonce à l'Académie la nouvelle perte qu'elle vient de faire en la personne de M. Paul Guiraud, membre de la section d'Histoire ; il donne lecture d'un résumé complet et émouvant de sa vie et propose à l'Académie de lever la séance en signe de deuil.

La proposition est adoptée.

Il est donné lecture, en comité secret, d'une lettre, par laquelle M. le Ministre de l'Instruction Publique invite l'Académie à présenter des candidats à la chaire vacante au Collège de France et consacrée à l'*Histoire des Religions*. Plusieurs sections étant intéressées dans cette présentation, l'Académie décide qu'il convient d'élire une Commssion mixte.

La séance étant suspendue pendant quelques instants, les sections désignent leurs candidats.

L'Académie nomme :

Pour la Philosophie.	«	«	M. Bergson.
Morale	«	«	M. Anatole Leroy-Beaulieu.
Législation	«	«	M. Dareste.
l'Économie politique.	«		M. d'Eichthal.
l'Histoire	«	«	M. Chuquet.

Séance du 9. — *Présidence de* M. Luchaire, *président.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Département du Jura. Recherches sur la dépopulation des campagnes; moyens de la combattre.* Rapport présenté au Conseil Général par M. le docteur Chevrot, conseiller général. Lons-le-Saulnier, 1906, in-8°. — *Le Japon, son organisation économique et sociale* par le comte de St-Maurice. Paris 1905, fasc. in-8°. — *La fortune publique*

: *privée au Japon*, par le comte de St-Maurice. Paris 1907, fasc. ı-8°. — *Manuel de la vente coopérative des grains*, par M. Albert ulac. Versailles, 1906, in-8°. — *Annuaire statistique de la ville de uenos-Ayres;* XVe année 1905. Buenos-Ayres, 1906, in-8°. — *Stastica giudiziaria penale per l'anno 1903*. Roma, 1907, in-8°. — *'he Franklin bicentennial celebration. Philadelphia, 1906*. Ameriın philosophical society, Philadelphia, 1906. — *Studi Giuridici in ıore di Carlo Fadda*, pel XXV anno del suo insegnamento. Naoli, Luigi, Pierro, 1906, six volumes in-8°.

M. H. Joly présente deux ouvrages :

1° *Rome; complexité et harmonie*, par M. René Schneider, ancien lève de l'École normale supérieure, agrégé des lettres. Paris, Hahette et Cie, 1907, in-12°.

2° *Économie sociale. — Patrons et ouvriers*, ouvrage couronné ar l'Académie des sciences morales et politiques, par A. Rogueant, Paris, Victor Lecoffre, 1907, in-12°.

M. Gebhart présente un volume institulé *La Rome de Napoléon; domination française à Rome de 1809 à 1814*, Paris, Plon-Nourrit Cie, 1906, in-8°, par M. Louis Madelin.

M. Th. Ribot présente un ouvrage ayant pour titre : *Dictionary Philosophy and Psychology*, Written by Mary Hands and edited James Mark Baldwin, professor of Philosophy and Psychology the Johns Hopkins University. New-Yorck and London, acmillan, 3 volumes in-4°.

M. d'Eichthal fait hommage à l'Académie de son étude sur *Le ojet de loi sur le contrat de travail*. Paris. Félix Alcan, 1907, fasc. -8°.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture des lettres de candidature la place laissée vacante par le décès de M. Glasson; lettres émaant de MM. Morizot Thibaut, substitut du Procureur général près Cour d'appel de Paris, et Weiss professeur à la Faculté de Droit Paris.

M. Carré, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, comence la lecture d'un *Mémoire sur les Parlements et la Convocation es États Généraux* (*septembre 1788 mai 1789*).

Séance du 16. — *Présidence de* M. Luchaire, *président*. — Il st fait hommage à l'Académie des publications suivantes : *Johns*

Hophkins University Studies in historical and political Science, Séries XXIV, nos 34, 56, 78, 9-10. Baltimore, the Johns Hopkins press, 1906, 4 vol. in-8°. — *Der Frankische Vicecomitat*, von W. Sickel, 1 vol. in-4°, s. l. 1907.

M. Levasseur présente un volume intitulé : *De la fréquence des principales causes de décès à Paris pendant la seconde moitié du* XIXe *siècle*, et notamment pendant la période 1886-1906 par le docteur Jacques Bertillon, chef des travaux statistiques de la ville de Paris. Paris, imp. municipale, 1906, in-4°.

M. Luchaire présente un volume ayant pour titre *Histoire constitutionnelle de l'Angleterre*, par William Stubbs, édition française avec introduction, notes et études historiques inédites par M. Ch. Petit-Dutaillis, professeur à l'Université de Lille ; traduction du texte anglais d'après la dernière édition par M. G. Lefebvre. Paris Giard et Brière 1907, in-8° (tome I).

M. A. Leroy-Beaulieu présente un ouvrage intitulé : *La Conférence d'Algésiras ; histoire diplomatique de la crise marocaine, 15 janvier-7 avril 1906*, par M. André Tardieu, premier secrétaire d'ambassade honoraire. Paris, F. Alcan, 1907, in-8°.

Le Secrétaire perpétuel lit une lettre par laquelle M. E. Thaller, professeur à la Faculté de droit de Paris, pose sa candidature au fauteuil vacant dans la section de Législation par suite du décès de M. Glasson.

L'ordre du jour appelle l'élection pour la désignation de deux candidats à la chaire d'Histoire des Religions du Collège de France vacante par suite du décès de M. Albert Réville.

Les candidats présentés sont :

Au premier rang : M. Jean Réville.

au deuxième rang : par ordre alphabétique } MM. Georges Foucart. et Marcel Mauss.

L'Académie procède à un scrutin pour le choix du candidat à présenter en première ligne.

Il y a 34 votants... — Majorité absolue... 18.
Au premier tour de scrutin :

M. Réville obtient.....	22	suffrages
M. Foucart.....	10	—
M. Mauss.....	1	—
Bulletins blancs.....	1	—
	34	

M. Jean Réville ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sera désigné en première ligne.

Il est procédé au scrutin pour le choix du candidat à présenter en deuxième ligne.

Il y a 35 votants... — Majorité absolue.... 18.

Au premier tour :

M. Foucart obtient.....	19	suffrages.
M. Mauss.....	14	—
Bulletins blancs.....	2	—
	35	

M. Georges Foucart ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sera désigné en deuxième ligne.

Conformément à l'ordre du jour, il est procédé au scrutin pour l'élection d'un membre titulaire, pour faire partie de la section de Morale, en remplacement de M. A. Guillot.

Les candidats présentés sont :

Au premier rang ex-æquo, par ordre alphabétique : { M. G. Compayré. et R. Lavollée.

Votants 35... — Majorité absolue... 18.

Au premier tour de scrutin.

M. G. Compayré obtient.....	17	suffrages
M. R. Lavollée.....	17	—
Bulletin blanc.....	1	—
	35	

Au deuxième tour de scrutin.

M. G. Compayré obtient.....	18	suffrages
M. R. Lavollée.....	17	—
	35	

M. G. Compayré ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par M. le Président.

Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Levasseur donne lecture d'une étude sur le *Contrat de Travail.*

M. Esmein présente des observations sur *la nature du contrat de travail* et M. Paul Leroy-Beaulieu sur *le Délai-congé.*

Séance du 23. — *Présidence de* M. de Foville, *vice-président.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Notes économiques sur le Mexique* par M. Raoul Bigot, ingénieur des arts et manufactures. Paris, imp. Chaix, 1907, in-8°. — *Die Gobineau-Sammlung der Kaiserlichen Universitats und Landesbibliothek zu Strassburg* von Ludwig Schemann, Strassburg, 1907, fasc. in-8°. — *Astronomia* (conferenza), par M. G. B. Olivero da Murello, Torino, 1907, fasc. in-40.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret suivant :

DÉCRET

Le Président de la République Française sur le rapport du Ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes.

Vu le procès-verbal de la séance tenue le 16 mars par l'Académie des Sciences morales et politiques de l'Institut de France,

Décrète :

Article premier. — Est approuvée l'élection faite par l'Académie des Sciences morales et politiques de l'Institut de France, de M. Gabriel Compayré, pour remplir la place de membre titulaire devenue vacante, dans la Section de Morale, par suite du décès de M. A. Guillot.

Art. 2. — Le ministre de l'Instruction Publique des Beaux-Arts et des Cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris le 20 mars 1907.

Signé : A. Fallières.

Par le Président de la République :
Le Ministre de l'Instruction Publique,
des Beaux-Arts et des Cultes,
Signé : Aristide Briand.

Pour ampliation :
Le chef de Bureau au Cabinet,
Signé : Leroy.

Après la lecture de ce décret le Secrétaire perpétuel introduit M. Gabriel Compayré dans la salle des séances.

M. le Président lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

M. Georges Picot présente le tome 1er du *Journal politique de*

Charles de Lacombe, député à l'Assemblée Nationale, publié pour la Société d'Histoire Contemporaine par A. Hélot. Paris, A. Picard et fils, 1907, in-8°.

M. de Foville présente un ouvrage ayant pour titre *Le commerce algérien* par M. P. Delorme. Alger, imp. algérienne 1906, 2 vol. in-8°.

La discussion sur le *contrat de travail* sera reprise dans une séance ultérieure.

M. le comte d'Haussonville commence la lecture d'une étude sur les *Projets de gouvernement du duc de Bourgogne.*

Le samedi 30 mars 1907, jour du samedi Saint, l'Académie n'a pas tenu de séance.

Le gérant responsable :

HENRY VERGÉ.

SOUVENIRS

DU

BARON DE FRÉNILLY

CHAPITRE II

1780-1787

ur de Mme de Frénilly. — Transformation du Palais-Royal. — Co-
contre le duc d'Orléans. — Paris en 1780. — Dîners et soupers.
llaitement. — Les maîtresses de maison. — Importance des Qua-
e. — Les embarras. — Les théâtres. — Les foires. — Autres plai-
de qualité. — Longchamp. — Les bals. — Le bal de l'Opéra. —
nilly intrigué par sa cousine Mme de Bon. — Un précepteur. —
raudet-Bréjole. — Théâtre domestique. — Le cours épistolaire. —
l et le grec. — D'Alembert. — Le comte de Tressan. — Condorcet.
Maury. — Delille. — Marmontel. — Mme de Montigny. — Morellet.
Le Mariage de Figaro. — L'esprit public. — Les nouvellistes. — L'ar-
de Cracovie. — Métra. — Patriotisme. — Louis XVI le « gros
hon ». — Lafayette ou Gilles César. — Voyages. — Ermenonville.
Séjour à Reims. — Études de droit. — Les manies de Bréjole. —
ctures. — Religion. — Tournée en Allemagne. — Amsterdam. —
Hollande. — Londres. — La revue de Woolwich. — Infortunes
n notaire. — D'Orcy. — Hérault de Séchelles. — Actrices de Paris.

a douleur de ma mère fut ce que ma mère était partout, ce pour les autres, amère pour elle seule. Son cœur iblait avoir besoin de remords, et cherchait en lui-me une victime à celui qu'elle pleurait. Ce sentiment iste était le frein de son imagination ardente. Un lheur ne lui suffisait pas : il lui fallait une cause et une tice : la cause, c'était elle; la justice, elle se la fit dans

un deuil éternel, dans une séparation totale du monde, et elle l'inscrivit sur le portrait de mon père, sur un tableau des *Nuits* de Young, partout. Hélas! elle n'était coupable que de lui avoir permis de me voir. Elle ne voulut plus rentrer à Saint-Ouen, elle vendit sa maison, elle se retira à Neuilly dans les solitudes du bois de Boulogne. Il lui restait une mère, un oncle et deux enfants; mais la maison brillante de mon oncle l'effarouchait; elle n'était plus cette femme qui faisait le charme de tous les cercles; elle n'était qu'une mère pénétrée de ses devoirs. Ce qu'elle ôtait au monde profita à ses enfants et leur éducation fut la seule chose qui ne se ressentît pas de la perte de leur père. Une année se passa ainsi au bout de laquelle elle changea son logement de la rue des Petits-Champs qui lui était devenu un supplice, contre une de ces jolies maisons que le fermier général de La Haye venait de bâtir sur le boulevard de la Madeleine. Elle revint à sa mère, lui consacra toutes ses soirées, et, lorsque sa mère mourut, son oncle, devenu infirme, hérita de ce dévouement quotidien.

Ma mère, solidement instruite et qui possédait ses auteurs latins, s'était flattée de finir elle-même mon éducation. Ce plan qui continuait mon père, lui semblait un legs, un devoir, et elle voulait que je tinsse tout d'elle. Elle eût été la reine Blanche faisant vomir à son fils le lait qu'il avait reçu d'une autre. Mais quelques mois de cette épreuve la convainquirent qu'il était nécessaire de me mettre entre les mains d'un homme. On me chercha un gouverneur: ce fut un second veuvage pour ma mère.

Avant d'en venir à cette révolution dans mon éducation, il faut dire quelque chose d'une révolution sociale qui advint alors et qui préluda par le bouleversement d'un quartier au bouleversement d'un royaume. Je veux parler de la destruction du Palais-Royal. Le vieux duc d'Orléans, retiré avec Mme de Montesson dans son élégante maison de la Chaussée d'Antin, avait abandonné à son fils, le duc de

Chartres, ce magnifique domaine du cardinal de Richelieu. Son vaste jardin, borné à l'ouest par le palais, l'était des trois autres côtés par une rangée de maisons que leur position rendait sans prix. Des allées droites, des bassins et des parterres le divisaient et du côté du midi régnait cette grande allée des marronniers, dont aucune en France n'égalait l'antiquité, la largeur et la superbe voûte impénétrable au soleil. A son extrémité était l'orangerie. Cette immense galerie de verdure formait depuis Anne d'Autriche le salon commun de toute la bonne compagnie de Paris, sans distinction de quartiers. Le soir était l'heure des promenades, et en été, — car alors on habitait Paris toute l'année, — on ne sortait pas de l'Opéra, sans venir au Palais-Royal.

C'était une promenade de luxe, de fête et d'étiquette. Tout y était plumes, diamants, habits brodés et talons rouges; une *chenille,* c'est-à-dire un frac et un chapeau rond, n'eussent osé s'y montrer. Les cafés de Foy et du Caveau, qui seuls ont survécu aux révolutions, y avaient fait des fortunes colossales. Bref, le Palais-Royal était le cœur et l'âme, le centre et le noyau de l'aristocratie parisienne; il tenait à sa racine. Voilà ce que le duc de Chartres entreprit un jour de détruire. Il ignorait sans doute ce qu'on répondit à Jacques Ier qui voulait bâtir au parc Saint-James et demandait ce que ce projet lui coûterait : « Rien que trois couronnes. » J'ai vu la hache au pied du premier marronnier de la grande allée, et la chute de cet arbre eut pour écho un universel cri de douleur ou plutôt de fureur. Ce fut un déchaînement général. Il n'y avait point de forfait dont un tel Vandale ne fût capable. Hélas! on ne se trompait que de quelques années! Il était méprisé, il fut exécré. La vénération qu'inspiraient sa femme et son beau-père donnait du lustre à son ignominie. Il eut beau s'élever dans les airs (1), combattre sur les eaux (2); on ne vit par-

(1) Le ballon de Saint-Cloud.

(2) Le combat d'Ouessant.

tout qu'un lâche faisant de la bravoure. Le prince de Lamballe, son beau-frère, qu'il tua de débauches pour envahir l'héritage des Penthièvre; Mme de Genlis, si méprisée, créée *gouverneur* de ses fils; l'intrigue scandaleuse de Mme de Buffon; un théâtre de la foire (1) construit dans le sanctuaire d'Anne d'Autriche et du cardinal de Richelieu; la magnifique galerie du Palais-Royal vendue à un banquier (2),.. tout fut sujet d'injures et de sarcasmes. J'ai encore les oreilles pleines des chansons, la plupart fort piquantes, dont on l'affublait, et voilà comme la haine publique a fait d'un homme vil et plat un homme méchant et coupable. Le Palais-Royal devint ce qu'il est aujourd'hui : son salon de verdure fut transformé en bazar, les boutiques succédèrent aux talons rouges, l'aune à l'épée, et le règne de la démocratie commença dans cette capitale de Paris. L'incendie de l'Opéra qui suivit de près, acheva d'en bannir la bonne compagnie. On refusa au duc de Chartres la permission de le rebâtir, et ce fut alors qu'on vit Le Noir élever en trois mois cette merveille de la porte Saint-Martin, cage de bois, délicieuse, garantie pour trois ans et qui vit toujours.

Mais pourquoi ne m'arrêterais-je pas un moment pour dessiner quelques traits de la figure de Paris à cette époque?

On dînait à deux heures et on soupait à dix. Les dîners étaient d'apparat et les soupers de plaisir. On soupait après le spectacle qui commençait entre 5 et 6 heures et finissait entre 8 et 9. Après le souper, on jouait et ce n'était pas un talent médiocre ni facile pour une maîtresse de maison que celui d'assortir les parties. Mais quelques femmes, quelques hommes d'esprit, et une partie de la jeunesse ne jouaient pas ou faisaient, en courant, un reversi. Le jeu, la conversation, les rires prolongeaient souvent la soirée

(1) Les Variétés.
(2) La Borde de Méréville.

jusqu'à deux heures du matin. On n'avait d'affaire que le plaisir. On se levait tard. J'ai vu commencer la mode de ne pas souper. On restait au salon, et « je ne soupe pas » voulait dire « je dîne tard » : le bon ton est toujours de faire les mêmes choses plus tard que les autres. J'ai vu encore dans ces soupers commencer une autre mode, particulière aux dames : celle de se faire apporter son nourrisson au milieu de trente personnes et d'allaiter dans un coin du salon ces pauvres victimes de Rousseau qui, au lieu de téter en bon air le sein d'une robuste paysanne, venaient prendre dans une salle de fête le lait échauffé de leurs sensibles mères. Enfin, si c'était là le triomphe de la Nature sur le sens commun, j'ai vu commencer dans le même temps une troisième mode, qui était le triomphe du bon ton sur la Nature : les jeunes femmes ne dansaient plus dès qu'elles avaient un enfant. Elles vous disaient avec leurs vingt ans et une figure de rose : « Je suis trop vieille, je ne danse plus ». Et après la Révolution ces vieilles de vingt ans avaient retrouvé leurs jambes et dansaient à trente ans sans quitter la place.

Les spectacles n'étaient pas, comme en Italie et dans une partie de l'Allemagne, l'occupation obligée de la soirée. Il y avait beaucoup de cercles aimables où la maîtresse de la maison restait chez elle soit constamment, soit à des jours marqués. Et quel talent supérieur elle déployait — talent d'autant plus grand qu'il était moins aperçu! Captiver son monde; diriger, prolonger, renouer ou abréger une conversation; avoir un regard, un mot pour chacun; introduire, d'un coup d'œil ou d'une parole, un tiers dans la causerie des autres; le mettre en contact avec eux; le faire connaître sans le nommer ni le présenter : quel art charmant et délicat! Il fallait voir surtout quelle importance, quelle attitude avait dans ces cercles, un des quarante de l'Académie. L'abbé Maury avait à choisir entre un fauteuil ou un évêché, sans mériter ni l'un ni l'autre;

il préféra à l'évêché qui ne le mènerait à rien le fauteuil qui le mènerait à tout!

Pour revenir aux spectacles, ils étaient alors plus fréquentés qu'aujourd'hui; les heures étaient plus commodes; chacun avait sa loge et un rang de loges formait presque un salon où conversaient des gens de connaissance; enfin, chaque théâtre avait ses bons jours, les jours où jouaient les meilleurs acteurs et où venaient les personnes du bel air; l'Opéra, le mardi et surtout le vendredi; les Français, le mercredi et le samedi; les Italiens, le lundi et le jeudi, car on peut dire qu'aux autres jours, à l'exception du dimanche, la salle était vide.

Ce partage des jours de la semaine entre les grands théâtres avait eu pour motif, outre l'intérêt de ne pas se nuire réciproquement, l'avantage de diminuer un inconvénient qui dans mon enfance se renouvelait sans cesse autour du Palais-Royal et particulièrement dans la rue que nous habitions. C'était ce qu'on appelait les *embarras*. Les voitures venaient des quatre points cardinaux s'amonceler dans cette rue, à l'heure de la sortie des spectacles, et quand elle était remplie, comme je l'ai vu vingt fois, depuis la place des Victoires jusqu'à la place Vendôme, toute la tactique des cavaliers du guet y perdait son latin; il fallait rester emboîté durant une heure, avançant avec une lenteur extrême, reculant parfois et alors le cri de *gare derrière* était comme celui de *sauve qui peut* : tout était sens dessus dessous : les femmes criaient, les cochers juraient, les timons cassaient : c'était comme un jour de bataille. Quand ma mère logea sur le boulevard de la Madeleine, elle avait tous les soirs la rue entière des Petits-Champs à traverser pour aller chez ma grand'mère qui demeurait place des Victoires, et c'est ainsi que j'ai souvent assisté à cette bagarre.

Les pièces nouvelles étaient rares. L'Opéra vivait sur un opéra de Gluck ou de Piccinni; les Français, sur Cor-

neille, Racine et Crébillon, Molière, Regnard et Destouches; les Italiens, sur Sedaine, Favart, Marsollier et sur les canevas italiens de Gherardi, qui n'avaient pas le sens commun, mais que Carlin savait rendre charmants.

Quant aux théâtres du peuple, on n'en comptait que deux : Audinot de l'Ambigu-Comique et Nicolet ou les grands danseurs. Ils étaient côte à côte, sur le boulevard dit le beau Boulevard, qui était dans ce temps le Palais-Royal des rues Saint-Martin et Saint-Denis. Les cafés, les parades, les Curtius et autres curiosités y abondaient et c'était une espèce de foire très amusante. Les jeudis seulement le beau monde y paraissait en gala, et deux files de berlines, — les calèches auraient été roturières et on ne voyait guère encore de coupés, — en faisaient gravement le tour au pas, montrant chacune deux ailes de vertugadins qui sortaient par les portières, tandis que les élégants se promenaient au milieu. Ces petits théâtres, fort molestés par les grands théâtres que la bonne compagnie désertait quelquefois, avaient en revanche deux privilèges : l'un, de jouer une semaine de plus qu'eux dans les vacances de Pâques; l'autre, de se transporter aux différentes foires de Paris.

Ces foires avaient un grand attrait pour les enfants de notre âge. Le mot « nous irons ce soir à la foire » répandait un rayon de joie sur toute la journée. J'aimerais encore à parcourir ces galeries couvertes, bordées de deux rangs de boutiques illuminées, entremêlées de marionnettes, de fantoccini, de géants, de nains, de joueurs de gobelets, de chiens savants et d'animaux curieux, sans compter un vaux-hall, deux spectacles, et les tartelettes, les croquignolles! Il fallait voir tout, il fallait manger de tout, et la soirée passait trop vite.

Les autres plaisirs de qualité étaient Torré, le Colysée, les bals, Longchamp et les concerts spirituels.

Torré, le roi des illuminations, avait tout près du beau

Boulevard un vaux-hall et un petit jardin où deux fois la semaine, avec un goût merveilleux, il variait sa décoration de lampions de couleurs.

Le Colysée était beau, mais trop vaste et trop éloigné. On l'avait placé au rond-point des Champs-Élysées, sur cette route de Neuilly qui n'était que commencée et qui n'aboutissait encore qu'au petit bois dit de l'*Étoile* entre Paris et la porte Maillot (1).

Longchamp était plus éloigné encore, et tout Paris s'y donnait rendez-vous en carême, à une époque froide et rigoureuse; mais il s'agissait de briller, non de s'amuser, et la vanité mène bien plus loin que le plaisir.

J'ai vu Longchamp dans son plus grand éclat. Deux files de voitures partaient de front de la place Louis XV, deux autres redescendaient de même de l'extrémité du bois de Boulogne. Au milieu de l'immense avenue de Neuilly circulaient les hommes à cheval; la cohue remplissait les contre-allées. On ne voyait pas un fiacre; on eût sifflé un carrosse de remise, et on avait quelque dédain pour les voitures à quatre chevaux qui décelaient la seconde robe ou la moyenne finance, par la vanité d'en avoir plus de deux et l'impossibilité d'en avoir six (2). Le suprême bon ton était en effet, à Longchamp, d'avoir deux chevaux ou six, et seulement le mercredi et le vendredi, car l'importance d'être le premier ou le dernier, est un de ces caprices de la mode qui s'expliquent fort bien par la vanité. Mais ce que nul, hors les Parisiens de mon âge, n'a vu juste à ce sommet de perfection,

(1) C'est de ce bois percé en *étoile* que la barrière actuelle a pris son nom; Cf. sur le Colysée les *Souv.* de Mme Vigée Le Brun, I, p. 24. (*Éd.*)

(2) C'est par la même raison de vanité qu'à l'Opéra, où tout était d'étiquette, la très bonne compagnie allait peu aux premières qui sentaient le banquier, le traitant, l'homme qui veut se produire; point aux secondes, qui étaient par tradition les premières du commerce et des grosses boutiques; mais toujours aux baignoires, aux troisièmes et aux quatrièmes, et au parterre. — Les hommes s'entend.

c'est le délire inouï du luxe dans ces trois jours; chevaux, harnais, voitures, livrées, toilettes, tout devait être neuf, si l'on voulait être regardé. Les *filles* surtout avaient le privilège particulier de se montrer, chacun de ces trois jours, avec des attelages neufs, parce qu'elles n'avaient ni vieilles armoiries, ni vieilles livrées à conserver, et j'ai vu Adeline, des Italiens, la plus célèbre coquine de Paris, qu'entretenait le fermier général Vémeranges, paraître trois fois à Longchamp avec trois voitures et trois attelages à six chevaux différents, sans oublier trois livrées.

Les bals étaient devenus une sorte d'obligation sociale. Celui qui avait des enfants ou des petits-enfants devait un bal à la société. Peu de personnes s'en dispensaient, et, pour peu qu'on fût un peu répandu, on avait communément trois ou quatre invitations de bals pour le même jour. On ne peut se figurer ces bals, à voir ceux du temps présent. C'est comme la nuit et le jour. Tout y respirait un air de fête, un parfum d'enchantement : illuminations et décoration des appartements; toilette des femmes, toute de fleurs et de plumes; parures des hommes, toutes de soie et de broderies; luxe des buffets; recherche des soupers qui se répétaient trois ou quatre fois dans le courant de la nuit. Ces grands bals se tiraient du pair et de la foule en se donnant au commencement du carême. Un bal de carême était la perfection du grand air. J'ai vu mourir les menuets qui, dans mon enfance, avaient encore le premier rang, comme ces souverains qui ne règnent plus que par l'étiquette. La valse n'était pas née; on dansait quelquefois l'allemande, la plus spirituelle danse que j'aie vue de ma vie, et que Marie-Antoinette avait introduite en France. Deux ans avant la Révolution, un sinistre augure annonça la réforme des bals. Nos habits de gala disparurent et les hommes ne dansèrent plus qu'en habit habillé noir; ce mélange de corbeaux et de nymphes blanches nous faisait appeler les bals des œuvres *pies*.

Un bal qui ne ressemblait pas à ceux-là, c'était le bal de l'Opéra. Ce nom seul rappelle la fleur et la quintessence de Paris à cette brillante époque. Toutes les femmes y étaient masquées, tous les hommes sans masque, et c'est ce qui en faisait le sel et le charme : une moitié connaissant l'autre sans en être connue. Les femmes avaient le plaisir d'être téméraires et respectées sous le masque, et les hommes, celui d'être intrigués et celui de deviner.

Les femmes comme il faut étaient en domino et masque noir, rarement en blanc, jamais en couleur, mais masquées et couvertes jusqu'au yeux. On déguisait jusqu'à ses pieds et surtout ses cheveux. On arrivait en chaise à porteurs; on retournait en brouette. N'être pas connu était une affaire, et ce n'était pas toujours sans raison. Bien des conspirations domestiques, bien des intrigues de cour ou d'état se nouaient là. Le malicieux Rulhière fut un des aigles de ce bal. Il y donnait, un soir, le bras à Mme Le Sénéchal, alors dans sa première jeunesse; il reconnaît la reine assise et masquée. Une place vide était à côté d'elle. « Mettez-vous là, » dit-il à sa compagne, et il entame la conversation, passe en revue toutes les femmes de la cour, conte sur elles des anecdotes si plaisantes que Marie-Antoinette en pâmait de rire et rapporta beaucoup d'instruction de cette soirée.

Les hommes laissaient leur épée à la porte et il était de mauvais goût de tutoyer les masques. La conversation se faisait à demi-voix; on n'entendait point ces rumeurs glapissantes que j'ai trouvées ailleurs. Aussi le premier coup d'œil était lugubre. Une immense cohue noire circulait lentement dans une immense salle, sans autre bruit qu'un murmure confus, moitié aigu, moitié grave; il n'amusait que quand il commençait à intéresser, et cela ne tardait guère. Il y avait là comme vingt villes de province où tout le monde se connaissait. Pour moi, qui n'ai

vu ce bal qu'à son déclin, j'en ai joui délicieusement tout un hiver, grâce à une mystification de Mme de Bon. Elle s'était fait une espèce de souffre-douleur d'un certain secrétaire d'ambassade de son beau-frère, dont je cherche en vain à me rappeler le nom. C'était un tout petit homme fort mince, insignifiant, obséquieux et dont on riait un peu dans ma famille. Il fut choisi par ma belle cousine pour filer pendant tout un hiver une intrigue de bal avec moi. Je débutais tout frais émoulu de mes voyages, et ne connaissant âme qui vive dans Paris. Je fus donc très fier de me voir recherché, cajolé, lutiné, de recevoir un rendez-vous au bal suivant, un du second au troisième et ainsi de suite. Quant à deviner quelque chose, c'eût été ma propre sœur, que je ne l'aurais pas reconnue tant j'étais neuf à ce jeu. On peut donc juger de l'imbroglio où me mettait une personne instruite de moi, des miens, de ma vie, de mes goûts, de mon caractère, jusque dans les plus intimes détails. Puis venaient les questions. On me faisait parler sur Mme de Bon et c'était, je crois, assez lestement; sur M. le secrétaire, et là, c'était avec insistance un superbe dédain qui faisait bien payer au pauvre homme le plaisir qu'il avait de me tromper. Cependant le carême approchait, je devenais pressant, je demandai avec insistance un autre rendez-vous que ceux du bal. Enfin, on promit de se faire reconnaître dans le cercle même de ma mère, qui, depuis quelque temps, consentait à recevoir ses amies le dimanche soir : une rose donnée par moi devait être au sein de ma belle inconnue; le lendemain, la plus belle rose de Wenzell (1) fut remise à un messager secret, et j'attendais le soir du dimanche avec une palpitation inquiète... Par malheur et au grand désappointement de ma belle

(1) Wenzell dont les fleurs de papier, disait-on, faisaient la nature jalouse, demeurait rue de l'Échiquier, au pavillon de l'Échiquier; sous le Directoire il donna des bals et des fêtes qu'on appelait balladères. (*Ed.*)

cousine, le dénouement avorta. Elle avait peu calculé, dans sa petite volonté de femme, quelles pouvaient être les suites de ce dénouement. La dupe d'une femme est toujours résignée, celle d'un homme l'est rarement, et l'esclandre du bouquet au milieu de trente personnes pouvait le rendre encore moins patient. Elle n'avait rien calculé de tout cela, ou ne s'en embarrassait guère; mais M. Descombes (voilà son nom retrouvé) l'avait calculé pour elle. Il avait reçu force duretés et me tenait quitte. Il ne voulait pas d'un duel qui, tuant ou tué, lui faisait perdre sa place. Il confia tout à Mme de Chazet, qui confia tout à ma mère, qui me le confia. Je fus outré, la cousine se désespéra, mais les choses finirent par s'arranger à l'amiable. Tel fut mon début au bal de l'Opéra.

Mais je reviens à l'époque où on reconnut que j'avais la bouche trop dure pour une bride féminine. Ce fut une grande affaire que de me chercher un précepteur ou plutôt un gouverneur, car il importait beaucoup plus de me gouverner que de m'instruire. Notre excellent abbé Séguret, citoyen d'Anduze et chanoine indultaire d'Alais, était alors précepteur de mon cousin de Thésigny, que son mérite n'empêcha pas d'être un mauvais sujet, comme tout l'esprit de l'abbé de Condillac n'avait pas empêché son duc de Parme d'être un sot.

Il fut consulté et il trouva que le meilleur des éducateurs serait un citoyen d'Alais ou d'Anduze. Le Languedoc, pays de droit écrit où on peuplait beaucoup et où abondaient les cadets de famille, était alors en possession de recruter les séminaires et d'approvisionner Paris d'instituteurs. M. Guiraudet, d'Alais, naguère précepteur du prince Charles de Rohan-Rochefort, homme d'esprit, assez original, mais froid, doctrinaire et ambitieux, à qui tous ses petits talents firent depuis une petite fortune politique (1), avait un

(1) Il mourut préfet de Dijon en 1804. (*Éd.*)

ɔuîné, âgé de vingt-deux à vingt-trois ans, qui bat-
pavé de Paris, après avoir entrepris et quitté l'édu-
du prince Jules, neveu et coadjuteur du célèbre
al de Rohan. Cet abbé alaisien aurait eu lui-même
d'un précepteur; il devint le mien. Le bon abbé
ɜt, pétri de vertus douces et chrétiennes, se laissa
dans son choix par l'amour du prochain, par le com-
ɜisme, peut-être par une certaine conformité d'ac-
Ma mère crut l'abbé Séguret, qui avait éprouvé le
at par une semaine de séjour avec lui au château
ɣ (1). On me demanda mon avis, et il fut favorable;
trouvé l'abbé fort plaisant, fort sautant, fort chan-
ın peu plus enfant que moi; et c'est ainsi que M. Gui-
a été mon mentor-camarade pendant six ans de ma

ait le troisième fils d'un médecin d'Alais, qui en avait
et peu de fortune. Son frère aîné, chef de la fa-
comme le sont les aînés en Languedoc, et qui joi-
ı cet avantage celui de s'être frotté de beau monde
ɜel de Rohan, exerçait sur lui un despotisme qu'il
ait avec une déférence forcée. Il n'était que sous-
, et son ambition était destinée à vieillir dans les
ırs obscurs de quelque bénéfice. Il était singulière-
aid : sa tête, faite en parallélipipède, s'accompagnait
x joues pendantes, à l'autrichienne, et colorées d'une
ɜntre le jaune et l'olive. Petit, maigre, trapu, il avait
ıins taillées en épaules de mouton et emmanchées de
d'un tel diamètre, que le malheureux, qui était fou
ɜique et pataugeait tout le jour sur un piano, n'avait
pu parvenir à toucher moins de deux notes à la fois.
t de l'instruction fort peu, de l'esprit beaucoup, de
ıalité infiniment, mais lourde et fatigante, à la ma-
le Swift, enfin de la singularité, de la bizarrerie en

m d'une terre de M. de Thésigny. (*Ed.*)

tout, une ignorance complète du monde, qui, jointe à un orgueil excessif, faisait de lui l'être le plus susceptible, le plus hérissé, le plus tourmentant et le plus tourmenté qu'on pût voir. Il y avait, pour lui, deux choses insupportables. L'une était d'être prêtre, et il le fut cependant, quoique rien en lui ne m'ait clairement démontré qu'il crût en Dieu et qu'il eût dit sa seconde messe; quand la Révolution l'obligea de quitter pour un temps le petit collet, il accepta cette obligation pour le reste de sa vie, et ma sœur, qui était maligne et ne l'aimait guère, le faisait entrer en convulsions en l'appelant *monsieur l'abbé*. L'autre objet de son aversion, et de beaucoup le plus important, c'était d'être précepteur. Cette place, qu'il avait désirée et qui assurait son avenir, lui paraissait une dérogation humiliante; un Montmorency tombé dans le malheur ne l'aurait pas vue de plus haut que lui. Il avait pour l'excellent abbé Séguret à qui il la devait, un dédain verni de reconnaissance. Dans les rues ou les promenades, lorsqu'une de ses connaissances venait à passer, en deux sauts mon homme était de l'autre côté, pour échapper à l'opprobre d'être rencontré avec un enfant. Un jour, ma mère, qui restait en relations de politesse avec Mme Necker et de maternité avec sa fille, sa « chère minette », nous envoya leur faire une visite. L'abbé fit de fortes objections et se rendit enfin, sur l'assurance qu'il n'y aurait personne. Je crois que c'était après la disgrâce de M. Necker. Nous arrivons rue Bergère, où il demeurait; l'abbé, qui ne voulait rien livrer au hasard dans une affaire aussi délicate, s'arrête à cinquante pas de la porte et m'envoie seul parler au suisse et remettre ma carte. J'arrive, je parle, on me répond : « Madame y est », j'entre, je traverse une avenue, puis une grande cour et j'atteignais le perron quand l'abbé, accourant tout essoufflé, m'arrêta. Il était entre Charybde et Scylla; me laisser entrer seul, et qu'on sût qu'il m'avait laissé là, ou subir le déshonneur d'entrer avec moi! Pour se tirer d'em-

barras, il me ramena sans visite faite et sans carte remise. Il déguisait sa demeure, sa vie, jusqu'à son nom qu'il changea au bout de quelque temps en celui de Bréole. Joignez à cela une tête singulièrement romanesque, une disposition à croire toutes les femmes occupées de lui, une santé de fer et un tempérament de feu.

Tel était l'instituteur de mon enfance et j'avoue que je n'ai rien appris de lui, que mon instruction l'occupait peu, mon éducation point, et que je ne lui ai dû que celle des contraires, que je ne l'aimais, ni ne l'estimais, ni ne le craignais, quoiqu'il fût extrêmement violent. Si j'ai vécu six ans avec lui sans me plaindre, c'est pour ne pas affliger ma mère, et parce que la plus grande partie de ce temps s'est passée en voyages, qui m'amusaient, ou en séjours dans une ville de province où ses goûts, ses allures, et le soin que son orgueil avait de s'isoler de moi, me laissaient une grande liberté. Voilà les seuls souvenirs qu'il m'a laissés. Durant six ans nous avons vécu ensemble, et depuis je l'ai soigné, servi, recueilli, supporté comme s'il m'avait créé des devoirs envers lui; quand la Révolution et une banqueroute l'eurent privé d'une rente dont ma mère avait consenti à lui payer le capital, je lui en constituai une de même valeur. Donnons-lui cependant une louange : surpris par la Révolution, jeune, ardent, philosophe, orgueilleux, bizarre, et ennemi juré de l'habit dont elle le délivrait, il l'a eue en horreur, et n'a pas cessé de la juger avec une hauteur de mépris et de sarcasme que rien n'a jamais diminuée. Cela était, par mille raisons, plus honorable en lui qu'en beaucoup d'autres.

Deux années de cette nouvelle vie, depuis treize ans jusqu'à quinze, ne m'offrent que peu de souvenirs. Ma mère vivait solitaire. Elle nous dédommageait de son mieux en nous laissant dans nos heures de récréation une entière liberté de mettre sa maison sens dessus dessous. Nous en profitions avec modération, et nos plaisirs étaient

d'un ordre assez relevé. Ne pouvant aller au théâtre, nous en avions, ma sœur et moi, organisé un, spectacle domestique, dont elle était le costumier et moi le décorateur, le machiniste et l'auteur. Les acteurs n'étaient pas nombreux: ma sœur, moi, et la fille d'une femme de chambre, à peu près de notre âge. Dans les pièces à grand spectacle, et nous n'en jouions point d'autres, chacun faisait au besoin deux ou trois rôles, et le talent de l'auteur était de ne pas les mettre ensemble dans une même scène.

Nous ne représentions que des pantomimes pour ménager le génie du poète et la mémoire des acteurs. Quant aux spectateurs, on convoquait le ban et l'arrière-ban des vassaux : le portier, le cuisinier, le marmiton, les laquais, le cocher, j'aurais volontiers fait monter les chevaux. Un grand salon nous était abandonné et une partie de mon revenu employé en poulies, en cordes, en papiers, en couleurs, en paillons, serges, rubans, plumeaux, etc., l'avait convenablement décoré. Lorsque la pièce nouvelle était suffisamment répétée, ma mère, en rentrant de la place des Victoires, s'asseyait sur son canapé, l'abbé à ses côtés, toute sa cour derrière, et le spectacle commençait. Par malheur, ces représentations ne durèrent pas longtemps. Une catastrophe nous arrêta au plus brillant de nos succès. Nous donnions *Médée;* ma sœur, dans un char d'osier, y poignardait fort noblement deux enfants de carton; la fille de la femme de chambre, Mlle Éléonore, jouait Créuse et moi, Jason. Mais je m'étais chargé en outre du rôle d'une Euménide qui faisait des sauts périlleux en agitant sa torche enflammée. Au moyen d'un petit cabinet voisin, d'une perruque de serpents et d'une veste, culotte et bas noirs de l'abbé parsemés de flammes de papier rouge, je venais porter l'épouvante dans le palais de Créon, puis retournais prendre mon casque, mon sabre, ma cotte de mailles et mes brodequins pour assister au poignardement de mes enfants. A la seconde repré-

sentation, la torche de l'Euménide mit le feu à une des colonnes du palais; à cette vue toute la maison s'élance, on coupe les cordes, on abat les décorations, Créuse ressuscite, ma sœur dégringole de son char et depuis ce jour, nous eûmes beau prier, le théâtre fit relâche.

Ma mère nous consola par un cours de style épistolaire. Elle écrivait avec une grâce piquante, une originalité simple et naturelle qui me font encore relire ses lettres, en trop petit nombre, sauvées de la Révolution. On sait combien la perfection du style épistolaire était alors le cachet particulier de la meilleure compagnie. Bien des femmes d'esprit, entre autres Mme d'Houdetot, bien des femmes du grand monde, entre autres Mme de la Briche, écrivaient très mal. Ma mère voulut que nous eussions, jeunes encore, ce « cachet ». Mais elle avait trop de goût pour nous l'enseigner par les livres. Le bon abbé Séguret avait laissé en Languedoc un ami, l'abbé Tessier, curé d'Anduze, homme aussi plein d'esprit, de grâce et d'urbanité que de vertu et de religion, qui s'intéressait de loin à nos progrès. Ses lettres furent montrées à ma mère qui les trouva charmantes et là-dessus elle projeta de nous le donner pour modèle et de mettre le cours épistolaire en action, en faisant correspondre ces deux enfants de douze et quatorze ans avec cet aimable vieillard. Nous écrivîmes, nous eûmes peur, il répondit, nous nous rassurâmes; le commerce continua. Que vous dirais-je du succès? Personne n'écrivait d'une manière plus piquante que ma sœur, et moi, pourquoi ne pas dire la vérité? J'ai toujours su tourner une lettre.

Ce ne fut donc pas M. de Bréjole qui forma mon style; ce qu'il a fait de mieux pour moi, c'est, durant les longs jours qui sont de tristes jours dans les murs de Paris, d'avoir consacré nos matinées à parcourir les manufactures, les fabriques et les métiers de divers genres, à voir les monuments, les tableaux, les statues.

Tout en perdant mon temps très volontiers, j'avais un goût assez décidé pour l'occupation, car il n'y avait nulle paresse en moi et mes amusements, si bêtes fussent-ils, étaient actifs comme mon travail. Lorsqu'on me proposa d'apprendre soit le grec, soit l'italien, ma gloire opta sur-le-champ pour le grec et le lendemain le célèbre abbé Gail (1) qui ne l'était pas encore, m'apporta le discours de Démosthène *Sur la couronne*. J'allai si vite dans cette besogne que, l'année suivante, je traduisis les *Nuées* d'Aristophane pour la fête de mon oncle de Saint-Waast, qui, avec son bon sens tout uni, trouva, sans me le dire, que cette pièce n'était qu'un ramas de sottises, indignes des cochers de fiacre de Paris, et il avait raison. Quant à Homère, c'était mon pain quotidien, l'objet de mon culte et je comprends que mon pauvre ami Dorion (2), bien des années après, se soit indigné qu'on n'apprît pas le grec au duc de Bordeaux. Les adieux d'Hector et d'Andromaque me transportèrent au point que je fis une tragédie, en trois actes, de *la mort d'Hector*, pour les y insérer textuellement. Si elle était tombée, j'aurais pu crier au parterre à meilleur titre que Voltaire : « Athéniens, c'est de l'Homère! » mais je ne l'ai jamais finie et elle s'est perdue sans que j'aie pu la retrouver. Quoi qu'il en soit, j'ai assez bien su le grec. Aujourd'hui je ne sais pas comment on dit « du pain ».

Ces dispositions studieuses plaisaient à ma mère qui ne me destinait pas à végéter dans l'opulence oisive d'une place de la haute finance. Elle connaissait d'Alembert et Marmontel, elle me présenta à eux, et me voilà avec mon

(1) Je l'ai retrouvé quarante-cinq ans après. Il lut mon nom et mes discours dans les journaux, il m'écrivit, il vint me voir et il se reprit pour moi d'un sentiment très vif que son grand âge laissa peu durer.

(2) Claude-Auguste DORION (1770-1829), auteur d'épopées, *la Bataille de Hastings* (1809) et *Palmyre conquise* 1815), d'odes, d'idylles et d'opuscules en faveur des Hellènes. (*Ed.*)

bbé, installé le soir deux ou trois fois la semaine dans ; cercle intime que d'Alembert, alors secrétaire perpé- ıel de l'Académie, réunissait dans son petit logement du ıouvre.

Des habitués de ce petit cercle je n'ai guère conservé ; souvenir que des suivants. Le comte de Tressan, vieux ourtisan roué et rusé, qui, de la *Bibliothèque Bleue* écrite vec une grâce légère, était tombé dans une pesante et iffuse traduction de l'Arioste qu'on lui avait imposée our lui donner ses invalides à l'Académie, et qu'il avait, ; crois, composée en six semaines. Ce phénomène s'ex- lique en la lisant.

Le marquis de Condorcet, grand homme bellâtre, en- oncé, sentencieux, doctrinaire, académique en tout et ranspirant l'orgueil par tous les pores, haineux, jaloux, mbitieux et qui semait depuis vingt ans ce qu'il devait écolter dix ans plus tard. Quand il leva le masque et ntra dans cette carrière qui mena son roi à l'échafaud et ıi au suicide, il y eut un *tolle* général parmi ses amis. ls lui fermèrent leur porte. Du nombre fut la duchesse l'Anville (1) qu'on ne pouvait pas soupçonner de manquer le philosophie. Les domestiques de cette dame enlevèrent e buste de Condorcet qu'elle avait dans son salon, lui irent des obsèques solennelles et l'enterrèrent dans un as de fumier.

Si Condorcet me déplaisait souverainement, l'abbé Maury m'amusait beaucoup. Il visait à l'Académie et n'a- vait ni la parcimonie de M. de Tressan, ni la morgue de M. de Condorcet, mais une exubérance de santé, de mus- les et de poumons aussi formidable qu'elle le fut depuis ans l'Assemblée constituante, une allocution pesante, ıais rapide, hardie, originale et soutenue d'un accent pro- oncé qui lui donnait quelque relief.

(1) La duchesse d'Anville de La Rochefoucauld. (*Ed.*)

A côté de lui était quelquefois l'abbé Delille, son parfait contraste : fluet, exigu, cacochyme, léger comme la plume, tout nerfs et imagination, mais aplati par ce colosse de Maury. Longtemps après, je retrouvai chez M. Suard ces deux hommes revenus de l'émigration et toujours les mêmes. L'abbé Maury ne cessa de parler, l'abbé Delille ne desserra pas les dents. En sortant, l'abbé Delille disait : « Il n'y a plus de conversation à Paris. » — « Ma foi, disait l'abbé Maury, il faut convenir qu'on ne cause qu'en France. »

Quant à d'Alembert, déjà atteint de la longue maladie dont il est mort, son petit corps était enfoncé dans son grand fauteuil comme ses yeux vifs étaient enfoncés dans sa perruque ronde; il ne parlait que par boutades, brodant sur l'étoffe des autres, mais fournissant rarement le texte de la conversation. Je ne me rappelle bien de lui qu'une inscription qu'il proposait pour le tombeau de Fénelon : « Passant, n'efface point ce nom avec tes pleurs pour que je puisse pleurer à mon tour. » Jamais rien ne fut plus ridiculement académique.

Le cercle de Marmontel était d'une tout autre nature; c'était, à quelque chose près, le règne de la plus épaisse bourgeoisie. Marmontel, très bon homme qui ne prenait plus la peine de briller, papillon émérite, devenu vieux et pesant, qui dormait sur trente mille livres de rentes amassées en petits contes moraux, en petits opéras-comiques et en petits articles du *Mercure*, était le Sylla des boudoirs, après son abdication. Excellent littérateur d'ailleurs, et d'un goût délicat. Ses *Mémoires* l'attestent et son *Dictionnaire de littérature* est bien préférable, selon moi, au fameux *Cours* de La Harpe. Enfin, homme de bien et d'honneur. Sa conduite dans la Révolution l'a prouvé. Il avait sur le retour épousé une jeune personne très belle, très bonne et très sourde, Mlle de Montigny, qui était, je crois, ce qu'il y avait de mieux dans son cercle, quoi-

que son infirmité l'y rendît à peu près muette. Mais si elle ne parlait pas, elle avait une mère qui parlait pour tout le monde, et surtout pour son gendre. Rien qui représente mieux Mme Angot que Mme de Montigny. Je la vois encore allant de fauteuil en fauteuil excuser son gendre quand il lui arrivait de s'endormir. Elle s'aidait, pour faire les honneurs du salon, d'un sien frère, M. Morellet, employé des domaines, qui était bien la plus lourde et la plus naïve bête que je me souvienne d'avoir vue, et qui, se sentant frotté d'académie, frère et beau-frère des Quarante, tenait le dé avec assurance jusqu'à ce que Marmontel ou que l'abbé Morellet prît la parole.

Pour celui-ci, c'était un tout autre homme : bénéficier, prêtre sans croire en Dieu, et pensionné par l'Église pour la détruire, garçon philosophe quand Voltaire l'appelait l'abbé *Mords les* et passé maître dans les dîners du baron d'Holbach, il avait l'esprit pesant mais caustique, sec, mais juste, une grande connaissance des classiques, le goût sûr, l'humeur satirique, et son opuscule de la *Théorie du paradoxe* dirigé contre le fameux Linguet, n'est pas assez connu. Du reste, à cet opuscule près, tenant réputation dans le monde et siégeant à l'Académie sur le crédit d'ouvrages qu'il avait commencés et qu'il ne finit jamais. Je l'ai beaucoup vu et particulièrement connu dans ses dernières années qui avaient expié les torts, peut-être même le scandale des premières par un généreux emploi de ses talents. Quand il mourut, il laissa pour fortune une grande chambre pleine de manuscrits à sa nièce, la bonne et aimable Mlle Belz. Il croyait en conscience lui léguer une dot. Je ne pense pas qu'elle en ait tiré 24 sols.

Vers l'époque dont je parle, Paris était dans une espèce de convulsion. Le *Mariage de Figaro* venait de forcer les portes de la Comédie-Française malgré la police, malgré l'archevêque de Paris, malgré le Roi. Tout le monde proclamait l'ouvrage scandaleux, dangereux et révolution-

naire. C'était le bon ton. Tout le monde y courait : c'était encore le bon ton. Je me rappelle une séance de l'Académie où M. Bailly, je crois, fit une éloquente sortie contre cette pièce : chacun applaudit, mais chacun regardait à sa montre, car c'était l'heure d'aller au théâtre. Beaumarchais fut mis à Saint-Lazare, ce qui était au reste fort ridicule, et on applaudit. Il sortit : le prince de Conti l'alla voir, ce qui était plus ridicule encore, et on applaudit derechef. Paris était un enfant malade. Il avait de vieilles mœurs et de nouvelles passions. Les symptômes étaient clairs, la crise prochaine, Beaumarchais fit école (1).

L'esprit public allait changer de principes et de direction. Tout Français prenait alors un vif intérêt à la chose publique : l'artisan comme le marchand, le bourgeois comme le grand seigneur, s'informaient, se souciaient des événements, des guerres, des alliances; mais ce n'était pas cette agitation égoïste qui s'occupe de la chose publique pour redescendre d'elle à la chose privée et consulter l'intérêt de l'état comme le thermomètre de l'intérêt de sa boutique : c'était un sentiment inverse qui allait de soi-même à la France (2). Nul ne s'inquiétait de sa paix domestique enracinée depuis deux siècles. Il ne restait donc à chacun d'intérêt et d'alarmes que pour la France même et ses vicissitudes extérieures : aussi était-ce alors l'ère des nouvellistes. Telle société voulait être mieux informée qu'une autre et je me rappelle un certain abbé Le Monnier, qui ne devait son siège aux augustes samedis de mon aïeule qu'à sa réputation d'être une gazette irréfragable. Qui n'a pas connu ou vu au moins l'illustre M. Métra?

(1) On nous dispensera de mettre une note à des noms comme ceux de Tressan, Condorcet, Mary, Delille, d'Alembert, Marmontel, Morellet, Beaumarchais, etc. (*Ed.*)

(2) Voir sur ce sentiment patriotique un passage du *Mémorial* de Norvins (1896-1896), I, p. 19-20. (*Ed.*)

Je le vois encore trônant chaque matin aux Tuileries, sous le fameux arbre de Cracovie, avec son tricorne bordé d'or, sa redingote écarlate à brandebourgs d'or et son triple nez plus écarlate encore et festonné de huit ou dix nez subalternes, qui représentait au naturel une grosse truffe du plus beau rouge (1). Il siégeait là, entouré d'une troupe respectueuse qui attendait religieusement ses oracles, et je ne veux pas y omettre le célèbre abbé *Trente mille hommes,* qui faisait marcher à sa volonté nos généraux, l'empereur, le stathouder et toutes les puissances de l'Europe, toujours à la tête de 30.000 hommes. J'avais quinze ans quand la guerre d'Amérique prit fin. Il y avait donc encore un grand esprit national en France, et après avoir entendu conter à des témoins l'enthousiasme que provoqua la bataille de Fontenoy et la douleur qu'inspira la maladie de Louis XV, j'ai été témoin de la stupeur que causa la défaite du comte de Grasse. C'était un serrement de cœur, un chagrin universel, et de là sortit spontanément une effusion de dons, et d'offrandes, non pas seulement des provinces, des villes, mais des moindre particuliers. C'était un touchant spectacle; il m'émut, me tira ces larmes que la sensibilité obtenait rarement de moi. Quel beau germe, quelle féconde semence que la Révolution vint épuiser et stériliser pour jamais! C'est que Paris ne suivait que ses propres impulsions et, depuis Louis XIV, n'en recevait aucune de la cour. La vertu, la piété, la bonté étaient sur le trône sans doute, mais non la force, l'éclat, le jugement, l'esprit, même le goût, le tact et la mesure. Comment la signature de la paix fut-elle connue à Paris? A toute heure on attendait la nouvelle; à Versailles, chacun avait un courrier prêt, des chevaux sellés. Rien ne transpirait cependant. Le petit coucher fut le ré-

(1) Cf. sur Métra les *Souvenirs Mémorial* du duc de Lévis, p. 183, et le *Mémorial* de Norvins, I, p. 183 (*Ed.*), et notons qu'il prônait au Luxembourg, non aux Tuileries.

vélateur. Il y avait une vieille et mauvaise chanson des halles, bien sale, bien canaille, qui s'était chantée dans les carrefours, à la paix de 1735, et que bien des gens savaient encore par cœur. C'était un dialogue entre Louis XV et l'empereur :

Louis dit à l'Empereur :
Je t'ai fait ch... de peur,
Tes chausses ne sont pas nettes.
Turlurette,
Turlurette.
Lantanturlurette.

L'empereur dit à Louis :
Ne reviens plus dans mon pays,
Baise mon c.., la paix est faite,
Turlurette,
Turlurette,
Lantanturlurette !...

Louis XVI, en chemise et près de se coucher, se mit à chantonner entre ses dents le dernier vers du second couplet. C'est ainsi que la paix fut connue. Les élégants de Versailles appelaient ce digne et bon roi le *gros cochon*, et il n'y prêtait que trop par ses manières. En 1792, le comte de Narbonne, ministre de la guerre, y fit allusion au sortir d'un Conseil où le roi avait laissé échapper un bruit très suspect. Il dit à ses collègues : « Messieurs, prenons garde à nous; malgré toutes les assurances que Sa Majesté vient de nous donner, certains bruits que j'ai recueillis me font craindre qu'Elle ne soit prête à nous péter dans la main. »

Or, cette paix de 1781 nous ramena nombre d'étourneaux de tout âge, engoués des principes de Penn et de Franklin. Quand, vingt ans auparavant, le duc de Lauraguais revint d'Angleterre, Louis XV, qui détestait les Anglais, lui dit : « Qu'avez-vous été faire en Angleterre?

- Sire, répondit le duc, j'ai été y apprendre à penser.
- Des chevaux! » reprit le roi en lui tournant le dos.
ouis XVI n'avait pas assez de jugement, ni d'esprit pour
pliquer ainsi. Le plus infatué et le plus pédant de ces
ourdis, le marquis de La Fayette, devint la coqueluche
la cour, qui goûtait plus ceux qui la méprisaient que
ux qui la flattaient. Le duc de Choiseul fut le dernier
ui jugea juste ce réformateur de vingt ans; toutes les
tites femmes de son salon le priaient d'écouter un mo-
ent ce merveilleux Lafayette; il l'écouta un quart d'heure,
ais, se tournant vers ces dames : « Hé mais, leur dit-il,
est Gilles César (1). »

J'en viens à mes voyages. J'allai d'abord au Havre
ir la mer.

Sitôt qu'il fut hors de sa case,
Que le monde, dit-il, est grand et spacieux!

C'était beaucoup pour moi qui étais alors ce qu'étaient
plupart des enfants de Paris, couvés, éclos dans Paris,
climatés dans Paris, animaux domestiques de tel ou tel
uartier, ayant tout au plus le vol du chapon jusqu'à
oulogne ou Vincennes, tenant pour provincial tout ce
ui sortait de la banlieue et pour étranger tout ce qui dé-
assait l'Ile de France. Dans ce temps-là c'était dans les
amilles une résolution quelque peu sauvage que de marier
ne fille en province : c'était comme une prise d'habit, il
fallait des causes désespérées et ces Iphigénies faisaient

(1) Ce mot de Choiseul était assez exact, dit La Marck, car Lafayette
ait quelque chose de niais dans la figure et les mouvements; Mirabeau
en amusa beaucoup et il nomma ainsi Lafayette dans sa *Correspon-
ance* avec La Marck; parfois aussi, il appela Lafayette *Gilles le Grand*
u le *général Jacquot* (*Correspondance entre Mirabeau et La Marck*, t. II,
66-67, 125-126, etc. — *Ed.*

au Palais-Royal les mêmes adieux que Marie Stuart à la France.

Je vis donc le Havre, puis Honfleur, Dieppe, Abbeville, Beauvais, Chantilly.

L'année suivante un deuxième voyage me fit voir Ermenonville, Soissons, Reims, Laon et la manufacture de glaces de Saint-Gobain. Ermenonville, la dernière auberge de Rousseau, me frappa beaucoup par son château gothique, par son immense jardin anglais, par sa majestueuse avenue de hêtres antiques, par le coup d'œil imprévu de son étang et de son île qu'on découvre en sortant d'une grotte obscure. Il me déplut par une profusion d'inscriptions anglaises, italiennes, latines, jamais françaises, qui à chaque arbre, à chaque banc vous invitaient au repos, à la vertu, à la méditation, à la sensibilité. Quant au tombeau de l'homme de la Nature, j'en admirai beaucoup les peupliers, mais le monument me fit peu d'impression. Il me parut en faire encore moins sur un personnage que nous rencontrâmes dans cette île et qui disait assez haut : « J'achèterais bien volontiers ces peupliers-là pour Stockholm pourvu qu'on ne me donne pas le tombeau par-dessus le marché. » C'était le roi de Suède, Gustave III. Je l'avais vu naguère dans la charmante fête que lui donna la reine au petit Trianon et dont je n'ai jamais vu nulle part un second exemple. C'était dans tout le parc une illumination invisible de lampions masqués par des arbres, par des touffes, par de petits buissons peints et mobiles, qui, du perron et de divers points de vue ménagés avec art, montraient le parc et ses fabriques éclairés comme par un beau coucher de soleil. Je me souviens que deux ou trois jours après je revis ce roi à Reims. Il se promenait à pied, vêtu en voyageur, accompagné de deux ou trois personnes de sa suite, et malgré l'incognito, on avait imaginé, pour lui rendre honneur, de le faire escorter par la

maréchaussée : il marchait entre deux cavaliers et la canaille courait après lui en disant : « Tiens, en voilà un qu'on va fouetter et marquer ! »

Ce voyage de Reims n'était qu'une préparation et, deux mois plus tard, nous allâmes, l'abbé et moi, établir notre domicile dans cette ville. J'avais alors seize ans; j'étais d'un côté fort en avant de mon âge et de l'autre fort en arrière; en avant pour les principes, les doctrines, le développement d'esprit, l'instruction peut-être, quoique le savant Mauduit, mon maître de mathématiques, eût consciencieusement déclaré à ma mère qu'il lui volait son argent et que je ne serais jamais bon à rien ; en arrière pour l'expérience, pour les connaissances naturelles qui viennent comme par révélation entre l'enfance et la jeunesse, pour l'usage et la science du monde, pour le caractère même, encore plein de confiance puérile et de niaiseries enfantines. Le monde qui nous forme si bien en érigeant nos défauts en vices, ne m'avait encore rien appris et ma mère, qui redoutait ses leçons, voulut que je fisse mon droit, non sur le pavé de Paris, mais dans l'atmosphère plus grave et plus modeste de Reims, sous les yeux d'un ancien ami, Mgr l'évêque de Pouilly, homme aussi bon qu'aimable et spirituel, dont je révère encore la mémoire.

Nous voilà donc à Reims. Notre premier logement fut chez un coutelier, le second chez un tonnelier, le troisième chez un corroyeur; nous ressemblions à l'âne de La Fontaine. Le pauvre Bréjole était fort économe, mais son économie était sans proportion et sans tact; elle eût été économie pour le petit collet d'Alais; elle était vilenie pour la fortune et l'état de mes parents. Élevé parmi les petites choses et les petites gens, il avait une grande facilité à se mêler à eux, à se compromettre, à se quereller, à se hargner familièrement avec eux. Nous délogions donc comme des filles; on lui fit des représentations et nous nous fixâmes enfin dans la rue de Vesle, la plus belle de

Reims. Il occupait au premier étage une fort belle chambre de trois fenêtres sur la rue, et moi, une fort grande chambre d'une fenêtre sur une cour d'environ vingt-trois pieds sur douze en carré. Ce séjour était à l'abri des distractions et bien choisi, à la lumière près, pour l'étude. Ma chambre avait pour appendice un petit cabinet en couloir qui était ma propriété particulière et où j'avais le droit exclusif de cirer mes souliers, de battre et brosser mes habits, de me coiffer et de faire ma queue, car tous ces emplois n'étaient confiés qu'à moi. Il y avait dans cette institution un mélange de Locke et de Rousseau dont, en somme, je me suis bien trouvé, puisque dans le reste de ma vie je me suis toujours suffi à moi-même et ne me laissais servir que pour faire plaisir à mes domestiques. Enfin, nous avions au fond de deux ou trois cours l'usufruit d'un jardinet et d'un pavillon pour la partie gymnastique de mes études; mais il me fallut y renoncer promptement, parce que l'abbé, qui possédait, entre autres facultés, celle d'avoir un engouement nouveau tous les trois mois, s'éprit d'anatomie et mon pavillon devint la prison mamertine de tous les petits chiens qu'il pouvait escamoter et disséquer. La chose alla si loin qu'il voulut, de nuit, se faire livrer dans ce cabinet le cadavre d'un pendu. Mais je me liguai avec la maîtresse du logis et la rumeur fut telle que le barbare abbé alla dorénavant disséquer à l'école d'anatomie.

Au bout de trois mois, terme ordinaire de ses passions, il eut un autre goût. Il vendit ses livres de théologie pour acheter un piano d'Érard, et à partir de ce jour, je n'entendis plus dans ma retraite que le pataugement de ses larges doigts sur le clavier et l'accompagnement de sa voix. Or, un piano d'Érard étant alors une merveille dans la ville de Reims, la renommée s'en répandit promptement de la porte de Vesle à la porte Cérès; il n'y eut fille de bonne mère qui ne voulût l'en-

tendre et le toucher, et il figura dans tous les concerts. De là mille douceurs, prévenances, flatteries, invitations, pour cet aimable abbé qui passait ses jours dans le monde, pendant que l'étudiant de seize ans vivait seul dans sa grande chambre et son petit jardin. Ma mère avait soigneusement recommandé qu'on me fît voir la bonne compagnie de Reims avec choix et modération. La modération fut telle qu'excepté Mgr de Pouilly à qui on ne me pouvait cacher et qu'en conséquence on voyait fort peu, je ne vis personne et qu'en trois ans de séjour dans cette ville, je n'y retrouve pas un nom de connaissance.

Je n'avais pour société assidue que mes livres. Ils étaient de deux sortes. Les uns formaient ma bibliothèque officielle : Domat, Ferrières, Potier, les *Institutes* de Justinien, etc. Ceux-là étaient à moi et honorablement étalés aux regards du public. Les autres constituaient ma bibliothèque privée qui m'était fournie par un loueur de livres et qui résidait plus modestement dans mes tiroirs : c'étaient les romans. Je me souviens de la peine que me donna *Paméla* que j'avais derrière mon pupitre, tandis que Domat occupait le devant, et qui retournait dans sa retraite à chaque pas que j'entendais approcher de ma porte. C'est ainsi que je lus Voltaire; il m'inspira plus d'indignation que d'enthousiasme. Son insolence à l'égard de Racine et sa perfidie envers Corneille, que j'aurais volontiers lus à genoux, en faisaient pour moi un objet d'animadversion particulière et instinctive. J'ignorais pourtant tout le mal qu'il pouvait faire, et, chose étrange, malgré la liberté de tout lire que le mystère me donnait, je n'ai lu à cette époque ni la *Pucelle*, ni aucun de ces ouvrages cyniques où la première jeunesse cherche à la fois la science et le plaisir du mal. Je ne cherchais ni l'une ni l'autre. Je ne sais quelle pudeur timide, secrète, inexpliquée, montait la garde autour de mon innocence.

Quelle était ma religion à cette époque? Je serais

aujourd'hui bien embarrassé de le dire. Peut-être ne l'aurais-je pas été moins alors, avec cette différence qu'aujourd'hui il me faut des explications et qu'alors je n'en avais pas besoin. J'étais catholique parce que j'étais né tel, sans examen, ni doute ni recherche et comme on serait heureux de l'être toujours. J'aurais pu dire comme Roger, dans l'Arioste :

> Je prends la foi qui me vient de mes pères,
> Non en chrétien : hélas! j'en sais trop peu!

Je remplissais mes devoirs de religion fidèlement, sans peine, avec joie même. Quant à une conviction intime et raisonnée, on ne me l'avait jamais offerte, jamais demandée; je n'y pensais pas. C'est le plus sévère reproche que j'aie à faire à mon gouverneur et peut-être au choix peu réfléchi de ma mère. L'âge où il me prit est celui où l'on reçoit facilement les empreintes et celui où on ne les reçoit pas comme une cire inerte, sans les comprendre. Des instructions données alors par un homme tel que l'abbé Frayssinous, méditées, discutées, acceptées, eussent fait le sort et la confiance de ma vie. Quand on vieillit sans avoir reçu jeune cette empreinte, on sent à la fois l'impossibilité d'une conviction qui ne soit pas raisonnée, la difficulté de l'acquérir par le raisonnement et le malheur de ne pas l'avoir.

Mon séjour de Reims ne me fournit guère d'autres souvenirs, excepté que, pour égayer l'austérité des livres de droit, on crut devoir ajouter à l'étude des lois celle de la chicane, c'est-à-dire joindre l'apprentissage de la pratique à celui de la théorie; car ce qu'on appelle chicane, c'est le code mis en action. L'idée était juste et cette seconde étude devrait toujours accompagner la première, car elle est d'une grande utilité pour quiconque a une fortune à garder et à défendre. Mais je confesse à ma honte que je

ne pus aller fort avant dans cette carrière. Une fois la semaine un jeune procureur du présidial de Reims m'apportait des dossiers qu'il feuilletait avec moi et dont je devais la semaine suivante lui rendre l'analyse; j'avais beau faire, je me voyais comme M. de Coulanges dans la mare à Grappin; et, au bout de quelque temps, mon procureur avoua, comme le savant M. Mauduit, que je ne serais jamais bon à rien. Au reste, je fis assez bien mon droit : je soutins thèses et examens sans rien apprendre par cœur et sans être soufflé; ce qui était, je crois, fort rare alors.

Cet exercice n'occupait, au surplus, qu'une partie de mon temps et nos voyages commençaient d'ordinaire aussitôt que mes inscriptions étaient prises.

La première année, en 1785, je crois, nous fîmes une tournée en Allemagne; nous vîmes Mayence, Coblentz, Cologne, Dusseldorf et Crevelt d'où nous revînmes par les pays de Gueldre et de Liège. J'écrivis la relation de ce voyage comme j'écrivais tout et la brûlai ensuite comme je brûlais tout. Il ne m'en reste que le souvenir des chemins d'Allemagne où la poste avait peine à faire douze lieues dans des mers ou des forêts de sable. L'année suivante nous fîmes le voyage de Flandre, de Hollande et d'Angleterre. J'approchais de dix-huit ans et je me rendais compte à moi-même avec peu de satisfaction pour mon amour-propre que les voyages n'avaient encore d'autre fruit pour mon éducation que de me vieillir, et d'étendre le cercle de mes idées. Mes relations rapportaient fidèlement le nombre des clochers, la position des rivières, la population des villes, etc.; c'étaient des suppléments de la *Géographie* de La Croix, rien de plus.

Je ne retrouve nettement que deux choses dans ma mémoire; l'une, l'étonnement d'avoir mis à fin une entreprise aussi gigantesque que d'atteindre Amsterdam, cette cité hyperboréenne; l'autre, la jouissance dont je me

sentais inondé en prenant ainsi possession du monde. Tout m'était nouveauté, révélation; aucun pas qui ne fût une découverte. Je n'avais pas assez de sens pour tout ce qui s'offrait à moi. Je savais cent choses du monde ancien, du monde moral, du monde idéal, rien du monde réel, et il n'y avait pas une pierre, pas un brin d'herbe qui ne me donnât une sensation. Ce tableau de mon âme est fidèle, et je le regarde encore quelquefois comme le portrait d'une maîtresse qui n'est plus... A travers la forêt de mâts qui couvrait la mer et faisait du port d'Amsterdam une seconde ville, à travers les innombrables moulins de Saardam, à travers les arbres peints et les maisons de marbre de Brook et mille choses que je ne peux pas dire parce que je ne m'en souviens pas ou que je ne veux pas dire parce que tout le monde s'en souvient, je retrouve devant mes yeux la livrée rouge galonnée d'or du superbe banquier Hope, rangée à ma sortie le long d'un corridor de marbre blanc, pour recevoir le ducat d'or dont on payait comptant le dîner du maître et que le pauvre Bréjole lâchait avec un serrement de cœur inexprimable. Il faut convenir qu'on en use plus poliment en Italie où la *famille* vous laisse au moins digérer votre dîner et ne vient que le lendemain vous en demander le prix. J'ai dit *Bréjole* et non l'*abbé*, car il n'était plus abbé dès qu'il avait passé la frontière. Le décorum gênant de la prêtrise, les pays protestants à traverser, etc. : il avait cent raisons excellentes pour se métamorphoser. Il quittait sa vieille peau, rajeunissait comme un serpent, et devenait un nouvel homme quand il avait changé le drap violet en drap gris, la calotte en résille et la boule ronde en catogan; en fait il avait vingt-huit ans et il usait à bon droit du privilège d'être fou, qu'il a, je crois, encore.

Je vis aussi à Amsterdam le théâtre du Collège. Les millionnaires d'Amsterdam qui se piquaient d'être *francisés*, qui ne parlaient que français, qui ne vivaient qu'à

la française, avaient fondé sous le nom de *Collège* un joli petit théâtre où ils appelaient à grands frais les meilleurs acteurs de France. J'y retrouvai mon ancienne connaissance de la Comédie-Française, Mlle Sainval l'aînée, qui était par accès ou détestable ou sublime, et j'y vis pour la première fois le célèbre Aufresne dont Brizard, tout fameux qu'il était, n'était qu'une sèche et froide copie (1). Citerai-je aussi le quartier des Juifs portugais où, dans cette ville si peinte et si luisante, on ne marchait que sur des enfants, de la vermine et des guenilles; les charmantes symphonies vocales de la synagogue allemande; les vauxhalls de la canaille maritime où tout est réglé, tarifé avec tant d'ordre et de décence, où chaque catin arrive par une porte de derrière, quitte ses loques, passe une robe, des bas, un bonnet, des gants, sans oublier le rouge et les mouches et du tout plus ou moins selon le prix du loyer et la bourse de la princesse, puis vient sans mot dire étaler ses attraits d'emprunt sur les banquettes d'une salle de bal éclairée d'une livre de chandelle? Je ne sais si, comme on le prouve toujours, cet encan de charmes enluminés était fort profitable aux bonnes mœurs; mais il me paraissait au moins très plaisant et, ce qui ne l'était pas moins, c'était de voir de fort honnêtes femmes assister à ce spectacle comme à une des curiosités d'Amsterdam.

Mentionnerai-je également ces villes hollandaises de vingt, trente et quarante mille âmes où on n'en soupçonnerait pas cinq cents tant elles paraissent désertes et silencieuses au milieu de leurs campagnes et des digues qui suspendent le Zuyderzée à quinze pieds au-dessus de votre tête? Mentionnerai-je l'orgue, les tulipes et les incunables de Haarlem, l'Université et les cabinets de Leyde,

(1) Aufresne (1729-1806) jouait surtout à l'étranger; Frédéric II a loué son jeu « noble, simple et vrai »; Gœthe, qui l'entendit à Strasbourg, lui trouvait de la réflexion, de la force et un calme sans froideur. (*Ed.*)

le beau village royal de la Haye, son palais, sa pièce d'eau, les charmantes allées qui descendent jusque dans la grande rue, la fameuse maison du *Bois* d'où Guillaume III donna tant de fil à retordre à Louis XIV, la belle ménagerie de Loo, le vieux, immense et solitaire château de Ryswick, Delft et ses tombeaux de la maison d'Orange?

Voilà tout ce qui me reste de ce pays froid, plat et blême qui me causa tant d'enchantements (1). Nous le quittons, nous passons le Moordyk, nous traversons Anvers, Gand, Bruges; nous voilà à Ostende, et, le lendemain, sur les côtes de la blanche Albion; vingt-cinq lieues d'océan, une petite tempête, le mal de mer; je me crus presque à New-York, mais non, c'était bien Douvres. Le jour suivant, nous vîmes l'autel où avait péri Thomas Becket, et le surlendemain j'étais absourdi, étourdi, ébloui, confondu par le bruit et les murmures de Londres, comme cela m'est arrivé toutes les fois que j'y suis venu. Bréjole qui ne perdait jamais de vue son objet principal, l'économie, j'entends non pas l'ordre et la dépense réglée, mais la jouissance de faire un shilling de douze pence et une guinée de vingt shillings, nous logea sordidement dans une *lane* obscure, voisine de Cheapside, le quartier du peuple, chez un vieux notaire français, qui, je crois, nous avait pris en pension. Nous ne connaissions pas une âme à Londres où ma position de famille, de fortune et de société nous aurait cependant permis de voir autre chose que des monuments et un vieux notaire; mais, je l'ai déjà dit, Bréjole se trouvait subalterne et comme étranglé dans le grand monde; il lui fallait son niveau pour qu'il pût paraître et briller, il le cherchait donc toujours, et toujours au-dessous du mien. Tant pis pour moi, je n'étais qu'un accessoire et il ne s'agissait que de lui dans cette affaire.

(1) Comparer ces impressions d'un Français du XVIIIe siècle sur la Hollande avec celles d'un contemporain, d'un jeune homme, le marquis de Vérac (*Le marquis de Vérac et ses amis*). 1890, p. 9-37. (*Ed.*)

D'ailleurs, cette pointe en Angleterre n'était qu'un appendice imprévu qu'il avait gagné sur le capital du voyage par son talent merveilleux d'épargner et d'entasser les gros sols. Ma mère nous donnait de quoi voyager honorablement; nous logions dans des gargottes, nous mangions de la choucroute et de la soupe à la bière, nous chicanions l'écot, nous étions bafoués des garçons d'auberge et nous faisions cent lieues de plus; cela avait son bon côté et l'envie de voir et de voir encore me faisait prendre patience. Toutefois l'honneur de nous avoir pour commensaux faillit coûter la vie à notre vieux notaire français. Une grande revue et un exercice d'artillerie étaient annoncés à Woolwich. Il proposa de nous y conduire et nous partîmes dans une guimbarde à vingt places pour revenir par la Tamise. Le bonhomme était gros comme un muid, et il s'était attifé : vaste perruque, habit de velours marron, grande chaîne de montre, bagues aux doigts, tabatière d'or, pour paraître avec éclat et faire honneur à ses hôtes. La revue, l'exercice à feu, tout se passa fort bien. Mais lorsque, au retour, nous gagnâmes la Tamise, il y avait presse pour les barques, et Dieu sait ce que c'est qu'une presse en Angleterre! Dieu sait aussi ce que c'est que les coquilles de noix à deux pointes qu'on appelle barques sur la Tamise, et que dix livres de lest mal placé font chavirer comme une pirogue de sauvages! Notre gros notaire, de coups de coude en coups de poing, arrive enfin à une barque, monte, trébuche et renverse hommes et barque dans la rivière; on le ramasse, on s'empresse autour de lui, on recherche sa perruque, on le délivre de son habit, on le sèche, on le frotte; j'admirais la nation anglaise et n'ai jamais tant vu de gens officieux. Bref, quand mon homme revint à lui, il se trouva seul au bord de l'eau, entre Bréjole et moi, en veste, sans perruque, sans montre, sans bagues, sans boucles et sans tabatière. Pour moi, j'avais une fort belle chaîne de montre au grand

jour, mais le *mob* ne m'avait pas jugé digne d'être « pressé »; le volume et l'éclat du notaire avaient concentré toutes ses opérations.

A présent, que me dirai-je encore de Londres, de Blenheim, d'Oxford, de Bath, de Bristol, de Salisbury, de Southampton et de Portsmouth? Rien, absolument rien. Tout cela n'est plus qu'un nuage devant mes yeux et quand j'y verrais clair, qu'en dirais-je qui ne soit raconté, imprimé partout? Il n'y a que les hommes, la société, les usages, les mœurs qui offrent du nouveau. J'étais trop jeune et Bréjole trop sordide pour que cette étude pût me profiter. Nous vîmes donc en poste des maisons, des champs, des rivières, des ponts, des fabriques; le mal du pays me gagnait; la bourse de l'abbé s'aplatissait; nous regagnâmes Douvres; puis Calais, puis Paris avant de retourner à Reims, car il fallait bien montrer à ma mère, à ma sœur, à mon aïeule, à toute la famille, le jeune Télémaque et le sage mentor de vingt-huit ans qui venaient d'affronter tant de périls et d'explorer une si vaste partie du globe.

L'année suivante vit une révolution dans ma société de Reims. Elle était composée d'un seul individu, moi; nous fûmes deux désormais. Ma mère avait à Reims une ancienne connaissance, une Mme d'Orcy, froide et collet monté mais femme de bien, de vertu et de piété, mariée à un receveur général, fastueux, superbe, tranchant, ami de tous les grands, et de toutes les actrices, et qui se souciait médiocrement de sa petite dévote de femme. Cependant, tout occupé d'un magnifique cabinet d'histoire naturelle, il abandonnait à Mme d'Orcy l'éducation d'un fils unique de mon âge dont l'air gauche et lourd, je dirais presque pataud, le maintien grave et engoncé, l'esprit lent et l'ensemble de province flattaient peu sa vanité. Ce compagnon me fut donné pour finir son droit à Reims et, comme sous cette croûte tout était d'or en lui, il devint promptement

mon ami. Une jolie chambre se trouva au rez-de-chaussée, au-dessous de l'abbé, d'Orcy l'occupa, elle devint notre salon et nous y passions d'heureuses soirées d'hiver à lire, à causer, à étudier tandis que le mentor courait les raouts et les concerts. Les loisirs du jour, nous les employions à jouer à la paume ou en promenades, mais pédestres, les locatis étant un luxe exclu du budget de l'abbé. Du reste, mes études étaient les mêmes, comme nos carrières paraissaient devoir l'être : lui, receveur général en survivance de son père; moi, administrateur général en survivance de M. de Saint-Waast. Mais ma mère, sans heurter ouvertement les idées d'un oncle dont elle attendait la fortune, avait au fond des visées différentes sur moi. Toutes ses lettres me dirigeaient vers la magistrature; l'exemple de Hérault de Séchelles était le texte ordinaire de toutes ses leçons. D'abord militaire, M. de Séchelles allait aux sermons d'un capucin de campagne et s'écriait : « Que le coquin est heureux de pouvoir parler en public! » Devenu avocat général du parlement de Paris, parent des Polignac, beau, jeune, avenant, avec de belles manières, de la faconde, une conduite sage et le bon ton du grand monde, il était devenu l'idole des belles et l'enfant gâté de la renommée. Ma mère le destinait pour modèle à son fils et pour époux à sa fille. Ce mariage se mitonna, M. de Saint-Waast assurait une dot de huit cent mille francs. Une maîtresse le fit échouer et sauva ma sœur de ses crimes, de sa honte et sa catastrophe. C'est à lui que s'appliquent ces vers que je fis plus tard sur le petit village d'Épône, près de Mantes :

Épône n'est pas loin, Épône encore en deuil,
Pleurant son maître mort sans gloire et sans cercueil.
Lieux qui vîtes germer sa précoce espérance,
Pleurez ! Vous n'avez vu que ses jours d'innocence !

Le dernier vers était pour ma mère ce que fut le *Tu*

Marcellus eris pour Livie. Quoi qu'il en soit, je partageais les idées de ma mère. Je me sentais un souverain mépris pour la finance et je ne rêvais que robe, toge, bonnet carré, défense de la veuve et de l'orphelin.

Le printemps de 1787 devait terminer notre stage. Le reste de cette année fut destiné à un voyage de Suisse. Nous revînmes au mois de mai le préparer à Paris. J'étais dans ma dix-neuvième année, mais j'en avais à peine dix-huit, car quoique les voyages m'eussent un peu vieilli, j'ai été longtemps avant d'avoir mon âge. J'étais encore plein d'une franchise d'illusion, d'une naïveté d'enchantement, dont le moindre échappé de collège rougirait aujourd'hui. J'étais arrivé de Reims à franc étrier, à toute selle, sans savoir monter à cheval. J'étais éreinté et charmé; c'était le jour de loge de ma grand'mère à l'Opéra; elle m'y attendait; j'embrasse mère et sœur, je ne dîne pas, je m'habille, je cours. Or, c'était la deuxième représentation de *Tarare* et je ne connaissais pas la nouvelle salle. Je fus ravi et il y avait de quoi l'être; peu de gens se rappellent encore combien cette salle était fraîche, gaie et resplendissante. Ajoutez-y cinq rangs de femmes en parures, la musique de Salieri, la pompe du spectacle, et jetez là un esprit neuf, nullement blasé, qui avait à peine effleuré la mousse du plaisir, « un cœur tout frais moulu des universités ». Il y avait de quoi perdre la tête et je ne me sentais guère plus vieux qu'au temps où je tombai presque en convulsions, la première fois que mon père m'annonça qu'il me mènerait le soir à l'Opéra.

Deux opéras-comiques faisaient fureur dans le même temps aux Italiens qui venaient de quitter leur Jeu-de-Paume enfumé pour se loger dans la riche salle vert et or qu'on leur avait bâtie dans le jardin de Choiseul; c'étaient *Nina* et *Richard Cœur de Lion*, l'un, le triomphe de Clairval, l'autre, celui de Mme Dugazon; pour compléter la fortune de ce théâtre, on applaudissait le début des petites

Renaud dont l'aînée était un rossignol et la seconde, une petite sylphide pétillante d'esprit, de grâce et de gentillesse, qui commençait à me tourner sérieusement la tête et eût peut-être avancé beaucoup mon éducation si les chevaux de poste ne fussent venus fort à propos nous enlever.

Suite de la précédente communication de M. Suchet, p. 565.

Séances des 8 et 15 septembre 1906.

GÉOGRAPHIE ET STATISTIQUE

En 1878, l'*Annuaire du Bureau des Longitudes* a ajouté aux matières qu'il publiait antérieurement une partie nouvelle sous le titre de *Géographie et statistique*. Le Bureau des longitudes, M. Lœwy, étant président, m'avait demandé de composer cette partie : c'était le temps où je m'appliquais, par la publication de livres classiques et de cartes, à donner à l'enseignement de la géographie plus de précision et en même temps plus d'ampleur, et à y introduire des notions de géographie économique. Il a fallu quelques années pour amener au point le chapitre de géographie et statistique dont la publication a continué jusqu'en 1891. Cependant le format de l'*Annuaire* grossissant d'année en année, le Bureau décida de ne plus donner que tous les cinq ans la partie relative à la géographie et statistique et de ne publier dans l'intervalle que quelques tableaux essentiels. En réalité, c'est en 1905 que le Bureau décida de faire alterner d'une année à l'autre certains chapitres et de ramener tous les deux ans le chapitre géographie et statistique, et que, sur l'invitation du président, M. Poincaré, j'ai repris la publication du chapitre *Géographie et statistique*.

Ce chapitre, composé sur un plan quelque peu nouveau, paraît pour la seconde fois dans l'*Annuaire* de 1907. Bien que la publication de cet ouvrage appartienne essentiellement à l'Académie des sciences, elle relève aussi, par sa partie statistique, de l'Académie des sciences morales et

politiques. C'est pourquoi j'ai pensé qu'il y avait lieu de la lui signaler.

Cette partie, qui occupe 281 pages et se compose de 30 chapitres, comprend deux ordres de matières : 1° la *géographie physique et mathématique,* longitude et latitude des lieux importants du globe (partie qui est composée par le Bureau des longitudes lui-même), altitude des principales montagnes du globe groupées méthodiquement par régions et chaînes, longueur des principaux cours d'eau, superficie des principaux lacs; 2° la *géographie politique et démographique,* à savoir : superficie, population et densité des parties du monde, des États et de leurs circonscriptions administratives, des colonies et régions de la terre, population des villes de plus de 350.000 habitants; en outre, le mouvement de la population en France, comparé avec celui de plusieurs autres États et mouvement de la population à Paris.

Les données numériques de ce travail n'ont pas toutes le même degré de précision. Il y a beaucoup de montagnes dont la hauteur a été mesurée par des procédés géodésiques; il y en a beaucoup aussi dont la hauteur n'est connue qu'approximativement. Il en est de même pour la longueur de beaucoup de grands cours d'eau et pour la superficie de la plupart des lacs qui sont mesurés sur des cartes à grande échelle.

Quant à la population, le nombre des habitants peut être regardé comme suffisamment exact pour les pays qui font des recensements réguliers. Il est évalué approximativement pour les pays qui n'en font pas. L'évaluation est très hypothétique pour des contrées d'une civilisation toute rudimentaire comme le centre de l'Afrique. Elle l'est même pour un grand État dont la civilisation est très ancienne, la Chine. Si l'on consulte deux des recueils les mieux informés, l'*Almanach de Gotha* et le *Statesman's Yearbook*, on lit dans le premier 320 millions pour la

Chine proprement dite et 407 millions dans le second; différence 73 millions, sans qu'il soit possible de fournir une preuve déterminante en faveur de l'un ou de l'autre.

Il en résulte que le nombre des habitants de la Terre, total des populations des cinq parties du monde, n'est qu'approximatif. Nous donnons 1.584 millions pour l'année 1906, M. Fr. von Juraschek donne 1.538 millions dans les *Geographisch-Statistiche Tabellen* de 1906; M. Supan dans les *Mittheilungen* de Petermann donne 1.485 millions pour 1899-1904; M. Sundbärg dans son recueil très recommandable *Aperçus statistiques internationaux* qu'il a publié pour la première fois en français en 1906, donne 1.629 millions. La population du globe augmente, à en juger au moins par les pays qui ont une suite de recensements. Dans la statistique de la superficie et de la population des contrées de la Terre que j'ai publiée, en collaboration avec M. Bodio, dans le *Bulletin de l'Institut international de statistique* de 1887, j'avais donné 1.483 millions. Mais quelques-uns des éléments dont sont formés ces totaux sont trop imparfaits pour qu'on se hasarde à calculer le rapport d'accroissement de la population de la terre à diverses époques.

On est mieux renseigné sur la population de l'Europe. Dans le travail que je viens de citer, je l'ai évaluée à 175 millions en 1800, à 289 millions en 1860 et à 417 millions en 1906. Ces deux derniers nombres diffèrent très peu de ceux de M. Sundbärg : pour 1800, M. Sundbärg trouve 187 millions; M. de Juraschek trouve pour 1906 418 millions; mais il comprend les Canaries, etc., dans l'Europe parce que les Canaries sont une des provinces du royaume d'Espagne.

En effet, les limites assignées aux parties du monde varient suivant les géographes et, par suite, la superficie et la population. C'est ainsi qu'on peut croire à une erreur quand on lit dans Sundbärg 907 millions d'habitants pour

l'Asie, tandis que j'en donne 842. C'est que M. Sundbärg, d'accord avec les géographes allemands, rattache presque toute la Malaisie à l'Asie, tandis que je la classe au nombre des régions de l'Océanie.

Sur un tableau comparatif de la superficie et de la population des États avec leurs possessions coloniales, le royaume uni de Grande-Bretagne et d'Irlande occupe le premier rang avec 22 millions de kilomètres carrés, c'est-à-dire la sixième partie de la Terre, et 398 millions d'âmes, c'est-à-dire plus du quart des habitants de la Terre; la Russie est au second rang avec 21 millions 1/2 de kilomètres carrés et 137 millions d'habitants. L'Empire chinois est au second, sinon au premier rang par sa population et au quatrième par son territoire. La France, avec 11.281.000 kilomètres carrés et 81 millions d'âmes, se place au troisième et au cinquième rang; mais elle ne doit le troisième qu'à l'appoint du Sahara. Les États-Unis viennent au cinquième par le territoire et au quatrième par la population.

Si l'on ne considère que les populations d'Europe, c'est au quatrième rang après l'Empire allemand, l'Autriche-Hongrie et l'Angleterre, que figure la France avec 39 millions un tiers d'habitants. L'état presque stationnaire de sa population la fait baisser sans cesse sur l'échelle de comparaison.

Sur le tableau des populations urbaines Paris occupe le troisième rang avec 2.763.000 habitants en 1906, après Londres qui en a 4.649.000 (d'après les circonscriptions du registrar general et 6.259.000 avec les faubourgs compris dans le Greater London) et New York (3.716.000 en 1903, c'est-à-dire depuis qu'a été réalisé le Greater New York). Berlin vient au quatrième rang avec 1.889.000 habitants.

Dans le tableau XV que j'ai rédigé en collaboration avec M. March se trouve la population de chaque État d'Europe

et de quelques États hors d'Europe par sexe et par âge et le mouvement de la population. Dans 20 États, le sexe féminin l'emporte en nombre sur le sexe masculin; dans 5 États et 2 colonies, c'est le sexe masculin qui a la supériorité. En France, la population adulte (20 à 50 ans) et surtout la population sénile sont proportionnellement plus nombreuses que dans tous les autres États d'Europe, conséquence de la faible natalité de la France. La France est à peu près dans la moyenne sous le rapport de la nuptialité; elle est, en apparence du moins, dans un assez bon rang sous le rapport de la mortalité; mais sa natalité est beaucoup plus faible que celle d'aucun autre État. Par 1.000 femmes mariées de 15 à 49 ans, la France enregistre par an 142 naissances; l'Angleterre, la Suisse, l'Autriche, la Hongrie, l'Italie, en enregistrent 215 à 247; la Russie, 289. D'où il résulte que l'accroissement annuel de la population, calculé sur l'excédent des naissances sur les décès pour la période 1891-1900, est de 0,7 par 1000 habitants, tandis que les pays qui viennent immédiatement après, l'Irlande et l'Espagne ont un coefficient de 4,8 et de 5,3 et que l'Angleterre atteint 11,7 et l'Allemagne 13,9.

E. LEVASSEUR.

Séance du 16 février 1907.

'UDE SUR LES GROUPES RURAUX DITS GUTSBEZIRKE

DANS LE ROYAUME DE PRUSSE

appelle (1), dans le royaume de Prusse, commune , *Landgemeinde,* toute commune qui n'a pas reçu par e légal le titre et l'administration de commune ur- *Stadtgemeinde.* Il peut donc y avoir des communes urales qui sont de véritables villes au sens statis- lu mot et, par exemple en 1905, le recensement du ne comptait quatre-vingt-onze *Landgemeinden* de e 10.000 habitants, avec une population globale de 000 âmes; elles représentent plus de 10 p. 100 de la ation urbaine du royaume, c'est-à-dire de l'ensemble alités de plus de 2.000 habitants.

s'agit en effet de déterminer la population rurale ment dite, la statistique prussienne, comme la nôtre, t compte que des communes inférieures à 2.000 âmes, onsidérer, toutefois, comme en France, la population nérée ou non. Mais sous le nom de population rurale prend en Prusse deux groupes de population diffé- : la commune rurale et le *Gutsbezirk* (2). Cette der-

tiens, au début de cette étude, à adresser mes vifs remerciements Président Genzmer de l'*Oberverwaltungsgericht* de Berlin pour breux renseignements qu'il a eu la bonté de me communiquer.

Gutsbezirk se rencontre aussi dans le Mecklembourg, le royaume , les États de Thuringe, etc.

nière est, en quelque sorte, une commune privée ou seigneuriale et, à ce titre, il nous paraît intéressant d'en étudier l'origine, les vicissitudes et la condition actuelle dans le royaume de Prusse.

I. — Les origines.

C'est au moyen âge germanique qu'il faut remonter pour trouver l'origine des *Gutsbezirke* ou plus littéralement des *Güter*, car le terme de *Gutsbezirk* est d'usage moderne.

Il y a alors deux sortes de domaines ruraux : les domaines privés *Einzelhöfe* qui sont une propriété seigneuriale et les *Dörfer* ou communautés de paysans libres. Mais sur ces propriétés seigneuriales s'établissent des groupes d'hommes à l'égard desquels le propriétaire exerce des droits qui constituent la suzeraineté particulière appelée *Gutsherrschaft*.

Ces *Landsgüter* sont aussi désignés sous le nom de *Rittergüter;* c'étaient les domaines reçus personnellement en fief sous condition du service militaire. On comprend que dans la région de la conquête germanique, dans le pays à l'est de l'Elbe, ces domaines aient été particulièrement nombreux.

Dans les anciens pays de l'Ordre Teutonique (1) il y avait même trois modes de concession du *Gut*, suivant les droits de Prusse, de Kulm et de Magdebourg. L'attribution des fiefs suivant le droit prussien en usage seulement dans les premiers temps de l'Ordre, ne se faisait qu'aux personnes nées dans la Prusse propre, qui embrassaient le christianisme et acceptaient librement la suzeraineté de l'Ordre. Le *Gut* était concédé comme un fief héréditaire

(1) Genzmer : *Die Entstehung und die Rechtverhaltnisse der Gutsbezirke in den sieben östlichen Provinzen des Preussischen Staates*, p. 5.

mais qui devait faire retour à l'Ordre, à défaut d'héritier mâle; le propriétaire était tenu au service militaire et recevait le droit de posséder des sujets. — D'après le droit de Kulm (1) le *Gut* était héréditaire dans les deux sexes; le propriétaire ne devait le service militaire qu'à l'intérieur du pays mais payait à l'Ordre une redevance, *in recognitionem dominii.* — Le droit de Magdebourg règle toutes les concessions dans les pays de l'Ordre Teutonique à partir du XVe siècle; le fief était donné à titre héréditaire, mais il pouvait faire retour à l'Ordre suzerain dans des cas déterminés.

Telles ont été les diverses origines des domaines seigneuriaux ou *Güter* dans l'Allemagne orientale notamment. Il y a sur ces domaines des populations plus ou moins nombreuses pour lesquelles le maître du sol est à la fois propriétaire et souverain; il y a donc confusion de la *Grundherrschaft* et de la *Gutsherrschaft* et cette confusion de la propriété et de la souveraineté constitue, on le sait, tout le régime féodal.

Mais plus l'État moderne s'organise, plus il fait cesser cette confusion, c'est-à-dire qu'il absorbe les droits seigneuriaux et le propriétaire ne garde plus sur ses domaines que des droits de justice inférieure, la juridiction de police comme on dit, *Die Polizeigerichtsbarkeit.* En même temps que l'État limite le *Gut* dans sa puissance, il le limite aussi en étendue, c'est-à-dire qu'il empêche l'extension de la *Gutsherrschaft* au détriment des communes rurales qui, elles, dépendent immédiatement du *Landsherr,* prince ou roi. C'est ainsi que, dans tout le cours du XVIIIe siècle, plusieurs édits des rois de Prusse ont pour but d'établir, dans les différentes provinces de la monarchie, des *années normales,* à partir desquelles tout développement de la propriété seigneuriale était interdit.

(1) Meitzen : *Der Boden und die landwirthschaftlichen Verhältnisse der Preussischen Staates*, I, p. 382.

Cette législation a naturellement comme conséquence de créer une distinction nette entre la propriété seigneuriale et la propriété paysanne, entre le *Gutsbezirk* et le *Gemeindebezirk*. Désormais il devenait possible d'établir plus réellement la situation juridique de l'un et l'autre élément : ce fut l'objet de l'*Allgemeines Landrecht* de 1794.

II. — Les vicissitudes.

A. Le Gutsbezirk d'après l'*Allgemeines Landrecht* de 1794.

Le *Gutsbezirk* est un domaine sur lequel s'exerce la *Gutsherrschaft*.

Celle-ci comporte donc la possession d'un bien foncier auquel est attaché le droit d'avoir des sujets. Ce sont les termes propres de la législation de 1794. Régulièrement, ce privilège, d'après l'*Allgemeines Landrecht*, n'appartient qu'aux seuls *Rittergüter*, mais il est aussi l'apanage d'autres domaines si cela a été établi par une loi particulière, par un privilège spécial ou même simplement s'il y a prescription. Le *Rittergut* n'est pas défini d'une manière positive. Dans la pratique on appelle ainsi un domaine qui autrefois a été concédé à titre de noblesse et qui a reçu la qualité de *Rittergut* par un acte spécial du souverain. Cependant quelques législations provinciales ont donné une définition formelle du *Rittergut*. Dans la Prusse orientale un domaine est qualifié de *Rittergut* aux conditions suivantes :

1° ou avoir été concédé à l'origine à un noble ;

2° ou avoir été assigné à un non-noble mais avec les mêmes prérogatives que précédemment ;

3° ou avoir possédé les droits de noblesse en 1740 ;

4° ou avoir été acquis par un noble avant 1612.

Ces deux années 1612 et 1740 deviennent donc, en droit prussien, des années normales. — Dans l'Ermeland, le *Rittergut* doit avoir été ainsi qualifié dans les actes offi-

els avant la publication de la législation de la Prusse rientale, soit avant 1801, ou avoir été concédé à un noble vec dispense de toute servitude. Il en est de même dans ı Prusse occidentale.

D'après l'*Allgemeines Landrecht*, le possesseur du doıaine noble devait être noble aussi : les personnes de conition bourgeoise n'étaient habiles à le posséder que par ne permission spéciale du souverain. Cette propriété conère au titulaire des droits et des devoirs : quels sont-ils?

Le propriétaire suzerain du *Gut* y exerce le droit de hasse, la juridiction, le patronat des Églises, il porte le om de sa terre, il a sa place dans les rangs nobles des ssemblées du cercle et de la province (*Kreistag, Landag*); il nomme les syndics des villes situées dans son doıaine et aussi les instituteurs. La juridiction qu'il possède 'est souvent qu'une affaire de police; mais il exerce aussi arfois une juridiction civile et une juridiction pénale. Ce ouble pouvoir constitue ce qu'on a appelé une juridiction atrimoniale : *Patrimonial Gerichtsbarkeit*. Il y avait 'ailleurs dans cette suzeraineté quelque chose de patriaral et de féodal. Par exemple le *Gutsherr* doit veiller au ien-être de ses sujets, prendre soin de l'éducation de ıurs enfants et leur prêter assistance dans le malheur. 'ar contre, les sujets doivent à leur maître fidélité et obéisance et, dans un ordre plus positif, ils lui sont redevables e services et de prestations. Ces services étaient surtout ppliqués à l'entretien du domaine : c'étaient des travaux ı effectuer dans les bâtiments, dans les forêts, des charrois ı conduire au marché, etc... Les prestations étaient un véritable impôt que l'on payait partie en argent, partie en ıature. Mais, abstraction faite de ces redevances, les suets du *Gut* sont libres en ce sens qu'il n'y a pas de servitude corporelle, pas d'attachement à la glèbe. Cette liberté toutefois est fort restreinte dans la pratique, car on ne peut ni quitter le *Gut*, ni se marier sans la permission du

Gutsherr; cette permission est aussi nécessaire aux enfants qui veulent exercer une profession autre que celle de leurs parents. En cas d'abandon du *Gut*, il faut payer un droit au suzerain.

Tels sont les traits principaux auxquels on reconnaît le *Land Gut* d'après l'*Allgemeines Landrecht*; mais s'ils nous apprennent beaucoup sur sa constitution juridique intérieure, ils ne sont cependant pas complets. On ne pourrait pas déterminer avec ces renseignements l'état territorial, le développement des *Gutsbezirke* dans la monarchie.

C'est qu'il n'y a pas encore de limite précise entre le *Gut* et la *Dorfgemeine* ou commune de paysans.

L'*Allgemeines Landrecht* reconnaît bien à cette collectivité les droits d'un corps public et une administration autonome; mais il peut très bien arriver que des paysans membres de cette *Dorfgemeine* soient soumis à l'autorité du *Gutsherr*, car les limites territoriales ne sont pas fixées entre la commune et le *Gut*.

Une autre question négligée par le législateur de 1794 était la relation du seigneur à l'État, c'est-à-dire dans quelle mesure le *Gutsherr* représentait l'État près de ses sujets et administrait le *Gut*. L'administration des *Dorfgemeinen* avait bien été organisée sur un plan régulier, quoique non partout analogue, mais rien n'avait été prescrit pour les *Güter*. Cela devait être l'œuvre d'une série d'ordonnances ou lois qui occupent la période intermédiaire qui sépare la date de l'*Allgemeines Landrecht* de 1794 de la *Landgemeinde Ordnung* de 1891.

B. La période intermédiaire (1815-1891): Les réformes de 1807-1811.

A peine l'*Allgemeines Land Recht* avait-il ébauché une législation uniforme des *Gutsbezirke*, que leur situation juridique allait être profondément bouleversée par l'instal-

lation de la domination française en Allemagne et ses conséquences. On sait comment à l'époque impériale une partie de la monarchie prussienne devint ou française ou pays feudataire de l'Empire napoléonien (royaume de Westphalie, Grand-Duché de Varsovie). Partout le code français fut introduit; l'effet était de supprimer le *Recht auf Unterthanen* des anciens seigneurs, caractère des *Gutsbezirke* et de donner ainsi aux paysans la liberté et le droit de propriété, droit qui, il est vrai, leur fut refusé dans l'Est, Napoléon ne voulant sans doute pas mécontenter la noblesse de l'État Varsovien.

C'était là néanmoins une révolution profonde et qui devait avoir son contre-coup en Prusse par les réformes de Stein. A peine ministre, il fait promulguer le célèbre édit du 9 octobre 1807. Cet édit fait des concessions importantes aux paysans; il supprime la servitude vis-à-vis du *Gutsherr* et donne à tout sujet le droit de propriété. L'édit admet en outre le partage des biens nobles ou *Rittergüter;* d'autre part, la réunion de plusieurs propriétés paysannes (*Bauernhöfe*) et leur absorption par le *Gut* ne peut plus se faire que par l'approbation du gouvernement et sous réserve de la suppression de toute servitude dans le domaine du *Gutsherr.*

Ce sont là à coup sûr des réformes importantes; toutefois, au point de vue social, il ne faut pas exagérer la la portée de l'œuvre de Stein. Le partage du *Rittergut* était souvent rendu illusoire par la persistance du droit d'aînesse; de plus, la faculté d'acquérir des biens nobles ne pouvait profiter qu'à la riche bourgeoisie. Aussi, au lendemain même de la réforme de 1807, songea-t-on à la compléter. Le gouvernement n'accepta pas les projets successifs de Dohna, Köhler ou Friese qui établissaient une commune rurale uniforme, ne laissant au *Gutsherr* qu'une sorte de mairie héréditaire sur son domaine. Mais l'acquisition de la propriété fut facilitée aux paysans par

le *Regulierungs-Edikt* du 14 septembre 1811, œuvre de Hardenberg. Cette loi nouvelle arrivait à point fixe, car le servage des paysans cessait précisément à la St-Martin de 1810. Le paysan pouvait donc devenir propriétaire du *Hof* dont il n'avait auparavant que la jouissance, mais il ne le devenait qu'à certaines conditions. En effet, suivant que le tenancier avait l'usage héréditaire ou non du *Hof*, il devait, pour le posséder en pleine propriété, en abandonner au *Gutsherr* le tiers ou la moitié. Cet abandon pouvait, il est vrai, être remplacé par une indemnité pécuniaire sous forme de capital ou de rente. Le plus souvent, les intéressés adoptèrent ce dernier parti.

Ces avantages pouvaient sans doute retenir sur les terres du *Gut* des paysans qui désormais avaient la liberté de le quitter. Mais leur propriété telle qu'elle résultait de l'édit de 1811 n'était pas cependant absolue. Elle continuait à supporter les servitudes ou prestations dues au *Gutsherr*. Celui-ci pouvait toujours exiger une indemnité de ceux de ses paysans qui quittaient le *Gut*, après la vente d'un domaine par exemple (*Abzugsgeld*), percevoir un droit sur les héritages, et faire payer aux locataires un impôt spécial, le *Schutzgeld*.

Ces diverses servitudes ou *Dienste* purent elles-mêmes être rachetées : l'*Ablösungt-Ordnung* de 1821 permettait de leur substituer une rente en argent ou même en nature. On désigne ainsi soit une contribution en denrées, soit une prestation de corvées ou travaux agricoles au bénéfice du propriétaire.

Il n'y avait donc plus — juridiquement parlant — de servitude personnelle, en ce sens que les paysans n'étaient plus tenus à un service domestique à l'égard du *Gutsherr*, qu'ils pouvaient exercer tel ou tel métier sans sa permission et vendre de même leur propriété. Mais l'édit d'octobre 1807, même complété de la façon que nous venons de voir, ne libère la personne et la terre paysanne du *Gut*

que d'une façon conditionnelle et imparfaite puisqu'il laisse subsister tous les droits de la *Gutsherrschaft* sur les individus et sur le sol du *Gut*. Cependant l'interdiction désormais faite au *Gutsherr* d'adjoindre à son domaine des portions du *Bauernland* sans l'agrément de l'État devait avoir un résultat important : c'était de mieux préciser la nature et les limites du *Gutsbezirk* tout en conservant les droits suprêmes du *Gutsherr*. Cette situation devait s'accentuer dans la période postérieure à 1815 (1).

C. Période intermédiaire 1815-1891 : les lois de 1842 et de 1856.

Dans la période qui s'étend de 1815 à la veille de la loi de 1891, l'État prussien s'attache à déterminer de plus en plus la nature et la compétence du *Gutsbezirk*, au point de vue du droit public. Jusque-là, en effet, la situation du *Gutsherr* était reconnue par rapport aux paysans de son domaine (*Gutsinsassen*), non positivement par rapport à l'État. La loi du 1er juillet 1823 commence à assimiler le *Gutsbezirk* à un corps politique, en conférant au *Gutsherr* une représentation particulière dans les États du cercle et de la province. Elle prescrit, en même temps, la confection de registres officiels (*Ritterguts Matrikeln*) pour recevoir l'inscription des domaines seigneuriaux. Mais cette loi, pas plus que les lois précédentes, ne donnait une existence collective au *Gut* et ne lui reconnaissait une capacité administrative égale à la commune rurale.

Sous ce rapport, la loi sur l'entretien des pauvres (*Armenpflege gesetz*) du 31 décembre 1842 a une valeur décisive. Cette loi stipule expressément que, dans ce but,

(1) Le Landeskultur Edikt (1811) qui était, lui aussi, un complément des réformes de Stein, n'avait fait que diminuer certaines servitudes concernant l'usage des forêts, des pâtures (Meitzen, *op. cit.*, I, p. 398). Pour l'*Ablösungs Ordnung*, v. Knapp, *Die Bauernbefreiung und der Ursprung der Landarbeiter in den älteren Teilen Preussens*, I, p. 67.

les *Gutsbezirke* sont sur le même pied et soumis aux mêmes obligations que les communes. Cette obligation est d'ordre public et pèse sur la terre du *Gut,* fût-elle aliénée en partie par le propriétaire du sol : cela résulte non de la propriété, mais de la suzeraineté, de la *Gutsherrschaft*. Cette même loi essaie aussi de mieux préciser les limites des groupes ruraux; elle ordonne, en effet, que tous les domaines non rattachés précédemment à une commune ou à un *Gutsbezirk* soient annexés d'office à une commune.

Ainsi le *Gutsbezirk* devenait, comme la *Gemeinde,* une unité administrative dans l'État. Mais cette clause si importante ne reçut qu'une application partielle et la séparation entre le domaine communal et le domaine seigneurial ne fut que très imparfaite.

La Révolution de 1848 devait avoir son influence sur la situation des *Gutsbezirke*. Comme prélude aux réformes, la juridiction civile et correctionnelle fut enlevée au *Gutsherr* et remise aux autorités de l'État (Loi du 2 janvier 1849). L'intention du législateur prussien était alors de supprimer les *Gutsbezirke* et d'unifier l'administration communale, en ne laissant subsister que les *Landgemeinden*. Cette réforme que promettait l'article 42 de la Constitution du 31 janvier 1850 fut réalisée par la loi du 11 mars suivant, mais celle-ci fut bientôt lettre morte dans le mouvement de réaction qui suivit. Cependant, dans l'administration comme dans la politique, la réaction ne triompha pas pleinement. Quelques années plus tard (14 avril 1856) une loi nouvelle établissait que l'État pouvait supprimer sans indemnité les droits de justice encore existants et les privilèges résultant de l'ancienne servitude héréditaire, mais par contre, cette loi reconnaissait que l'exercice du droit de police et celui de l'administration locale étaient liés à la possession d'un *Gut*. En même temps, on renouvelait encore l'essai de délimiter les *Landgemeinden* et les *Gutsbezirke,* mais sans plus de succès qu'auparavant.

Enfin, après la loi de 1856, la *Kreis Ordnung* du 18 décembre 1872 qui a introduit l'organisation des cercles dans l'Est de la monarchie, a eu aussi à s'occuper des *Gutsbezirke*. Sans doute, elle ne règle nullement la transformation éventuelle de ceux-ci en *Landgemeinden* et elle se borne à permettre l'union d'un *Gutsbezirk* (1), comme d'une commune rurale avec une ville pour l'organisation de la police, simplement. Elle ne crée pas un nouveau groupe rural par la fusion possible d'une *Landgemeinde* et d'un *Gutsbezirk* comme va le faire la loi de 1891. Mais cependant la *Kreis Ordnung* peut être considérée comme la préface de cette grande loi (2) à deux points de vue : d'abord elle établit en principe que la juridiction du *Gutsbesitzer* n'est qu'une délégation de l'État et non plus un privilège seigneurial; ensuite elle considère les deux groupes ruraux (3), *Landgemeinde* et *Gutsbezirke* comme égaux en droit politique. Ces stipulations font l'originalité de la loi de 1872 et nous les retrouverons dans la loi de 1891 dont nous parlerons tout à l'heure.

En raison de cette législation spéciale, la partie orientale de la monarchie avait donc une tout autre physionomie que la région de l'Ouest où la domination française avait fait disparaître les restes du régime féodal; la Prusse, en rentrant en possession de ses anciens États, respecta cette situation acquise. Il en fut de même dans le pays Rhénan devenu prussien en 1814. Il y eut ainsi dans la monarchie deux régimes très distincts au point de vue du droit : l'Ouest, pays de droit civil français, l'Est, pays de divers droits allemands. On sait que cette distinction en ce qui regarde le *statut* des personnes n'a complète-

(1) *Kreis Ordnung*, 18 décembre 1872, tit. II, ch. IV, art. 49 a.

(2) *Ibidem*, tit. II, ch. IX, art. 46 : « Die Polizei wird im Namen des Konigs ausgeübt. Die *gutsherrliche* Polizeigewelt ist aufgehoben. »

(3) *Ibidem*, tit. II, ch. II, art. 21.

ment disparu qu'avec le nouveau code allemand, le *Civil Gesetzbuch* de 1896.

Ce qui donnait encore aux pays de l'Est ce caractère féodal, c'étaient les nombreux *Güter* domaniaux de cette région. Ces *Gutsbezirke* proviennent d'origine différente. Ou bien l'État a acheté des *Rittergüter* et il est à la fois propriétaire et seigneur; ce cas se présente souvent aujourd'hui dans le pays de Posen; ou bien l'État sur ses propres terres forme lui-même des *Gutsbezirke* surtout dans les régions forestières de l'Est et ici l'État est toujours propriétaire et suzerain. Mais il peut arriver que l'État ait aliéné des terres du domaine, expédient auquel on recourut dans les temps difficiles qui suivirent Iéna. Cette fois la couronne n'est plus propriétaire du *Gut*, mais elle conserve le droit de seigneurie, la *Gutsherrschaft*, et en exerce les privilèges par un représentant désigné. Enfin le cas est identique si le fisc donne à bail héréditaire (*Erbpacht*) une portion quelconque du domaine : il garde la *Gutsherrschaft*. Aussi, tant le maintien des anciens biens seigneuriaux que le développement des domaines de l'État dans l'Est de la monarchie a donné à cette région un caractère tout différent de celle de l'Ouest.

Sur un total de 15.672 *Gutsbezirke* en 1905, nous en trouvons 14.687, soit 94,16 pour 100, dans les sept provinces de l'Est. Sur une population globale de 2.036.198 habitants comptée dans ces localités, le groupe oriental en possède à lui seul 1.933.923 ou 95 pour 100. Tandis que dans l'Est, les deux cinquièmes des groupes ruraux (exactement 14.587 sur 36.051) sont des *Gutsbezirke*, cette proportion, dans l'Ouest, n'est même pas du seizième (985 sur 15.672). Dans cette région, les *Gutsbezirke* ne dépassent quelques centaines que dans le Hanovre et la Hesse-Nassau; il n'y en a qu'une vingtaine dans la Westphalie et il n'y en a plus dans la Prusse Rhénane. Telle a été ici l'influence du régime français.

III. — Les conditions actuelles des Gutsbezirke.

A. La *Landgemeinde Ordnung* de 1891.

Cette situation particulière des pays de l'Est explique comment la loi organique des communes rurales de 1891 les a spécialement visés. Cette législation nouvelle n'a pas créé l'unité dans l'administration communale, car elle maintient expressément, à côté des *Landgemeinden*, les *selbständige Gutsbezirke*. Un titre de la loi leur est consacré en particulier. Mais il n'est pas donné plus qu'auparavant une définition juridique des *Gutsbezirke;* la loi les prend comme des réalités existantes, rien de plus (1).

D'abord elle maintient, dans leurs limites présentes, les *Landgemeinden* et les *Gutsbezirke;* mais ces limites doivent être réellement déterminées. Il est prescrit en effet que les territoires non encore rattachés à une commune ou à un *Gut* doivent se réunir à l'un ou à l'autre groupement administratif, à moins qu'ils ne paraissent propres à être incorporés dans un district urbain (*Stadtbezirk*). Cette réunion se fait après l'avis des parties intéressées (englobées et englobantes) et la décision du *Kreisausschuss*.

Il peut sembler étrange qu'à l'époque contemporaine il y eût encore dans la monarchie prussienne des territoires dont la condition administrative ne fût pas fixée. Il y avait pourtant un certain nombre de ces *Bezirksfreie Grundstücke* dont l'existence s'était maintenue malgré les stipulations de la loi du 14 avril 1856. C'étaient surtout des régions forestières, pour la plupart d'anciens biens domaniaux aliénés précédemment.

(1) *Landgemeinde Ordnung*. Titre I, art. 2. — Cette loi est faite particulièrement pour les provinces orientales de la monarchie : Prusse Orientale, Prusse Occidentale, Poméranie, Brandebourg, Silésie, Posen et Saxe.

Désormais, avec la loi de 1891, toute la population rurale ne peut être répartie qu'entre les *Landgemeinden* et les *Gutsbezirke*. Mais la législation nouvelle ne reconnaît pas seulement les *Gutsbezirke* existants : elle permet d'en constituer de nouveaux aux conditions suivantes :

1) Un *Gutsbezirk* peut être formé d'un territoire encore sans dénomination administrative.

2) Ou bien d'une *Landgemeinde* transformée.

3) Ou de territoires détachés d'une commune rurale ou d'un *Gut*.

Dans le premier cas, la constitution du *Gut* se fait aisément; il suffit que le nouveau groupe rural soit reconnu apte à supporter les charges qui lui incombent, mais dans les deux autres cas, il faut l'avis des intéressés (*Gutsbesitzer*, habitants de la commune rurale, propriétaires des territoires à réunir). S'il y a accord, il suffit de la décision du *Kreisausschuss;* mais s'il y a différend, il est tranché par ce même organe avec appel au *Bezirksausschuss*, puis au *Provinzial Rat*, enfin au ministère d'État en dernier ressort. Mais dans les trois cas également la sanction royale doit confirmer le nouvel établissement. Le gouvernement peut donc créer de nouveaux *Güter*, on les appelle communément *Gutsbezirke jüngeren Rechts* par opposition aux districts anciens formés des *Rittergüter* et dénommés *Gutsbezirke älteren Rechts*.

Mais qu'il s'agisse de l'une ou l'autre catégorie de districts, les rapports du *Gutsherr* avec les administrés ou avec l'État sont les mêmes. Ici encore, la loi de 1891 ne définit ni n'expose longuement les droits et devoirs de *Gutsherr*; ils résultent de l'analogie établie par la loi même entre le *Gutsbezirk* et la *Landgemeinde*. Le *Gut* n'est pas opposé administrativement à la commune rurale: suivant le mot de M. Genzmer, on le considère plutôt à l'égard de la *Landgemeinde* comme un « degré inférieur de l'organisation politique, le membre dernier de la hiérarchie

administrative de l'État ». Donc les droits et devoirs sont les mêmes de part et d'autre : dans la commune rurale, ils sont exercés par un corps représentant la communauté ; ils le sont dans le *Gutsbezirk* par le seul *Gutsherr*.

Remarquons que la loi ne prononce point les mots de *Gutsherr* et de *Gutsherrschaft*, termes qui impliquent une sorte de suzeraineté féodale indépendante originairement de l'État souverain. La loi ne connaît que le *Gutsbesitzer*, c'est-à-dire le propriétaire du domaine. Ses prérogatives sans doute issues de la *Gutsherrschaft* sont du domaine du droit politique, non du droit civil simplement et en principe le morcellement du *Gut* ne devrait pas supprimer la suzeraineté du *Gutsherr;* par exemple sous l'ancien régime le seigneur, encore qu'il eût vendu sa terre, gardait cependant sur elle ses droits de suzeraineté, comme la chasse. Mais, dans la pratique, l'autorité du *Gutsbesitzer* ne se maintient que s'il conserve la propriété entière du *Gut*. Or, le *Gut* peut être morcelé, par des ventes à des particuliers ou par l'établissement d'une *colonie* ou groupe de cultivateurs par l'État, ou encore par la constitution de *Rentengüter* dont nous parlerons plus loin.

Dans ces différents cas, le *Gutsbezirk* est appelé à disparaître, soit par son rattachement à une commune rurale soit par sa propre transformation en *Landgemeinde*.

L'originalité de la loi de 1891 n'est donc pas de dépouiller le *Gutsbezirk* de ses attributions, mais de lui enlever tout caractère féodal et d'assimiler sa compétence à celle de la commune rurale. Voyons donc maintenant cette compétence, c'est-à-dire les droits et devoirs du *Gutsbesitzer* pour parler le langage de la nouvelle législation.

Compétence du Gutsbesitzer. Droits. 1° Ils découlent de l'autorité publique (*Obrigkeit*) exercée par le propriétaire du *Gut*. Ce sont :

A. L'administration locale. Le *Gutsbesitzer* est le maire héréditaire, le *Vorsteher* né du *Gut,* tandis que, dans la commune, le Gemeinde Vorsteher est élu. En cette qualité, il peut prendre des arrêtés intéressant la localité; il la représente auprès des pouvoirs publics et communique à ses administrés les actes du gouvernement.

B. La police. Le *Gutsbesitzer* a le droit d'arrêter et d'emprisonner une personne, à titre provisoire, de surveiller les individus placés sous la surveillance de la police, d'exécuter les mesures prescrites par le commissaire du district, de faire les enquêtes nécessaires sur les personnes nouvellement arrivées et établies dans le Gut.

C. *Patronat ecclésiastique.* Le patronat sur le ou les églises appartient au *Gutsbesitzer*, sans égard à sa confession particulière pourvu qu'il appartienne à une confession chrétienne reconnue par l'État. Dans le cas contraire (et ceci vise les Israélites) il doit avoir un représentant. Le patronat ne confère pas seulement au titulaire des attributs honorifiques (place d'honneur à l'église) mais surtout des droits précis, tels que la présentation des curés ou pasteurs, la nomination d'une partie du conseil paroissial. Ici, l'ancien *Allgemeines Landrecht* est demeuré en vigueur.

Devoirs. — Les charges du *Gutsbesitzer* étant d'ordre public (on les qualifie de *Kommunallasten*), il en fait seul les frais et ne peut, sauf exception, les faire partager aux habitants du *Gutsbezirk.* Ces obligations sont :

1° *L'état civil.* Le *Gutsbesitzer* est officier d'état civil, il reçoit les déclarations de naissances, décès, mariages. Le *Gutsbezirk* forme un district particulier d'état civil et c'est au propriétaire que les frais incombent.

2° *L'entretien des routes.* A ce sujet, les coutumes varient suivant les provinces ; dans la Prusse orientale, la Poméranie, le Brandebourg, cet entretien est exclusive-

ment *Kommunallast* et comme tel incombe au seul propriétaire du *Gut*.

3° *Les dépenses scolaires*. Ici encore, la législation n'est pas uniforme. L'école n'est *Kommunallast* que dans les deux provinces de Prusse; le propriétaire est tenu de construire et entretenir une école sur ses domaines. Conséquemment, il exerce un patronat et peut présenter l'instituteur.

4° *L'assistance aux pauvres*. Chaque *Gutsbezirk*, à moins qu'il ne soit dans ce but réuni à une *Landgemeinde*, forme une union pour l'entretien des pauvres de la localité (*Ortsarmenpflege Verband*). Les charges reviennent au propriétaire; cependant cette dépense n'a pas absolument le caractère d'un *Kommunallast;* elle participe de la *Reallast* en ce fait que si un *Gutsbezirk* n'est pas exclusivement la propriété du *Gutsherr* primitif, la dépense est partagée entre les divers propriétaires du *Gut*. Il suffit que le *Gutsherr* en fasse la demande et qu'elle reçoive l'approbation du *Kreisausschuss*.

5° *Charges financières*. Le *Gutsbesitzer* est chargé de la répartition de l'impôt sur le revenu, de l'impôt foncier, de l'impôt sur la propriété bâtie. Tous les frais d'évaluation, de tenue de registres, même de perception de l'impôt sont faits par lui. Il touche en revanche une indemnité variable de 2 à 3 p. 100 sur la somme des impôts perçus.

6° *Charges militaires*. Ces charges résultent de la *Wehrordnung* du 22 novembre 1888 qui s'applique à toutes les communes. Le *Gutsbesitzer* doit donc tenir le registre du recrutement pour l'armée active et la réserve, et présenter les recrues à l'appel de l'autorité militaire. En temps de paix ou de guerre il est tenu à des prestations de logement (*Quartierlast*), de charrois pour la troupe, auxquelles peuvent s'ajouter, en cas de mobilisation, des fournitures de fourrages, de bois, etc. Mais ces frais peu-

vent être partagés avec les propriétaires et habitants du *Gut*.

On comprend que ces différentes attributions ne peuvent être exercées que par le *Gutsbesitzer* ou par son représentant (*Stellvertreter*) légalement désigné, à condition d'habiter dans le voisinage immédiat du *Gut*. Mais le *Gutsbezirk* est héréditaire et peut échoir à une femme ou à un enfant.

Dans le premier cas les droits du *Gutsbesitzer* sont remis au mari; dans le second, au tuteur du propriétaire mineur. Ainsi une condition de droit civil crée une prérogative d'ordre public. Mais il peut arriver que l'État intervienne, au nom de son droit suprême, pour désigner un représentant, un *Vertreter* du propriétaire. Cette intervention se produit dans les cas suivants :

1° Quand le *Gutsbezirk* appartient à des femmes non mariées ou veuves.

2° Quand il appartient à des personnes juridiques (des sociétés).

3° Quand les propriétaires du *Gut* ne sont pas d'accord sur la qualité du *Gutsbesitzer* primitif.

4° Si le *Gutsbesitzer* n'est pas sujet allemand.

5° S'il ne réside pas dans son domaine ni dans le voisinage immédiat.

6° S'il est hors d'état, pour une cause quelconque, de remplir son office.

Dans ces divers cas, le *Vertreter* est nommé par le *Landrat* avec l'assentiment du *Kreisausschuss;* du reste, à l'installation de tout nouveau *Gutsbesitzer*, celui-ci doit être confirmé par le *Landrat* et prêter serment devant lui.

Ainsi s'affirme la volonté du législateur de mettre de plus en plus la main sur l'administration du *Gutsbezirk;* mais elle se manifeste encore par d'autres caractères.

C'est d'abord la réunion du *Gutsbezirk* à une commune

rurale ou à un autre *Gutsbezirk*. L'entente des intéressés est sans doute prescrite, comme pour la création d'un nouveau *Gutsbezirk;* mais si elle ne peut se faire et que l'intérêt public l'exige, le *Kreisausschuss* se substitue à eux; mais soit les habitants, soit le *Gutsbesitzer* peuvent en appeler au *Bezirksausschuss* et de là au conseil provincial. Enfin en dernier ressort, le ministère d'État intervient et son acte est confirmé par la sanction du roi.

La même procédure est suivie s'il s'agit de réunir des portions d'un *Gutsbezirk* à un autre *Gutsbezirk* ou à une *Landgemeinde*, mais les cas où ces diverses réunions peuvent se faire sont indiqués expressément par la loi. Ces cas sont au nombre de trois : 1° Lorsqu'un *Gutsbezirk* est hors d'état de remplir ses obligations publiques ; — 2° Quand le morcellement du district seigneurial ou l'établissement de colonies dans un *Gut* rendent nécessaire la formation d'un nouveau groupe autonome ou le rattachement de ses parties à un autre *Gut* et à une *Landgemeinde;* — 3° Quand l'intérêt général exige la formation d'unions (*Verband*) de communes ou de *Gutsbezirk*.

Dans ce dernier cas, les limites du *Gut* ne changent pas, mais les attributions du *Gutsbezirk* subissent une restriction déterminée.

Et nous touchons ici à un point important et original de la *Landgemeinde Ordnung :* il s'agit des unions de groupes ruraux *Gemeinde, Gutsbezirke Verbände*. La loi sur les cercles de 1872 admettait bien un certain groupement de ces unités, mais c'était pour remettre globalement telle partie de leur administration à l'*Amtsbezirk*. Les *Verbände* prévus par la loi de 1891 sont au contraire des groupements effectifs et agissants.

Pour l'entretien des pauvres, les travaux publics, les écoles, même la police et les finances, les communes et les *Gutsbezirke* peuvent former, avec l'approbation du *Kreis-*

ausschuss, des unions : celles-ci peuvent d'ailleurs être imposées par le Président supérieur de la province. Ces unions reçoivent une espèce de constitution, un *Statut*, et forment ainsi un groupe administratif nouveau, géré par un *Verband Ausschuss* composé de délégués de la commune et du *Gutsbezirk* au prorata de leurs impôts directs. Cette délégation nomme elle-même un magistrat *Verband Vorsteher* élu pour six ans, qui est ainsi un véritable maire de l'ensemble. Ainsi le *Gutsbezirk*, bien plus que la commune rurale, doit perdre sa physionomie propre puisque l'élection se substitue à l'hérédité dans la désignation du premier magistrat de ces *Verbände*. Sans le dire expressément, la loi de 1891 essayait donc de réaliser l'unité dans l'administration des communes rurales de l'Est de la monarchie.

B. Relations de *Gustbezirke* à la situation économique et sociale de la région de l'Est.

Nous connaissons la situation faite aux *Gutsbezirke* par la loi de 1891 ; il nous faut maintenant montrer leur relation avec le régime de la propriété et l'état des communes rurales en Prusse ; cela nous donnera une physionomie plus exacte des *Gutsbezirke*.

Nous avons vu précédemment que l'immense majorité de ces groupes (94 p. 100) appartient à la région de l'Est. Or cette région est, par essence, celle des grands domaines agricoles. Parmi les exploitations de plus de 100 hectares, la région de l'Est en détient à elle seule les quatre cinquièmes (16.520 sur 20.390). L'ensemble de ces domaines a une étendue de 9.331.500 hectares dans le royaume de Prusse ; sur ce total, l'Est compte pour 8.440.000 hectares, soit 90,5 p. 100. Tandis que dans la région de l'Ouest, on ne compte qu'une grande exploitation pour 400 exploitations du total, cette proportion est, dans l'Est, de une sur 105. Enfin, tandis que le rapport de la superficie des grands domaines à la superficie totale

exploitée est de 43,30 p. 100 dans l'Est, il n'est dans l'Ouest que de 11,60 p. 100.

Une autre remarque intéressante et qui complète la précédente est que la région orientale est aussi celle des *fidei commis*, c'est-à-dire des majorats indivisibles, sorte de propriété plus favorable au maintien des relations de tutelle du propriétaire sur les habitants. Ainsi, sur 1.102 *fidei commis* actuellement existant en Prusse, il y en a 659 dans le groupe oriental et ces domaines par leur étendue embrassent 75 p. 100 de la superficie totale des majorats. Cela tient à ce fait que les *fidei commis* de surface médiocre sont presque tous à l'Ouest; sur 99 majorats de moins de 100 hectares, il n'y en a dans l'Est que 13. Au contraire, sur les 471 *fidei-commis* de 1.000 à 10.000 hectares, l'Est en compte 347 avec 76 p. 100 des terres y comprises. Enfin sur les 29 majorats de plus de 10.000 hectares, 24 sont situés dans l'Est et représentent 78,80 p. 100 de l'étendue des propriétés de cette catégorie. Il y a donc coïncidence entre la prédominance des grandes propriétés et celle des *Gutsbezirke*.

Le second phénomène intéressant à étudier, c'est la relation des *Gutsbezirke* aux *Landgemeinden* ou communes rurales proprement dites. Dans l'ensemble de la monarchie, la proportion de la population des *Gutsbezirke* à la population rurale totale est de 13,6 p. 100. Or, dans la région de l'Est, cette proportion dépasse le cinquième (21,60 p. 100), tandis que, dans l'Ouest, elle ne représente guère que le cinquantième (2,19 p. 100). Dans aucune des provinces de l'Ouest, la moyenne générale (13,60 p. 100) n'est atteinte; le maximum est donné par le Schleswig-Holstein, où cette proportion n'est encore que de 11,80. Au contraire, dans le groupe de l'Est, une seule province, la Saxe, demeure au-dessous de la moyenne (4 p. 100); partout ailleurs, elle est dépassée et de beaucoup dans

certaines provinces, par exemple la Posnanie et la Poméranie (36,4 et 37,8 p. 100).

L'existence des *Gutsbezirke* accentue donc le caractère rural de la région orientale qui, à elle seule, compte 60 p. 100 de la population rurale totale du royaume de Prusse.

Une autre conséquence de cette prédominance des *Gutsbezirke* dans l'Est, c'est d'y accroître considérablement le nombre des groupes de population rurale. Ainsi sur un total de 50.431 communes rurales, c'est-à-dire inférieures à 2.000 habitants, il y en a plus de 35.000 (35.709) dans le groupe oriental, ou 70,8 p. 100. La Prusse Rhénane, par exemple, qui, comme nous l'avons dit, ne compte aucun *Gutsbezirke*, a trois fois moins de communes rurales que la Prusse orientale qui possède 2.300 *Gutsbezirke*. C'est qu'en effet cette unité administrative peut fort bien n'être qu'un domaine de grande étendue, comme il y en a tant dans l'Est. L'enquête préparatoire à la loi de 1891 constatait, dans l'ensemble des provinces de l'Est, l'existence de 1.260 *Gutsbezirke* de moins de 125 hectares de superficie, c'est-à-dire dont l'étendue coïncidait presque avec la limite adoptée pour la grande exploitation; dans ce nombre, 538 mesuraient moins de 75 hectares et n'étaient plus que des exploitations d'étendue moyenne. Ces petites localités sont surtout nombreuses dans la Prusse orientale où elles formaient alors le cinquième des *Gutsbezirke* et dans la Silésie. Aussi est-ce dans ces provinces que la population moyenne des *Gutsbezirke* est le plus faible. Dans l'ensemble de la région de l'Est, cette moyenne atteint à peine 140 habitants : ce taux s'abaisse à 119 dans la Prusse orientale et à 96 dans la Silésie.

On comprend que, dans ces conditions, le législateur de 1891 ait recommandé ou prescrit l'union des *Gutsbezirke* avec les communes rurales voisines ou le groupement de

plusieurs *Güter* par le moyen des *Verbände* dont nous avons parlé plus haut. Aussi, le premier effet de la loi de 1891 a-t-il été une diminution des *Gutsbezirke*. A cette date, d'après le recensement de 1890, on comptait dans l'ensemble de la monarchie un total de 16.559 *Gutsbezirke*. Ce nombre s'abaissait à 16.090 en 1895, demeurait presque stationnaire en 1900 (15.958), mais subissait une nouvelle dépression de 1900 à 1905, où nous le trouvons à 15.672. Ainsi, depuis quinze ans, le total de ces groupes ruraux a diminué de 887 unités (5,3 p. 100). C'est dans les deux provinces de Prusse et dans la Posnanie que ce mouvement a été le plus sensible : à elles seules elles perdent 615 unités. Cette baisse est exclusivement imputable au groupe de l'Est, où s'applique la nouvelle *Landgemeinde Ordnung*. Dans l'Ouest, les changements qui peuvent intervenir n'ont aucune valeur politique.

Et cependant, malgré la diminution constante de leur nombre, les *Gutsbezirke* ne voient pas diminuer leur population. Même en ne tenant pas compte des *Gutsbezirke* qui ont plus de 2.000 habitants (il y en a 14 avec 55.500 habitants), la population globale est en augmentation sur 1900 et retrouve son chiffre de 1895, bien qu'elle ait perdu depuis de nombreuses unités. Cela coïncide du reste avec le même phénomène pour l'ensemble de la population rurale de la Prusse. Il semble que le mouvement intense d'émigration qui dépeuplait l'Est soit sinon arrêté, du moins subisse un moment d'arrêt. A quoi cela tient-il?

Faut-il y voir un résultat de la loi de 1891 qui a mieux limité les pouvoirs des *Gutsbesitzer* et dégagé les droits des habitants? N'est-ce pas plutôt une conséquence de l'institution des *Rentengüter* qui est de même date que la loi sur les communes de l'Est (1)?

(1) M. G. Blondel, *Études sur les populations rurales de l'Allemagne*, p. 369, a analysé savamment les lois constitutives des *Rentengüter* et montré les difficultés de leur application au début.

L'examen des lois du 27 juin 1890 et du 7 juillet 1891, qui ont établi les *Rentengüter*, demanderait une étude complète. Disons simplement que le *Rentengut* est un bien acquis en toute propriété moyennant paiement d'une rente en argent ou en nature : cette propriété jouit de l'*Anerbenrecht*, c'est-à-dire de l'indivisibilité. Le taux de cette rente, comme l'amortissement, dépend des conventions faites entre les deux parties; si l'acquéreur paie vingt-cinq fois la valeur de la rente, il est propriétaire définitif.

Le *Rentengut* doit être vendu libre d'hypothèques et l'acquéreur ne peut ni l'engager, ni le partager.

L'institution des *Rentenbanken* a précisément pour but de fournir à l'acquéreur les moyens de s'acquitter de suite. On évite ainsi de prolonger les redevances dues à l'ancien propriétaire et dont la perpétuité referait une sorte de servage.

Le but de cette institution est très simple. Il s'agit de restaurer une classe de petits propriétaires ou d'ouvriers ruraux attachés au sol par une propriété, en un mot d'enrayer la dépopulation rurale. Or, de 1891 à la fin de 1904, il avait été constitué 10.299 *Rentengüter*, dont 9.391 dans la région orientale, sans compter le Schleswig-Holstein. La superficie occupée par ces lots est de 117.701 hectares dont 110.700 pour le groupe de l'Est. En laissant de côté la Posnanie et la Prusse occidentale où la constitution de ces propriétés se lie à la colonisation germanique, il ne reste pas moins de 53.000 hectares, soit presque la moitié pour les seules provinces de Prusse orientale, Poméranie, Brandebourg et Silésie.

L'Ouest, en y comprenant même le Schleswig-Holstein, ne renferme que 7.000 hectares ou 6 p. 100 seulement du sol concédé.

Mais il y a une autre différence encore entre les deux régimes. Dans l'Ouest sont surtout les petites conces-

sions : près du tiers des biens inférieurs à 2 hectares et demi sont dans le groupe occidental (198 sur 665). Au contraire presque toutes les concessions de plus de 10 hectares sont dans les provinces de l'Est.

C'est vraiment là qu'est la reconstitution ou au moins l'essai de reconstitution d'une petite propriété paysanne. Mais cette restauration, si elle s'effectue, peut avoir d'autres conséquences que celle de maintenir une partie de la population rurale. En effet, si la très petite propriété place encore le possesseur dans la dépendance du grand propriétaire en tant qu'ouvrier agricole, car il ne pourrait vivre de son domaine sans l'appoint d'un salaire, il n'en est pas de même de la propriété moyenne. Elle affranchit forcément son possesseur et plus elle s'étend, plus elle desserre les liens qui rattachent le paysan au *Gutsbesitzer*.

Mais petite ou moyenne, cette propriété nouvelle morcelle le *Gut* et le domaine gardé par le propriétaire, se restreint de plus en plus et est hors d'état de supporter les frais d'administration du *Gutsbezirk*. Aussi, comme nous l'avons dit plus haut, le morcellement du *Gut* entraîne-t-il dans la pratique sa disparition en tant qu'unité administrative indépendante.

Ainsi l'existence autonome des *Gutsbezirke* peut être menacée par un double élément, d'abord administrativement par la loi communale de 1891 qui tend à unifier les circonscriptions rurales dans la nature et le mode de l'autorité locale; ensuite, socialement par la constitution des *Rentengüter* qui tend au fractionnement des grandes propriétés, partant au morcellement et à la suppression des *Gutsbezirke*. Ainsi action administrative d'un côté, action sociale de l'autre, ce double mouvement, distinct dans ses origines, peut avoir le même résultat : une atténuation progressive des dernières survivances de la suzeraineté féodale par la restriction du pouvoir des *Guts-*

besitzer, la substitution de la commune rurale proprement dite au *Gutsbezirk* et par conséquent l'assimilation administrative de la région orientale aux autres parties de la monarchie prussienne.

Paul MEURIOT.

Séance du 15 décembre 1906.

LE PEUPLE ALGÉRIEN

ESSAI DE DÉMOGRAPHIE ALGÉRIENNE

La démographie algérienne vient d'être l'objet d'un travail aussi complet, j'ajoute même aussi précis que la matière le comportait, par M. V. Demontès, professeur au lycée d'Alger. Le volume qu'il a publié sous le titre *Le peuple algérien, Essais de démographie algérienne* (1), a fait partie de l'exposition du gouvernement général de l'Algérie à l'exposition coloniale de Marseille en 1906.

Les études spéciales sur cette matière ne sont pas nombreuses. M. Demontès a cependant des devanciers, principalement le Dr Roux de Philippeville qui, sous les auspices du Dr Bertillon père, a fait paraître en 1880 la *Démographie figurée de l'Algérie* qu'il a complétée par plusieurs études jusqu'en 1886; mais les documents étaient à cette époque très rares. Ils sont plus nombreux aujourd'hui et les statistiques, sans être parfaites, méritent plus de confiance.

Un premier fait bien connu est l'augmentation du total des habitants de l'Algérie qui peut être à peu près cons-

(1) *Le peuple Algérien, Essais de démographie algérienne*, par V. Demontès, professeur au lycée d'Alger. Exposition coloniale de Marseille. Gouvernement général de l'Algérie, service de l'agriculture, du commerce et de la colonisation, 1 vol. in-8, 1906.

tatée par les dénombrements opérés depuis 1856. On était en 1856 au nombre de 2 millions 1/2; on a atteint celui de 4.739.000 en 1901 (y compris l'armée), le recensement de 1906, dont M. Demontès n'a pas eu les résultats accuse aussi une augmentation; il y a donc eu à peu près doublement de la population en un demi-siècle, ou tout au moins l'apparence d'un doublement; car il est certain que, pour la population indigène, il y avait plus d'omissions autrefois qu'aujourd'hui.

D'autre part, il est certain que la population indigène, sous le bénéfice de la paix que la domination française lui a procurée et malgré les expropriations et confiscations qui ont privé de leurs terres des tribus arabes et des communes berbères, a augmenté. Ils étaient 2.320.000 en 1856, mais les Israélites indigènes étaient confondus avec les musulmans. Depuis 1872 en effet chaque recensement a enregistré un nombre plus grand de Musulmans sujets français; 2.125.000 en 1872 et 4.072.000 en 1901. Il est vrai qu'en 1872 l'agitation politique a été un obstacle à un dénombrement complet et qu'on peut estimer que la population indigène (israélites non compris) dépassait déjà 2 millions 1/2, ainsi que l'avait constaté le dénombrement de 1866. On peut néanmoins estimer que cette population a augmenté de 1856 à 1901 d'un million trois quarts, soit d'environ 74 0/0. Il conviendrait même d'ajouter à ce nombre 26.000 musulmans tunisiens ou marocains classés comme étrangers.

La population israélite indigène ou naturalisée a augmenté à peu près dans la même proportion : 66 0/0 de 1861 (1) (28.000) à 1901 (57.132).

A cette masse de 4.155.000 Africains en 1901, quel nombre de représentants l'Europe opposait-elle? 364.000 Français d'origine ou naturalisés et 220.000 Italiens, Espa-

(1) Cette population n'a pas été comptée à part en 1856.

gnols, etc., en tout 584.000, peut-être même, d'après l'hypothèse de M. Demontès, 610.000 en comprenant dans ce total la population comptée à part. C'est une proportion de 13 0/0 de la population totale.

En réalité, si on défalque les étrangers naturalisés, le nombre des Français d'origine balance à très peu près celui des étrangers d'origine.

La population européenne a relativement eu un accroissement supérieur à celui de la population indigène. De 7.812 en 1833, au lendemain de la conquête, elle s'est élevée au chiffre de 159.000 en 1856, à l'époque de l'achèvement de la conquête; en 1901 à 582.000. De 1856 à 1901 l'accroissement est de 272 0/0.

Dans la population européenne les Français ont toujours formé la majorité. En 1861 ils étaient 112.229 contre 80.517. En 1876 les distances s'étaient rapprochées : 156.365 contre 155.072. En 1901 les Français d'origine complétés par 71.793 naturalisés, lesquels sont d'origine étrangère, reprennent l'avantage avec un effectif de 364.257 en face de 219.587 étrangers européens. Dans le groupe étranger les Espagnols (155.265) ont une grande supériorité, surtout dans la province d'Oran, « race laborieuse et sobre, résistant bien au climat », dit M. Demontès; s'ils sont un peu moins nombreux en 1901 qu'en 1896, c'est que la loi de 1889 sur la naturalisation en a fait passer un certain nombre dans la catégorie des Français. Le contingent italien, qui avait baissé de 1886 à 1896, s'est renforcé en 1901 (38.791 individus); il se trouve surtout, comme les maltais, par raison de voisinage, dans la province de Constantine. Les travaux publics, chemins de fer et autres, ont attiré beaucoup de travailleurs étrangers, surtout des Espagnols.

Jusque vers 1886 le nombre des Français nés en France l'emportait sur le nombre de ceux qui étaient nés en Algérie. Il en est autrement aujourd'hui.

La moyenne quinquennale de la nuptialité de la population européenne a varié entre 69 et 79 depuis 1874; elle est en moyenne générale de 7,3 mariages par 1.000 habitants, taux un peu inférieur à celui de la métropole. On la supposait jadis plus forte. La fusion avec la race musulmane ne progresse pas. Dans ces 26 dernières années, dit M. Demontès, 126 européens se sont mariés avec des musulmanes et 139 musulmans avec des européennes; 148 européens ont épousé des juives indigènes; 133 israélites indigènes, des européennes. Cependant les unions libres sont assez fréquentes dans les couches inférieures de la population. Entre européens les mariages croisés sont plus fréquents; ils figurent à raison de 16 0/0 à peu près en moyenne dans le total des mariages d'européens de 1875 à 1889. En 1903, année pour laquelle M. Demontès a pu faire un calcul plus exact, le nombre des croisements réels a été pour les Français de 18,6 sur 100 mariages, pour les Françaises, de 8,4; pour les Espagnols, sexe masculin de 5,9 et sexe féminin de 22,5; pour les Italiens, sexe masculin de 40 et sexe féminin de 36,1. C'est le plus souvent avec des Espagnols que se font les croisements français, sans doute parce que la colonie espagnole est plus nombreuse que les autres colonies étrangères.

Les divorces ne sont pas plus fréquents en Algérie qu'en France.

Le nombre des naissances a augmenté dans la population européenne à mesure que grossissait la colonie, mais avec un taux de natalité différent selon les périodes. Ainsi, dans celle de 1861-1870 le nombre des naissances a varié entre 8.227 et 8.968 et la natalité a dépassé 36 p. 1.000, plus, il est vrai, pour les Espagnols et les Italiens qui atteignaient et au delà le taux de 37 p. 1.000 que pour les Français qui étaient au taux de 26. Depuis 1889, le nombre des naissances est d'un peu plus de 17.000, variant entre 18.079 (en 1889) et 16.582 (en 1895), avec une nata-

lité moyenne de 33,6 pour la période 1887-1896 et de 29,1 pour la période 1897-1904. En Algérie, comme en France et dans la majorité des États d'Europe, la natalité tend à baisser. Elle apparaît aujourd'hui comme jadis, plus faible dans la colonie française que dans la colonie étrangère. Mais la population européenne en Algérie est et était surtout dans les premiers temps composée autrement que la population en Europe; elle comprenait une beaucoup plus forte proportion d'adultes, d'où résultait naturellement un quotient de natalité plus élevé.

Toutefois M. Demontès reconnaît que, quoique depuis 1876 on soit entré dans « une période plus régulière de la démographie algérienne, le caractère anormal de la composition de chaque colonie européenne influe et influera longtemps encore sur sa natalité propre, et que, d'autre part, pour la colonie française les chiffres de naissances ne méritent plus qu'une confiance relative et les calculs qui portent sur eux n'aboutissent qu'à des résultats bien hypothétiques », à cause du mélange des naturalisés avec les Français d'origine.

Cette colonie française fournissait en 1876-1880 une natalité de 35 p. 1.000. En défalquant pour la période actuelle 1901-1904 le contingent des naturalisés, M. Demontès évalue à 23 ou 24 p. 0/00 la natalité vraiment française. « En somme, dit-il, la natalité algérienne française conserve un certain avantage sur la natalité générale de la France qui, en 1904, n'était que de 21; mais l'avantage est bien faible. »

M. Demontès estime à 38 ou 39 p. 1.000 la natalité des naturalisés à la même époque, et conclut, relativement à la natalité des diverses races européennes, que « ces races ont en Algérie à peu près le même nombre de naissances qu'en Europe et que ce n'est point une différence dans l'habitat ni une différence dans le climat qui font varier cette natalité ».

Ajoutons toutefois — ce qui se comprend facilement — que la natalité illégitime est plus forte en Algérie qu'en France.

Quant au sexe des enfants, le docteur Recoux avait cru pouvoir affirmer que les garçons l'emportaient sur les filles dans une proportion plus forte qu'en France, mais que cet excédent allait en décroissant : 117 naissances masculines sur 100 féminines en 1830-1853; 107 en 1867-1872. Aujourd'hui le rapport, plus exactement calculé, ressemble à celui d'Europe; 104 garçons pour 100 filles en 1897-1904.

La mortalité, très variable d'une année à l'autre, était généralement très forte avant 1876. En 1849, année de déportation et de choléra, le taux est monté, très exceptionnellement il est vrai, jusqu'à 93 p. 1.000; mais il a souvent dépassé 40 jusqu'en 1856, et de 1856 à 1876 il a oscillé entre 39 et 24. Depuis 1876, il baisse; M. Demontès estime que le taux réel de la mortalité algérienne est de 20 à 21 p. 1.000; taux à peu près semblable à celui de la métropole.

Dans tout pays les décès masculins sont d'ordinaire plus nombreux que les décès féminins. Ils le sont sensiblement plus en Algérie. Ainsi pendant qu'en 1896, année de recensement qui donne la distinction des sexes, il est mort 24 personnes du sexe masculin sur 1.000, il n'en est mort que 19 du sexe féminin. Pour 100 décès de femmes (adultes) on compte 179 décès d'hommes dans la période 1894-1903. C'est entre vingt et soixante-dix ans que la différence est le plus marquée. On accuse l'alcoolisme d'être une des principales causes de cette infériorité du sexe masculin.

« De tous les enfants algériens, dit M. Demontès, ce sont les enfants des Françaises qui offrent à la mort le contingent relativement le plus fort dans les six premiers mois de la vie. Mais leur mortalité propre n'est pas su-

périeure à celle de leurs frères de la métropole. »

La population d'origine européenne s'acclimate-t-elle en Algérie ? L'auteur discute la question. Les faits semblent répondre affirmativement. Le graphique sur leque il a tracé la courbe des naissances et celle des décès de 1830 à 1904 les rendent sensibles à l'œil. Jusqu'en 1868 les deux courbes s'enchevêtrent et souvent celle des décès monte au-dessus de celle des naissances; depuis 1869 elle reste constamment au-dessous et, depuis 1890, l'écart entre les deux lignes s'élargit si bien qu'en 1903-1904 les naissances l'emportent de 4.405 sur les décès, (dont 809 pour le groupe d'origine française (le plus considérable par le nombre de ses représentants, 2.002) 1.280 pour le groupe espagnol, 589 pour le groupe italien et 85 pour le groupe maltais).

L'équilibre des races européennes en Algérie soulève plusieurs questions graves. Les Français par origine ou par naturalisation, continuent à former la majorité; mais l'émigration grossit les rangs des autres nationalités plus que la leur et la natalité plus forte de ces nationalités étrangères produit un effet du même genre. La supériorité que conserve le groupe français est due surtout à la naturalisation qui fonctionne automatiquement en vertu de plusieurs lois et surtout de la loi du 26 juin 1889. Il y a eu ainsi 31.064 naturalisations de 1866 à 1904 et les naturalisés ont fait souche, nous avons vu que leur natalité est très supérieure à celle des Français d'origine. Ils étaient 71.793 au recensement de 1901.

Ils jouissent, comme les Français d'origine, des droits civils et politiques. C'est l'accession aux droits politiques qui inquiète les Algériens de souche française, qui les accusent de n'avoir pas pris avec le droit de vote l'esprit français. Déjà dans le corps électoral d'un certain nombre de communes du département d'Oran, les naturalisés possèdent la majorité. M. Demontès voit là un danger. « La

supériorité numérique des Français, dit-il, nous paraît sérieusement menacée de nos jours. Il est prouvé que les naturalisés d'origine étrangère comptent pour la plus large part dans les gains que la nationalité française effectue depuis quinze ans; il est démontré, d'autre part, que l'afflux des étrangers continue, malgré les apparences contraires, à déverser sur la colonie des milliers d'émigrants. Par quels moyens nos nationaux se maintiendront-ils aussi nombreux que ces étrangers et ces naturalisés? »

M. Demontès, auquel j'ai emprunté les chiffres que j'ai cités, a fait de son sujet une étude sérieuse, détaillée et instructive. Nous ne le suivrons pas plus loin dans les rapprochements qu'il établit entre les mouvements de la population européenne en Algérie et le développement des cultures. Nous nous bornons à dire qu'il établit par des statistiques vraisemblables et par quelques exemples, que les Français possèdent les trois quarts du sol qui est aux mains d'Européens et composent près de la moitié des métayers ou fermiers de race européenne, qu'ils forment dans les villes la grande majorité de la classe aisée, industrielle ou commerçante, et que le progrès du commerce extérieur de l'Algérie correspond à peu près exactement à l'accroissement de la population européenne.

« Les Européens, dit M. Demontès, s'accroissent régulièrement, constamment en Algérie; c'est là une réalité démographique qui ne se comprendrait guère si les réalités économiques étaient aussi décevantes que l'ont dit les critiques. »

E. LEVASSEUR.

La lecture de ce mémoire donne lieu aux observations suivantes:

M. Paul Leroy Beaulieu. — Le titre de l'ouvrage dont vient de parler M. Levasseur est un peu ambitieux et peut-être insuffisamment justifié. Étant donné les éléments si nombreux et si hétérogènes qui entrent dans les populations algériennes, il est bien difficile, tout au moins prématuré, de parler d'un peuple algérien. Il y a des populations algériennes diverses juxtaposées et dont certaines n'ont aucune tendance à se mélanger. Le peuple algérien se formera peut-être, mais sa formation est à peine commencée. Il y faudra quelques générations. On ne compte que par dizaines les unions légitimes entre européens et indigènes. Dans ces conditions il ne peut pas être question d'un peuple.

Il y a sur plusieurs points une grande confusion ou de grandes lacunes dans les statistiques algériennes. On sait rarement si l'armée y est comprise ou n'y est pas comprise; tantôt on l'y met tantôt on ne l'y met pas; elle se compose de 55 à 60 mille hommes sur lesquels il y a 45 mille Français environ; suivant que l'on comprend ou que l'on ne comprend pas l'armée dans les chiffres de la population, les résultats et les conclusions doivent varier. Il faudrait que l'administration Algérienne prît une règle et la suivît. Dans l'état actuel, du fait que l'armée est comprise dans certains recensements et non dans les autres, les chiffres des divers recensements ne sont pas comparables.

Il y a encore une autre cause de confusion, ce sont les Israélites indigènes naturalisés. C'est un élément des plus vivaces. Ils ont été naturalisés par le décret Crémieux en 1870.

Tantôt on les comprend dans la population française tantôt on ne les y comprend pas : cela fausse les statistiques d'autant plus que chez eux il y a une énorme natalité et la mortalité n'est pas grande. En tout état de cause un certain nombre d'Israélites naturalisés figurent toujours comme français; se sont ceux de la catégorie supérieure, qui ont adopté notre langue, nos mœurs, notre manière de vivre. Mais à côté de ceux-là qui sont en nombre restreint, la grande masse des Israélites indigènes naturalisés gardent leurs habitudes et leur manière de vivre traditionnelles, continuent à porter le costume oriental; un certain nombre ne parle pas le français; tantôt, dans les statistiques, on en fait un groupe à part; tantôt on les unit, sous une même rubrique, aux Français, ce qui modifie considérablement les conditions démographiques de ceux-ci.

On dit que dans le groupe français la natalité est de tant pour cent. Mais si le groupe français comprend les 65 ou 66.000 Israélites indigènes qui sont excessivement prolifiques, la natalité des Français apparaît comme beaucoup plus forte qu'elle n'est réellement.

Dans ce cas, les conclusions que l'on tire sont en grande partie erronées. On attribuait jadis une grande natalité aux Français d'Algérie; la vérité est que, si l'on considère les Français d'origine, les naissances ne diffèrent pas beaucoup en Algérie de ce qu'elles sont en France.

La question des étrangers attire naturellement l'attention. On s'élève contre la loi de 1890, qui a établi pour les descendants d'étrangers en Algérie la naturalisation automatique. J'ai été de ceux qui ont longtemps demandé qu'on votât une loi de cette nature. Cette loi doit être appliquée avec des tempéraments.

Dans la province d'Oran l'élément espagnol est plus nombreux que l'élément français; il a conservé en grande partie la langue espagnole; ce groupe forme un corps très cohérent. On pourrait exiger que pour remplir des fonctions de conseiller municipal, de maire ou de conseiller général, peut-être même pour être électeur, les étrangers naturalisés connussent la langue française. Ce ne serait pas une innovation aussi étrange qu'on pourrait le croire. Cela est très admissible dans les colonies et cela se pratique dans certaines colonies anglaises. Ce serait une espèce de défense très modérée de la nationalité française et une invitation aux étrangers à se rapprocher effectivement de nous; l'école et le culte, ce qui est devenu impossible pour ce dernier depuis la regrettable loi de la séparation, eussent dû préparer l'assimilation aux Français des étrangers établis en Algérie. Il faut bien se résigner à la présence d'un grand nombre d'Espagnols dans la province d'Oran de même que d'un grand nombre d'Italiens en Tunisie. Nous ne faisons presque plus d'enfants; il faut bien que nous adoptions les enfants superflus des autres qui viennent spontanément chez nous.

La loi de 1890 qui impose la naturalisation aux fils d'étrangers nés sur le territoire algérien peut donc demander quelques compléments ou quelques correctifs; mais elle est bonne en elle-même. Quant aux statistiques, il est nécessaire d'y mettre de la clarté en suivant des règles fixes pour les rubriques concernant l'armée et le groupe des Israélites indigènes.

M. Levasseur. — Dans le livre que j'ai présenté, il y a déjà un peu plus de clarté. L'auteur est amené sur certains points à faire le partage.

M. Gabriel Monod. — Je demanderai à M. Paul Leroy Beaulieu comment il sera possible de reconnaître les Israélites indigènes au point de vue de la statistique.

M. Paul Leroy Beaulieu. — Les statistiques algériennes les connaissent parfaitement; elles fournissent à leur sujet des renseignements

démographiques intéressants. Dans nombre de documents algériens on fait la distinction entre les israélites naturalisés et les Français, mais on ne la fait pas partout et notamment on les comprend souvent dans le chiffre global de la population française; c'est ce qui fait que les chiffres démographiques concernant l'Algérie sont très difficilement comparables sans de nombreuses recherches.

M. Gabriel Monod. — Je regrette que dans les statistiques on ait supprimé l'élément religion. Il sera très difficile de distinguer les israélites indigènes des israélites naturalisés et des israélites français.

M. Paul Leroy Beaulieu. — Les Israélites français n'existent pas pour les statistiques, pas plus que les catholiques, que les protestants français; les Israélites indigènes existent parfaitement pour les statistiques algériennes; il n'y a aucune difficulté pratique à ce sujet. Je demande seulement aux statistiques algériennes d'avoir une règle uniforme et constante.

M. Gabriel Monod. — Je ne vois pas comment les statistiques officielles peuvent distinguer. Que veut dire le mot indigène? si les israélites indigènes deviennent français où les classera-t-on?

M. Paul Leroy Beaulieu. — Il ne s'agit pas de distinction religieuse mais de distinctions ethniques se traduisant d'ailleurs par des caractères extérieurs, comme le costume et souvent la langue.

M. Gabriel Monod. — Mais que ferez-vous après 2 ou 3 générations.

M. Leroy Beaulieu. — Alors, il est clair que le groupe devra disparaître et se fondre avec celui des Français qui subit d'ailleurs, en Algérie, beaucoup d'alliages; mais nous n'en sommes pas là; actuellement, le groupe des Israélites indigènes a parfaitement des caractères propres, même apparents; il a même certains caractères administratifs.

Séance du 23 février 1907.

L'AFFAIRE DE MADAGASCAR[1]

PREMIÈRE PARTIE

(DE 1814 A 1881)

CHAPITRE II

LA PREMIÈRE GUERRE ET LA MISSION DE M. LE MYRE DE VILERS

I. — Comment se justifie l'établissement de la France à Madagascar. La question malgache rouverte, en 1878, par l'affaire de la succession Laborde, se complique, en 1881, par celle de notre protectorat sur la côte occidentale. Intervention tardive de la France. Ambassade hova à Paris. Intervention de l'Angleterre : son insistance pour imposer sa médiation. Violente campagne de presse à Londres. Le comité anglais de Madagascar, et son réquisitoire contre la France. M. Duclerc et lord Granville. Rupture officielle avec Madagascar. Campagne de l'amiral Pierre. Incidents à Tamatave : La Dryad; le pasteur Shaw; le consul Pakenham. Mort de l'amiral Pierre. Suite des opérations militaires et traité du 17 décembre 1885.

II. — M. Le Myre de Vilers et sa mission. Analyse du traité de 1885. Lettre interprétative de MM. Miot et Patrimonio et circulaire de M. de Freycinet.

III. — Action directe et indirecte de l'Angleterre pour entraver notre établissement à Madagascar et l'exécution du traité de 1885. Accueil fait au traité, à Londres et à Tananarive. Rôle joué en la circonstance par Rainilaiarivony et la London Society. Ils attirent l'élément étranger et favorisent tous les aventuriers cosmopolites au détriment des Français. Tentative faite pour bloquer Diego-Suarez. L'affaire Kingdon.

IV. — La question des exequatur : en Europe; ambassade de Wil-

1. Voir p. 469.

lougby à Londres; les consuls hovas en Angleterre. — A Madagascar : arrivée du capitaine Haggard. Il obtient son exequatur directement de Rainilaiarivony. Protestation du gouvernement français à Londres. Singulière attitude et nombreuses contradictions de lord Salisbury. Mauvaise foi de Rainilaiarivony et de Haggard. La crise de septembre 1887 à Tananarive. *Modus vivendi* accepté par M. de Vilers. Il est repoussé à Paris. Vives réclamations portées à Londres par le cabinet français. Rappel du capitaine Haggard et ajournement de la question de l'exequatur.

V. — Résultats obtenus par M. de Vilers. Dépit des Anglais à Tananarive. Violences de Pickersgill contre M. de Vilers. Découragement des missionnaires de la London Society. Convention franco-anglaise du 5 août 1890. L'Angleterre reconnaît le protectorat français.

I

Rien n'est plus délicat que de déterminer, en droit comme en fait, les raisons pour lesquelles une nation qui s'estime supérieure en lumières et en civilisation, s'attribue le privilège de s'implanter, par la persuasion ou même par la force, chez une autre nation qu'elle juge inférieure. En aucune matière, l'abus n'est plus à craindre et n'engendre d'aussi abominables conséquences : pas un peuple n'est, à ce point de vue, à l'abri de tout reproche.

Ce sont précisément ces abus qui ont poussé certains théoriciens à condamner formellement, au nom de la liberté humaine, le principe même de l'expansion des races hors de leurs frontières. De l'adage populaire « charbonnier est maître chez lui », ils prétendent tirer les conséquences les plus étendues. Personne, disent-ils, ne peut imposer à un autre homme des sentiments ou un genre de vie différents de ceux dans lesquels il a été élevé et qui paraissent le satisfaire : à plus forte raison, lorsque cette sujétion s'exerce de nation à nation. Contre le dogme sacré de la liberté individuelle rien ne saurait prévaloir, et derrière ces grands mots : diffusion des lumières et progrès de la civilisation, se cache tout simplement le droit du plus fort.

Nous laisserons aux hommes du métier le soin d'élucider ce grave problème de philosophie politique. Libre à eux d'expliquer, s'ils le peuvent, comment le respect illimité de la liberté individuelle se concilie avec la constitution d'une société quelconque et tout particulièrement avec la formation d'une unité nationale. Mais l'homme d'État ne prétend pas réformer le monde; il suffit à sa tâche d'y vivre. Aussi se guide-t-il sur les faits et non sur des raisonnements abstraits. Il abandonne au poète et au rêveur le soin facile de gouverner la République de Solente, et se confine dans l'étude des réalités de chaque jour. Or, s'il est une réalité toujours et partout constatée, c'est que les forts attirent invinciblement les faibles dans leur orbite, selon certaines affinités de races, de religion, de langage ou d'intérêts, pour former avec eux des groupements nouveaux plus étendus, plus compacts et plus puissants.

Le devoir de l'homme d'État est donc de faire application de cette loi au pays dont il a charge. Sans doute, il doit éviter les abus monstrueux que, dans une matière aussi délicate, peut engendrer l'usage de la force mis au service des passions humaines, et l'on condamne justement les entreprises violentes dirigées par un peuple puissant contre un autre peuple égal en lumières et en civilisation, mais inférieur par le nombre et l'armement. De même, on ne se montrera jamais assez sévère pour les procédés barbares que les Européens ont trop souvent employés contre les populations primitives d'Afrique, d'Amérique et d'Océanie. Mais, parce qu'il y a eu des crimes dans l'histoire de l'humanité, il ne s'ensuit pas que le principe qui a guidé sa marche en avant soit criminel.

Aussi avons-nous beau jeu à dédaigner les protestations véhémentes que les Anglais ont fait entendre lors de notre installation à Madagascar. A les croire, ce fut de notre part une simple mise en action de la fable du

loup et de l'agneau[1], la destruction injustifiable d'une civilisation intéressante, et la plus arbitraire spoliation d'un peuple libre auquel les missionnaires avaient inculqué les vertus des nations policées. Nous avons vu précédemment ce qu'il fallait penser de l'état moral, social et politique des Hovas. Ceci nous dispense de réfuter les arguments de nos voisins; nous ne nous donnerons même pas la satisfaction un peu cruelle de comparer la civilisation malgache avec celle des Boers de l'Afrique du Sud ou des Égyptiens. Il nous suffit d'avoir établi que, du moment où l'on admet comme une loi de l'histoire l'expansion des races européennes hors de leurs frontières, on ne peut critiquer dans son principe l'établissement de la France à Madagascar.

Nous avons abandonné la grande île, au moment où notre situation venait d'y être gravement compromise par la diplomatie impériale. Les traités de 1862 et de 1868, et les longues tergiversations qui suivirent, conséquence inévitable de l'entente cordiale, constituaient un lourd héritage. Peut-être même les hommes d'État de la troisième république n'auraient-ils pu se dégager des liens qui avaient été si imprudemment forgés par leurs prédécesseurs au pouvoir, si, avec une rare inconscience, les Hovas ne leur en avaient fourni l'occasion et les moyens. Le conflit s'engagea, en 1878, au sujet de la succession de M. Laborde. C'est ainsi que ce bon Français qui, au cours de ses cinquante années d'aventures, avait eu le mérite de ne jamais désespérer de son pays, allait, après sa mort, lui rendre un dernier service et non le moins signalé.

M. Laborde, en mourant, avait laissé à Madagascar des biens importants, terres, maisons, usines, etc. Ses héritiers, arguant des stipulations très précises du traité

1. Johnston, *op. cit.*, p. 272.

de 1868, qui régissaient la situation des Français dans l'île, voulurent entrer en possession. Le gouvernement hova fit d'abord la sourde oreille, puis devant les réclamations pressantes des intéressés et l'intervention du consul de France, M. Cassas, il se jeta dans le maquis de la procédure. « Les constructions, déclara-t-il, pouvaient peut-être devenir l'objet d'une réclamation : le cas était à étudier, mais quant au sol, il était inaliénable. » M. Cassas insista, mais n'obtint rien. Alors, espérant sans doute intimider la cour de Tananarive, il amena son pavillon, se replia à Tamatave, et sollicita de son gouvernement l'envoi d'un navire de guerre.

Cet acte d'énergie fut peu goûté à Paris, où M. de Freycinet, qui venait à peine de prendre la direction du cabinet, ne se souciait nullement de débuter par une expédition coloniale. On envoya cependant le navire réclamé par le consul, mais le capitaine Valon, qui le commandait, était porteur des instructions les plus conciliantes. Il annonça publiquement « que la France ne voulait pas d'affaires et se contenterait du statu quo ». M. Cassas se sentit désavoué, et de fait, quelques semaines plus tard, il reçut son changement de résidence (juin 1880).

Ces mesures de temporisation accrurent naturellement l'audace des Hovas, qui, pour trancher le litige, imaginèrent de promulguer la loi suivante : « La terre à Madagascar ne peut être vendue qu'à un sujet du gouvernement de Madagascar. Si quelqu'un vend à un étranger, il sera mis aux fers à perpétuité. L'argent de l'acheteur ne pourra être réclamé et la terre fera retour au gouvernement (29 mars 1881). » Ce texte souleva les justes protestations de notre agent intérimaire M. Meyer. A son tour, il demanda comment le gouvernement entendait concilier la loi nouvelle avec l'art. 4 du traité de 1868 ainsi conçu : « Les Français, à Madagascar, jouiront d'une complète protection pour leurs personnes et pour leurs

biens. Ils pourront ... en se conformant aux lois et règlements du pays, s'établir partout où ils le jugeront convenable, prendre à bail et acquérir toute espèce de biens meubles et immeubles. » Ravoninahitriniarivo, ministre des affaires étrangères, ne fut nullement embarrassé pour répondre. « Les Français, dit-il, avaient promis de se conformer aux lois et règlements du pays. Or, ces lois et règlements s'opposent à ce que la terre appartienne à d'autres personnes que la Reine. La loi de 1881 ne viole donc pas le traité. Elle défend, suivant les usages les plus anciens, à tout sujet malgache de vendre sa terre, mais elle ne défend pas aux Français d'acheter[1]. »

Ce raisonnement vaudevillesque eut, comme on le pense, fort peu de succès auprès de notre nouveau représentant M. Baudais, qui se convainquit bien vite que la seule diplomatie ne viendrait jamais à bout de nos astucieux adversaires.

Il n'est guère douteux que les prédicants n'aient eu la main dans toutes ces intrigues, dont le but était de rendre intenable la situation de nos compatriotes à Madagascar. Du moins, les appréciations que le pasteur Shaw porte sur cette affaire[2], les diatribes du journal hova de Tananarive, dont le pasteur Parrett était le directeur, rendent la chose assez vraisemblable, mais il est moins facile de fournir la preuve de cette intervention. En revanche, leur action apparaît au grand jour, dans une autre affaire, celle-là purement politique, d'où sortit directement la première rupture entre la France et Madagascar.

En juin 1881, deux missionnaires anglais M. Parrett, imprimeur de la *London Society*, et éditeur de la Gazette du gouvernement, et M. Pickersgill, qui exerçait plus ou moins officiellement les fonctions de consul de la Grande-

1. Livre jaune : Affaires de Madagascar, 1881-1883, p. 25.
2. Cf. Shaw, *Madagascar and France*, p. 88.

Bretagne à Tananarive, quittèrent la capitale, dans le but avoué d'évangéliser les tribus sakalaves de la côte N.-O. de Madagascar. On se rappelle que, depuis 1840, de nombreux traités étendus et confirmés en 1859 et 1860, avaient placé ces tribus sous notre protectorat. La France, à vrai dire, avait quelque peu négligé ses protégés, mais notre établissement définitif dans l'île de Nossi Bé nous avait toujours permis de surveiller cette côte et de garder le contact avec la population.

Parrett et Pickersgill, à peine arrivés à Majunga, sur la côte occidentale, s'empressèrent de mêler à leurs prédications évangéliques des exhortations de toute autre nature. Ils exaltèrent la puissance de la Reine des Hovas, rabaissèrent d'autant celle de la France, et firent si bien qu'ils déterminèrent plusieurs chefs sakalaves, jusqu'alors nos clients fidèles, à les suivre à Tananarive pour rendre foi et hommage à la Reine Ranavalo. Leur soumission fut acceptée au palais d'Argent, et on les renvoya presque aussitôt chez eux, sous l'escorte d'une nombreuse troupe armée. Sur tous les points du littoral, les officiers hovas s'installèrent comme en pays conquis, amenèrent les pavillons français qui avaient été remis aux chefs des principaux centres, et les remplacèrent par le drapeau malgache.

L'insulte était flagrante : si l'on voulait garder quelque chose de notre situation à Madagascar, il fallait agir, et c'est en ce sens que M. Baudais écrivit à M. Gambetta, alors ministre des affaires étrangères. Dans trois dépêches pressantes, il exposa la situation qui lui était faite et réclama des ordres. Il racontait l'occupation par les Hovas de Nossi Faly et de Nossi Mitsiou, deux points de la côte occidentale qui nous avaient été nominativement cédés, et la dépossession du vieux chef Tsimikaro, le même qui avait traité avec nous en 1840, et qui depuis lors était régulièrement pensionné par le gouvernement français. Il

rappelait également toutes les péripéties de l'affaire Laborde, et prouvait que les Hovas, en nous opposant la loi de 1881, avaient tout bonnement annihilé les effets du traité de 1868[1]. Lorsque ces dépêches arrivèrent à Paris, leur destinataire était déjà tombé du pouvoir, M. de Freycinet ayant remplacé M. Gambetta à la présidence du Conseil et aux affaires étrangères. Elles n'étaient pas faites pour plaire, car, peu porté par sa nature aux expéditions coloniales, le nouveau ministre avait déjà en Égypte d'assez graves sujets de préoccupation : il lui était difficile, cependant, de rester sourd aux cris d'appel réitérés de son agent. Aussi tout en lui recommandant beaucoup de prudence et de réserve, se décida-t-il à lui envoyer un petit croiseur, « le Forfait », commandant Le Timbre, pour appuyer ses réclamations.

La précaution n'était pas superflue, car les événements allaient se précipiter et prendre une tournure des plus graves. De nouveaux contingents hovas ne cessaient de descendre des hauts plateaux de l'Emyrne vers la côte occidentale : en même temps, une vive agitation se manisfestait à Tananarive où des « kabarys » étaient tenus journellement pour prêcher la guerre contre les Français ; les menaces de mort et les insultes étaient prodiguées à notre représentant, si bien que M. Baudais, impuissant à rien obtenir et inquiet pour sa sûreté, quitta la capitale (29 mai 1882). Quelques jours plus tard, la situation empirant sans désemparer, et des meurtres restés impunis ayant été signalés sur la personne de nos nationaux, le chancelier, M. Campan, amena officiellement le pavillon du consulat et rallia son chef à Tamatave. Toute relation diplomatique fut dès lors, en fait, sinon en droit, rompue avec les Hovas. Puis M. Baudais, sans attendre de

1. M. Baudais au Ministre : dépêches des 16 nov., 1er déc. et 13 déc. 1881. Livre jaune.

nouveaux ordres, chargea le commandant Le Timbre d'une démonstration militaire. On mit l'embargo sur un bâtiment malgache chargé de troupes à destination de Majunga, et le Forfait appareilla pour la côte occidentale. Il gagna la baie de Passavanda, où quelques matelots mis à terre abattirent le pavillon hova et le remplacèrent par nos couleurs. La même opération fut faite sur plusieurs autres points : nulle part, les Hovas ne firent de résistance (17-20 juin 1882).

Cette démonstration insignifiante d'un petit navire dépourvu de toute valeur offensive, atterra les Hovas et leurs conseillers habituels, ce qui prouve qu'il eût suffi, à ce moment, de très peu d'énergie pour obtenir gain de cause. Après quelques jours d'hésitation, le gouvernement de Tananarive, désireux avant tout d'arrêter la croisière du Forfait, proposa d'envoyer en France une ambassade pour trancher les questions pendantes [1]. Cette offre fut agréée à Paris, et toutes les opérations furent en conséquence suspendues à Madagascar.

Mais déjà le cabinet britannique avait pris les devants et s'était arrangé de façon à s'immiscer dans les négociations. Le 7 juillet, le consul anglais Pokenham avait télégraphié à lord Granville, pour le mettre au courant des événements, ajoutant que l'ambassade hova comptait se rendre à Londres [2], et dès la réception de cette dépêche, c'est-à-dire le 22 juillet, lord Granville, donnait à son ambassadeur à Paris, lord Lyons, l'ordre de demander à M. de Freycinet des explications sur les vues de la France à Madagascar.

M. de Freycinet se borna à répondre que l'imminence de sa chute ne lui laissait plus assez d'autorité pour discuter la question [3], et en effet le lendemain de cette conversa-

1. Ravoninahitriniarivo à M. Baudais, 4 juillet 1882. Livre jaune.
2. Livre bleu anglais, C. 3476.
3. Lord Lyons à lord Granville, 28 juillet 1882. Livre bleu.

tion le cabinet se retirait à la suite de la lamentable séance du 29 juillet [1]. Lorsque, quelques jours plus tard, Lord Lyons revient à la charge, il trouva en face de lui M. Duclerc.

L'honorable M. Duclerc, on peut le dire sans faire de tort à sa mémoire, n'était pas un de ces hommes politiques dont l'arrivée aux affaires s'impose par leur autorité personnelle et l'éclat des services rendus, mais ni l'énergie ni la décision ne lui faisaient défaut, non plus que le sentiment très vif des devoirs d'un gouvernement et de la dignité du pays. Arrivé au pouvoir à un moment où notre prestige au dehors avait, à propos des affaires d'Égypte, reçu une rude atteinte, il ne pouvait revenir sur les faits accomplis, mais il s'efforça en toute occasion de rendre à notre diplomatie le ton et l'assurance qu'une défaillance du Parlement lui avait fait perdre. C'est à lui, en grande partie, que nous devons d'avoir débrouillé l'écheveau compliqué de la question malgache, d'avoir remis en lumière les vrais principes, réparé les fautes accumulées depuis des années, fait justice de tous les sophismes, et d'avoir ainsi préparé pour ses successeurs un terrain de discussion inébranlable. Dans cette œuvre réparatrice, il eut à lutter à la fois contre la rouerie des Malgaches, et ce qui était le plus délicat, contre l'ingérence indiscrète de l'Angleterre : son robuste bon sens, joint à une fermeté parfois presque trop rude, le firent sortir à son avantage de cette double épreuve.

Les envoyés malgaches, au nombre de quatre, conduits par Ravoninahitriniarivo, qui jouait le rôle de ministre des affaires étrangères, débarquèrent à Marseille, le 2 oc-

1. M. de Freycinet, après de longues tergiversations, avait demandé aux Chambres des crédits pour occuper militairement le canal de Suez. Mollement défendue par le cabinet, et vigoureusement attaquée par M. Clémenceau, cette proposition fut repoussée par 450 voix contre 75.

tobre: ils gagnèrent aussitôt Paris, où les attendait une commission présidée par l'amiral Peyron, alors chef d'état-major de la marine. Les négociations ne traînèrent pas. Sur la première question en litige, celle du protectorat de la côte occidentale, les délégués avaient d'abord paru disposés à transiger. Ils avaient consenti en effet à supprimer leurs douanes et à enlever leurs pavillons dans les territoires contestés, mais lorsqu'on voulut mettre par écrit ce dont on était convenu oralement, ils s'y refusèrent formellement. Par contre, sur le droit de propriété, ils se montrèrent intraitables, et se bornèrent à donner à nos concitoyens la faculté de passer des baux ordinaires de vingt-cinq ans. Or on sait que, dans tout contrat de ce genre, la loi malgache introduisait une clause de style, par laquelle la Reine pouvait, en vertu du droit de corvée, prononcer la résiliation du bail. Aussi nos représentants ne tardèrent-ils pas à soupçonner que les ambassadeurs de Ranavalo n'avaient aucun désir de négocier sérieusement. Ce soupçon se changea en certitude, lorsqu'on apprit, un beau matin, que l'ambassade avait déguerpi nuitamment, en oubliant comme par hasard de solder la note du Grand-Hôtel où elle était descendue (27 novembre 1882).

Le Quai d'Orsay paya galamment l'hôtelier, et l'on pensait n'avoir plus à s'occuper de ces étranges négociateurs, lorsque trois jours après, M. Duclerc reçut de lord Lyons une note verbale l'informant que les envoyés hovas avaient gagné l'Angleterre, qu'ils sollicitaient sa médiation, que lord Granville, attachant une grande importance au règlement amiable du litige franco-malgache, allait les recevoir, mais qu'avant d'entrer en pourparlers, il demandait instamment au gouvernement français de lui faire connaître, sans tarder, ses vues et ses intentions.

Le procédé était au moins insolite, car dans tout débat international, il est de principe qu'un tiers n'intervienne,

dans la forme officielle, qu'après s'être mis d'accord avec les deux parties. Aussi M. Duclerc refusa-t-il de se prêter aux suggestions du Foreign-office. Il se borna, dans sa réponse, à rappeler ce qui s'était passé entre nos commissaires et les envoyés malgaches, ajoutant, non sans une pointe d'ironie, « qu'il serait heureux que le langage du gouvernement anglais fût de nature à ne pas leur laisser plus d'illusions que le nôtre[1] ».

Cependant la presse anglaise était partie en guerre et l'opinion s'élevait avec force contre les réclamations de la France. Un « comité de Madagascar », presque uniquement composé de membres du parlement et de missionnaires de la *London Society*, était subitement éclos pour centraliser la résistance, fêter les envoyés hovas, et pousser en avant le cabinet anglais. Son réquisitoire contre la France, auquel le Foreign-office fit les honneurs du Livre bleu, ne manquait pas d'habileté[2]. Il établissait, en fait comme en droit, l'indépendance absolue de la Reine de Madagascar, et sa souveraineté sur toute l'île. Cette indépendance, disait-on, était hors de doute depuis 1817, car, à cette date, la Grande-Bretagne, héritière, en vertu des traités de 1815, des anciens établissements français à Madagascar, considérés comme dépendances de l'île Maurice, en avait rétrocédé la possession à Radama I. Dès 1815, la France n'avait donc plus aucuns droits sur l'île. Elle n'en avait pas acquis de nouveaux, du fait de l'octroi par Radama II de la charte Lambert, puisque cette charte avait été ultérieurement rachetée

1. M. Duclerc à M. Tissot ambassadeur de France à Londres, 3 décembre 1882. Livre Jaune.

2. On trouve ce factum, signé de MM. A. Mac Arthur et G. Palmer membres du Parlement, et de M. F. W. Chesson, constituant tous trois le bureau du Comité, dans le Livre bleu, n° C. 3476, relatif aux affaires de Madagascar (1883).

par le gouvernement hova. Elle n'en avait pas acquis davantage par suite des traités passés avec les chefs sakalaves de la côte N.-O., puisque ces chefs, sujets des Rois de Tananarive, étaient inhabiles à transférer à un tiers une souveraineté qui ne leur appartenait pas. « Au reste, concluait le mémoire, les Français seraient mal venus à contester aujourd'hui la souveraineté de la cour de Tananarive, qu'ils ont solennellement reconnue à maintes reprises, soit en attribuant dans des actes diplomatiques à Radama II et à ses successeurs le titre *de Roi et de Reine de Madagascar*, soit tout récemment encore dans l'affaire du loutre *Touelé*, naufragé sur la côte occidentale et pillé par les naturels. Le gouvernement français avait exigé, à cette occasion, une indemnité de la cour d'Emyrne, ce qui impliquait forcément que cette côte était soumise à l'autorité hova. »

Tel était ce mémoire, qui fit du bruit dans le monde colonial, et où le gouvernement anglais s'empressa de puiser tous ses éléments de discussion. Rendons-lui cette justice qu'il ne releva pas l'argument tiré du traité de 1814, et qu'il abandonna l'idée chère à Farquhar de faire du continent malgache une dépendance de la petite île Maurice; mais il insista fortement sur ce que nos droits en pays sakalave, à supposer qu'ils aient eu une origine légale, étaient périmés depuis que nous avions reconnu aux souverains hovas la qualité de *Rois de Madagascar*, et que nous les avions rendus responsables des actes de piraterie commis en ces régions.

Sur ce point, l'argumentation anglo-malgache ne manquait pas, il faut l'avouer, d'une certaine solidité. Sans doute, nous pouvions répondre que l'emploi fait dans un acte diplomatique d'un titre de courtoisie, n'équivalait pas à la reconnaissance d'une souveraineté effective. L'Angleterre elle-même, les documents officiels en faisaient foi, n'avait pas été d'un avis différent, lors de son

dernier traité avec le roi Radama II [1], et il eût été vraiment abusif de vouloir, d'un simple mot, tirer des conclusions aussi exorbitantes. Mais si, sur cette argutie protocolaire, la réponse nous était facile, l'argument tiré de l'aventure du loutre *Touelé* gardait toute sa valeur et nous mettait en fort mauvaise posture. Il était bien clair en effet que si le pillage de ce bâtiment avait eu lieu en territoire français, la cour d'Emyrne ne pouvait en être rendue responsable. Du moment que nous avions exigé une indemnité de la part des Hovas, nous reconnaissions leur droit de suzeraineté sur la côte occidentale. En cette circonstance, nos représentants dans l'île et leurs chefs hiérarchiques avaient certainement manqué de jugement et commis une lourde imprudence, on s'étonne qu'il faille en faire remonter la responsabilité à des hommes qui, en matière coloniale, avaient déjà donné, et devaient plus tard prodiguer des preuves d'énergie et de perspi-

1. Le fait ne paraît pas avoir été relevé par nos diplomates en 1882, mais il est trop significatif, et montre trop clairement combien était artificiel le langage tenu à ce moment par le cabinet anglais, pour que nous ne le signalions pas ici. — Voici ce que, le 23 septembre 1861, M. W. Stevenson, gouverneur de Maurice, écrivait au duc de Newcastle, chef du Foreign-office : « Votre Grâce comprendra que j'ai soigneusement évité dans mes rapports et ma correspondance avec Radama II, de lui reconnaître sur Madagascar une autorité plus étendue que celle qui lui appartient matériellement. J'ai été avisé que les chefs sakalaves de la côte occidentale se déclaraient indépendants, *et si je suis bien informé, ils le sont réellement*. Sur ces questions intérieures, je fais profession de ne rien savoir. *Les appellations générales roi Radama, roi de Madagascar, trône de Madagascar sont communément en usage parce qu'elles sont la désignation habituelle du seul souverain avec qui nous ayons eu jusqu'ici à frayer : elles n'ont qu'une valeur conventionnelle, sans qu'on puisse en tirer un argument soit en faveur de l'extension à toute l'île de l'autorité royale, soit en faveur de la limitation de cette autorité à une seule partie de l'île.* » Livre bleu, n° 545, 1863. — Pour répéter le langage de lord Granville, M. Duclerc n'aurait donc eu qu'à lui adresser la lettre du gouverneur de Maurice.

cacité. M. Jules Ferry et M. Barthélemy Saint-Hilaire, alors absorbés par l'expédition de Tunisie, négligèrent probablement les affaires de Madagascar, et abandonnèrent leurs agents à leur propre initiative. Cette initiative fut déplorable, puisqu'elle permit à nos adversaires de nous accuser de mauvaise foi.

Toutefois, si regrettable que fût l'incident, il ne pouvait influer sur le fond des choses. Ce n'était pas, en effet, une maladresse individuelle qui pouvait annihiler les traités passés avec les chefs sakalaves et surtout l'affaire du *Touelé* n'avait aucun rapport avec celle du droit de propriété garanti par les conventions de 1862 et de 1868, et violé par les Hovas. Aussi M. Duclerc se garda-t-il de rien abandonner de ses positions, et sans se laisser intimider par les pressantes insinuations de l'Angleterre, il maintint le droit absolu de la France de réclamer l'exécution des traités passés tant avec les chefs sakalaves qu'avec les rois de Tananarive [1]. Lord Granville voulut résister : « Les Ministres de S. M., écrivit-il, n'ont pas l'intention de s'imposer comme médiateurs, *or to press their good offices upon the french government,* mais comme nous sommes en rapport avec les ambassadeurs malgaches, nous serions extrêmement désireux d'en profiter pour préparer les voies à un accord amical entre eux et la France [2]. » M. Duclerc se montra blessé d'une insistance que rien ne justifiait, et dans une réponse très sèche, il rappela, une dernière fois, que les conditions formulées par

1. A cette occasion, M. Duclerc eut à réfuter un argument des plus singuliers mis en avant par lord Granville. Le chef du Foreign-office engageait le cabinet français à accepter la contre-proposition malgache qui donnait aux citoyens français la faculté de passer des baux de vingt-cinq ans, en se fondant sur ce que, dans beaucoup de cas, la loi anglaise elle-même interdisait l'aliénation des biens immeubles et que jamais aucun étranger ne s'était mal trouvé de cette règle.

2. Note verbale de lord Lyons à M. Duclerc, 22 déc. 1882.

les commissaires français, au cours des conférences tenues à Paris, marquaient la limite des concessions possibles : « De son côté, ajoutait-il, le gouvernement de la Reine se rend un compte exact de l'état des choses, lorsqu'il repousse l'idée de vouloir offrir une médiation que le différend ne comporte pas. Cette déclaration nous dispense d'insister sur une autre expression de la note anglaise. Je ne sais ce que le gouvernement anglais entend par « to press their good offices upon the french government », mais pour nous, cette expression est intraduisible en français, car le mot que donnerait la traduction littérale serait absolument inadmissible [1]. »

La susceptibilité un peu chatouilleuse de M. Duclerc eut du moins ce bon côté de terminer à notre avantage une conversation qui, en se prolongeant, eût risqué de tourner à l'aigre. Lord Granville se hâta de protester, de la façon la plus courtoise, que la phrase incriminée par M. Duclerc n'avait aucun sens désobligeant pour nous, et il se déclara prêt à renoncer à toute tentative officielle de médiation, si la France devait s'en formaliser [2]. M. Duclerc en prit acte, et le 8 février suivant, le chef du Foreign-office informa les envoyés malgaches « qu'en présence de l'attitude du gouvernement français, il ne pouvait s'employer davantage à aplanir le différend qui mettait aux prises la France et la Reine de Madagascar [3] ».

C'était, pour M. Duclerc, un succès incontestable. Par malheur pour lui, il ne lui fut pas donné d'en jouir, et même sa chute précéda de quelques jours la solution que sa fermeté avait préparée. Il tomba, le 24 janvier 1883, à la suite d'un incident de politique intérieure, et céda la

1. Note verbale remise par M. Tissot à lord Granville (5 janvier 1882). La phrase relevée par M. Duclerc doit se traduire ainsi : « ou d'imposer leurs bons offices au gouvernement français ».

2. Lord Granville à lord Lyons, 17 janvier 1883.

3. Lord Granville à lord Lyons, 9 février 1883.

place à un cabinet intérimaire présidé par M. Fallières, qui lui-même, trois semaines plus tard, fut remplacé par M. Jules Ferry.

Ce cabinet intérimaire, qui, par définition, aurait dû s'en tenir à l'expédition des affaires courantes, fit cependant la démarche décisive que jusque-là la diplomatie anglaise avait réussi à écarter. C'est qu'en effet le hasard avait voulu que, dans cette façon d'interrègne ministériel, le portefeuille de la marine ait été attribué à M. de Mahy, l'un des plus ardents protagonistes de notre politique malgache. L'honorable député de la Réunion n'eut garde de laisser échapper l'occasion et, le 15 février, il prescrivit à l'amiral Pierre, alors à Toulon, de partir immédiatement pour Madagascar, sans même attendre les instructions du gouvernement qui lui seraient télégraphiées à Zanzibar. L'amiral appareilla sur l'heure. A son arrivée à Zanzibar, il trouva M. Baudais venu à sa rencontre, qui lui remit les instructions de M. Charles Brun, le nouveau ministre de la marine du cabinet Ferry. En exécution de ces instructions, l'amiral concentra à Nossi Bé son escadre forte de sept bâtiments (19 avril), et le 8 mai suivant, il entama ses opérations, en détruisant, après sommation restée inutile, les postes hovas disséminés dans la baie de Passavanda, la presqu'île de Bavaloubé, et la baie de Bombetok. Le 15 mai, il parut devant Majunga, qui fut bombardée et occupée le 17. Le 31 mai, il arriva enfin à Tamatave, où il trouva toute son escadre fidèle au rendez-vous. Le lendemain, un ultimatum fut remis au gouverneur hova : comme on devait s'y attendre, il fut repoussé. En conséquence, les hostilités furent rouvertes le 10 juin et, après un court engagement, la ville tomba entre nos mains (14 juin).

La rapidité de notre action avait déconcerté les Hovas et prévenu, de la part du gouvernement anglais, toute tentative nouvelle d'ingérence ou de médiation. On s'était

borné, à Londres, à protester contre le retard que les autorités militaires françaises avaient mis à informer les ressortissants anglais de l'ouverture des hostilités, et à les inviter à prendre les mesures de précaution nécessaires [1]. M. Challemel-Lacour, notre nouveau ministre des affaires étrangères, n'eut pas de peine à prouver, pièces en main, que les étrangers avaient été traités exactement sur le même pied que nos nationaux [2], et l'affaire en resta là, mais de fâcheux incidents survenus, à Tamatave, entre l'amiral Pierre et les autorités et sujets britanniques provoquèrent d'ardentes discussions et fournirent de nouveaux éléments aux passions ardentes qu'avait soulevées, chez nos voisins, la mise à exécution de nos projets.

Lorsque l'escadre de l'amiral Pierre était apparue dans les eaux de Tamatave, elle y avait trouvé un croiseur anglais « *the Dryad* », commandant Johnstone, dont la mission officielle était de protéger les intérêts et d'assurer la sécurité des citoyens britanniques, au cours des opérations militaires. Cette mission, parfaitement légitime et naturelle, n'avait rien qui pût blesser les susceptibilités les plus ombrageuses, et nul incident ne serait survenu, si le commandant anglais s'était renfermé strictement dans les limites de son mandat. Mais celui-ci crut devoir lui donner une extension abusive, et en tout cas incompatible avec les exigences de l'état de guerre. Loin de respecter le blocus que l'amiral avait proclamé, il affecta de multiplier ses relations avec la terre, de correspondre non seulement avec le consul anglais et ses nationaux, ce qu'on aurait pu tolérer, mais encore avec les Hovas, ce qui était inadmissible, et de se faire l'intermédiaire officieux entre la place assiégée et le dehors. Aux observations courtoises de l'amiral Pierre, il répondit par une fin

1. Lord Granville à lord Lyons : 7 avril et 21 juin 1883.
2. M. Challemel Lacour à lord Lyons : 14 octobre 1883.

de non-recevoir, et le ton des communications échangées entre la *Dryad* et le vaisseau-amiral la *Flore* se haussa bientôt à un tel diapason que les rapports devinrent impossibles entre les deux états-majors. Français et Anglais saisirent de l'incident leurs gouvernements respectifs et des plaintes furent, en conséquence, échangées entre Paris et Londres.

L'affaire n'aurait probablement pas été bien loin, si d'autres faits plus graves n'étaient venus témoigner de la profonde mésintelligence qui régnait, à Madagascar, entre les agents des deux pays. On apprit coup sur coup, à Londres, que M. Pakenham, le consul anglais de Tamatave, très malade de la fièvre, avait néanmoins reçu des autorités françaises l'ordre d'évacuer la ville dans les vingt-quatre heures, et qu'il était mort avant le terme fixé pour son départ; que le chancelier du consulat, un créole Mauricien mâtiné de sang hova, nommé Andrianisa, avait été arrêté; enfin qu'un des principaux membres de la *London Society*, le pasteur Shaw, était détenu à bord de la *Flore*, sous une inculpation capitale. Au reçu de ces nouvelles, les têtes s'échauffèrent, à Londres; les journaux jetèrent feu et flammes, et le cabinet, interpellé au Parlement, fit entendre des déclarations peu propres à ramener le calme : « Ces faits sont douloureux et graves, dit M. Gladstone, à la Chambre des communes, et nous avons demandé au gouvernement français des explications, qui, nous l'espérons, ne feront pas défaut. » Quelques jours après, le premier ministre, dans un discours à *Mansion-House*, confirmait son langage officiel, dans les termes les moins ambigus.

« Peut-être aurait-il mieux valu attendre les explications du gouvernement français avant de manifester une émotion au moins prématurée », fit, à cette occasion, observer avec beaucoup de justesse M. Francis Charmes, à la Chambre des députés. Rien n'est plus dangereux, en

effet, pour les rapports internationaux que de partir en guerre, sur la foi de télégrammes forcément très courts, incomplets, et émanant le plus souvent d'individualités sans mandat[1]. Lorsque les rapports de l'amiral Pierre furent parvenus en France, on remit les choses au point, et il apparut clairement « qu'on ne pouvait, quelle qu'en fût la rigueur, contester la légitimité des mesures prises par le commandant des forces françaises à Madagascar[2] ». Les Anglais eux-mêmes s'en rendirent compte. Sur les quatre griefs qu'ils avaient formulés, ils en abandonnèrent trois, et se tinrent pour satisfaits des explications fournies et des documents communiqués relativement aux incidents Johnstone, Pakenkam et Andrianisa. Quant à l'affaire du pasteur Shaw, elle fut plus difficile à régler. Ce personnage hybride, à la fois pasteur, cabaretier, agent secret, pharmacien et publiciste, véhémentement soupçonné d'espionnage, avait été arrêté, sur l'ordre du commandant d'armes de Tamatave, à la suite de l'incident suivant. Plusieurs de nos soldats ayant été se rafraîchir dans son établissement étaient, aussitôt après, tombés gravement malades, avec tous les symptômes d'un empoisonnement. On arrêta Shaw, qui prétendit que ses clients d'occasion s'étaient tout simplement grisés. De son côté, l'accusation soutint qu'une confusion, volontaire ou non, avait été faite entre les produits pharmaceutiques de l'officine et ceux du débit de vin, et que, si le patron de l'établissement n'avait pas directement versé du poison à ses visiteurs, il n'avait rien fait non plus pour signaler

1. « J'apprends de *source privée* que M. Shaw, missionnaire, et le secrétaire de M. Pakenham, nommé Andrianisa, ont été arrêtés et emprisonnés par les autorités françaises de Tamatave. » (Lord Granville à lord Lyons, 10 juillet, Livre bleu). — Cette *source privée* était évidemment la *London Society* à laquelle appartenait M. Shaw.

2. M. Challemel-Lacour à M. Waddington, ambassadeur à Londres (15 oct. 1883).

le danger, et devait, au moins, être tenu pour civilement responsable du malheur. Shaw, conduit à bord de la *Flore*, fut déféré à la justice militaire, qui après cinquante-quatre jours d'instruction, le relâcha, faute de preuves. En somme, il n'y avait là qu'un incident comme toute justice humaine, et par conséquent faillible, peut en avoir à sa charge. Des indices suffisamment graves avaient été relevés contre un homme, permettant de l'accuser d'un fait précis : la considération médiocre qui l'entourait, sa conduite mystérieuse, son hostilité hautement proclamée à l'encontre de l'influence française, tout incitait les autorités militaires à le considérer comme un adversaire dangereux et sans scrupules. La justice avait été saisie régulièrement; l'instruction faite dans les formes légales avait abouti à un non-lieu; rien n'autorisait le cabinet britannique à dramatiser l'événement et à en faire l'objet d'un litige international. C'est cependant la tournure que les ministres anglais, poussés par la presse et les clameurs de la *London Society*, crurent devoir donner à ce vulgaire incident. Des communications aigres-douces furent échangées entre Paris et Londres; les journaux des deux pays soutinrent d'âpres polémiques, jusqu'à ce que le gouvernement français désireux d'apaiser la mauvaise humeur de nos voisins, et dans un esprit de conciliation que quelques-uns taxèrent d'exagéré, proposa de panser les plaies de l'intéressante victime avec quelques billets de banque. M. Shaw quitta la *Flore* avec 25.000 fr. en poche, et s'en fut ailleurs chercher une autre clientèle.

Sur ces entrefaites, l'amiral Pierre tomba malade et dut résigner son commandement. Peut-être les soucis, et l'irritation provoquée par les difficultés qu'il avait rencontrées, le secret dépit de n'avoir pas été soutenu par son gouvernement comme il l'eût souhaité, aidèrent-ils le climat de l'île à faire son œuvre.

Quoi qu'il en soit, l'amiral, contraint de demander son

rappel, mourut sur le chemin du retour, avant même de toucher les côtes de France (septembre 1883). — Cette fin prématurée, que la politique eut le tort de vouloir exploiter, causa, à Paris, une douloureuse émotion, mais ne modifia en rien les résolutions du gouvernement. L'amiral Galiber fut désigné pour prendre le commandement de la division navale, et reçut les mêmes instructions que son prédécesseur. Des négociations furent ouvertes, en novembre, à Tamatave, mais elles n'aboutirent pas, les Hovas ayant refusé de faire droit à nos réclamations concernant la côte occidentale. Une nouvelle tentative eut lieu, sans plus de succès, en avril 1884. Pendant dix-huit mois, la situation se prolongea sans changement, fatigante pour nos navires et nos équipages, qui assuraient, autour de l'île, un étroit blocus; énervante pour l'opinion, en France, qui, ne comprenant rien à cette politique d'atermoiements, exigeait soit l'abandon de l'entreprise, soit une action décisive et énergique [1]. Il n'est pas prouvé cependant que la longue temporisation de M. Jules Ferry ait été une faute. Outre qu'il eût été trop lourd, pour notre marine, nos finances, et l'excessive susceptibilité de l'opinion publique, de tenter un coup de force à Madagascar, à l'époque où nous avions sur les bras la lourde affaire du Tonkin, on avait le droit de compter sur l'efficacité du blocus, pour provoquer dans l'île, à plus ou moins longue échéance, un état de gêne économique et des dissensions intérieures qui contraindraient à la paix le gouvernement de Tananarive. Cette vérité, que ne voulaient voir ni les adversaires systématiques de toute expansion au dehors, ni l'ardente avant-

1. Les deux opinions furent soutenues avec une égale énergie à la Chambre des députés lors de la discussion des demandes de crédit ou des interpellations relatives à Madagascar. Dans le premier sens parlèrent MM. Clémenceau, G. Périn, Pelletier, Fred. Passy, Cassagnac, Lanjuinais, etc.; dans le second, MM. J. Ferry, de Freycinet, de Lanessan, de Mahy, Dureau de Vaulcomte, etc.

garde de notre jeune parti colonial, fut plus tard mise en évidence, lorsque nos relations avec les Hovas redevinrent normales. On put alors se rendre compte que nos adversaires, malgré leur pauvreté, ne pouvaient se passer des marchandises européennes, et que le blocus, en déterminant, sur tous ces produits, une hausse extraordinaire, avait provoqué une crise économique intense, et par contre-coup, un profond mécontentement contre le pouvoir. A cela, il fallait ajouter les cruelles souffrances des troupes qui nous étaient opposées; non pas que le feu de nos navires et de nos compagnies de débarquement fût très meurtrier, mais la barbarie et l'effroyable désordre qui présidaient aux levées d'hommes, aussi nombreuses qu'inutiles, prescrites par le premier ministre, faisaient d'innombrables victimes. Parquées sur la côte, dans des cantonnements malsains, sans vêtements et sans vivres, ces infortunées recrues mouraient en grand nombre, ou désertaient pour vivre de brigandage. De là un malaise général, des troubles et des complots. Rainilaiorivony, malgré la terreur qu'il inspirait, voyait des compétiteurs surgir autour de lui. Finalement, pour conserver le pouvoir, il céda[1].

Par malheur, tout ceci avait pris beaucoup de temps. Lorsqu'on fut à même de recueillir le fruit de l'imperturbable patience du cabinet Ferry, celui-ci n'était plus au pouvoir. Le ministère Brisson, qui lui avait succédé, n'avait qu'un désir : celui de liquider, à tout prix, les entreprises coloniales qui avaient coûté si cher à son prédécesseur. Aussi se hâta-t-il d'accueillir, en novembre 1885, les nouvelles ouvertures des Hovas. Nos plénipotentiaires, l'amiral Miot et M. Patrimonio, se mirent d'accord avec les envoyés de la Reine, et le traité fut signé, le 17 décembre

1. Sur tous ces incidents, voir la correspondance inédite de M. Le Myre de Vilers, et notamment les dépêches des 10 juin, 12 juillet, 19 août 1886.

1885. Reste à savoir si ce traité, accepté avec tant de précipitation, nous conférait, tant au regard des Hovas qu'à celui des tierces puissances, la situation prépondérante qu'une guerre de quatre ans nous mettait en droit de réclamer.

II

En 1886, M. Le Myre de Vilers, à peine âgé de 53 ans, en comptait déjà 37 au service de l'État. Officier de marine, il avait navigué sur toutes les mers, et pris, dès sa jeunesse, un premier contact avec les peuples et les gouvernements exotiques que les hasards de la vie devaient, un jour, l'amener à diriger ou surveiller. Préfet d'Alger, puis directeur général des affaires d'Algérie, il avait, de bonne heure, fait l'apprentissage des questions coloniales. Plus tard, gouverneur de la Cochinchine et ministre près la cour de Hué, il trouva, dans des circonstances délicates, l'occasion de déployer les plus rares facultés, et rendit d'éminents services, au milieu des graves événements qui marquèrent notre pénétration dans la péninsule indo-chinoise. A la fois soldat, diplomate et administrateur, M. de Vilers était le type achevé de ces hommes qui, par la variété de leurs aptitudes, la souplesse de leur intelligence, et la fermeté de leur caractère, sont, pour une nation, les ouvriers essentiels de son expansion coloniale. Selon les cas, ils tranchent par l'épée le nœud gordien, ou dénouent ses trames les plus compliquées, avec une minutieuse patience. Soldats, ils osent, lorsqu'il est nécessaire, parler en maîtres et se faire obéir; diplomates, ils connaissent l'art de la persuasion et, pour résoudre les pires difficultés, savent que le temps vaut souvent mieux que la force; administrateurs, ils n'oublient pas que la mise en valeur du pays conquis et l'amélioration du sort de ses habitants sont, à la

fois, le devoir et l'intérêt de la métropole : triple fonction qui exige une haute dose de sagacité, de sang-froid et de pondération, car le mal serait parfois irréparable, si le soldat se découvrait à l'heure où la parole est au diplomate, ou si l'administrateur se mettait à la besogne avant d'être maître de la situation.

Tel était l'homme qui, au mois d'avril 1886, débarqua à Tamatave, avec la mission de faire exécuter le traité conclu avec les Hovas.

Cette tâche n'avait rien de séduisant.

Quel était, en effet, ce traité?

A première vue, il semblait nous accorder des satisfactions importantes. La France obtenait le droit de représenter Madagascar, dans toutes ses relations extérieures. Un résident général, accompagné d'une escorte militaire, résiderait à Tananarive : il présiderait aux affaires étrangères de l'île, sans s'immiscer dans l'administration intérieure. La France s'engageait à prêter assistance à la Reine, pour la défense de ses États. Toute facilité était accordée aux sujets français pour résider, circuler et commercer dans l'île : ils pourraient louer terres et maisons, pour une durée indéterminée, par bail emphytéotique, au seul gré des parties. Ils pourraient choisir librement et prendre à leur service tout malgache libre d'engagement antérieur. La liberté de conscience était assurée. Le gouvernement malgache s'engageait à payer une indemnité de 10 millions. La Reine continuerait à présider à l'administration intérieure de toute l'île : toutefois la France se réservait le droit d'occuper le territoire de Diego-Suarez et d'y faire des installations à sa convenance.

Ce traité avait ceci de très particulier qu'il abandonnait purement et simplement les réclamations qui avaient provoqué notre rupture avec les Hovas. Nous avions fait la guerre pour deux motifs : obtenir, en faveur de nos natio-

naux, le droit d'acquérir des terres dans l'île, et forcer le gouvernement de Tananarive à reconnaître notre protectorat de la côte occidentale. Or, de ces deux desiderata, il n'était plus question. En ce qui regardait la jouissance du sol, nous nous contentions du droit de bail et non plus du droit d'acquisition. En ce qui concernait la côte occidentale, nous renoncions purement et simplement à nos anciennes revendications et nous reconnaissions expressément à la Reine la souveraineté de toute l'île, sauf le territoire de Diego-Suarez. En échange de ces concessions, nous obtenions un droit général de protectorat. Le mot, il est vrai, ne figurait pas dans le texte officiel, mais il ressortait clairement de l'esprit du traité. Bien plus, une clause, qu'on avait tenue secrète à la demande du gouvernement hova, désireux jusqu'au bout de sauver la face, ne laissait subsister aucun doute, à cet égard. Cet article était ainsi conçu : « Au cas où le gouvernement malgache concéderait à une puissance étrangère, sans le consentement de la France, un fort ou une portion de territoire qui pourrait être affectée à un dépôt de charbon ou à un établissement militaire quelconque, *ledit gouvernement malgache devra immédiatement rendre public le protectorat de la France*, et cette concession serait virtuellement nulle [1]. » Cette rédaction était assurément fort singulière, mais l'article avait ceci d'essentiel que le signataire, c'est-à-dire le plénipotentiaire malgache, considérait le protectorat français comme un fait acquis et indiscutable, tenu secret par mesure de convenance particulière, mais qui n'en liait pas moins les parties.

Ainsi, le traité de 1885 nous concédait, en théorie, des droits certains et considérables : par contre, il laissait

1. Voir à ce sujet les dépêches de M. Flourens, ministre des affaires étrangères, à M. Le Myre de Vilers, 14 nov. et 13 déc. 1886. Documents inédits.

subsister des lacunes graves, qui devaient rendre l'exercice de ces droits singulièrement précaire.

Il était dit, en effet, que le résident général ne pourrait s'immiscer en rien dans l'administration intérieure, laquelle restait entièrement réservée à la Reine. Or, dans la pratique, rien n'est plus difficile, surtout avec un partenaire de mauvaise foi, que d'établir une ligne de démarcation entre les affaires intérieures d'un pays et ses affaires extérieures. Il est une foule de questions de pure administration, qui peuvent avoir au dehors la répercussion la plus grave. Créer une banque d'État, décréter l'exécution de travaux publics, sont au premier chef des actes d'administration intérieure, mais si les concessionnaires ou les adjudicataires sont des étrangers, ces mêmes actes intéressent, *ipso facto*, la politique extérieure. Il y avait donc là, pour l'avenir, une source de conflits journaliers et de sérieux dangers.

En outre, privés de toute influence dans la conduite des affaires intérieures, nous étions incapables d'assurer, à nos nationaux et aux ressortissants étrangers, la sécurité et la justice. Ainsi la France pouvait, du jour au lendemain, se trouver dans une situation inextricable, revendiquant hautement son droit exclusif d'intervenir à Madagascar, repoussant formellement toute ingérence étrangère et, en même temps, contrainte d'avouer son impuissance à défendre la liberté, les biens, voire même la vie des Européens venus s'établir à l'ombre de notre drapeau. Enfin, et ceci n'était pas le moindre vice du traité, notre représentant était abandonné à ses propres forces : on lui concédait tout juste une escorte d'honneur. Aussi ne pouvait-il compter, pour faire prévaloir sa volonté et l'autorité de la puissance protectrice, que sur son éloquence et son influence morale, maigres auxiliaires en face d'une population hostile et d'un gouvernement mal disposé.

Ces obscurités et ces lacunes du traité étaient graves.

Elles le devinrent d'autant plus que, dans une note soi-disant explicative du 9 janvier 1886, nos plénipotentiaires parurent les souligner et les admettre.

Cette note adressée par MM. Miot et Patrimonio au plénipotentiaire hova, le général Willougby, semblait limiter le droit d'intervention du Résident aux actes de politique extérieure ayant pour objet une cession de territoire, une alliance, un accord, ou un traité avec une puissance étrangère. Elle promettait que l'escorte du Résident ne dépasserait pas l'effectif de 50 hommes. Elle déniait à nos nationaux la faculté d'embaucher des esclaves libérés, ce qui équivalait à rendre impossible le recrutement de la main-d'œuvre. Elle stipulait que la France ne prêterait assistance à la Reine, pour la défense de ses États, qu'au cas où elle en serait requise par la Reine elle-même; ceci nous enlevait les faibles chances qui nous restaient d'assurer la paix et la sécurité intérieure de l'État. Enfin, en ce qui concernait notre établissement à Diego-Suarez, MM. Miot et Patrimonio en fixaient la frontière à un mille et demi du rivage, ce qui était manifestement insuffisant pour assurer le développement de nos installations et la défense de la place.

Comment deux hommes aussi expérimentés que MM. Miot et Patrimonio purent-ils signer une pareille lettre, qui anéantissait presque entièrement les satisfactions théoriques obtenues des Hovas, il est difficile de le concevoir. Sans doute, énervés par les manœuvres dilatoires du gouvernement de Tananarive, et par les objurgations de M. de Freycinet, qui les pressait d'en finir à tout prix, ne mesurèrent-ils pas toute la portée de leur langage, mais la faute n'en était pas moins commise, et les Hovas s'empressèrent d'en profiter, en annexant la lettre à l'instrument diplomatique. Le gouvernement français protesta; il refusa de ratifier la note du 9 janvier, et déclara qu'il s'en tenait au texte signé le 17 décembre

précédent. Ce fut peine perdue : les Hovas maintinrent leur interprétation, et ce désaccord ne fut pas une des moindres difficultés que notre résident eut à surmonter.

Si le traité franco-hova ne créait pas, à Madagascar, une situation nette entre le protecteur et le protégé, au moins pouvait-on espérer qu'au regard des tierces puissances l'affaire était jugée. Rien ne pouvait moins prêter à amphibologie que l'article premier : « Le gouvernement de la République représente Madagascar, dans toutes ses relations extérieures. Les Malgaches, à l'étranger, seront placés sous la protection de la France. » Mais ici encore, un incident inattendu remit tout en question.

La circulaire de M. de Freycinet du 27 décembre 1885, notifiant le traité aux puissances, se terminait en effet par cette phrase équivoque : « Ce traité ne change rien aux traités actuellement existants entre le gouvernement hova et les autres États. » Sans doute, notre ministre des affaires étrangères entendait dire que la France, bien qu'acquérant à Madagascar une situation prépondérante, ne songeait pas à fermer le pays aux étrangers, et que les conventions particulières conclues par les puissances, subsisteraient, en tout ce qui n'était pas contraire à l'ordre de choses nouvellement établi. Mais, de la rédaction insuffisamment précise de cette note, des voisins trop disposés à ergoter sur les textes pouvaient tirer toute autre conclusion, et ils n'y manquèrent pas. Quant aux Hovas, qui ne furent pas les derniers informés de notre fausse manœuvre, ils s'empressèrent également d'en faire leur profit. Anglais et Hovas nous tinrent exactement le même langage : « Du moment, nous dirent-ils, que votre propre ministre prend soin de déclarer que rien n'est changé, dans les relations de Madagascar avec les tierces puissances, que signifie le soi-disant protectorat que vous prétendez réclamer sur l'île ? »

Tel était l'inextricable imbroglio que M. Le Myre de Vilers allait avoir à dénouer. Envoyé, à l'improviste, dans un pays dont il ignorait tout, la langue, les usages, les mœurs, on le chargeait d'assurer l'exécution d'un traité sur la portée duquel les deux parties n'étaient même pas d'accord : il devait faire respecter l'autorité de la France par des gens qui n'en voulaient pas, qu'il n'avait pas les moyens de réduire, et qu'il lui était expressément recommandé de ne pas mécontenter, enfin il devait s'imposer comme ministre des affaires étrangères de l'île, alors que cette qualité lui était déniée, non seulement à Tananarive, mais aussi par les principaux cabinets de l'Europe. Joignez à cela l'isolement et l'éloignement, une demande adressée à Paris ne recevant pas de réponse avant quarante jours[1], le manque ou l'insuffisance de directions auxquelles, d'ailleurs, une excessive instabilité ministérielle enlevait beaucoup de crédit[2], les préoccupations graves provoquées par la situation extérieure, à une époque où nous avions tout sujet de nous croire à la veille d'une attaque de l'Allemagne[3]. Joignez-y également l'existence,

1. Le câble s'arrêtait alors à Zanzibar. Les dépêches de Tananarive étaient portées à pied à Tamatave, d'où un bateau les transportait à Zanzibar. Dans les meilleures conditions, ce voyage demandait une douzaine de jours. Mais, comme il arrivait très fréquemment que le Président n'avait à sa disposition ni courrier sûr, ni bateau en partance, la durée du voyage était la plupart du temps doublée.

2. M. de Vilers, débarqué à Tamatave en avril 1886, quitta définitivement l'île en juin 1889. Pendant ces trois années, six cabinets se succédèrent en France, et quatre ministres passèrent au quai d'Orsay : MM. de Freycinet, Flourens, Goblet et Spuller. Cette période fut, en effet, une des plus agitées de notre histoire intérieure (affaires Wilson, démission du président Grévy, Boulangisme, etc.).

3. On se rappelle que les années 1886-87 furent marquées par une violente campagne de M. de Bismarck contre la France, et qu'à deux reprises, des incidents de frontière provoqués par le chancelier faillirent déchaîner la guerre (affaires de Pagny-sur-Moselle et de Vexancour). Cette crise eut son contre-coup sur nos affaires coloniales, car un avenir incertain et

à Madagascar, d'un parti puissant, passionnément hostile à la France, celui des missionnaires de la *London Society*, jouissant, à Londres comme à Tananarive, d'une influence considérable, et l'on conviendra que, dans notre histoire coloniale, un homme s'est rarement trouvé en aussi délicate posture que M. Le Myre de Vilers.

L'action ainsi engagée avait toutes chances de mal tourner. Ce fut le grand mérite de notre représentant, non seulement d'éviter une rupture qui eût été grosse de conséquences, et d'accepter une situation bien faite pour décourager la plus robuste confiance, mais encore de dégager, d'entretenir et de développer les chances infimes qui nous restaient. Peu à peu, on le verra émerger du chaos, et affermir sa position. Sans luttes violentes, sans éclat, par le seul prestige de l'énergie, du calme, de la patience, il saura imposer sa volonté, réduire ses adversaires, et finalement conquérir la première place.

Lorsqu'il rentra en France, en juin 1889, il laissait derrière lui une situation nette et saine. La cour d'Emyrne était domptée, et les puissances étrangères à la veille de reconnaître les faits accomplis. Il semblait que rien ne dût empêcher la grande île malgache d'entrer progressivement dans la voie du progrès, sous la tutelle exclusive

gros de menaces prédisposait naturellement à la plus grande réserve : « ... J'ai tenu à éviter la guerre (avec les Hovas), écrivait M. de Vilers, le 24 octobre 1887, ... car plusieurs milliers d'hommes auraient été immobilisés à Madagascar, tandis que nous devons réserver et préparer toutes nos forces pour les luttes prochaines avec l'Allemagne. »... Nous avons trop de préoccupations en Europe, répétait-il quelques jours plus tard, pour ne pas éviter toute cause de conflit accessoire (24 novembre 87). Les journaux hovas, qui appartenaient tous à la *London Society*, et la presse de Maurice exploitaient habilement cette situation. Chaque jour, ils publiaient des nouvelles tendancieuses qui représentaient la guerre comme imminente. On alla jusqu'à signaler l'approche d'une escadre allemande arrivant, dans le but d'enlever l'île de la Réunion et d'expulser les Français de Madagascar.

et pacifique de la France. Si, après son départ, les événements tournèrent autrement, si tout l'échafaudage laborieusement édifié par l'ouvrier de la première heure vint à s'écrouler, en quelques années, ce ne fut pas sa faute. Même il est possible que, si M. Le Myre de Vilers n'avait pas quitté Tananarive, la France eût en 1894 économisé dix mille hommes et cent millions.

JEAN DARCY.

Séance du 6 avril 1907.

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Un grand aventurier du XIXe siècle. Gordon Pacha.
Par M. Achille Biovès.

Ouvrage contenant deux cartes. Paris, Fontemoing, 1907.
In-8°, VII et 345 p., 3 fr. 50.

M. Chuquet. — Je présente à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Achille Biovès, un livre sur Gordon Pacha. C'est la meilleure biographie que nous ayons de Gordon. Les biographies françaises ne comptent pas. Les biographies anglaises, même celles de Boulgers et de Hake, sont diffuses, plates, partiales, incomplètes par quelque côté, et leurs auteurs ont eu tort, ce nous semble, de ne pas utiliser la correspondance de Gordon autant qu'ils auraient pu le faire, et de ne pas mettre en lumière les collaborateurs du héros. L'ouvrage que nous offre M. Biovès, a tous les mérites que ses devanciers n'ont qu'en partie; il est complet, et M. Biovès sait mettre en œuvre les documents dont il dispose, en reproduire l'essentiel, en tirer tout ce qu'ils renferment d'intéressant et de topique. Il ne se borne pas à narrer de la façon la plus claire, la plus intéressante et la plus animée, sans que ses récits aient jamais rien d'aride et d'ennuyeux, la vie si accidentée et si pleine de l'officier anglais qui combat en Crimée, délimite la frontière turco-russe, commande en Chine l'armée *toujours victorieuse* — qui méritait plutôt le nom d'armée toujours battue, — dirige des travaux de défense sur la Tamise, surveille la navigation des bouches du Danube, gouverne es provinces équatoriales de l'Égypte et après avoir séjourné à l'île Maurice et au Cap, vient mourir si glorieusement au Soudan. Il ne se borne pas à tracer d'instructifs tableaux — soulèvement des Taïpings, situation des pays soudanais, relations de Gordon avec les Abyssins et les Batoutos, révolte du Mahdi — ou à tracer de curieux portraits, l'intrigant Burgevine, le fastueux et perfide Zubehr, l'Italien Gessi qui fut le digne lieutenant de Gordon. D'un bout à l'autre du livre, et notamment dans un des chapitres les plus remarquables, le chapitre intitulé l'*apôtre* — où est étudiée avec une grande finesse et un heureux choix de citations la conversion

de Gordon et le changement qui fit de lui un illuminé et comme un chef de secte, — M. Biovès montre pourquoi le grand aventurier occupe dans l'histoire de l'Angleterre une place à part. On tenait Gordon pour fou parce qu'il heurtait sans ménagement les intérêts et les préjugés, parce qu'il dévoilait brutalement les calculs des politiques, parce qu'il était mystique et fataliste. Mais ce Bayard, mêlé un peu, à vrai dire, de don Quichotte, s'est dévoué à la cause des faibles et des déshérités; il avait l'âme haute, il l'avait miséricordieuse, au point qu'il craignait toujours d'être trop sévère et versait à regret le sang de ses ennemis. Lorsqu'il prend le commandement des Chinois, il croit remplir une mission d'humanité, et dans cette campagne de Chine il joint à ses talents militaires une justice et une bonté qui le font adorer de tous. A son retour en Angleterre, quand ses compatriotes veulent fêter ce condottiere qui ne s'est battu ni par ambition ni par amour du lucre, il se soustrait aux ovations, et à Gravesend, où il est chef du génie, il transforme sa maison en asile et chaque soir, à l'école gratuite, il enseigne à des enfants la religion et la géographie. Gouverneur de l'Equatoria et vice-roi du Soudan, il s'efforce, malgré les cabales, malgré les intrigues de ceux qui le qualifient de Mardochée, de détruire la traite des noirs, de ces noirs qu'il considère comme des frères, comme des égaux, et, fort de sa confiance illimitée dans la Providence, fort de son énergie et de son endurance, franchissant en trois années près de quatre mille lieues à dos de chameau et de mulet, il finit, sinon par triompher des traitants, du moins par porter un coup cruel au trafic de l'*ivoire noir*. Quand l'Angleterre recourt à lui après les victoires du Mahdi, quand il s'embarque comme un souverain à Charing-Cross, escorté par lord Granville qui lui prend son billet, par lord Wolseley qui lui porte sa valise, et par le duc de Cambridge qui lui ouvre la portière du wagon, il part avec l'espérance de voir les Soudanais s'affranchir de l'oppression; si un malentendu s'élève bientôt entre lui et le ministère Gladstone, c'est que tout en préparant l'abandon du Soudan, il n'entend pas laisser le pays dans un état affreux de trouble et de désordre. Il est bloqué dans Khartoum et séparé de l'Europe; mais il attend l'expédition nécessaire, l'expédition qui doit écraser le Mahdi, sauver l'honneur de la nation anglaise et préserver la population de l'anarchie. Cette expédition se fit, elle arriva trop tard, et dans des pages dramatiques M. B. raconte comment — le 26 janvier 1885 — succomba Gordon. On ne peut qu'approuver le jugement final de l'auteur. Gordon ne fut ni un grand général ni un grand homme d'état ni même un habile administrateur, parce qu'il

avait trop d'insouciance en matière de finances; mais cet Anglais, maigre, au teint rouge, à la moustache brune, aux yeux bleus, doux, vagues et parfois animés d'un flamme perçante, était un de ces hommes rares qui s'immolent à l'idée du devoir; il fut un chevalier chrétien, et l'Angleterre a raison de s'enorgueillir de ce héros égaré dans notre siècle mesquin; nul, a dit Tennyson, n'a été plus simple et plus noble.

Arthur CHUQUET.

Séance du 26 décembre 1906.

L'évolution pacifique de la Chine.

Par M. IZARD.

M. Frédéric Passy. — Au nom de M. Izard, secrétaire général de l'*Institut international de la Paix* de Monaco, j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie un travail intitulé : *l'Évolution pacifique de la Chine.* Ce n'est pas un simple exemplaire d'un ouvrage imprimé; c'est un manuscrit, reproduction exacte de l'original, resté entre les mains de l'auteur, et comme celui-ci enrichi de dessins, d'ornements et de figures qui lui donnent un caractère piquant de couleur Asiatique. M. Izard, en composant cette étude sur ce qu'il appelle *l'Évolution pacifique de la Chine,* s'était proposé de profiter des connaissances spéciales qu'il a été à même d'acquérir, sur l'état actuel du Céleste Empire, pour faire mieux apprécier les ressources que peuvent fournir à l'industrie et au commerce Européens des relations intelligentes et bienveillantes avec ce pays encore trop peu ouvert à nos nationaux; et il n'a pas craint, dans ce but, de multiplier les citations et traductions de textes Chinois. Inutile d'insister sur l'intérêt que ces documents peuvent présenter.

Pour donner à ce travail toute son utilité, il eût fallu sans doute qu'il reçût une publicité étendue. L'auteur avait, dans ce but, songé à le présenter à l'un de nos concours, espérant qu'une mention bienveillante, en attirant sur lui l'attention, lui permettrait de trouver plus aisément un éditeur et des lecteurs. L'examen des questions qui rentrent dans nos prévisions pour cette année l'ayant convaincu que l'objet de son ouvrage ne pouvait s'adapter à aucune de nos commissions avant une couple d'années, il s'est décidé à en faire directement hommage à notre bibliothèque, espérant que

là au moins quelques travailleurs, sollicités par le titre, auraient la curiosité d'aller le consulter, et qu'il ne serait pas, en somme, entièrement privé de la satisfaction d'être utile à son pays et à l'humanité.

Séance du 2 février 1907.

Rome et Napoléon III.

Par MM. Émile Bourgeois et Émile Clermont.

Avec une préface de M. Gabriel Monod, de l'Institut. Paris, Colin, 1907, xvii-370 p., in-8°.

M. G. Monod. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de MM. E. Bourgeois et E. Clermont l'ouvrage qu'ils viennent de publier sur *Rome et Napoléon III*. Cet ouvrage d'histoire diplomatique se compose de deux études, l'une sur les négociations qui ont précédé le siège et la prise de Rome par les Français en 1849, l'autre sur les négociations poursuivies en 1869 et 1870 par le gouvernement impérial avec l'Autriche et l'Italie, en vue de la conclusion d'une triple alliance dirigée contre la Prusse. Quelques pages sur la convention de septembre 1864 forment une transition entre ces deux épisodes de la politique napoléonienne. M. Bourgeois a eu le privilège de pouvoir consulter nos archives diplomatiques pour toute la période qui s'étend de 1849 à 1870, et M. Clermont celui de pouvoir consulter les papiers de M. Ferdinand de Lesseps; l'ensemble des documents que les deux auteurs ont eus sous les yeux leur a permis d'apporter une lumière décisive sur des événements qui ont eu pour la France une importance capitale, puisque l'expédition de Rome de 1849 a préparé l'établissement de l'Empire, et que le refus de Napoléon III d'acheter par l'abandon de Rome l'aide de l'Autriche et de l'Italie nous a enlevé en 1870 nos meilleures chances de sortir vainqueurs d'une guerre imprudemment engagée. M. Bourgeois et M. Clermont n'ont pas apporté de documents inédits qui, par eux-mêmes, aient renouvelé le sujet qu'ils traitaient. Pourtant, je crois que M. Clermont a le premier fait connaître le rôle joué auprès du général Oudinot par une sorte de conseil officieux composé du représentant du tzar à Rome, d'un général prussien, de l'abbé de Brimont et d'un jésuite, le P. Vaure, qui

servait d'intermédiaire avec la cour de Gaète. Presque tous le documents essentiels, tous ceux qui constituent de véritables in discrétions diplomatiques, avaient déjà été publiés par les princ paux acteurs de ces deux drames. Mais les documents jusqu'ici dis persés sont désormais réunis, placés dans une série de textes qui le éclairent, et ils prennent ainsi leur véritable valeur. Après avoir lu l volume de MM. Bourgeois et Clermont, on ne pourra plus mettre e doute que l'on aurait pu, en 1849, si on l'avait voulu, grâce aux n gociations de M. de Lesseps, rétablir Pie IX à Rome sans coup féri et qu'en 1869-1870, c'est la question romaine qui a fait échouer toute nos tentatives d'alliances. M. Sorel, qui connaissait de premiè main tous les mystères de notre diplomatie à cette époque, l'ava indiqué dans son *Histoire diplomatique de la guerre franco-alle mande*. Nous avons désormais toutes les pièces du procès et toute les preuves de ce que M. Sorel n'avait fait qu'indiquer.

Séance du 2 février 1907.

Le Code civil et les réformes qu'il comporte.

Par M. Henri Pascaud,
Président de Chambre honoraire à la Cour d'appel de Chambéry.

M. Lyon-Caen. — Le Code civil 1804 est considéré, dans le mond entier, comme l'œuvre législative la plus importante du XIXe siècl En même temps qu'il a définitivement consacré les grands princi pes proclamés par les Assemblées de la Révolution, notamment l sécularisation du mariage, l'égalité des citoyens devant la loi, l partage égal des successions entre les descendants sans distinc tion de sexe et de primogéniture, il a, sous une forme nette et e général claire, statué sur les principales questions concernant l propriété, la famille, les successions, les contrats et les obligation conformément aux besoins et aux idées de l'époque. Mais les r dacteurs du Code civil n'avaient pas le don de la divination; ils n pouvaient prévoir les changements qui se produiraient dans le idées, les modifications profondes qu'apporteraient dans les rel tions et dans les mœurs le développement de la fortune mobilièr la facilité et la rapidité des communications. Aussi n'est-il pa

douteux que, dans beaucoup de ses parties, le Code civil n'est plus en concordance avec les idées actuelles et qu'il ne donne pas satisfaction à un grand nombre de besoins nouveaux. Il présente, en outre, des lacunes, que la jurisprudence des tribunaux a dû combler, et, le plus souvent, elle l'a fait de la façon la plus heureuse, mais la jurisprudence a le grave défaut d'être parfois variable et de ne pas donner, par suite, aux intéressés une sécurité égale à celle que leur assure la loi.

Toutes ces raisons expliquent que le Code civil ait été, dans toutes ses parties, l'objet de modifications nombreuses. Mais, dans son ensemble et dans ses traits principaux, l'œuvre est restée telle qu'elle était en 1804. Aussi n'est-il pas étonnant que, durant les cinquante dernières années, la révision du Code civil ait été souvent réclamée. Elle l'a été plus spéclalement à une époque récente, en 1904, lors de la célébration du centenaire du Code civil, et une commission nombreuse a été constituée pour travailler à cette révision. Elle y travaille avec la plus sage lenteur.

Aussi, depuis deux ans, de nombreuses études de toutes sortes, articles de revues et livres, ont été publiées sur la méthode à suivre pour reviser le Code civil ou sur les principales question que cette revision donnera à résoudre. L'un de ces livres parus en 1906, est celui de M. Henri Pascaud intitulé *le Code civil et les réformes qu'il comporte.* L'auteur, en suivant l'ordre même des matières du Code, pose, à propos de chaque titre, les questions les plus importantes que l'on devra, selon lui, examiner et résoudre; puis il indique avec soin sur chacune les solutions que lui ont données les principaux Codes étrangers, spécialement les plus récents, le Code civil allemand de 1896, le Code fédéral suisse des obligations de 1881, le Code civil portugais de 1867.

Les questions de méthode ne sont pas généralement abordées par M. Pascaud. Cependant, dans une courte introduction, il di quelques mots de la plus importante d'entre elles. Doit-on faire une refonte générale ou procéder par voie de réformes fragmentaires successives? C'est pour le dernier procédé qu'il se prononce. Sans doute, une révision générale paraît avoir l'avantage d'aboutir à un ensemble de dispositions mieux coordonnées. Mais une révision d'ensemble risque de remettre en question les bases fondamentales du droit privé et d'ouvrir la porte à toutes les controverses. Du reste, l'expérience paraît prouver que, depuis longtemps déjà, nos Chambres ne sont pas faites pour les travaux législatifs de longue haleine : les projets de réformes générales du Code de procédure civile et du Code pénal pris et repris plusieurs fois depuis une

quarantaine d'années, n'ont pu aboutir. Comment réussirait-on à faire voter par les Chambres un nouveau Code civil, œuvre bien plus complexe et bien plus considérable?

Du reste quelque méthode qu'on adopte, qu'on procède par réformes partielles ou par une réforme d'ensemble, des livres comme celui de M. Pascaud ont une utilité très grande. Ils fournissent des documents pour le travail à entreprendre, ils présentent le tableau des questions principales à examiner, et guideront les commissions et le législateur en indiquant comment elles ont été résolues dans les Codes étrangers plus récents que le Code français.

Séance du 2 février 1907.

La suppression des conseils de guerre.

Par M. Bouniols.

M. Bérenger. — J'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie, au nom de son auteur, d'un livre très étudié, plein de recherches et de savoir, sur une des questions qui occupent le plus en ce moment l'opinion, la suppression des conseils de guerre.

M. Gaston Bouniols était, par sa situation et la nature des devoirs qu'elle comporte, en état de traiter ce délicat sujet avec une particulière compétence.

Chef du cabinet civil de M. de Freycinet dès son premier passage au ministère de la guerre, secrétaire ensuite du comité consultatif du contentieux et de la justice militaire créé le 31 janvier 189 par un ministre, en vue d'étudier la révision des lois de justice militaire, il a collaboré aux travaux considérables auxquels cette étude a donné lieu.

On connaît les précédents de la question. L'institution des conseils de guerre, comme tribunaux permanents, et celle d'un Code pénal militaire spécial ne remontent pas beaucoup au delà d'un siècle. Elles furent créées sous le Directoire par des lois de Brumaire an V, dont les effets ne devaient durer que jusqu'à la paix.

Ce provisoire a duré en fait, sauf la refonte d'ailleurs très importante du Code pénal en 1857, jusqu'à présent et nous régit encore. Il est même vraisemblable qu'il ne serait point question à l'heure actuelle de le retoucher, au moins dans ses parties essentielles, si des événements particuliers, le grand procès de 1894, le

poursuites plus récentes pour refus d'obéissance à des réquisitions civiles, n'étaient venus, en soulevant violemment les passions politiques, appeler sur l'organisation de la justice militaire les critiques les plus acerbes.

De nombreux projets de réforme se sont aussitôt produits.

Quelques-uns, s'inspirant ouvertement d'un sentiment d'hostilité mal déguisé contre l'armée, ne sont qu'une forme nouvelle de la campagne si ardemment menée contre elle. M. Gaston Bouniols les répousse sans hésitation.

D'autres, entraînés par une logique peut-être excessive, se refusent à admettre la nécessité d'une double justice et concluent, avec plus ou moins de précautions, à l'attribution de tous les crimes ou délits militaires aux tribunaux de droit commun, c'est-à-dire à la cour d'assises aussi bien qu'aux tribunaux correctionnels. D'autres enfin, tout en proclamant que l'intérêt supérieur de la subordination, c'est-à-dire de la discipline, exige le maintien en ses points essentiels de la juridiction militaire, que sans elle les relations de chefs à inférieurs seraient assimilées à celles d'un patron avec des employés liés par un simple contrat, ce qui serait destructif de toute discipline, reconnaissent que toute vieille institution a besoin de se rajeunir, de se mettre en harmonie avec le progrès de la science et les aspirations d'humanité qui caractérisent si noblement notre temps, et proposent les réformes compatibles avec l'esprit de l'institution. C'est à cet ordre d'idées que se rattache M. Bouniols et en cela il se montre fidèle aux importants travaux du Comité consultatif dont il fait partie.

On voit de suite que le titre de son livre ne répond pas exactement à sa pensée. C'est en effet le titre de Conseils de guerre, beaucoup plus que l'institution elle-même, qu'il supprime.

L'idée principale de la réforme étant surtout de modifier les attributions de la juridiction militaire en temps de paix, il paraissait convenable de modifier son nom. On l'appellerait conseil de discipline.

Les principales réformes seraient : L'attribution aux tribunaux ordinaires des faits de droit commun imputés aux militaires.

La suppression de la quasi-omnipotence accordée au commandement sur la direction des poursuites.

Le recrutement des officiers chargés de l'instruction et du Parquet dans des conditions plus assurées de savoir et de compétence juridiques.

L'adjonction d'un magistrat d'ordre civil présidant de droit le conseil, comme dans la plupart des pays d'Europe.

Enfin l'adoucissement des rigueurs jugées excessives de la ré-

pression actuelle, par l'abolition de la peine de mort pour les faits d'ordre purement militaire, l'abaissement du maximum de la peine des travaux publics, et un effet plus large sur la peine, attribué à l'admission des circonstances atténuantes.

Un chapitre spécial sur les législations étrangères montre que la plupart de ces réformes peuvent s'autoriser de notables exemples.

Ce livre écrit avec un sincère désir d'accepter parmi les idées qui circulent celles qui peuvent offrir un réel progrès, mais avec une sage modération et un sentiment très profond de ce qu'exigent le souci de la force de notre armée et le maintien de la discipline, peut être un frein aux idées fort différentes qui croient pouvoir se réclamer de l'appui gouvernemental. Il méritait d'être signalé à l'attention de l'Institut.

Séance du 9 février 1907.

Demi-fous et demi-responsables.

Par M. le Dr Grasset,
Professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.

M. Th. Ribot. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un nouveau livre du Dr Grasset, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, ayant pour titre *Demi-fous et demi-responsables*. Le sujet est intéressant pour tout le monde, mais principalement pour les aliénistes, les magistrats et les légistes.

On sait qu'il existe une catégorie d'hommes dont la vie entière se passe sur les frontières de la folie. Le Dr Trélat, le premier, en 1861, leur a consacré son livre intitulé *La folie lucide*. Depuis, les études sur ce sujet ont abondé dans tous les pays.

Ces demi-fous peuvent être répartis en deux classes. La première comprend ceux qui ont une valeur sociale : et sous ce titre, le Dr Grasset recommence l'énumération déjà faite avant lui par Moreau de Tours, Lombroso et d'autres, des déséquilibrés qui, au temps passé ou de nos jours, comptent parmi les plus grands esprits de leur temps.

La deuxième classe comprend les demi-fous nuisibles ou sans valeur sociale : les impulsifs, les abouliques, les épileptiques, les dégénérés délinquants, les instables, les psychosthéniques, les

névrosés et autres prédisposés à une vie anormale, à charge à eux-mêmes, et intolérables pour leurs proches.

Tant qu'il ne s'agit que de constater l'existence réelle de gens de cette espèce, de mettre en relief les stigmates physiques et psychiques qui leur sont propres, il n'y a pas de difficultés. Mais, dans la pratique, peut-on déterminer avec précision un type morbide, intermédiaire entre celui de l'aliéné et celui de l'homme normal? Beaucoup d'auteurs le nient. M. Grasset ramène à deux ces théories négatrices.

La première qu'il appelle la théorie des deux blocs est idéalement simple. Il y a d'un côté le bloc des gens raisonnables, de l'autre côté le bloc des gens fous. Entre les deux un large fossé et une muraille percée de quelques ouvertures qui de temps en temps donne passage à ceux qui changent de bloc. Donc, ni demi-fous ni demi-responsables.

La seconde théorie, celle du bloc unique, compte beaucoup plus d'adhérents. Elle est fondée sur ce principe qu'il y a série et continuité de l'homme le plus raisonnable au plus fou et du plus responsable au plus irresponsable; et que par conséquent il est impossible de déterminer un groupe intermédiaire. Cette hypothèse, dit notre auteur, est applicable aux nombres et aux *quantités* abstraites; elle ne l'est pas aux faits physiologiques et en général à ceux qui impliquent des *qualités*.

Dans un long chapitre que nous ne pouvons analyser, le Dr Grasset s'efforce d'énumérer et de fixer les symptômes que l'on observe chez les demi-fous et les maladies dans lesquelles on constate le plus fréquemment la demi-folie.

Mais la grosse question est celle de la responsabilité des déséquilibrés. Trop souvent les juges et même les médecins, dominés par un préjugé métaphysique, écartent les conclusions qui tendraient à faire admettre une responsabilité atténuée. On est responsable ou on ne l'est pas, tel est l'aphorisme grâce auquel on évite d'établir une échelle des peines pour le même délit chez différents individus. Au point de vue de la défense sociale, il est douteux qu'une atténuation des peines pour les délinquants demi-fous donne des résultats heureux. Mieux vaut changer la nature des peines infligées, renoncer à l'idée ancienne de *punition* et chercher dans un traitement spécial le moyen d'atteindre plus sûrement le condamné; bref, l'amener peu à peu à une nouvelle attitude envers ses semblables. L'organisation d'asiles spéciaux pour demi-fous s'impose donc. Seule elle permettra aux juges qui actuellement, en France du moins, n'ont que le choix entre l'acquittement, la prison ou l'asile

d'aliénés de préserver efficacement la société en tenant compte des tares individuelles.

Telles sont les principales idées de ce livre qui contient beaucoup de détails intéressants que je suis obligé d'omettre, notamment sur les demi-fous dans la littérature et au théâtre. Un point sur lequel l'auteur insiste en terminant, c'est que tout le monde est d'accord sur la nécessité de modifier les lois existantes ou de faire une loi nouvelle qui règle, en France, les questions relatives à la responsabilité atténuée. « La future loi sur les aliénés, dit M. Grasset, devra contenir un titre spécial consacré aux demi-fous, dans lequel seront abordées et définitivement fixées toutes les questions étudiées dans ce livre. Ce devrait être l'œuvre prochaine du nouveau Parlement; je n'en connais pas de plus grave ni de plus urgente. »

Séance du 9 février 1907.

Étude sur les sociétés anonymes en France et dans les pays voisins.

Par M. Lucien Cellérier.

M. Lyon-Caen. — La législation sur les sociétés anonymes a suivi en France et dans tous les pays voisins, Allemagne, Belgique, Suisse, Italie, comme, du reste, dans beaucoup d'États plus éloignés, la même évolution depuis quarante ans : le système de la réglementation légale qui est exclusive de l'intervention du gouvernement dans la création de chaque société anonyme, a été substitué au régime de l'autorisation administrative. Cette réglementation légale a pour but de prévenir les fraudes et les abus les plus graves, sans, cependant, porter atteinte à la liberté légitime et nécessaire de constituer des sociétés. Le problème est très difficile et nulle part il n'a été jusqu'ici résolu d'une façon vraiment satisfaisante. Tous les législateurs sont à la recherche de la meilleure réglementation et, par cela même qu'ils ne sont pas encore parvenus à une réussite complète dans leurs efforts, il n'est pas de matière sur laquelle, depuis quarante ans, on ait plus légiféré que sur les sociétés anonymes.

Pour aider au progrès des lois sur les société anonymes sans cesse changeantes, il est assurément utile de rapprocher et de comparer les solutions données dans les divers pays aux principales ques-

tions. C'est ce qu'a fait M. Cellérier pour la France et pour les pays voisins. Il étudie le sujet dans toute son étendue. Après avoir exposé les solutions consacrées par chacune des législations dont il parle, il en fait, avec une grande perspicacité fondée sur l'expérience, ressortir les avantages ou les inconvénients. Il est impossible de suivre l'auteur dans l'examen des questions multiples qu'il examine. Son livre est une étude de législation comparée d'une réelle valeur.

Mais deux points d'ordre général méritent d'être notés.

M. Cellérier reconnaît qu'aucun pays n'offre un champ d'étude plus instructif que la France; c'est elle qui a posé les bases de la réglementation légale adoptée depuis quarante ans dans presque tous les États.

Puis, M. Cellérier proteste contre les critiques très sévères dont la société anonyme a souvent été l'objet de la part de certains jurisconsultes et de quelque économistes. Un juriste allemand mort il y a quelques années, qui jouit d'une véritable et légitime célébrité, Ihering, a tracé du rôle joué par les sociétés anonymes un tableau dramatique : « Quels que soient, dit-il, les avantages sociaux dus « aux sociétés anonymes, les malédictions qu'elles ont provoquées « dépassent leurs bienfaits. Les désastres qu'elles ont causés dans « la fortune privée sont plus graves que si le feu et l'eau, la disette, « les tremblements de terre, la guerre et l'occupation ennemie s'é- « taient conjurés pour ruiner la richesse nationale. » Un éminent économiste français que nous comptons parmi nos confrères [1] n'est pas moins sévère : « Ce qu'étaient autrefois, dit-il, dans les temps « les plus reculés du moyen-âge, les grandes compagnies d'aventu- « riers et de brigands qui rançonnaient les marchands ou pillaient les « campagnes, les sociétés par actions le sont aujourd'hui, non pas « toutes sans doute, mais beaucoup d'entre elles... C'est une orga- « nisation méthodique du pillage... L'État qui punit sévèrement « l'escroc de bas étage et le voleur vulgaire, respecte, honore, « charge de décorations et de cordons, les grands détrousseurs « du public. La corruption des sociétés anonymes est aujourd'hui « la cause principale, presque la seule, des énormes fortunes. »

M. Cellérier estime non sans raison que ces appréciations si rigoureuses sont très exagérées; elles paraissent dues à ce que trop souvent ceux qui veulent porter un jugement sur les sociétés anonymes ne considèrent que celles qui ont donné lieu à des débats judiciaires retentissants. Ils commettent la même erreur qu'une

1. M. Paul Leroy-Beaulieu.

personne qui, pour juger du mariage et de l'état de la famille dans un pays, ne se préoccuperait que des divorces et des séparations de corps.

La vérité est que l'anonymat a rendu de très grands services en permettant de réunir les énormes capitaux indispensables aux entreprises des temps modernes. Sans lui, nous n'aurions ni les chemins de fer, ni les assurances, ni le crédit à bon marché et il eût été impossible d'exécuter des travaux qui ont rendu rapides et faciles les communications entre les pays les plus éloignés. La société anonyme est un excellent instrument dont on a abusé. Il en est d'elle comme des choses les meilleures, elle donne lieu trop souvent aux pires abus. *Corruptio optimi pessima.*

Séance du 23 février 1907.

Code pénal annoté.

Par M. Garçon.

M. Esmein. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie au nom de l'auteur, M. Garçon, professeur à la Faculté de droit de Paris, le premier volume de son *Code pénal annoté.* Il va de l'article 1 à l'article 405, contient 1350 pages d'un texte fin et serré réparti en deux colonnes, et représente le travail de longues années.

Les Codes annotés sont un type bien connu de la littérature juridique; mais jusqu'ici, destinés simplement aux besoins courants de la pratique, ils fournissaient seulement sous chaque article les décisions les plus notables de la jurisprudence et les interprétations les plus nécessaires de la doctrine.

Le Code annoté de M. Garçon dépasse singulièrement ce programme : il a une valeur scientifique plus encore que pratique. Sans doute les hommes de loi y trouveront, et mieux que partout ailleurs, les renseignements dont nous parlons; mais il contient bien autre chose. En effet l'auteur sous chaque article, a voulu étudier, dans son histoire et dans son système, la jurisprudence intégrale de la Chambre criminelle de la Cour de cassation.

A ce courant principal se joignent comme des affluents, la jurisprudence des Cours d'appel et les appréciations de la doctrine. Tout cela est analysé, classé et critiqué, l'histoire souvent remonte jusqu'à l'ancien droit français.

Il y a là l'application d'une méthode qu'on ne saurait trop re-

commander. Nos Codes, qui, sauf le Code forestier, remontent aux dix premières années du XIXe siècle, vont bientôt être tous centenaires. Le droit qu'ils contiennent n'en est pas moins resté un droit vivant et, comme les choses vivantes, il a dû se transformer. Des questions nouvelles ont surgi; des phénomènes économiques et sociaux se sont produits, inconnus au passé. Il a fallu satisfaire à ces besoins nouveaux. La législation y a pourvu dans une certaine mesure; mais le plus gros travail est incombé à la jurisprudence. Elle a dû faire face à tout en respectant les textes, par des interprétations ingénieuses et extensives. Cette jurisprudence a donc eu ses causes et ses procédés et on ne peut lui appliquer aujourd'hui, au bout d'un siècle, la méthode historique et critique. C'est ce qu'a fait M. Garçon quant à la jurisprudence qui s'est formée sur le Code pénal. Sans doute, en matière pénale, le juge est moins libre qu'ailleurs. Le juge ne peut pas créer de nouveaux délits; mais il peut, par ses arrêts, démontrer au législateur la nécessité d'en créer. Par le jeu des principes généraux il exerce une influence profonde sur l'application de beaucoup d'articles. C'est ce qu'on comprendra clairement en étudiant le livre de mon savant collègue.

Séance du 23 février 1907.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS D'AVRIL 1907

Séance du 6. — *Présidence de* M. Lyon-Caen, *ancien président.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *L'état présent de la philosophie*, par M. O. Merten, professeur à l'Université de Liège. Namur, Wesmael-Charlier, 1907, fasc. in-8°. — *Sulle relazioni fra la Casa di Borbone e il Papato nel secolo XVIII, con una nota sugli ordini religioni.* Roma, 1906, fasc. in-8°, par le Dr Francesco di Silvestri Falconieri.

M. le Président fait part à l'Académie de la mort de M. Pobedonostzeff, correspondant de l'Académie dans la section de Législation droit public et jurisprudence, survenue le 23 mars 1907, à Saint-Pétersbourg.

M. Georges Picot présente de la part de M. Marc Maurel, ancien membre de la Chambre de commerce de Bordeaux, le résumé des *Conférences de M. l'abbé Gaire sur l'Émigration française en Dominion* du Canada. Bordeaux, 1906, fasc. in-8°.

M. Welschinger présente un ouvrage intitulé : *Ambassade à Paris du Baron de Mohrenheim (1884-1898)*, par M. Jules Hansen. Paris, E. Flammarion, in-12, s. d.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le *Contrat de travail.*

M. Paul Beauregard présente des observations sur *la grève et le contrat de travail.*

La discussion n'est pas close.

M. le comte de Franqueville lit la suite de l'étude laissée inachevée par M. Jean Darcy sur *Madagascar.*

Séance du 13. — *Présidence de* M. Luchaire, *président.*

M. Luchaire présente un volume intitulé : *Essai sur l'histoire de Nicolas II et le début de la révolution russe,* par M. E. I. Michelet. avocat. Paris, Flammarion, 1907, in-8°.

M. Levasseur fait hommage d'un fragment de son ouvrage, fragment publié dans les Annales des Sciences Politiques et ayant

pour titre : « *Questions ouvrières et industrielles en France depuis 1870.* »

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la lettre suivante :

Nolay, le 5 avril 1907.

Monsieur le Secrétaire perpétuel, suivant un vœu de ma chère femme, décédée le 20 mars dernier, j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie des Sciences morales et politiques la somme de cent mille francs, nette de tous droits, sous la condition que ce don fait au nom de Mme Sadi Carnot, née Madeleine Soubiran, sera réuni à la « Fondation Carnot », créée par ma mère en faveur des veuves d'ouvriers chargées de famille.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'expression de mes sentiments tout dévoués.

Signé : CARNOT,
Capitaine d'Infanterie.

Le Secrétaire perpétuel rappelle que le 5 avril 1904, jour de leur mariage, M. et Mme Sadi-Carnot lui avaient écrit pour lui annoncer l'intention de créer 2 bourses de 200 francs chacune qui seraient ajoutées à la Fondation Carnot.

Cette donation a fait l'objet d'un décret du 20 juin 1904.

L'Académie décide que des remerciements seront adressés à M. le capitaine Carnot.

M. le comte d'Haussonville lit un fragment étendu de son étude sur *Les Projets de gouvernement du duc de Bourgogne.*

Séance du 20. — *Présidence de* M. LUCHAIRE, *président.*

M. d'Eichtal lit un mémoire sur l'enquête parlementaire anglaise concernant les réapprovisionnements de l'Angleterre en temps de guerre.

M. Chuquet est élu membre de la commission Carlier en remplacement de M. Guiraud, décédé.

MM. Lyon-Caen et Luchaire sont élus membres de la commission du prix Corbay en remplacement de MM. Glasson et Guiraud, décédés.

Séance du 27. — *Présidence de* M. LUCHAIRE, *président.* — Il

est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *publica Argentina. Boletin del Ministero de relaciones exteri Mutualidad y prevision.* Boletin, n° 95, tomo XIII, 1re série. nos-Aires, 1907, in-8°. — *Un secrétaire inconnu de Napoléon I* F. M. Lemor, par M. Henri Defontaine. Paris, Paul Dupont, 1 fasc. in-8°. — *La description des Pays-Bas de don Jorge de nin, 1628,* par M. Victor Brants, correspondant de l'Institu France. Bruxelles, 1907, fasc. in-8°.

M. de Courcel présente un ouvrage intitulé : *Pensées détac et souvenirs*, par M. Jacquin Nabuco. Paris, Hachette et Cie, 1 in-8°.

M. Gebhart présente un volume ayant pour titre : *Le rôle so logique de la guerre,* par le capitaine A. Constantin. Paris, F. Al 1907, in-8°.

M. A. Raffalovich lit un *résumé des modifications introdu dans le Budget russe* et dépose sur le bureau le *projet du bu des recettes et des dépenses de l'empire pour l'exercice 1907. moire explicatif du Ministre des Finances.* Saint-Pétersbourg, 1 in-4°.

M. Georges Picot propose, conformément à l'article 9 du rè ment, de déclarer la vacance du siège occupé, dans la section d'l toire, par M. Paul Guiraud, décédé le 25 février 1907.

La vacance est déclarée.

L'Académie décide de fixer l'élection au samedi 1er juin.

Sur la demande du recteur de l'Université de Naples, l'Acadé décide qu'elle accordera une collection de ses mémoires à la bliothèque des Instituts des sciences juridiques et politiques.

Le gérant responsable :

HENRY VERGÉ.

TABLE ANALYTIQUE DU CLXVII^e VOLUME

AVIS POUR LES RECHERCHES

Voir aux noms des auteurs les sujets dont ils ont traité.
Voir aux matières les noms des auteurs qui en ont traité.
Les insertions sont datées.

ABRÉVIATIONS

M.T. — Membre titulaire.
M.L. — Membre libre.
A.É. — Associé étranger.
C. — Correspondant.
†. — Mort.
Rapp. — Rapport.
Obs. — Observations.
V. — Voyez.
P. — Page.
Ouvr. — Ouvrage.

A

Algérie. — V. Levasseur, P. Leroy-Beaulieu et Monod, p. 747 et 755.
Allix. — V. Stourm, p. 245.
André. — Prix Fréville, p. 74.
Arezzo (Cardinal). — V. Combes de Lestrade, p. 227.
Armaingaud. — V. Luchaire, p. 242.
Arnauné. — V. Foville, p. 663.
Assurances ouvrières. — V. Levasseur, p. 546.
Aucoc, M.T — Rapp. sur un ouvr. de M. Teissier : *Les responsabilités de la puissance publique*, p. 244.
Rapp. sur un ouvr. de M. Berthélemy : *Traité de droit administratif*, p. 422.

B

Belgique criminelle (La). — V. Joly, p. 180 et 269.
Bellom. — V. Levasseur, p. 546.

Benoist-Lévy. — Prix Le Dissez de Penanrun, p. 75.
Bérenger, M.T. — La répression de la traite des blanches, p. 4
Le prochain congrès pénitentiaire de Washington, p. 608.
Rapp. sur un ouvr. de M. Bouniols : *La suppression des cons de guerre,* p. 796.
Bergson, M.T. — Rapp. sur un ouvr. de M. Gaultier : *Le sens l'art,* p. 425.
Berthélemy. — V. Aucoc, p. 422.
Beudant (Ch.). — V. Lyon-Caen, p. 544.
Bièvre (de). — V. Foville, p. 668.
Biovès. — V. Chuquet, p. 790.
Blanc (l'abbé). — V. Joly, p. 144.
Boissonnade. — V. Guiraud, p. 143. — Levasseur, p. 662.
Boitel. — Prix Halphen, p. 76.
Boncour (Dr). — Prix Halphen, p. 77.
Bouniols. — V. Bérenger, p. 796.
Bourgeois (Émile). — V. Monod, p. 793.
Bourguin. — Prix Wolowski, p. 74.
Boutroux, M.T. — Rapp. sur un ouvr. de M. Delvaille : *La sociale et l'éducation,* p. 246.
Rapp. sur un ouvr. de M. René Worms : *Philosophie des scienc sociales,* p. 426.
Rapp. sur un ouvr. de M. Picavet : *Les philosophies médiév les,* p. 550.
Rapp. sur un ouvr. de M. Hill : *A history of diplomacy in t international development of Europe,* p. 554.
Rapp. sur un ouvr. de Miss Haldane : *Descartes,* p. 665.
Budé (de). — *Voyages de J. A. Turrettini,* p. 384.
Bulletin des séances :
— du mois de novembre 1906, p. 151.
— du mois de décembre 1906, p. 256.
— du mois de janvier 1907, p. 428.
— du mois de février 1907, p. 557.
— du mois de mars 1907, p. 670.
— du mois d'avril 1907, p. 804.
Bureau. — Prix Le Dissez de Penanrun, p. 75.
Bureau de l'Académie pour 1907, p. 263.

C

Cabat. — La vérité dans l'art, aperçu esthétique, p. 523.
Carles. — V. Levasseur, p. 661.

Carnot (capitaine). — V. Lettres à l'Académie, p. 805.
Carnot (fondation). — V. p. 805.
Carré. — Les parlements et la convocation des États généraux, p. 611.
Cellérier. — V. Lyon-Caen, p. 800.
Cestre. — V. Chuquet, p. 240.
Chassin. — Prix Berger, p. 78.
Chastin. — Prix Rossi, p. 73.
Chine. — V. Fr. Passy, p. 792.
Chuquet, M.T. — Rapp. sur un ouvr. de M. Cestre : *La révolution française et les poètes anglais*, p. 240.
Rapp. sur un ouvr. de M. Lefort : *Histoire du département des Forêts*, p. 664.
Souvenirs du baron de Frénilly, p. 565 et 677.
Rapp. sur un ouvr. de M. Biovès : *Gordon pacha*, p. 790.
Cirot. — Prix Perret, p. 74.
Clermont (Émile). — V. Monod, p. 793.
Code civil. — V. Lyon-Caen, p. 794.
— **pénal**. — V. Esmein, p. 802.
— **pénal russe**. — V. Lyon-Caen, p. 423.
Collège de France. — V. Monod, p. 336.
Colonisation française. — V. Fagniez, p. 252.
Combes de Lestrade, C. — Le cardinal Arezzo et sa fuite en Corse, p. 227.
Commission administrative pour 1907. — P. 263.
— **Debrousse**. — P. 273.
— **de vérification des comptes de 1906**. — P. 263.
— **des ordonnances des rois de France**. — P. 264.
— **du « Journal des savants »**. — P. 264.
Commissions de prix pour 1907. — P. 264.

CONCOURS

SUJETS DES PRIX. — PROGRAMMES

Prix Audéoud. — P. 100.
Prix Audiffred (dévouement). — P. 102.
Prix Audiffred (ouvrages). — P. 98.
Prix Beaujour. — De l'enseignement professionnel et de son efficacité comme moyen de prévenir la misère, p. 97.
Prix Berger. — P. 96.

Prix Bigot de Morogues. — P. 99.
Prix Blaise des Vosges. — Des écoles ménagères en France et à l'étranger, p. 97.
Prix Bordin. — Nicolas de Cusa, p. 84 et 258.
Étude sur le casier judiciaire en France et dans les pays étrangers, p. 84.
L'assurance contre le chômage, p. 84.
La prépondérance française en Occident sous les quatre premiers Valois, p. 85.
Bourses triennales. — P. 104.
Prix du budget (Philosophie). — La philosophie de Schopenhauer, p. 81.
Étudier les principales théories de la logique contemporaine, p. 81.
De l'état actuel de la psychologie animale, p. 81 et 258.
Prix du budget (Morale). — Des causes et des remèdes de la criminalité croissante de l'adolescence, p. 82.
Rôle de l'Assistance publique et de la bienfaisance privée en France et à l'étranger, p. 82 et 152.
Prix du budget (Législation). — De la contrebande de guerre, p. 82.
Prix du budget (Économie politique). — La grève et le contrat du travail au point de vue économique et social, p. 82.
La situation et le rôle de la femme dans les institutions de prévoyance, p. 83.
Prix du budget (Histoire). — Le Concordat de 1516. Ses origines, son histoire au XVIe siècle, p. 83.
Du régime de centralisation dans l'administration de la France depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la fin du XIXe siècle, p. 83.
Prix Carlier. — P. 99.
Fondation Carnot. — P. 102.
Prix Chevallier. — P. 101.
Prix Corbay. — P. 101.
Prix Baron de Courcel. — P. 94.
Prix Crouzet. — Les principes philosophiques de la pédagogie, p. 88.
Prix Drouyn de Lhuys. — P. 93.
Prix Estrade-Delcros. — P. 96.
Prix Fréville. — P. 95.
Prix Gegner. — P. 89.
Fondation Gasne. — P. 103.

Prix Halphen. — P. 97.
Prix Jean Reynaud. — P. 95.
Prix Baron de Joest. — P. 100.
Prix Koenigswarter. — P. 91.
Prix Le Dissez de Penanrun. — P. 88 et 89.
Prix Lefèvre-Deumier. — P. 101.
Prix Léon Faucher. — Décrire, dans une région de la France, l'état de la culture et les changements survenus, depuis une quarantaine d'années, dans les procédés, les produits, les débouchés, les prix, et dans la condition des cultivateurs, exploitants et salariés, p. 91.
Prix Lévêque. — P. 89.
Prix Maisondieu. — P. 99.
Prix Odilon Barrot. — Des lettres missives, p. 90.
Faire l'histoire d'une coutume générale ou d'un groupe de coutumes locales, p. 90 et 159.
Prix Perret. — P. 93.
Prix Rossi. — Étude sur la vente des biens nationaux pendant la Révolution française, p. 92.
De la plus-value et de la moins-value résultant de circonstances étrangères à l'action de celui qui en a le bénéfice ou qui en subit le dommage, p. 92.
Histoire économique de la soie, p. 92.
Le lin, le chanvre, le jute et leurs succédanés, p. 93.
Prix Saintour. — Les principales théories de la philosophie religieuse en Allemagne depuis Kant, p. 85 et 258.
Des modifications à apporter à la législation française sur les aliénés, au double point de vue de la liberté individuelle et de la sécurité des personnes, p. 85.
Étudier, au point de vue de ses effets financiers et économiques, une grande guerre contemporaine, p. 86.
Histoire de la liberté d'écrire en France aux XVIIIe et XIVe siècles, p. 86.
La conception de l'État et de ses attributions politiques, telle qu'elle se dégage des écrits des penseurs du XVIIIe siècle, p. 87.
Le parlement de Paris depuis l'avènement de Charles VII jusqu'à la mort de Henri II, p. 87.
Prix Stassart. — Des causes et des conséquences morales et sociales de la diminution de la natalité française, p. 90.
Prix Thorel. — P. 98.
Prix Victor Cousin. — Exposer ce que nous pouvons savoir de

la vie de Chrysippe, de ses œuvres, de la part qu'il a prise à la fondation du stoïcisme, p. 88.
Prix Wolowski. — P. 94.

Conseils de guerre. — V. Bérenger, p. 796.
Corporations ouvrières. — V. Levasseur, p. 545.
Coutellerie (La). — V. Foville, p. 667.
Croiset. — V. Discours, p. 163.

D

Darcy. — Prix Drouyn de Lhuys, p. 73.
L'affaire de Madagascar, p. 469 et 759.
Dareste, M.T. — Eduardo de Hinojosa, p. 328.
Delvaille. — V. Boutroux, p. 246.
Demangeon. — Prix Audiffred (ouvrages), p. 75.
Demi-fous. — V. Th. Ribot, p. 798.
Démographie. — V. Levasseur, p. 546 et 659.
Derrécagaix. — Prix Audiffred (ouvrages), p. 75.
Descartes. — V. Boutroux, p. 665.
Diehl. — Prix Perret, p. 73.
Diplomatie. — V. Boutroux, p. 554.
Discours aux séances publiques de l'Institut :
par M. Gebhart, p. 5 et 258.
Discours aux séances hebdomadaires de l'Académie :
par MM. Gebhart et Luchaire, p. 265.
Discours aux funérailles :
de M. Himly, par M. Gebhart, p. 171, — par M. Croiset, p. 17
— par M. Thomas, p. 177.
de M. Glasson, par M. Luchaire, p. 437, — par M. Lyon-Cae
p. 442.
de M. Paul Guiraud, par M. Luchaire, p. 604.
de M. Goschen, par M. Lyon-Caen, p. 607.
Douais (Mgr). — V. Picot, p. 424.
Doucet. — V. Levasseur, p. 660.
Droit administratif. — V. Aucoc, p. 422.
— **civil**. — V. Lyon-Caen, p. 544.
— **criminel**. — V. Glasson, p. 550.
— **pénal**. — V. Bérenger, p. 608. — Anatole Leroy-Beaulie
et Picot, p. 610.

Droit romain. — V. Lyon-Caen, p. 145.
Du Boscq de Beaumont. — Prix Audiffred (ouvrages), p. 76.
Du Pont de Nemours. — V. Foville, p. 140.
Duprat. — Prix Saintour, p. 72.
Duvernoy. — V. Levasseur, p. 545.

E

Eberlin. — V. Lyon-Caen, p. 423.
Economie politique. — V. Levasseur, p. 660 et 662.
Education. — V. Boutroux, p. 246. — Fréd. Passy, p. 549.
Esmein, M.T. — Napoléon prédit et jugé par Gouverneur-Morris, p. 310.
Rapp. sur un ouvr. de M. Garçon : *Code pénal annoté,* p. 802.
Esthétique. — V. Bergson, p. 425. — Cabat, p. 523.
Etatisme municipal. — V. Levasseur, p. 592.
Etats généraux de 1789. — V. Carré, p. 611.

F

Fagniez, M.T. — Rapp. sur un ouvr. de M. Masson : *Marseille et la colonisation française,* p. 252.
Fauvet. — Prix Rossi, p. 73.
Finances. — V. Stourm, p. 249 et 245.
Fleury (de). — Prix Audiffred (ouvrages), p. 76.
Fontaine. — V. Levasseur, p. 659.
Foville (de), M.T. — Rapp. sur un ouvr. : *L'enfance et la jeunesse de Du Pont de Nemours,* p. 140.
Rapp. sur un ouvr. de M. Arnauné : *Rapport annuel de l'administration des monnaies et médailles,* p. 663.
Rapp. sur un ouvr. de M. Pagé : *La coutellerie depuis l'origine,* p. 667.
Rapp. sur un ouvr. de M. le comte de Bièvre : *Georges Mareschal, seigneur de Bièvre,* p. 668.
V. aussi Rapports sur les concours, p. 58 et 258 (un homme de bien).
Franklin. — Prix Berger, p. 78.
Frénilly. — V. Chuquet, p. 565 et 677.
Funck-Brentano (Franz). — Prix Berger, p. 77.

G

Gandilhon. — V. Levasseur, p. 661
Garçon. — V. Esmein, p. 802.
Garraud. — V. Glasson, p. 550.
Gasne (fondation). — P. 79 et 80.
Gaultier. — V. Bergson, p. 425.
Gebhart, M.T. — V. Discours, p. 5,
Géographie. — V. Levasseur, p. 71
Glasson, M.T. †. — Rapp. sur un o
du droit criminel, p. 550.
Son décès, p. 433.
V. aussi Discours, p. 437 et 442.
Gordon Pacha. — V. Chuquet, p. 7
Goschen, C. †. — Son décès, p. 607
Gouverneur-Morris. — V. Esmein,
Goy (de). — V. Stourm, p. 249.
Goyecque. — Prix Berger, p. 78.
Gras. — V. Levasseur, p. 658.
Grasset. — V. Ribot, p. 798.
Guénin. — Prix Audiffred (ouvrages)
Guerre. — V. Fr. Passy, p. 547.
Guillot (Léon). — Prix Thorel, p. 77
Guiraud (Paul), M. T. †. — Rapp. s
nade : *Saint-Domingue à la veille*
Son décès, p. 604.
Gutsbezirke (Les). — V. Meuriot, p.

H

Haldane (Miss). — V. Boutroux, p. 6
Hennet. — Prix Berger, p. 78.
Herzen. — V. Lyon-Caen, p. 145.
Hill. — V. Boutroux, p. 554.
Hinojosa (de). — V. Dareste, p. 328.
Histoire. — V. Xénopol, p. 106.
— **départementale**. — V. Ch
— **industrielle**. — V. Levass

I

Inquisition. — V. Picot, p. 424.
Izard. — V. Fr. Passy, p. 792.

J

Jean-Paul (frère). — Prix Audiffred (dévouement), p. 76.
Joly (L.). M. T. — Rapp. sur un ouvr. de M. Blanc : *Dictionnaire de philosophie ancienne*, p. 144.
La Belgique criminelle, p. 180 et 269.
Juillerat. — Prix Carlier, p. 76 et 159.

L

La Boëtie. — V. Luchaire, p. 242.
Lachelier, M. T. — V. Rapports sur les concours, p. 218.
Lagorgette. — V. Fr. Passy, p. 547.
Lair, C. — Le prix triennal d'après des documents inédits, p. 359.
Lamy. — Prix Thorel, p. 77 et 159.
Lanzac de Laborie (de). — Prix Berger, p. 78.
Lazard. — Prix Berger, p. 78.
Lefort. — V. Chuquet, p. 664.
Legrand (Marc). — Prix Audiffred (ouvrages), p. 76.
Leroy-Beaulieu (Paul), M. T. — Obs. sur le peuple algérien, p. 755.
Leroy-Beaulieu (Anatole), M. T. — Obs. sur les tribunaux d'enfants, p. 610.
Leroy-Beaulieu (Pierre). — Prix Wolowski, p. 74.
Lettre adressée à l'Académie : par M. le capitaine Carnot, p. 805.
Levasseur, M. T. — Rapp. sur un ouvr. de M. Duvernoy : *Les corporations ouvrières dans les duchés de Lorraine et de Bar*, p. 545.
Rapp. sur un ouvr. de M. A. Nicolaï : *La population de Bordeaux au* XVIIIe *siècle*, p. 546.
Rapp. sur un ouvr. de M. Bellom : *Les lois d'assurance ouvrières à l'étranger*, p. 546.
Rapp. sur un ouvr. de M. Edm. Nicolaï : *Les valeurs mobilières en Belgique*, p. 552.
Observations critiques sur l'Étatisme municipal, p. 592.

Rapp. sur un ouvr. de M. Gras : *Histoire de la rubanerie à Sai Étienne,* p. 658.
Rapp. sur un ouvr. de M. Fontaine : *Statistique du mouvem de la population,* p. 659.
Rapp. sur un ouvr. de M. Doucet : *Traité d'économie politiq* p. 660.
Rapp. sur un ouvr. de M. Carles : *La Turquie économiq* p. 661.
Rapp. sur un ouvr. de M. Gandilhon : *La vie privée à la c de Louis XI,* p. 661.
Rapp. sur un ouvr. de M. Boissonnade : *Histoire économique la Révolution Française,* p. 662.
Géographie et statistique, p. 716.
Le peuple algérien. Essai de démographie algérienne, p. 747.
Louis XI. — V. Levasseur, p. 661. — Luchaire, p. 250.
Luchaire, M. T. — Rapp. sur un ouvr. de M. Armaingaud : *Boëtie, Montaigne et le Contre-un,* p. 242.
Rapp. sur un ouvr. de M. Ritter : *Les ascendants savoyards Mme de Staël,* p. 248.
Rapp. sur un ouvr. de M. Ritter : *J.-J. Rousseau et Mme d'H detot,* p. 248.
Rapp. sur un ouvr. de M. Thibault : *La jeunesse de Louis* p. 250.
V. aussi Discours, p. 265, 437, 604, 607.
Lyon-Caen, M. T. — Rapp. sur un ouvr. de M. Herzen : *Pré de Droit romain,* p. 145.
Rapp. sur un ouvr. de M. Eberlin : *Traduction du code pé russe de 1903,* p. 423.
Rapp. sur un ouvr. de M. Beudant : *Les contrats et obligatio* p. 544.
Rapp. sur un ouvr. de M. Pascaud : *Le code civil et les réforn qu'il comporte,* p. 794.
Rapp. sur un ouvr. de M. Cellérier : *Les sociétés anonym* p. 800.
V. aussi Discours, p. 442.

M

Madagascar. — V. Darcy, p. 469 et 759.
Marceron. — Prix Victor Cousin, p. 71.
Masson. — V. Fagniez, p. 252.
Mauger. — Prix Berger, p. 78.

Maurey. — Prix Berger, p. 78.
V. aussi Levasseur, p. 545.
Mellotée. — Prix Le Dissez de Penanrun, p. 75.
Meuret (l'abbé). — Prix Berger, p. 78.
Meuriot. — Étude sur les groupes ruraux dits Gutsbezirke dans le royaume de Prusse, p. 721.
Monnaies (adm^on des). — V. Foville, p. 663.
Monod (J.), M. L. — Une élection au collège de France en 1830, p. 336.
Obs. sur le peuple algérien, p. 755.
Rapp. sur un ouvr. de MM. Bourgeois et Clermont : *Rome et Napoléon III*, p. 793.
Mortier. — Prix Halphen, p. 77.

N

Napoléon III. — V. Monod, p. 793.
Nicolaï (A.). — V. Levasseur, p. 546.
Nicolaï (Edm.). — V. Levasseur, p. 552.

P

Pachtère (de). — Prix Berger, p. 78.
Pagé. — V. Foville, p. 667.
Pagès. — Prix Drouyn de Lhuys, p. 73.
Pascaud. — V. Lyon-Caen, p. 794.
Passy (Fréd.), M. T. — Rapp. sur un ouvr. de M. Lagorgette : *Le rôle de la guerre*, p. 547.
Rapp. sur un ouvr. de M. Sabatier : *Duplicisme humain*, p. 548.
Rapp. sur son ouvr. : *Entre mère et fille*, p. 549.
Rapp. sur un ouvr. de M. Izard : *L'évolution pacifique de la Chine*, p. 792.
Pavette. — Prix Halphen, p. 77.
Petit. — Prix Thorel, p. 77 et 159.
Philippe (D^r). — Prix Halphen, p. 77.
Philosophie. — V. Joly, p. 144.
— **médiévale**. — V. Boutroux, p. 550.
Picavet. — V. Boutroux, p. 550.
Picot (G.), M. T. — Notice sur M. Albert Sorel, p. 20.
Rapp. sur un ouvr. de Mgr Douais : *L'inquisition*, p. 424.
Obs. sur les tribunaux d'enfants, p. 610.
Pillon. — Prix Gegner, p. 71.

Pobedonostzeff, C. †. — Son décès, p. 804.
Port de Paris. — V. Levasseur, p. 545.
Pragmatique sanction de Charles VII. — V. Rocquain, p. 147
Prix Triennal (Le). — V. Lair, p. 359.
Psychologie. — V. Fr. Passy, p. 548.
Puissance publique. — V. Aucoc, p. 244.

Q

Quesnay. — V. Stourm, p. 552.

R

RAPPORTS SUR LES CONCOURS

PRIX AUDIFFRED (Dévouement)

Rapport de M. Rocquain, p. 161.

PRIX CORBAY

Rapport de M. de Foville (sur un homme de bien), p. 58 et 258

PRIX FRÉVILLE

Rapport de M. Paul Guiraud, p. 138.

PRIX LÉVÊQUE

Rapport de M. Lachelier, p. 218.

Révolution française. — V. Chuquet, p. 240.
Ribot (Théodule), M. T. — Rapp. sur un ouvr. de M. Grass *Demi-fous et Demi-responsables*, p. 798.
Ritter. — V. Luchaire, p. 248.
Robiquet. — Prix Berger, p. 78.
Rocquain, M. T. — Rapp. sur un ouvr. de M. Valois : *Hist de la pragmatique sanction de Bourges sous Charles VII*, p.
V. aussi Rapports sur les concours, p. 161.
Rousseau (J.-J.). — V. Luchaire, p. 248.
Rousseau. — Prix du budget (Législation), p. 72.

S

Sabatier. — V. Fr. Passy, p. 548.
Saint-Domingue. — V. Guiraud, p. 143.
Saint-Paul. — Prix Audiffred (ouvrages), p. 75.
Schelle. — V. Stourm, p. 552.
Schmidt. — Prix Audiffred (ouvrages), p. 75.
Séances. — V. Bulletin des séances.
Simon (Paul). — Prix Audiffred (ouvrages), p. 76.
Sociétés anonymes. — V. Lyon-Caen, p. 800.
Sociologie. — V. Boutroux, p. 426.
Sorel, M. T. †. — V. Picot, p. 20 et 258.
Souriau. — Prix Lévêque, p. 71.
Staël (Mme de). — V. Luchaire, p. 248.
Statistique. — V. Levasseur, p. 716.
Stourm, M. T. — Rapp. sur un ouvr. de M. Allix : *Traité de science des finances*, p. 245.
Rapp. sur un ouvr. de M. de Goy : *Finances publiques et budgets parlementaires*, p. 249.
Rapp. sur un ouvr. de M. Schelle : *Le docteur Quesnay physiocrate*, p. 552.

T

Tanesse (sa fondation). — P. 157, 428 et 429.
Teissier. — V. Aucoc, p. 244.
Thibault. — V. Luchaire, p. 250.
Thomas. — V. Discours, p. 177.
Traite des Blanches. — V. Bérenger, p. 447.

TRAVAUX COURONNÉS

Prix Audiffred (dévouement). — V. Jean-Paul (frère).
Prix Audiffred (ouvrages). — V. Vidal de la Blache, Demangeon, Schmidt, Derrécagaix, Guénin, Saint-Paul, du Boscq de Beaumont, Simon, Legrand, Fleury.
Prix Berger. — V. Funck-Brentano, Lanzac de Laborie, Chassin, Hennet, Pachtère, Robiquet, Franklin, Mauger, Maury, Meuret, Goyecque, Lazard, Tuetey.
Prix Bordin. — Obligations morales respectives des patrons et des ouvriers. — V. Roguenant.
Bourses triennales. — P. 80.
Prix du budget (Législation). — De la puissance paternelle et de la tutelle sur les enfants naturels. — V. Travers et Rousseau.

Prix Carlier. — V. Juillerat.
Fondation Carnot. — P. 79.
Prix Corbay. — V. Valence de la Minardière.
Prix Drouyn de Lhuys. — V. Darcy et Pagès.
Prix Halphen. — V. Boitel, Philippe, Boncour, Mortier, Pavette.
Prix Fréville. — V. André.
Prix Gegner. — V. Pillon.
Prix Le Dissez de Penanrun. — V. Mellotée, Bureau, Benoist-Lévy.
Prix Lévêque. — V. Souriau.
Prix Perret. — V. Cirot et Diehl.
Prix Rossi. — Des trusts et des syndicats de production, au point de vue économique, social et législatif. — V. Chastin et Fauvet.
Prix Saintour. — De la solidarité sociale. — V. Duprat.
Prix Thorel. — V. Petit, Lamy, Guillot (Léon).
Prix Victor Cousin. — V. Marceron.
Prix Wolowski. — V. Bourguin et Pierre Leroy-Beaulieu.

Travers. — Prix du Budget (Législation), p. 72.
Tuetey. — Prix Berger, p. 79.
Turquie. — V. Levasseur, p. 661.
Turrettini. — V. Budé, p. 384.

V

Valence de la Minardière. — Prix Corbay, p. 79.
Valeurs mobilières. — V. Levasseur, p. 552.
Valois. — V. Rocquain, p. 147.
Vidal de la Blache, M. T. — Prix Audiffred (ouvrages), p. 75. Son élection, p. 257 et 259.
Villey-Desmeserets, M. L. — Son élection, p. 256 et 457.
Voisin (Félix), M. L. — Son élection, p. 432, 433 et 434.

W

Welschinger, M. T. — Son élection, p. 558 et 559.
Worms (René). — V. Boutroux, p. 426.

ERRATA

A la page 715, dans la note qui précède la signature, au lieu de Suchet lire Chuquet.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(INSTITUT DE FRANCE)

COMPTE RENDU

Fondé en 1842

PAR M. CH. VERGÉ

SOUS LA DIRECTION DE M. MIGNET

et continué

PAR MM. HENRI VERGÉ ET P. DE ROUTAREL

SOUS LA DIRECTION

DE M. GEORGES PICOT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

67e ANNÉE — NOUVELLE SÉRIE

TOME SOIXANTE-SEPTIÈME (CLXVIIe DE LA COLLECTION)

1907 — PREMIER SEMESTRE

Juin. — 6e Livraison

PARIS

ALPHONSE PICARD & FILS

Libraires des Archives nationales et de la Société de l'École des Chartes
Éditeurs des Comptes Rendus
de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

82, RUE BONAPARTE, 82

1907

Le Compte Rendu des Séances de l'Académie des Sciences morales et politiques paraît tous les mois depuis 1842, par livraison d'environ 10 feuilles, formant chaque année deux forts volumes in-8°.

PARIS, 25 fr. — DÉPARTEMENTS, 25 fr. — ÉTRANGER, 30 fr.

Philosophie. — Morale. — Législation. — Droit public et jurisprudence. — Économie politique et Finances. — Statistique. — Histoire générale et philosophique.

TABLE DES MATIÈRES

contenues dans la 6e livraison (Juin 1907)

I. — Travaux de MM. les Membres et Correspondants de l'Académie.

Souvenir du baron de Frévilly, par M. Chuquet.

Géographie et statistique, par M. Levasseur.

Le peuple algérien, par M. Levasseur.

Observations à la suite, par MM. P. Leroy-Beaulieu et Monod.

Rapports verbaux et communications diverses.

Un grand aventurier, Gerlon Pacha, de M. Achille Ingves, par M. Cauquot.

L'évolution pacifique de la Chine, de M. Izard, par M. Frédéric Passy.

Rome et Napoléon III, de M. Emile Bourgeois et Emile Clermont, par M. G. Monod.

Le Code civil et les réformes qu'il comporte, de M. Henri Pascaud, par M. Lyon-Caen.

La suppression des conseils de guerre, de M. Bouniols, par M. Bérenger.

Demi-fous et demi-responsables, de M. le Dr Grasset, par M. Th. Ribot.

Études sur les sociétés anonymes en France et dans les pays voisins, de M. Lucien Cellérier, par M. Lyon-Caen.

Code pénal annoté, de M. Garçon, par M. Esmein.

II. — Communications des Savants Étrangers.

Étude sur les gutsherrlike en Prusse, par M. Paul Mombert.

L'affaire de Madagascar, par M. Dareste.

III. — Documents divers.

Bulletin des séances du mois d'avril 1907.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTE RENDU DES SÉANCES

PUBLIÉ PAR M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

Ce recueil paraît tous les deux mois par fascicules de 7 à 8 feuilles, avec planches et figures

PRIX D'ABONNEMENT : 12 FRANCS PAR AN

Cinquième série, 1873 à 1900, 30 volumes à 10 fr. chacun

A partir de 1901, l'année complète forme 2 vol. in-8 ..... 15 fr.

SÉANCES ET TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

COMPTES RENDUS

Publiés dans le *Moniteur universel*, durant les années 1840 et 1841

Par MM. Ch. VERGÉ & LOISEAU

Avec une préface de M. HENRY VERGÉ (1893)

1 vol. in-8° de 650 pages ..... **12 fr.**

Malgré leur date lointaine, ces comptes rendus sont encore très utiles, car ils contiennent des lectures, des rapports, des discussions dont l'intérêt n'a pas vieilli. Les éloges prononcés par Mignet dans les séances publiques annuelles sont restés des modèles du genre : or, il se trouve que Mignet en prononça deux durant un court espace de temps : l'un sur le docteur Broussais, dont il parle surtout au point de vue de ses travaux philosophiques, l'autre sur le comte Merlin. On voit que, autant par les sujets traités que par le talent du panégyriste, ces éloges méritaient de ne pas tomber dans l'oubli où s'effacent les publications des journaux. On en trouve un autre non moins curieux, celui de Daunou par Rossi. A côté de ces morceaux d'éloquence, ces comptes rendus renferment bien d'autres documents d'importance dont la perte eût été regrettable.

Toutes les réclamations relatives à la non-réception d'une livraison doivent être adressées immédiatement après la réception de la livraison suivante.

MM. les abonnés qui n'ont point fait connaître le 1er janvier, au plus tard, leur intention de discontinuer leur abonnement, sont considérés comme abonnés pour l'année suivante.

Les années 1874 à 1902 et la table des cent premiers volumes forment une collection complète (nouvelle série), 23 vol. in-8° et la table des cent premiers volumes, brochés ..... 230 fr.
Les années 1900-1905, chacune, ... 20 fr.

ON S'ABONNE

A Paris chez **Alphonse Picard et fils**, libraires, rue Bonaparte, 82.
En France et à l'étranger, chez tous les libraires et aux bureaux de poste.

Librairie **Alphonse PICARD et Fils**, rue Bonaparte, 82, Pa

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

Bouillé (Le marquis de), *Souvenirs et fragments pour servir au récit de ma vie et de mon temps (1769-1803)*, publiés pour la Société d'histoire contemporaine, par le comte F. L. de Kermaingant. Tome I (7 mai 1769). In-8° (bélinge). . . . . .

Chevalier (Le Chanoine Ulysse). Répertoire des sources historiques du Moyen Âge. *Première partie* : Bio-Bibliographie, deuxième édition, corrigée et considérablement augmentée. Fascicule 8 : Freys-Gi. En souscription . . . . 7 fr. 50. Les huit fascicules parus . . . A l'souscription du 8e et dernier fascicule, le prix de chacun des parts à 10 francs.

Deuxième partie : Topo-Bibliographie. Ouvrage terminé. 6 fascicules 2 vol. gr. 8° de 3,264 col. . . . . .

Les nouveaux souscripteurs à la Bio-Bibliographie auront droit à la Topo-Bibliographie pour 50 fr. net.

Guibert de Nogent. *Histoire de sa vie* (1053-1124), publiée par Henri Hervieux, ancien membre de l'Ecole française de Rome, archiviste aux Archives Nationales. 1 vol. 8° br. . . . . .

Fascicule 40 de la Collection de Textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire. Pour les souscripteurs à la Collection. . .

Guignebert (Charles), chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Paris. *Manuel d'Histoire ancienne du christianisme jusqu'au IVe siècle*. In-8° broché (632 p.). . . . . 4 fr. Rel. toile . . .

Lacombe (Ch. de), député à l'Assemblée Nationale. Journal publié pour la Société d'Histoire Contemporaine, par A. Brette. Premier. 1 vol. 8° br. (xxvi-330 p.). . . . . .

Sources de l'histoire de France. *Deuxième partie : Les origines et les guerres d'Italie (1494)*, par Auguste Molinier. Tome VI : *Table des matières des cinq fascicules*, rédigée par M. L. Polain. 1 vol. in-8°, broché (226 p.) . . . 5 fr. Rel. toile . . .

Troisième partie : Le XVIe siècle (1494-1610), par H. Hauser, professeur à l'Université de Dijon. *Les premières guerres d'Italie, Charles VIII, Louis XII (1494-1514)*. . . . . .

1 vol. in-8° br. . . . . 5 fr. Rel. toile. . . . .

Textes et documents, *pour l'étude historique du Christianisme*, sous la direction de Hippolyte Hemmer et Paul Lejay.

I. Justin. *Apologie*, texte grec et traduction française, introduction par Louis Pautigny, agrégé de l'Université. In-12 . . . . . .

II. Rufin. *Histoire ecclésiastique*, livres I-IV ; texte grec et traduction, par Em. Gratien, curé-doyen de Nuits (Côte-d'Or). 1 vol. in-8°.

III. Tertullien, *de Praescriptione haereticorum*, texte latin, traduction, introduction et index par P. de Labriolle, professeur à la Faculté de Fribourg (Suisse). . . . . .

IV. Tertullien, *de Praescriptione haereticorum*, texte latin, traduction, introduction et index, par P. de Labriolle. 1 vol. (xxvii-111 p.) . . . . . .

Valois (Noël), membre de l'Institut. *Histoire de la Pragmatique de Bourges sous Charles VII*. 1 vol. in-8°. . . . . .

Tome IV des Archives religieuses de la France. Pour les souscripteurs à la collection. . . . . .

Vast (H. Abbé). *Sur le chemin de Vercingétorix*. Vercingétorix, 52 av. J.-C. 21 juin 1900 : étapes de nouvelles fouilles et les « Latènes » modernes. 1 vol. in-8° br. (xx-300 p.), 9 planches. . . . . .